



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE  
ET RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
**2014**



**1****PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS 3**

1.1	Présentation du Groupe	4
1.2	Chiffres clés	4
1.3	Historique	5
1.4	Présentation des pôles et des métiers	6
1.5	BNP Paribas et ses actionnaires	16

**2****GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 29**

2.1	Présentation	30
2.2	Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce	74
2.3	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration	102
2.4	Le Comité Exécutif	104

**3****ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2014 105**

3.1	Résultats consolidés de BNP Paribas	106
3.2	Résultats par pôle/métier	108
3.3	Bilan	121
3.4	Compte de résultat	125
3.5	Événements récents	129
3.6	Perspectives	130
3.7	Structure financière	133

**4****ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE 135**

4.1	Compte de résultat de l'exercice 2014	138
4.2	État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	139
4.3	Bilan au 31 décembre 2014	140
4.4	Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2014	141
4.5	Tableau de passage des capitaux propres du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014	142
4.6	Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne	144
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	241

**5****RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES 243**

5.1	Synthèse des risques annuels	246
5.2	Gestion du capital et adéquation des fonds propres	256
5.3	Gestion des risques	273
5.4	Risque de crédit	280
5.5	Titrisation en portefeuille bancaire	309
5.6	Risque de contrepartie	319
5.7	Risque de marché	326
5.8	Risques souverains	342
5.9	Risque de liquidité	345
5.10	Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation	352
5.11	Risques d'assurance	359
	Annexes :	365
	Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière	365
	Annexe 2 : Fonds propres - détail	368
	Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »	371
	Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques	378
	Annexe 5 : Glossaire	381

**6****INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX 383**

6.1	États financiers de BNP Paribas SA	384
	Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux	386
6.2	L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la mise en distribution de dividende	415
6.3	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA	416
6.4	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA	417
6.5	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2014 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises	420
6.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	421

**7****UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS 423**

7.1	La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable	424
7.2	Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique	430
7.3	Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines	440
7.4	Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture	455
7.5	Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique	464
7.6	Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II	470
7.7	Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas	472

**8****INFORMATIONS GÉNÉRALES 477**

8.1	Documents accessibles au public	478
8.2	Contrats importants	478
8.3	Situation de dépendance	478
8.4	Changement significatif	479
8.5	Investissements	479
8.6	Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2014	480
8.7	Actes constitutifs et statuts	487
8.8	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	492

**9****RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES 495**

9.1	Commissaires aux comptes	496
-----	--------------------------	-----

**10****RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 497**

10.1	Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel	498
10.2	Attestation du responsable	498

**11****TABLE DE CONCORDANCE 499**



# BNP PARIBAS

## Document de référence et rapport financier annuel **2014**



Le présent Document de référence sera déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 mars 2015 conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 499.



# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

<b>1.1</b>	<b>Présentation du Groupe</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Chiffres clés</b>	<b>4</b>
	Résultats	4
	Capitalisation boursière	4
	Notations long terme et court terme	5
<b>1.3</b>	<b>Historique</b>	<b>5</b>
<b>1.4</b>	<b>Présentation des pôles et des métiers</b>	<b>6</b>
	Retail Banking	6
	Investment Solutions	10
	Corporate and Investment Banking	12
	Autres Activités	15
	Une nouvelle organisation des pôles opérationnels en 2015	15
	Facteurs clés propres à l'activité	15
<b>1.5</b>	<b>BNP Paribas et ses actionnaires</b>	<b>16</b>
	Le capital social	16
	Évolution de l'actionariat	16
	Le marché de l'action	17
	Le tableau de bord de l'actionnaire	21
	La création de valeur boursière	21
	Communication avec les actionnaires	23
	Le Comité de Liaison des Actionnaires	24
	Le dividende	25
	Évolution du dividende (en euros par action)	25
	Le nominatif chez BNP Paribas	26
	L'Assemblée Générale des actionnaires	26
	Déclarations des franchissements de seuil statutaire	28

## 1.1 Présentation du Groupe

BNP Paribas, leader européen des services bancaires et financiers, possède quatre marchés domestiques en banque de détail en Europe : la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg.

Il est présent dans 75 pays et compte près de 188 000 collaborateurs, dont plus de 147 000 en Europe. BNP Paribas détient des positions clés dans ses trois domaines d'activité :

■ Les activités Retail Banking regroupant :

- un ensemble Domestic Markets composé de :
  - Banque De Détail en France (BDDF),
  - BNL banca commerciale (BNL bc), banque de détail en Italie,

- Banque De Détail en Belgique (BDDB),
- Autres activités de Domestic Markets y compris la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg (BDEL) ;
- un ensemble International Retail Banking composé de :
  - Europe Méditerranée,
  - BancWest ;
- une entité Personal Finance ;
- le pôle Investment Solutions ;
- le pôle Corporate and Investment Banking (CIB).

BNP Paribas SA est la maison mère du Groupe BNP Paribas.

## 1.2 Chiffres clés

### RÉSULTATS

	2010	2011	2012	2013	2014
Produit net bancaire (M€)	43 880	42 384	39 072	38 409	39 168
Résultat brut d'exploitation (M€)	17 363	16 268	12 529	12 441	12 642
Résultat net, part du Groupe (M€)	7 843	6 050	6 564	4 818	157
Bénéfice net par action (€) (*)	6,33	4,82	5,17	3,68	4,70(**)
Rentabilité des capitaux propres(***)	12,3 %	8,8 %	8,9 %	6,1 %	7,7 %(**)

(\*) Calculé sur la base d'un résultat net part du Groupe ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(\*\*) Retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis. Hors cet effet, le bénéfice net par action s'établit à -0,07 euro et la rentabilité des capitaux propres à -0,1%.

(\*\*\*) La rentabilité des capitaux propres est calculée en rapportant le résultat net part du Groupe (ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende) à la moyenne des capitaux propres part du Groupe au début et à la fin de la période considérée (après distribution et hors Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA).

### CAPITALISATION BOURSIÈRE

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Capitalisation boursière (Md€)	66,2	57,1	36,7	53,4	70,5	61,4

Source : Bloomberg.

## NOTATIONS LONG TERME ET COURT TERME

	Notation long terme/court terme au 7 mars 2014	Notation long terme/court terme au 6 mars 2015	Perspective	Date de la dernière revue
Standard & Poor's	A+/A-1	A+/A-1	Négative	3 juillet 2014
Fitch	A+/F1	A+/F1	Stable	17 juillet 2013
Moody's	A2/Prime-1	A1/Prime-1	Négative	1 <sup>er</sup> juillet 2014

Le 4 avril 2014, Moody's a revu à la hausse la note long terme de BNP Paribas de « A2 » à « A1 » maintenant une perspective stable. Le 29 mai 2014, Moody's a annoncé avoir changé la perspective de la notation à long terme à Négative pour 82 banques européennes, dont celle de BNP Paribas, à la suite de l'adoption dans l'Union européenne

de la Directive pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et du Règlement sur le mécanisme de résolution unique. Suite à l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, Standard & Poor's, Fitch et Moody's ont maintenu leurs notations long terme et court terme de BNP Paribas.

## 1.3 Historique

### 1966 : Création de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

### 1968 : Création de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas

### 1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises

Le « big-bang » financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

### 1987 : Privatisation de la Compagnie Financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

### 1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque, qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998. Cette période est marquée par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, le développement des activités sur les marchés financiers, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

### 1998 : Création de Paribas

Le 12 mai est ratifiée la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

### 1999 : Année historique pour le Groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau Groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire.

### 2000 : Création de BNP Paribas

La fusion de la BNP et de Paribas est réalisée le 23 mai 2000.

Le nouveau Groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

### 2006 : Acquisition de BNL en Italie

BNP Paribas acquiert BNL, la 6<sup>e</sup> banque italienne. Cette acquisition transforme BNP Paribas en lui donnant un deuxième marché domestique en Europe : en Italie comme en France, l'ensemble des métiers du Groupe peut s'appuyer sur un réseau bancaire national pour déployer ses activités.

### 2009 : Rapprochement avec le groupe Fortis

BNP Paribas prend le contrôle de Fortis Banque et de BGL (Banque Générale du Luxembourg), pour créer un Groupe européen leader dans la banque de détail, avec quatre marchés domestiques.

## 1.4 Présentation des pôles et des métiers

### RETAIL BANKING

Présent dans 49 pays avec plus de 7 000 agences, près de 135 000 collaborateurs, soit 71 % des effectifs du Groupe, Retail Banking sert 26,4 millions de clients particuliers, professionnels et entrepreneurs, près de 1 million d'entreprises et institutions, ainsi que plus de 16 millions de clients actifs chez Personal Finance. En 2014, plus de la moitié des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés dans les activités Retail Banking.

Les activités de banque de détail de BNP Paribas regroupent l'ensemble Domestic Markets, l'ensemble International Retail Banking (IRB) et Personal Finance (PF).

### DOMESTIC MARKETS

Domestic Markets regroupe les réseaux de banque de détail de BNP Paribas en France (BDDF), en Italie (BNL bc), en Belgique (BDDB opérant sous la marque BNP Paribas Fortis) et au Luxembourg (BDEL opérant sous la marque BGL BNP Paribas) ainsi que 3 métiers spécialisés : Arval (location de véhicules d'entreprise avec services), BNP Paribas Leasing Solutions (solutions locatives) et BNP Paribas Personal Investors (épargne et courtage en ligne).

Les activités Cash Management et Factoring, en synergie avec le Corporate Banking du pôle CIB, complètent l'offre aux entreprises autour du concept One Bank for Corporates in Europe and Beyond. L'activité Wealth Management développe son modèle de banque privée dans les marchés domestiques.

Retail Development and Innovation (RD&I), équipe transverse pour les activités de banque de détail du Groupe, a pour objectif de favoriser une transformation durable, compétitive et contribuant à la performance des activités retail de BNP Paribas. Stimulant l'innovation, elle promeut et construit de nouvelles solutions business communes et développe des domaines et plates-formes transverses qui favorisent la mutualisation et l'industrialisation.

Lancée en 2013 et conçue pour une utilisation sur smartphones et tablettes, Hello bank! est la banque digitale du Groupe en France, en Italie, en Belgique et en Allemagne. Fin 2014, Hello bank! compte près de 800 000 clients.

Implanté dans 26 pays, Domestic Markets compte 70 000 salariés, dont 60 000 dans les 4 réseaux domestiques. L'ensemble est au service de plus de 15 millions de clients particuliers, dont 280 000 en banque privée, et plus d'1 million de professionnels, entrepreneurs et entreprises.

Avec Domestic Markets, BNP Paribas est la 1<sup>re</sup> banque privée en France, n° 1 du cash management<sup>(1)</sup> en Europe et le leader européen du financement des biens d'équipement en termes de nouveaux contrats.

(1) Source : Greenwich 2014.

(2) Exprimés en groupes d'affaires dans le cadre de la Loi de Modernisation de l'Économie.

(3) Source : Décideurs Stratégie Finance Droit 2014.

(4) Source : Grand Prix Factors Chain International

### BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

Les 29 700 collaborateurs de la Banque De Détail en France (BDDF) accompagnent leurs clients dans la réalisation de leurs projets. Ils offrent aux 6,9 millions de clients particuliers, 558 000 clients professionnels et TPE, 30 600<sup>(2)</sup> entreprises (PME, ETI, grandes entreprises) et 72 600<sup>(2)</sup> associations une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus innovants en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Pour créer la nouvelle référence bancaire de la relation client en France, BDDF continue d'investir dans son réseau qui s'intègre dans une organisation omnicanale plus large. Le réseau est organisé par type de clientèle avec :

- 2 095 agences et 4 670 automates bancaires sous enseigne BNP Paribas et BNP Paribas – Banque de Bretagne. BDDF s'est engagé dans un programme de transformation et de modernisation du réseau. Préférence Client vise ainsi une double ambition : enrichir la relation avec ses clients et créer les agences de demain ;
- 224 sites banque privée, faisant de BNP Paribas la première banque privée en France (en termes d'actifs sous gestion)<sup>(3)</sup> ;
- 63 Maisons des Entrepreneurs qui accompagnent les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et du cycle de vie de leur entreprise ;
- 14 Pôles Innovation qui accompagnent les entrepreneurs et les PME dans la gestion de leurs projets patrimoniaux et du cycle de vie de leur entreprise. Le programme Innov&Connect, lancé en septembre 2014, a pour objectif de connecter les start-up et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) en France, afin de favoriser leur croissance respective ;
- un dispositif unique de 28 centres d'affaires dédiés à la clientèle des entreprises, répartis sur tout le territoire, ainsi qu'un Service d'Assistance Entreprise (SAE) et un Cash Customer Services (CCS), centres de supports au service des clients ;
- des filiales spécialisées, dont la société BNP Paribas Factor, « Meilleur Factor Import-Export 2014 »<sup>(4)</sup>, qui est un leader européen de l'affacturage et des solutions de gestion des postes clients et fournisseurs, ainsi que la société d'accompagnement en capital BNP Paribas Développement et la société de télésurveillance Protection 24 ;
- enfin, 52 agences de production et d'appui commercial, back-offices qui gèrent l'ensemble du traitement des opérations.



BDDF offre de surcroît à ses clients un dispositif complet de relation en ligne, qui s'appuie sur :

- un site [bnpparibas.net](http://bnpparibas.net) offrant des services utilisés par plus de 2,7 millions de clients ;
- trois centres de relations clients situés à Paris, Lille et Orléans, assurant le traitement des demandes reçues par mail, téléphone ou chat messagerie instantanée, et deux centres de contacts spécialisés « Net Crédit » et « Net Épargne » ;
- la NET Agence, l'agence en ligne de BNP Paribas, proposant tous les services et offres de BNP Paribas et un conseiller dédié pour un suivi personnalisé ; et
- Hello bank!

## BNL BANCA COMMERCIALE

BNL bc, 6<sup>e</sup> banque italienne par son total de bilan et ses prêts à la clientèle<sup>(1)</sup>, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée :

- environ 2,3 millions<sup>(2)</sup> de clients particuliers et 30 900<sup>(2)</sup> clients banque privée (par le nombre de foyers) ;
- 129 000<sup>(2)</sup> artisans, commerçants et TPE ;
- environ 20 000<sup>(2)</sup> entreprises de taille moyenne et grande, dont les Grandes Relations, soit environ 450 groupes et 1 500 sociétés d'exploitation ;
- 13 200<sup>(2)</sup> collectivités locales et organisations à but non lucratif.

BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels (part de marché d'environ 6,8 %<sup>(3)</sup>) et possède une base de dépôts (3,6 %<sup>(3)</sup>) pour les dépôts à vue des ménages) largement supérieure à son taux de pénétration du marché par le nombre d'agences (2,9 %<sup>(3)</sup>).

BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des entreprises (part de marché dans les crédits d'environ 3,7 %<sup>(3)</sup>) et des collectivités locales (1,2 %<sup>(4)</sup>) avec un savoir-faire reconnu dans la gestion de trésorerie, les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia (qui occupe le 3<sup>e</sup> rang en Italie<sup>(5)</sup>).

BNL bc s'est dotée d'un dispositif de distribution omnicanale, organisé en régions (« direzioni territoriali ») avec une structure distincte pour la banque de détail et la banque privée d'une part et la banque d'entreprises d'autre part :

- environ 870 agences, dont environ 60 agences Open BNL omnicanales pour servir les clients sans limitations d'horaires ;
- 38 centres de banque privée ;

- 51 Maisons des Entrepreneurs ;
- 20 agences gérant les portefeuilles de PME, grandes entreprises, collectivités locales et secteur public ;
- 5 trade centres en Italie pour les activités transfrontalières des entreprises ;
- 5 Italian desks pour accompagner les entreprises italiennes à l'étranger et les groupes multinationaux dans leurs investissements en Italie.

L'offre est complétée par 1 982 guichets automatiques, 53 388 terminaux points de vente, un nouveau réseau d'environ 130 conseillers financiers (appelés « Promotori Finanziari ») et par la banque digitale Hello bank!

## BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)

### Retail & Private Banking (RPB)

BNP Paribas Fortis est le n° 1 du segment de la clientèle des particuliers ainsi que des professionnels et petites entreprises en Belgique, avec 3,6 millions de clients et des positions de premier plan dans la majorité des produits bancaires<sup>(6)</sup>. RPB est au service de ses clients et du financement de l'économie grâce à différents réseaux intégrés s'inscrivant dans une stratégie de distribution omnicanale :

- le réseau commercial est constitué de 816 agences (dont 230 indépendants), complétées par 302 franchises sous l'enseigne Fintro<sup>(7)</sup> et 680 points de vente liés au partenariat avec Bpost Bank. Les 816 agences sont organisées en 160 groupes d'agences, qui dépendent de 29 sièges ;
- la plate-forme numérique de RPB gère un réseau de 3 883 distributeurs automatiques, les services de banque via internet, Easy banking et mobile banking (1,25 million d'utilisateurs) ;
- un centre de contact est également disponible pour les clients pendant 83 heures par semaine et traite jusqu'à 60 000 appels par semaine.

L'offre est complétée par la banque digitale Hello bank!

RPB est de plus un acteur important du marché belge de la banque privée. Ses services sont proposés aux particuliers dont les actifs sont supérieurs à 250 000 euros. La gestion de fortune sert les clients dont les actifs sont supérieurs à 4 millions d'euros. Les clients de la banque privée sont servis via 36 centres de Private Banking, un Private Banking Centre by James<sup>(8)</sup> et 2 centres de Wealth Management.

(1) Source : rapports annuels et périodiques de BNL et de ses concurrents.

(2) Clients actifs.

(3) Source : Banque d'Italie.

(4) Source : Banque d'Italie. Depuis 2012, est incluse dans les statistiques de la Banque d'Italie la Cassa Depositi e Prestiti (CDP), un établissement financier appartenant à l'État, opérant dans le segment des collectivités locales.

(5) Source : Assifact, classement par chiffres d'affaires.

(6) Source : Benchmarking Monitor décembre 2014 et Strategic Monitor Professionals 2013.

(7) Au mois de décembre 2014, Fintro comptait 302 agences, 1 033 collaborateurs et 9,85 milliards d'euros d'actifs sous gestion (hors assurance) pour 284 453 clients actifs.

(8) Centre de Private Banking avec fourniture de services à distance par le biais des canaux numériques.

## Corporate & Public Bank Belgium (CPBB)

CPBB offre une gamme complète de services financiers à des entreprises, des sociétés du secteur public et des collectivités territoriales. Avec une clientèle de plus de 600 grandes entreprises et de 7 200 midcaps, CPBB est le leader<sup>(1)</sup> du marché dans ces deux segments et un acteur de premier plan sur le marché du public banking (570 clients). Grâce à une équipe composée de plus de 35 corporate bankers et de plus de 190 relationship managers opérant dans 16 business centres et de spécialistes dotés de compétences spécifiques, CPBB assure une offre de proximité à sa clientèle.

## BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG (BDEL)

L'activité BDEL de BGL BNP Paribas propose une large gamme de produits et services financiers à ses clients particuliers, professionnels et entreprises à travers son réseau de 40 agences auquel s'ajoute une agence à distance, et ses services ou départements dédiés aux entreprises. BGL BNP Paribas est la 2<sup>e</sup> banque du Grand-Duché pour les particuliers avec 171 724 clients (16 %<sup>(2)</sup> de part de marché). Elle est la 1<sup>re</sup> banque auprès des entreprises avec 35 417 clients (29 %<sup>(3)</sup> de part de marché).

Les équipes de la banque privée Luxembourg de BGL BNP Paribas proposent des solutions intégrées et sur mesure de gestion financière et patrimoniale. L'offre banque privée Luxembourg est notamment proposée en complément des services de banque au quotidien dans les cinq sites de banque privée adossés au réseau des agences.

Depuis 2014, la Banque Directe regroupe les activités de banque à distance avec d'une part la NetAgence pour les opérations courantes, et d'autre part Personal Investors pour le conseil en ligne.

## ARVAL

Spécialiste de la location de flottes de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des produits et services sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés. Le conseil d'expert et la qualité de service sont délivrés par plus de 4 000 collaborateurs dans 25 pays. Arval s'appuie par ailleurs sur des partenariats stratégiques dans 14 autres pays. Arval bénéficie de l'infrastructure et du réseau du Groupe BNP Paribas. Fin décembre 2014, Arval affichait une flotte louée en hausse par rapport à 2013 (725 000 véhicules, + 6 %). Acteur majeur en Europe du secteur de la location longue durée, Arval est par ailleurs leader de la location longue durée multimarque en France<sup>(4)</sup> et en Italie<sup>(5)</sup>, et n° 2 en République tchèque<sup>(6)</sup> et en Pologne<sup>(7)</sup>.

(1) Source : sondage réalisé par TNS en 2014.

(2) Source : étude ILRES Particuliers annuelle - 2014.

(3) Source : étude ILRES Entreprises biennale - 2014.

(4) Source : Syndicat National des Loueurs de Voitures Longue Durée, 4<sup>e</sup> trimestre 2014.

(5) Source : FISE ANIASA (Federazione Imprese di Servizi - Associazione Nazionale Industria dell' Autoleggio e Servizi Automobilistici), Italie, 3<sup>e</sup> trimestre 2014.

(6) Source : Produktkomodity, 3<sup>e</sup> trimestre 2014.

(7) Source : PZWLP, 3<sup>e</sup> trimestre 2014.

(8) Source : classement Leaseurope 2013 publié en juin 2014, au sein duquel BNP Paribas Leasing Solutions figure au 2<sup>e</sup> rang européen, tant en termes de volume d'activité que de nouveaux contrats.

(9) Montants après transfert servicing.

(10) Y compris DAB.

(11) BNP Paribas, qui contrôle désormais 91,7 % du capital de DAB Bank, a également annoncé son intention de procéder à une offre publique de retrait (squeeze-out) sur les actions restantes.

## BNP PARIBAS LEASING SOLUTIONS

BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux – ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires –, une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

Pour offrir un service de qualité optimale à ses clients, BNP Paribas Leasing Solutions a adopté une organisation spécialisée par marchés, avec des équipes commerciales dédiées :

- Equipment & Logistics Solutions pour les équipements professionnels roulants : machines agricoles, engins de BTP et de manutention, véhicules utilitaires et industriels ;
- Technology Solutions pour les actifs bureautiques, informatiques et télécoms ;
- Bank Leasing Services qui propose des produits et services de leasing aux clients des entités bancaires de BNP Paribas.

BNP Paribas Leasing Solutions est, au cumul avec Arval, l'un des leaders européens du financement d'équipements<sup>(8)</sup> et contribue activement au financement de l'économie réelle.

BNP Paribas Leasing Solutions a mis enoyer 288 000 opérations en 2014. Le montant de ses encours sous gestion s'élève à plus de 18,4 milliards d'euros<sup>(9)</sup>.

## BNP PARIBAS PERSONAL INVESTORS

BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services de banque et d'investissement majoritairement par voie digitale. Présent principalement en Allemagne, France, Turquie et Espagne, Personal Investors est un spécialiste de la banque de détail, de l'épargne et du courtage en ligne, qui apporte à près de 2,3 millions de clients<sup>(10)</sup> des services via internet, des applications mobiles, le téléphone et le face-à-face.

- En Allemagne, Cortal Consors, devenu Consorsbank le 8 décembre 2014, a été la plate-forme de lancement en 2013 de Hello bank!. Consorsbank a complété son offre de produits avec notamment un compte courant, des moyens de paiement et une offre de financements afin de devenir la banque principale de ses clients. L'acquisition finalisée le 17 décembre 2014 du courtier en ligne DAB Bank<sup>(11)</sup> permet au Groupe de renforcer sa présence dans la banque de détail en ligne en Allemagne et de pénétrer le marché autrichien. DAB Bank et Consorsbank font de BNP Paribas la 5<sup>e</sup> banque digitale en Allemagne avec 1,5 million de clients et le 1<sup>er</sup> courtier en ligne avec 11,9 millions de transactions exécutées. À fin décembre 2014, le total des dépôts de Consorsbank et de DAB Bank atteignait 17 milliards d'euros et les actifs sous gestion s'établissaient à 63 milliards d'euros ;

- En France, Cortal Consors contribue au redéploiement de l'offre Titres pour les réseaux BDDF et pour Hello bank!. Le rapprochement sera finalisé courant 2015 pour que les clients de la Banque profitent de l'expertise de Cortal Consors et que les clients actuels de Cortal Consors bénéficient de l'offre globale de la Banque ;
- B\*capital, entreprise d'investissement, permet à ses clients en France d'accéder directement à une gamme complète de marchés (actions, obligations, dérivés) et à des services d'analyse financière, de conseil personnalisé en Bourse et de gestion active de portefeuille ;
- Geojit BNP Paribas, l'un des principaux courtiers pour les particuliers en Inde, propose des services de courtage sur actions et dérivés et des produits d'épargne financière par téléphone, par internet et via un réseau d'environ 500 agences sur l'ensemble du territoire indien ;
- TEB Investment en Turquie propose des services de courtage via internet et un réseau d'agences ;
- À Singapour, BNP Paribas Personal Investors propose des services au travers d'une approche et d'un conseil personnalisés.

Au 31 décembre 2014, BNP Paribas Personal Investors<sup>(1)(2)</sup> comptait 2,3 millions de clients pour un encours géré de 78,1 milliards d'euros, réparti entre 37 % d'actifs boursiers, 40 % de produits d'épargne ou d'OPCVM et 24 % de liquidités. BNP Paribas Personal Investors emploie 2 207 personnes<sup>(2)</sup>.

## INTERNATIONAL RETAIL BANKING (IRB)

IRB réunit les activités de banque de détail de 15 pays hors zone euro, où elle déploie le modèle intégré de Retail Banking de BNP Paribas en s'appuyant sur les expertises qui font la force du Groupe (segmentation dynamique, cash management, trade finance, multicanal, financements spécialisés, banque privée, mobile banking, etc.), et au travers de ses trois métiers :

- Retail Banking, dont les réseaux multicanaux de proximité (y compris 3 180 agences) servent près de 15 millions de clients<sup>(3)</sup> ;
- Wealth Management, en liaison avec Investment Solutions ;
- Corporate Banking avec un réseau de 89 business centres, 20 trade centres et 15 desks MNC pour les multinationales donnant un accès local aux offres de BNP Paribas et un accompagnement dans tous les pays.

### BancWest

L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation dont BNP Paribas détient la totalité du capital depuis fin décembre 2001.

Depuis 2006, BancWest s'est consacrée à la croissance organique, en renforçant son infrastructure et en développant plus récemment son dispositif commercial, notamment sur le segment des entreprises, du wealth management et des petites et moyennes entreprises.

(1) Y compris Geojit BNP Paribas à hauteur de 34 %.

(2) Y compris DAB.

(3) Total des clients hors Asie. Le nombre de clients des entités asiatiques, mises en équivalence, est proche de 4,3 millions.

(4) Source: SNL Financier, chiffres au 30 juin 2014. Part de marché en termes de dépôts de First Hawaiian Bank parmi les banques commerciales (hors établissements d'épargne). Cette part de marché de FHB, ainsi que le classement de BancWest, excluent les dépôts non-retail.

(5) Y compris les agences de l'Asie, de la Guinée et du Gabon, entités rapportées en mise en équivalence.

(6) Sous réserve d'approbation des autorités de contrôle.

(7) Source : rapports annuels des acteurs du crédit aux particuliers.

(8) Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à « Autres Activités ».

(9) Effectif comprenant LaSer.

Bank of the West propose une très large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises au travers d'agences et de bureaux dans 20 États de l'Ouest et du Midwest américains. Elle détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés (financements de bateaux, de véhicules de loisir, des communautés religieuses, prêts à l'agriculture), qu'elle exerce sur l'ensemble du territoire des États-Unis.

Avec une part de marché locale de plus de 43 % en termes de dépôts bancaires<sup>(4)</sup>, First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises locales et internationales.

Avec 11 643 collaborateurs, forte d'un réseau de 631 agences, d'un total de bilan supérieur à 86 milliards de dollars au 31 décembre 2014, BancWest sert aujourd'hui près de 3,4 millions de clients. Elle se place par les dépôts au 7<sup>e</sup> rang<sup>(4)</sup> des banques commerciales de l'ouest des États-Unis.

## Europe Méditerranée

Europe Méditerranée opère dans 14 pays avec un réseau de 2 550<sup>(5)</sup> agences. L'entité regroupe ainsi la banque TEB en Turquie, les banques BNP Paribas Bank Polska et BGZ en Pologne, UkrSibbank en Ukraine, la BMCI au Maroc, l'UBCI en Tunisie, BNP Paribas El Djazair en Algérie, les BICIs de 6 pays d'Afrique subsaharienne, ainsi que 2 partenariats en Asie (Bank of Nanjing en Chine, OCB au Vietnam).

En Pologne, l'acquisition de BGZ a été finalisée en septembre 2014. BNP Paribas détient désormais 88,98 % de Bank BGZ, tandis que Rabobank conserve le solde restant. Le nombre total d'agences en Pologne atteint désormais 620. Bank BGZ fusionnera en 2015 avec BNP Paribas Bank Polska SA<sup>(6)</sup>.

## PERSONAL FINANCE

### BNP Paribas Personal Finance, 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe<sup>(7)</sup>

Avec plus de 16 millions de clients actifs, BNP Paribas Personal Finance (PF) est, au sein du Groupe BNP Paribas, le spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. Parallèlement, Personal Finance a également une activité de crédit immobilier<sup>(8)</sup>. Avec ses 18 755<sup>(9)</sup> collaborateurs dans une trentaine de pays, BNP Paribas Personal Finance est le 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe.

En 2014, Personal Finance a poursuivi son développement. Ainsi, à la suite de l'exercice par les Galeries Lafayette de l'option de vente qu'elles détenaient dans le cadre des accords de partenariat, Personal Finance est monté de 50 % à 100 % le 25 juillet 2014 dans le capital de LaSer (4 700 personnes, 9,3 milliards d'euros d'encours). Personal Finance renforce ainsi sa position de 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe. Par ailleurs, le métier a aussi bouclé l'acquisition de RCS, spécialiste du crédit sur le lieu de vente en Afrique du Sud.

Au travers de ses marques, Cetelem, LaSer, Cofinoga, Findomestic ou encore AlphaCredit, BNP Paribas Personal Finance propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers de son dispositif PF Inside. Dans l'ensemble de la trentaine de pays dans lesquels l'entreprise exerce son activité, BNP Paribas Personal Finance propose une offre de produits d'assurance adaptés aux besoins et usages locaux. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie, l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne.

BNP Paribas Personal Finance a développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et les distributeurs automobiles, les webmarchands, et d'autres institutions financières (banque et assurance) fondée sur son expérience du marché du crédit et sa capacité à proposer des services intégrés adaptés à l'activité et la stratégie commerciale de ses partenaires. BNP Paribas Personal Finance est un expert des solutions de crédit, de paiement et de financement sur internet.

Il est aussi un acteur de référence en matière de crédit responsable® développé depuis toujours et qu'il oriente aujourd'hui vers la coresponsabilité. L'entreprise est également fortement engagée dans l'éducation budgétaire.

### Plus responsables, ensemble : la responsabilité est au cœur de sa stratégie

BNP Paribas Personal Finance fait de sa politique de crédit responsable® le fondement de sa stratégie commerciale pour une croissance durable. À chaque étape de la relation avec le client, de la création d'une offre au processus de mise en place et de suivi d'un prêt, ses critères de crédit responsable® sont appliqués. Ils sont construits en fonction des besoins des clients, au cœur de ce dispositif, et de leur satisfaction, mesurée régulièrement.

Cette approche, transversale à l'ensemble de l'entreprise, est déclinée de façon adaptée selon les spécificités de chaque pays. Parallèlement, des dispositifs structurants tels que la conception et la distribution d'offres accessibles et responsables ou encore la « Charte de Recouvrement », sont déployés et mis en œuvre dans tous les pays.

En France, BNP Paribas Personal Finance présente le dispositif le plus complet, incluant, notamment, l'identification de clients en situation potentielle de fragilité, le recours à une médiation d'entreprise indépendante et, depuis 2004, le suivi de trois indicateurs de crédit responsable® rendus publics : les taux de refus, de remboursement des dossiers et de risque.

Depuis 2007, BNP Paribas Personal Finance soutient le développement du microcrédit personnel garanti par le Fonds de cohésion sociale. Depuis cette date et à fin 2014, l'entreprise a financé au total 673 microcrédits à hauteur de 1 542 302 euros.

## INVESTMENT SOLUTIONS

Investment Solutions regroupe les activités de BNP Paribas liées à la collecte, la gestion, la valorisation, la protection et l'administration de l'épargne et du patrimoine des clients.

Investment Solutions propose ainsi, à travers le monde, sa large gamme de produits et services répondant à l'ensemble des besoins des investisseurs, qu'ils soient particuliers, entreprises ou institutionnels.

Les clients d'Investment Solutions bénéficient d'un modèle unique construit sur la complémentarité des expertises, le partage d'une vision globale et l'objectif permanent de faire grandir leur patrimoine et leurs investissements.

Investment Solutions comprend cinq métiers aux expertises complémentaires :

- l'assurance – BNP Paribas Cardif (7 970 collaborateurs, 37 pays, 202 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- le métier Titres – BNP Paribas Securities Services (8 735 collaborateurs, 36 pays, 7 396 milliards d'euros d'actifs en conservation, 1 419 milliards d'euros d'actifs sous administration) ;
- la banque privée – BNP Paribas Wealth Management (6 445 collaborateurs, 27 pays, 305 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- la gestion d'actifs – BNP Paribas Investment Partners (2 625 collaborateurs, 35 pays, 391 milliards d'euros d'actifs sous gestion) ;
- les services immobiliers – BNP Paribas Real Estate (3 300 collaborateurs, 36 pays, 19 milliards d'euros d'actifs sous gestion).

Les métiers d'Investment Solutions occupent des positions de premier plan en Europe où ils opèrent, entre autres, dans les principaux marchés domestiques de BNP Paribas que sont la France, l'Italie, la Belgique, le Luxembourg, ainsi qu'en Suisse et au Royaume-Uni. L'Allemagne est également un marché clé pour Investment Solutions. Par ailleurs, le développement international d'Investment Solutions se poursuit activement, notamment dans les zones à forte croissance telles que l'Asie-Pacifique, l'Amérique latine et le Moyen-Orient où les métiers renforcent leurs activités – sous la forme de nouvelles implantations, d'acquisitions, de coentreprises ou d'accords de partenariat.

En 2014, 17 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par Investment Solutions. Au total, le pôle est présent dans 65 pays et emploie 26 460 collaborateurs.

### BNP PARIBAS CARDIF

Depuis plus de 40 ans, BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection pour assurer les personnes, leurs projets et leurs biens.

S'appuyant sur un modèle économique unique, BNP Paribas Cardif partage son expérience et son expertise avec plus de 450 partenaires internes ou externes au Groupe BNP Paribas, qui distribuent ses produits auprès de 90 millions de clients dans 37 pays.

Ce réseau de distributeurs multi-secteurs se compose de banques, organismes de crédit, financières de constructeurs automobiles, grande distribution, courtiers et conseillers en gestion de patrimoine indépendants, etc.

BNP Paribas Cardif propose des solutions d'épargne pour constituer et faire fructifier un capital, anticiper la retraite, notamment au travers de contrats d'assurance-vie multi-supports, de contrats euro-croissance et de produits à capital garanti ou d'unités de compte.

Pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs, BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget et celle des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numériques privées, etc.

Pour servir au mieux ses partenaires et clients, l'assureur, qui compte près de 8 000 collaborateurs<sup>(1)</sup>, a mis en place une organisation articulée autour des marchés domestiques (France, Italie, Luxembourg), des marchés internationaux (autres pays) et de fonctions centrales.

## BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres<sup>(2)</sup>. En 2014, le métier a enregistré une des croissances les plus fortes de son secteur : + 22 % par rapport à 2013 pour les actifs en conservation à 7 396 milliards d'euros et + 31 % pour les actifs sous administration à 1 419 milliards d'euros. Le nombre de transactions a atteint 62 millions en 2014, soit une progression de + 17 % par rapport à 2013.

BNP Paribas Securities Services propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, *sell-side*, *buy-side* et émetteurs :

- les banques d'investissement, broker-dealers, banques et infrastructures de marché (acteurs *sell-side*) bénéficient de solutions sur mesure en matière d'exécution, de compensation d'instruments dérivés, de compensation locale et globale, de règlement-livraison et de conservation pour toutes les classes d'actifs partout dans le monde. Des solutions de sous-traitance pour les activités de middle et back-office sont également proposées ;
- les investisseurs institutionnels – gestionnaires d'actifs, de fonds alternatifs, de fonds souverains, compagnies d'assurances, fonds de pension, distributeurs et promoteurs de fonds (acteurs *buy-side*) – disposent d'une gamme étendue de services : conservation globale, banque dépositaire et trustee, agent de transfert et support à la distribution de fonds, administration de fonds et sous-traitance de middle-office, reporting d'investissement, mesure du risque et de la performance ;
- les émetteurs (originateurs, arrangeurs et entreprises) ont accès à une offre étendue de services fiduciaires : titrisation et services de financement structuré, services d'agent de la dette, conseil aux

émetteurs, gestion de plans de stock-options et d'actionnariat salarié, services aux actionnaires et gestion des Assemblées Générales ;

- des services de marché et de financement sont proposés à tous les types de clients : prêt et emprunt de titres, gestion du change, gestion du crédit et du collatéral, service de négociation des ordres et financements.

BNP Paribas Securities Services rejoindra le pôle Corporate and Institutional Banking en 2015.

## WEALTH MANAGEMENT

BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas. Wealth Management a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle individuelle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant un accompagnement et une prise en charge de l'ensemble de leurs besoins patrimoniaux et financiers.

Cette approche globale est fondée sur une offre à forte valeur ajoutée comprenant notamment :

- des services d'ingénierie patrimoniale ;
- des services financiers : conseil en allocation d'actifs, sélection de produits d'investissement, gestion sous mandat ;
- des financements sur mesure ;
- des conseils d'experts en diversification : vignobles, art, immobilier ou philanthropie.

Wealth Management est organisé de façon à accompagner les clients sur les marchés domestiques, grâce notamment à l'adossement de l'activité de banque privée aux réseaux de banque de détail en France, Belgique, Italie et au Luxembourg, ainsi que sur les marchés internationaux où Wealth Management est aujourd'hui un acteur de référence notamment dans les zones géographiques à forte croissance comme l'Asie ou certains marchés émergents.

La couverture géographique de Wealth Management est soutenue par la transversalité entre les zones géographiques et les fonctions supports, le développement des talents grâce à la Wealth Management University et l'optimisation des process et des outils.

Banque privée de référence mondiale avec près de 305 milliards d'euros d'actifs gérés en 2014 et plus de 6 400 professionnels implantés dans près de 30 pays, BNP Paribas Wealth Management est classée à trois reprises « Meilleure Banque Privée en Europe »<sup>(3)</sup> ainsi que n° 1 en France<sup>(4)</sup> et au Luxembourg<sup>(4)</sup>, « Meilleure Banque Privée en Asie du Nord »<sup>(5)</sup> et à Hong Kong<sup>(6)</sup> et « Meilleure Banque Privée en Amérique du Nord »<sup>(7)</sup>. À cela s'ajoutent d'autres distinctions, telles que n° 1 en Services Philanthropiques<sup>(5)</sup>, et « Prix spécial pour l'offre digitale la plus innovante »<sup>(5)</sup>.

(1) Source : effectifs des entités juridiques contrôlées par BNP Paribas Cardif.

(2) Source : chiffres de BNP Paribas Securities Services au 31 décembre 2014 pour les actifs en conservation ; communication financière des 10 principaux concurrents.

(3) Source : Private Banker International 2014, Professional Wealth Management et The Banker 2014.

(4) Source : Euromoney 2014.

(5) Source : Private Banker International 2014.

(6) Source : The Asset Triple A 2014.

(7) Source : Private Asset Management 2014.



Ces nombreuses récompenses témoignent de la pertinence du positionnement de BNP Paribas Wealth Management en tant que banque responsable, innovante et engagée au service de ses clients.

## BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS

BNP Paribas Investment Partners, branche d'activités spécialisée en gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas, propose un éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs tant institutionnels que privés à travers le monde.

BNP Paribas Investment Partners compte 2 625 collaborateurs au service des investisseurs et des épargnants. Pour renforcer la proximité et ajuster son offre aux besoins spécifiques de chacun de ses clients, où qu'ils se trouvent, BNP Paribas Investment Partners développe une approche adaptée au profil de chacun d'entre eux :

- sa branche Institutionnelle offre des solutions de gestions globales et européennes aux investisseurs institutionnels ;
- sa ligne de métier Distributeurs propose une large gamme de solutions d'épargne et de services pour répondre aux attentes des distributeurs et de leurs clients ;
- sa division Asie-Pacifique et Pays Émergents combine gestions d'actifs locales et compétences globales pour répondre aussi bien aux besoins des investisseurs institutionnels qu'aux distributeurs dans ces régions.

Investisseur et entreprise responsable, BNP Paribas Investment Partners s'est engagé depuis plus de dix ans dans une démarche RSE visant à concilier la performance attendue par ses clients avec les nouveaux enjeux sociaux et environnementaux d'un monde qui change. Depuis, l'entreprise ne cesse de renforcer son engagement à la fois dans l'exercice de son activité mais aussi dans son organisation et son fonctionnement.

## BNP PARIBAS REAL ESTATE

BNP Paribas Real Estate est le n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale<sup>(1)</sup>.

L'entreprise propose une large gamme de services :

- Promotion – 90 000 m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise en cours de chantier et 1 357 logements lancés en 2014 ;
- Advisory (Transaction, Conseil, Expertise) – 5 millions de m<sup>2</sup> placés et 14,3 milliards d'euros d'investissements accompagnés en 2014 ;
- Property Management – plus de 35 millions de m<sup>2</sup> d'immobilier d'entreprise gérés ;
- Investment Management – 19 milliards d'euros d'actifs gérés.

Avec 3 300 professionnels, BNP Paribas Real Estate répond aux besoins de ses clients à toutes les étapes du cycle de vie de leurs biens immobiliers, qu'il s'agisse d'entreprises, d'investisseurs institutionnels, de particuliers ou d'entités publiques.

Cette offre globale couvre toutes les classes d'actifs immobiliers : bureaux, entrepôts, plates-formes logistiques, commerces, hôtels, logements, résidences services, etc.

En immobilier d'entreprise, le métier accompagne ses clients dans 14 pays européens et dispose d'équipes à Dubaï et à Hong Kong qui font le lien avec les investisseurs moyen-orientaux et asiatiques investissant en Europe. L'entreprise dispose également d'alliances commerciales avec des partenaires locaux dans 22 autres pays.

En immobilier résidentiel, BNP Paribas Real Estate est essentiellement présent en France (Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bordeaux) mais développe aussi son activité à Rome et à Milan.

## CORPORATE AND INVESTMENT BANKING

BNP Paribas Corporate & Investment Banking (CIB) compte un peu plus de 19 000 collaborateurs, déployés dans près de 45 pays. BNP Paribas CIB opère dans les métiers de corporate banking ainsi que dans le conseil et les métiers de marchés de capitaux. En 2014, 22 % des revenus des pôles opérationnels de BNP Paribas ont été réalisés par BNP Paribas CIB.

### CORPORATE BANKING

Corporate Banking regroupe l'offre de solutions de financement aux entreprises (prêts classiques et financements spécialisés, y compris export, projets, acquisitions et leverage finance) ainsi que l'ensemble des produits de transaction banking : gestion des liquidités, cash management, collecte des dépôts et opérations de commerce international.

L'ensemble de ces produits et services est proposé aux clients partout dans le monde. Toutefois, afin de mieux anticiper leurs besoins, les équipes sont organisées par région, ce qui permet de combiner expertise mondiale et proximité.

En Europe, une équipe de 1 200 personnes est répartie dans une trentaine de centres d'affaires et assure la couverture de 18 pays, renforçant l'approche *One Bank for Corporates* développée en liens étroits avec les quatre marchés domestiques du Groupe.

En Asie-Pacifique, les activités de corporate banking consistent en une large gamme de produits de financement et de transaction banking disponibles dans 12 pays (s'appuyant sur 19 trade centers). BNP Paribas s'affirme comme l'une des banques internationales les mieux positionnées pour accompagner la croissance de ses clients dans la région et au-delà.

Sur le continent américain, l'offre de Corporate Banking est assurée par environ 400 personnes qui opèrent depuis des centres d'activité intégrés situés à New York et São Paulo, que relaient 6 autres bureaux répartis à travers le continent (San Francisco, Chicago, Dallas, Houston, Canada, Mexico) au service de plus de 950 clients.

Une approche globale est également mise en œuvre pour établir un juste équilibre entre vision régionale et vision globale pour les clients.

Afin d'assurer un suivi mondial des activités de trade finance, une ligne de métier spécifique, **Global Trade and Transaction Banking**, renforce l'approche régionale. Forte de 550 employés, (i) elle élabore des solutions complètes en matière de commerce international pour les entreprises de tout secteur à partir d'un centre de compétences basé en Europe et d'un réseau de plus de 100 trade centers dans 60 pays à travers le monde ; (ii) elle offre des services de financements spécialisés aux acteurs agissant sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur de l'énergie et des matières premières ; et (iii) elle propose à une clientèle bancaire des services d'intermédiation.

(1) Source : Property Week, juin 2014.

## Prix 2014

- Best Export Finance Arranger (*Trade Finance Awards for Excellence*, 2014) ;
- Best Trade Bank in Western Europe (*Trade and Forfaiting Review Excellence Awards*) ;
- Best Infrastructure Bank for Latin America (*LatinFinance*, 2014) ;
- European Bank of the Year (*Project Finance International*) ;
- N° 1 European Large Corporate Trade Finance Market Penetration (*Greenwich Associates*, 2014) ;
- Best Service Provider – eSolutions partner Bank in Hong Kong and India (*The Asset, Triple A Transaction Banking Awards*, 2014).

## Classements 2014

- N° 1 Bookrunner and MLA in EMEA Syndicated Loans by volume (*Thomson Reuters*, 2014) ;
- N° 1 Bookrunner for EMEA Leveraged Loans by volume and number of deals (*Dealogic*, 2014) ;
- N° 1 MLA for European Project Finance and n° 4 MLA for Global Project Finance (*Dealogic*, 2014) ;
- N° 5 Cash Management Bank Globally, n° 2 in Singapore, n° 3 in India, n° 6 in Asia (*Euromoney*, Octobre 2014).
- N° 2 MLA in European ECA Financing (*Dealogic*, 2014).

## CORPORATE FINANCE

Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions-acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation, etc.) et des activités primaires actions (introductions en Bourse, augmentations de capital, émissions d'obligations convertibles et échangeables, etc.).

Près de 300 professionnels couvrent la région EMEA au sein du métier Corporate Finance et, pour certains secteurs (énergie et infrastructure, immobilier, médias-télécoms, mines et métaux et transport), à partir d'équipes intégrées, dédiées au conseil et au financement.

En Asie-Pacifique, les experts en corporate finance opèrent au sein d'une plate-forme d'Investment Banking qui permet d'offrir à nos clients une gamme complète et intégrée de conseil et de financement avec une expertise spécifique dans les secteurs immobilier, transport et énergie et ressources naturelles.

En Amérique du Nord et Amérique latine, les équipes comprennent environ 60 professionnels.

En fusions-acquisitions, BNP Paribas est classé n° 11 dans la région EMEA selon *Thomson Reuters* (opérations annoncées) et se place cette année encore 1<sup>re</sup> banque conseil sur le marché français en 2014 selon *Thomson Reuters* (opérations réalisées).

Sur le marché primaire actions, BNP Paribas maintient son leadership dans la région EMEA en se classant n° 1 en nombre d'opérations en tant que bookrunner d'opérations equity-linked selon *Dealogic* en 2014.

## FIXED INCOME

Fixed Income compte 2 300 professionnels et couvre cinq domaines d'activité globaux : Marchés primaires, Taux pays du G10, Crédit, Marchés des changes & Marchés locaux et Ventes régionales. Outre le siège basé à Londres, le métier dispose de huit autres implantations principales à

Paris, Bruxelles, Luxembourg, Singapour, Hong Kong, Tokyo, New York et São Paulo, sans compter des bureaux supplémentaires dans toutes les régions.

Fixed Income propose une offre complète de produits et de services, qui vont de l'origination et la syndication, à la vente et au trading, en passant par de solides compétences en matière de structuration, de recherche et d'exécution électronique. Grâce à son réseau de professionnels, le métier fournit des solutions de financement, de gestion de la dette et d'investissement à une clientèle diversifiée comprenant des gestionnaires d'actifs, des compagnies d'assurances, des caisses de retraite, des banques, des entreprises, des gouvernements et des organismes supranationaux.

Fixed Income est un acteur majeur sur les marchés obligataires. Il opère en tant que teneur de livre pour les émissions obligataires et fournit des solutions de couverture aux acteurs du secteur public, aux institutions financières et aux entreprises. Il propose également des opportunités d'investissement à sa clientèle institutionnelle à travers ses différentes lignes de produits.

## Classements 2014

- N° 1 en tant que bookrunner pour les émissions obligataires en euro ; N° 9 en tant que bookrunner pour les émissions obligataires internationales toutes devises (*Thomson Reuters*, 2014) ;
- N° 1 Chine toutes catégories (*Euromoney FX Survey*, 2014) ;
- N° 1 Swaps d'inflation EUR (*Risk Institutional Investor Rankings*, 2014) ;
- N° 1 Produits de crédit toutes catégories (*Risk Institutional Investor Rankings*, 2014) ;
- N° 1 Plate-forme électronique instruments dérivés (*Asia Risk Corporate Ranking*, 2014) ;
- N° 1 Options sur taux d'intérêt européens (*Risk Bank Rankings*, 2014).

## Prix 2014

- Structured Products House of the Year (*Structured Products Europe Awards*, 2014) ;
- FX House of the Year (*Structured Products Europe Awards*, 2014) ;
- Structured Products House of the Year (*Asian Private Banker Structured Products Awards for Excellence*) ;
- Most Impressive CEE House (*GlobalCapital Bonds*, 2014) ;
- European Investment Grade Corporate Bond House (*IFR Awards*, 2014) ;
- Covered Bond House (*IFR Awards* 2014) ;
- Best Euro Lead Manager (*The Cover Awards*, 2014) ;
- Bank eFX Initiative of the Year (*FX Week eFX Awards*, 2014) ;
- Most Innovative Bank eTrading Platform (*FX Week eFX Awards*, 2014) ;
- Best Single Dealer Platform for Structured Products (*Asian Private Banker, Structured Products Awards for Excellence*, 2014).

## GLOBAL EQUITIES & COMMODITY DERIVATIVES

La division Global Equities & Commodity Derivatives (GECD) de BNP Paribas CIB propose des produits dérivés sur actions et matières premières, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée. Elle s'appuie pour cela sur plus de 1 300 professionnels de front-office présents dans trois grandes régions (Europe Moyen-Orient Afrique, Amériques et Asie-Pacifique).

GECD regroupe trois métiers complémentaires :

- la ligne de métiers Dérivés Actions offre une gamme de solutions pour les particuliers (à travers des courtiers ou réseaux bancaires), les entreprises, les compagnies d'assurances, les fonds de pension, les investisseurs institutionnels et les gestionnaires d'actifs. Cette activité comprend des solutions actions sur toute la gamme, depuis la solution standard jusqu'à des solutions hautement personnalisées. Elle offre à ses clients des produits répondant à leurs exigences de protection du capital, de rendement et de diversification, d'optimisation de portefeuille et de couverture ;
- la ligne de métiers Dérivés de Matières Premières offre une gamme de solutions de couverture du risque aux entreprises dont l'activité est fortement corrélée aux prix des matières premières (par exemple des producteurs, des raffineries et des sociétés de transport). Ce métier fournit également aux investisseurs un accès aux matières premières via une variété de stratégies et de solutions d'investissement ;

- la ligne de métiers Financing répond aux besoins des investisseurs institutionnels et des gérants d'actifs, en leur permettant d'accéder à divers services et solutions de financement et de gestion des risques pour de nombreuses classes d'actifs.

#### Prix 2014

- Structured Products House of the Year (*Structured Products Europe Awards*, 2014) ;
- Derivatives House of the Year Asia 2014 (*The Asset*, 2014) ;
- Best Flow House in Western Europe 2014 (*Euromoney*, 2014) ;
- Research, Strategy, Engineering House of the Year 2014 (*Global Capital Derivatives Awards*, 2014) ;
- Base Metals House of the Year (*Energy Risk Awards*, 2014) ;
- N° 1 Best Equities House (*Structured Retail Products*, Asia 2014) ;
- N° 1 Best Commodities House (*Structured Retail Products*, Asia 2014).

À compter de 2015, BNP Paribas aura une nouvelle organisation de son pôle CIB, désormais appelé **Corporate & Institutional Banking**. Cette nouvelle organisation permettra de répondre de façon plus simple et plus efficace aux attentes des clients entreprises et institutionnels de BNP Paribas CIB.

CIB sera ainsi organisé autour de 3 grands métiers :

- Corporate Banking, avec une organisation propre à chaque région,
- Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché, et
- Securities Services, qui rejoindra le pôle CIB en 2015 et continuera d'offrir sa gamme actuelle de solutions et de produits.

Par ailleurs, l'approche régionale sera simplifiée autour de 3 grandes régions :

- EMEA (Europe Middle East Africa),
- Amériques,
- APAC (Asie-Pacifique).



## AUTRES ACTIVITÉS

### BNP PARIBAS PRINCIPAL INVESTMENTS

BNP Paribas Principal Investments est en charge de la gestion du portefeuille de participations cotées et non cotées du Groupe BNP Paribas dans une optique de valorisation des actifs à moyen terme.

L'équipe Gestion des Participations Cotées a pour mission la prise et la gestion de participations minoritaires dans des sociétés cotées, essentiellement françaises et à large capitalisation.

L'équipe Gestion des Participations Non Cotées a pour responsabilité la prise et la gestion des investissements dans des sociétés non cotées, en direct en capital minoritaire ou en mezzanine sur ses marchés domestiques et en indirect à travers des fonds, contribuant en cela au financement de l'économie.

### ACTIVITÉ DE CRÉDIT IMMOBILIER DE PERSONAL FINANCE

Dans le contexte du plan de développement 2014-2016 du Groupe, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance, dont une partie significative est gérée en extinction, a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à « Autres Activités ».

### KLÉPIERRE

Acteur majeur de l'immobilier de centres commerciaux en Europe, Klépierre associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. BNP Paribas est deuxième actionnaire de Klépierre avec 21,3 %<sup>(1)</sup>, derrière Simon Property Group.

## UNE NOUVELLE ORGANISATION DES PÔLES OPÉRATIONNELS EN 2015

À la suite du rapprochement de Securities Services et de CIB, la présentation de l'organisation des pôles opérationnels du Groupe s'appuiera désormais sur deux ensembles : Retail Banking & Services et CIB.

Retail Banking & Services comprendra Domestic Markets et un nouvel ensemble, International Financial Services, composé de BancWest, Europe

Méditerranée, Personal Finance, Gestion Institutionnelle et Privée et l'Assurance.

Corporate and Institutional Banking (CIB) sera composé de Corporate Banking, Global Markets et Securities Services.

## FACTEURS CLÉS PROPRES À L'ACTIVITÉ

L'activité de BNP Paribas est exposée à un certain nombre de facteurs clés qui sont décrits dans la partie 5.1 sous le titre *Facteurs de risque*. De façon synthétique, ces facteurs de risque sont notamment liés :

- aux risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, en particulier : aux conditions macroéconomiques et de marché ; à l'accès au financement et aux conditions de ce financement ; aux variations significatives de taux d'intérêt ; aux risques et comportements des autres institutions financières et acteurs du marché ; à la volatilité des activités de marchés et d'investissements ; aux activités générant des commissions ; au niveau des marchés et au niveau de leur liquidité ;
- aux risques liés à la réglementation, en particulier : aux évolutions des mesures législatives et réglementaires ; à la réglementation importante et fluctuante ; à la non-conformité ;

- aux risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations, en particulier : aux risques liés à la mise en œuvre de son plan stratégique ; à l'intégration de sociétés acquises sans réalisation des bénéfices attendus ; à une intensification de la concurrence ; au niveau du provisionnement ; aux risques non identifiés ou imprévus susceptibles d'occasionner des pertes significatives ; à une stratégie de couverture non efficace ; à la réputation de la Banque ; à l'interruption ou la défaillance de ses systèmes informatiques ; à l'interruption de ses activités due à des événements externes imprévus.

(1) Au 31 décembre 2013. Source : Rapport Annuel 2013.

## 1.5 BNP Paribas et ses actionnaires

### LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 31 décembre 2013 à 2 490 325 618 euros composé de 1 245 162 809 actions. Les changements intervenus au cours des exercices antérieurs sont rappelés au chapitre 6, note 6 à *Évolution du capital et résultat par action*.

En 2014, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les opérations suivantes :

- création de 1 185 557 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options ;
- annulation de 390 691 actions conformément à l'autorisation conférée par la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.

Ainsi, au 31 décembre 2014, le capital de BNP Paribas s'élevait à 2 491 915 350 euros, composé de 1 245 957 675 actions d'un nominal de deux euros chacune.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double ni aucune limitation à l'exercice des droits de vote, ni aucun droit à dividende majoré, attaché à ces valeurs mobilières.**

### ÉVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT

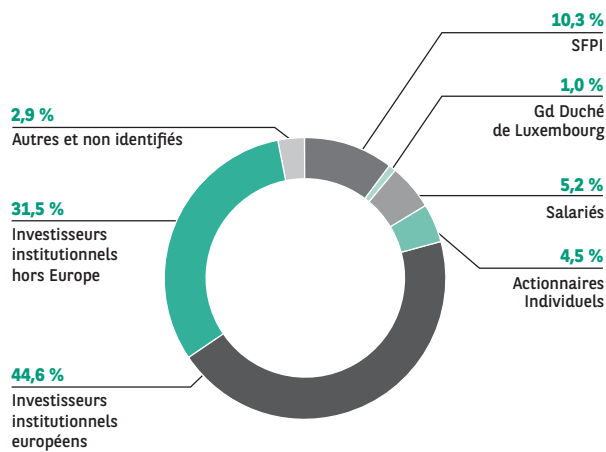
#### ► ÉVOLUTION DE LA DÉTENTION DU CAPITAL DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Dates	31/12/2012			31/12/2013			31/12/2014		
	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV	Nombre d'actions (en millions)	% du capital	% des DDV
<b>Actionnaires</b>									
SFPI(*)	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,3 %	10,3 %	127,75	10,3 %	10,3 %
AXA	65,74	5,3 %	5,3 %	-	-	-	-	-	-
Gd Duché de Luxembourg	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %	12,87	1,0 %	1,0 %
Salariés	75,42	6,1 %	6,1 %	67,58	5,4 %	5,5 %	64,36	5,2 %	5,2 %
■ dont FCPE Groupe	56,27	4,5 %	4,5 %	49,73	4,0 %	4,0 %	47,21	3,8 %	3,8 %
■ dont détention directe	19,14	1,6 %	1,6 %	17,85	1,4 %	1,5 %	17,15	1,4 %	1,4 %
Mandataires sociaux	0,60	NS	NS	0,53	NS	NS	0,33	NS	NS
Titres détenus par le Groupe(**)	3,93	0,3 %	-	3,25	0,3 %	-	3,40	0,3 %	-
Actionnaires Individuels	69,00	5,6 %	5,6 %	60,78	4,9 %	4,9 %	56,35	4,5 %	4,5 %
Inv. institutionnels	856,42	68,9 %	69,2 %	945,01	75,9 %	76,1 %	944,94	75,8 %	76,1 %
(dont « Investisseurs Socialement Responsables »)	(5,61)	(0,5 %)	(0,5 %)	(6,01)	(0,5 %)	(0,5 %)	(8,80)	(0,7 %)	(0,7 %)
■ Européens	512,71	41,3 %	41,4 %	573,00	46,0 %	46,1 %	553,97	44,5 %	44,6 %
■ Non Europ.	343,71	27,6 %	27,8 %	372,01	29,9 %	30,0 %	390,97	31,3 %	31,5 %
Autres et non identifiés	30,54	2,5 %	2,5 %	27,39	2,2 %	2,2 %	35,95	2,9 %	2,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 242,26</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 245,16</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>1 245,96</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(\*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

(\*\*) Hors positions de travail des tables de trading.

## COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS AU 31 DÉCEMBRE 2014 (EN % DES DROITS DE VOTE)



À la connaissance de l'Entreprise, seule la SFPI détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI) est devenue actionnaire de BNP Paribas à l'occasion du rapprochement, concrétisé courant 2009, avec le groupe Fortis ; elle a procédé au cours de cet exercice, à deux déclarations de franchissement de seuil auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

- le 19 mai 2009 (Information AMF n° 209C0702), la SFPI déclarait avoir franchi à la hausse les seuils légaux de 5 % et 10 % du capital ou des droits de vote de BNP Paribas, à la suite de l'apport de 74,94 % de Fortis Banque SA/NV, rémunéré par l'émission de 121 218 054 actions BNP Paribas représentant alors 9,83 % du capital et 11,59 % des droits de vote. Il était notamment précisé que ni l'État belge ni la SFPI n'envisageaient d'acquiescer le contrôle de la Banque.

## LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). À compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104). Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, et fixé à deux euros.

Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement

BNP Paribas a concomitamment informé l'AMF ce même 19 mai (Information AMF n° 209C0724), de la conclusion d'un contrat d'option entre l'État belge, la SFPI et Fortis SA/NV (devenue Ageas SA/NV fin avril 2010), aux termes duquel Fortis SA/NV bénéficie d'une option d'achat portant sur les 121 218 054 actions BNP Paribas émises en rémunération des apports effectués par la SFPI, de participations détenues dans Fortis Banque avec faculté pour BNP Paribas de mettre en œuvre un droit de substitution sur les actions concernées ;

- le 4 décembre 2009 (Information AMF n° 209C1459), la SFPI déclarait détenir 10,8 % du capital et des droits de vote de BNP Paribas ; cette évolution est consécutive, pour l'essentiel :
  - à l'augmentation de capital réalisée en actions ordinaires par BNP Paribas en 2009 ;
  - à la réduction de capital opérée par la Banque à la suite de l'annulation le 26 novembre 2009 des actions de préférence émises le 31 mars 2009 au profit de la Société de Prise de Participation de l'État ;

Le 27 avril 2013, l'État belge a annoncé le rachat par la SFPI de l'option d'achat accordée à Ageas.

Depuis cette date, aucune déclaration de franchissement de seuil n'a été reçue par BNP Paribas de la part de la SFPI.

Le 5 août 2010, le groupe AXA et le Groupe BNP Paribas avaient informé l'AMF (Information AMF n° 210C0773) qu'un protocole d'accord destiné à remplacer la convention établie en décembre 2005 avait été conclu. Prenant en compte les nouvelles règles édictées par les régulateurs à destination des institutions financières, les clauses de ce nouveau protocole ne faisaient plus mention du maintien de participations réciproques stables. En mars 2014, le groupe AXA et le Groupe BNP Paribas ont annoncé leur décision de mettre fin à ce protocole et de poursuivre leurs relations dans la continuité de leurs liens et partenariats historiques qui ont contribué au succès et à la croissance des deux groupes.

Mensuel. Depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé).

Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ International, à la Bourse de Francfort, ainsi qu'à Milan sur le MTA International depuis le 24 juillet 2006. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux États-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Afin d'augmenter sa liquidité et de le rendre plus visible pour les investisseurs américains, l'ADR est négocié sur l'OTCQX International Premier depuis le 14 juillet 2010.

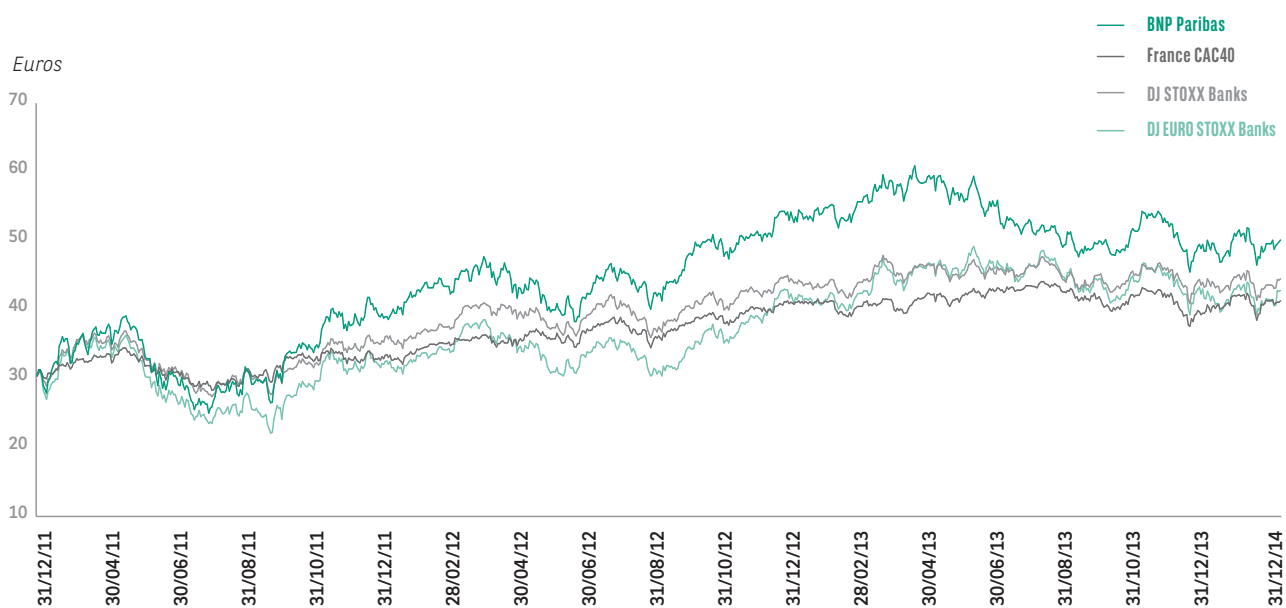
La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993 ; elle a par ailleurs intégré l'EURO STOXX 50 le 1<sup>er</sup> novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones STOXX 50 depuis le 18 septembre 2000. BNP Paribas a également intégré le DJ Banks Titans 30 Index qui regroupe les trente plus

grandes banques mondiales. Le titre est également inclus dans les indices DJ EURO STOXX Banks et DJ STOXX Banks. Enfin, l'action BNP Paribas figure dans les principaux indices de référence du Développement Durable (cf. Chapitre 7) notamment Euronext Vigeo – World 120 Index, FTSE4Good Index Series, DJ Sustainability Indices World, Carbon Disclosure Index.

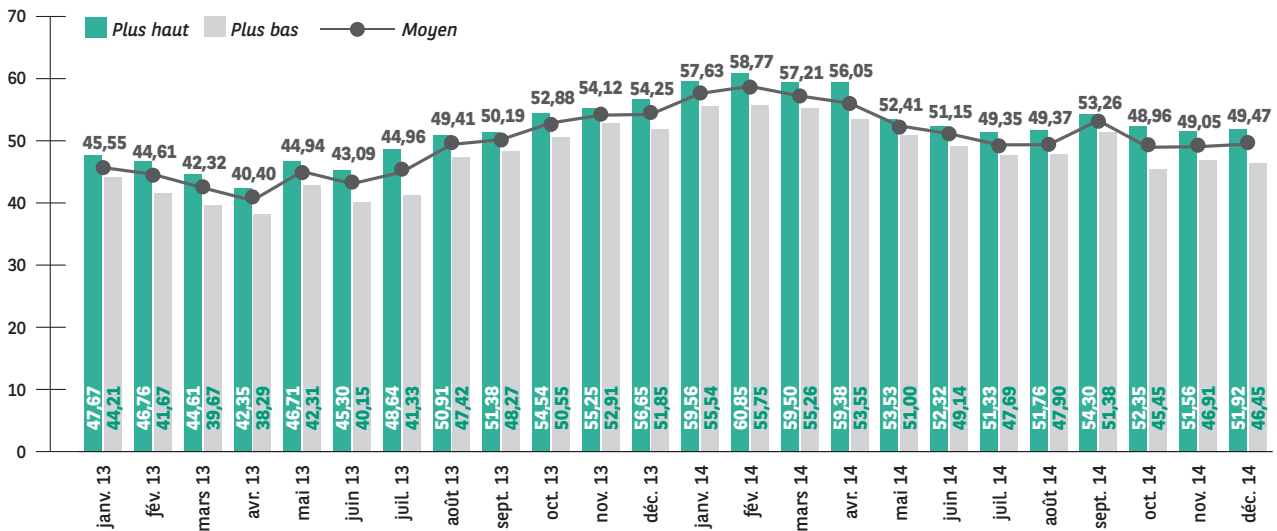
Ces différents facteurs concourent à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci est alors une des nécessaires composantes de tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indices.

### ► COURS DE L'ACTION BNP PARIBAS DU 31 DÉCEMBRE 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2014

Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX Banks, DJ STOXX Banks et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)



## MOYENNES MENSUELLES ET COURS DE CLÔTURE MENSUELS EXTRÊMES DE L'ACTION BNP PARIBAS DEPUIS JANVIER 2013



■ En 2014, l'évolution des indices bancaires a été freinée par les incertitudes sur la croissance économique (notamment en Europe), les tensions géopolitiques et les répercussions de la régulation sur la rentabilité des activités bancaires. L'augmentation du nombre des litiges dans le secteur a également ralenti la progression des cours. La performance de l'action BNP Paribas a enregistré pour sa part l'impact très significatif de l'accord global avec les Autorités des États-Unis. Au cours de l'année 2014, le titre BNP Paribas s'est replié de 13,0 %, (49,26 euros au 31 décembre 2014, dernier jour de cotation), soit une évolution moins favorable que celle des indices CAC 40 (- 0,5 %), DJ STOXX Banks (- 2,8 %) et DJ EURO STOXX Banks (- 4,9 %).

Toutefois, sur une période de trois ans, du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2014, le cours de l'action est passé de 30,35 euros à 49,26 euros soit une hausse de 62,3 %, à comparer à une hausse de 35,2 % pour le CAC 40, de 34,0 % pour le DJ EURO STOXX Banks (indice

des valeurs bancaires de la zone euro) et de 42,4 % pour le DJ STOXX Banks (valeurs bancaires européennes).

- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 61,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014, plaçant l'Entreprise au 5<sup>e</sup> rang de l'indice CAC 40. En termes de capitalisation, le flottant de BNP Paribas se situe à la 3<sup>e</sup> place sur le marché de l'indice parisien et à la 12<sup>e</sup> place du DJ EURO STOXX 50.
- Les volumes de transactions quotidiens en 2014 se sont établis à une moyenne de 4 600 524 titres échangés sur Euronext Paris, en hausse de 12,08 % par rapport à l'année précédente (4 104 754 titres par séance en 2013). En réintégrant les volumes traités par les systèmes multilatéraux de négociation (Multilateral Trading Facilities ou MTF), la moyenne journalière 2014 s'établit à 6 918 471 titres négociés (source : TAG Audit), soit une hausse de 12,37 % (6 156 652 en 2013).

## PRÉSENTATION DU GROUPE BNP PARIBAS

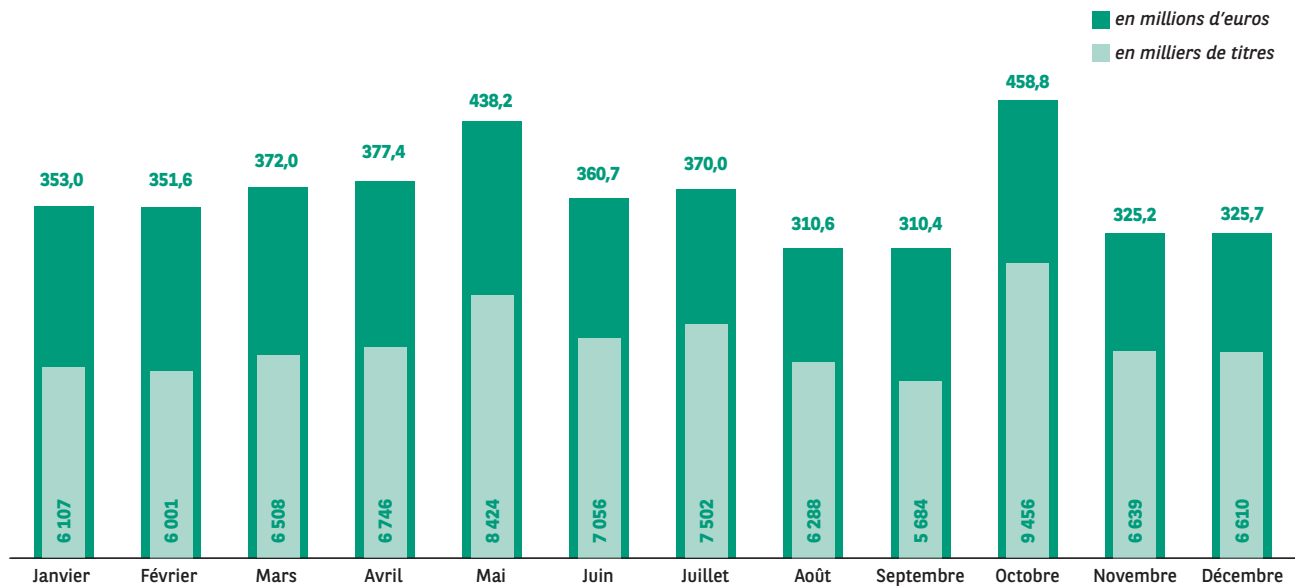
BNP Paribas et ses actionnaires

### ► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2014 SUR EURONEXT PARIS (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : Nyse-Euronext Paris.

### ► VOLUMES ÉCHANGÉS EN 2014 (MOYENNE QUOTIDIENNE)



Source : TAG Audit.

## LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat net part du Groupe par action <sup>(1) (*)</sup>	6,33	4,82	5,16	3,68 <sup>(***)</sup>	(0,07) <sup>(****)</sup>
Actif net par action <sup>(2) (*)</sup>	55,48	58,25	60,46 <sup>(**)</sup>	63,43 <sup>(***)</sup>	61,67
Dividende net par action <sup>(*)</sup>	2,10	1,20	1,50	1,50	1,50 <sup>(3)</sup>
Taux de distribution (en %) <sup>(4)</sup>	33,4	25,1	29,7	40,9 <sup>(***)</sup>	n.s.
<b>Cours</b>					
Plus haut <sup>(5) (*)</sup>	60,38	59,93	44,83	56,72	60,85
Plus bas <sup>(5) (*)</sup>	40,81	22,72	24,54	37,47	45,45
Fin de période <sup>(*)</sup>	47,61	30,35	42,61	56,65	49,26
Indice CAC 40 au 31 décembre	3 804,78	3 159,81	3 641,07	4 295,95	4 272,75

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Avant distribution. Actif net comptable non réévalué sur nombre d'actions en circulation en fin de période.

(3) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

(4) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du Groupe.

(5) Enregistrés en séance.

(\*) Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription réalisée du 30 septembre au 13 octobre 2009 (coefficient d'ajustement = 0,971 895).

(\*\*) Données retraitées du fait de l'application de l'amendement à la norme IAS 19.

(\*\*\*) Données retraitées du fait de l'application des normes comptables IFRS 10 et IFRS 11.

(\*\*\*\*) 4,70 sur la base d'un résultat retraité des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

## LA CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE

### RENTABILITÉ TOTALE POUR L'ACTIONNAIRE (TOTAL SHAREHOLDER RETURN - TSR)

#### Conventions de calcul

- Le dividende est réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ; l'avoir fiscal au taux de 50 % est compris, jusqu'à la suppression de ce dispositif au début de l'exercice 2005.
- Exercice des droits préférentiels de souscription lors des augmentations de capital de mars 2006 et octobre 2009.
- Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

#### Résultats du calcul

Le tableau ci-après indique, pour les différentes durées mentionnées se terminant au 31 décembre 2014, la rentabilité totale de la détention d'une action BNP, puis BNP Paribas, ainsi que le taux de rendement actuariel annuel.

Durée de détention	Date d'investissement	Cours historique à la date d'investissement	Nombre d'actions à la fin de la période de calcul	Investissement multiplié par	Taux de rendement annuel actuariel
Depuis la privatisation	18/10/1993	36,59	4,4592	6,0032	8,81 %
21 ans	03/01/1994	43,31	4,0605	4,6184	7,56 %
20 ans	03/01/1995	37,20	3,9865	5,2789	8,67 %
19 ans	02/01/1996	33,57	3,9034	5,7278	9,62 %
18 ans	02/01/1997	30,40	3,7899	6,1411	10,61 %
17 ans	02/01/1998	48,86	3,6719	3,7019	8,00 %
16 ans	04/01/1999	73,05	3,5961	2,4250	5,69 %
Depuis la création de BNP Paribas	01/09/1999	72,70	3,4987	2,3707	5,79 %
15 ans	03/01/2000	92,00	3,4987	1,8733	4,27 %
14 ans	02/01/2001	94,50	3,4036	1,7742	4,18 %
13 ans	02/01/2002	100,4	3,2930	1,6157	3,76 %
12 ans	02/01/2003	39,41	1,5935	1,9918	5,91 %
11 ans	02/01/2004	49,70	1,5326	1,5191	3,87 %
10 ans	03/01/2005	53,40	1,4693	1,3554	3,09 %
9 ans	02/01/2006	68,45	1,4173	1,0199	0,22 %
8 ans	02/01/2007	83,50	1,3580	0,8012	- 2,73 %
7 ans	02/01/2008	74,06	1,3124	0,8729	- 1,92 %
6 ans	02/01/2009	30,50	1,2487	2,0168	12,41 %
5 ans	02/01/2010	56,11	1,1885	1,0434	0,85 %
4 ans	03/01/2011	48,30	1,1538	1,1767	4,16 %
3 ans	02/01/2012	30,45	1,1095	1,7949	21,55 %
2 ans	02/01/2013	43,93	1,0633	1,1923	9,22 %
1 an	02/01/2014	56,70	1,0286	0,8936	- 10,69 %

BNP Paribas propose ci-après deux mesures comparatives de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

### RENTABILITÉ COMPARATIVE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS BNP PARIBAS AU COURS D'OUVERTURE DU 02/01/2010, SOIT 56,11 EUROS, AVEC LE LIVRET A ET LES OBLIGATIONS À MOYEN TERME DU TRÉSOR

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

#### Rentabilité totale pour l'actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

- Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 02/01/2010, soit 56,11 euros.
- Réinvestissement des dividendes.

- Valorisation au 31 décembre 2014 : 1,1885 action à 49,26 euros, soit 58,55 euros.
- Taux de rendement actuariel : + 0,85 % par an.

#### Placement le 1<sup>er</sup> janvier 2010 d'une somme de 56,11 euros sur un livret A

Le taux servi à la date du placement est de 1,25 %. L'exercice 2010 a connu une modification du taux du livret A, le 1<sup>er</sup> août (1,75 %), il est porté à 2 % le 1<sup>er</sup> février 2011 et à 2,25 % le 1<sup>er</sup> août 2011. Ce taux s'applique tout au long de l'année 2012. Le taux est progressivement ramené à 1,75 % le 1<sup>er</sup> février 2013 puis à 1,25 % le 1<sup>er</sup> août de cette même année. Enfin, le taux est ramené à 1 % le 1<sup>er</sup> août 2014. Ainsi, au 31 décembre 2014, cette somme représente **62,13 euros**, ayant donc enregistré une progression de 6,02 euros (+ 10,73 %) soit un taux de rendement actuariel de 2,06 % par an.



## Placement de 56,11 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2010 en emprunt d'État à cinq ans

Le taux obtenu est alors de 2,496 % pour 5 ans (BTAN – Bon du Trésor à intérêt Annuel) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 1,560 % (BTAN) en janvier 2011 pour 4 ans ;

- 1,124 % (BTAN) en janvier 2012 pour 3 ans ;
- 0,059 % (BTAN) en janvier 2013 pour 2 ans ;
- 0,564 % en janvier 2014 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **63,26 euros**, et a donc enregistré une progression de 7,15 euros (+ 12,74 %) soit un taux de rendement actuariel de 2,43 % l'an.

## COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Une équipe « Relations Investisseurs » informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers sur la stratégie du Groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, publiés trimestriellement.

En 2015 par exemple, le calendrier s'établit comme suit<sup>(1)</sup> :

- 5 février 2015 : publication des résultats annuels 2014 ;
- 30 avril 2015 : publication des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 ;
- 31 juillet 2015 : publication des résultats du deuxième trimestre et du 1<sup>er</sup> semestre 2015 ;
- 30 octobre 2015 : publication des résultats du 3<sup>e</sup> trimestre et des 9 premiers mois de 2015.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le Groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe « Relations Actionnaires » est à la disposition et à l'écoute des 490 000 actionnaires individuels de la Banque (sources internes et étude TPI au 31 décembre 2014). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière présentant les principaux développements du Groupe, et un compte rendu de l'Assemblée Générale est distribué tout début juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités, dans différentes villes de France, à des rencontres où les réalisations et la stratégie de l'Entreprise sont exposées par la Direction Générale (par exemple en 2014, à Versailles le 2 juillet, à Lille le 1<sup>er</sup> octobre et à Nancy le 6 novembre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer directement avec plus de 1 500 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 21 et 22 novembre 2014.

Les membres du « **Cercle BNP Paribas** », créé en 1995, sont les 58 000 actionnaires possédant au moins 200 titres de l'Entreprise. Ils reçoivent annuellement trois lettres d'information financière et sont également destinataires de deux éditions imprimées du magazine *La Vie du Cercle* complété par trois *news magazines* adressés par courriel et disponibles sur internet. Ils sont aussi conviés à des manifestations de nature artistique, sportive ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, ainsi qu'à des séances de formation relatives aux opérations en Bourse (analyses technique et financière, passation d'ordres...), à la gestion patrimoniale et à l'actualité économique, en partenariat avec les équipes compétentes de l'Entreprise. Des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont également organisées. Ces sessions se tiennent en province et en région parisienne, en semaine ou au cours de week-ends. Plus de 400 propositions ont été faites en 2014 à l'intention de près de 15 000 participants.

Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « *BNP Paribas en actions* » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de Bourse, carnet de l'actionnaire, actualités et interviews...). Enfin, le site internet spécifique au Cercle des actionnaires et à ses offres ([www.cercle-actionnaires.bnpparibas.com](http://www.cercle-actionnaires.bnpparibas.com)) reprend l'ensemble des prestations accessibles, entre autres grâce à la « Carte de membre du Cercle ».

Le **site internet BNP Paribas** ([www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com)) a été **significativement amélioré en 2014 pour faciliter la navigation de ses Actionnaires et Investisseurs**. En français et en anglais, il permet de disposer de l'ensemble des informations sur le Groupe BNP Paribas (notamment les communiqués de presse, les chiffres clés, la présentation des principaux événements, etc.). Il est aussi possible de consulter et de télécharger tous les documents financiers, comme les Rapports Annuels et les Documents de référence. L'agenda financier permet de retrouver les prochaines dates importantes (Assemblée Générale, communication des résultats, rencontres actionnaires...). Le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celles de quelques grands indices sont disponibles ainsi qu'un logiciel de calcul de rendement.

Les études et présentations relatives à l'activité et à la stratégie de BNP Paribas, établies à l'intention de l'ensemble des intervenants de marché, qu'ils soient investisseurs institutionnels, gérants d'actifs ou analystes financiers y sont disponibles. Un espace « **Actionnaire**

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

**Individuel** » a été aménagé pour présenter les développements plus spécifiquement conçus à l'intention des investisseurs individuels, en particulier en matière d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

Enfin, une rubrique spécifique est dévolue à **l'Assemblée Générale de la Banque** (conditions d'accès, modalités d'exercice du droit de vote, aspects pratiques mais aussi présentation des résolutions et reprise des interventions des mandataires sociaux). Une retransmission vidéo de

cette manifestation est accessible depuis le site d'information financière de la Banque. En réponse aux attentes des actionnaires individuels et des investisseurs, et pour satisfaire aux exigences croissantes de transparence et d'information réglementée, BNP Paribas met régulièrement en ligne de nouvelles rubriques ou des améliorations de celles existantes, au contenu enrichi (notamment au niveau du lexique) et présentant de nouvelles fonctionnalités.

## LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création en l'an 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires de la Banque, dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionariat individuel. C'est à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas avait initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Il comprend dix actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socioprofessionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour trois ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui sont signalées par voie de presse et/ou dans les documents financiers publiés par la Banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Lors de sa dernière réunion en septembre 2014, le Comité de Liaison était composé de :

- M. Baudouin Prot, Président ;
- M. Adrien Besombes, résidant en Indre-et-Loire ;
- M. Georges Bouchard, résidant dans les Yvelines ;
- Mme Catherine Droic, résidant dans l'Hérault ;
- M. Laurent Dupuy, résidant dans les Alpes-Maritimes ;
- M. François Ferrus, résidant à Paris ;
- Mme Françoise Mahieu Germain, résidant dans les Yvelines ;
- M. André Peron, résidant dans le Finistère ;
- Mme Dyna Peter-Ott, résidant dans le Bas-Rhin ;
- M. Jean-Pierre Riou, résidant en Loire-Atlantique ;
- Mme Chantal Thiebaut, résidant en Meurthe-et-Moselle ;
- Mme Anny Jans, membre du personnel de BNP Paribas, résidant en Belgique ;
- Mme Odile Uzan-Fernandes, membre du personnel de BNP Paribas, résidant à Paris.

Conformément aux dispositions de la charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de règlement intérieur, les membres du Comité se sont réunis deux fois en 2014, les 28 mars et 25 septembre, sans compter leur participation à l'Assemblée Générale et leur présence au Salon ACTIONARIA.

Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la structure du capital de BNP Paribas et son évolution, plus spécifiquement dans sa composante « investisseurs particuliers » ;
- les supports périodiques d'information sur les réalisations et la stratégie de l'Entreprise ;
- les propositions faites aux membres du « Cercle des actionnaires » ;
- les projets de Document de référence et de Rapport Annuel 2013 ;
- les résultats trimestriels ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale ;
- la participation de la Banque au Salon ACTIONARIA, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur le stand du Groupe, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- l'activité International Retail Banking, présentée aux membres du Comité par le responsable de ce métier ;
- l'activité Fixed Income de BNP Paribas, présentée au Comité par le responsable de ce métier.

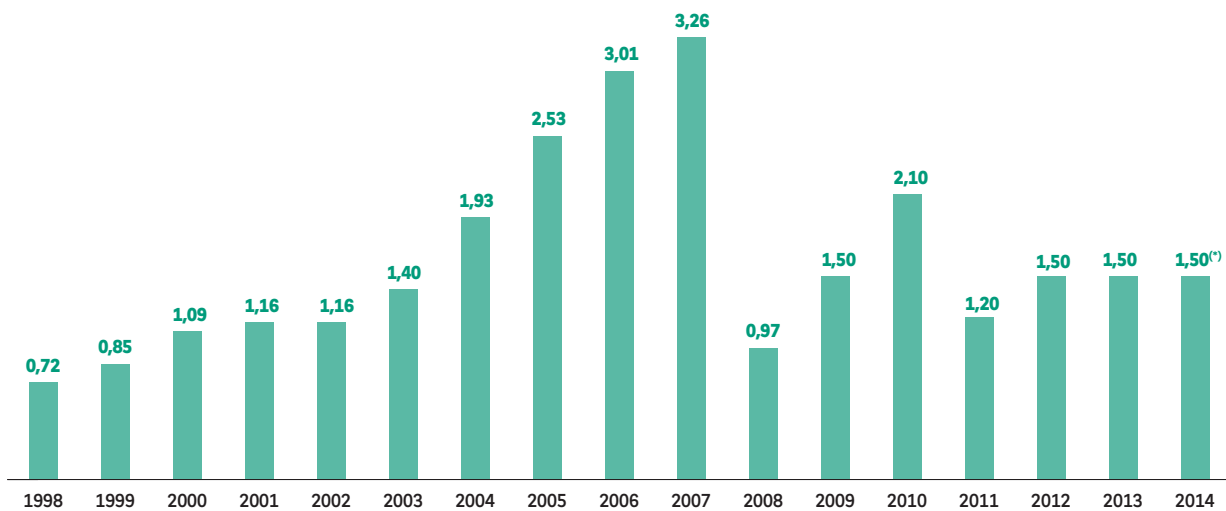
Les membres du Comité de Liaison présents sur les lieux ont eu l'opportunité d'assister aux préparatifs de l'Assemblée Générale au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris et de se faire préciser les aspects opérationnels de ce rendez-vous annuel avec les actionnaires.

## LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 un dividende de 1,50 euro par action (stable par rapport à 2014). Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu respectivement le 20 mai et le 22 mai 2015 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 869 millions d'euros, stable par rapport au montant distribué en 2014.

## ÉVOLUTION DU DIVIDENDE (EN EUROS PAR ACTION)



(\*) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

Les dividendes des exercices 1998 à 2008 ont été ajustés pour tenir compte :

- de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002 ;
- des augmentations de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, réalisées en mars 2006 et du 30 septembre au 13 octobre 2009.

**Délai de prescription des dividendes :** tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor Public.

## LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

Les actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2014 sont au nombre de 54 973.

### LE NOMINATIF PUR

Les actionnaires inscrits sous la forme nominative pure bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'Entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un N° Vert (appel gratuit) : 0800 600 700 pour les prises d'ordres<sup>(1)</sup> et pour tout renseignement ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- d'un serveur internet spécifique « PlanetShares » (<https://planetshares.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur et l'historique des mouvements de leur compte, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse<sup>(1)</sup>. Ce serveur est disponible sur les tablettes et les smartphones ;
- de l'invitation automatique aux Assemblées Générales, sans nécessité d'établissement d'une attestation de participation ;
- de la possibilité d'être convoqué par internet aux Assemblées Générales ;
- de la gratuité des droits de garde.

La détention d'actions au nominatif pur est peu compatible avec leur enregistrement dans un PEA (Plan d'Épargne en Actions), compte tenu de la réglementation et des procédures applicables à ce véhicule. Les épargnants dont les actions sont détenues dans un PEA et qui veulent les inscrire « au nominatif » pourront donc opter pour le mode du nominatif administré (cf. *infra*).

### LE NOMINATIF ADMINISTRÉ

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels ;
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces ;
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires ;
- possibilité d'être convoqué et de transmettre les votes aux Assemblées Générales, par internet.

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies à l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation de capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Le quorum était constitué comme ci-dessous :

### ► CONSTITUTION DU QUORUM

	Nombre actionnaires	(%)	Actions	(%)
Présents	1 813	11,95 %	199 752 109	24,63 %
Représentés	3	0,02 %	155	0,00 %
Pouvoirs au Président	7 663	50,48 %	28 055 660	3,46 %
Votes par correspondance	5 700	37,55 %	583 144 072	71,91 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 179</b>	<b>100,00 %</b>	<b>810 951 996</b>	<b>100,00 %</b>
<i>dont par internet</i>	8 998	59,28 %	3 467 029	0,43 %
				<b>Quorum</b>
<b>Nombre d'actions ordinaires (hors autocontrôle)</b>			<b>1 243 685 143</b>	<b>65,21 %</b>

(1) Sous réserve d'avoir préalablement souscrit (gratuitement) un « contrat de prestations boursières ».

Toutes les résolutions proposées aux actionnaires ont été adoptées.

### ► ASSEMBLEE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 MAI 2014

Résultats	Taux d'approbation
<b>PARTIE ORDINAIRE</b>	
<b>Première résolution</b> : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2013	99,48 %
<b>Deuxième résolution</b> : approbation des comptes consolidés de l'exercice 2013	99,37 %
<b>Troisième résolution</b> : affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et mise en distribution du dividende	99,79 %
<b>Quatrième résolution</b> : rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce	98,51 %
<b>Cinquième résolution</b> : autorisation de rachat par BNP Paribas de ses propres actions	98,92 %
<b>Sixième résolution</b> : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-François Lepetit	98,83 %
<b>Septième résolution</b> : renouvellement du mandat d'administrateur de M. Baudouin Prot	95,56 %
<b>Huitième résolution</b> : renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Fields Wicker-Miurin	99,39 %
<b>Neuvième résolution</b> : Ratification de la cooptation et renouvellement du mandat de Mme Monique Cohen	98,90 %
<b>Dixième résolution</b> : nomination de Mme Daniela Schwarzer en qualité d'administrateur	99,71 %
<b>Onzième résolution</b> : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Baudouin Prot, Président du Conseil d'administration – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	94,60 %
<b>Douzième résolution</b> : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à M. Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	96,54 %
<b>Treizième résolution</b> : vote consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chacun des Directeurs Généraux délégués – recommandation du § 24.3 du Code Afep-Medef	97,19 %
<b>Quatorzième résolution</b> : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code monétaire et financier	96,01 %
<b>Quinzième résolution</b> : fixation du plafonnement de la partie variable de la rémunération des dirigeants responsables et de certaines catégories de personnel – article L511-78 du Code monétaire et financier	81,50 %
<b>PARTIE EXTRAORDINAIRE</b>	
<b>Seizième résolution</b> : émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	93,57 %
<b>Dix-septième résolution</b> : émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance	94,00 %
<b>Dix-huitième résolution</b> : émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange	94,75 %
<b>Dix-neuvième résolution</b> : émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital	94,60 %
<b>Vingtième résolution</b> : limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription	94,92 %
<b>Vingt et unième résolution</b> : augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	99,77 %
<b>Vingt-deuxième résolution</b> : limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	93,05 %
<b>Vingt-troisième résolution</b> : autorisation à donner au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées	95,78 %
<b>Vingt-quatrième résolution</b> : autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions	99,66 %
<b>Vingt-cinquième résolution</b> : pouvoirs pour formalités	99,72 %

L'Assemblée Générale de 2014 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du Développement Durable, et son souhait d'assumer pleinement sa Responsabilité Sociale et Environnementale.

La Banque est en effet désireuse d'assurer une création de valeur solide et récurrente, c'est-à-dire empreinte de qualité et respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte l'environnement et la société civile dans son ensemble.

Il a donc semblé pertinent que la tenue de nos Assemblées Générales soit représentative de ces principes et de ces valeurs. C'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, que pour tout investisseur présent, une somme de 12 euros serait affectée au programme « Coup de pouce aux projets du personnel » spécifiquement développé par la Fondation BNP Paribas pour encourager les initiatives de solidarité d'intérêt général, dans lesquelles des collaborateurs de la Banque sont impliqués à titre personnel et de façon bénévole.

Les sommes ainsi recueillies en 2014, soit 21 756 euros, constituent un complément à la dotation déjà affectée à ce programme par l'Entreprise via la Fondation BNP Paribas, elle-même placée sous l'égide de la Fondation de France. Le total des contributions de 2014 a finalement été réparti sur 68 projets, tous initiés par des membres du personnel de la Banque. Les bénéficiaires sont localisés essentiellement en Europe (44), en Afrique (13), en Asie (7) et en Amérique latine (4). Les sommes allouées (de 1 000 à 4 000 euros par dossier retenu avec une moyenne de 2 650 euros) varient selon l'importance et la nature des dossiers, et bien sûr le degré d'implication personnelle des collaborateurs dans les opérations qu'ils proposent. Ces subventions permettent la réalisation de projets liés essentiellement à la solidarité de proximité (éducation, pauvreté, insertion), à l'humanitaire ainsi qu'à la santé et au handicap. L'utilisation des fonds fait l'objet d'un compte rendu dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale suivante.

### COMMENT LES ACTIONNAIRES SONT-ILS AVISÉS ?

BNP Paribas tiendra sa prochaine Assemblée Générale Mixte le 13 mai 2015<sup>(1)</sup>.

Les avis de réunion et de convocation sont disponibles sur le site « invest.bnpparibas.com » en français et en anglais dès leurs parutions au BALO. Les actionnaires sont également avisés par des insertions dans la presse quotidienne, patrimoniale et financière. Dans tous les points de vente du réseau BNP Paribas, les collaborateurs sont spécifiquement formés pour accompagner les actionnaires et connaissent les formalités à accomplir.

Les actionnaires détenant leurs titres sous la forme nominative reçoivent automatiquement, quel que soit leur nombre d'actions, un dossier d'invitation complet (comprenant notamment l'ordre du jour et les projets de résolutions) et un formulaire de vote. Une part significative (10,2 %

des avis de convocation aux actionnaires inscrits au nominatif a été adressée par internet après que les actionnaires concernés ont donné leur accord sur cette modalité d'information.

BNP Paribas informe par internet ses actionnaires au porteur quel que soit le nombre de titres détenus sous la seule réserve que leurs teneurs de comptes adhèrent au système de place appelé Votaccess. Ce sont donc plusieurs centaines de milliers d'actionnaires de la Banque qui ont été informés de la tenue de l'Assemblée Générale en disposant de la faculté d'y participer de façon simple et rapide. La Banque fournit aussi aux conservateurs des avis de convocation et des formulaires de vote par correspondance imprimés à adresser aux actionnaires qui le demandent.

### COMMENT PEUVENT-ILS ASSISTER AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte deux jours de Bourse avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres « au porteur », de présenter une carte d'admission ou une attestation de participation.

### COMMENT PEUVENT-ILS VOTER ?

L'utilisation de la plate-forme de vote par internet permet à l'actionnaire de disposer de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale. Il peut ensuite soit voter soit désigner un mandataire soit imprimer sa demande de carte d'admission à l'Assemblée s'il désire y assister.

Plus de 59 % de l'ensemble des actionnaires ayant participé au vote en 2014 ont utilisé la plate-forme mise en place contre 13 % en 2013.

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires n'utilisant pas internet retournent à BNP Paribas le formulaire papier joint à la convocation. Ce document permet avant la tenue de l'Assemblée Générale :

- soit de demander une carte d'admission ;
- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou toute autre personne physique ou morale ;
- soit de donner pouvoir au Président de séance.

Depuis 1998, les actionnaires présents à l'Assemblée Générale utilisent un boîtier électronique pour voter.

## DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus.

Le non-respect de déclaration de franchissement des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

(1) Sous réserve de modification ultérieure.

# 2

## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

<b>2.1</b>	<b>Présentation</b>	<b>30</b>
	Composition du Conseil d'administration	30
	Autres mandataires sociaux	43
	Rémunérations	45
	État récapitulatif des opérations déclarées sur le titre BNP Paribas	73
	Autres informations	73
<b>2.2</b>	<b>Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce</b>	<b>74</b>
	Le gouvernement d'entreprise de BNP Paribas	74
	Annexe : règlement intérieur	87
	Contrôle interne	92
	Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	97
<b>2.3</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration</b>	<b>102</b>
<b>2.4</b>	<b>Le Comité Exécutif</b>	<b>104</b>

## 2.1 Présentation

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>Jean LEMIERRE</b> <b>Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014)</b>	
<p>Né le 6 juin 1950  <i>Dates de début et de fin de mandat : 1<sup>er</sup> décembre 2014<sup>(**)</sup> – AG 2017</i>  <i>Date du 1<sup>er</sup> mandat : 1<sup>er</sup> décembre 2014</i></p> <p><i>Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 2 945</i>  <i>Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin</i>            75002 PARIS,            FRANCE</p>	<p><b>Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères</b>            BNP Paribas<sup>(*)</sup>, Président du Conseil d'administration            Bank Gospodarki Zydnowosciovej (BGZ)<sup>(*)</sup> (Pologne), administrateur            TEB Holding AS (Turquie), administrateur</p> <p><b>Autres<sup>(1)</sup></b>            Centre d'Études Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), Président            Institute of International Finance (IIF), membre            International Advisory Board d'Orange, membre            International Advisory Council de China Development Bank (CDB), membre            International Advisory Council de China Investment Corporation (CIC), membre</p>
<p><b>Études</b>            Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris            Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration            Titulaire d'une licence en Droit</p>	

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

(\*\*) Cooptation dont la ratification sera proposée à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.



**Baudouin PROT**

**Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014)**

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – 1<sup>er</sup> décembre 2014

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 146 129

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE

**Études**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales  
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Président du Conseil d'administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Kering<sup>(\*)</sup>, administrateur

Lafarge<sup>(\*)</sup>, administrateur

Veolia Environnement<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

Kering, membre du Comité des nominations

Lafarge, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité stratégie, développement et développement durable

**Autres<sup>(1)</sup>**

Institute of International Finance (IIF), administrateur

International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), membre

International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas

**Administrateur :** Kering, Veolia Environnement, Lafarge, Pargesa Holding SA (Suisse), Institute of International Finance (IIF)

**Président :** International Monetary Conference (IMC)

**Membre :** International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai

**2012 :**

**Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas

**Administrateur :** Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Lafarge, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse), Institute of International Finance (IIF)

**Président :** International Monetary Conference (IMC)

**Membre :** International Advisory Panel de la Monetary Authority of Singapour (MAS), International Business Leaders' Advisory Council (IBLAC) de la ville de Shanghai

**2011 :**

**Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011)

**Administrateur :** Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

**Membre :** Vice-Président de l'IMC (The International Monetary Conference), Institute of International Finance (IIF), International Advisory Panel de la MAS (Monetary Authority of Singapour)

**2010 :**

**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas

**Administrateur :** Pinault-Printemps-Redoute, Veolia Environnement, Erbé SA (Belgique), Pargesa Holding SA (Suisse)

**Membre :** Comité Exécutif de la Fédération Bancaire Française

(1) Au 30 novembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Michel PÉBEREAU****Fonction principale : Président d'Honneur de BNP Paribas**

Né le 23 janvier 1942

*Dates de début et de fin de mandat* : 23 mai 2012 – AG 2015*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 14 mai 1993*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 181 772*Adresse professionnelle* : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie – BMCI<sup>(\*)</sup> (Maroc), Vice-Président et membre du Conseil de surveillanceBNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Président d'Honneur, administrateur

BNP Paribas (Suisse) SA, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Airbus<sup>(\*)</sup> (Pays-Bas), administrateur

ESL Network (SAS), Président du Conseil stratégique (organe consultatif)

M.J.P. Conseil (Sarl), gérant

Pargesa Holding SA<sup>(\*)</sup> (Suisse), administrateur

Paris fait son cinéma (SAS), associé

Total SA<sup>(\*)</sup>, administrateur**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés du Conseil d'administration de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Airbus, membre du Comité d'audit

Total SA, Président du Comité des rémunérations

**Autres<sup>(1)</sup>**

Académie des Sciences morales et politiques, membre

CCF (devenu HSBC France), Président d'Honneur

Centre des Professions Financières, Président

Centre National Éducation Économie (CNEE), représentant du Président du Medef

Cercle Jean-Baptiste Say, membre du Comité de parrainage

Club des partenaires de TSE, Président

Collège des Bernardins, membre du Comité de parrainage

Fondation ARC, Président du Conseil d'administration

Fondation BNP Paribas, Président

Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE, membre du Conseil d'administration

Fondation Nationale des Sciences Politiques, membre

Institut de l'entreprise, Président d'Honneur et membre du Conseil d'orientation

Institut Vaucanson, Président du Conseil stratégique

Medef, membre du Conseil d'orientation stratégique

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Président d'Honneur** de BNP Paribas**Administrateur** : Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre du Conseil de surveillance** : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)**Censeur** : Société Anonyme des Galeries Lafayette**Président** : Fondation BNP Paribas**Président d'Honneur** : CCF (devenu HSBC France), Institut Aspen, Institut de l'entreprise**Membre** : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil de surveillance et Conseil d'orientation de l'Institut Aspen, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Conseil d'administration de la Fondation ARC**2012 :****Président d'Honneur** de BNP Paribas**Administrateur** : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre du Conseil de surveillance** : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)**Censeur** : Société Anonyme des Galeries Lafayette**Président** : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Fondation BNP Paribas**Président d'Honneur** : CCF (devenu HSBC France), Conseil de surveillance de l'Institut Aspen, Institut de l'entreprise**Membre** : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Conseil d'orientation de l'Institut de l'entreprise, Fondation Nationale des Sciences Politiques, Fondation ARC**2011 :****Président d'Honneur** de BNP Paribas (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011)**Administrateur** : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre du Conseil de surveillance** : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)**Censeur** : Société Anonyme des Galeries Lafayette**Président** : Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris**Président d'Honneur** : CCF (devenu HSBC France)**Membre** : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)**2010 :****Président du Conseil d'administration** de BNP Paribas**Administrateur** : AXA, Compagnie de Saint-Gobain, Lafarge, Total SA, BNP Paribas (Suisse) SA, EADS NV (Pays-Bas), Pargesa Holding SA (Suisse)**Membre du Conseil de surveillance** : Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (Maroc)**Censeur** : Société Anonyme des Galeries Lafayette**Président** : European Financial Round Table, Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française, Conseil de direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Institut de l'entreprise**Président d'Honneur** : CCF (devenu HSBC France)  
**Membre** : Académie des Sciences morales et politiques, Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France, Haut Conseil de l'Éducation, Institut International d'Études Bancaires, International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore, International Capital Markets Advisory Committee of the Federal Reserve Bank of New York, International Business Leaders' Advisory Council for the Mayor of Shanghai (IBLAC)

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Jean-Laurent BONNAFÉ**

**Fonction principale : Administrateur Directeur Général de BNP Paribas**

Né le 14 juillet 1961

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 12 mai 2010

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 80 385<sup>(2)</sup>

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE

**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique  
Ingénieur en chef des Mines

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe**

**BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Administrateur Directeur Général

BNP Paribas Fortis (Belgique), administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Carrefour<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas

**Administrateur :** Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)

**2012 :**

**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas

**Administrateur :** Carrefour, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique), Erbé SA (Belgique)

**2011 :**

**Administrateur Directeur Général** de BNP Paribas (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011)  
**Administrateur :** Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie), BNP Paribas Fortis (Belgique)

**2010 :**

**Directeur Général délégué et Administrateur :** BNP Paribas  
**Administrateur :** Carrefour, BNP Paribas Personal Finance, Banca Nazionale del Lavoro (Italie)  
**Président :** Comité de direction et Comité Exécutif de BNP Paribas Fortis (Belgique)  
**Chief Executive Officer :** BNP Paribas Fortis (Belgique)

(1) Au 31 décembre 2014.

(2) Dont 17 840 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Pierre André de CHALENDAR**

**Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain**

Né le 12 avril 1958

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2012

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 000

Adresse professionnelle : Les Miroirs  
92096 LA DÉFENSE CEDEX,  
FRANCE

**Études**

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (Essec)

Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe**

**BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Compagnie de Saint-Gobain<sup>(\*)</sup>, Président-Directeur Général

GIE SGPM Recherches, administrateur

Saint-Gobain Corporation, administrateur

Veolia Environnement<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité des rémunérations

Compagnie de Saint-Gobain, membre du Comité stratégique

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et développement durable et du Comité des nominations

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain

**Président :** Verallia

**Administrateur :** BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation, GIE SGPM Recherches

**2012 :**

**Président-Directeur Général** de la Compagnie de Saint-Gobain

**Président :** Verallia

**Administrateur :** BNP Paribas, Veolia Environnement, Saint-Gobain Corporation, GIE SGPM Recherches

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Monique COHEN****Fonction principale : Directeur associé d'Apax France**

Née le 28 janvier 1956

*Dates de début et de fin de mandat* : 14 mai 2014 – AG 2017*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 12 février 2014 ratifié par l'Assemblée Générale du 14 mai 2014*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 9 620*Adresse professionnelle* : 1, rue Paul-Cézanne  
75008 PARIS,  
FRANCE**Études**

Ancienne élève de l'École Polytechnique

Titulaire d'une maîtrise en Mathématiques

Titulaire d'une maîtrise en Droit des affaires

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Altamir Gérance SA, Directeur Général délégué

Fabadari SCI, gérant

Hermès, Vice-Président du Conseil de surveillance

JC Decaux, membre du Conseil de surveillance

Proxima Investissement SA (Luxembourg), Président du Conseil

d'administration

Safran, administrateur

**Mandats exercés au titre de la fonction principale**

Apax Partners MidMarket SAS, membre du Conseil d'administration

Trocadero Participations II SAS, Président

Trocadero Participations SAS, Président du Conseil de surveillance

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes et du Comité des rémunérations

Hermès, Président du Comité d'audit et des risques

JC Decaux, membre du Comité d'audit

Safran, membre du Comité d'audit et des risques

**Autres<sup>(1)</sup>**

Global Project SAS, membre du Comité spécial (consultatif)

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Marion GUILLOU****Fonction principale : Président d'Agreenium**

Née le 17 septembre 1954

*Dates de début et de fin de mandat* : 15 mai 2013 – AG 2016*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 15 mai 2013*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 600*Adresse professionnelle* : 147, rue de l'Université  
75007 PARIS,  
FRANCE**Études**

Ancienne Élève de l'École Polytechnique

Ingénieur Général des Ponts, des Eaux et des Forêts

Docteur en Sciences des aliments

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Agreenium (établissement public), Président

Apave, administrateur

CGIAR (organisation internationale), administrateur

Imerys<sup>(\*)</sup>, administrateurVeolia Environnement<sup>(\*)</sup>, administrateur**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

CGIAR, Président du Comité des nominations et de l'évaluation

Imerys, membre du Comité des nominations et des rémunérations

Veolia Environnement, membre du Comité recherche, innovation et

développement durable et du Comité des nominations

**Autres<sup>(1)</sup>**

Fondation Nationale de Sciences Politiques (FNSP), membre du Conseil d'administration

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Président** d'Agreenium**Administrateur** : BNP Paribas,  
Apave, CGIAR, Imerys, Veolia  
Environnement

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Denis KESSLER**  
Fonction principale : **Président-Directeur Général de SCOR SE**

Né le 25 mars 1952  
Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015  
Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 2 684  
Adresse professionnelle : 5, avenue Kléber  
75016 PARIS,  
FRANCE

**Études**

Agrégé de Sciences économiques  
Agrégé de Sciences sociales  
Docteur d'État en Sciences économiques  
Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Invesco Ltd<sup>(\*)</sup> (États-Unis), administrateur

SCOR SE<sup>(\*)</sup>, Président-Directeur Général

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité des comptes

SCOR SE, Président du Comité stratégique

**Autres<sup>(1)</sup>**

Association de Genève, membre du Conseil d'administration

Association Le Siècle, membre du Conseil d'administration

Conference Board, Global counsellor

Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD),

membre du Conseil

Global Reinsurance Forum, du Reinsurance Advisory Board, membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**  
**Président-Directeur Général** de SCOR SE  
**Administrateur :** BNP Paribas, Dassault Aviation, Invesco Ltd (États-Unis)  
**Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas)  
**Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD), Global counsellor du Conference Board

**2012 :**  
**Président-Directeur Général** de SCOR SE  
**Administrateur :** BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)  
**Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas)  
**Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board, Laboratoire d'Excellence Finance et Croissance Durable (LabexFCD)

**2011 :**  
**Président-Directeur Général** de SCOR SE  
**Administrateur :** BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)  
**Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas)  
**Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances, Global Reinsurance Forum, Reinsurance Advisory Board

**2010 :**  
**Président-Directeur Général** de SCOR SE  
**Administrateur :** BNP Paribas, Bolloré, Dassault Aviation, Fonds Stratégique d'Investissement, Invesco Ltd (États-Unis)  
**Membre du Conseil de surveillance :** Yam Invest NV (Pays-Bas)  
**Membre :** Commission Économique de la Nation, Conseil d'administration de l'Association Le Siècle, Conseil d'administration de l'Association de Genève, Conseil de la Fondation pour la Recherche Médicale, Conseil Stratégique du Comité Européen des Assurances  
**Président :** Reinsurance Advisory Board, Global Reinsurance Forum

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Jean-François LEPETIT****Fonction principale : Administrateur de sociétés**

Né le 21 juin 1942

*Dates de début et de fin de mandat* : 14 mai 2014 – AG 2017*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 5 mai 2004*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 9 167*Adresse professionnelle* : 30, boulevard Diderot  
75572 PARIS CEDEX 12,  
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales

Licencié en droit

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shan SA, administrateur

Smart Trade Technologies SA, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et membre du Comité des rémunérations

**Autres<sup>(1)</sup>**

Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), membre du Board

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2012 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar), Conseil de la régulation financière et du risque systémique (Corefris)**2011 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)**2010 :****Administrateur** : BNP Paribas, Smart Trade Technologies SA, Shan SA**Membre** : Board de la Qatar Financial Center Regulatory Authority (QFCRA), Doha (Qatar)*(1) Au 31 décembre 2014.**(\*) Société cotée.***Christophe de MARGERIE †****Fonction principale : Président-Directeur Général de la société Total S.A.**

Né le 6 août 1951 – Décédé le 20 octobre 2014

*Dates de début et de fin de mandat* : 15 mai 2013 – 20 octobre 2014*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 15 mai 2013*Adresse professionnelle* : 2, place Jean-Millier  
LA DÉFENSE 6  
92078 LA DÉFENSE CEDEX,  
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Shtokman Development AG (Suisse), administrateur

Total SA<sup>(\*)</sup>, administrateur et Président-Directeur Général**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

Total SA, Président du Comité stratégique

**Autres<sup>(1)</sup>**

Institut du Monde Arabe, administrateur

*(1) Au 20 octobre 2014.**(\*) Société cotée.*

**Nicole MISSON**

**Fonction principale : Conseiller de clientèle Particuliers**

Née le 21 mai 1950

*Dates de début et de fin de mandat* : élue titulaire par les salariés cadres de BNP Paribas pour 3 ans, le 16 février 2012 – 15 février 2015  
*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 1<sup>er</sup> juillet 2011

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 1 937<sup>(2)</sup>

*Adresse professionnelle* : 32, rue de Clignancourt  
75018 PARIS,  
FRANCE

**Mandats**<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation**<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations

**Autres**<sup>(1)</sup>

CPH PARIS, conseiller prud'homme section Encadrement  
Commission paritaire de la Banque (AFB – formation recours),  
membre

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

**2013 :**

Conseiller prud'homme section  
Encadrement CPH PARIS,  
**Administrateur** : BNP Paribas  
**Membre** : Commission paritaire  
de la Banque  
(AFB – formation recours)

**2012 :**

Conseiller prud'homme section  
Encadrement CPH PARIS,  
**Administrateur** : BNP Paribas  
**Membre** : Commission paritaire  
de la Banque  
(AFB – formation recours)

**2011 :**

Conseiller prud'homme section  
Encadrement CPH PARIS,  
**Administrateur** : BNP Paribas  
**Membre** : Commission paritaire  
de la Banque  
(AFB – formation recours)

(1) Au 31 décembre 2014.

(2) Dont 1 763 actions BNP Paribas détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

**Thierry MOUCHARD**

**Fonction principale : Chargé de fonctions administratives service Transactions clientèle**

Né le 4 juillet 1960

*Dates de début et de fin de mandat* : 16 février 2012 (date à laquelle M. Thierry MOUCHARD devient titulaire à la suite de son élection par les salariés) – 15 février 2015  
*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 16 février 2012

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 10

*Adresse professionnelle* : 41, boulevard du Maréchal-Foch  
49000 ANGERS,  
FRANCE

**Mandats**<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation**<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

*(les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

**2013 :**

**Administrateur** : BNP Paribas

**2012 :**

**Administrateur** : BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Laurence PARISOT**

Fonction principale : Vice-Président du Directoire de Ifop SA

Née le 31 août 1959

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2012 – AG 2015

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 23 mai 2006Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 755Adresse professionnelle : Immeuble Millénaire  
235, rue de la Gare  
75019 Paris,  
FRANCE**Études**

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Titulaire d'une maîtrise de Droit Public de l'Université de Nancy II

Titulaire d'un DEA d'études politiques de l'IEP

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**EDF<sup>(\*)</sup>, administrateur

Ifop SA, Vice-Président du Directoire

**Mandats dont la démission est postérieure au 31 décembre 2014<sup>(\*\*)</sup>**Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)<sup>(\*)</sup>,  
membre du Conseil de surveillance

Fives, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**BNP Paribas, membre du Comité de gouvernement d'entreprise  
et des nominationsCompagnie Générale des Établissements Michelin (SCA),  
membre du Comité des rémunérations<sup>(\*\*)</sup>

EDF, membre du Comité d'audit et du Comité stratégique

**Autres<sup>(1)</sup>**Conseil scientifique et d'évaluation de la Fondapol, Président  
Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), membre  
European Council for Foreign Relations, membre  
Mouvement des Entreprises de France (Medef), Président  
d'Honneur**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<b>2013 :</b> <b>Vice-Président du Directoire</b> de Ifop SA <b>Président d'honneur</b> du Mouvement des Entreprises de France (Medef) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Coface SA, Fives <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	<b>2012 :</b> <b>Vice-Président du Directoire</b> de Ifop SA <b>Président</b> : Mouvement des Entreprises de France (Medef) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Coface SA <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	<b>2011 :</b> <b>Vice-Président du Directoire</b> de Ifop SA <b>Président</b> : Mouvement des Entreprises de France (Medef) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Coface SA <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA)	<b>2010 :</b> <b>Vice-Président du Directoire</b> de Ifop SA <b>Président</b> : Mouvement des Entreprises de France (Medef) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Coface SA <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Michelin
--	--	--	--

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

(\*\*) Le Conseil de surveillance de la Compagnie Générale des Établissements Michelin (SCA), le 18 février 2015, a acté la démission de Mme Laurence Parisot de ses fonctions de membre, avec effet le 24 juillet 2015.

Le Conseil de surveillance de la société Fives a acté la démission de Mme Laurence Parisot de ses fonctions de membre avec effet le 6 février 2015.



**Hélène PLOIX**

**Fonction principale : Président de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)**

Née le 25 septembre 1944  
 Dates de début et de fin de mandat : 11 mai 2011 – AG 2014  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 21 mars 2003

---

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 1 609  
 Adresse professionnelle : 162, rue du Faubourg Saint-Honoré  
 75008 PARIS,  
 FRANCE

**Études**  
 Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris  
 Diplômée de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead)  
 Titulaire d'une licence de droit et d'une licence d'anglais  
 Titulaire d'un Master of arts in public administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**  
 Ferring SA (Suisse), administrateur  
 Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey), administrateur  
 Hélène Ploix SARL, gérant  
 Hélène Marie Joseph SARL, gérant  
 Lafarge<sup>(\*)</sup>, administrateur  
 Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Store Electronic Systems, représentant permanent  
 Publicis Groupe<sup>(\*)</sup>, membre du Conseil de surveillance  
 Sofina<sup>(\*)</sup> (Belgique), administrateur  
 Sogama Crédit Associatif, Président  
 Sorepe Société Civile, gérant

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**  
 BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations  
 Publicis Groupe, membre du Comité stratégique et des risques et du Comité d'audit  
 Sofina, Président du Comité d'audit

**Autres<sup>(1)</sup>**  
 Membre de l'Institut Français des Administrateurs (IFA)

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

*(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)*

2013 :	2012 :	2011 :	2010 :
<p><b>Président</b> de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)</p> <p><b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique), Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey)</p> <p><b>Représentant permanent</b> : Pechel Industries Partenaires (SAS) : Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems</p> <p><b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Publicis Groupe,</p> <p><b>Gérant</b> : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile</p> <p><b>Membre</b> : Institut Français des Administrateurs (IFA)</p>	<p><b>Président</b> de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)</p> <p><b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique), Genesis Emerging Markets Fund Limited (Guernesey)</p> <p><b>Représentant permanent</b> : Pechel Industries Partenaires (SAS) : Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)</p> <p><b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Publicis Groupe, Goëmar Développement, Laboratoires Goëmar</p> <p><b>Gérant</b> : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile</p> <p><b>Membre</b> : Institut Français des Administrateurs (IFA), Organisation Métrologique Mondiale (OMM)</p>	<p><b>Président</b> de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)</p> <p><b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Sofina (Belgique)</p> <p><b>Représentant permanent</b> : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg), Goëmar Développement (France), Laboratoires Goëmar (France), Goëmar Holding (Luxembourg), Store Electronic Systems (France)</p> <p><b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Publicis Groupe</p> <p><b>Gérant</b> : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile, Goëmar Holding (Luxembourg)</p> <p><b>Membre</b> : Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies (jusqu'à fin 2011), Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), Institut Français des Administrateurs</p>	<p><b>Président</b> de Pechel Industries (SAS), de Pechel Industries Partenaires (SAS) et de FSH (SAS)</p> <p><b>Administrateur</b> : BNP Paribas, Lafarge, Ferring SA (Suisse), Completel NV (Pays-Bas), Institut Français des Administrateurs</p> <p><b>Représentant permanent</b> : Pechel Industries Partenaires (SAS) dans Ypso Holding (Luxembourg)</p> <p><b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Publicis Groupe</p> <p><b>Gérant</b> : Hélène Ploix SARL, Hélène Marie Joseph SARL, Sorepe Société Civile</p> <p><b>Membre</b> du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations-Unies, Independent Expert Oversight Advisory Committee (IEOAC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)</p>

(1) Au 14 mai 2014.

(\*) Société cotée.

**Daniela SCHWARZER**

**Fonction principale : Professeur-chercheur à l'Institut des Études européennes et eurasiennes de l'Université Johns-Hopkins (Bologne et Washington) ; Directeur des programmes européens du German Marshall Fund, think tank transatlantique (Berlin)**

Née le 19 juillet 1973

*Dates de début et de fin de mandat* : 14 mai 2014 – AG 2017

*Date du 1<sup>er</sup> mandat* : 14 mai 2014

*Nombre d'actions BNP Paribas détenues*<sup>(1)</sup> : 200

*Adresse professionnelle* : Neue Strasse 5,  
14163 BERLIN,  
ALLEMAGNE

**Études**

Titulaire d'un doctorat en Économie politique de l'Université Libre de Berlin

Titulaire d'une maîtrise de Science politique et Titulaire d'une maîtrise de Linguistique de l'Université de Tübingen

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Autres**

Association Notre Europe – Institut Jacques Delors, membre du Conseil d'administration

Fondation Europe Unie (Hambourg), membre du Conseil d'administration

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Michel TILMANT**

Fonction principale : Gérant de Strafin sprl (Belgique)

Né le 21 juillet 1952  
 Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016  
 Date du 1<sup>er</sup> mandat : 12 mai 2010  
 (M. Michel Tilmant a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 500  
 Adresse professionnelle : Rue du Moulin 10  
 B-1310 LA HULPE,  
 BELGIQUE

**Études**

Diplômé de l'Université de Louvain

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Groupe Foyer :

CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), administrateur délégué

Foyer SA (Luxembourg), administrateur

Groupe Lhoist SA (Belgique), administrateur

Groupe Guardian :

Ark Life Ltd (Irlande), administrateur

Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), administrateur

Guardian Holdings Limited (Jersey), administrateur

NBGB SA<sup>(\*\*)</sup> (Belgique), administrateur

Sofina SA<sup>(\*)</sup> (Belgique), administrateur

Strafin sprl (Belgique), gérant

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Guardian, Président du Comités d'audit, Président du Comité des rémunérations

Groupe Lhoist SA, membre du Comité d'audit

Sofina, membre du Comité des rémunérations et des nominations

**Autres<sup>(1)</sup>**

Cinven Ltd (Royaume-Uni), senior advisor

Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), administrateur

Université Catholique de Louvain (Belgique), administrateur

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Administrateur :** BNP Paribas, CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Foyer Assurances SA (Luxembourg), Groupe Lhoist SA (Belgique), Guardian Financial Services Holdings Limited (Royaume-Uni), Guardian Assurance Limited (Royaume-Uni), Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni), NBGB SA (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique), Sofina SA<sup>(\*)</sup> (Belgique), Université Catholique de Louvain (Belgique)

**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)

**2012 :**

**Président :** Guardian Holdings Limited (Jersey), Guardian Acquisitions Limited (Royaume-Uni)

**Administrateur :** BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)

**2011 :**

**Président :** Green Day Holdings Limited (Jersey), Green Day Acquisitions Limited (UK)

**Administrateur :** BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)

**2010 :**

**Administrateur :** BNP Paribas, Sofina SA (Belgique), Groupe Lhoist SA (Belgique), Foyer Assurances SA (Luxembourg), CapitalatWork Foyer Group SA (Luxembourg), Université Catholique de Louvain (Belgique), Royal Automobile Club of Belgium (Belgique)

**Senior advisor :** Cinven Ltd (Royaume-Uni)

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

(\*\*) La société NBGB SA a reçu la lettre de démission de M. Michel Tilmant de ses fonctions d'administrateur le 2 mars 2015.

**Emiel VAN BROEKHOVEN**

**Fonction principale : Économiste, Professeur Honoraire de l'Université d'Anvers (Belgique)**

Né le 30 avril 1941

Dates de début et de fin de mandat : 15 mai 2013 – AG 2016

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 12 mai 2010

(M. Emiel Van Broekhoven a exercé les fonctions de censeur de BNP Paribas du 4 novembre 2009 au 11 mai 2010)

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 550

Adresse professionnelle : Zand 7 – 9

B-2000 ANVERS,  
BELGIQUE

**Études**

Diplômé de Saint Ignatius Business College (Belgique)

Docteur en Sciences économiques de l'Université d'Oxford (Royaume-Uni)

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Administrateur :** BNP Paribas

**2012 :**

**Administrateur :** BNP Paribas

**2011 :**

**Administrateur :** BNP Paribas

**2010 :**

**Administrateur :** BNP Paribas

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Fields WICKER-MIURIN**

**Fonction principale : Co-fondateur et Associé chez Leaders' Quest (Grande-Bretagne)**

Née le 30 juillet 1958

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2014 – AG 2017

Date du 1<sup>er</sup> mandat : 11 mai 2011

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 139

Adresse professionnelle : 11-13 Worple Way

RICHMOND-UPON-THAMES,  
SURREY TW10 6DG,  
ROYAUME-UNI

**Études**

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Diplômée de l'University of Virginia et de la Johns-Hopkins University (États-Unis)

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Bilt Paper B.V. (Pays-Bas), administrateur

SCOR SE<sup>(\*)</sup>, administrateur

**Participation<sup>(1)</sup> aux Comités spécialisés de ces sociétés françaises ou étrangères**

BNP Paribas, membre du Comité des comptes

SCOR SE, membre du Comité stratégique, membre du Comité des risques et membre du Comité des nominations et des rémunérations  
Bilt Paper B.V., Senior Independent Director, Président du Comité des rémunérations et des nominations et Président du Comité de Responsabilité Sociale et Environnementale

**Autres<sup>(1)</sup>**

Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni), administrateur

Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis), membre du Conseil

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

**2013 :**

**Administrateur :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur Industries Ltd (BILT), SCOR SE, Ministry of Justice of Her Majesty's Government (Royaume-Uni)

**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

**2012 :**

**Administrateur :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings

**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

**2011 :**

**Administrateur :** BNP Paribas, CDC Group Plc, Ballarpur International Graphic Paper Holdings

**Membre :** Conseil de la Batten School of Leadership – University of Virginia (États-Unis)

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

## AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

**Philippe BORDENAVE**  
Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 2 août 1954

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 51 674

Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE

### Études

Ancien Élève de l'École Polytechnique  
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration  
Titulaire d'un D.E.A. en Sciences économiques

### Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères

BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué  
BNP Paribas Personal Finance, administrateur  
BNP Paribas Securities Services (SCA), représentant permanent  
d'Antin Participation 5  
Exane BNP Paribas, censeur  
Verner Investissements, administrateur

### Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

<p><b>2013 :</b> <b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur :</b> BNP Paribas Personal Finance <b>Représentant permanent :</b> Antin Participation 5 (SAS), BNP Paribas Securities Services (SCA)</p>	<p><b>2012 :</b> <b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas <b>Administrateur :</b> BNP Paribas Personal Finance <b>Représentant permanent :</b> Antin Participation 5 (SAS), BNP Paribas Securities Services (SCA)</p>	<p><b>2011 :</b> <b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas (à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011) <b>Administrateur :</b> BNP Paribas UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne), BNP Paribas Personal Finance <b>Représentant permanent :</b> Antin Participation 5 (SAS) dans BNP Paribas Securities Services (SCA)</p>
--	--	---

(1) Au 31 décembre 2014.

(\*) Société cotée.

**Georges CHODRON de COURCEL**

Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas (jusqu'au 30 juin 2014)

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 71 561Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE**Études**

Diplômé de l'École Centrale de Paris

Licencié ès Sciences économiques

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**Bouygues<sup>(\*)</sup>, administrateur

Erbé SA (Belgique), administrateur

GBL – Groupe Bruxelles Lambert<sup>(\*)</sup> (Belgique), administrateurLagardère SCA<sup>(\*)</sup>, membre du Conseil de surveillanceNexans<sup>(\*)</sup>, administrateur

SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), administrateur

SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), administrateur

SCOR Switzerland AG (Suisse), administrateur

SGLRI – SCOR Global Life Reinsurance Ireland (Irlande), administrateur

Société Foncière, Financière et de Participation (FFP)<sup>(\*)</sup>, administrateur**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents***(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)***2013 :****Directeur Général délégué** de BNP Paribas**Président** : BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation (FFP), Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, SCOR SE**2012 :****Directeur Général délégué** de BNP Paribas**Président** : BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation (FFP), Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, SCOR SE**2011 :****Directeur Général délégué** de BNP Paribas**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participation SA, Nexans, CNP – Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique), Erbé SA (Belgique), GBL – Groupe Bruxelles Lambert (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, SCOR SE**2010 :****Directeur Général délégué** de BNP Paribas**Président** : Compagnie d'Investissement de Paris SAS, Financière BNP Paribas SAS, BNP Paribas (Suisse) SA**Vice-Président** : BNP Paribas Fortis (Belgique)**Administrateur** : Alstom, Bouygues, Société Foncière, Financière et de Participations SA, Nexans, Erbé SA (Belgique), Groupe Bruxelles Lambert – GBL (Belgique), SCOR Holding (Switzerland) AG (Suisse), SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG (Suisse), SCOR Switzerland AG (Suisse), Verner Investissements SAS**Membre du Conseil de surveillance** : Lagardère SCA**Censeur** : Exane, Safran, SCOR SE

(1) Au 30 juin 2014.

(\*) Société cotée.

**François VILLEROY de GALHAU**  
Fonction principale : Directeur Général délégué de BNP Paribas

Né le 24 février 1959

Nombre d'actions BNP Paribas détenues<sup>(1)</sup> : 15 746<sup>(2)</sup>  
Adresse professionnelle : 3, rue d'Antin  
75002 PARIS,  
FRANCE

**Études**

Ancien Élève de l'École Polytechnique  
Ancien Élève de l'École Nationale d'Administration

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Arval Service Lease, administrateur  
Banca Nazionale del Lavoro (Italie), Vice-Président  
BGL BNP Paribas (Luxembourg), Vice-Président  
BNP Paribas<sup>(\*)</sup>, Directeur Général délégué  
BNP Paribas Fortis (Belgique), Vice-Président  
BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), administrateur

**Mandats<sup>(1)</sup> dans des sociétés cotées ou non cotées à l'extérieur du Groupe BNP Paribas, y compris étrangères**

Bayard Presse, membre du Conseil de surveillance  
Villeroiy-Boch AG<sup>(\*)</sup> (Allemagne), membre du Conseil de surveillance

**Mandats exercés au 31 décembre des exercices précédents**

(Les sociétés mentionnées sont les têtes des groupes dans lesquels les fonctions sont exercées)

2013 :	2012 :	2011 :
<b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas <b>Vice-Président</b> : BGL BNP Paribas (Luxembourg) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), Arval Service Lease, Cortal Consors, Banca Nazionale del Lavoro (Italie) <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Bayard Presse, Villeroiy-Boch AG (Allemagne)	<b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas <b>Vice-Président</b> : BGL BNP Paribas (Luxembourg) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas Fortis (Belgique), BNP Paribas Leasing Solutions (Luxembourg), Arval Service Lease, Cortal Consors, Banca Nazionale del Lavoro (Italie) <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Bayard Presse, Villeroiy-Boch AG (Allemagne)	<b>Directeur Général délégué</b> de BNP Paribas (à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2011) <b>Administrateur</b> : BNP Paribas Cardif, BNP Paribas Développement, BGL BNP Paribas (Luxembourg) <b>Membre du Conseil de surveillance</b> : Bayard Presse, Villeroiy-Boch AG (Allemagne)

(1) Au 31 décembre 2014 (8 541 actions au 31 décembre 2013).

(2) Dont 5 745 actions détenues au titre du Plan d'Épargne Entreprise.

(\*) Société cotée.

## RÉMUNÉRATIONS

### RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAINT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

#### Politique de rémunération

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux du Groupe se réfère au Code de gouvernance Afep-Medef et tire aussi sa légitimité de son souci d'appliquer une démarche conforme à la Charte de responsabilité de BNP Paribas (cf. chapitre 7.1). La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des rémunérations. Ce Comité est composé de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur représentant les salariés.

La définition des modalités de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient compte des objectifs suivants :

- alignement avec l'intérêt social de la Banque et de ses actionnaires :
  - en s'inscrivant dans une perspective de moyen long terme notamment en termes d'évolution de la valeur intrinsèque de la

Banque, de la bonne maîtrise des risques et de la performance relative du titre ;

- en intégrant des éléments d'appréciation, qui ne sont pas seulement financiers, notamment en tenant compte de la dimension RSE dans les critères qualitatifs concourant à la détermination de la rémunération ;
- en s'assurant d'une variabilité suffisante des montants attribués pour tenir compte de l'évolution de la marche de la Banque sans peser trop lourdement sur les frais fixes ;
- transparence des rémunérations :
  - exhaustivité : l'ensemble des éléments (fixe, variable annuel, variable pluriannuel) est retenu dans l'appréciation globale de la rémunération ;
  - équilibre entre les éléments de rémunération qui doivent concourir à l'intérêt général de la Banque et tenir compte des meilleures pratiques de marché ;
  - intelligibilité de règles stables et exigeantes ;
- attractivité afin de sélectionner avec exigence des profils reconnus comme particulièrement compétents dans les domaines d'activité du Groupe.



## I. Rémunération du Président non exécutif

La rémunération du Président est déterminée par le Conseil d'administration selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

Le niveau de la rémunération du Président est défini en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

BNP Paribas a changé de Président au cours de l'exercice 2014 : M. Baudouin Prot a assuré la fonction de Président jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014, et M. Jean Lemierre à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### 1. Rémunération de M. Baudouin Prot, Président jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014

La rémunération fixe de M. Baudouin Prot en qualité de Président jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014 s'est élevée à 779 167 euros.

M. Baudouin Prot ne perçoit pas de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle au titre de 2014. Il a renoncé à la rémunération à moyen terme que le Conseil d'administration lui avait attribuée le 29 avril 2014.

### 2. Rémunération de M. Jean Lemierre, Président à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de coopter M. Jean Lemierre en qualité d'administrateur et de le nommer Président de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration, lors de cette même séance, a décidé que M. Jean Lemierre bénéficiera, en qualité de Président, d'une seule rémunération fixe annuelle d'un montant de 950 000 euros.

L'absence de rémunération variable annuelle ou pluriannuelle traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.

La rémunération fixe de M. Jean Lemierre en qualité de Président, pour le mois de décembre 2014, s'est élevée à 79 167 euros.

## II. Rémunération de la Direction Générale

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration, en ligne avec les objectifs énoncés ci-dessus.

La rémunération comprend :

- une partie fixe ;
- une partie variable annuelle ;
- et un plan d'incitation à long terme conditionnel (Plan de Rémunération à Long Terme ou PRLT).

Les niveaux de ces différentes composantes sont définis en considération de références de marché établies sur la base d'enquêtes de rémunération menées par des cabinets spécialisés.

Afin de respecter le plafonnement de la rémunération variable prévu à l'article L511-78 du Code monétaire et financier spécifiquement applicable aux établissements bancaires et financiers, le Conseil d'administration se réserve le droit de modifier à la baisse le Plan de rémunération à long terme (PRLT, décrit ci-dessous). Sur décision de l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014, ce plafonnement a été fixé à deux fois le montant de la rémunération fixe.

### 1. Rémunération fixe

La rémunération annuelle fixe de M. Jean-Laurent Bonnafé en qualité de Directeur Général s'est élevée en 2014 à 1 250 000 euros.

La rémunération annuelle fixe de M. Philippe Bordenave en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2014 à 640 000 euros. Dans le cadre de la nouvelle organisation de la Direction Générale de BNP Paribas intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2014, M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, déjà en charge de la supervision des activités Finance et Contrôle de Gestion, de l'Asset and Liability Management Trésorerie, des systèmes d'information et des moyens généraux, s'est également vu attribuer :

- la supervision du Private Equity avec la présidence du Comité des Investissements Non Cotés ;
- l'encadrement des rémunérations des personnes régulées et des collaborateurs de CIB, avec la présidence du Comité des rémunérations de CIB et du Comité « Conformité Risques Finance » qui prépare les décisions soumises au Comité des rémunérations au sujet des personnes régulées ;
- la présidence du Comité des risques de marché ;
- la supervision des Affaires Fiscales du Groupe ;
- la supervision des Études Économiques.

Au regard de ces fonctions nouvelles, le Conseil d'administration dans sa séance du 18 décembre 2014 a décidé de porter la rémunération fixe annuelle de M. Philippe Bordenave à 800 000 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La rémunération annuelle fixe de M. François Villeroy de Galhau en qualité de Directeur Général délégué s'est élevée en 2014 à 450 000 euros.

La rémunération fixe de M. Georges Chodron de Courcel en qualité de Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014 s'est élevée à 350 000 euros.

## ► TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS FIXES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

En euros	Rémunérations fixes versées en 2014(*)	Commentaires
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 <sup>er</sup> juillet 2012
Philippe BORDENAVE	640 000	Rémunération fixe annuelle portée à 800 000 euros à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 (décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2014)
François VILLEROY de GALHAU	450 000	Dernière augmentation de la rémunération fixe datant du 1 <sup>er</sup> décembre 2011
Georges CHODRON de COURCEL	350 000	Fin de mandat le 30 juin 2014

(\*) En qualité de mandataire social.

## 2. Rémunération variable annuelle

La part variable est destinée à refléter la contribution effective des dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la réussite de BNP Paribas au titre de leurs fonctions de dirigeants d'un groupe international de services financiers.

### Principes généraux

La partie variable de la rémunération des membres de la Direction Générale est déterminée à partir d'une rémunération cible égale à :

- 150 % de leur rémunération fixe de l'exercice pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave ;
- 120 % de sa rémunération fixe de l'exercice pour M. François Villeroy de Galhau.

Elle évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et d'une appréciation qualitative effectuée par le Conseil d'administration.

### Critères liés à la performance du Groupe (quantitatifs)

Les critères liés à la performance du Groupe portent :

- sur 75 % de la rémunération variable cible ;
- et permettent de calculer la partie correspondante de la rémunération de manière proportionnelle à l'évolution d'indicateurs chiffrés.

Si les objectifs fondés sur des critères quantitatifs sont dépassés (ou non atteints), la fraction de la rémunération cible concernée évolue proportionnellement dans la limite du plafond mentionné ci-après.

Les mandataires sociaux dont la rémunération est soumise à ces critères se répartissent en deux catégories :

#### a) Les mandataires sociaux disposant d'un périmètre d'action général : ils ne sont pas responsables d'un pôle ou d'un métier en particulier

Pour MM. Jean-Laurent Bonnafé et Philippe Bordenave, les critères quantitatifs s'appliquent donc aux performances globales du Groupe :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).

#### b) Les mandataires sociaux ayant la responsabilité d'un pôle ou d'un métier sont aussi évalués sur les résultats de ces activités

Pour M. François Villeroy de Galhau :

- rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;
- pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).

Pour M. Georges Chodron de Courcel :

Georges Chodron de Courcel ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2014.

### Critères personnels (qualitatifs)

La part de rémunération variable liée à l'évaluation qualitative conduite par le Conseil d'administration est limitée à 25 % de la rémunération variable cible. En aucun cas cette évaluation ne peut conduire à une augmentation de la part variable liée à cette évaluation.

La conduite par le Conseil d'administration de cette évaluation qualitative est indispensable, notamment compte tenu du renforcement de ses responsabilités en matière de surveillance et de contrôle prévues par le Code monétaire et financier depuis 2014 (transposant ainsi la directive européenne CRD 4). Au-delà de la stratégie de la Banque qu'il lui convient d'approuver, le Conseil d'administration doit exercer un pouvoir d'appréciation sur les performances des dirigeants, en fonction des événements de l'exercice écoulé, de la maîtrise des risques et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne qu'il doit évaluer.

Dans la conduite de son évaluation qualitative, le Conseil d'administration prend notamment en considération des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité :

- *anticiper* : définir une vision, préparer l'avenir, favoriser l'esprit d'innovation, assurer la relève et l'internationalisation des cadres dirigeants ;
- *décider* : déterminer, avec les responsables concernés, et mettre en œuvre les mesures nécessaires au développement du Groupe, à son efficacité interne et à l'adéquation de sa politique de risque, de contrôle interne et de gestion du capital ;
- *animer* : reconnaître les comportements conformes aux valeurs du Groupe (l'engagement, l'ambition, la créativité, la réactivité). Susciter l'initiative et la coopération interne. Promouvoir une culture du changement et de la performance ;
- *être exemplaire* : conduire le Groupe dans une démarche éthique et active de responsabilité économique, sociale, civique et environnementale (cf. les 4 piliers et les 12 engagements de la politique RSE du Groupe présentés au chapitre 7.1). Privilégier une stratégie à long terme basée sur la performance durable.

Le Conseil d'administration, en s'appuyant sur tout ou partie de ces critères, définit la part qualitative de la rémunération variable annuelle. Le Conseil d'administration a considéré que la performance opérationnelle 2014 a été au-dessus des attentes dans un contexte réglementaire et économique complexe et que ces résultats n'auraient pas été obtenus sans la mobilisation exceptionnelle de la part de la Direction Générale.

### ► RÉCAPITULATIF DES CRITÈRES DE FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE

Critères de détermination	% de la RVC <sup>(1)</sup>	Jean-Laurent BONNAFÉ Philippe BORDENAVE	% de la RVC <sup>(1)</sup>	François VILLEROY de GALHAU
QUANTITATIFS Critères liés à la performance du Groupe	37,50 %	■ Évolution du Bénéfice Net par Action	18,75 %	■ Évolution du Bénéfice Net par Action
			18,75 %	■ Évolution du RNAI des activités sous responsabilité
	37,50 %	■ Réalisation du budget de Résultat Brut d'Exploitation	18,75 %	■ Réalisation du budget de RBE du Groupe
			18,75 %	■ Réalisation des budgets de RBE des activités sous responsabilité
QUALITATIFS Critères personnels	25,00 %	Évaluation de la performance managériale Qualités personnelles attendues : anticipation, décision, animation, exemplarité L'appréciation du Conseil d'administration peut, si nécessaire, prendre en compte d'autres critères		

(1) Rémunération variable cible.

#### Plafond

Outre le respect des dispositions du Code monétaire et financier précitées, le Conseil d'administration s'assure de la cohérence du montant de la rémunération variable annuelle avec l'évolution des résultats du Groupe.

En tout état de cause, le montant de la rémunération variable annuelle pour chacun des mandataires sociaux est plafonné à 180 % de la rémunération fixe.

#### Appréciation de la réalisation des objectifs fixés pour l'exercice 2014

Le Conseil d'administration du 4 février 2015 a procédé à l'évaluation de la réalisation des objectifs fixés.

Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats opérationnels du Groupe, le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé la rémunération variable attribuée au titre de 2014, à :

- 64 % pour M. Jean-Laurent Bonnafé,
  - 64 % pour M. Philippe Bordenave,
  - 81 % pour M. François Villeroy de Galhau
- de la rémunération variable cible.

Le résultat de chaque critère est détaillé dans le tableau suivant :

En euros	Périmètre en charge	Critères qualitatifs	Critères quantitatifs				Variable décidé par le CA	Rappel du variable cible
			BNPA <sup>(2)</sup> Groupe	RBE <sup>(3)</sup> Groupe	RNAI <sup>(4)</sup> Périmètre en charge	RBE <sup>(3)</sup> Périmètre en charge		
Jean-Laurent BONNAFÉ	Groupe	Poids <sup>(1)</sup>	25,00 %	37,50 %	37,50 %			
		Mesure <sup>(1)</sup>	25,00 %	0,00 %	39,37 %		1 200 000	1 875 000
Philippe BORDENAVE	Groupe	Poids <sup>(1)</sup>	25,00 %	37,50 %	37,50 %			
		Mesure <sup>(1)</sup>	25,00 %	0,00 %	39,37 %		610 000	960 000
François VILLEROY de GALHAU	Marchés domestiques	Poids <sup>(1)</sup>	25,00 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	18,75 %	
		Mesure <sup>(1)</sup>	25,00 %	0,00 %	19,70 %	17,42 %	19,47 %	440 000

(1) En pourcentage de la rémunération variable cible.

(2) Rapport du bénéfice net par action (BNPA) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

(3) Pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation (RBE).

(4) Rapport du résultat net avant impôt (RNAI) de l'exercice à celui de l'exercice précédent.

#### Modalités et conditions de paiement

a) Les modalités de paiement des rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux exécutifs du Groupe BNP Paribas au titre de l'exercice 2014, conformes aux dispositions du règlement CRBF 97-02 ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne les ayant remplacées, sont les suivantes :

- 40 à 60 % de la rémunération variable sont différés sur trois ans.

- la partie non différée de la rémunération variable est payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution ;
- la partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018. Chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars ; et pour moitié en septembre, indexé sur la performance du titre BNP Paribas depuis son attribution.

b) En outre, le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe, au titre de l'année précédant le paiement, soit supérieur à 5 %.

Le Conseil d'administration a constaté que cette condition de performance n'est pas atteinte sur l'exercice 2014 et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2015 sont supprimées et non payées.

	Exercice de performance auquel se rattachent les montants de différés payables en 2015 et supprimés du fait que la condition de performance, ROE avant impôt supérieur à 5 %, n'est pas atteinte sur l'exercice 2014			Total
	2011	2012	2013	
Jean-Laurent BONNAFÉ	(231 604)	(336 000)	(315 962)	<b>(883 565)</b>
Philippe BORDENAVE	(12 947)	(171 971)	(161 962)	<b>(346 880)</b>
François VILLEROY de GALHAU	(7 431)	(76 652)	(66 628)	<b>(150 711)</b>
Baudouin PROT	(235 986)	(164 985)	Néant <sup>(*)</sup>	<b>(400 971)</b>
Georges CHODRON de COURCEL	(152 621)	(177 985)	(116 648)	<b>(447 254)</b>

(\*) M. Baudouin Prot, en tant que Président, n'a plus bénéficié d'une rémunération variable annuelle à compter de l'exercice 2013.

### 3. Plan de rémunération long terme (PRLT) conditionnel sur cinq ans

#### Synthèse du PRLT

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas tout en gardant une maîtrise des risques, le Conseil d'administration a institué un PRLT, inchangé depuis 2011, au titre duquel aucun versement ne sera effectué si le cours de Bourse de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % sur cinq ans.

Dans l'hypothèse où le cours de Bourse aurait progressé d'au moins 5 %, l'association des dirigeants à cette performance est alors progressive selon un barème qui évolue moins rapidement que le cours de Bourse.

Ensuite, le PRLT associe les dirigeants à la régularité de la performance de l'action BNP Paribas par rapport à celle des autres grandes banques européennes, ce qui peut conduire à réduire le montant défini en cas de progression du cours de Bourse d'au moins 5 %. Cette performance relative sera testée annuellement ; ainsi, chaque année, un cinquième du montant déterminé en fonction de l'évolution du cours de Bourse pourra être maintenu, réduit ou perdu en fonction de cette performance comparée.

Enfin, le montant payable dans le cadre du PRLT est soumis à une double limite résultant d'une évolution plafonnée du cours de Bourse, et d'un niveau absolu de rémunération.

Afin d'éviter le décalage temporel qui existait entre le PRLT et la rémunération variable annuelle et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne *Capital Requirement Directive 4* applicable aux établissements de crédit, le PRLT se rattache dorénavant au même exercice que celui de la rémunération variable annuelle. Désormais le PRLT attribué le 4 février 2015 est rattaché à l'exercice 2014 (cf. section IX. *Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux*).

#### Explication détaillée du PRLT

Le Conseil d'administration peut décider d'allouer un PRLT dont le montant est alors égal à la rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice précédent.

L'existence même, et le montant d'une rémunération effective au terme des 5 ans sont soumis à des conditions très strictes : une condition préalable, liée à la progression de l'action BNP Paribas sur toute la période du plan (5 ans), est appliquée. En application de cette condition, aucun versement ne sera effectué si le cours de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5 % entre la date d'attribution par le Conseil d'administration et l'issue du délai de 5 ans à compter de la date d'attribution<sup>(1)</sup>.

Si l'action a progressé d'au moins 5 % pendant cette période, un coefficient est appliqué au montant initial, conduisant, selon l'ampleur de la progression, à le réduire ou l'augmenter, étant entendu qu'en toute hypothèse ce coefficient est plafonné à 175 % en cas de progression du cours de l'action BNP Paribas supérieure ou égale à 75 % sur la période de 5 ans.

Le tableau de la page suivante indique les coefficients appliqués selon le degré de progression de l'action à l'issue du délai de cinq ans.

(1) Les valeurs initiale et finale à retenir pour mesurer la progression du cours de l'action sur 5 ans sont les suivantes :

- la valeur initiale correspond au montant le plus élevé entre, d'une part la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date d'attribution, et, d'autre part, le cours d'ouverture de l'action BNP Paribas en date d'attribution ;
- la valeur finale correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action BNP Paribas pendant les douze mois glissants précédant la date de paiement.

Niveau de progression de l'action au terme des 5 ans par rapport au niveau initial	Coefficient appliqué au montant attribué (éventuellement réduit du fait de la condition ci-après)
Strictement inférieure à 5 %	0 (Pas de versement)
Supérieure ou égale à 5 % et inférieure à 10 %	40 %
Supérieure ou égale à 10 % et inférieure à 20 %	80 %
Supérieure ou égale à 20 % et inférieure à 33 %	120 %
Supérieure ou égale à 33 % et inférieure à 50 %	130 %
Supérieure ou égale à 50 % et inférieure à 75 %	150 %
Supérieure ou égale à 75 %	175 %

Le montant ainsi déterminé en application de la condition préalable peut ensuite être minoré en cas de sous-performance du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice regroupant les principales banques de la zone euro « Dow Jones EURO STOXX Banks ».

Cette condition consiste en la mesure, au terme de chacune des cinq années de la période d'acquisition, de l'évolution du cours de l'action BNP Paribas par rapport à celle de l'indice. Lors de chaque mesure, un cinquième du montant peut être réduit ou perdu en cas de sous-performance relative constatée.

Performance relative du titre BNP Paribas par rapport à la performance de l'indice Dow Jones EURO STOXX Banks	Conséquence sur la fraction du montant attribué soumise à la mesure de performance
Supérieure ou égale	Maintien
Inférieure de 5 points au plus	Réduction de 10 %
Inférieure de plus de 5 points à 10 points	Réduction de 30 %
Inférieure de plus de 10 points à 15 points	Réduction de 50 %
Inférieure de plus de 15 points	Perte

La rémunération versée dans le cadre du PRLT est soumise à un double plafond : le premier plafond résulte du barème appliqué en cas de progression de l'action, qui est limité à 175 %. Ensuite, la somme versée in fine sera en tout état de cause limitée à un plafond égal à la somme du

salaire fixe et de la rémunération variable attribuée au bénéficiaire au titre de l'exercice précédant celui au cours duquel le Conseil d'administration a décidé de procéder à l'attribution au titre du PRLT.

#### Montants de PRLT attribués au titre de 2014

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Comité des rémunérations, a fixé les montants de PRLT attribués au titre de 2014. Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

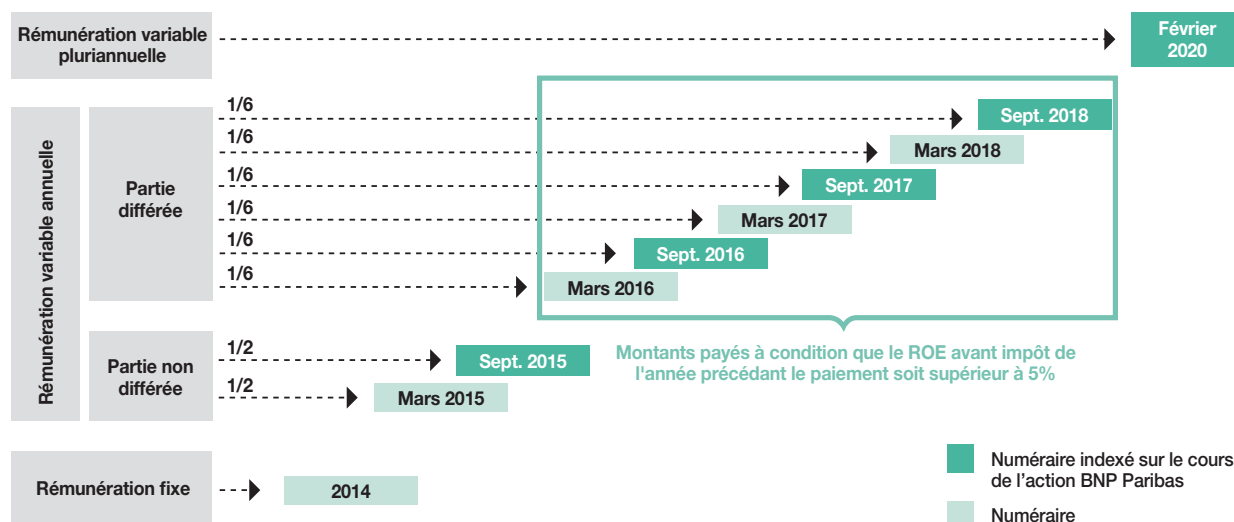
PRLT attribué le 4 février 2015 (en euros)	Montant attribué <sup>(*)</sup>	Valorisation du montant attribué en juste valeur <sup>(**)</sup>
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 200 000	331 200
Philippe BORDENAVE	610 000	168 360
François VILLEROY de GALHAU	440 000	121 440

(\*) Égal au montant de rémunération variable annuelle au titre de 2014.

(\*\*) Juste valeur de 27,60 % du montant attribué dont le calcul est effectué par un expert indépendant.

4. Synthèse des rémunérations des mandataires sociaux exécutifs en exercice au 31/12/2014

1. Répartition dans le temps du versement des rémunérations au titre de 2014



2. Rémunération totale au titre de 2014, en comparaison par rapport à 2013

En euros	Rémunération totale au titre de 2014					Rémunération totale <sup>(*)</sup> au titre de 2013
	Fixe	Variable annuel	PRLT (en juste valeur)	Total	Ratio Variable/Fixe	
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 250 000	1 200 000	331 200	<b>2 781 200</b>	1,2	3 279 668
Philippe BORDENAVE	640 000	610 000	168 360	<b>1 418 360</b>	1,2	1 670 526
François VILLEROY de GALHAU	450 000	440 000	121 440	<b>1 011 440</b>	1,2	1 092 300

(\*) Fixe versé en 2013 + Variable annuel au titre de 2013 + PRLT attribué le 29 avril 2014.

3. Impact sur la rémunération variable de l'accord conclu avec les autorités américaines

Cet impact est de l'ordre d'une année de rémunération variable annuelle cible.

En euros	Impact sur la rémunération variable attribuée au titre de 2014 (annuelle et PRLT)*	Total des rémunérations différées supprimées en 2015**	Total	Rappel des rémunérations variables annuelles cibles au titre de 2014
Jean-Laurent BONNAFÉ	(984 627)	(883 565)	<b>(1 868 192)</b>	1 875 000
Philippe BORDENAVE	(509 743)	(346 880)	<b>(856 622)</b>	960 000
François VILLEROY de GALHAU	(141 191)	(150 711)	<b>(291 901)</b>	540 000

(\*) Écart entre la rémunération variable annuelle calculée hors prise en compte de l'impact de l'accord conclu avec les autorités américaines et la rémunération variable totale attribuée.

(\*\*) Différés payables en 2015 et supprimés du fait que la condition de performance, ROE avant impôt supérieur à 5 %, n'est pas atteinte sur l'exercice 2014.



### III. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions : Néant

Depuis 2009, les dirigeants mandataires sociaux en poste n'ont pas bénéficié d'attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### IV. Actions de performance : Néant

Les dirigeants mandataires sociaux en poste ne bénéficient pas d'attributions d'actions de performance ou d'actions gratuites.

### V. Avantages postérieurs à l'emploi

#### 1. Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions

M. Jean-Laurent Bonnafé, entré chez BNP Paribas en 1993, nommé Directeur Général le 1<sup>er</sup> décembre 2011, a accepté de renoncer, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012, à son contrat de travail conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Cette décision a eu pour conséquence de lui faire perdre, à l'exception des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture des frais de santé et du régime de retraite à cotisations définies, les avantages des dispositions de la convention collective et des accords d'entreprise dont il aurait bénéficié en tant que salarié et cadre dirigeant depuis près de vingt ans (notamment les droits liés à son contrat de travail en cas de rupture de celui-ci).

En contrepartie, une convention réglementée a été soumise au vote des actionnaires et approuvée lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2012. Elle prévoit les dispositions suivantes, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de M. Jean-Laurent Bonnafé :

1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent Bonnafé :

- en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
- en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au point 2,
- ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ;

2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au point 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :

- a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable annuelle, son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité,
- b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué en (2a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération due au titre de l'année 2011 ;

3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :

- sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
- et sera soumise aux mêmes conditions.

M. Jean Lemierre, entré chez BNP Paribas en 2008, a, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, renoncé à son contrat de travail qui a pris fin en date du 30 novembre 2014. En conséquence, il perd à cette date le bénéfice des avantages sociaux qui lui étaient attribués en

qualité de salarié de BNP Paribas. Il ne bénéficie d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de son mandat.

Il conservera, néanmoins, en qualité de mandataire social le bénéfice des dispositifs communs d'assurance décès ou invalidité, de couverture de frais de santé et de retraite à cotisations définies.

MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau ne bénéficient d'aucune compensation contractuelle au titre de la cessation de leur mandat.

#### 2. Indemnités de fin de carrière

Conformément à la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale au titre des conventions réglementées, BNP Paribas a versé lors du départ à la retraite de M. Baudouin Prot, une indemnité de 150 000 euros correspondant au montant de l'indemnité de fin de carrière qu'il aurait perçue en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Georges Chodron de Courcel, après la cessation de son mandat social, a fait valoir ses droits à la retraite et a quitté l'entreprise le 30 septembre 2014. Il a reçu une indemnité de fin de carrière d'un montant de 285 736 euros en application d'un accord relatif à la Caisse de prévoyance du personnel de la Banque Nationale de Paris.

M. Jean-Laurent Bonnafé ne percevra pas d'indemnité de fin de carrière lors de son départ en retraite.

MM. Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau, Directeurs Généraux délégués, bénéficient des dispositions applicables aux collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'indemnité de fin de carrière en fonction de leur situation contractuelle initiale.

Aucun engagement n'a été pris à l'égard de M. Jean Lemierre.

#### 3. Régimes de retraite supplémentaire

M. Baudouin Prot, Président jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014, parti à la retraite au 30 septembre 2014, sont bénéficiaires d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale.

Au titre de ce régime, les pensions sont calculées sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, ce régime ayant été fermé à cette date.

Dans le cadre de ce plan, les montants de retraite, comprenant les pensions servies par le régime général de la Sécurité sociale et les régimes complémentaires de l'ARRCO et l'AGIRC, ainsi que, le cas échéant, les compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et les pensions acquises avec le concours de l'entreprise auprès des régimes supplémentaires de capitalisation représentent moins de 50 % des rémunérations ainsi déterminées.

Ces montants ont été revalorisés du 1<sup>er</sup> janvier 2002 (suite à la transformation des régimes à prestations définies en régimes de type additif) jusqu'à la date de la liquidation effective des pensions, sur la base du taux moyen annuel d'évolution des pensions versées par la Sécurité sociale, l'ARRCO et l'AGIRC. L'augmentation des droits a été limitée aux seuls effets de cette revalorisation. Au moment de la liquidation, les pensions additives correspondent au différentiel constaté entre ces montants ainsi revalorisés et les prestations de retraite servies par le régime général et les régimes complémentaires ou supplémentaires précités. Ces pensions additives, sont indexées sur le taux de croissance de la valeur de service du point AGIRC.



Par application de ce régime, le montant garanti de la retraite annuelle est fixé à 527 933 euros pour M. Baudouin Prot et 337 881 euros pour M. Georges Chodron de Courcel. Ces montants incluent les pensions servies au titre des retraites obligatoires (Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC, retraite supplémentaire PERE).

Ce régime de retraite fait l'objet d'une externalisation dans une compagnie d'assurances extérieure au Groupe depuis 2004.

L'avantage constitué par ce régime de retraite a toujours été pris en compte par le Conseil d'administration dans la détermination des rémunérations globales des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration a constaté que ce régime est conforme aux dispositions actuelles du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef.

Par ailleurs, le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise a été, en 2014, de 413 euros par bénéficiaire pour l'année entière.

#### 4. Régimes de prévoyance

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient des dispositifs de prévoyance flexible offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité, ainsi que du régime commun de couverture des frais de santé.

Ils bénéficient par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents (assurance-décès et invalidité) en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient également du dispositif complémentaire mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe, offrant un capital complémentaire de 1,10 million d'euros en cas de décès ou d'invalidité permanente totale liés à l'activité professionnelle. Une cotisation patronale annuelle de 1 460 euros, assimilée à un avantage en nature, a été versée au titre de l'exercice 2014 dans le cadre de ce dispositif.

Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas pour les régimes de prévoyance et la couverture santé s'élève à 13 692 euros.

#### VI. Détention d'actions et conservation d'actions issues de levées d'options

Le Conseil d'administration a décidé que la quantité minimale de titres que M. Jean-Laurent Bonnafé sera tenu de détenir pendant la durée de ses fonctions sera de 80 000 actions. La mise en conformité avec cette obligation, sous forme de détention directe d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas, a été réalisée par M. Jean-Laurent Bonnafé. Concernant Jean Lemierre, ce nombre d'actions a été fixé à 10 000, la mise en conformité avec cette obligation devant être réalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016, soit dans un délai de 18 mois après sa nomination en qualité de Président.

Le Conseil d'administration a arrêté en considération de leur rémunération respective la quantité minimale de titres que MM. Philippe Bordenave et François Villero de Galhau devront détenir pendant la durée de leurs fonctions sous forme d'actions ou de parts de fonds du Plan d'Épargne Entreprise intégralement investies en actions BNP Paribas. Il a fixé cette quantité minimale à 30 000 titres pour M. Philippe Bordenave et à 20 000 titres pour M. François Villero de Galhau. La mise en conformité avec cette obligation devra être réalisée au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### VII. Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2014 aux administrateurs représentant les salariés s'est élevé à 87 681 euros (81 636 euros en 2013), à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence versés en 2014 aux administrateurs représentant les salariés se sont élevés au total à 120 081 euros (112 352 euros en 2013). Ils ont été versés directement à leurs organisations syndicales.

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient des dispositifs offerts à tous les collaborateurs de BNP Paribas SA en matière d'assurance-décès et invalidité et de Garantie Vie Professionnelle Accidents ainsi que d'une couverture en remboursement des frais de santé. Le montant total des primes versées par BNP Paribas à ces régimes en 2014 pour le compte de ces administrateurs représentant les salariés a été de 1 707 euros (1 831 euros en 2013).

Les administrateurs représentant les salariés bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code général des impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant total des cotisations versées par BNP Paribas à ce régime en 2014 pour le compte de ces mandataires sociaux a été de 697 euros (720 euros en 2013). Ils bénéficient également des compléments bancaires résultant de l'accord professionnel entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994.

#### VIII. Prêts, avances et garanties accordés aux mandataires sociaux

Au 31 décembre 2014, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'élève à 1 352 550 euros (1 263 432 euros au 31 décembre 2013) ; il correspond à la somme des prêts accordés aux mandataires sociaux de BNP Paribas ainsi qu'à leurs conjoints. Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

#### IX. Éléments chiffrés de la rémunération des mandataires sociaux

Remarque liminaire :

Depuis 2011, les mandataires sociaux du Groupe BNP Paribas se voient attribuer annuellement un plan de rémunération à long terme (PRLT), dont le montant d'attribution est défini sur la base de la performance de l'année précédant son attribution. Ainsi, les PRLT attribués le 4 février 2015, 29 avril 2014, 2 mai 2013, 3 mai 2012 et 12 avril 2011 ont été définis en lien avec la performance des années 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 respectivement.

Jusqu'à l'année 2014 incluse, BNP Paribas présentait dans le Document de référence et rapport financier annuel le PRLT attribué au cours de l'exercice considéré. Ainsi, la présentation faite pour les PRLT différerait de celle faite pour les rémunérations variables annuelles, lesquelles sont toujours rattachées à l'exercice précédant celui de leur attribution.

Ce décalage temporel rend difficilement lisible l'évolution globale de la rémunération variable des mandataires sociaux et ne s'inscrit pas dans la droite ligne de la directive européenne CRD 4 applicable aux établissements de crédit qui prévoit que le montant de la rémunération variable, tant annuelle que pluriannuelle, n'excède pas la rémunération fixe de l'année de référence, ou, en cas d'accord de l'Assemblée Générale des actionnaires, deux fois la rémunération fixe.

Il a donc été décidé de modifier cette présentation afin de réconcilier les rémunérations variables annuelles et pluriannuelles attribuées au titre de la performance de la même année.

Cette décision, en permettant une meilleure adéquation de la rémunération variable annuelle et pluriannuelle par rapport à la performance de l'année écoulée permet donc d'analyser de manière immédiate le rapport entre la rémunération fixe et la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux requis par la directive précitée.

C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle attribuée le 29 avril 2014 par le Conseil d'administration aux dirigeants mandataires sociaux apparaît désormais dans la colonne « Montants attribués 2013 ». La rémunération variable pluriannuelle attribuée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en 2015

apparaît, selon la même logique, dans la colonne « 2014 ». Ainsi, pour la seule composante PRLT de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le vote consultatif portera cette année sur les exercices 2013 et 2014.

Ainsi, dans le cas de M. Jean-Laurent Bonnafé, le montant de rémunération variable pluriannuelle figurant dans la colonne 2013 a été modifié, pour substituer au montant de 560 112 euros publié l'an dernier, correspondant au PRLT attribué le 2 mai 2013 lié à la performance de l'année 2012, un montant de 449 668 euros correspondant à la juste valeur du PRLT attribué le 29 avril 2014 défini en relation avec la performance de l'année 2013. De la même façon, le montant de rémunération variable pluriannuelle figurant dans la colonne 2014 de 331 200 euros correspond à la juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 défini en relation avec la performance de l'année 2014.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute **attribuée au titre de l'exercice** ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

**Tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

En euros		2013	2014
		Montants attribués	Montants attribués
<b>Jean LEMIERRE</b> Président du Conseil d'administration à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014	Rémunération fixe		79 167
	Rémunération variable annuelle		Néant
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>		Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		Néant
	<b>Sous-total</b>		<b>79 167</b>
	Rémunération exceptionnelle		Néant
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>		4 414
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable		
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>		131
<b>TOTAL</b>		<b>83 712</b>	
<b>Jean-Laurent BONNAFÉ</b> Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle	1 580 000	1 200 000
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>	449 668	331 200
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>3 279 668</b>	<b>2 781 200</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	140 801	62 391
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	(9 531)
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	3 108	4 568
<b>TOTAL</b>	<b>3 329 931</b>	<b>2 838 628</b>	

En euros		2013	2014
		Montants attribués	Montants attribués
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	630 000	640 000
	Rémunération variable annuelle	810 000	610 000
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>	230 526	168 360
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>1 670 526</b>	<b>1 418 360</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	12 075	1 218
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	(1 218)
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	5 172	6 631
	<b>TOTAL</b>	<b>1 675 698</b>	<b>1 424 991</b>
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	Rémunération fixe	450 000	450 000
	Rémunération variable annuelle	500 000	440 000
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>	142 300	121 440
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 092 300</b>	<b>1 011 440</b>
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	129 331	135 578
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	(135 578)
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	3 530	5 006
	<b>TOTAL</b>	<b>1 095 830</b>	<b>1 016 446</b>

En euros		2013	2014
		Montants attribués	Montants attribués
Baudouin PROT Président du Conseil d'administration jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2014	Rémunération fixe	850 000	779 167
	Rémunération variable annuelle	Néant	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>850 000</b>	<b>779 167</b>
	Rémunération exceptionnelle au titre des conventions réglementées <sup>(4)</sup>	Néant	150 000
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	80 248	52 861
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable		
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	3 658	3 780
<b>TOTAL</b>	<b>933 906</b>	<b>985 808</b>	
Georges CHODRON de COURCEL Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014	Rémunération fixe	683 333	350 000
	Rémunération variable annuelle	650 000	Néant
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>	Néant	Néant
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
	<b>Sous-total</b>	<b>1 333 333</b>	<b>350 000</b>
	Rémunération exceptionnelle <sup>(5)</sup>	Néant	285 736
	Jetons de présence <sup>(2)</sup>	77 063	12 399
	dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(77 063)	
	Avantages en nature <sup>(3)</sup>	4 140	2 070
<b>TOTAL</b>	<b>1 337 473</b>	<b>650 205</b>	

(1) Valorisation du montant attribué sous certaines conditions de performance.

(2) Le cas échéant, les montants des jetons de présence perçus au titre des mandats exercés dans les sociétés du Groupe (à l'exception de BNP Paribas SA) sont déduits de la rémunération variable. Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du Groupe, à l'exception des mandats d'administrateur des sociétés suivantes :

- en ce qui concerne M. Jean Lemierre : BNP Paribas SA et BNP Paribas Investment Partners ;
- en ce qui concerne M. Jean-Laurent Bonnafé : BNP Paribas SA et BNP Paribas Fortis ;
- en ce qui concerne M. Philippe Bordenave : BNP Paribas Personal Finance ;
- en ce qui concerne M. François Villeroy de Galhau : BGL, BNL, BNP Paribas Fortis, et Cortal Consors ;
- en ce qui concerne M. Baudouin Prot : BNP Paribas SA ;
- en ce qui concerne M. Georges Chodron de Courcel : BNP Paribas Suisse et BNP Paribas Fortis (les montants pris en compte ne concernent que les jetons perçus jusqu'à la cessation de son mandat le 30 juin 2014).

Concernant MM. Jean-Laurent Bonnafé et Baudouin Prot, leurs mandats d'administrateur de la société Erbé ont cessé le 31 décembre 2013.

(3) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(4) M. Baudouin Prot a perçu une indemnité compensatrice de fin de carrière de 150 000 euros, conformément aux dispositions prévues par la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'assemblée générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées.

(5) M. Georges Chodron de Courcel a perçu une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lors de la liquidation de ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute versée en 2014 ainsi que les jetons de présence et les avantages en nature pour chaque dirigeant mandataire social.

**Tableau récapitulatif des rémunérations versées à chaque dirigeant mandataire social**

En euros		2013	2014
		Montants versés	Montants versés
Jean LEMIERRE Président du Conseil d'administration à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014	Rémunération fixe		79 167
	Rémunération variable annuelle		-
	Rémunération variable pluriannuelle		
	Rémunération exceptionnelle		Néant
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>		4 414
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>		131
	<b>TOTAL</b>		<b>83 712</b>
Jean-Laurent BONNAFÉ Directeur Général	Rémunération fixe	1 250 000	1 250 000
	Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	1 183 772	1 400 819
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		500 274
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	604 025	363 498
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	266 347	273 251
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	258 038	263 796
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	55 362	
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	140 801	62 391
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>	3 108	4 568
	<b>TOTAL</b>	<b>2 577 680</b>	<b>2 717 778</b>
Philippe BORDENAVE Directeur Général délégué	Rémunération fixe	630 000	640 000
	Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	679 977	774 535
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		292 408
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	355 890	186 044
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	165 567	169 858
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	123 543	126 225
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	34 977	
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	12 075	1 218
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>	5 172	6 631
	<b>TOTAL</b>	<b>1 327 224</b>	<b>1 422 384</b>
François VILLEROY de GALHAU Directeur Général délégué	Rémunération fixe	450 000	450 000
	Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	344 124	344 494
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		152 609
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	230 873	82 926
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	61 815	63 417
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	44 423	45 542
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	7 013	
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(1)</sup>		
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	129 331	135 578
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>	3 530	5 006
	<b>TOTAL</b>	<b>926 985</b>	<b>935 078</b>

En euros		2013	2014
		Montants versés	Montants versés
<b>Baudouin PROT</b> Président du Conseil d'administration jusqu'au 1 <sup>er</sup> décembre 2014	Rémunération fixe	850 000	779 167
	Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	1 069 324	781 975
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	293 328	178 488
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	271 477	278 515
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	317 916	324 972
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	186 603	
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(4)</sup>		
	Rémunération exceptionnelle au titre des conventions réglementées <sup>(4)</sup>	Néant	150 000
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	80 248	52 861
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>	3 658	3 780
<b>TOTAL</b>	<b>2 003 230</b>	<b>1 767 783</b>	
<b>Georges CHODRON de COURCEL</b> Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014	Rémunération fixe	683 333	350 000
	Rémunération variable annuelle <sup>(3)</sup>	779 884	348 308
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2013		72 937
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2012	277 520	88 996
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2011	175 487	76 278
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2010	209 009	110 097
	dont rémunération variable annuelle au titre de 2009	117 868	
	Rémunération variable pluriannuelle <sup>(4)</sup>		
	Rémunération exceptionnelle <sup>(5)</sup>	Néant	285 736
	Jetons de présence <sup>(1)</sup>	77 063	12 399
	Avantages en nature <sup>(2)</sup>	4 140	2 070
<b>TOTAL</b>	<b>1 544 420</b>	<b>998 513</b>	

(1) Cf. Note (2) du tableau récapitulatif des rémunérations attribuées à chaque dirigeant mandataire social.

(2) Le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués bénéficient d'une assurance Vie professionnelle COMEX dont la contribution de l'entreprise est assimilée à un avantage en nature.

(3) Les montants versés en 2014 au titre de 2010, 2011 et 2012 étaient soumis à la condition ROE avant impôt 2013 > 5 % (condition satisfaite). Le montant versé en 2014 au titre de 2013 concerne la partie non différée de la rémunération variable attribuée et n'est pas soumis à condition de performance.

(4) M. Baudouin Prot a perçu une indemnité compensatrice de fin de carrière de 150 000 euros, conformément aux dispositions prévues par la convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées.

(5) M. Georges Chodron de Courcel a perçu une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lors de la liquidation de ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.

Le taux de charges et contributions sociales moyen sur ces rémunérations en 2014 est de 38 % (44 % en 2013).

Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires Sociaux non dirigeants	Montants versés en 2013	Montants versés en 2014
<b>De CHALENDAR Pierre André</b>		
Jetons de présence	49 535	63 662
Autres rémunérations		Néant
<b>COHEN Monique<sup>(2)</sup></b>		
Jetons de présence		53 877
Autres rémunérations		Néant
<b>GUILLOU Marion<sup>(3)</sup></b>		
Jetons de présence	16 255	55 021
Autres rémunérations		Néant
<b>KESSLER Denis</b>		
Jetons de présence	91 223	67 219
Autres rémunérations		Néant
<b>KUNEVA Meglena<sup>(4)</sup></b>		
Jetons de présence	23 792	
Autres rémunérations		
<b>LEPETIT Jean-François</b>		
Jetons de présence	93 324	76 368
Autres rémunérations		Néant
<b>De MARGERIE Christophe<sup>(3)</sup></b>		
Jetons de présence	13 961	53 750
Autres rémunérations		Néant
<b>MISSON Nicole</b>		
Jetons de présence	60 355	65 568
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>		
<b>MOUCHARD Thierry</b>		
Jetons de présence	51 997	54 513
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>		
<b>PARISOT Laurence</b>		
Jetons de présence	51 997	56 419
Autres rémunérations		Néant
<b>PÉBEREAU Michel</b>		
Jetons de présence	62 850	65 568
Autres rémunérations		Néant
<b>PLOIX Hélène</b>		
Jetons de présence	68 305	17 948
Autres rémunérations		Néant
<b>SCHWARTZER Daniela<sup>(5)</sup></b>		
Jetons de présence		45 713
Autres rémunérations		Néant
<b>SCHWEITZER Louis<sup>(4)</sup></b>		
Jetons de présence	37 375	
Autres rémunérations		
<b>TILMANT Michel</b>		
Jetons de présence	68 567	60 104
Autres rémunérations		Néant
<b>VAN BROEKHOVEN Emiel</b>		
Jetons de présence	68 567	66 203
Autres rémunérations		Néant
<b>WEBER-REY Daniela<sup>(6)</sup></b>		
Jetons de présence	34 072	
Autres rémunérations		
<b>WICKER-MIURIN Fields</b>		
Jetons de présence	68 567	64 932
Autres rémunérations		Néant
<b>TOTAL</b>	<b>860 742</b>	<b>866 865</b>

(1) Cf. section VII : Rémunération et avantages sociaux bénéficiant aux administrateurs représentant les salariés.

(2) Mandat ayant débuté le 12 février 2014.

(3) Mandat ayant débuté le 15 mai 2013.

(4) Mandat ayant pris fin le 15 mai 2013.

(5) Mandat ayant débuté le 14 mai 2014.

(6) Mandat ayant pris fin le 31 mai 2013.



*Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe*

	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Jean LEMIERRE			Néant			
Jean-Laurent BONNAFÉ			Néant			
Philippe BORDENAVE			Néant			
François VILLEROY de GALHAU			Néant			
Baudouin PROT			Néant			
Georges CHODRON de COURCEL			Néant			

*Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social*

	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Jean LEMIERRE, à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014		Néant	
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
François VILLEROY de GALHAU	Plan 7 du 06/04/2009	5 650	35,11
Baudouin PROT		Néant	
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	

*Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe*

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions de performance selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean LEMIERRE				Néant		
Jean-Laurent BONNAFÉ				Néant		
Philippe BORDENAVE				Néant		
François VILLEROY de GALHAU				Néant		
Baudouin PROT				Néant		
Georges CHODRON de COURCEL				Néant		

*Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social*

	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Jean LEMIERRE		Néant	
Jean-Laurent BONNAFÉ		Néant	
Philippe BORDENAVE		Néant	
François VILLEROY de GALHAU		Néant	
Baudouin PROT		Néant	
Georges CHODRON de COURCEL		Néant	

## Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Liste	Plan 2	Plan 4	Plan 5	Plan 6	Plan 7	Plan 8	Plan 9
Date de l'Assemblée	23/05/2000	18/05/2005	18/05/2005	18/05/2005	21/05/2008	21/05/2008	21/05/2008
Date du Conseil d'administration	24/03/2004	05/04/2006	08/03/2007	18/04/2008	06/04/2009	05/03/2010	04/03/2011
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrit ou acheté par :	1 830 649	3 987 389	3 719 812	4 085 347	2 437 234	2 423 700	2 296 820
<b>les mandataires sociaux</b>	15 325	380 354	380 386	394 737	96 409	63 100	47 300
Jean LEMIERRE					14 381	13 300	9 980
Jean-Laurent BONNAFÉ		51 261	61 518	61 517			
Philippe BORDENAVE		36 908	36 911	41 012	41 014	24 900	18 660
François VILLEROY de GALHAU	15 325	15 379	15 380	15 380	41 014	24 900	18 660
Baudouin PROT		184 537	174 300	174 299			
Georges CHODRON de COURCEL		92 269	92 277	102 529			
Point de départ d'exercice des options	24/03/2008	06/04/2010	08/03/2011	18/04/2012	08/04/2013	05/03/2014	04/03/2015
Date d'expiration	21/03/2014	04/04/2014	06/03/2015	15/04/2016	05/04/2017	02/03/2018	04/03/2019
Prix de souscription ou d'achat <sup>(1)</sup>	48,15	73,40	80,66	64,47	35,11	51,20	56,45
Prix ajusté valable au 31/12/2014 <sup>(2)</sup>	50,55	77,06					67,74
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	30 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 3 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.			60 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.		100 % de l'attribution est conditionnelle et est divisée en 4 tranches égales soumises à conditions de performance. Le prix d'exercice peut être ajusté à la hausse selon le niveau d'atteinte des conditions de performance applicables à chaque tranche.	
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2014	7 575	-	-	-	15 645	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	7 750	380 354	-	-	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice (31/12/2014)	-	-	380 386	394 737	80 764	63 100	47 300

(1) Les prix d'exercice de ces plans ne comportent pas de décote et ont été ajustés pour tenir compte des détachements d'un droit préférentiel de souscription intervenus le 07/03/2006 et le 30/09/2009 conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Sur certaines tranches pour lesquelles les conditions de performance n'ont pas été totalement atteintes.

Mesures des conditions de performance rattachées aux stock-options attribuées en 2010 et 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Année de mesure	Performance du titre BNP Paribas	Performance de l'indice	Degré d'atteinte de la condition de performance
05/03/2010	05/03/2014	Première	2010	118 %	104 %	Condition atteinte
		Deuxième	2011	84 %	76 %	Condition atteinte
		Troisième	2012	79 %	70 %	Condition atteinte
		Quatrième	2013	136 %	121 %	Condition atteinte
04/03/2011	04/03/2015	Première	2011	84 %	76 %	Condition atteinte
		Deuxième	2012	79 %	70 %	Condition atteinte
		Troisième	2013	136 %	121 %	Condition atteinte
		Quatrième	2014	111 %	122 %	Condition partiellement atteinte <sup>(1)</sup>

(1) Du fait de l'atteinte partielle de la condition de performance, le prix d'exercice initialement fixé à 56,45 euros sera par conséquent augmenté de 20 % pour cette tranche (soit 67,74 euros).

Historique des attributions d'actions de performance

Information sur les actions de performance	Plan 1	Plan 2	Plan 3
Date de l'Assemblée Générale	21/05/2008	21/05/2008	11/05/2011
Date du Conseil d'administration	05/03/2010	04/03/2011	06/03/2012
Nombre total d'actions attribuées, dont le nombre attribué à :	998 015	1 040 450	1 921 935
<b>Les mandataires sociaux</b>	7 875	11 835	7 000
Jean LEMIERRE	1 665	2 505	7 000
Jean-Laurent BONNAFÉ	-	-	-
Philippe BORDENAVE	3 105	4 665	-
François VILLEROY de GALHAU	3 105	4 665	-
Baudouin PROT	-	-	-
Georges CHODRON de COURCEL	-	-	-
Date d'acquisition des actions	05/03/2013	04/03/2014	09/03/2015
Date de fin de période de conservation	05/03/2015	04/03/2016	09/03/2017
Conditions de performance	oui <sup>(1)</sup>	oui <sup>(1)</sup>	oui <sup>(2)</sup>
Nombre d'actions acquises au 31/12/2014	5 250	3 945	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	2 625	7 890	-
Actions de performance restantes en fin d'exercice (31/12/2014)	-	-	7 000

(1) La condition de performance est basée sur la progression du Résultat par action du Groupe (elle est réalisée soit annuellement si le Résultat par action du Groupe augmente de 5 % ou plus par rapport à l'exercice précédent, soit de manière cumulée au terme des trois années de la période d'acquisition).

(2) La condition de performance est basée sur la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice des Banques européennes DJ EURO STOXX Banks.

## Mesures des conditions de performance rattachées aux actions gratuites attribuées en 2011

Date d'attribution	Date d'acquisition	Mesure	Croissance annuelle du BNPA	Croissance du BNPA sur 3 ans (entre 2010 et 2013)	Degré d'atteinte de la condition de performance	
04/03/2011	04/03/2014	Première	2010-2011	- 24 %	N/A	Condition non atteinte <sup>(1)</sup>
		Deuxième	2011-2012	7 %	N/A	Condition atteinte
		Troisième	2012-2013	- 28 %	- 42 %	Condition non atteinte <sup>(1)</sup>

(1) Du fait de la non-atteinte de la condition de performance sur les première et troisième mesures, il en résulte que les deux tiers de l'attribution initiale sont définitivement perdus.

Valorisation<sup>(1)</sup> des plans de rémunérations variables pluriannuelles à la date d'attribution et au 31 décembre 2014

Date d'attribution du plan	12/04/2011		03/05/2012		02/05/2013		29/04/2014		04/02/2015
Date d'échéance du plan	12/04/2016		03/05/2017		02/05/2018		29/04/2019		04/02/2020
	À la date d'attribution du plan		À la date d'attribution du plan		À la date d'attribution du plan		À la date d'attribution du plan		À la date d'attribution du plan
Valorisation <sup>(1)</sup>	Au 31/12/2014		Au 31/12/2014		Au 31/12/2014		Au 31/12/2014		Au 31/12/2014
Jean LEMIERRE	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Laurent BONNAFÉ	399 744	234 113	311 323	798 626	560 112	865 368	449 668	355 342	331 200
Philippe BORDENAVE	-	-	193 561	496 535	286 724	442 986	230 526	182 169	168 360
François VILLEROY de GALHAU	-	-	108 421	278 129	176 702	273 003	142 300	112 450	121 440
Baudouin PROT	492 506	288 439	228 565	586 330	275 055	424 958	-	-	-
Georges CHODRON de COURCEL	323 780	189 624	205 132	526 219	296 726	458 439	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 216 030</b>	<b>712 176</b>	<b>1 047 002</b>	<b>2 685 839</b>	<b>1 595 319</b>	<b>2 464 754</b>	<b>822 494</b>	<b>649 961</b>	<b>621 000</b>

(1) Valorisation selon la méthode retenue pour les comptes consolidés.

## Hypothèses retenues pour la valorisation des PRLT selon la méthode retenue pour les comptes consolidés

Valorisation en date d'attribution		
Date d'attribution du plan	29/04/2014	04/02/2015
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas	55,11 €	48,62 €
Valeur d'ouverture de l'indice DJ EURO STOXX Banks	152,86	135,02
Taux zéro coupon	Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas	24,04 %	24,24 %
Volatilité de l'Indice DJ EURO STOXX Banks	23,29 %	23,15 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice DJ EURO STOXX Banks	88,00 %	85,77 %
Modèle financier utilisé	Monte-Carlo	Monte-Carlo
<b>Juste valeur du plan à la date d'attribution<sup>(*)</sup></b>	<b>28,46 %</b>	<b>27,60 %</b>

(\*) En pourcentage du montant attribué.

	Valeur de référence de l'action à l'attribution <sup>(1)</sup>	Juste Valeur en date d'attribution	Valorisation en date de clôture 31/12/2013	Valorisation en date de clôture 31/12/2014
Cours d'ouverture de l'action BNP Paribas			56,65 €	49,26 €
Cours d'ouverture de l'indice DJ EuroStoxx Banks			141,43	134,51
Taux zéro coupon			Euribor	Euribor
Volatilité de l'action BNP Paribas			24,33 %	25,01 %
Volatilité de l'Indice DJ EuroStoxx Banks			24,24 %	25,42 %
Corrélation entre l'action BNP Paribas et l'Indice DJ EuroStoxx Banks			89,00 %	84,00 %
Modèle financier utilisé			Monte-Carlo	Monte-Carlo
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 12 avril 2011</b>	<b>53,68 €</b>	<b>29,42 %<sup>(2)</sup></b>	<b>42,05 %<sup>(2)</sup></b>	<b>17,23 %<sup>(2)</sup></b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 3 mai 2012</b>	<b>37,39 €</b>	<b>26,89 %<sup>(2)</sup></b>	<b>84,03 %<sup>(2)</sup></b>	<b>68,98 %<sup>(2)</sup></b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 2 mai 2013</b>	<b>42,15 €</b>	<b>33,34 %<sup>(2)</sup></b>	<b>63,49 %<sup>(2)</sup></b>	<b>51,51 %<sup>(2)</sup></b>
<b>Juste valeur en fin de période du plan attribué le 29 avril 2014</b>	<b>55,11 €</b>	<b>28,46 %<sup>(2)</sup></b>	<b>N/A</b>	<b>22,49 %<sup>(2)</sup></b>

(1) Cf. Explication détaillée du PRLT (note de bas de page (1) p. 49).

(2) En pourcentage du montant attribué.

**Situation contractuelle détaillée des mandataires sociaux**

Dirigeants mandataires sociaux au 31 décembre 2014	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>M. Jean LEMIERRE</b> Président du Conseil d'administration à compter du 1 <sup>er</sup> décembre 2014		✓ <sup>(1)</sup>		✓ <sup>(3)</sup>			✓	✓
<b>M. Jean-Laurent BONNAFÉ</b> Directeur Général		✓ <sup>(2)</sup>		✓ <sup>(3)</sup>		✓ <sup>(4)</sup>		✓
<b>M. Philippe BORDENAVE</b> Directeur Général délégué	✓ <sup>(5)</sup>			✓ <sup>(3)</sup>			✓	✓
<b>M. François VILLEROY de GALHAU</b> Directeur Général délégué	✓ <sup>(5)</sup>			✓ <sup>(3)</sup>			✓	✓

(1) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

(2) Renonciation au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2012.

(3) MM. Jean Lemierre, Jean-Laurent Bonnafé, Philippe Bordenave et François Villeroy de Galhau bénéficient exclusivement du régime de retraite article 83 du Code Général des Impôts mis en place pour tous les salariés et les mandataires sociaux de BNP Paribas SA.

(4) Cf. Section V.1 Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

(5) Contrat de travail suspendu.

## CONSULTATION DES ACTIONNAIRES SUR LA RÉMUNÉRATION INDIVIDUELLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN APPLICATION DU CODE AFEP-MEDEF

Les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à chaque dirigeant mandataire social soumis au vote consultatif des actionnaires sont les suivants :

### Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean LEMIERRE soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

M. Jean Lemierre ayant été nommé Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014, le tableau ci-dessous ne mentionne que les éléments de rémunération afférents à son mandat social en 2014.

	2014	Commentaires
<b>Jean LEMIERRE - Président du Conseil d'administration à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014</b>		
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	79 167	La rémunération de M. Jean LEMIERRE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie pas d'une rémunération variable pluriannuelle. L'absence de rémunération variable traduit l'indépendance du Président à l'égard de la Direction Générale.
Jetons de présence	4 414	M. Jean LEMIERRE a perçu 2 414 euros en décembre 2014 au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA. Il a également perçu 2 000 euros en qualité d'administrateur de BNP Paribas Investment Partners.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	M. Jean LEMIERRE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean LEMIERRE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	M. Jean LEMIERRE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	34	M. Jean LEMIERRE bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean LEMIERRE a été, en 2014, de 34 euros depuis qu'il est mandataire.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	250	M. Jean LEMIERRE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA. Ce montant correspond aux sommes perçues depuis qu'il est mandataire.
Avantages de toute nature	131	M. Jean LEMIERRE bénéficie d'un véhicule de fonction et d'un téléphone portable.
<b>TOTAL</b>	<b>83 996</b>	



**Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Jean-Laurent BONNAFÉ soumis à l'avis des actionnaires** (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
<b>Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général</b>			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	1 250 000	1 250 000	La rémunération de M. Jean-Laurent BONNAFÉ est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	1 580 000	1 200 000	<p>La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de sa performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable de M. Jean-Laurent BONNAFÉ attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 1 200 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas.</li> <li>■ La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul>
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	449 668*	331 200	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 331 200 euros pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ.</p> <p>Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 2 100 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.</p>
Jetons de présence	140 801	62 391	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas SA et BNP Paribas Fortis.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(93 646)	(9 531)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe (hors BNP Paribas SA) est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Jean-Laurent BONNAFÉ au cours de l'exercice.

	2013*	2014	Commentaires
<b>Jean-Laurent BONNAFÉ - Directeur Général (suite)</b>			
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	Sous réserve du respect des conditions de performance indiquées ci-dessous, M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficierait d'une indemnité de départ dans le cas où le Conseil d'administration mettrait fin à ses fonctions. Cette disposition a été autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012 et approuvée par l'Assemblée Générale du 15 mai 2013. La convention prévoit les dispositions suivantes : 1. aucune indemnité de départ ne sera due à M. Jean-Laurent BONNAFÉ : ■ en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde, ■ en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2, ■ ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général ; 2. si la cessation des fonctions de M. Jean-Laurent BONNAFÉ devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit : (a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, M. Jean-Laurent BONNAFÉ a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité, (b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, M. Jean-Laurent BONNAFÉ percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011 ; 3. en cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle M. Jean-Laurent BONNAFÉ aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée : ■ sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus, ■ et sera soumise aux mêmes conditions.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Jean-Laurent BONNAFÉ ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Jean-Laurent BONNAFÉ a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	5 000	3 067	M. Jean-Laurent BONNAFÉ bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 108	4 568	M. Jean-Laurent BONNAFÉ dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
<b>TOTAL</b>	<b>3 335 338</b>	<b>2 842 108</b>	

(\*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (560 112 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (449 668 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (331 200 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015 par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

**Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Philippe BORDENAVE soumis à l'avis des actionnaires** (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
<b>Philippe BORDENAVE - Directeur Général délégué</b>			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	630 000	640 000	La rémunération de M. Philippe BORDENAVE est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. La rémunération fixe annuelle de M. Philippe BORDENAVE a été portée à 640 000 euros à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2013. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	810 000	610 000	La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 150 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe ; ils sont les suivants : rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (37,5 % de la rémunération variable cible) ; pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (37,5 % de la rémunération variable cible). Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 64 % de la cible la rémunération variable annuelle. La rémunération variable de M. Philippe BORDENAVE attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 610 000 euros. La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas. La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	230 526*	168 360	La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 168 360 euros pour M. Philippe BORDENAVE. Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 1 067 500 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.
Jetons de présence	12 075	1 218	M. Philippe BORDENAVE ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de son mandat d'administrateur de BNP Paribas Personal Finance, pour lequel il ne perçoit plus de jetons de présence depuis septembre 2014, les jetons de présence ayant été supprimés.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(12 075)	(1 218)	Le montant des jetons de présence attribué à M. Philippe BORDENAVE au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Philippe BORDENAVE au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Philippe BORDENAVE ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	Les mandataires sociaux bénéficient du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Philippe BORDENAVE a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 784	3 067	M. Philippe BORDENAVE bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	5 172	6 631	M. Philippe BORDENAVE dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
<b>TOTAL</b>	<b>1 680 889</b>	<b>1 428 471</b>	

(\*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (286 724 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (230 526 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (168 360 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

### Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. François VILLEROY de GALHAU soumis à l'avis des actionnaires (montants en euros)

	2013*	2014	Commentaires
<b>François VILLEROY de GALHAU - Directeur Général délégué</b>			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	450 000	450 000	La rémunération de M. François VILLEROY de GALHAU est déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	500 000	440 000	<p>La rémunération variable de M. François VILLEROY de GALHAU évolue en fonction de critères représentatifs des résultats du Groupe et de leur performance managériale. Elle est exprimée en pourcentage d'une rémunération variable cible correspondant à 120 % de la rémunération fixe de l'exercice. Les critères quantitatifs s'appliquent aux performances globales du Groupe et aux résultats des métiers ou pôles sous sa responsabilité ; ils sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ rapport du bénéfice net par action de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation du budget de résultat brut d'exploitation du Groupe (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ rapport du résultat net avant impôt des activités sous responsabilité de l'exercice à celui de l'exercice précédent (18,75 % de la rémunération variable cible) ;</li> <li>■ pourcentage de réalisation des budgets de résultat brut d'exploitation des activités sous responsabilité (18,75 % de la rémunération variable cible).</li> </ul> <p>Après prise en compte des critères quantitatifs et qualitatifs, et de l'évolution des résultats du Groupe, le Conseil d'administration a fixé à 81 % de la cible la rémunération variable annuelle.</p> <p>La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice s'élève donc à 440 000 euros.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ La partie non différée de la rémunération variable sera payée pour moitié en mars 2015, déduction faite des jetons de présence perçus au sein du Groupe en 2014 pour des entités du Groupe autres que BNP Paribas SA ; et pour moitié en septembre 2015, indexée à la performance du titre BNP Paribas.</li> <li>■ La partie différée de la rémunération variable sera payée par tiers en 2016, 2017 et 2018 ; chaque paiement annuel sera versé pour moitié en mars, et pour moitié en septembre indexé à la performance du titre BNP Paribas. Le paiement annuel de la rémunération variable différée est soumis à la condition que le ROE avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soit supérieur à 5 %.</li> </ul>
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	142 300*	121 440	<p>La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2015 et rattaché à l'exercice 2014 s'établit à 121 440 euros pour M. François VILLEROY de GALHAU.</p> <p>Le plan de rémunération à long terme (PRLT) à cinq ans ne sera versé que si, cinq ans après la date d'attribution, le cours de l'action a progressé d'au moins 5 %. La somme versée in fine évoluera de manière moins que proportionnelle à cette hausse et dans la limite du plafond s'élevant à 1,75 fois la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice précédent (soit un montant maximum de 770 000 euros). Par ailleurs, le PRLT est intégralement conditionnel à la performance du titre BNP Paribas comparé à un panel de banques européennes.</p>
Jetons de présence	129 331	135 578	M. François VILLEROY de GALHAU ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BGL, BNL, BNP Paribas Fortis et Cortal Consors.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(129 331)	(135 578)	Le montant des jetons de présence attribué à M. François VILLEROY de GALHAU au titre de mandats dans les sociétés consolidées du Groupe est déduit de sa rémunération variable.
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU n'a bénéficié d'aucune rémunération exceptionnelle au cours de l'exercice.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. François VILLEROY de GALHAU au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. François VILLEROY de GALHAU ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire à prestations définies.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	413	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. François VILLEROY de GALHAU a été, en 2014, de 413 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 680	3 067	M. François VILLEROY de GALHAU bénéficie des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 530	5 006	M. François VILLEROY de GALHAU dispose d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable. Ce montant inclut également la cotisation patronale versée au titre du contrat Vie professionnelle du COMEX.
<b>TOTAL</b>	<b>1 100 917</b>	<b>1 019 926</b>	

(\*) La rémunération variable pluriannuelle (PRLT) figurant sur la fiche say on pay soumise au vote consultatif des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 était celle attribuée en 2013 (176 702 euros), contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était celle attribuée en 2014 au titre de l'exercice 2013. Afin d'éviter ce décalage temporel entre ces deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle présentée ci-dessus dans la colonne 2013 (142 300 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle présentée dans la colonne 2014 (121 440 euros) est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015, par référence à l'exercice 2014. Pour la seule composante PRLT de la rémunération, le vote consultatif porte sur les exercices 2013 et 2014.

**Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Baudouin PROT durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires** (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
<b>Baudouin PROT - Président du Conseil d'administration jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014</b>			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	850 000	779 167	La rémunération de M. Baudouin PROT était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	Néant	Néant	Conformément à la règle applicable au sein de BNP Paribas, le Président du Conseil d'administration ne bénéficie pas d'une rémunération variable.
Rémunération variable pluriannuelle	M. Baudouin PROT a renoncé à son plan de rémunération à moyen terme (RMT) attribué en 2014 au titre de 2013 d'un montant de 283 333 euros, et n'a plus bénéficié par la suite d'aucune rémunération variable pluriannuelle.		
Jetons de présence	80 248	52 861	M. Baudouin PROT n'a perçu des jetons de présence qu'au titre de son mandat au sein de BNP Paribas SA.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	Néant	Néant	
Rémunération exceptionnelle (convention autorisée par le Conseil d'administration et ratifiée par l'Assemblée Générale du 6 mai 2011 au titre des conventions réglementées)	Néant	150 000	M. Baudouin PROT a bénéficié lors de la cessation de son mandat d'une indemnité compensatrice de 150 000 euros, correspondant à l'indemnité de fin de carrière qu'il aurait reçue en qualité de salarié.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Baudouin PROT au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Baudouin PROT n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Baudouin PROT relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. M. Baudouin PROT a quitté BNP Paribas le 1 <sup>er</sup> décembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 527 933 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	378	M. Baudouin PROT bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Baudouin PROT a été, en 2014, de 378 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 905	2 756	M. Baudouin PROT bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	3 658	3 780	M. Baudouin PROT a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
<b>TOTAL</b>	<b>939 218</b>	<b>988 942</b>	

**Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice à M. Georges CHODRON de COURCEL durant son mandat soumis à l'avis des actionnaires** (montants en euros)

	2013	2014	Commentaires
<b>Georges CHODRON de COURCEL - Directeur Général délégué jusqu'au 30 juin 2014</b>			
Rémunération fixe due au titre de l'exercice	683 333	350 000	La rémunération de M. Georges CHODRON de COURCEL était déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations au Conseil d'administration. Cette rémunération fixe n'a pas évolué en 2014.
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de l'exercice	650 000	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de 2014.
Programme de rémunération à long terme conditionnel (paiement intégralement différé à cinq ans)	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL ne perçoit pas de rémunération variable pluriannuelle rattachée à l'exercice 2014.
Jetons de présence	77 063	12 399	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a pas perçu de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, à l'exception de ses mandats d'administrateur de BNP Paribas Suisse et de BNP Paribas Fortis. Le montant des jetons de présence perçus au titre de ces mandats est déduit de la rémunération variable versée. Les montants pris en compte ne concernent que les jetons perçus jusqu'à la cessation de son mandat le 30 juin 2014.
dont jetons de présence déduits de la rémunération variable	(77 063)	Néant	
Rémunération exceptionnelle	Néant	285 736	M. Georges CHODRON de COURCEL a perçu en qualité de salarié ex-BNP une indemnité de fin de carrière de 285 736 euros lorsqu'il a fait valoir ses droits à la retraite le 30 septembre 2014.
Options d'actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune option n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant	Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Georges CHODRON de COURCEL au cours de l'exercice.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL n'a bénéficié d'aucune indemnité de prise ou de cessation de fonction.
Régime de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	Néant	M. Georges CHODRON de COURCEL relevait d'un régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies conforme aux dispositions de l'article L137.11 du Code de la Sécurité sociale. M. Georges CHODRON de COURCEL a quitté BNP Paribas le 30 septembre 2014 pour faire valoir ses droits à la retraite. Au titre de ce régime, sa pension a été calculée, sur la base de ses rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000, sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits. Le montant de retraite garanti incluant la retraite de base Sécurité sociale et les retraites complémentaires obligatoires est de 337 881 euros.
Régime de retraite supplémentaire à cotisations définies	407	206	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait du dispositif de retraite à cotisations définies (art. 83 du Code Général des Impôts) établi au bénéfice de tous les collaborateurs de BNP Paribas SA. Le montant des cotisations versées à ce titre par l'entreprise pour M. Georges CHODRON de COURCEL a été, en 2014, de 206 euros.
Régime collectif de prévoyance et de frais de santé	4 814	1 485	M. Georges CHODRON de COURCEL bénéficiait des dispositifs de prévoyance incapacité, invalidité et décès et de couverture des frais de santé offerts aux salariés et mandataires sociaux de BNP Paribas SA. Il bénéficie par ailleurs du dispositif de la Garantie Vie Professionnelle Accidents en vigueur au bénéfice de l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA.
Avantages de toute nature	4 140	2 070	M. Georges CHODRON de COURCEL a disposé d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.
<b>TOTAL</b>	<b>1 342 694</b>	<b>651 896</b>	

## ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DÉCLARÉES SUR LE TITRE BNP PARIBAS

Opérations des dirigeants mentionnées à l'article L621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société, visées aux articles 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'AMF, réalisées au cours de l'exercice 2014 et déclarables au sens de la réglementation de l'AMF.

Nom et Prénom Qualité	Opérations réalisées	Description de l'instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations (en euros)
<b>BONNAFÉ Jean-Laurent</b> <sup>(1)</sup> Directeur Général de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 738 actions	2	37 376,28
<b>COHEN Monique</b> Administrateur de BNP Paribas	Par une personne liée	Actions BNP Paribas	Cession de 3 000 actions	1	147 000,00
<b>GUILLOU Marion</b> Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 300 actions	1	15 099,00
<b>MISSON Nicole</b> Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Cession de 198 actions	1	10 940,92
<b>SCHWARZER Daniela</b> Administrateur de BNP Paribas	À titre personnel	Actions BNP Paribas	Acquisition de 200 actions	1	9 804,40

(1) Hors exercices de stock-options, détaillés au chapitre 2.1.

## AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET LES ACTIONS DE PERFORMANCE

Instruments consentis en 2014 au salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'attribution le plus élevé, et instruments transférés ou levés en 2014 les plus importants, au profit de salariés non mandataires sociaux.

	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'attribution
<b>Options consenties en 2014</b> (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-	-
<b>Options levées en 2014</b> (10 salariés)	117 928 4 000	35,11 51,20	06/04/2009 05/03/2010

	Nombre d'actions attribuées/transférées	Dates d'attribution
<b>Actions de performance consenties en 2014</b> (Somme des 10 plus importantes attributions)	-	-
<b>Actions de performance transférées en 2014</b> (10 salariés)	6 700 7 326	05/03/2010 04/03/2011



## 2.2 Rapport du Président du Conseil d'administration établi en application de l'article L225-37 du Code de commerce

Dans le présent rapport, le Président du Conseil d'administration rend compte de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux et, le cas échéant, pour les comptes consolidés.

Les informations qu'il comporte prennent notamment en considération l'annexe I du Règlement européen (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004, la Recommandation AMF n° 2012-02<sup>(1)</sup> ainsi que le rapport annuel du Haut Comité de Gouvernement d'Entreprise (HCGE).

### LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE BNP PARIBAS

Il est précisé que le Code de gouvernement d'entreprise auquel BNP Paribas se réfère volontairement est le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en juin 2013) publié par l'Association Française des Entreprises Privées (AfeP) et le Mouvement des Entreprises de France (Medef). BNP Paribas applique les recommandations de ce Code, ci-après dénommé Code de gouvernement d'entreprise, lequel peut être consulté sur le site de l'AfeP (<http://www.afeP.com>) et sur le site du Medef (<http://www.medef.com>).

Par ailleurs, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies à l'article 18, Titre V Assemblées des actionnaires, des statuts de la Banque publiés dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la partie Actes constitutifs et statuts. En outre, un résumé de ces modalités ainsi que le compte rendu de l'organisation et du déroulement de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014 sont repris dans la partie BNP Paribas et ses actionnaires dudit Document.

#### 1. PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Le règlement intérieur du Conseil d'administration est joint en annexe au présent rapport.

Il détaille le fonctionnement du Conseil d'administration, la répartition des responsabilités entre la Direction Générale et le Conseil, les missions et le fonctionnement des Comités spécialisés, ainsi que le comportement attendu de l'administrateur et du censeur.

#### 1.a Les missions du Conseil d'administration

- Le règlement intérieur adopté en 1997 par le Conseil d'administration définit les missions du Conseil et de ses Comités spécialisés. Il est périodiquement mis à jour afin d'être en conformité avec les lois, règlements et recommandations de Place en vigueur, et d'être adapté en considération des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. La dernière mise à jour est intervenue en début d'année 2014 pour tenir compte de la version de juin 2013 du Code de gouvernement d'entreprise.
- Les Comités spécialisés du Conseil d'administration sont le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations et le Comité des rémunérations.

En créant un Comité de contrôle interne et des risques distinct du Comité des comptes, le Conseil d'administration a décidé, dès 1994, de découpler les attributions habituellement dévolues au Comité d'audit. En 2007, le Conseil a élargi la mission du Comité de contrôle interne et des risques à toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, des risques de réputation ou de l'éthique professionnelle. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité remplit ses missions de manière indépendante et complémentaire du Comité des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières. Ces deux Comités se réunissent en séance commune pour traiter des sujets relevant de la politique de risque et de provisionnement de BNP Paribas, prendre connaissance des plans d'audit, et préparer les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques et des dispositifs de gestion des risques. En 2014, il a été décidé

(1) Recommandation AMF n° 2012-02 - Gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code AfeP-Medef - Présentation consolidée des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF (modifiée le 11 décembre 2014).

que dorénavant, les risques pouvant avoir une incidence matérielle sur les comptes seraient systématiquement revus lors de la séance commune des deux Comités. Ils délibèrent sur la base d'une documentation élaborée conjointement par le responsable Finance et le responsable des Risques du Groupe et, quand cela est nécessaire, par le responsable Juridique. Ces trois responsables, ainsi que le responsable de la Conformité, assistent aux réunions, permettant ainsi une revue complète des risques.

La composition de ces deux Comités et les travaux qu'ils réalisent dans leurs domaines respectifs visent à répondre aux exigences des disciplines bancaires et prudentielles, que celles-ci procèdent de la loi, des dispositions définies par les régulateurs et superviseurs ou de règles que s'impose BNP Paribas pour la qualité de son contrôle interne et sa politique de risque.

**1.b La dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général**

Depuis le 11 juin 2003, BNP Paribas a fait le choix de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Ce choix, maintenu depuis cette date, est par ailleurs en conformité avec les obligations faites aux établissements de crédit depuis 2014.

**Les missions du Président**

Le Président veille au maintien de la qualité de la relation avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale. Il préside, à ce titre, le Comité de Liaison des Actionnaires dont la mission est d'accompagner la Banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; plusieurs fois par an, il invite les actionnaires à des rencontres au cours desquelles la stratégie de l'entreprise est exposée.

Le Président apporte son aide et ses conseils au Directeur Général tout en respectant les responsabilités exécutives de celui-ci. Le Président organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service du Groupe. Ses missions sont de nature contributive et ne lui confèrent aucun pouvoir exécutif. Elles ne limitent en rien les pouvoirs du Directeur Général, qui assume seul la responsabilité opérationnelle du Groupe.

À la demande du Directeur Général, il peut participer à toute réunion interne portant sur des sujets qui concernent la stratégie, l'organisation, les projets d'investissement ou de désinvestissement, les risques et l'information financière. Il exprime son avis sans préjudice des compétences du Conseil d'administration.

En étroite coordination avec la Direction Générale, le Président peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international. Le Président apporte son appui aux équipes responsables de la couverture des grandes entreprises et institutions financières internationales ; il contribue également au développement des activités de conseil de BNP Paribas, notamment en apportant son assistance à la réalisation d'opérations majeures de Corporate Finance. Il apporte son concours à la Direction Générale ou, à la demande de celle-ci, représente la Banque dans ses relations avec les autorités financières et monétaires nationales et internationales. Il participe activement au débat sur l'évolution de la régulation et des politiques publiques qui concernent BNP Paribas et, plus généralement, le secteur bancaire.

Le Président contribue à la promotion des valeurs et de l'image de BNP Paribas tant au sein du Groupe qu'à l'extérieur de celui-ci. Il s'exprime sur les principes d'action de BNP Paribas, en particulier dans le domaine de l'éthique professionnelle. Il contribue à la réputation du Groupe au travers de responsabilités qu'il exerce à titre personnel au sein d'instances publiques nationales ou internationales.

**Les pouvoirs du Directeur Général**

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il a autorité sur l'ensemble du Groupe. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises à ce titre par la réglementation.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

À titre interne, le règlement du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participations (hors opérations de portefeuille) supérieures à ce seuil (§ 1)<sup>(1)</sup>. Le Directeur Général doit présenter pour accord préalable au Comité des comptes du Conseil toute mission non couverte par le mandat des Commissaires aux comptes dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède un million d'euros.

**1.c La composition du Conseil – L'indépendance des administrateurs**

**La composition du Conseil et son évolution**

- Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale des actionnaires du 14 mai 2014 a renouvelé le mandat de MM. Baudouin Prot, Jean-François Lepetit et de Mme Fields Wicker-Miurin, ratifié la cooptation de Mme Monique Cohen en remplacement de Mme Daniela Weber-Rey et renouvelé le mandat pour une durée de trois ans, et nommé Mme Daniela Schwarzer en remplacement de Mme Hélène Ploix dont le mandat arrivait à échéance à cette Assemblée. Seize administrateurs étaient présents lors de cette Assemblée.
- À l'issue de l'Assemblée Générale du 14 mai 2014, le Conseil d'administration était composé de 16 administrateurs dont 14 nommés par les actionnaires.

La composition du Conseil d'administration a évolué au cours de l'année 2014. Suite au décès tragique de M. Christophe de Margerie, la cooptation de son remplaçant n'a pas été décidée par le Conseil d'administration avant le 31 décembre 2014. M. Baudouin Prot a remis à la disposition du Conseil son mandat d'administrateur à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2014 et a fait valoir ses droits à la retraite. M. Jean Lemierre a été coopté pour le remplacer.

Ainsi au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration comprenait 15 administrateurs, dont 13 nommés par les actionnaires. La représentation des femmes parmi les administrateurs nommés par les actionnaires était de 38,46 % (5/13). Quatre nationalités sont représentées au sein du Conseil.

(1) Les références aux § renvoient aux numéros des paragraphes du règlement intérieur du Conseil d'administration.

## La présidence du Conseil

La fonction de Président du Conseil d'administration de M. Baudouin Prot a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 2014 lorsqu'il a remis à disposition du Conseil son mandat d'administrateur et que M. Jean Lemierre a été nommé à cette fonction lors de la même séance de Conseil (voir le point 3d).

## L'indépendance des administrateurs (au 31 décembre 2014)

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise pour définir l'indépendance des administrateurs :

	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
J. LEMIERRE	x	o	o	o	o	o	o
M. PÉBEREAU	x	x(*)	o	o	o	x	o
J-L. BONNAFÉ	x	o	o	o	o	o	o
P A. de CHALENDAR	o	o	o	o	o	o	o
M. COHEN	o	o	o	o	o	o	o
M. GUILLOU	o	o	o	o	o	o	o
D. KESSLER	o	o	o	o	o	x(*)	o
J-F. LEPETIT	o	o	o	o	o	o	o
N. MISSON	x	o	o	o	o	o	o
T. MOUCHARD	x	o	o	o	o	o	o
L. PARISOT	o	o	o	o	o	o	o
D. SCHWARZER	o	o	o	o	o	o	o
M. TILMANT	o	o	o	o	o	o	o(*)
E. VAN BROEKHOVEN	o	o	o	o	o	o	o(*)
F. WICKER-MIURIN	o	o	o	o	o	o	o

Légende :

« o » représente un critère respecté d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

« x » représente un critère non satisfait d'indépendance selon les critères Afep-Medef.

Critère 1 : Statut de salarié ou de mandataire social au cours des cinq années précédentes.

Critère 2 : Existence ou non de mandats croisés.

Critère 3 : Existence ou non de relations d'affaires significatives.

Critère 4 : Existence de lien familial proche avec un mandataire social.

Critère 5 : Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Critère 6 : Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Critère 7 : Statut de l'actionnaire important.

(\*) Cf. commentaires ci-dessous.

Répondent aux critères d'indépendance retenus par le Code de gouvernement d'entreprise : Mmes Monique Cohen, Marion Guillou, Laurence Parisot, Daniela Schwarzer, Fields Wicker-Miurin et MM. Pierre André de Chalendar et Jean-François Lepetit.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise (point 9.5), le Conseil d'administration a considéré que la composition du capital de BNP Paribas et l'absence de conflit d'intérêts potentiel garantissaient l'indépendance de MM. Michel Tilmant et Emiel Van Broekhoven.

Pendant la période de plus de douze années d'exercice du mandat d'administrateur de M. Denis Kessler, trois Directeurs Généraux se sont succédé, chacun d'eux ayant assumé ou assumant la direction effective de la Banque avec sa propre personnalité et ses propres méthodes et pratiques. L'actuel Directeur Général n'est dans cette position que depuis trois ans. En conséquence, le Conseil d'administration a considéré que l'esprit critique dont fait preuve M. Denis Kessler se renouvelle à chaque changement de la direction effective, garantissant ainsi son indépendance. Le Conseil a également tenu compte de la compétence

financière de M. Denis Kessler, indispensable à la compréhension des mécanismes bancaires (Docteur d'État en Sciences économiques et diplômé des Hautes Études Commerciales), renforcée par ses fonctions de Président-Directeur Général de l'une des sociétés de réassurance européennes majeures.

Plus de la moitié des administrateurs de BNP Paribas sont donc indépendants au regard des critères retenus par le Code de gouvernement d'entreprise et de l'appréciation qu'en a fait le Conseil d'administration pour définir l'indépendance.

Les deux administrateurs élus par les salariés, Mme Nicole Misson et M. Thierry Mouchard, ne sont pas reconnus comme indépendants selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise en dépit de leur statut et de leur mode d'élection qui constituent pourtant une garantie d'indépendance.

Un administrateur dont la ratification de la cooptation sera soumise à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015, M. Jean Lemierre, et deux administrateurs nommés par les actionnaires, MM. Michel Pébereau,

Président d'Honneur, et Jean-Laurent Bonnafé, Directeur Général, ne répondent pas aux critères du Code de gouvernement d'entreprise définissant l'administrateur indépendant.

Le Conseil d'administration considère que les principales qualités personnelles propres à assurer, au-delà du respect des critères définis par le Code de gouvernement d'entreprise, l'indépendance des administrateurs sont les suivantes :

- la compétence, fondée sur l'expérience et la capacité de compréhension des enjeux et des risques ;
- le courage, notamment celui d'exprimer sa pensée et de formuler son jugement ;
- la disponibilité, qui permet d'avoir le recul nécessaire et favorise l'implication de l'administrateur dans l'exercice de son mandat ;
- l'*affectio societatis*, qui nourrit l'engagement de l'administrateur à l'égard de la société, au sein du Conseil qui représente collectivement les actionnaires ; l'*affectio societatis* favorise notamment la bonne compréhension par l'administrateur de la culture de l'entreprise et de son éthique.

La procédure de sélection des administrateurs associe les informations et les appréciations des membres du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations à celles du Président du Conseil d'administration en vue de retenir, conformément aux critères définis par le Conseil, les candidatures susceptibles de réunir les qualités personnelles et professionnelles recherchées.

**1.d La déontologie de l'administrateur**

- À la connaissance du Conseil, les administrateurs ne sont pas dans une situation de conflit d'intérêts. Le règlement intérieur du Conseil (§ 19) leur enjoint, en tout état de cause, de faire part de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Le règlement intérieur prévoit qu'un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil dont il est membre, doit démissionner.
- À la connaissance du Conseil, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil et aucun d'entre eux n'a été condamné pour fraude ni n'a été associé en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général à toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation, au cours des cinq dernières années au moins.
- À la connaissance du Conseil, aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'administration. Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une interdiction d'exercer ses qualités au cours des cinq dernières années au moins.
- Indépendamment des conventions et engagements réglementés, il n'existe pas de disposition ou d'accord avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été choisi.
- Les administrateurs doivent exercer leur mandat de façon responsable, notamment en ce qui concerne la réglementation relative aux opérations d'initiés. Ils sont, en particulier, tenus au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Aux termes du règlement intérieur, ils doivent s'abstenir d'effectuer sur le titre BNP Paribas des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives (§ 18).

- Les administrateurs sont informés des périodes pendant lesquelles ils peuvent, sauf circonstances particulières, effectuer d'éventuelles transactions sur le titre BNP Paribas (§ 18).
- Les administrateurs ont déclaré, au titre des diligences d'application des normes comptables, n'avoir bénéficié d'aucun concours financier de BNP Paribas ou d'une société du Groupe qui n'ait été consenti à des conditions de marché.

**1.e La formation et l'information des administrateurs**

- En application du règlement intérieur, chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil (§ 4).
- Les administrateurs ont librement accès aux comptes rendus des réunions des Comités du Conseil.
- Les séances des Comités sont mises à profit pour actualiser, sur des dossiers thématiques correspondant à l'ordre du jour, l'information des administrateurs. En outre, le Conseil est tenu informé de l'évolution de la réglementation bancaire et des textes de référence en matière de gouvernance. Le séminaire stratégique qui s'est tenu le 17 décembre 2014 comprenait une session portant sur les nouvelles réglementations à venir et leur incidence sur le plan à moyen et long terme du Groupe.
- Un Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations élargi s'est tenu le 23 septembre 2014 sur l'application de la directive européenne Capital Requirement Directive 4 (CRD 4) dans son volet gouvernance transposée en droit français en 2014. Les derniers textes de transposition ayant été publiés fin 2014, des travaux sont en cours au sein des Comités et du Conseil d'administration pour procéder aux adaptations nécessaires.
- Lors de son entrée en fonction, le nouvel administrateur reçoit une documentation sur le Groupe, ses caractéristiques, son organisation, ses états financiers récents et un ensemble de références sur les informations disponibles sur le site internet du Groupe. Le Secrétaire du Conseil lui communique les principales dispositions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées. Il lui remet le règlement intérieur du Conseil d'administration et organise à son intention un programme de rencontres de travail avec les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe, correspondant aux besoins de son mandat et à ses priorités personnelles.
- En 2014, ont été organisées à l'intention des administrateurs récemment nommés ou élus et de ceux qui ont souhaité y participer : une demi-journée consacrée à une présentation sur les risques et une journée portant sur les principes du métier BNP Paribas Securities Services (BP2S), son évolution et son positionnement ; sur l'évolution des normes comptables ; sur les stress tests et Asset Quality Review (AQR), examen de la qualité des actifs de 130 banques européennes les plus importantes de la zone euro et des tests de résistance lancés par les autorités bancaires européennes (Risques) ; sur les marchés allemand et polonais. Les administrateurs présents ont rencontré à cette occasion les responsables concernés.

## 2. LES RÉUNIONS DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2014

- Le Conseil d'administration s'est réuni à 20 reprises en 2014, dont treize fois sur convocation exceptionnelle. La participation moyenne des administrateurs aux séances du Conseil a été de 94 %. Le Conseil s'est, en outre, réuni une fois pour un séminaire stratégique.
- Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises avec un taux d'assiduité de ses membres de 95 %.
- Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité s'est réuni à cinq reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.
- Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se sont par ailleurs réunis trois fois en séance

commune avec un taux d'assiduité de 100 %. Ces deux Comités se sont ainsi réunis, ensemble ou séparément, douze fois au cours de l'année 2014.

- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à six reprises, dont deux séances se sont tenues en présence des Présidents des autres Comités et d'un administrateur, M. Michel Tilmant, en considération de son expérience acquise en sa qualité d'ancien dirigeant d'une banque internationale. Hors Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations élargi, le taux d'assiduité était de 100 %.
- Le Comité des rémunérations s'est réuni six fois avec un taux d'assiduité de 100 %.

### ► ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL ET DES COMITÉS EN 2014

Administrateurs	Séances du Conseil		Séances des Comités		Ensemble des séances		Taux d'assiduité individuel
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 1	Colonne 2	
B. PROT (jusqu'au 01/12/2014)	19	19			19	19	100 %
J. LEMIERRE	2	2			2	2	100 %
M. PÉBEREAU	20	20	6	6	26	26	100 %
J-L. BONNAFÉ	20	20			20	20	100 %
P A. de CHALENDAR	17	20	6	6	23	26	88,4 %
M. COHEN (à compter du 12/02/2014)	20	20	3	3	23	23	100 %
M. GUILLOU	17	20	8	8	25	28	89 %
D. KESSLER	16	20	8	9	24	29	82,8 %
J-F. LEPETIT	20	20	12	12	32	32	100 %
C. de MARGERIE (jusqu'au 20/10/2014)	17	17	5	5	22	22	100 %
N. MISSON	20	20	10	10	30	30	100 %
T. MOUCHARD	17	20	7	7	24	27	89 %
L. PARISOT	19	20	6	6	25	26	96 %
H. PLOIX (jusqu'au 14/05/2014)	5	5	6	6	11	11	100 %
D. SCHWARZER (à compter du 14/05/2014)	15	15			15	15	100 %
M. TILMANT	17	20	6	6	23	26	88 %
E. VAN BROEKHOVEN	19	20	7	7	26	27	96 %
F. WICKER-MIURIN	19	20	6	7	25	27	92,6 %
<b>Moyenne</b>		<b>94 %</b>		<b>98 %</b>		<b>95 %</b>	

La colonne 1 recense les présences en séance.

La colonne 2 recense le nombre de séances.

Composition des Comités spécialisés (au 31 décembre 2014)	Comité des comptes	Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité	Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations	Comité des rémunérations
<b>Denis KESSLER</b>	□			
Monique COHEN	◇			◇
Thierry MOUCHARD	◇ Δ			
Emiel VAN BROEKHOVEN	◇			
Fields WICKER-MIURIN	◇			
<b>Jean-François LEPETIT</b>		□		◇
Nicole MISSON		◇ Δ		◇ Δ
Michel TILMANT		◇		
Marion GUILLOU		◇	◇	
<b>Michel PÉBEREAU</b>			□	
Laurence PARISOT			◇	
<b>Pierre-André de CHALENDAR</b>			◇	□

□ : Président de Comité ; ◇ : Membre de Comité ; Δ : Administrateur élu par les salariés.

### 3. LES TRAVAUX DU CONSEIL EN 2014

#### 3.a Stratégie

Le Conseil d'administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas sur la proposition de la Direction Générale, qui en présente les éléments essentiels au terme d'un processus interne formalisé.

Il examine et décide des opérations d'importance stratégique (§ 1) conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Il suit la mise en œuvre des objectifs qu'il a approuvés, notamment lors des délibérations sur les comptes et sur le budget.

Il est informé régulièrement de la situation de liquidité et des engagements du Groupe.

- Le Conseil d'administration a délibéré à plusieurs reprises de la situation de l'économie et des marchés. Il a approuvé la mise en œuvre des mesures d'adaptation portant sur l'adéquation des fonds propres aux nouvelles exigences réglementaires nationales, européennes et internationales, la dimension du bilan et la liquidité qui lui ont été proposées par la Direction Générale.
- Il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux réalisés par la Direction Générale dans le cadre du *Recovery and Resolution Plan* (Plan de Rétablissement et de Résolution) demandé par le Financial Stability Board (FSB) et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).
- Le Conseil a délibéré de la comparaison des performances de la Banque avec ses concurrents ainsi que de son bilan, sur la base des résultats disponibles pour l'année 2013.
- Il a délibéré de la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale.
- Il a été informé des résultats de l'enquête annuelle sur la satisfaction des collaborateurs (*Global People Survey*) et des actions qui en ont découlé.

- Le Conseil a pris connaissance du plan de développement 2014-2016 comprenant cinq axes :
  - renforcer encore la proximité avec les clients particuliers (par le développement des innovations digitales), les entreprises (en s'appuyant sur son dispositif européen et mondial) et la clientèle des institutionnels (avec une approche plus coordonnée au travers d'une coopération rapprochée entre les métiers de marché, le métier Titres et Investment Partners) ;
  - simplifier notre organisation et nos modes de fonctionnement (Simple) ;
  - poursuivre l'amélioration de l'efficacité opérationnelle (Efficient) ;
  - adapter certains métiers à leur environnement économique et réglementaire (BNL, Marchés de capitaux, Investment Partners) ;
  - réussir les initiatives de développement – dans certaines géographies (Asie-Pacifique, CIB – Amérique du Nord, Allemagne et Turquie) et poursuivre le développement de métiers spécialisés leaders dans leur secteur (Personal Finance, Assurance, Securities Services, Arval, Leasing Solutions et Real Estate).
- Dans le cadre du programme de rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée Générale, il a délibéré sur le montant des enveloppes affectées aux différents objectifs dudit programme.
- Le Conseil a été informé de la politique menée par BNP Paribas dans le domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).
- Il a pris connaissance de la résiliation du protocole d'accord de BNP Paribas avec AXA.
- Il a été informé des conséquences pour le Groupe des événements survenus en Ukraine et de l'impact sur l'activité de sa filiale UkrSibbank.
- Il a été informé de l'état des embargos américains et européens sur la Russie et des conséquences sur les transactions commerciales.
- Il a convoqué la masse des porteurs du TSDI de 500 millions USD émis par BNP Paribas en 1986.
- Il a autorisé la Direction Générale à procéder à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, de titres de créances (obligations



et titres assimilés, incluant de façon non limitative les EMTN, les USMTN et les titres subordonnés, à durée déterminée ou indéterminée).

- Il a approuvé le projet de fusion-absorption de la société Cortal Consors par BNP Paribas.
- Il a approuvé la participation à l'augmentation de capital de la Bank of Nanjing.
- Il a adopté le projet d'acquisition de 100 % de la banque allemande DAB Bank.
- Le Conseil a été informé de la finalisation du dossier d'acquisition de la banque polonaise Bank Gospodarki Symnosciowej (BGZ) qu'il avait autorisée en 2013 et de la finalisation de la prise de contrôle de la société LaSer par le Groupe.
- Il a approuvé le projet de fusion-absorption de la société Omnium de Gestion et de Développement Immobilier (OGDI) par BNP Paribas.
- Le Conseil a été informé de la nouvelle organisation de la Direction Générale de BNP Paribas intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- Le Conseil a délibéré sur la stratégie et les enjeux des activités du Groupe aux États-Unis au regard des nouvelles réglementations américaines et a décidé la création d'une *Intermediary Holding Company* (IHC) avec une gouvernance regroupant les activités du Groupe aux États-Unis (à l'exception de celles de la succursale).
- Il lui a été rappelé la nécessité de mise à jour des obligations déclaratives requises au titre de l'enregistrement de la Banque en qualité de *Swap dealer*.
- Le Conseil d'administration s'est réuni, comme les années précédentes, pour un séminaire stratégique consacré, entre autres, à l'évolution du Plan de développement 2014-2016 avec des analyses sur l'évolution des marchés domestiques et des marchés de CIB, aux réglementations à venir (2016-2018) ; il a examiné les enseignements stratégiques pour la Banque et les enjeux.

### 3.b Risques, liquidité, conformité et contrôle interne

Sur le rapport du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité œuvrant sur la base des informations délivrées par la Direction Générale, le Conseil d'administration a régulièrement délibéré de l'environnement économique, financier et réglementaire, notamment prudentiel. Il a été informé de l'évolution des risques ainsi que de la situation de liquidité de la banque.

#### Risques et liquidité

- Le Conseil d'administration a débattu tout au long de l'année de la politique de liquidité en considération de la situation des marchés, et des dispositions prises ou envisagées par les autorités de régulation internationales ou nationales. Dans un environnement difficile, il a été informé des mesures prises par la Direction Générale pour faire face aux changements et à leurs conséquences sur la quantité, la qualité et le coût de la liquidité. Il a pris note des dispositions mises en œuvre par la Direction Générale pour suivre les besoins de financement des métiers ainsi que des résultats obtenus en 2014 dans ce domaine.
- Il a pris connaissance des conditions de prix et de maturité des émissions de titres de créances, notamment obligations et titres assimilés réalisées en 2013 et 2014.
- Il a revu les modifications apportées au *Recovery and Resolution Plan* (RRP) suite à la demande des régulateurs et superviseurs et dont la version actualisée a été remise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il a autorisé le Directeur Général à compléter le plan de résolution de certaines entités du Groupe aux États-Unis et

lui a conféré tous pouvoirs pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à cet effet.

- Il a également examiné les nouvelles réglementations françaises et européennes imposant notamment de nouveaux cadres en matière de résolution bancaire.
- Il a été informé du processus lié à l'exercice de l'*Asset Quality Review* (AQR) et des *stress tests* initiés par l'European Banking Authority (EBA) et la Banque Centrale Européenne (BCE), ainsi que des résultats et de l'impact sur le ratio de solvabilité.
- Il a validé la présentation annuelle ICAAP – *Internal Capital Adequacy Assessment Process*.
- Sur la base de la politique de profil de risque (*Risk Profile Statement*) de BNP Paribas qu'il a approuvée en 2013 et du tableau de bord présentant la mesure des indicateurs retenus pour représenter ce profil de risque, le Conseil a examiné les différentes catégories de risques.
- Il a pris connaissance des conclusions des travaux du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur les risques du Groupe. Il a délibéré des principaux enjeux identifiés, en particulier en ce qui concerne l'exposition aux dettes souveraines. Il a été régulièrement informé de l'évolution du coût du risque par métier et par zone géographique, ainsi que des principaux risques recensés.
- Le Conseil a été régulièrement informé au cours du premier semestre 2014 de l'évolution des procédures administratives et judiciaires initiées par les autorités américaines relatives à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar. Le Conseil s'est réuni à de nombreuses reprises (au cours du premier semestre, 13 conseils dont 9 réunis spécifiquement sur ce sujet) afin de suivre l'avancement des discussions menées avec les autorités américaines que sont la Fed (Federal Reserve), l'OFAC (Office of Foreign Assets Control), le DOJ (Department of Justice), le DFS (Department of Financial Services) et le DANY (District Attorney of New York Attorney) et d'en débattre. Le Conseil a accepté que la banque plaide coupable selon les termes du droit américain et verse une pénalité de 6,6 milliards d'euros aux autorités américaines. Enfin, le Conseil et ses Comités ont veillé à analyser les différentes étapes du dossier et les conséquences à en tirer sur le fonctionnement des métiers et du dispositif de contrôle interne.

- Il a entendu les conclusions des travaux effectués conjointement par le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité sur la base du rapport établi au titre de l'année 2013 sur la mesure et la surveillance des risques, conformément aux dispositions du Règlement CRBF 97-02 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, et remplacé par l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il a procédé à l'évaluation de l'efficacité des politiques et des dispositifs mis en place.

#### Conformité et contrôle interne

- Le Conseil d'administration a reçu communication du rapport 2013 sur la conformité et du rapport 2013 sur le contrôle permanent, le risque opérationnel et la continuité d'activité. Sur ces rapports, il a entendu les commentaires du Président du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé de l'évolution des moyens affectés au contrôle interne.

- Il a été informé des principaux résultats du contrôle périodique en 2013 et au 1<sup>er</sup> semestre 2014 ainsi que de la synthèse des observations rapportées par l'Inspection Générale.
- Le Conseil a noté que les plans d'audit présentés par les Commissaires aux comptes leur permettaient d'accomplir leurs diligences de manière satisfaisante.
- Il a été informé des enseignements du programme mis en œuvre par la Direction Générale pour assurer le contrôle et la sécurité notamment des opérations de marché. Il a pris connaissance du montant des pertes et gains liés aux incidents opérationnels ainsi que des principaux contentieux.

Le Conseil suit la mise en place du Plan de remédiation demandée par les autorités américaines représentant la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollar.

- Le Conseil a été informé de la mise en place par la Direction Générale d'une évolution du système de contrôle interne et du renforcement des moyens et procédures en matière de conformité et de contrôle. Les axes majeurs de cette évolution sont l'intégration de la fonction Conformité avec un nouveau modèle opérationnel et de la fonction juridique, la création d'un Comité Groupe de Supervision et de Contrôle et la mise en place d'un Comité Éthique Groupe.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions, hors la présence du Président et du Directeur Général, de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, du responsable du contrôle permanent et de la conformité, du responsable d'ALM Trésorerie et du responsable de Group Risk Management dont les compétences couvrent l'ensemble de la politique de risque du Groupe, réalisées par le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.
- Le Conseil a pris connaissance des échanges de correspondance avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et des commentaires du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il a été informé des relations avec les régulateurs à l'étranger telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.

### 3.c Budget, comptes et résultats, gestion et information financières

#### Budget

Conformément à sa pratique usuelle, le Conseil a examiné et approuvé lors de sa dernière séance de l'année, le budget 2015 présenté par la Direction Générale pour l'ensemble du Groupe, ses domaines d'activité et ses principaux métiers.

#### Comptes et résultats

- Le Conseil a examiné et approuvé les résultats du 4<sup>e</sup> trimestre 2013 et de l'année 2013, ainsi que ceux des trois premiers trimestres de l'année 2014.
- Il a décidé suite au démarrage des discussions avec les autorités américaines dans le cadre du dossier lié à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar de constituer une provision dans les comptes au 4<sup>e</sup> trimestre 2013 sur proposition du Comité des comptes.
- Il a pris connaissance, chaque trimestre, de l'évolution des revenus et du coefficient d'exploitation par métier.
- Pour chaque période considérée, le Conseil a entendu la synthèse des travaux du Comité des comptes et les conclusions des Commissaires aux comptes.

- Le Conseil a délibéré de l'évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité à la lumière des nouvelles réglementations et de nouvelles demandes du régulateur. Il a été informé du résultat de l'Asset Quality Review et des stress tests initiés par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'European Banking Authority (EBA) et de son impact sur le ratio de solvabilité.
- Le Conseil a été informé des choix significatifs liés à l'application des principes comptables qui ont été examinés par le Comité des comptes sur le rapport conjoint des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe.
- Il a entendu les commentaires du Comité des comptes sur la synthèse du contrôle interne comptable examinée, chaque trimestre, par ce dernier.
- Le Conseil a entendu le compte rendu des auditions des Commissaires aux comptes et du responsable Finance Groupe, réalisées par le Comité des comptes hors la présence du Président et du Directeur Général.

#### Gestion financière

- Le Conseil a reçu communication du rapport sur le financement à moyen et long terme en 2013 et au 1<sup>er</sup> semestre 2014 ; il a entendu les commentaires de la Direction Générale sur les conditions d'exécution des programmes. Il a également été régulièrement informé de la rentabilité de la production nouvelle des crédits.
- Il a pris connaissance du rapport ICAAP – Internal Capital Adequacy Assessment Process. Ce rapport, présenté à la séance commune du Comité des comptes et du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, vise à s'assurer que la Banque fait une bonne évaluation de ses risques (de concentration, opérationnel, informatique), qu'elle a mis en place des contrôles adéquats, et qu'elle dispose et disposera des fonds propres nécessaires pour faire face à ces risques.
- Il lui a été rendu compte des rachats d'actions effectués dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale.

#### Information financière

- Le Conseil a examiné et arrêté, lors de chaque séance consacrée aux résultats, les projets de communiqués et approuvé le rapport du Conseil d'administration pour l'année 2013.
- Il a été informé des notations financières long terme de l'entreprise données par les principales agences de notation. Elles sont reprises dans le Document de référence et rapport financier annuel dans la section *Chiffres clés*, du chapitre 1 *Présentation du Groupe BNP Paribas*.

### 3.d Gouvernement d'entreprise

#### Évolution de la gouvernance de BNP Paribas

Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, M. Jean Lemierre, suite à un processus d'examen approfondi de personnalités externes et internes, initié et réalisé par le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, a été coopté administrateur en remplacement de M. Baudouin Prot et nommé Président du Conseil d'administration à l'unanimité (voir 4.c).

#### Évaluation du Conseil d'administration au titre de 2014

Il a été décidé de faire appel pour la première fois à un cabinet externe afin de réaliser l'évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, qui depuis maintenant 13 ans font l'objet d'une évaluation interne. Cette décision prise par le Conseil le 30 octobre 2014 satisfait aux dispositions de la directive européenne CRD 4 retranscrites dans le Code monétaire et financier. Il est en effet stipulé que le Comité des nominations doit « évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances,



des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil d'administration ». S'agissant d'une nouvelle disposition, le Conseil a décidé de confier à un cabinet externe cette évaluation.

Cette évaluation a été réalisée d'une part sur la base d'un questionnaire établi par le cabinet comprenant plus d'une centaine de questions et portant sur la composition et le fonctionnement du Conseil, ses principaux domaines de responsabilité et d'activité tels que décrits dans le présent rapport, la compétence des administrateurs, les travaux des comités spécialisés, les sujets prioritaires des Conseils et la pertinence des comptes rendus, et d'autre part d'entretiens individuels animés par le cabinet externe. Il en ressort des satisfactions certaines sur la gouvernance de la banque et des attentions à porter sur la mise en œuvre de la directive CRD 4 notamment dans sa composante de surveillance de risques.

### Évolution de la composition du Conseil d'administration et des Comités spécialisés

- Dans le cadre du processus décrit ci-dessus, le Conseil a évalué l'indépendance des administrateurs en considération des qualités définies au point 1.c du présent rapport (compétence, courage, disponibilité et *affectio societatis*) ainsi que la compétence des membres de chacun de ses Comités. Il a délibéré des propositions relatives à sa composition susceptibles d'être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.
- Le Conseil a retenu la proposition de cooptation de Mme Monique Cohen en remplacement de Mme Daniela Weber-Rey jusqu'à la fin du mandat de celle-ci. Le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée Générale de nommer Mme Daniela Schwarzer pour une durée de trois ans en remplacement de Mme Hélène Ploix qui n'avait pas demandé le renouvellement de son mandat. Il lui a également été proposé de renouveler les mandats de MM. Baudouin Prot, Jean-François Lepetit et Mme Fields Wicker-Miurin.

### Rapport du Président

Le rapport 2013 du Président a été approuvé par le Conseil d'administration, et le présent rapport 2014 a été approuvé en début d'année 2015.

## 3.e Rémunération

### Rémunération des administrateurs

- Les administrateurs extérieurs au Groupe<sup>(1)</sup> ne reçoivent de la part de BNP Paribas aucune autre rémunération que les jetons de présence.
- En rémunération de leur activité au Conseil d'administration, les jetons de présence alloués aux administrateurs comportent une part fixe et une part variable importante déterminée en fonction de la participation effective aux réunions du Conseil.
- Comme cela avait été décidé par le Conseil en juillet 2013, pour une application à compter de 2014, la part fixe des jetons de présence est fixée à 17 000 euros en 2014 pour tous les administrateurs.
- Pour les administrateurs résidant en France, la part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 2 400 euros par séance programmée (sur la base de 7 séances par an) et de 3 800 euros par séance exceptionnelle.

- Pour les administrateurs résidant hors de France, la part variable des jetons de présence est calculée sur la base de 3 600 euros par séance programmée et de 4 000 euros par séance exceptionnelle.
- En rémunération de leur activité dans les Comités spécialisés, les Présidents de Comités reçoivent 5 000 euros par séance et les autres membres 2 000 euros. Il n'y a plus de distinction entre la part fixe et la part variable par séance pour les Comités spécialisés.
- Le Conseil a approuvé la proposition du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations relative à la répartition des jetons de présence.
- Le tableau des jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration figure dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.

### Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

- Le Conseil d'administration a arrêté les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2014. Ces dispositions sont décrites dans la section *Rémunérations* du point 2.1 du présent chapitre.  
Ni le Président, ni le Directeur Général, ni les Directeurs Généraux délégués n'ont participé à la préparation des décisions concernant leur rémunération et n'ont pris part aux délibérations correspondantes du Conseil.
- Les décisions du Conseil d'administration ont été rendues publiques conformément au Code de gouvernement d'entreprise et sont publiées sur le site internet de la Banque.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables des dirigeants mandataires sociaux selon les mêmes modalités que celles appliquées en 2013. Elles sont régulièrement réexaminées et font l'objet d'une communication dans le cadre de l'information réglementée. Le Conseil a constaté les résultats des calculs liés aux critères chiffrés portant sur la performance du Groupe ou des domaines d'activité sous leur supervision pour les Directeurs Généraux délégués. Il a apprécié comment les objectifs personnels avaient été atteints en considération notamment de son évaluation des capacités d'anticipation, de décision, d'animation et d'exemplarité mises en œuvre par chacun des mandataires sociaux. Le Conseil d'administration s'est assuré de la cohérence de l'évolution de la rémunération variable avec celle du résultat du Groupe BNP Paribas.
- Le Conseil a décidé de supprimer la rémunération variable annuelle de l'ancien Président afin de se mettre en conformité avec les pratiques usuelles désormais pour les Présidents « dissociés ».
- Le Conseil a fixé pour le nouveau Président du Conseil d'administration sa rémunération à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014. Elle est exclusivement constituée d'une rémunération fixe annuelle.
- Le Conseil a décidé de modifier la rémunération fixe avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015 de M. Philippe Bordenave, Directeur Général délégué, suite à la réorganisation de la Direction Générale entraînant l'accroissement de ses domaines de responsabilité.
- Sur la proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a approuvé les caractéristiques d'un plan de rémunération à long terme destiné à assurer l'intéressement des dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur longue période basé sur une stricte évolution du cours de Bourse, tout en assurant une performance durable et continue

(1) Administrateurs membres du Groupe : Mme Nicole Misson, MM. Thierry Mouchard, Jean-Laurent Bonnafé et Baudouin Prot jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014 et à compter de cette date M. Jean Lemierre.

par rapport à celle d'autres banques européennes. Il s'était assuré en 2011 auprès du Comité des sages Afep-Medef que ce plan respectait les dispositions du Code de gouvernement d'entreprise. Il a mis en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

### Rémunération des catégories de salariés soumises à une réglementation spécifique

- Le Conseil a été informé par le Comité des rémunérations de l'approche des principes d'identification de la population des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.
- Il a approuvé plusieurs aménagements substantiels de la politique de rémunération de cette population, particulièrement dans le cadre de la mise en place des dispositions de la directive CRD 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et pris connaissance des principales orientations envisagées par la Direction Générale pour déterminer les enveloppes de rémunération pour les populations régulées au titre de 2014.

### Égalité professionnelle et salariale

Le Conseil d'administration a délibéré sur la politique de BNP Paribas en matière d'égalité professionnelle et salariale sur la base du rapport prévu par la réglementation. Il a été informé de la politique conduite par la Direction Générale pour promouvoir la diversité et veiller au respect du principe d'égalité de traitement des femmes et des hommes dans les processus de gestion de carrière et de rémunération.

### Plan Global d'Intéressement en Actions

En 2014, il n'a pas été mis en place de Plan d'attribution d'options ou d'actions gratuites.

## 4. LES TRAVAUX DES COMITÉS EN 2014

Aucun membre de la Direction Générale, ni le Président du Conseil d'administration, ne fait partie d'aucun Comité depuis 1997.

### 4.a Comité des comptes

#### ■ Composition et compétences

Le Comité des comptes a été composé en 2014 de M. Denis Kessler, de Mme Fields Wicker-Miurin, de MM. Emiel Van Broekhoven et Thierry Mouchard, de M. Christophe de Margerie jusqu'au 20 octobre 2014, et de Mme Monique Cohen à compter du 3 décembre 2014. Le Comité comprend une majorité de membres disposant d'une expérience et d'une compétence dans le domaine de la gestion financière d'entreprise, des disciplines comptables et de l'information financière (cf. *Composition du Conseil d'administration*). En considération de ses compétences financières renforcées par ses fonctions de Président-Directeur Général de SCOR, société de réassurance majeure européenne, M. Denis Kessler a été désigné Président du Comité.

L'actualisation de l'information et des connaissances des membres du Comité est facilitée par la présentation, par le responsable Finance Groupe présent lors des réunions, des sujets d'importance significative qui sont commentés et discutés en présence des Commissaires aux comptes.

Les documents relatifs à l'ordre du jour, notamment les dossiers concernant les résultats et le contrôle interne comptable, sont établis selon des formats standardisés de présentation.

#### ■ Missions

Les missions du Comité des comptes figurent dans le règlement intérieur (§ 7.2).

#### ■ Réunions et travaux

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises en 2014 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 95 %. Il s'est, en outre, réuni trois fois en séance commune avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité.

### Examen des comptes et information financière

- Le Comité des comptes a procédé chaque trimestre à l'examen des comptes sur la base des documents et informations communiqués par la Direction Générale et des diligences effectuées par les Commissaires aux comptes.
- Le Comité des comptes a analysé chaque trimestre les tableaux de synthèse des résultats consolidés, la rentabilité annualisée des capitaux propres ainsi que les résultats et la rentabilité par domaine d'activité. Il a également examiné l'évolution des ratios de solvabilité Bâle 2, Bâle 2.5 et Bâle 3 estimés ainsi que celle des actifs pondérés.
- Il a examiné le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2013 et son évolution entre cette date et le 30 juin 2014 ; il a, à cette occasion, été informé de l'évolution des engagements de hors-bilan. Une présentation trimestrielle d'un bilan cash, facilitant l'analyse de la structure du bilan et de la liquidité, complète cette présentation comptable.
- Le Comité a passé en revue les expositions sensibles présentées conformément aux recommandations du Financial Stability Board (FSB). Il a pris connaissance de la réduction des expositions du Groupe aux dettes souveraines et examiné les conséquences des acquisitions réalisées sur le résultat du Groupe.
- Le Comité a examiné les écarts d'acquisition et leurs ajustements éventuels.
- Il a pris connaissance des explications relatives à la *Funding Valuation Adjustment* (FVA) et à la *Prudent Valuation Adjustment* (PVA) et des ajustements apportés à la *Credit Valuation Adjustment* (CVA).
- Les résultats de l'*Asset Quality Review* (AQR) de la Banque Centrale Européenne (BCE) et des stress tests de l'European Banking Authority (EBA) lui ont été présentés ainsi que l'impact sur le ratio de solvabilité.
- Lors de l'examen des résultats, le Comité des comptes a entendu le responsable Finance Groupe et le responsable chargé du reporting comptable et financier. Il a, chaque trimestre, procédé à l'audition du responsable Finance Groupe, hors la présence du Président et du Directeur Général. Il a entendu les commentaires et les conclusions des Commissaires aux comptes sur les résultats de chaque trimestre. Hors la présence du Président, du Directeur Général et du responsable Finance Groupe, le Comité a procédé à l'audition des Commissaires aux comptes et leur a posé les questions qu'il a jugées utiles.
- Le Comité des comptes a examiné chaque trimestre la synthèse des points de contrôle signalés par les entités du Groupe dans le cadre de la certification de leurs états financiers. Il a analysé à cette occasion l'évolution du niveau de risque constaté pour chacun des trente contrôles comptables majeurs.
- Le Comité des comptes a examiné la partie du rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration

et au traitement de l'information comptable et financière ; il en a recommandé l'approbation par le Conseil d'administration.

### Relations avec les Commissaires aux comptes

- Le Comité des comptes a reçu de chacun des Commissaires aux comptes la déclaration écrite de son indépendance.
- Hors la présence des Commissaires aux comptes, il a été informé des honoraires qui leur ont été versés et pris connaissance du tableau de synthèse des missions non directement liées à l'audit. Il a autorisé une mission de cette nature qui a été soumise à son approbation conformément au règlement intérieur (§ 7.3).

### Réunions communes avec le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

- Les Comités ont reçu des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux points d'amélioration du contrôle interne, et pris connaissance des principales orientations retenues par les Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leur plan d'audit 2014 ainsi que les points d'attention les plus significatifs.
- Les Comités ont été informés et suivent les risques les plus significatifs pouvant avoir un impact à terme sur les comptes, notamment sur les enquêtes ou demandes d'informations menées par les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes.
- Les Comités ont suivi l'état des discussions avec les autorités américaines dans le cadre du dossier lié à la revue par ces mêmes autorités de transactions libellées en US dollar et ont veillé à analyser les différentes étapes du dossier et les conséquences à en tirer sur le fonctionnement des métiers et du dispositif de contrôle interne.
- Les Comités ont été informés de la mise en place par la Direction Générale d'une évolution du système de contrôle interne et du renforcement des moyens et procédures en matière de conformité et de contrôle. Les axes majeurs de cette évolution sont l'intégration de la fonction conformité avec un nouveau modèle opérationnel ainsi que l'intégration de la fonction juridique, la création d'un Comité Groupe de Supervision et de Contrôle et la mise en place d'un Comité Éthique Groupe.

## 4.b Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

### ■ Composition et compétences

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité est présidé depuis le 11 mai 2011 par M. Jean-François Lepetit. Il est composé de M. Michel Tilmant, de Mmes Nicole Misson, Hélène Ploix jusqu'au 15 mai 2014, et Marion Guillou à compter du 25 septembre 2014.

Le Comité comprend une majorité des deux tiers d'administrateurs indépendants, selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise. Il est constitué d'une majorité de membres présentant des compétences particulières en matière financière et dans le domaine des risques en raison de leur formation ou de leur expérience. Son Président a exercé des responsabilités exécutives dans le secteur bancaire, il a été Président de la Commission des Opérations de Bourse (COB), membre du Collège de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et Président du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Un autre de ses membres possède une expérience internationale du management bancaire.

### ■ Missions

Les missions du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité figurent dans le règlement intérieur (§ 8.2).

### ■ Réunions et travaux

Le Comité s'est réuni à cinq reprises en 2014 avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

### Risques de marché, risques de contrepartie, risques de crédit

- Le Comité a passé en revue, lors de chacune de ses séances, l'évolution des risques de marché, des risques de contrepartie et des risques de crédit. Il a délibéré sur la base des informations présentées par Group Risk Management (GRM). Le responsable de GRM et ses adjoints spécialisés dans les différentes catégories de risques ont répondu en séance aux questions du Comité relevant de leur domaine de responsabilité.
- Le Comité a pris connaissance des principales conclusions des Risk Policy Committees et des Comités Pays organisés par la Direction Générale.
- Il a analysé les évolutions de l'économie et des marchés ainsi que les conséquences qui en résultaient pour les expositions du Groupe. Il a pris connaissance des indicateurs de concentration sectorielle et géographique. Il a examiné l'exposition du Groupe aux dettes souveraines ainsi que les principales expositions aux institutions financières et aux corporates.
- Le Comité a été informé de l'évolution de la *Value at Risk* (VaR) ainsi que des résultats des stress tests réalisés pour les risques de marché.
- Le Comité a examiné la politique de profil de risque de la Banque et passé en revue le tableau de bord élaboré pour son suivi trimestriel.
- Il a également examiné le document *Risk Profile Statement* sur le profil de risque de la Banque élaboré annuellement.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de Group Risk Management.

### Liquidité

- Le Comité a été régulièrement informé des conséquences de l'évolution des marchés et des réglementations sur la politique de liquidité du Groupe et sur l'organisation de sa gestion. Lors de chacune de ses séances, il a procédé à de larges échanges de vues avec le Président, le Directeur Général et le responsable d'Assets and Liabilities Management. Il a pris connaissance des actions mises en œuvre par la Direction Générale pour faire face à un environnement profondément modifié.
- Il a examiné les conditions de réalisation du programme de financement à moyen et long terme.
- Il a approuvé l'ensemble des missions assignées d'Assets and Liabilities Management-Treasury (ALM-Treasury).
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable d'ALM-Treasury.

### Contrôle permanent, conformité, litiges, contrôle périodique

- Le Comité a pris connaissance des projets de rapport 2013 sur la Conformité, le contrôle opérationnel permanent et la continuité d'activité. Il a été informé de l'adaptation de l'organisation centrale de la conformité, avec la centralisation de certaines fonctions, et pris connaissance de l'état de synthèse des résultats du contrôle permanent. Il a examiné le plan d'action de contrôle permanent pour 2014 ainsi que les points d'attention concernant la continuité d'activité. Il a été informé des actions mises en œuvre et prévues en matière de prévention et de protection contre la fraude.

- Il a passé en revue les principaux incidents ainsi que les principaux litiges et contestations présentés par le responsable juridique qui depuis décembre 2014 assiste au Comité.
- Le Comité a été informé du déroulement des discussions qui ont été entamées avec les autorités américaines à la suite des investigations et revues de transactions libellées en US dollar menées précédemment en collaboration avec ces mêmes autorités.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition du responsable de la Conformité et du contrôle permanent.
- Le Comité a reçu communication du projet de rapport 2013 sur le contrôle périodique et examiné les résultats du *Risk assessment* réalisé par l'Inspection Générale ainsi que l'évolution du nombre et de la nature des recommandations formulées par cette dernière. Il a pris connaissance du rapport d'activité semestriel du contrôle périodique.
- Le Comité a procédé, hors la présence du Président et du Directeur Général, à l'audition de l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique.
- Le Comité a examiné le projet du rapport annuel 2013 sur le contrôle interne et recommandé son approbation par le Conseil d'administration.

**Relations avec les régulateurs**

- Le Comité a été informé des ajustements et des demandes complémentaires demandés par les régulateurs sur le *Recovery and Resolution Plan*.
- Il a pris connaissance des relations avec les régulateurs, en France et à l'étranger, telles qu'elles ont été rapportées par la Direction Générale.
- Il a examiné les échanges de correspondances entre l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la Direction Générale ; il en a rendu compte au Conseil d'administration.

**4.c Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations**

■ Composition et compétences

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations est présidé par M. Michel Pébereau depuis le 30 novembre 2012. Il est composé de Mme Laurence Parisot, et de Mme Marion Guillou qui a remplacé Mme Daniela Weber-Rey à compter du 27 novembre 2013. M. Christophe de Margerie avait été nommé en tant que membre de ce Comité fin juillet 2014. Suite à son décès tragique, le Conseil a nommé M. Pierre-André de Chalendar le 1<sup>er</sup> décembre 2014. M. Michel Pébereau n'est pas considéré comme indépendant selon les critères de l'Afep-Medef, mais son expérience, sa connaissance du secteur et sa haute intégrité personnelle sont les garants de sa liberté et de son sens de l'intérêt général. Ce comité est par ailleurs composé d'administrateurs indépendants qui possèdent une expérience des problématiques de gouvernement d'entreprise et de configuration des équipes dirigeantes dans les entités internationales.

Il associe le Président à ses travaux pour la sélection des nouveaux administrateurs, et la succession des dirigeants mandataires sociaux.

■ Missions

Les missions du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations figurent dans le règlement intérieur (§ 11.2).

■ Réunions et travaux

Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations s'est réuni à six reprises avec une participation de 100 %.

- Le Comité a délibéré à plusieurs reprises de l'évolution de la gouvernance du Groupe. À ce titre, le Conseil a décidé, dans le cadre de la réflexion et des mesures à prendre dans la mise en place de la directive européenne CRD 4 dans son volet gouvernance, d'élargir la composition du Comité aux Présidents du Comité des comptes, du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité et du Comité des rémunérations ainsi qu'à M. Michel Tilmant. Des premières mesures ont été présentées au Conseil par ce Comité élargi.
- Le Comité a initié et réalisé un processus approfondi en vue du remplacement de M. Baudouin Prot au poste de Président du Conseil d'administration. Le Comité ainsi élargi a d'abord établi de façon unanime une série de critères nécessaires à la tenue du poste. Il a ensuite établi une liste à passer en revue de personnalités externes au Groupe BNP Paribas et quelques personnalités internes. Le Comité s'est réuni à deux reprises à ce sujet. Lors de sa première réunion, il a examiné les profils des personnalités et en a écarté la plupart. Il s'est donné un temps de réflexion avant de porter son choix lors de sa deuxième réunion sur M. Jean Lemierre dont les compétences et les qualités sont reconnues et qui a une remarquable connaissance de l'environnement des autorités publiques en particulier de régulation aussi bien nationales qu'européennes.
- Le Comité a préparé l'évaluation pour 2014 du Conseil d'administration, de son fonctionnement et de celui de ses Comités spécialisés. Il a proposé au Conseil le 30 octobre 2014 le choix du cabinet externe en vue de l'évaluation du Conseil d'administration tenant compte des nouvelles dispositions de la directive européenne CRD 4 telles que transposées dans le Code monétaire et financier.
- Il a examiné la composition du Conseil d'administration et passé en revue la situation de chaque administrateur. Il a délibéré sur la contribution de chacun aux travaux du Conseil et, le cas échéant, des Comités, en considération de ses compétences et de son implication dans les délibérations.
- Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations a étudié de façon prospective et au regard des dates d'échéance des mandats de chaque administrateur l'évolution de la composition du Conseil.
- Le Comité a proposé au Conseil de présenter les candidatures en qualité d'administrateur de Mmes Monique Cohen et Daniela Schwarzer.
- Le Comité a examiné la partie du rapport du Président consacrée au gouvernement d'entreprise et a recommandé son approbation par le Conseil d'administration.
- Il a été informé du nouveau processus d'approbation des administrateurs par les autorités bancaires.
- Le Comité a procédé à la répartition des jetons de présence et l'a proposée au Conseil en vue de leur règlement.

#### 4.d Comité des rémunérations

##### ■ Composition et compétences

Le Comité des rémunérations est présidé par M. Pierre-André de Chalendar depuis le 6 décembre 2013. Il est composé de M. Jean-François Lepetit, de Mme Hélène Ploix jusqu'au 14 mai 2014, de Mme Nicole Misson et de Mme Monique Cohen depuis le 17 novembre 2014. Sa composition est conforme aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise : ses membres disposent d'une expérience des systèmes de rémunération et des pratiques de marché dans ce domaine et un administrateur salarié est membre du Comité.

Deux membres du Comité des rémunérations sont également membres du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (M. Jean-François Lepetit et Mme Nicole Misson). Cette composition est de nature à favoriser les travaux du Conseil d'administration sur l'adéquation des principes de rémunération et de la politique de risque de BNP Paribas. Le Président n'en fait pas partie, mais est invité à participer aux échanges, hors ceux qui le concernent personnellement.

##### ■ Missions

Les missions du Comité des rémunérations figurent dans le règlement intérieur (§ 10.2).

##### ■ Réunions et travaux

Le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises avec un taux d'assiduité de ses membres égal à 100 %.

■ Après avoir reçu une information détaillée sur les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, le Comité a examiné les sujets relatifs à leurs rémunérations. Il a pris connaissance des paramètres retenus pour déterminer les enveloppes de rémunération variable auxquelles ils peuvent prétendre et a été informé du déroulement du processus de rémunération des salariés concernés ; il a examiné la synthèse du rapport de l'Inspection Générale sur ce processus. Il a examiné les modifications apportées par la mise en œuvre de la directive CRD 4 sur les principes de rémunération des activités régulées et a soumis

à l'approbation du Conseil d'administration, la nouvelle politique de rémunération de la population concernée. Il a pris connaissance de la liste nominative des rémunérations les plus élevées au titre de 2013. Il a été informé des correspondances de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution concernant ces sujets.

- Il a pris connaissance du nouveau périmètre de la population régulée.
- Le Comité a déterminé et proposé au Conseil d'administration la rémunération variable des mandataires sociaux dirigeants au titre de 2013 ainsi que les dispositions destinées à différer sur plusieurs années et indexer sur l'évolution du cours de l'action une partie de ces rémunérations.
- Il a délibéré des dispositifs susceptibles d'intéresser les dirigeants mandataires sociaux à la création de valeur sur une longue période. Il a proposé au Conseil de reconduire les conditions du plan de rémunération à long terme intégralement conditionnel et indexé sur l'évolution du cours de l'action BNP Paribas.
- Il a proposé au Conseil de modifier ce plan en tenant compte de la nouvelle disposition de la directive CRD 4 au regard de la limitation de la rémunération variable par rapport à la rémunération fixe. Il a proposé au Conseil d'administration de mettre en œuvre ce plan au bénéfice du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.
- Il a déterminé les principes de la politique de rémunération, les rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux des filiales du Groupe entrant dans le seuil fixé par la loi et qui ont délégué au Comité ces missions.
- Le Comité a été informé des rémunérations variables déterminées au titre de 2013 par le Directeur Général pour les membres du Comité Exécutif non mandataires sociaux. Il a contrôlé début 2015 les rémunérations du responsable des Risques et du responsable de la Conformité qu'il a soumis à l'approbation du Conseil.
- Il a revu les fiches du « Say on Pay » relatives à chacun des mandataires sociaux ainsi que les résolutions relatives aux rémunérations versées aux collaborateurs régulés et au relèvement du ratio maximum entre rémunération fixe et rémunération variable.



## ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur mis à jour le 12 février 2014 est reproduit ci-après dans son intégralité.

### PRÉAMBULE

Le fonctionnement du Conseil d'administration et le mode de Direction Générale de BNP Paribas sont définis par le Code de Commerce, le Code Monétaire et Financier, les dispositions édictées par les autorités régulatrices, les statuts de la Société et le présent règlement.

Le Conseil d'administration prend en compte, en tant que de besoin, les recommandations de Place relatives au Gouvernement d'entreprise.

### PREMIÈRE PARTIE – ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1. Missions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et qui agit en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

Il veille à l'équilibre de sa composition et à la pertinence de son fonctionnement pour agir au mieux de cet intérêt et exercer ses missions.

À ces fins :

Il détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre.

Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il décide du cumul ou de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Il désigne les mandataires sociaux.

Il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général.

Il approuve le rapport du Président joint au rapport de gestion.

Il procède, ou fait procéder par un ou plusieurs administrateurs, ou par un Comité spécialisé existant ou constitué ad hoc :

- aux évaluations et aux contrôles qu'il juge nécessaires en application de la réglementation en vigueur ;
- au contrôle de la gestion de l'entreprise et de la sincérité de ses comptes ;
- à l'examen et à l'arrêté des comptes ;
- à la communication aux actionnaires et aux marchés d'une information financière de qualité.

Le Président, ou le Directeur Général en cas de dissociation des fonctions, lui soumet, au moins une fois par an, les projets de budget, de rapport de gestion, ainsi que les projets des divers rapports légaux et réglementaires.

Il lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement (hors opérations de portefeuille) d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation (hors opérations de portefeuille) supérieur à ce seuil. Il lui rend compte périodiquement des opérations significatives dont le montant est inférieur à cette limite.

Toute opération stratégique significative se situant hors des orientations approuvées fait l'objet d'une approbation préalable par le Conseil.

Dans la mesure où le Conseil d'administration leur a délégué les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission d'obligations et de titres assimilés ainsi qu'à l'émission de titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital de BNP Paribas, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués lui rendent compte de l'émission desdits emprunts ou titres.

### DEUXIÈME PARTIE – LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 2. Relations avec les autres organes de la société et vis-à-vis de l'extérieur

Dans les relations avec les autres organes de la Société et vis-à-vis de l'extérieur, le Président est le seul à pouvoir agir au nom du Conseil et à s'exprimer en son nom, sauf circonstances exceptionnelles, et hormis mission particulière ou mandat spécifique confié par le Conseil d'administration à un autre administrateur.

En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Il veille au maintien de la qualité des relations avec les actionnaires en étroite coordination avec les actions menées dans ce domaine par la Direction Générale.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre, aux meilleurs niveaux, les principes du gouvernement d'entreprise.

Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP Paribas.

Avec le concours du Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations, et sous bénéfice de l'approbation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires, il s'efforce de construire un Conseil efficace et équilibré, et de gérer les processus de remplacement et de succession concernant le Conseil et les nominations dont celui-ci a à connaître.

#### 3. Organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Président organise les travaux du Conseil d'administration. Il fixe le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil et le convoque.

Il veille à la bonne organisation des travaux du Conseil de manière à en promouvoir le caractère décisionnaire et constructif. Il anime les travaux du Conseil et coordonne ses travaux avec ceux des Comités spécialisés.

Il s'assure que le Conseil consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir de la Société et notamment sa stratégie.

Il s'assure que les administrateurs extérieurs à la Société aient une bonne connaissance de l'équipe de direction.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec le Directeur Général. Il lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives.

Le Président dirige les travaux du Conseil afin de le mettre à même d'accomplir toutes les missions qui lui reviennent.

Il s'assure que les informations nécessaires à l'exercice de ses missions soient fournies au Conseil en temps voulu et sous une forme claire et appropriée.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général et les autres membres de la Direction Générale des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe, notamment : stratégie, organisation, projets d'investissement et de désinvestissement, opérations financières, risques, états financiers.

Il reçoit du Directeur Général l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Il peut demander au Directeur Général toute information propre à éclairer le Conseil et ses Comités dans l'accomplissement de leur mission.

Il peut entendre les Commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil et du Comité des comptes.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et que, notamment, ils disposent de l'information requise pour leur participation aux travaux du Conseil, et qu'ils disposent de la collaboration adéquate des responsables de la Société au fonctionnement des Comités spécialisés. Il s'assure en outre que les administrateurs participent effectivement aux travaux du Conseil, avec assiduité, compétence et loyauté.

Il rend compte dans un rapport joint au rapport de gestion des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

## TROISIÈME PARTIE – LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 4. Information des administrateurs

Chaque administrateur peut demander à se faire communiquer par le Président ou le Directeur Général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, afin de participer efficacement aux réunions du Conseil d'administration et de prendre une décision éclairée, dès lors qu'il s'agit de documents utiles à la prise de décision et reliés aux pouvoirs du Conseil.

Les demandes sont adressées au Secrétaire du Conseil d'administration qui en informe le Président ainsi que, en cas de dissociation des fonctions, le Directeur Général.

Les documents ainsi mis à la disposition de l'administrateur sont consultés au secrétariat du Conseil d'administration ou auprès du collaborateur compétent du Groupe lorsque le Secrétaire du Conseil l'estime préférable pour des raisons de commodité ou de confidentialité.

### 5. Réunions du Conseil d'administration

Il se réunit un minimum de quatre fois par an et autant de fois que les circonstances l'exigent.

Les convocations peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi.

Il est tenu un registre de présence, signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration et qui mentionne

le nom des administrateurs réputés présents au sens du paragraphe précédent.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux transcrits sur un registre spécial conformément à la législation en vigueur. Le Secrétaire du Conseil est habilité à délivrer et certifier les copies ou extraits de procès-verbaux.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général, en cas de dissociation des fonctions, ou un Directeur Général délégué, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

### 6. Évaluation du Conseil d'administration, du Président et de la Direction Générale

Le Conseil procède régulièrement à l'évaluation de son fonctionnement et de sa capacité à remplir ses missions.

Il procède régulièrement, et au moins une fois par an, hors la présence des intéressés, à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués et réfléchit à l'avenir du management.

## QUATRIÈME PARTIE – LES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour faciliter l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs de BNP Paribas, des Comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil d'administration. Leurs attributions ne réduisent ni ne limitent les pouvoirs du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration s'assure que le nombre, les missions, la composition, le fonctionnement des Comités soient en permanence adaptés aux besoins du Conseil et aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

Lorsqu'il l'estime nécessaire, il participe aux séances des Comités, avec voix consultative.

Ces Comités se réunissent à leur convenance, avec ou sans la participation du management de la banque. Ils peuvent recourir à des experts extérieurs en tant que de besoin. Le Président de Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence de ce Comité, telle que définie par le présent Règlement.

Ils émettent des avis destinés au Conseil d'administration. Les Présidents des Comités, ou en cas d'empêchement un autre membre du même Comité, présentent oralement une synthèse de leurs travaux à la plus prochaine séance du Conseil.

Un compte rendu écrit des séances des Comités est établi et communiqué, après approbation, aux administrateurs qui le souhaitent.

Afin de prendre en compte la nature et les spécificités des activités bancaires, les Comités du Conseil comprennent : le Comité des comptes, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité, le Comité des rémunérations, le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations.

## 7. Le Comité des comptes

Le Comité se réunit au moins quatre fois par an.

### 7.1 Composition

Le Comité des comptes comprend au moins les deux tiers de ses membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

### 7.2 Missions

Le Comité a pour missions d'analyser les États financiers trimestriels, semestriels et annuels diffusés par la Société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration.

Le Comité examine toutes questions relatives à ces comptes et documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calcul de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ou susceptible de générer des risques potentiels.

Le Comité analyse au moins deux fois par an la synthèse de l'activité et les résultats du contrôle interne comptable et financier sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale. Il prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne comptable et financier, déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution de mesures correctrices décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne comptable et financier, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

### 7.3 Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, formule un avis sur le montant des honoraires pour l'exécution des missions de contrôle légal et soumet au Conseil le résultat de cette sélection.

Il examine le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, leurs recommandations et leur suivi.

Il se fait communiquer annuellement le montant et la répartition des honoraires versés par le Groupe BNP Paribas aux Commissaires aux comptes et aux réseaux auxquels ils appartiennent, recensés selon un modèle approuvé par le Comité. Il s'assure que le montant ou la part que BNP Paribas représente dans le chiffre d'affaires du Commissaire aux comptes ou du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il donne son accord préalable pour toute mission dont le montant d'honoraires (hors taxes) excède 1 million d'euros. Le Comité ratifie a posteriori les autres missions sur présentation de Finance Groupe. Le Comité approuve la procédure d'agrément et de contrôle rapide de Finance Groupe sur toute mission « non-audit » dont le montant serait supérieur à 50 000 euros. Le Comité reçoit tous les ans un compte rendu de Finance Groupe sur l'ensemble des missions « non-audit » réalisées par les réseaux des Commissaires aux comptes du Groupe.

Il reçoit des Commissaires aux comptes un rapport écrit sur leurs principales constatations relatives aux déficiences du contrôle interne, et l'examine.

Chaque Commissaire aux comptes présente annuellement au Comité le fonctionnement de son dispositif de contrôle interne de garantie d'indépendance et atteste annuellement par écrit de son indépendance dans le déroulement de la mission d'audit.

Au moins deux fois par an, le Comité consacre une partie de la séance à une rencontre avec le collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la Direction Générale de la banque.

Le Comité se réunit en présence du collège des Commissaires aux comptes, pour l'examen des comptes trimestriels, semestriels et annuels.

Toutefois, les Commissaires aux comptes n'assistent pas à tout ou partie de séance traitant de leurs honoraires et du renouvellement de leur mandat.

Les Commissaires n'assistent pas à tout ou partie de séance lorsque le Comité traite de cas particuliers intéressant l'un des leurs.

Sauf circonstances exceptionnelles, les dossiers de résultats et comptes trimestriels, semestriels et annuels sont envoyés aux membres du Comité au plus tard le vendredi ou samedi matin précédant les séances du Comité programmées pour les lundi ou mardi suivants.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriels et annuels, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et Finance Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaidant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

### 7.4 Rapport du Président

Le Comité examine le projet de rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

### 7.5 Auditions

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction Générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le Responsable de la Gestion actif-passif.

Le Comité peut demander à entendre le responsable de Finance Groupe sur toute question de sa compétence susceptible d'engager sa responsabilité et celle du management de la banque ou de mettre en cause la qualité de l'information financière et comptable délivrée par la banque.

## 8. Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Il se réunit au moins quatre fois par an.

### 8.1 Composition

Le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque.

### 8.2 Missions

Le Comité examine les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.



Le Comité examine également toute question relative à la politique de conformité relevant, notamment, du risque de réputation ou de l'éthique professionnelle.

Le Comité analyse le rapport sur la mesure et la surveillance des risques. Il procède deux fois par an à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne (hors contrôle interne comptable et financier, qui relève du Comité des comptes) sur la base des informations qui lui sont transmises par la Direction Générale et des rapports qui lui sont présentés par les responsables du contrôle permanent, de la conformité et du contrôle périodique. Il analyse les correspondances avec le Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le Comité prend connaissance des incidents révélés par le contrôle interne déclarés en considération des seuils et critères définis par le Conseil d'administration et en rend compte au Conseil d'administration.

Il analyse l'état des préconisations de l'Inspection Générale non mises en œuvre. Il est informé par le Président du Conseil d'administration de l'absence éventuelle d'exécution des mesures de correction décidées dans le cadre du dispositif de contrôle interne, qui aurait été portée directement à sa connaissance par le responsable du contrôle périodique et en rend compte au Conseil d'administration.

### 8.3 Auditions

Il procède à l'audition, hors la présence d'autres membres de la Direction Générale, du responsable de l'Inspection Générale et du contrôle périodique, du responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe et du responsable de la Fonction Group Risk Management.

Il présente au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Il donne son avis sur l'organisation de ces Fonctions au sein du Groupe et il est tenu informé de leur programme de travail.

## 9. Dispositions communes au Comité des comptes et au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité

Le Comité des comptes et le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité se réunissent deux fois l'an.

Ils prennent connaissance dans cette formation du plan de mission de l'Inspection Générale et du plan d'audit des Commissaires aux comptes et préparent les travaux du Conseil sur l'évaluation des politiques de risque et des dispositifs de gestion.

Ils traitent des sujets communs relevant de la politique des risques et de provisionnement de BNP Paribas. La présidence de cette séance est assurée par le Président du Comité des comptes.

## 10. Le Comité des rémunérations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

### 10.1 Composition

Le Comité des rémunérations comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la banque et le Président n'en est pas membre.

### 10.2 Missions

Le Comité prépare les travaux du Conseil sur les principes de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne les collaborateurs du Groupe dont les activités professionnelles ont une incidence significative

sur le profil de risque du Groupe, conformément à la réglementation en vigueur.

Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites et les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, ainsi que les dispositions de départ des membres des organes de direction ou de représentation de la Société.

Il examine les conditions, le montant et la répartition des programmes d'options de souscription ou d'achat d'actions. De même, il examine les conditions d'attribution d'actions gratuites.

Il est également compétent, avec le Président, pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait.

## 11. Le Comité de gouvernement d'entreprise et des nominations

Le Comité se réunit autant de fois que nécessaire.

### 11.1 Composition

Le Comité comprend une majorité de membres répondant à la qualification d'indépendance telle qu'elle est retenue par le Conseil d'administration au vu des recommandations de Place.

Il ne comprend aucun membre de la Direction Générale de la Banque.

### 11.2 Missions

Le Comité est chargé de suivre les questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'adaptation du gouvernement d'entreprise de BNP Paribas et dans l'évaluation de son fonctionnement.

Il procède au suivi régulier de l'évolution des disciplines de gouvernance aux niveaux mondial et national. Il en présente une synthèse, au moins une fois l'an, au Conseil d'administration. Il sélectionne les mesures adaptées au Groupe et susceptibles d'aligner sur les meilleures pratiques les procédures, organisations et comportements de celui-ci.

Il procède régulièrement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil, par lui-même ou par toute autre procédure, interne ou externe, appropriée.

Il examine le projet de rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et tout autre document requis par la loi et les règlements.

Il prépare, avec le Président, les délibérations relatives à la proposition de nomination d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des censeurs.

Le Comité est chargé de proposer au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il est chargé de proposer au Conseil le choix du Directeur Général, et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués. Il est informé, selon le cas, par le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués de tout nouveau mandat social ou de toute nouvelle fonction que l'un d'entre eux envisage d'exercer et prépare l'analyse destinée à permettre au Conseil d'administration de se prononcer sur l'opportunité d'une telle perspective.

Le Comité procède à l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués.

Il est en outre chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux.

Il contribue, notamment en la documentant, à l'évaluation de l'aptitude initiale et continue des administrateurs et des membres de la Direction Générale.

Il propose au Conseil d'administration la nomination des membres et des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Il est chargé d'évaluer l'indépendance des administrateurs et en rend compte au Conseil d'administration. Le Comité examine, le cas échéant, les situations résultant d'absences répétées d'administrateur.

## CINQUIÈME PARTIE – RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES CENSEURS

### 12. Rémunération des administrateurs

Le montant global des jetons de présence est fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

Le montant individuel des jetons est fixé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il comprend une partie variable prépondérante déterminée en fonction de la participation effective, quelle qu'en soit la modalité, aux séances. Le montant non attribué de l'allocation autorisée par l'Assemblée générale n'est pas réparti.

La participation effective aux Comités donne droit à un jeton supplémentaire, qui peut être d'un montant différent selon les Comités. Les membres des Comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacune de leur participation à un Comité différent. Les Présidents des Comités reçoivent un jeton supplémentaire majoré. Les administrateurs résidant à l'étranger reçoivent un demi-jeton supplémentaire.

### 13. Rémunération des censeurs

La rémunération des censeurs est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

## SIXIÈME PARTIE – OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR

### 14. Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de Place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

### 15. Comportement et assiduité de l'administrateur

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles.

Il s'engage à informer le Conseil d'administration avant d'accepter tout nouveau mandat social, que ce soit dans une société cotée ou non, française ou étrangère, ou toute nouvelle fonction, que ce soit en France ou à l'étranger, ainsi qu'à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif de ses fonctions et mandats.

Les administrateurs s'efforcent de participer activement et avec assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des Comités, et d'assister aux Assemblées générales d'actionnaires.

### 16. Détenion d'un nombre minimum d'actions

En plus du nombre d'actions d'administrateur requis par les statuts, il est recommandé aux administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de détenir à titre personnel un nombre d'actions équivalant à au moins une année de jetons de présence. Les administrateurs s'interdisent de recourir à des opérations de couverture de leur risque sur les actions ainsi détenues.

### 17. Administrateur de nationalité américaine

L'administrateur de nationalité américaine doit, à son initiative, ne pas prendre part à certaines délibérations du Conseil compte tenu des obligations réglementaires qui lui sont imposées en raison de sa nationalité.

### 18. Éthique et déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas. Il est en particulier tenu au respect des prescriptions légales relatives à la définition, à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, dont les principales dispositions lui sont communiquées lors de sa prise de fonction.

Il ne peut effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui débute le lendemain de la publication des comptes trimestriels et annuels, ou de la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise, sauf s'il dispose pendant cette période d'informations le mettant en situation d'initié au regard de la réglementation boursière.

Il lui est recommandé de s'abstenir d'effectuer des opérations qui pourraient être considérées comme spéculatives, notamment des opérations d'achat ou de vente à découvert ou des allers-retours sur de courtes durées.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le responsable de la Fonction Conformité Groupe et Contrôle Permanent Groupe.

### 19. Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

### 20. Discretion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages-intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle.

## SEPTIÈME PARTIE – OBLIGATIONS DU CENSEUR

Les censeurs assistent aux séances du Conseil et des Comités avec voix consultative.

Ils sont soumis aux mêmes règles de comportement et d'assiduité que les administrateurs.

## CONTRÔLE INTERNE

Les informations ci-après relatives au contrôle interne ont été fournies par la Direction Générale du Groupe. De fait, le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne. Ce document repose sur les informations fournies par les fonctions Conformité, Risques, Finance, Affaires Juridiques et Inspection Générale. Il est validé par l'organe délibérant.

### RÉFÉRENCES DU CONTRÔLE INTERNE DE BNP PARIBAS

Les principes et les modalités du contrôle interne des activités bancaires en France et à l'étranger se trouvent au cœur des réglementations bancaires et financières et sont l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires.

Le principal texte en la matière applicable à BNP Paribas est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 qui a remplacé le règlement n° 97-02<sup>(1)</sup> modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières (CCLRF). Ce nouveau texte, qui a mis en conformité le règlement n° 97-02 avec la directive européenne CRD 4 définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 258 de cet arrêté prévoit la rédaction à l'intention du Conseil d'administration d'un rapport réglementaire annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré.

Cet arrêté, comme antérieurement le règlement n° 97-02, impose à BNP Paribas d'être doté d'un dispositif de contrôle interne (ci-après le contrôle interne) comprenant des organisations et des responsables spécifiques pour le contrôle permanent (dont la Conformité et les Risques) et le contrôle périodique. Ce dispositif doit aussi tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, des réglementations applicables aux succursales et filiales à l'étranger localement et aux activités spécialisées comme la gestion de portefeuille et l'assurance, des usages professionnels les plus reconnus en la matière et des recommandations d'organismes internationaux traitant des problèmes de régulation prudentielle des banques internationales, au premier rang desquels se trouvent le Comité de Bâle, le Financial

Stability Board et les Autorités européennes (European Banking Authority, European Securities and Markets Authority).

### DÉFINITION, OBJECTIFS ET NORMES DU CONTRÔLE INTERNE

La Direction Générale du Groupe BNP Paribas a mis en place un dispositif de contrôle interne dont l'enjeu principal est d'assurer la maîtrise globale des risques et de donner une assurance raisonnable que les objectifs que l'entreprise s'est fixés à ce titre soient bien atteints.

La Charte de contrôle interne de BNP Paribas précise le cadre de ce dispositif et constitue le référentiel interne de base du contrôle interne de BNP Paribas. Largement diffusée au sein du Groupe et accessible à tous ses collaborateurs, cette charte rappelle en premier lieu les objectifs du contrôle interne, qui vise à assurer :

- le développement d'une culture du risque de haut niveau des collaborateurs ;
- l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de l'entreprise ;
- la fiabilité de l'information interne et externe (notamment comptable et financière) ;
- la sécurité des opérations ;
- la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

La charte fixe ensuite les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention des différents acteurs du contrôle interne et édicte le principe selon lequel les fonctions de contrôle (Conformité, Inspection Générale et Risques notamment) opèrent des contrôles de manière indépendante.

### PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE

L'un des principes fondamentaux du contrôle interne porte sur l'exhaustivité de son périmètre : il s'applique aux risques de toute nature et à toutes les entités du Groupe BNP Paribas, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles (pôles, domaines d'activités, fonctions, régions et territoires) ou d'entités juridiques (succursales et filiales consolidables par intégration), sans exception et avec le même degré d'exigence. Il s'étend aux prestations de services ou tâches opérationnelles essentielles ou importantes qui ont été externalisées, dans les conditions prévues par la réglementation, ainsi qu'aux entreprises dont BNP Paribas assure la gestion opérationnelle même si celles-ci n'entrent pas dans le périmètre de consolidation comptable par intégration globale ou proportionnelle.

(1) Ce texte est l'objet de modifications fréquentes afin, notamment, d'améliorer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

La mise en œuvre de ce principe nécessite une visibilité précise sur le périmètre de responsabilité et doit tenir compte de la croissance régulière des activités du Groupe.

**PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne de BNP Paribas est fondé sur les règles suivantes :

- la responsabilité des opérationnels : le dispositif de contrôle permanent doit être intégré dans l'organisation opérationnelle des entités. En effet, chaque opérationnel a le devoir d'exercer un contrôle efficace sur les activités placées sous sa responsabilité mais également chaque collaborateur a un devoir d'alerte sur tout dysfonctionnement ou carence dont il a connaissance ;
- l'exhaustivité du contrôle interne (voir ci-dessus son périmètre) ;
- la séparation des tâches : elle s'exerce particulièrement entre l'origination et l'exécution des opérations, leur comptabilisation, leur règlement et leur contrôle ; elle se traduit aussi par la mise en place de fonctions spécialisés opérant des contrôles indépendants ainsi que par une distinction nette entre le contrôle permanent et le contrôle périodique ;
- la proportionnalité aux risques : l'ampleur et le nombre de contrôles doivent être proportionnels à l'intensité des risques à couvrir. Ces contrôles, le cas échéant, comprennent un ou plusieurs contrôles exercés par les opérationnels et si nécessaire, par une ou plusieurs fonctions de contrôle permanent. Un contrôle exercé par une fonction indépendante peut prendre la forme « d'un deuxième regard », consistant en une évaluation contradictoire. Les différends qui pourraient intervenir sont résolus dans le cadre d'un processus d'escalade hiérarchique ;

- une gouvernance appropriée : le dispositif est l'objet d'une gouvernance associant les différents acteurs et couvrant les différents aspects du contrôle interne, tant organisationnels que de surveillance et de contrôle ; Les Comités de contrôle interne en sont un instrument privilégié ;

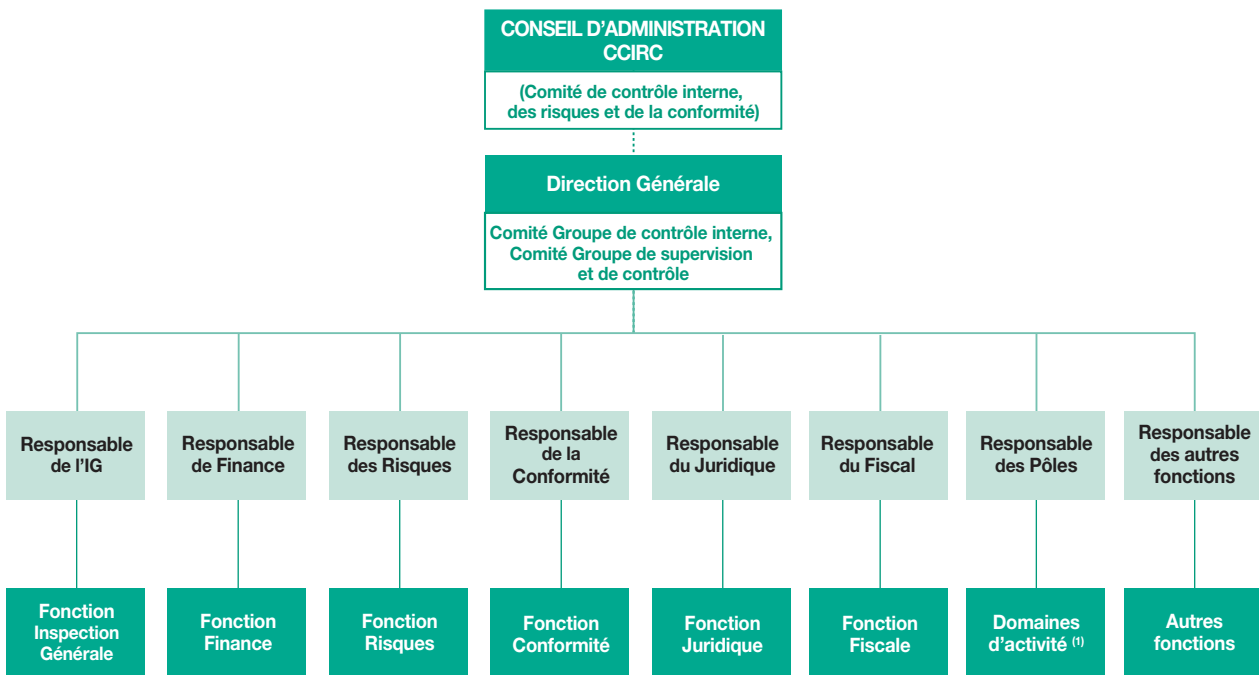
- la traçabilité du contrôle interne : il s'appuie sur des procédures écrites et sur des pistes d'audit. À ce titre, les contrôles, leurs résultats, leur exploitation et les remontées d'informations des entités vers les niveaux supérieurs de la gouvernance du Groupe sont traçables.

Le respect de ces principes est régulièrement vérifié, notamment au travers des investigations conduites par les équipes du contrôle périodique (Inspection Générale).

**ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE**

Le contrôle interne de BNP Paribas est constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique, distincts et indépendants l'un de l'autre, tout en étant complémentaires :

- le contrôle permanent est le dispositif d'ensemble qui met en œuvre de façon continue les actions de maîtrise des risques et de suivi de la réalisation des actions stratégiques. Il est assuré en premier lieu par les opérationnels, y compris la hiérarchie, et en second lieu par des fonctions indépendantes de contrôle permanent intégrées aux entités opérationnelles ou indépendantes de celles-ci ;
- le contrôle périodique est le dispositif d'ensemble par lequel est assurée la vérification *ex post* du bon fonctionnement de l'entreprise, au moyen d'enquêtes, conduites par l'Inspection Générale qui exerce ses fonctions de manière indépendante.



(1) Les lignes d'activité « Retail » sont assimilées à des pôles.

## PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

- La Direction Générale, sous le contrôle du Conseil d'administration, est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne du Groupe. En vue de renforcer sa supervision du contrôle interne du Groupe, elle a mis en place en 2014 deux nouveaux comités de niveau Groupe auxquels elle participe directement : le Comité Groupe de contrôle interne et le Comité Groupe de supervision et de contrôle.
- Les Opérationnels, quelle que soit leur situation (front/middle/back-office, fonction support), et en particulier ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, sont les premiers responsables de la maîtrise de leurs risques et les premiers acteurs du contrôle permanent. Ils exercent des contrôles dits de premier niveau : contrôles sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables, contrôles sur des opérations ou transactions traitées par d'autres opérationnels ou encore contrôles hiérarchiques.
- Les fonctions indépendantes de contrôle permanent. Ces fonctions exercent des contrôles dits de deuxième niveau :
  - La Conformité contribue au contrôle permanent du respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes professionnelles et déontologiques, ainsi que des orientations du Conseil d'administration et des instructions de la Direction Générale. Celle-ci était notamment assurée jusqu'en 2014 par une tutelle partagée avec les responsables opérationnels sur les responsables des équipes en charge de la Conformité dans les pôles et les fonctions supports. Le dispositif sera renforcé par l'intégration hiérarchique de la fonction sous la seule autorité de son responsable. Cette nouvelle organisation sera mise en place au cours du premier semestre 2015. Le responsable de la Conformité, membre du Comité Exécutif du Groupe, est rattaché au Directeur Général et représente la Banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution au titre du contrôle permanent. La Conformité assure aussi, dans le cadre d'équipes dédiées, la supervision des dispositifs, d'une part de contrôle permanent, d'autre part, par délégation du responsable de la fonction Risques, de mesure et de surveillance du risque opérationnel, des lignes d'activités (pôles d'activités et métiers) ainsi que des fonctions tant de support que de contrôle ;
  - la fonction Risques contribue, en particulier en portant un « deuxième regard » sur les transactions et activités nouvelles, à ce que les risques de crédit et de marché pris par BNP Paribas soient conformes et compatibles avec ses politiques et ses objectifs de rentabilité. Les missions de la fonction dans sa dimension « Group Risk Management » sont exercées de manière indépendante des pôles et fonctions supports, ce qui contribue à l'objectivité de son contrôle permanent. Son responsable, membre du Comité Exécutif, est rattaché directement au Directeur Général ;
  - la fonction Finance assure la production d'états comptables et de gestion de qualité, la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information comptable du Groupe et la conformité de la structure financière du Groupe. Son responsable rapporte directement au Directeur Général ;
  - d'autres fonctions sont des acteurs importants du contrôle permanent dans leurs domaines de responsabilités spécifiques : Affaires Juridiques, Affaires Fiscales, Technologies et Processus, Ressources Humaines.
- Le contrôle périodique (dit de 3<sup>e</sup> niveau) est exercé de manière indépendante par l'Inspection Générale pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle regroupe :

- les inspecteurs basés au niveau central qui ont vocation à intervenir sur l'ensemble du Groupe ;
- les auditeurs répartis dans des plates-formes géographiques ou métiers (appelées « hubs ») ;
- l'Inspecteur Général, responsable du contrôle périodique, est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général.
- Le Conseil d'administration exerce des missions en matière de contrôle interne. En particulier, le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC), Comité spécialisé du Conseil d'administration (voir ci-dessus 4.b) :
  - analyse les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale, les correspondances avec les principaux régulateurs ;
  - examine les grandes orientations de la politique de risques ;
  - en rend compte au Conseil d'administration.

Dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne CRD 4 relatives à la gouvernance, les missions du Conseil d'administration se trouveront renforcées. Le Conseil d'administration, notamment sur recommandation du CCIRC, devra approuver les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques et examinera le dispositif de gouvernance.

Les responsables des fonctions Conformité, Risques et Inspection Générale rendent compte de l'exercice de leurs missions au Directeur Général et, lorsque celui-ci ou le Conseil d'administration l'estiment nécessaire, à ce dernier. Ils rendent également compte régulièrement au Comité compétent du Conseil d'administration (en règle générale le Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité). Ils peuvent être entendus par ceux-ci à leur demande.

Les responsables des fonctions Risques et Conformité ainsi que le responsable du contrôle périodique peuvent saisir directement le Conseil s'ils considèrent qu'un événement pouvant avoir un impact significatif doit être soumis au Conseil ; ils ne peuvent être démis de leurs fonctions sans l'accord du Conseil.

## COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE

Celle-ci est désormais assurée par le Comité Groupe de Supervision et de Contrôle, dont c'est une des missions. Ce Comité, en place depuis le mois d'octobre 2014 et bimensuel, est présidé par le Directeur Général. Ses autres membres sont notamment les Directeurs Généraux délégués et les responsables des fonctions Conformité, Inspection Générale, Juridique et Risques. Il a pour mission de définir des règles de principe et des politiques, de contribuer à l'organisation des fonctions de contrôle et à leur cohérence entre elles et d'assurer leur cohérence d'ensemble vis-à-vis des entités opérationnelles du Groupe.

## PROCÉDURES

Les procédures sont un des éléments clés du dispositif de contrôle permanent à côté de l'identification et de l'évaluation des risques, des contrôles, du reporting et du pilotage du dispositif de contrôle.

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel interne de base du contrôle interne. La fonction Conformité, en central et dans le cadre de la supervision du dispositif de contrôle permanent, assure un suivi régulier de l'exhaustivité des référentiels de procédures. L'effort de rationalisation de l'architecture du dispositif des procédures se



poursuit, notamment dans les domaines des standards applicables, de leur planification et de leur diffusion, de leur accessibilité et des outils de recherche et de stockage, tant au niveau des procédures transversales que des procédures des entités opérationnelles (procédures de niveau 3). Le référentiel de procédures transversales du Groupe (niveaux 1 et 2) fait l'objet de mises à jour régulières auxquelles tous les pôles et fonctions contribuent activement. En ce qui concerne l'organisation du contrôle, les enquêtes sur l'état du dispositif sont intégrées au rapport semestriel sur le contrôle permanent.

Parmi les procédures transversales du Groupe, applicables dans toutes les entités, revêtent une importance majeure en matière de maîtrise des risques :

- les procédures qui encadrent le processus de validation des transactions exceptionnelles, des produits nouveaux et des activités nouvelles ;
- la procédure d'approbation des opérations de crédit et de marché courantes.

Ces processus reposent essentiellement sur des Comités (Comités de transactions exceptionnelles, activités nouvelles et produits nouveaux, Comités de crédit, etc.) réunissant principalement, d'une part, les opérationnels et, d'autre part, les fonctions de contrôle permanent (Risques et Conformité, mais aussi Finance, Juridique et autres fonctions intéressées) qui exercent un « double regard » sur les opérations. En cas de différend, celui-ci est soumis à un niveau supérieur de l'organisation. Au sommet de ce processus se trouvent des Comités (Comités de crédit, de risques de marchés, de politiques de risques) auxquels participent les membres de la Direction Générale. De plus, depuis fin 2008, un Comité des risques mensuel, composé de tous les membres de la Direction Générale ainsi que, notamment, des responsables des fonctions Risques (GRM) et Finance, a été créé afin d'assurer un suivi plus fréquent sur l'évolution des risques du Groupe.

## FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2014

### Conformité Groupe

L'organisation de la Conformité a connu des modifications importantes en 2014. Il a été décidé au 2<sup>e</sup> semestre de réorganiser la Conformité en une fonction intégrée et de renforcer ses moyens.

Aux États-Unis une équipe « Sécurité Financière » destinée à renforcer le dispositif de conformité aux embargos et aux sanctions pour l'ensemble du Groupe, et les équipes de New York et Paris se sont vu attribuer une responsabilité de contrôle permanent sur les sujets « Sécurité Financière ». Les effectifs de la fonction Conformité du Groupe ont augmenté de façon notable pour atteindre 2 051 équivalents temps plein (ETP), soit une progression de 24,3 % sur 2013 (hors effectifs dédiés à la Supervision du contrôle permanent/ risque opérationnel). La fonction Conformité assure la supervision de la mise en œuvre du « plan de remédiation » demandée par les autorités américaines qui représente la traduction des engagements pris par BNP Paribas dans le cadre du contrôle des activités réalisées en US dollars. Plusieurs autres projets sont en cours afin de mieux adapter cette organisation aux défis nombreux (exigences réglementaires nouvelles, transactions complexes, etc.) auxquels la Conformité doit faire face, en particulier dans les domaines de la sécurité financière (lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme, sanctions financières internationales) et de l'intégrité des marchés, et renforcer le dispositif de protection de l'intérêt des clients.

L'activité de la fonction Conformité s'est traduite en 2014 notamment par les actions suivantes :

- le dispositif normatif a été enrichi de plusieurs textes importants fixant les règles et standards du Groupe, notamment :
  - dans le domaine de la sécurité financière, le renforcement des règles de connaissance des clients (« Know Your Customer » ou KYC) et autres contreparties et partenaires du Groupe, et la mise en place, qui se poursuivra en 2015 et en liaison avec les Autorités, du dispositif destiné à assurer le respect des sanctions financières internationales, en particulier américaines. Dans ce même domaine, les nombreuses politiques et procédures liées au respect des nouvelles sanctions internationales ou à l'évolution de celles-ci ; sur un plan plus général, l'ensemble des politiques et procédures de la Conformité relatives aux sanctions internationales a fait l'objet d'une revue et si nécessaire d'une mise à jour,
  - la mise à jour de la procédure d'alerte éthique,
  - la diffusion de plans de contrôle permanent génériques dans le domaine de la protection des données personnelles, qui s'avère de plus en plus critique avec la digitalisation croissante de l'économie, et dans celui de la protection de l'intérêt des clients,
  - la politique de gestion des rémunérations, lorsqu'elles peuvent être la source de conflits d'intérêts potentiels.

En matière de formation, une action de grande envergure a été entreprise dans l'ensemble du Groupe, en utilisant plusieurs canaux (formation en ligne, obligatoire pour les collaborateurs exposés aux risques dans ce domaine, diffusion d'un guide, etc.) en vue de sensibiliser tous les collaborateurs concernés à l'importance et aux principales caractéristiques des sanctions financières internationales.

L'année 2015 verra la poursuite et la finalisation de plusieurs chantiers :

- la mise en place d'une organisation entièrement revue de la fonction Conformité, qui parallèlement se verra dotée de moyens humains et techniques encore accrus ;
- la mise en place de nouveaux dispositifs de sécurité financière, dans l'ensemble du Groupe, dans le domaine des sanctions financières internationales.

### Contrôle opérationnel permanent

Le dispositif de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels du Groupe BNP Paribas est organisé autour de deux axes : une forte responsabilisation des opérationnels dans la gestion des risques et un contrôle de second niveau sur cette gestion par des fonctions indépendantes. Plusieurs actions significatives méritent d'être signalées :

- les différents métiers et fonctions du Groupe ont enrichi et/ou actualisé les bibliothèques génériques de processus, de risques et de contrôles qui doivent être partagées par les différents acteurs du contrôle permanent afin d'obtenir une plus grande homogénéité du dispositif entre les diverses entités du Groupe ;
- le dispositif de gouvernance a été adapté aux évolutions décidées par la Direction Générale, en particulier au titre des responsabilités des Directeurs de Territoire ;
- plusieurs reportings venant en appui à l'information du management ont été standardisés et outillés au niveau du Groupe et des entités ;
- les travaux visant à mieux analyser les profils de risque des entités se sont développés.

## Contrôle périodique

L'Inspection Générale a achevé le déploiement de son nouvel outil UNIK sur l'ensemble de ses plates-formes géographiques. Les efforts seront poursuivis en 2015 en liaison avec la fonction centrale ITP et l'éditeur de logiciels retenu pour améliorer ses fonctionnalités et l'extension de celles-ci à de nouveaux modules.

Un contrôle ciblé de la conformité des constats à la nouvelle méthodologie d'audit a été poursuivi par le Comité de relecture instauré en 2013 afin d'accompagner la bonne appropriation de celle-ci par tous les hubs.

Le nouveau Référentiel sur la conduite de mission publié en 2013 a fait l'objet de plusieurs amendements issus de sa mise en pratique concrète ; en octobre a été publié le Référentiel relatif à l'élaboration du plan d'audit.

Toujours dans le but d'améliorer constamment la qualité des travaux du contrôle périodique, le programme « Quality Assurance Review »(QAR), qui a permis, depuis son lancement en novembre 2006, de revoir les pratiques de l'intégralité des équipes d'audit vis-à-vis des normes professionnelles et du cadre de référence défini par la fonction, a comporté six nouvelles missions en 2014.

Les investissements ont été poursuivis en matière de formation, avec 11 500 jours dédiés pour l'ensemble de la fonction. Un accent particulier a été mis cette année sur la Sécurité Financière et sur l'utilisation de l'outil UNIK.

Concernant les certifications relatives à l'audit, 199 collaborateurs sont certifiés à fin octobre 2014, soit un ratio certifiés / effectif total de 20,9 %, en légère progression par rapport à 2013.

## EFFECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Fin 2014, les différentes fonctions du contrôle interne s'appuient sur les effectifs suivants (en ETP = Équivalents Temps Plein) :

	2008	2009 (hors Fortis)	2009 (avec Fortis)	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Conformité (hors contrôle permanent/20PC)	864	904	1 125	1 369	1 567	1 577	1 650	2 051 <sup>(1)</sup>	+ 24,3 %
Supervision du contrôle permanent/ Risque Opérationnel (20PC)	562	637	760	315 <sup>(2)</sup>	381	361	331	371	+ 12,1 %
Group Risk Management	954	950	2 940 <sup>(3)</sup>	1 801	1 971	1 965	1 920	2 080	+ 8,3 %
Contrôle périodique	828	824	1 016	1 014 <sup>(4)</sup>	1 107	1 030	962	965	+ 0,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 208</b>	<b>3 315</b>	<b>5 841</b>	<b>4 499</b>	<b>5 026</b>	<b>4 933</b>	<b>4 807</b>	<b>5 471</b>	<b>+ 13,8 %</b>

(1) Effectifs estimés fin de période.

(2) Après reclassement des effectifs (voir explications ci-dessous).

(3) Avant reclassement des effectifs Fortis.

(4) Inclus les effectifs « TEB » (Turk Ekonomi Bankasi).

## Contrôle permanent de second niveau

Avec 2 051 ETP estimés à la fin de l'exercice 2014, les effectifs de la Conformité (hors contrôle permanent 20PC) ont progressé de 24,3 % par rapport au réalisé 2013. Le ratio effectifs filière conformité (hors 20PC) / effectifs Groupe ressort à 1,09 % sur la base de l'estimé à fin 2014 des effectifs Groupe gérés, contre 0,89 % sur la base du réalisé 2013.

Le repositionnement de la fonction de supervision du contrôle permanent et du risque opérationnel décidé en 2010 a conduit à réallouer aux entités opérationnelles une partie des effectifs (400 ETP) précédemment comptés sous le terme de Contrôle Opérationnel Permanent. Ne sont repris, à partir de 2010, que des effectifs qui peuvent clairement être affectés à des fonctions de contrôle de second niveau/seconde ligne de défense. Les chiffres de 2010 et des années antérieures ne peuvent être comparés. En 2014, le périmètre de collaborateurs affectés au second niveau a été revu dans le métier Investment Partners et l'entité opérationnelle International Retail Banking.

Les effectifs de la fonction Risques sont restés stables, la différence entre 2013 et 2014 s'expliquant par un changement de périmètre (transferts de collaborateurs belges du « business » vers la fonction Risques, par exemple, « credit analysts » de BNP Paribas Fortis).

## Contrôle périodique

L'effectif de l'Inspection Générale s'élève à 965 ETP au 31 décembre 2014, dont 904 ETP consacrés à la couverture d'audit (hors équipes support de la fonction), contre 962 ETP (902 ETP hors équipes support de la fonction) au 31 décembre 2013.

## PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DANS L'ÉLABORATION ET LE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Sous l'autorité du Directeur Général, la responsabilité de l'élaboration et du traitement de l'information comptable et financière est assurée par la fonction Finance dont les missions, auxquelles répond l'ensemble des acteurs de la fonction, sont définies par une charte spécifique. Elles consistent en particulier à :

- définir les politiques et normes comptables ainsi que les principes et normes de gestion ;
- assurer l'établissement des informations comptables et leur reporting réglementaire ;
- assurer l'établissement des informations participant aux ratios de solvabilité et de liquidité, l'élaboration des ratios eux-mêmes et leurs reportings réglementaires ;
- assurer l'élaboration des informations de gestion (réalisées et prévisionnelles) et fournir l'appui nécessaire au pilotage économique ;
- maîtriser les risques liés à l'information comptable et financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) en définissant et en mettant en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- assurer la communication financière du Groupe en veillant à sa qualité et à sa bonne perception par les marchés ;
- assurer l'architecture, la conception et le déploiement des systèmes d'information financière (résultat, bilan, solvabilité, liquidité) ;
- assurer l'organisation ainsi que le traitement opérationnel des activités associées à la fonction Finance ;
- exercer un devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction Générale.

L'ensemble de ces missions, qui s'exercent directement ou en relation avec d'autres fonctions, requiert des différents intervenants une maîtrise de leurs domaines qui s'exprime par la compréhension et le contrôle des éléments produits ainsi que par le respect des normes et des délais impartis. La mise en œuvre de la gouvernance d'ensemble du dispositif repose sur trois principes de base : la décentralisation de la fonction, la séparation des filières comptable et de gestion et l'inscription des responsabilités de la fonction à l'intérieur d'axes opérationnels (par Pôle-Entité Opérationnelle (EO) et leurs métiers) ou géographiques (par entité juridique). En pratique, la responsabilité de la fonction Finance s'exerce selon le mode suivant :

- la production des informations comptables et financières et les contrôles concourant à leur fiabilité sont assurés par la fonction Finance au niveau de chaque entité. La Direction Financière de l'entité transmet les informations produites au Pôle-EO/métier auquel elle est attachée opérationnellement ;

- les Pôles-EO/métiers conduisent pour leur part une analyse économique et un contrôle des données produites par les entités et contribuent à leur qualité en procédant notamment, à leur niveau, aux réconciliations adéquates entre les données comptables et les données de gestion ;
- au niveau central, Finance Groupe prépare des instructions de reporting diffusées à l'ensemble des Pôles-EO/métiers et des entités consolidées, favorisant ainsi l'homogénéisation des données et leur conformité aux règles du Groupe. Elle collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les entités une fois validées par les Pôles-EO et assure l'assemblage puis la consolidation de ces données pour permettre leur utilisation tant par la Direction Générale que dans le cadre de la communication à l'égard des tiers.

### PRODUCTION DES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

#### Dispositif normatif

Les comptes locaux de chaque entité sont produits selon les normes comptables qui prévalent dans le pays où l'entité exerce ses activités tandis que les comptes consolidés sont établis selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au sein de Finance Groupe, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » définit, selon ce référentiel IFRS, les principes comptables applicables à l'ensemble du Groupe. Il assure la veille réglementaire et édicte en conséquence les nouveaux principes avec le niveau d'interprétation nécessaire. Un manuel des principes comptables du Groupe IFRS est mis à disposition des Pôles-EO/métiers et entités comptables sur les outils internes de communication en réseau (« intranet ») de BNP Paribas. Il est régulièrement mis à jour en fonction des évolutions normatives.

En outre, le département « Politiques et normes comptables du Groupe » répond aux demandes d'études comptables spécifiques exprimées par les Pôles-EO/métiers ou entités notamment lors de la conception ou de l'enregistrement comptable d'un nouveau produit financier ou d'une nouvelle opération.

Enfin, un département au sein de Finance Groupe est également dédié à l'élaboration des principes et normes de gestion. Il travaille à partir des besoins identifiés par la filière gestion. Ces principes et normes sont également accessibles via les outils internes de communication.

Le dispositif normatif attaché à la solvabilité relève de Group Risk Management (GRM), celui attaché à la liquidité de l'ALM - Trésorerie.



## Dispositif d'élaboration des données

Le dispositif d'élaboration des données s'organise autour de deux filières distinctes :

- **la filière comptable** : elle est plus particulièrement chargée de l'établissement de la comptabilité financière et analytique des entités ainsi que de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe dans le respect des politiques et normes comptables. Elle produit également des informations connexes participant à la solvabilité et à la liquidité en s'assurant à tous les niveaux de leur réconciliation avec la comptabilité. La filière atteste de la fiabilité des informations produites en application des procédures de certification interne (décrites plus loin) ;
- **la filière gestion** : elle élabore les informations de gestion (organisées par Pôles-EO/métiers notamment et s'appuyant pour leur construction sur des données par entité) participant au pilotage économique des activités dans le respect des principes et normes internes retenus. Elle s'assure à tous les niveaux de la concordance des données de gestion avec les données comptables. L'élaboration des ratios de solvabilité et de liquidité ainsi que leur expression analytique relèvent de cette filière.

Finance Groupe conçoit, déploie et administre les outils de reporting des deux filières, destinés à fournir une information pour l'ensemble du Groupe, en prenant en compte leurs objectifs respectifs et leur nécessaire complémentarité. En particulier, Finance Groupe promeut l'implantation de systèmes comptables standards au sein des entités du Groupe, conçus à son niveau et faisant l'objet d'un déploiement progressif. Cette démarche favorise le partage d'informations et facilite la mise en œuvre de projets transversaux dans un contexte de développement des plates-formes mutualisées de traitement et synthèse comptables dans le Groupe.

Concernant l'élaboration des données relatives à la liquidité, le Groupe a retenu un principe d'intégration des données de pilotage interne et celles nécessaires aux reportings réglementaires, qui s'articule autour du dispositif suivant :

- une gouvernance impliquant la Finance, l'ALM Trésorerie et Les Risques, tant au niveau du Groupe qu'au niveau des Pôles-EO/métiers et entités ;
- des politiques et méthodologies applicables compte tenu de la réglementation ;
- des outils et processus pérennes au niveau du Groupe, des Pôles-EO / métiers et des entités ;
- un outil Groupe dédié assurant la collecte des données et la production des reportings internes et réglementaires.

Ce dispositif assure la production des reportings réglementaires LCR et NSFR.

## CONTRÔLE PERMANENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

### Contrôle interne au sein de la fonction Finance

Afin de lui permettre d'assurer le suivi de la maîtrise du risque lié à l'information comptable et financière de manière centralisée, Finance Groupe dispose d'un département « Contrôle & Certification Groupe » qui assure les principales missions suivantes :

- définir la politique du Groupe en matière de dispositif de contrôle interne comptable. Ce dispositif prévoit la mise en œuvre par les entités comptables des principes organisant l'environnement de

contrôle interne comptable et de contrôles clés destinés à s'assurer de la fiabilité des informations figurant dans leur liasse de consolidation. À ce titre, le Groupe a émis à l'usage des entités consolidées des normes de contrôle interne comptable ainsi qu'un plan de contrôles comptables standard recensant les contrôles majeurs devant être mis en œuvre afin de couvrir le risque comptable ;

- s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement de contrôle interne de l'information comptable et financière au sein du Groupe, notamment par la procédure de certification interne comptable décrite ci-après ; rendre compte chaque trimestre à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration de la qualité des États financiers du Groupe ;
- veiller, conjointement avec GRM, au bon fonctionnement du dispositif de collecte et de traitement des reportings de risque de crédit consolidés, notamment au moyen d'un dispositif de certification spécifique et d'indicateurs qualité ;
- veiller à la mise en œuvre par les entités des recommandations des Commissaires aux comptes, et des recommandations de l'Inspection Générale relatives au risque comptable, avec l'appui des Pôles-EO/métiers. Ce suivi est facilité par l'utilisation d'outils dédiés qui permettent à chaque entité de suivre les recommandations qui lui sont adressées et de préciser régulièrement l'état d'avancement des différents plans d'action. Le suivi centralisé de ces recommandations permet à Finance Groupe de connaître les points d'amélioration du dispositif de contrôle interne comptable au sein des entités consolidées, d'identifier, le cas échéant, les problématiques transversales et de faire évoluer, si nécessaire, les procédures et instructions de niveau Groupe.

Pour la filière comptable, ces missions sont relayées au sein des départements Finance des Pôles-EO par des équipes de contrôle centrales qui réalisent une supervision rapprochée des entités et mettent en œuvre, si nécessaire, des procédures de contrôle comptable adaptées aux spécificités de leur périmètre.

Enfin, au sein des départements Finance des entités, la déclinaison des principes de contrôle interne comptable du Groupe conduit à la mise en place, selon la taille des entités, de correspondants ou d'équipes de contrôle comptable dédiés. À ce titre, les démarches de mutualisation des travaux de synthèse comptable au sein de plates-formes régionales engagées au sein du Groupe, qui assurent une meilleure harmonisation des processus de reporting et de contrôle et accroissent leur efficacité sur le périmètre des entités concernées, permettent également de disposer d'équipes de contrôle comptable d'une taille et d'une expertise adaptées. Les principales missions de ces équipes locales sont les suivantes :

- assurer le lien entre Finance et les back-offices qui alimentent la comptabilité, notamment en vérifiant que ces derniers disposent des informations nécessaires à la réalisation des travaux comptables (formation aux outils comptables mis à leur disposition ; connaissance des schémas comptables...) ;
- mettre en œuvre les contrôles comptables de second niveau sur l'ensemble des entités relevant de leur périmètre. Dans le cadre d'une comptabilité décentralisée, ces contrôles complètent ceux réalisés au premier niveau par les back-offices, et s'appuient notamment sur des outils de contrôle comptable qui permettent par exemple d'identifier, pour chaque compte, le service responsable de sa justification et de son contrôle, de rapprocher les soldes enregistrés dans le système comptable avec les soldes figurant dans les systèmes opérations de chaque activité et d'identifier, de justifier et de suivre l'apurement des suspens dans les comptes de flux ;

- animer le processus de la « certification élémentaire » (décrit ci-après) par lequel les différents départements d'une entité rendent compte de la réalisation de leurs contrôles ;
- s'assurer que le dispositif de contrôle interne comptable permet au département Finance de l'entité d'avoir une visibilité adéquate sur le processus d'élaboration des synthèses comptables, et notamment sur l'ensemble des éléments nécessaires à la procédure de certification vis-à-vis du Groupe (décrite ci-après). La formalisation des travaux d'arrêté au moyen d'outils de cartographie des processus et des risques associés et de documentation des contrôles, ainsi que la coordination avec les autres filières de contrôle (conformité, risques) pour la qualité des données amont participe à cet objectif.

## Dispositif de certification Interne

### Au niveau du Groupe

Finance Groupe anime, au moyen de l'outil FACT (Finance Accounting Control Tool), un processus de certification interne des données produites trimestriellement pour la liasse de consolidation par chaque entité ainsi que des travaux de validation réalisés au sein des départements Finance des Pôles-EO/métiers et du processus de consolidation dont le département « Reportings Groupe » de Finance Groupe a la responsabilité.

Le responsable Finance de chaque entité concernée certifie à Finance Groupe :

- que les données transmises sont établies en conformité avec les normes et standards du Groupe ;
- que le bon fonctionnement du système de contrôle interne comptable permet d'en garantir la qualité et la fiabilité.

Le certificat principal renseigné par les entités consolidées par intégration globale reprend les résultats de l'ensemble des contrôles majeurs définis dans le plan de contrôles comptables du Groupe, et conduit à déterminer une notation pour chaque entité. Les entités consolidées par mise en équivalence remplissent un certificat adapté. Enfin, les entités non consolidées font l'objet d'une procédure de certification annuelle selon des modalités simplifiées.

Ce processus de certification interne participe au dispositif de surveillance globale du contrôle interne au sein du Groupe et permet à Finance Groupe, en tant que responsable de l'établissement et de la qualité des comptes consolidés du Groupe, d'avoir connaissance des incidences d'éventuels dysfonctionnements sur les comptes et de suivre la mise en œuvre, par les entités, des mesures correctrices appropriées. Un bilan de cette procédure est présenté à la Direction Générale et au Comité des comptes du Conseil d'administration lors de chaque arrêté trimestriel des comptes consolidés du Groupe.

Ce dispositif de certification est également en place en liaison avec GRM pour les informations participant aux reportings réglementaires relatifs au risque de crédit et au ratio de solvabilité. Dans ce cadre, les différents contributeurs attestent du respect des normes et procédures et de la qualité des données utilisées, et rendent compte des contrôles réalisés aux différentes étapes de la production des reportings, et notamment de la réconciliation des données comptables et des données risque de crédit.

Sur les mêmes principes, un dispositif de certification a été déployé en 2014 pour les données relatives à la liquidité. Dans ce cadre, les différents contributeurs rendent compte de la conformité aux normes ainsi que des résultats des contrôles clés pour la qualité du reporting.

### Au niveau des entités

Afin d'assurer une visibilité d'ensemble du processus d'élaboration de l'information comptable au niveau du département Finance de l'entité, Contrôle & Certification Groupe préconise la mise en place d'une procédure de « certification élémentaire » (ou « sous-certification ») des données comptables dès lors qu'une organisation décentralisée du traitement des opérations et d'élaboration des données comptables et financières la rend nécessaire.

Il s'agit d'un processus par lequel les fournisseurs d'information contribuant à la confection des données comptables et financières (par exemple : middle-office, back-office, Ressources Humaines, Comptabilité Fournisseurs...) attestent formellement du bon fonctionnement des contrôles fondamentaux visant à assurer la fiabilité des données comptables et financières sous leur responsabilité. Les certificats élémentaires sont transmis au département Finance local qui les analyse en lien avec les contrôles comptables qu'il réalise directement, en établit une synthèse avec pour objectif de contribuer au certificat principal et assure un suivi des points d'attention en liaison avec les différents intervenants.

L'outil FACT permet également d'automatiser cette sous-certification par la mise à disposition d'un environnement spécifique aux entités, leur permettant de gérer directement le processus mis en place à leur niveau.

## Contrôle des valorisations des instruments financiers et de l'utilisation dans la détermination des résultats des activités de marché et dans les reportings comptables

Finance Groupe, responsable de l'établissement et de la qualité des informations comptables et de gestion du Groupe, délègue la production et le contrôle de la valeur de marché ou de modèle des instruments financiers aux différents acteurs de la chaîne qui constituent ainsi une filière de valorisation des instruments financiers unique et intégrée. Les processus couverts incluent notamment :

- le contrôle de l'adéquation du dispositif de valorisation dans le cadre du processus d'approbation de nouvelles transactions ou activités ;
- le contrôle du correct enregistrement des transactions dans les systèmes et de l'adéquation de leur représentation avec les méthodologies de valorisation ;
- le dispositif de développement et d'approbation indépendante des méthodes de valorisation ;
- la détermination des paramètres de marché et le processus de vérification indépendante de ces paramètres ;
- la détermination des ajustements de valeur pour les risques de marché, de liquidité et de contrepartie ;
- la classification des instruments au sein de la hiérarchie de juste valeur, la détermination des ajustements de day one profit, l'estimation de la sensibilité des valorisations de niveau 3 aux hypothèses de valorisation.

Au moyen de processus et d'outils adaptés, cette filière a pour objectifs de garantir la justesse et la fiabilité de la production de la valorisation des instruments financiers ainsi que la qualité et l'exhaustivité du dispositif de contrôle. Elle permet ainsi la mise à disposition d'une information adéquate aux différentes instances de décision ainsi que l'utilisation de ces éléments dans les processus opérationnels de préparation des résultats comptables et de gestion, et permet d'assurer la transparence des annexes dédiées à la juste valeur.

Le contrôle de la filière de valorisation, qui implique l'ensemble des acteurs, est placé sous la supervision de la fonction Finance, avec une gouvernance dédiée. Ce dispositif de contrôle s'appuie sur un ensemble de principes d'organisation définis dans la Charte de contrôle interne du Groupe et se décline à chaque niveau de l'organisation, c'est-à-dire au niveau du Groupe, au niveau du pôle CIB et des principales entités comptabilisant des opérations de marché.

Afin de s'assurer de son correct fonctionnement, la fonction Finance s'appuie sur des équipes dédiées (« CIB Methodology & Financial Control Capital Markets » – CIB MFC-CM), qui exercent la supervision de l'ensemble du dispositif. À cette fin, elle définit les reportings à produire par les différents acteurs qui comportent à la fois les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant de rendre compte de l'évolution des activités ainsi que des résultats et de la qualité des contrôles réalisés en amont.

Des comités mensuels réunissant l'ensemble des acteurs sont mis en place afin d'examiner l'ensemble des problématiques liées au processus de valorisation et de représentation des opérations dans les systèmes comptables. Enfin, dans le cadre des arrêtés des comptes trimestriels, CIB MFC-CM rend compte à un Comité d'arbitrage et de décisions (« PFC – Product and Financial Control Committee »), présidé par le Directeur Financier du Groupe, de son action sur l'efficacité des contrôles et de la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats. Ce comité trimestriel réunit Finance Groupe, CIB Finance et GRM. Des comités intermédiaires (« Intermediary PFC ») complètent ce dispositif et ont pour objectif de définir les priorités des projets, de suivre leur mise en œuvre et d'examiner de manière approfondie certains éléments techniques.

### Évolutions du dispositif

Le dispositif de contrôle fait l'objet d'une adaptation permanente, les procédures décrites s'inscrivant dans un cadre évolutif visant à garantir un niveau de contrôle adéquat au sein du Groupe.

Notamment, en lien avec les Pôles-EO/métiers, des actions systématiques de revue qualité du processus de certification comptable sont mises en œuvre, notamment avec la collecte d'indicateurs chiffrés pour certains contrôles, des revues transversales ciblées sur quelques contrôles majeurs ainsi que des actions ponctuelles en lien avec les Pôles-EO sur des points d'amélioration spécifiques aux différents périmètres. Ces actions sont complétées par des présentations lors des différents comités de la filière Finance, des visites sur sites et des formations, ainsi que par la diffusion de procédures Groupe venant préciser certains contrôles majeurs, et enfin par des instructions détaillées visant à assurer des modalités de réponses homogènes et une documentation adéquate de ce processus. Ces procédures Groupe sont complétées, si nécessaire, au niveau des Pôles-EO afin de couvrir leurs problématiques spécifiques.

De même, concernant les données contribuant au ratio de solvabilité, le dispositif de certification fait l'objet d'adaptations afin de tenir compte des évolutions des processus et de l'organisation (concernant par exemple la standardisation des méthodologies de rapprochement des données comptables et des données relatives au risque de crédit) et de capitaliser sur les indicateurs et contrôles mis en place dans les différentes filières, en lien avec le programme d'amélioration du reporting et de la qualité des données mentionné ci-après.

En outre, dans le cadre du programme engagé pour le reporting liquidité, des actions spécifiques ont été menées en 2014 avec les différents contributeurs afin de s'assurer de :

- la prise en compte des évolutions normatives et méthodologiques ;
- la convergence des délais avec le planning réglementaire applicable au début de l'année 2015 ;
- la définition, de la réalisation et d'une documentation adéquate des contrôles majeurs, dont les résultats sont restitués dans le cadre d'une certification ad hoc.

Enfin, le Groupe a engagé, à partir de 2013, un programme afin d'assurer la conformité avec les principes fixés par le Comité de Bâle aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques (« Principles for effective risk data aggregation and risk reporting »). Ce programme a pour objectif la rénovation et l'amélioration du reporting des différents risques (crédit, marché, liquidité, opérationnel), et de la qualité et de l'intégrité des données qui y participent. Il est organisé autour de différents domaines et a notamment permis cette année d'identifier les données critiques pour lesquelles un degré de qualité élevé et permanent doit être atteint.

### CONTRÔLE PÉRIODIQUE – ÉQUIPE CENTRALE D'INSPECTION COMPTABLE (ECIC)

L'Inspection Générale dispose d'une équipe d'inspecteurs (Équipe Centrale d'Inspection Comptable – ECIC) spécialisés dans l'audit comptable et financier, répondant ainsi à la volonté de l'Inspection Générale de renforcer le dispositif d'audit en matière comptable, tant du point de vue de la technicité de ses interventions que du périmètre de couverture du risque comptable.

Son plan d'action est déterminé notamment grâce aux outils de contrôle comptable à distance dont dispose Finance Groupe ainsi qu'à l'observatoire des risques mis en place par l'Inspection Générale.

Les principaux objectifs poursuivis par cette équipe sont les suivants :

- constituer au sein de l'Inspection Générale un pôle d'expertise comptable et financière pour renforcer les compétences de l'Inspection Générale lors des missions réalisées sur ces thèmes ;
- diffuser au sein du Groupe les meilleures pratiques en matière d'audit interne comptable et harmoniser la qualité des travaux d'audit comptable dans le Groupe ;
- identifier et inspecter les zones de risque comptable à l'échelle du Groupe.

### RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes consolidés du Groupe BNP Paribas et des comptes annuels des sociétés du Groupe.

En outre, les Commissaires aux comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre de la clôture semestrielle et des diligences

spécifiques lors des clôtures trimestrielles. Ainsi, dans le cadre de leur mission légale :

- ils examinent toute évolution significative des normes comptables et présentent au Comité des comptes leurs avis sur les choix comptables significatifs ;
- ils présentent à la fonction Finance des entités/Métiers/Pôles et du Groupe leurs conclusions et notamment leurs observations et recommandations éventuelles visant à l'amélioration de certains aspects du dispositif de contrôle interne qui contribue à l'élaboration de l'information financière et comptable et qu'ils ont examiné dans le cadre de leur audit.

Les choix comptables significatifs font l'objet, comme précisé ci-dessus au chapitre 2.2.1 *Gouvernement d'entreprise*, d'un exposé au Comité des comptes du Conseil d'administration.

## COMMUNICATION FINANCIÈRE (COMMUNIQUÉS DE PRESSE, PRÉSENTATIONS THÉMATIQUES...)

Les supports de communication financière publiés sont élaborés par le département « Relations Investisseurs et Information Financière » au sein de Finance Groupe. Ils ont pour objectif de présenter aux actionnaires individuels, investisseurs institutionnels, analystes financiers et agences de notation les différentes activités du Groupe, d'expliquer ses résultats et de détailler sa stratégie de développement, dans le respect d'une information financière homogène avec celle utilisée au niveau interne.

L'équipe propose et définit, sous le contrôle de la Direction Générale et du Directeur Financier, le format de communication des informations financières publiées par le Groupe BNP Paribas. Avec l'appui des Pôles et des Fonctions, elle conçoit les présentations des résultats, des projets stratégiques et des présentations thématiques. Elle assure leur diffusion auprès de la communauté financière.

Les Commissaires aux comptes sont associés à la phase de validation et de revue des communications relatives aux arrêtés des comptes trimestriels, semestriels ou annuels, avant leur présentation au Comité des comptes et au Conseil d'administration qui les valide.

## 2.3 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

**PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**Mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

BNP Paribas SA

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 6 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**  
Damien Leurent

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
Étienne Boris

**Mazars**  
Hervé Hélias

## 2.4 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BNP Paribas était composé au 31 décembre 2014 des membres suivants :

- **Jean-Laurent Bonnafé**, Administrateur Directeur Général ;
- **Philippe Bordenave**, Directeur Général délégué ;
- **François Villeroy de Galhau**, Directeur Général délégué ; Domestic Markets ;
- **Jacques d'Estais**, Directeur Général adjoint ; Investment Solutions, BNP Paribas Personal Finance et International Retail Banking ;
- **Michel Konczaty**, Directeur Général adjoint ;
- **Alain Papiasse**, Directeur Général adjoint ; Amérique du Nord, Corporate and Institutional Banking ;
- **Marie-Claire Capobianco**, responsable de la Banque De Détail en France ;
- **Stefaan Decraene**, responsable d'International Retail Banking ;
- **Fabio Gallia**, responsable de l'Italie et Administrateur Directeur Général de BNL ;
- **Yann Gérardin**, responsable de Corporate and Institutional Banking ;
- **Maxime Jadot**, responsable de BNP Paribas Fortis ;
- **Frédéric Janbon**, chargé de mission auprès de la Direction Générale ;
- **Thierry Laborde**, responsable de BNP Paribas Personal Finance ;
- **Éric Martin**, responsable de la fonction Conformité du Groupe ;
- **Yves Martrenchar**, responsable de la fonction Ressources Humaines Groupe ;
- **Éric Raynaud**, responsable de la région Asie-Pacifique ;
- **Frank Roncey**, responsable de Group Risk Management ;
- **Thierry Varène**, Délégué Général aux Grands Clients ; Chairman de Corporate Clients Financing and Advisory EMEA.

Depuis novembre 2007, le Comité Exécutif de BNP Paribas s'est doté d'un Secrétariat permanent.



# 3

## ACTIVITÉS ET ÉLÉMENTS COMPTABLES EN 2014

<b>3.1</b>	<b>Résultats consolidés de BNP Paribas</b>	<b>106</b>
	Bonne performance opérationnelle mais impact significatif des éléments exceptionnels en 2014	106
<b>3.2</b>	<b>Résultats par pôle/métier</b>	<b>108</b>
	Retail Banking	108
	Domestic Markets	108
	Investment Solutions	114
	Corporate and Investment Banking (CIB)	116
	Autres Activités	118
	Principaux éléments exceptionnels de 2014	119
	Effet sur les résultats de 2013 de l'intégration globale de TEB par rapport à sa mise en équivalence	120
<b>3.3</b>	<b>Bilan</b>	<b>121</b>
	Actif	121
	Passif (hors capitaux propres)	122
	Intérêts minoritaires	123
	Capitaux propres consolidés part du Groupe	124
	Engagements de financement et de garantie	124
<b>3.4</b>	<b>Compte de résultat</b>	<b>125</b>
	Produit net bancaire	125
	Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements et aux provisions	127
	Résultat brut d'exploitation	127
	Coût du risque	127
	Résultat d'exploitation	128
	Résultat net, part du Groupe	128
<b>3.5</b>	<b>Événements récents</b>	<b>129</b>
	Produits et services	129
	Croissance externe et partenariats	129
<b>3.6</b>	<b>Perspectives</b>	<b>130</b>
	Perspectives du Groupe : plan de développement 2014-2016	130
	Perspectives des entités opérationnelles : plans d'action 2015	131
	Informations sur les tendances	132
<b>3.7</b>	<b>Structure financière</b>	<b>133</b>

## 3.1 Résultats consolidés de BNP Paribas

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>39 168</b>	<b>38 409</b>	<b>+ 2,0 %</b>
Frais de gestion	(26 526)	(25 968)	+ 2,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>12 642</b>	<b>12 441</b>	<b>+ 1,6 %</b>
Coût du risque	(3 705)	(3 801)	- 2,5 %
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(6 000)	(798)	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 937</b>	<b>7 842</b>	<b>- 62,5 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	408	361	+ 13,0 %
Autres éléments hors exploitation	(196)	36	n.s.
<b>Éléments hors exploitation</b>	<b>212</b>	<b>397</b>	<b>- 46,6 %</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 149</b>	<b>8 239</b>	<b>- 61,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 642)	(2 742)	- 3,6 %
Intérêts minoritaires	(350)	(679)	- 48,5 %
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>157</b>	<b>4 818</b>	<b>- 96,7 %</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>67,7 %</b>	<b>67,6 %</b>	<b>+ 0,1 pt</b>

Pour assurer la comparabilité avec les résultats de 2014, les résultats de 2013 sont retraités pro forma avec le groupe TEB consolidé en intégration globale tout au long de 2013. Le passage entre TEB en mise en équivalence et TEB en intégration globale est présenté en fin de section 3.2 *Résultats par pôle/métier*.

### BONNE PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE MAIS IMPACT SIGNIFICATIF DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS EN 2014

Les résultats du Groupe enregistrent cette année l'impact négatif d'importants éléments exceptionnels. Hors ces éléments, le Groupe réalise une bonne performance opérationnelle grâce à son modèle diversifié et à la confiance de ses clients institutionnels, entreprises et particuliers. Le Groupe réalise par ailleurs cette année trois opérations de croissance externe ciblée avec le rachat des 50 % non encore détenus dans LaSer, ainsi que les acquisitions de Bank BGZ en Pologne et de DAB Bank en Allemagne.

Le produit net bancaire s'élève à 39 168 millions d'euros, en hausse de 2,0 % par rapport à 2013. Il intègre des éléments exceptionnels pour un total de -324 millions d'euros (+147 millions d'euros en 2013) : la réévaluation de dette propre (« OCA ») et du risque de crédit propre inclus dans les dérivés (« DVA ») pour -459 millions d'euros, l'introduction de la « Funding Valuation Adjustment » (FVA) en Fixed Income pour -166 millions d'euros et une plus-value nette sur des cessions de titres exceptionnelles pour +301 millions d'euros. Hors éléments exceptionnels, le produit net bancaire augmente de 3,2 %.

Les revenus des pôles opérationnels augmentent de 1,9 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, avec notamment une très bonne performance des métiers spécialisés. Le produit net bancaire est en hausse dans tous les pôles : + 2,0 %<sup>(2)</sup> pour Retail Banking<sup>(3)</sup>, + 3,7 %<sup>(2)</sup> pour Investment Solutions et + 2,1 %<sup>(1)</sup> pour Corporate and Investment Banking.

Les frais de gestion, à 26 526 millions d'euros, sont en augmentation de 2,1 %. Ils incluent l'impact exceptionnel des coûts de transformation de « Simple & Efficient » pour 717 millions d'euros (661 millions d'euros en 2013).

Les frais de gestion des pôles opérationnels sont en hausse de 1,7 %<sup>(2)</sup>. L'augmentation liée aux plans de développement est compensée par les effets de Simple & Efficient. Les frais de gestion progressent de 1,2 %<sup>(2)</sup> pour Retail Banking<sup>(3)</sup>, de 2,9 %<sup>(2)</sup> pour Investment Solutions et de 2,2 %<sup>(2)</sup> pour CIB.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 1,6 % (+ 5,6 % hors éléments exceptionnels) à 12 642 millions d'euros. Il progresse de 2,2 %<sup>(1)</sup> pour les pôles opérationnels.

(1) À périmètre et change constants, hors éléments exceptionnels.

(2) À périmètre et change constants.

(3) Intégrant 100 % des Banques Privées des réseaux domestiques, de BancWest et de TEB (hors effet PEL/CEL).

Le coût du risque du Groupe est en baisse de 2,5 %, à 3 705 millions d'euros (57 points de base des encours de crédit à la clientèle), traduisant le bon contrôle des risques du Groupe. Il inclut une provision exceptionnelle de 100 millions d'euros du fait de la situation en Europe de l'Est.

Le Groupe enregistre l'impact de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, qui incluait entre autres le paiement par BNP Paribas d'un montant total de pénalités de 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées, le Groupe comptabilise cette année une charge exceptionnelle pour un montant global de 6 milliards d'euros, dont 5 750 millions au titre des pénalités, et 250 millions d'euros correspondant aux coûts à venir du plan de remédiation annoncé lors de l'accord global.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à 212 millions d'euros. Ils incluent notamment cette année un ajustement de la survaleur de BNL bc pour -297 millions d'euros. Les éléments hors exploitation s'élevaient à +397 millions d'euros en 2013 et incluaient des éléments exceptionnels pour -171 millions d'euros.

Le résultat avant impôt s'élève ainsi à 3 149 millions d'euros contre 8 239 millions en 2013. Hors éléments exceptionnels<sup>(1)</sup>, il progresse de 8,9 %.

Le résultat net part du Groupe s'établit donc à 157 millions d'euros (4 818 millions d'euros en 2013). Hors éléments exceptionnels<sup>(1)</sup>, il s'élève à 7 049 millions d'euros.

Le bilan du Groupe est très solide. Au 31 décembre 2014, le ratio « common equity Tier 1 » de Bâle 3 plein<sup>(2)</sup>, après prise en compte du résultat de l'examen détaillé des actifs des banques (Asset Quality Review - AQR) effectué par la Banque Centrale Européenne (BCE) et après déduction anticipée de la « Prudent Valuation Adjustment » (PVA), s'élève à 10,3 %. Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>(3)</sup> s'établit pour sa part à 3,6 %<sup>(4)</sup>. Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio) s'élève à 114 %. Enfin, la réserve de liquidité du Groupe, instantanément mobilisable, est de 291 milliards d'euros (247 milliards d'euros au 31 décembre 2013), soit plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché.

L'actif net comptable par action<sup>(5)</sup> s'élève à 61,7 euros, soit un taux de croissance moyen annualisé de 4,5 % depuis le 31 décembre 2008.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires de verser un dividende maintenu au même niveau que l'année dernière soit 1,50 euro par action payable en numéraire.

Enfin, le Groupe met en œuvre activement le plan de remédiation décidé dans le cadre de l'accord global avec les autorités des États-Unis et renforce son système de contrôle interne et de conformité.

### Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond en premier lieu aux exigences et méthodes de calcul du ratio européen de solvabilité selon la réglementation CRD IV, dite « Bâle 3 », et s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés.

Les actifs pondérés sont la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur de 12,5.

Par ailleurs, les éléments déduits des fonds propres de base de catégorie 1 sont alloués à chaque pôle concerné.

Enfin, le capital alloué au titre des filiales d'assurance est égal au maximum entre le besoin en marge de solvabilité calculé conformément à la réglementation des assurances et le capital calculé pour ces entités selon la réglementation bancaire CRD IV.

(1) Cf. Principaux éléments exceptionnels de 2014, section 3.2 Résultats par pôle/métier.

(2) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV sans disposition transitoire.

(3) Ratio tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(4) Y compris remplacement à venir des instruments hybrides Tier 1 devenant non éligibles par des instruments équivalents éligibles.

(5) Non réévalué.

## 3.2 Résultats par pôle/métier

### RETAIL BANKING

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>24 110</b>	<b>23 476</b>	<b>+ 2,7 %</b>
Frais de gestion	(14 844)	(14 585)	+ 1,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9 266</b>	<b>8 891</b>	<b>+ 4,2 %</b>
Coût du risque	(3 575)	(3 272)	+ 9,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5 691</b>	<b>5 619</b>	<b>+ 1,3 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	179	207	- 13,5 %
Autres éléments hors exploitation	5	104	- 95,2 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>5 875</b>	<b>5 930</b>	<b>- 0,9 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(256)	(219)	+ 16,9 %
<b>Résultat avant impôt de Retail Banking</b>	<b>5 619</b>	<b>5 711</b>	<b>- 1,6 %</b>
Coefficient d'exploitation	61,6 %	62,1 %	- 0,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	29,9	30,1	- 0,8 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique, au Luxembourg, chez BancWest et TEB pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

### DOMESTIC MARKETS

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>15 700</b>	<b>15 493</b>	<b>+ 1,3 %</b>
Frais de gestion	(9 981)	(9 979)	+ 0,0 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 719</b>	<b>5 514</b>	<b>+ 3,7 %</b>
Coût du risque	(2 074)	(1 848)	+ 12,2 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 645</b>	<b>3 666</b>	<b>- 0,6 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(7)	55	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(19)	(4)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>3 619</b>	<b>3 717</b>	<b>- 2,6 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(247)	(216)	+ 14,4 %
<b>Résultat avant impôt de Domestic Markets</b>	<b>3 372</b>	<b>3 501</b>	<b>- 3,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	63,6 %	64,4 %	- 0,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	18,5	19,0	- 2,8 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2014, Domestic Markets réalise une bonne performance globale dans un contexte peu porteur. Les dépôts augmentent de 3,6 % par rapport à 2013, avec une bonne croissance en France, en Belgique et chez Consorsbank en Allemagne. Les encours de crédit sont pour leur part en léger recul de 0,3 %, avec une stabilisation progressive de la demande. Le dynamisme commercial de Domestic Markets se traduit par une position de n° 1 en cash management en Europe, de même qu'en France et en Belgique, ainsi que par le succès du lancement de Hello bank! qui compte déjà 800 000 clients en Allemagne, Belgique, France et Italie. Domestic Markets réalise par ailleurs le déploiement des nouveaux modèles d'agences dans tous les réseaux avec une différenciation des formats et de nouveaux parcours clients.

Le produit net bancaire<sup>(1)</sup> à 15 700 millions d'euros, est en hausse de 1,3 % par rapport à 2013, avec une bonne progression de BDDB et des métiers spécialisés (Arval, Leasing Solutions et Personal Investors) partiellement

compensée par les effets de l'environnement de taux bas persistant. Grâce à la bonne maîtrise des coûts, les frais de gestion<sup>(1)</sup> (9 981 millions d'euros) sont stables par rapport à l'année précédente : Domestic Markets dégage un effet de ciseau positif de 1,3 point et poursuit l'amélioration de son efficacité opérationnelle.

Le coefficient d'exploitation<sup>(1)</sup> s'améliore ainsi à nouveau en France, en Italie et en Belgique, s'établissant à 63,6 % pour l'ensemble de Domestic Markets (- 0,8 point par rapport à 2013).

Le résultat brut d'exploitation<sup>(1)</sup> s'élève à 5 719 millions d'euros, en hausse de 3,7 % par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du coût du risque en Italie, et après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée dans les réseaux de Domestic Markets au pôle Investment Solutions, le résultat avant impôt<sup>(2)</sup> s'établit à 3 372 millions d'euros, en baisse de 3,7 % par rapport à 2013.

### BANQUE DE DÉTAIL EN FRANCE (BDDF)

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 787</b>	<b>6 855</b>	<b>- 1,0 %</b>
dont revenus d'intérêt	4 057	4 078	- 0,5 %
dont commissions	2 730	2 777	- 1,7 %
Frais de gestion	(4 493)	(4 543)	- 1,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 294</b>	<b>2 312</b>	<b>- 0,8 %</b>
Coût du risque	(402)	(343)	+ 17,2 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 892</b>	<b>1 969</b>	<b>- 3,9 %</b>
Éléments hors exploitation	3	4	- 25,0 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 895</b>	<b>1 973</b>	<b>- 4,0 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(142)	(129)	+ 10,1 %
<b>Résultat avant impôt de BDDF</b>	<b>1 753</b>	<b>1 844</b>	<b>- 4,9 %</b>
Coefficient d'exploitation	66,2 %	66,3 %	- 0,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,7	6,9	- 3,0 %

Incluant 100 % de la Banque Privée France pour les lignes PNB à Résultat avant impôt (hors effets PEL/CEL). Effets PEL/CEL significatifs en 2014 : - 57 millions d'euros (+ 67 millions d'euros en 2013).

Sur l'ensemble de l'année 2014, BDDF montre une bonne résistance dans une conjoncture peu porteuse. L'activité commerciale se traduit par une bonne dynamique des dépôts, en progression de 4,2 % par rapport à 2013, avec notamment une forte croissance des dépôts à vue. Les encours de crédit diminuent quant à eux de 0,9 % mais progressent de 0,1 % au quatrième trimestre 2014 par rapport au quatrième trimestre 2013 avec une stabilisation sur les particuliers et une légère croissance sur les entreprises. Le dynamisme commercial de BDDF est illustré par le bon démarrage de « BNP Paribas Entrepreneurs 2016 » avec notamment 1 300 TPE/PME soutenues à l'international, le succès des 14 Pôles Innovations qui accompagnent déjà un millier de start-up et le lancement du programme « Innov&Connect ». BNP Paribas Factor renforce sa position en devenant n° 1 de l'affacturage en France et la Banque Privée confirme sa place de n° 1 en France et réalise une bonne performance avec des actifs sous gestion en hausse de 6,0 % par rapport à 2013.

Le produit net bancaire<sup>(3)</sup> s'élève à 6 787 millions d'euros, en baisse de 1,0 % par rapport à 2013. Les revenus d'intérêt sont en recul de 0,5 %

compte tenu de l'environnement de taux bas persistant qui comprime les marges sur les dépôts à vue. Les commissions diminuent de 1,7 % du fait notamment du plafonnement des commissions d'intervention introduit par la loi bancaire française depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Grâce à l'effet continu des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion<sup>(3)</sup> reculent de 1,1 % par rapport à 2013. Le coefficient d'exploitation<sup>(3)</sup> s'améliore ainsi légèrement de 0,1 point à 66,2 %.

Le résultat brut d'exploitation<sup>(3)</sup> s'élève à 2 294 millions d'euros, en baisse de 0,8 % par rapport à l'année précédente.

Le coût du risque<sup>(1)</sup> se situe toujours à un niveau bas, à 28 points de base des encours de crédit à la clientèle. Il est en hausse de 59 millions d'euros par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en France au pôle Investment Solutions, BDDF dégage un résultat avant impôt<sup>(2)</sup> de 1 753 millions d'euros (- 4,9 % par rapport à 2013).

(1) Intégrant 100 % de la Banque Privée France (hors effets PEL/CEL), en Italie, en Belgique et au Luxembourg.

(2) Hors effets PEL/CEL.

(3) Hors effets PEL/CEL, avec 100 % de la Banque Privée en France.

## BNL BANCA COMMERCIALE (BNL BC)

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 219</b>	<b>3 239</b>	<b>- 0,6 %</b>
Frais de gestion	(1 769)	(1 781)	- 0,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 450</b>	<b>1 458</b>	<b>- 0,5 %</b>
Coût du risque	(1 398)	(1 205)	+ 16,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>52</b>	<b>253</b>	<b>- 79,4 %</b>
Éléments hors exploitation	0	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>52</b>	<b>253</b>	<b>- 79,4 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(29)	(19)	+ 52,6 %
<b>Résultat avant impôt de BNL bc</b>	<b>23</b>	<b>234</b>	<b>- 90,2 %</b>
Coefficient d'exploitation	55,0 %	55,0 %	+ 0,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	5,6	6,0	- 6,6 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Italie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2014, BNL bc poursuit l'adaptation de son modèle commercial dans un contexte encore difficile. Les encours de crédit reculent de 2,2 % par rapport à 2013 du fait du repositionnement sélectif sur les entreprises et les entrepreneurs, et malgré une hausse modérée des crédits aux particuliers. Les dépôts sont quant à eux en recul de 6,8 %, en raison d'une baisse ciblée sur les dépôts les plus coûteux, notamment ceux des entreprises. BNL bc réalise une bonne performance en épargne hors-bilan, avec une forte croissance des encours en assurance-vie (+ 18,7 %) et sur les OPCVM (+ 24,9 %) et la Banque Privée montre une bonne dynamique commerciale avec une progression des actifs sous gestion de 5,2 % par rapport à 2013. Enfin, afin d'élargir la distribution de produits d'épargne, BNL bc lance cette année son réseau de courtiers en placements : « Promotori Finanziari ».

Le produit net bancaire<sup>(1)</sup> est en léger recul (- 0,6 %) par rapport à 2013, à 3 219 millions d'euros. Les revenus d'intérêt sont en baisse de 0,3 % du fait de la baisse des volumes partiellement compensée par l'effet de structure favorable sur les dépôts. Les commissions diminuent de

1,3 % du fait de moindres commissions sur crédits et malgré la bonne performance de l'épargne hors-bilan.

Grâce aux effets des mesures d'efficacité opérationnelle, les frais de gestion<sup>(1)</sup> reculent de 0,7 % par rapport à 2013, à 1 769 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation<sup>(1)</sup> demeure ainsi à un niveau élevé, à 1 450 millions d'euros, en recul de seulement 0,5 % par rapport à l'année précédente. Le coefficient d'exploitation<sup>(1)</sup> est stable par rapport à 2013, à 55,0 %.

Le coût du risque<sup>(1)</sup>, à 179 points de base des encours de crédit à la clientèle, augmente pour sa part de 193 millions d'euros par rapport à 2013 du fait de la récession prolongée en Italie. Cependant, il se stabilise au deuxième semestre 2014.

Après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Italie au pôle Investment Solutions, BNL bc ne dégage ainsi qu'un résultat avant impôt de 23 millions d'euros, en recul de 90,2 % par rapport à 2013.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Italie.

**BANQUE DE DÉTAIL EN BELGIQUE (BDDB)**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 385</b>	<b>3 237</b>	<b>+ 4,6 %</b>
Frais de gestion	(2 434)	(2 406)	+ 1,2 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>951</b>	<b>831</b>	<b>+ 14,4 %</b>
Coût du risque	(131)	(142)	- 7,7 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>820</b>	<b>689</b>	<b>+ 19,0 %</b>
Éléments hors exploitation	(10)	13	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>810</b>	<b>702</b>	<b>+ 15,4 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(72)	(64)	+ 12,5 %
<b>Résultat avant impôt de BDDB</b>	<b>738</b>	<b>638</b>	<b>+ 15,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	71,9 %	74,3 %	- 2,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,5	3,3	+ 5,7 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Belgique pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2014, la Banque De Détail en Belgique montre une bonne dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 5,1 % par rapport à 2013 grâce notamment à la bonne progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits sont en hausse de 2,1 % sur la période, du fait notamment de la hausse des crédits aux particuliers et de la bonne tenue des crédits aux PME. BDDB poursuit par ailleurs le développement du digital avec plus de 1 million de téléchargements de l'application « Easy Banking » pour iPhone / iPad et Android depuis son lancement mi-2012.

Le produit net bancaire<sup>(1)</sup> est en hausse de 4,6 % par rapport à 2013, à 3 385 millions d'euros. Les revenus d'intérêt augmentent de 5,1 %, en lien avec la croissance des volumes et la bonne tenue des marges, et les commissions de 3,3 % du fait notamment des commissions financières et de crédit.

Les frais de gestion<sup>(1)</sup> augmentent de 1,2 % par rapport à 2013 du fait de l'impact significatif des taxes systémiques, en hausse de 66 millions d'euros par rapport à l'année précédente, et malgré la forte amélioration de l'efficacité opérationnelle en ligne avec le plan « Bank for the Future ». Le coefficient d'exploitation<sup>(1)</sup> s'améliore de 2,4 points à 71,9 %.

Le résultat brut d'exploitation<sup>(1)</sup>, à 951 millions d'euros, est ainsi en hausse significative (+ 14,4 %).

Le coût du risque<sup>(1)</sup> est très faible, à 15 pb des encours de crédit à la clientèle, en baisse de 11 millions d'euros par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Belgique au pôle Investment Solutions, BDDB dégage un résultat avant impôt de 738 millions d'euros, en hausse de 15,7 % par rapport à l'année précédente.

**AUTRES MÉTIERS DE DOMESTIC MARKETS (ARVAL, LEASING SOLUTIONS, PERSONAL INVESTORS ET BANQUE DE DÉTAIL ET DES ENTREPRISES AU LUXEMBOURG)**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 309</b>	<b>2 162</b>	<b>+ 6,8 %</b>
Frais de gestion	(1 285)	(1 249)	+ 2,9 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 024</b>	<b>913</b>	<b>+ 12,2 %</b>
Coût du risque	(143)	(158)	- 9,5 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>881</b>	<b>755</b>	<b>+ 16,7 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(19)	35	n.s.
Autres éléments hors exploitation	0	-1	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>862</b>	<b>789</b>	<b>+ 9,3 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(4)	(4)	+ 0,0 %
<b>Résultat avant impôt de Autres Domestic Markets</b>	<b>858</b>	<b>785</b>	<b>+ 9,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	55,7 %	57,8 %	- 2,1 pt
Fonds propres alloués (Md€)	2,7	2,8	- 4,3 %

Incluant 100 % de la Banque Privée au Luxembourg pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

(1) Avec 100 % de la Banque Privée en Belgique.



Sur l'ensemble de l'année 2014, l'activité commerciale des métiers spécialisés de Domestic Markets est restée dynamique. Chez Arval, le parc financé est en hausse de 3,0 % par rapport à 2013, dépassant 700 000 véhicules. Les encours de financement de Leasing Solutions sont pour leur part en hausse de 1,2 %<sup>(1)</sup> malgré la poursuite de la réduction du portefeuille non stratégique. Enfin, chez Personal Investors, les dépôts sont en forte croissance (+ 18,6 %), avec un bon niveau de recrutement de clients en Allemagne, et les actifs sous gestion augmentent de 9,6 % grâce à l'effet performance et au dynamisme commercial. Personal Investors a par ailleurs bouclé le 17 décembre l'acquisition de DAB Bank en Allemagne qui permettra la constitution dans ce pays du 1<sup>er</sup> courtier en ligne et de la 5<sup>e</sup> banque digitale avec 1,5 million de clients et 63 milliards d'actifs sous gestion dont 17 milliards de dépôts.

Les encours de crédit de la Banque de Détail et des Entreprises au Luxembourg sont en croissance de 1,4 % par rapport à 2013 du fait d'une bonne progression des crédits immobiliers. Les dépôts sont en hausse de 3,6 % avec une bonne collecte sur les entreprises, en lien avec le développement du cash management.

Le produit net bancaire<sup>(2)</sup> est en hausse de 6,8 % par rapport à 2013, à 2 309 millions d'euros, du fait d'une forte progression des revenus d'Arval (en lien avec le développement de l'activité et l'augmentation du prix des véhicules d'occasion), de Leasing Solutions (grâce à la hausse des volumes et à la politique sélective en termes de rentabilité des opérations), et de Personal Investors (en lien avec le développement de l'activité).

Les frais de gestion<sup>(2)</sup> augmentent de 2,9 % par rapport à 2013, à 1 285 millions d'euros, en ligne avec le développement des activités, ce qui permet de dégager un effet de ciseau largement positif (3,9 points). Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,1 points, à 55,7 %.

Le coût du risque<sup>(2)</sup> est en baisse de 15 millions d'euros par rapport à 2013.

Au total, la contribution de ces quatre métiers au résultat avant impôt de Domestic Markets, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée domestique au Luxembourg au pôle Investment Solutions, est en hausse de 9,3 % par rapport à 2013, à 858 millions d'euros.

## EUROPE MÉDITERRANÉE

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 104</b>	<b>2 086</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Frais de gestion	(1 467)	(1 479)	- 0,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>637</b>	<b>607</b>	<b>+ 4,9 %</b>
Coût du risque	(357)	(272)	+ 31,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>280</b>	<b>335</b>	<b>- 16,4 %</b>
Éléments hors exploitation	106	199	- 46,7 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>386</b>	<b>534</b>	<b>- 27,7 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(1)	0	n.s.
<b>Résultat avant impôt d'Europe Méditerranée</b>	<b>385</b>	<b>534</b>	<b>- 27,9 %</b>
Coefficient d'exploitation	69,7 %	70,9 %	- 1,2 pt
Fonds propres alloués (M€)	3,7	3,7	+ 0,9 %

Incluant 100 % de la Banque Privée en Turquie pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Pour assurer la comparabilité avec les résultats de 2014, les résultats de 2013 sont retraités pro forma avec le groupe TEB consolidé en intégration globale tout au long de 2013. Le passage entre TEB en mise en équivalence et TEB en intégration globale est présenté en fin de section 3.2 Résultats par pôle/métier.

Sur l'ensemble de l'année 2014, Europe Méditerranée maintient sa forte dynamique commerciale. Les dépôts augmentent de 11,3 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, et sont en croissance dans la plupart des pays, avec une forte augmentation en Turquie. Les crédits augmentent pour leur part de 12,1 %<sup>(1)</sup>, tirés eux aussi par la hausse des volumes en Turquie. Le métier a bouclé cette année l'acquisition de BGZ en Pologne. Ce rachat va permettre de créer, avec BNP Paribas Bank Polska SA et les métiers spécialisés du Groupe, une banque de référence dans ce pays avec plus de 4 % de part de marché.

Le produit net bancaire<sup>(3)</sup>, à 2 104 millions d'euros, augmente de 10,2 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013. Hors impact des nouvelles réglementations sur la facturation des découverts en Turquie et des commissions de change en Algérie depuis le début du troisième trimestre 2013 (manque à gagner de 159 millions d'euros en 2014), il est en hausse de 14,6 %<sup>(1)</sup>, avec une croissance des revenus dans l'ensemble des géographies, notamment grâce à la hausse des volumes.

Les frais de gestion<sup>(3)</sup> augmentent de 6,6 %<sup>(1)</sup> par rapport à l'année précédente, à 1 467 millions d'euros, en raison notamment du renforcement du dispositif commercial en Turquie et au Maroc. Le coefficient d'exploitation<sup>(3)</sup> s'établit à 69,7 %, en amélioration de 2,4 points<sup>(1)</sup> par rapport à 2013.

Le coût du risque<sup>(3)</sup>, à 357 millions d'euros, s'établit à 119 pb des encours de crédit à la clientèle, en hausse de 85 millions d'euros par rapport à 2013 du fait de la situation en Europe de l'Est.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée en Turquie au pôle Investment Solutions, Europe Méditerranée dégager un résultat avant impôt de 385 millions d'euros, en hausse de 2,5 %<sup>(1)</sup> par rapport à l'année précédente.

(1) À périmètre et change constants

(2) Avec 100 % de la Banque Privée au Luxembourg.

(3) Avec 100 % de la Banque Privée en Turquie.

**BANCWEST**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 229</b>	<b>2 204</b>	<b>+ 1,1 %</b>
Frais de gestion	(1 443)	(1 386)	+ 4,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>786</b>	<b>818</b>	<b>- 3,9 %</b>
Coût du risque	(50)	(54)	- 7,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>736</b>	<b>764</b>	<b>- 3,7 %</b>
Éléments hors exploitation	4	6	- 33,3 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>740</b>	<b>770</b>	<b>- 3,9 %</b>
Résultat attribuable à Investment Solutions	(8)	(3)	n.s.
<b>Résultat avant impôt de BancWest</b>	<b>732</b>	<b>767</b>	<b>- 4,6 %</b>
Coefficient d'exploitation	64,7 %	62,9 %	+ 1,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	4,3	4,2	+ 3,3 %

Incluant 100 % de la Banque Privée aux États-Unis pour les lignes PNB à Résultat avant impôt.

Sur l'ensemble de l'année 2014, BancWest réalise de très bonnes performances commerciales dans une économie dynamique. Les dépôts progressent de 6,7 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, avec une forte progression des dépôts à vue et des comptes d'épargne. Les crédits augmentent de 6,3 %<sup>(1)</sup> du fait de la croissance soutenue des crédits aux entreprises et à la consommation. BancWest poursuit le développement de la banque privée avec des actifs sous gestion qui s'élèvent à 8,6 milliards de dollars au 31 décembre 2014 (+ 23 % par rapport au 31 décembre 2013). Le succès des services de « Mobile Banking » se confirme par ailleurs avec 279 000 utilisateurs mensuels (+ 25 % par rapport au 31 décembre 2013).

Le produit net bancaire<sup>(2)</sup>, à 2 229 millions d'euros, progresse de 1,0 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013. Hors impact de moindres plus-values de cessions de titres cette année, il est en hausse de 3,6 %<sup>(1)</sup> : les effets de la hausse des volumes sont atténués par des taux d'intérêt encore peu favorables.

Les frais de gestion<sup>(2)</sup>, à 1 443 millions d'euros, augmentent de 4,0 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013 en raison principalement de la hausse des coûts réglementaires (CCAR et mise en place d'une « Intermediate Holding Company »). L'impact du renforcement des dispositifs commerciaux (banque privée, crédit à la consommation) est pour sa part significativement compensé par les économies liées à la rationalisation du réseau. Le coefficient d'exploitation<sup>(2)</sup> augmente ainsi de 1,8 point<sup>(1)</sup>, à 64,7 %.

Le coût du risque<sup>(2)</sup> est à un niveau très bas (12 points de base des encours de crédit à la clientèle) et quasi stable (- 4 millions d'euros) par rapport à 2013.

Ainsi, après attribution d'un tiers du résultat de la Banque Privée aux États-Unis au pôle Investment Solutions, BancWest dégage un résultat avant impôt de 732 millions d'euros, en baisse de 4,5 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013.

**PERSONAL FINANCE**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>4 077</b>	<b>3 693</b>	<b>+ 10,4 %</b>
Frais de gestion	(1 953)	(1 741)	+ 12,2 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 124</b>	<b>1 952</b>	<b>+ 8,8 %</b>
Coût du risque	(1 094)	(1 098)	- 0,4 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 030</b>	<b>854</b>	<b>+ 20,6 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	84	63	+ 33,3 %
Autres éléments hors exploitation	16	(8)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 130</b>	<b>909</b>	<b>+ 24,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	47,9 %	47,1 %	+ 0,8 pt
Fonds propres alloués (Md€)	3,3	3,2	+ 3,5 %

(1) À périmètre et change constants.

(2) Avec 100 % de la Banque Privée aux États-Unis.

Sur l'ensemble de l'année 2014, Personal Finance continue de croître rapidement.

À la suite de l'exercice par les Galeries Lafayette de l'option de vente qu'elles détenaient dans le cadre des accords de partenariat, Personal Finance est monté de 50 % à 100 % le 25 juillet 2014 dans le capital de LaSer (4 700 personnes, 9,3 milliards d'euros d'encours). Personal Finance renforce ainsi sa position de 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe. Le métier a bouclé par ailleurs cette année l'acquisition en Afrique du Sud de RCS, spécialiste du crédit sur le lieu de vente, et des activités de crédit à la consommation de JD Group.

Les encours de crédit sont ainsi en hausse de 10,4 % par rapport à 2013. À périmètre et change constants, ils progressent de 2,8 %, notamment en Allemagne, en Belgique et en Europe centrale.

Le métier poursuit par ailleurs le développement des partenariats dans la distribution (Suning en Chine, Americanas au Brésil) et dans le crédit

autos (PSA en Turquie, Toyota en Belgique) où ses encours connaissent une bonne progression (+ 4,5 %<sup>(1)</sup>).

Le produit net bancaire augmente de 10,4 % par rapport à 2013, à 4 077 millions d'euros. À périmètre et change constants, il progresse de 2,4 %<sup>(2)</sup>.

Les frais de gestion sont en hausse de 12,2 % par rapport à 2013, à 1 953 millions d'euros. À périmètre et change constants, ils augmentent de 1,2 %. Le coefficient d'exploitation s'améliore ainsi de 0,6 points<sup>(1)</sup> à 46,4 %<sup>(2)</sup>.

Le coût du risque diminue de 4 millions d'euros par rapport à 2013, à 219 points de base des encours de crédit à la clientèle. Hors l'effet périmètre lié à l'acquisition de LaSer (+ 67 millions d'euros), il est en baisse de 71 millions d'euros.

Le résultat avant impôt de Personal Finance est ainsi en forte hausse (+ 24,3 %) par rapport à 2013 et s'établit à 1 130 millions d'euros.

## INVESTMENT SOLUTIONS

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 543</b>	<b>6 325</b>	<b>+ 3,4 %</b>
Frais de gestion	(4 536)	(4 385)	+ 3,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 007</b>	<b>1 940</b>	<b>+ 3,5 %</b>
Coût du risque	(4)	(2)	+ 100,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 003</b>	<b>1 938</b>	<b>+ 3,4 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	178	150	+ 18,7 %
Autres éléments hors exploitation	26	5	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 207</b>	<b>2 093</b>	<b>+ 5,4 %</b>
Coefficient d'exploitation	69,3 %	69,3 %	0,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	8,5	8,1	+ 5,0 %

Sur l'ensemble de l'année 2014, Investment Solutions montre un bon développement de son activité. Les actifs sous gestion<sup>(3)</sup> atteignent 917 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et sont en hausse de 7,4 % par rapport au 31 décembre 2013, en raison notamment d'un effet performance de +48,4 milliards d'euros, bénéficiant de l'évolution favorable des marchés d'actions et des taux, et d'un effet change de +9,9 milliards d'euros du fait de la baisse de l'euro. La collecte nette est positive à +6,7 milliards d'euros avec une bonne collecte de Wealth Management, notamment en Asie, France et Italie, une très bonne collecte de l'Assurance, en particulier en Italie et en Asie, et une décollecte de la Gestion d'Actifs mais fortement réduite par rapport à 2013.

Au 31 décembre 2014, les actifs sous gestion<sup>(3)</sup> d'Investment Solutions se répartissent entre : 391 milliards d'euros pour la Gestion d'actifs, 305 milliards d'euros pour Wealth Management, 202 milliards d'euros pour l'Assurance et 19 milliards d'euros pour Real Estate.

Securities Services, n° 1 en Europe et n° 5 mondial, poursuit son fort développement qui est illustré cette année par la hausse des actifs en conservation de 22,0 % par rapport à 2013 ainsi que par le gain de mandats significatifs.

L'Assurance connaît par ailleurs une bonne croissance de son activité en épargne comme en protection avec un chiffre d'affaires en hausse de 8,5 % par rapport à 2013, à 27,5 milliards d'euros.

Les revenus d'Investment Solutions, à 6 543 millions d'euros, progressent de 3,7 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013. Les revenus de l'Assurance augmentent de 4,1 %<sup>(1)</sup> du fait de la bonne croissance de la protection à l'international, notamment en Asie et en Amérique latine, et de l'épargne en Italie. Les revenus de la Gestion Institutionnelle et Privée sont en hausse de 0,9 %<sup>(1)</sup> en raison de la progression de Wealth Management, notamment dans les marchés domestiques et en Asie, et de la bonne performance de Real Estate. Enfin, les revenus de Securities Services progressent de 8,8 %<sup>(1)</sup> en lien avec la forte hausse du nombre de transactions et des actifs en conservation.

(1) À périmètre et change constants.

(2) Hors rétrocession exceptionnelle de frais de tenue de compte en Allemagne (49,5 millions d'euros).

(3) Y compris les actifs conseillés pour les clients externes et les actifs distribués.

Les frais de gestion d'Investment Solutions, à 4 536 millions d'euros, augmentent de 2,9 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, avec une hausse de 1,7 %<sup>(1)</sup> dans l'Assurance du fait de la croissance continue de l'activité, de 2,4 %<sup>(1)</sup> pour la Gestion Institutionnelle et Privée en raison de l'impact des coûts de développement notamment pour Wealth Management en Asie et pour Real Estate, et de 5,0 %<sup>(1)</sup> pour Securities Services en lien avec le développement de l'activité. Le coefficient d'exploitation baisse de 0,5 point<sup>(1)</sup>, à 69,3 %, par rapport à l'année précédente.

Compte tenu de la hausse du résultat des sociétés mises en équivalence (+ 22,8 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013) notamment dans l'Assurance, le résultat avant impôt, après prise en compte d'un tiers des résultats de la Banque Privée dans les marchés domestiques, en Turquie et aux États-Unis, progresse de 7,3 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, à 2 207 millions d'euros.

## GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 805</b>	<b>2 780</b>	<b>+ 0,9 %</b>
Frais de gestion	(2 171)	(2 119)	+ 2,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>634</b>	<b>661</b>	<b>- 4,1 %</b>
Coût du risque	(3)	(14)	- 78,6 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>631</b>	<b>647</b>	<b>- 2,5 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	55	55	+ 0,0 %
Autres éléments hors exploitation	20	2	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>706</b>	<b>704</b>	<b>+ 0,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	77,4 %	76,2 %	+ 1,2 pt
Fonds propres alloués (Md€)	1,7	1,5	+ 11,1 %

## ASSURANCE

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 180</b>	<b>2 136</b>	<b>+ 2,1 %</b>
Frais de gestion	(1 079)	(1 076)	+ 0,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 101</b>	<b>1 060</b>	<b>+ 3,9 %</b>
Coût du risque	(6)	2	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 095</b>	<b>1 062</b>	<b>+ 3,1 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	124	96	+ 29,2 %
Autres éléments hors exploitation	(3)	3	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 216</b>	<b>1 161</b>	<b>+ 4,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	49,5 %	50,4 %	- 0,9 pt
Fonds propres alloués (Md€)	6,3	6,0	+ 4,1 %

## SECURITIES SERVICES

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 558</b>	<b>1 409</b>	<b>+ 10,6 %</b>
Frais de gestion	(1 286)	(1 190)	+ 8,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>272</b>	<b>219</b>	<b>+ 24,2 %</b>
Coût du risque	5	10	- 50,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>277</b>	<b>229</b>	<b>+ 21,0 %</b>
Éléments hors exploitation	8	(1)	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>285</b>	<b>228</b>	<b>+ 25,0 %</b>
Coefficient d'exploitation	82,5 %	84,5 %	- 2,0 pt
Fonds propres alloués (Md€)	0,5	0,5	- 1,6 %

(1) À périmètre et change constants.

## CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>8 722</b>	<b>8 701</b>	<b>+ 0,2 %</b>
Frais de gestion	(6 137)	(5 976)	+ 2,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 585</b>	<b>2 725</b>	<b>- 5,1 %</b>
Coût du risque	(81)	(515)	- 84,3 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 504</b>	<b>2 210</b>	<b>+ 13,3 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	38	23	+ 65,2 %
Autres éléments hors exploitation	(17)	8	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 525</b>	<b>2 241</b>	<b>+ 12,7 %</b>
Coefficient d'exploitation	70,4 %	68,7 %	+ 1,7 pt
Fonds propres alloués (Md€)	15,4	15,5	- 0,5 %

Sur l'ensemble de l'année 2014, les revenus augmentent de 2,1 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013, à 8 888 millions d'euros<sup>(2)</sup>.

Les revenus de Conseil et Marchés de Capitaux, à 5 596 millions d'euros<sup>(2)</sup>, sont en hausse de 2,9 %<sup>(1)</sup>, traduisant la progression de l'activité et le renforcement de la franchise. Ils sont tirés par la progression de l'activité de clientèle dans des marchés volatils. La VaR reste à un niveau très faible (32 millions d'euros).

Les revenus de Fixed Income, à 3 714 millions d'euros<sup>(2)</sup>, sont en hausse de 2,3 %<sup>(1)</sup> par rapport à 2013 avec une progression sur le change et sur les taux mais une activité en retrait sur le crédit. L'activité d'origination obligataire est bonne et le métier se place n° 1 pour l'ensemble des émissions en euros et n° 9 pour l'ensemble des émissions internationales.

À 1 882 millions d'euros, les revenus du métier Actions et Conseil augmentent de 4,2 %<sup>(3)</sup> par rapport à 2013, avec une progression dans les dérivés actions, tant dans les produits structurés que dans les activités de flux, et une reprise de l'activité de fusions & acquisitions et d'émissions primaires où le métier se place n° 1 en Europe en nombre d'opérations « equity-linked ».

Les revenus de Corporate Banking progressent de 0,8 %<sup>(3)</sup> par rapport à 2013, à 3 292 millions d'euros, avec une forte croissance en Asie-Pacifique et une progression de la zone Amériques. En Europe, les revenus sur le secteur Énergie et Matières Premières sont en recul, mais l'activité est

en progression par ailleurs. Les crédits, à 110 milliards d'euros, sont en hausse de 0,5 %<sup>(3)</sup> par rapport à 2013 avec une croissance en Asie et dans la zone Amériques. Les dépôts, à 78 milliards d'euros, sont en forte progression (+ 21,6 %<sup>(3)</sup>) par rapport à l'année précédente grâce notamment au développement du cash management international où le métier obtient plusieurs nouveaux mandats significatifs. Le Groupe confirme par ailleurs sa place de 1<sup>er</sup> arrangeur de financements syndiqués sur la zone EMEA<sup>(4)</sup>.

Les frais de gestion de CIB, à 6 137 millions d'euros, augmentent de 2,2 %<sup>(3)</sup> par rapport à 2013 du fait de la hausse des coûts réglementaires (~+ 100 millions d'euros par rapport à 2013), de la poursuite des investissements de développement (~+ 100 millions d'euros par rapport à 2013), et de l'augmentation de l'activité dans Conseil et Marchés de Capitaux, malgré les effets de Simple & Efficient (~200 millions d'euros d'économies).

Le coût du risque de CIB est à un niveau faible (81 millions d'euros) en forte baisse par rapport à l'année dernière où il s'établissait à 515 millions d'euros.

Le résultat avant impôt de CIB s'élève ainsi à 2 525 millions d'euros, en hausse de 13,7 %<sup>(3)</sup> par rapport à 2013, traduisant une bonne performance d'ensemble dans une conjoncture peu porteuse en Europe.

(1) À périmètre et change constants, hors impact exceptionnel de -166 millions d'euros de l'introduction de la Funding Valuation Adjustment (FVA) au deuxième trimestre 2014.

(2) Hors FVA.

(3) À périmètre et change constants.

(4) Europe, Moyen-Orient, Afrique - Source : Dealogic.

**CONSEIL ET MARCHÉS DE CAPITAUX**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 430</b>	<b>5 426</b>	<b>+ 0,1 %</b>
<i>dont Actions et Conseil</i>	1 882	1 811	+ 3,9 %
<i>dont Fixed Income</i>	3 548	3 615	- 1,9 %
Frais de gestion	(4 375)	(4 236)	+ 3,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 055</b>	<b>1 190</b>	<b>- 11,3 %</b>
Coût du risque	50	(78)	n.s.
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 105</b>	<b>1 112</b>	<b>- 0,6 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	22	5	n.s.
Autres éléments hors exploitation	(17)	8	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 110</b>	<b>1 125</b>	<b>- 1,3 %</b>
Coefficient d'exploitation	80,6 %	78,1 %	+ 2,5 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,8	8,1	- 3,9 %

**CORPORATE BANKING**

En millions d'euros	2014	2013	2014/2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>3 292</b>	<b>3 275</b>	<b>+ 0,5 %</b>
Frais de gestion	(1 762)	(1 740)	+ 1,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 530</b>	<b>1 535</b>	<b>- 0,3 %</b>
Coût du risque	(131)	(437)	- 70,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 399</b>	<b>1 098</b>	<b>+ 27,4 %</b>
Éléments hors exploitation	16	18	- 11,1 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 415</b>	<b>1 116</b>	<b>+ 26,8 %</b>
Coefficient d'exploitation	53,5 %	53,1 %	+ 0,4 pt
Fonds propres alloués (Md€)	7,7	7,4	+ 3,3 %

## AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	2014	2013
<b>Produit net bancaire</b>	<b>375</b>	<b>322</b>
Frais de gestion	(1 275)	(1 280)
<i>dont coûts de transformation et coûts de restructuration</i>	(757)	(661)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(900)</b>	<b>(958)</b>
Coût du risque	(49)	(17)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(6 000)	(798)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(6 949)</b>	<b>(1 773)</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	14	(19)
Autres éléments hors exploitation	(210)	(81)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(7 145)</b>	<b>(1 873)</b>

Sur l'ensemble de l'année 2014, le produit net bancaire des « Autres Activités » s'élève à + 375 millions d'euros contre + 322 millions d'euros en 2013. Il intègre notamment une réévaluation de dette propre (« OCA ») et la « Debit Valuation Adjustment » (« DVA ») pour - 459 millions d'euros (-71 millions d'euros en 2013), une plus-value nette sur des cessions de titres exceptionnelles pour + 301 millions d'euros, une très bonne contribution de BNP Paribas Principal Investments et des produits du portefeuille de participations, la poursuite de la baisse des revenus des crédits immobiliers dans le cadre du plan d'adaptation de cette activité, et un moindre coût de l'excédent de dépôts auprès des banques centrales. Les revenus des « Autres Activités » intégraient en outre en 2013 les gains de cession des actifs de Royal Park Investments pour + 218 millions d'euros.

Les frais de gestion s'élèvent à 1 275 millions d'euros contre 1 280 millions d'euros en 2013. Ils comprennent notamment les coûts de transformation liés au programme « Simple & Efficient » pour 717 millions d'euros (661 millions d'euros en 2013).

Le coût du risque s'élève à 49 millions d'euros (17 millions d'euros en 2013) du fait de l'impact d'un dossier spécifique.

À la suite de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars, le Groupe comptabilise en 2014 des charges exceptionnelles pour un montant total de 6 000 millions d'euros (5 750 millions d'euros au titre des pénalités et 250 millions d'euros au titre de l'ensemble des coûts à venir du plan de remédiation<sup>(1)</sup>). Le Groupe avait comptabilisé en 2013 une provision de 798 millions d'euros (1,1 milliard de dollars) au titre de cette revue<sup>(2)</sup>.

Les éléments hors exploitation s'élèvent à - 196 millions d'euros contre - 100 millions d'euros en 2013. Ils incluent notamment un ajustement de survalueur pour - 297 millions d'euros en totalité sur BNL bc (- 252 millions d'euros en 2013 dont - 186 millions d'euros sur BNL bc).

Le résultat avant impôt des Autres Activités s'établit ainsi à - 7 145 millions d'euros contre - 1 873 millions d'euros l'année précédente.

(1) Cf note 3.g des États financiers consolidés au 31/12/14.

(2) Cf note 3.g des États financiers consolidés au 31/12/13.



## PRINCIPAUX ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS DE 2014

En millions d'euros	2014	2013
<b>PNB</b>		
Réévaluation de dette propre et DVA (« <i>Autres Activités</i> »)	(459)	(71)
Cession des actifs de Royal Park Investments (« <i>Autres Activités</i> »)		218
Introduction de la FVA(*) (CIB - Conseil et Marchés de capitaux)	(166)	
Plus-value nette sur cessions de titres exceptionnelles (« <i>Autres Activités</i> »)	301	
<b>Total PNB exceptionnel</b>	<b>(324)</b>	<b>147</b>
<b>Frais de gestion</b>		
Coûts de transformation « Simple & Efficient » (« <i>Autres Activités</i> »)	(717)	(661)
<b>Total frais de gestion exceptionnels</b>	<b>(717)</b>	<b>(661)</b>
<b>Coût du risque</b>		
Provision de portefeuille du fait de la situation exceptionnelle en Europe de l'Est(**)	(100)	
<b>Total coût du risque exceptionnel</b>	<b>(100)</b>	
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis (« <i>Autres Activités</i> »)		
Montant des pénalités	(5 750)	(798)
Coûts du plan de remédiation	(250)	
<b>Total</b>	<b>(6 000)</b>	<b>(798)</b>
<b>Éléments hors exploitation</b>		
Cession de BNP Paribas Égypte		+81
Dépréciations exceptionnelles(***) (« <i>Autres Activités</i> »)	(297)	(252)
<b>Total des éléments hors exploitations exceptionnels</b>	<b>(297)</b>	<b>(171)</b>
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS</b>	<b>(7 438)</b>	<b>(1 483)</b>

(\*) *Funding Valuation Adjustment*.

(\*\*) *EM (- 43 millions d'euros), PF (- 7 millions d'euros), CIB-Corporate Banking (- 50 millions d'euros)*.

(\*\*\*) *Dont ajustement de la survaleur de BNL bc : - 297 millions d'euros au 4T14 et - 186 millions d'euros au 4T13.*

## EFFET SUR LES RÉSULTATS DE 2013 DE L'INTÉGRATION GLOBALE DE TEB PAR RAPPORT À SA MISE EN ÉQUIVALENCE

<i>En millions d'euros</i>	2013 retraité <sup>(*)</sup> avec TEB en mise en équivalence	Effet du passage de TEB de mise en équivalence à intégration globale	2013 retraité <sup>(*)</sup> avec TEB en intégration globale
<b>Produit net bancaire</b>	<b>37 286</b>	<b>1 123</b>	<b>38 409</b>
Frais de gestion	(25 317)	(651)	(25 968)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>11 969</b>	<b>472</b>	<b>12 441</b>
Coût du risque	(3 643)	(158)	(3 801)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(798)	0	(798)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 528</b>	<b>314</b>	<b>7 842</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	537	(176)	361
Autres éléments hors exploitation	36	0	36
<b>Éléments hors exploitation</b>	<b>573</b>	<b>(176)</b>	<b>397</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>8 101</b>	<b>138</b>	<b>8 239</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 680)	(62)	(2 742)
Intérêts minoritaires	(603)	(76)	(679)
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>4 818</b>	<b>0</b>	<b>4 818</b>

(\*) Après le passage à IFRS 10, IFRS 11 et IAS 32 révisé.

## 3.3 Bilan<sup>(1)</sup>

### ACTIF

#### GÉNÉRAL

Au 31 décembre 2014, le total du bilan consolidé du Groupe BNP Paribas s'élève à 2 077,8 milliards d'euros, en augmentation de 15 % par rapport au 31 décembre 2013 (1 810,5 milliards d'euros). Les principaux éléments d'actif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché par résultat, les prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les actifs financiers disponibles à la vente, et les comptes de régularisation et actifs divers, qui, pris dans leur ensemble, représentent 90 % du total des actifs au 31 décembre 2014 (inchangé par rapport au 31 décembre 2013). L'augmentation de 15 % de l'actif provient principalement de la hausse :

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 19 % sous l'effet principalement d'une hausse des instruments dérivés ;
- des prêts et créances sur la clientèle de 7 % (+ 44,9 milliards d'euros à 657,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ;
- des actifs disponibles à la vente de 27 % (+ 53,2 milliards d'euros à 252,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ;
- des comptes de régularisation et actifs divers de 24 % (+ 21,4 milliards d'euros à 110,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Ces variations sont partiellement compensées par la baisse :

- des prêts et créances sur établissements de crédit de -25 % (-14,2 milliards d'euros, à 43,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

#### ACTIFS FINANCIERS ENREGISTRÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations de négoce, des instruments financiers dérivés et de certains actifs que le Groupe a choisi de valoriser, sur option, en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition. Les actifs financiers du portefeuille de négoce comportent notamment des titres, des prêts et des opérations de pension. Les actifs valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat comprennent en particulier les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou de modèle à chaque établissement d'un bilan.

Le total des instruments financiers en valeur de marché par résultat est en hausse de 19 % par rapport au 31 décembre 2013. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de la valeur de remplacement

des instruments financiers dérivés de 35 % (+ 106,7 milliards d'euros à 412,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (+ 78,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 36 %).

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (nets de provision) s'élèvent à 43,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en baisse de 25 % par rapport au 31 décembre 2013 (57,5 milliards d'euros), et sont répartis entre les comptes à vue, les prêts consentis aux établissements de crédit et les opérations de pension.

Les prêts aux établissements de crédit justifient l'essentiel de cette baisse (-32 % pour un total de 33,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 48,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013). Les comptes à vue sont en hausse de 9 % et s'élèvent à 7,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 7,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les provisions pour dépréciation sont en diminution (0,3 milliard d'euros au 31 décembre 2014 contre 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2013).

#### PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle sont répartis entre les comptes ordinaires débiteurs, les prêts consentis à la clientèle, les opérations de pension et les opérations de location-financement.

Les prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions) s'élèvent à 657,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 612,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 7 %. Cette évolution résulte de la hausse des prêts consentis à la clientèle (+6 % à 596,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 565,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013) alors que les comptes ordinaires débiteurs sont en augmentation de +28 % à 58,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les opérations de location-financement s'élèvent à 27,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de +4 % par rapport au 31 décembre 2013, et les opérations de pension à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2014 en hausse de 92 % par rapport au 31 décembre 2013. Les provisions pour dépréciation sont restées stables (26,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 25,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

#### ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers à revenu fixe ou variable qui ne répondent pas au mode de gestion des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat

(1) Les données au 31 décembre 2013 sont retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1a et 2 des États financiers consolidés au 31/12/2014).

et ne sont pas destinés, lorsqu'ils sont à revenu fixe, à être détenus jusqu'à l'échéance. Ces actifs sont évalués en valeur de marché ou assimilée par capitaux propres à chaque date d'établissement d'un bilan.

Les actifs disponibles à la vente progressent de 53,2 milliards d'euros entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014, s'élevant (nets de provisions) à 252,3 milliards d'euros.

Les provisions des actifs financiers disponibles à la vente sont en diminution de 17 % (3,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013). Le Groupe détermine les provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente à chaque date d'établissement d'un bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente présentent une plus-value latente de 19,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre une plus-value latente de 10,0 milliards d'euros au 31 décembre 2013, essentiellement due à la hausse des cours des titres à revenu fixe cotés liée à la hausse des marchés obligataires. Cette évolution de 9,6 milliards d'euros s'explique donc par la variation des gains nets latents sur les titres à revenu fixe à hauteur de 9,9 milliards d'euros et sur les titres à revenu variable à hauteur de -0,3 milliard d'euros.

### ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance correspondent aux titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en deux sous-catégories : obligations d'État et bons du Trésor, et autres titres à revenu fixe.

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 9,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 9,9 milliards au 31 décembre 2013, en baisse de 9 %, s'expliquant principalement par le remboursement de titres arrivés à échéance.

### COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et actifs divers sont répartis entre : dépôts de garantie versés et cautionnements constitués, comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, comptes d'encaissement, part des réassureurs dans les provisions techniques, produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance, autres débiteurs et actifs divers.

Les comptes de régularisation et actifs divers s'élèvent à 110,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 88,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation de 24 %. Cette évolution est essentiellement liée aux dépôts de garantie versés et cautionnements constitués (en augmentation de 24,8 milliards d'euros soit +60 %). Cette augmentation est partiellement compensée par une diminution des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres de 6,0 milliards d'euros soit - 32 %. L'ensemble des autres comptes de régularisation actif augmente de 2,6 milliards d'euros soit + 9 %.

### CAISSE, BANQUES CENTRALES

Les comptes de caisse et banques centrales s'élèvent à 117,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014 en hausse de 17 % par rapport au 31 décembre 2013 (100,8 milliards d'euros).

## PASSIF (HORS CAPITAUX PROPRES)

### GÉNÉRAL

Le passif consolidé (hors capitaux propres) du Groupe BNP Paribas s'élève à 1 984,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de 15 % par rapport au 31 décembre 2013 (1 719,6 milliards d'euros). Les principaux éléments de passif du Groupe regroupent les instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat, les dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre, les comptes de régularisation et passifs divers et les provisions techniques des sociétés d'assurance, qui, pris dans leur ensemble, représentent 97 % du total du passif hors capitaux propres au 31 décembre 2014 (98 % au 31 décembre 2013). L'augmentation de 15 % par rapport au 31 décembre 2013 résulte principalement de la hausse :

- des instruments financiers en valeur de marché par résultat de 20 % ;
- des dettes envers les établissements de crédit de 7 % (+5,8 milliards d'euros à 90,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ;
- et des dettes envers la clientèle de 16 % (+88 milliards d'euros à 641,5 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

### INSTRUMENTS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Le portefeuille de négoce se compose principalement d'opérations de ventes de titres empruntés, d'opérations de pension et d'instruments financiers dérivés. Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement des émissions originées et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont neutralisées par celles des instruments dérivés de couverture.

Le total des instruments financiers en valeur de marché ou de modèle par résultat augmente de 20 % par rapport au 31 décembre 2013, en lien principalement avec l'augmentation de la valeur de remplacement des instruments financiers dérivés de 36 % (+108,8 milliards d'euros à 410,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014), particulièrement sensible pour les instruments dérivés de taux (280,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 38 % par rapport au 31 décembre 2013).

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent principalement à des emprunts et dans une moindre mesure à des comptes à vue et des opérations de pension.

Les dettes envers les établissements de crédit ont augmenté de 7 % (+5,8 milliards d'euros) par rapport au 31 décembre 2013 et s'élèvent à 90,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette évolution provient essentiellement de la hausse des emprunts auprès des établissements de crédit de 7 % (+4,5 milliards d'euros à 73,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014) et également de la hausse des comptes à vue de 22 % (+2,1 milliards d'euros à 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014) ; les opérations de pension sont en légère baisse pour atteindre 5,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 6,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle correspondent principalement aux comptes ordinaires créditeurs, aux comptes à terme et aux comptes d'épargne à taux administré ainsi qu'à des opérations de pension. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 641,5 milliards d'euros, en hausse de 16 % (+88 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013 à 553,5 milliards d'euros). Cette évolution provient de la hausse des comptes ordinaires créditeurs de 23 % (+68,5 milliards d'euros à 372,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014) et des comptes à terme et assimilés de +13 % (+18,7 milliards d'euros à 159,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Cette catégorie regroupe des Titres de Créances Négociables et des emprunts obligataires mais n'inclut pas les dettes représentées par un

titre en valeur de marché ou de modèle par résultat (voir note 5.a des États financiers consolidés). Les dettes représentées par un titre sont restées stables, passant de 186,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013 à 187,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

## DETTES SUBORDONNÉES

Les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti sont en augmentation de 18 % à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 11,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

## COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

Les comptes de régularisation et passifs divers recouvrent : les dépôts de garantie reçus, les comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres, les comptes d'encaissement, les charges à payer et produits constatés d'avance ainsi que les autres créditeurs et passifs divers. Ils ont augmenté de 12 %, passant de 78,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013 à 87,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

## PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

Les provisions techniques des sociétés d'assurance ont augmenté de 13 % par rapport au 31 décembre 2013, s'élevant à 175,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 155,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

## INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires sont en hausse de 0,7 milliard d'euros, à 4,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Cette évolution s'explique principalement par le

résultat de la période (+ 0,4 milliard d'euros) et par l'impact des entrées de périmètre de l'exercice.

## CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS PART DU GROUPE

Les capitaux propres consolidés part du Groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élèvent à 89,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 87,4 milliards d'euros au 31 décembre 2013, en hausse de 2,0 milliards d'euros du fait principalement de l'augmentation

des réserves de conversion de 1,6 milliard d'euros et de la hausse des réserves de réévaluation sur AFS de 1,9 milliard d'euros, partiellement compensées par le dividende versé au titre du résultat de l'exercice 2013 pour -1,9 milliard d'euros.

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les engagements de financement donnés recouvrent essentiellement les ouvertures de crédits documentaires et de crédits confirmés et les engagements relatifs aux opérations de prise en pension entre la date d'opération et la date de valeur. Ils ont augmenté de 19 % à 246,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Les engagements de financement donnés aux établissements de crédit ont diminué de 36 % à 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014 et ceux donnés à la clientèle ont augmenté de 21 % à 242,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

Les engagements de financement reçus sont essentiellement constitués de lettres de crédit à première demande (dites « StandBy ») et des engagements relatifs aux opérations de mise en pension. Les engagements

de financement reçus augmentent de 15 % à 107,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 93,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Cette augmentation résulte de la hausse des engagements reçus des établissements de crédit (104,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 89,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013, soit une hausse de 17 %).

### ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Les engagements donnés par signature ont diminué de 2 % à 90,7 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (contre 92,3 milliards d'euros au 31 décembre 2013) ; cette diminution provient principalement des engagements de garantie donnés d'ordre des établissements de crédit (-16 % à 10,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014), les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle sont quant à eux restés stables.

## 3.4 Compte de résultat<sup>(1)</sup>

### PRODUIT NET BANCAIRE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	Variation (2014/2013)
Marge d'intérêts	20 319	19 451	+ 4 %
Produits nets de commissions	7 388	6 845	+ 8 %
Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	4 631	4 602	+ 1 %
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 969	1 626	+ 21 %
Produits et charges des autres activités	4 861	4 762	+ 2 %
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>39 168</b>	<b>37 286</b>	<b>+ 5 %</b>

(1) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

#### GÉNÉRALITÉS

La hausse de 5 % du produit net bancaire du Groupe entre 2014 et 2013 résulte principalement de la hausse de 4 % de la marge d'intérêts ainsi que d'une hausse de 8 % des produits nets de commissions et d'une hausse des gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat de 21 %.

#### MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits et charges d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, aux instruments de couverture de résultats futurs, aux instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux actifs disponibles à la vente et aux actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Plus précisément le poste « Marge d'intérêts » comprend :

- les produits nets d'intérêt relatifs aux prêts et créances, comprenant les intérêts ainsi que les coûts de transaction et les frais et commissions inclus dans la valeur initiale du prêt : ils sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés en compte de résultat sur la durée du prêt ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux titres à revenu fixe détenus dans les portefeuilles relevant de la catégorie « Actifs financiers en valeur de marché par résultat » pour la part des intérêts contractuels courus et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » pour la part des intérêts déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- les produits d'intérêt relatifs aux actifs détenus jusqu'à l'échéance, constitués des titres à revenu fixe ou déterminable et à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance ;
- les produits nets d'intérêt relatifs aux instruments de couverture de résultats futurs, qui sont utilisés notamment pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variable. Les variations de valeur des couvertures de résultats futurs sont enregistrées en capitaux propres. Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés au compte de résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts et assimilés » au fur et à mesure de l'enregistrement au compte de résultat des produits et charges relatifs aux instruments couverts.

Les produits et charges d'intérêt relatifs aux dérivés de couverture de valeur sont présentés avec les intérêts des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché ou de modèle par résultat sur option sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

Plus généralement, les principaux facteurs ayant un effet sur le niveau de la marge d'intérêts sont les volumes relatifs des actifs porteurs d'intérêts et de la dette ainsi que l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement. La marge d'intérêts est également affectée par les opérations de couverture et, dans une moindre mesure, par les fluctuations des taux de change.

Les volumes d'actifs porteurs d'intérêts et de dettes soumises à intérêts varient en fonction de plusieurs facteurs, en sus des conditions générales de marché et de la croissance interne ou externe des activités de crédit du Groupe. L'un de ces facteurs est la combinaison d'activités du Groupe et en particulier les proportions relatives de capital alloué aux activités génératrices d'intérêts par opposition aux activités génératrices de commissions.

(1) Les données au 31 décembre 2013 sont retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1a et 2 des États financiers consolidés au 31/12/2014).



L'autre facteur principal ayant un effet sur la marge d'intérêts est l'écart entre le taux d'emprunt et le taux de financement, qui est lui-même influencé par plusieurs facteurs. Ceux-ci comprennent les taux de financement des banques centrales (qui influencent aussi bien le rendement des actifs porteurs d'intérêts que les taux payés sur les sources de financement, mais pas nécessairement de manière linéaire et simultanée), la proportion des sources de financement que représentent les dépôts non rémunérés des clients, les décisions prises par le gouvernement d'augmenter ou de réduire les taux de rémunération des comptes d'épargne réglementés, l'environnement concurrentiel, les poids relatifs des différents produits porteurs d'intérêts du Groupe, dont les marges types diffèrent du fait de différences d'environnement concurrentiel, et la stratégie de couverture de la Banque ainsi que le traitement comptable des opérations de couverture.

Au 31 décembre 2014, la marge d'intérêts augmente de 4 % par rapport au 31 décembre 2013 et s'élève à 20 319 millions d'euros. Cette variation résulte principalement d'une hausse de 3 % des produits nets des opérations avec la clientèle (16 295 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 15 844 millions d'euros au 31 décembre 2013), d'une baisse des charges nettes relatives aux emprunts émis par le Groupe de 8 %, passant de - 2 192 millions d'euros au 31 décembre 2013 à - 2 023 millions d'euros au 31 décembre 2014, compensée par une baisse de 2 % des produits nets de la marge d'intérêt sur les actifs financiers disponibles à la vente.

### PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

Les produits nets de commissions recouvrent les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change et d'arbitrage, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers. Les produits nets de commissions sont en hausse de 8 % ; ils passent de 6 845 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 7 388 millions d'euros au 31 décembre 2014.

### GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ OU DE MODÈLE PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché ou de modèle par résultat conformément à l'option offerte par la norme IAS 39. Cela recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché ou de modèle, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable.

Le poste comprend également les produits ou pertes résultant de l'inefficacité des couvertures de valeur, des couvertures de résultats futurs ou des couvertures des investissements nets en devises.

Les gains nets sur les instruments financiers évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat sont restés stables (augmentation de 1 %, passant de 4 602 millions d'euros au 31 décembre 2013 à 4 631 millions d'euros au 31 décembre 2014). Les plus-values et moins-values résultant des flux d'achats et de ventes et les réévaluations d'instruments financiers, monétaires ou dérivés, doivent être évaluées dans leur ensemble afin de refléter correctement le résultat des activités de marché.

L'évolution des résultats nets sur les instruments évalués en valeur de marché ou de modèle sur option est en partie imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas qui passe d'une perte de 435 millions d'euros au 31 décembre 2013 à une perte de 277 millions d'euros au 31 décembre 2014. Les autres composantes du résultat dégagé sur les éléments valorisés en valeur de marché par résultat sur option se compensent partiellement avec les variations de valeur des instruments financiers dérivés qui couvrent ces actifs.

La variation résiduelle des gains nets sur portefeuilles de transaction évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat procède de la combinaison d'une hausse des instruments financiers de capital et d'une diminution des gains nets sur instruments financiers de taux et de crédit.

### GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

Ce poste comprend les actifs classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente. Les variations de la valeur de marché (hors intérêts échus) de ces actifs sont comptabilisées initialement sous la rubrique « Variation d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres ». Lors de la cession de ces actifs ou de l'identification d'une perte de valeur, ces gains ou pertes latents sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ».

Ce poste comprend également les résultats de cession des autres actifs financiers qui ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle.

Les gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché ou de modèle ont augmenté de 343 millions d'euros entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2014. Cette hausse résulte d'une augmentation de 234 millions d'euros des gains nets sur actifs financiers à revenu variable et d'une augmentation de 109 millions d'euros des gains nets des actifs à revenu fixe.

### PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

Ce poste comprend, entre autres, les produits nets de l'activité d'assurance, des immeubles de placement, des immobilisations en location simple, des activités de promotion immobilière et des autres produits. Les produits et charges des autres activités ont augmenté de 2 %, passant de 4 762 millions au 31 décembre 2013 à 4 861 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette variation résulte principalement d'une hausse des produits nets des immobilisations en locations simple de 47 millions d'euros ainsi qu'une hausse des produits nets de l'activité de promotion immobilière de 25 millions d'euros et d'une hausse de 66 millions d'euros des autres produits nets, partiellement compensées par une baisse des produits nets des immeubles de placement de 30 millions d'euros.

Les principales composantes des produits nets de l'activité d'assurance sont : les primes acquises brutes, les variations des provisions techniques, les charges des prestations des contrats et les variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte. Les charges des prestations des contrats comprennent les charges liées aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance, et la variation de valeur des contrats financiers (notamment les contrats en unités de

compte). Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées ».

L'évolution des produits nets de l'activité d'assurance provient principalement de la hausse des primes acquises brutes, passant de 21 811 millions d'euros en 2013 à 23 588 millions d'euros en 2014, compensée par la hausse de la charge de provisions techniques, qui passe

de - 5 232 millions d'euros en 2013 à - 8 051 millions en 2014 et par la diminution des gains nets liés aux variations de valeur des actifs supports de contrat en unités de compte, qui sont passés de 2 768 millions d'euros en 2013 à 2 513 millions d'euros en 2014. Quant aux charges des prestations des contrats, elles ont également diminué, passant de - 15 532 millions d'euros en 2013 à - 14 295 millions d'euros en 2014.

## CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	Variation (2014/2013)
Charges générales d'exploitation	(24 960)	(23 787)	+ 5 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	(1 566)	(1 530)	+ 2 %
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>(26 526)</b>	<b>(25 317)</b>	<b>+ 5 %</b>

(1) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements et aux provisions ont connu une hausse de 5 %, passant de 25 317 millions d'euros en 2013 à 26 526 millions d'euros en 2014.

## RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut d'exploitation du Groupe a progressé de 6 % à 12 642 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 11 969 millions d'euros au 31 décembre 2013) en raison principalement de la hausse du produit net bancaire (5 %), en partie compensée par une hausse des charges générales d'exploitation (5 %).

## COÛT DU RISQUE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	Variation (2014/2013)
Dotations nettes aux dépréciations	(3 501)	(3 792)	- 8 %
Récupérations sur créances amorties	482	557	- 13 %
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(686)	(408)	+ 68 %
<b>DOTATIONS NETTES TOTALES AUX PROVISIONS</b>	<b>(3 705)</b>	<b>(3 643)</b>	<b>+ 2 %</b>

(1) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

Ce poste recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de

défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

Le coût du risque du Groupe, à 3 705 millions d'euros, augmente de 2 % par rapport à 2013.

L'augmentation du coût du risque en 2014 par rapport à 2013 est principalement due à l'augmentation de 9 % des dotations nettes aux provisions des activités de banque de détail (Retail Banking), qui s'élèvent à 3 571 millions d'euros en 2014 (contre 3 267 millions d'euros en 2013), dont une augmentation de 193 millions d'euros des dotations nettes aux provisions de BNL banca commerciale (dotation nette de 1 397 millions d'euros en 2014 contre 1 204 millions en 2013). Cette hausse chez Retail Banking est compensée par la diminution des dotations nettes aux provisions de CIB, qui s'élèvent à 81 millions d'euros en 2014 (contre une dotation de 515 millions d'euros en 2013). Au sein de CIB, c'est Corporate

Banking qui diminue le plus (- 70 %) avec une dotation de 131 millions d'euros en 2014 contre 437 millions d'euros en 2013.

Au 31 décembre 2014, le montant total des prêts et engagements douteux nets de garanties s'élève à 31 milliards d'euros (contre un montant de 32 milliards d'euros au 31 décembre 2013) et les provisions atteignent un total de 28 milliards d'euros (contre 27 milliards d'euros au 31 décembre 2013). Le ratio de couverture est de 87 % au 31 décembre 2014 contre 81 % au 31 décembre 2013.

Pour un exposé plus détaillé des dotations nettes aux provisions par métier, se reporter à la section « Résultats par pôle/métier ».

## RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les comptes du Groupe incluent cette année les coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis pour 6 milliards d'euros (voir note 3.g des États financiers consolidés au 31 décembre 2014).

Au total, le résultat d'exploitation est en baisse de 61 % à 2 937 millions d'euros (contre 7 528 millions d'euros au 31 décembre 2013)

## RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	Variation (2014/2013)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 937</b>	<b>7 528</b>	<b>- 61 %</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	408	537	- 24 %
Gains nets sur autres actifs immobilisés	155	287	- 46 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(351)	(251)	+ 40 %
Impôts sur les bénéfices	(2 642)	(2 680)	- 1 %
Intérêts minoritaires	(350)	(603)	- 42 %
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>157</b>	<b>4 818</b>	<b>- 97 %</b>

(1) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

### GÉNÉRALITÉS

Le rendement des actifs correspond au résultat net rapporté au total de l'actif du bilan comptable. Il s'établit à zéro point de base en 2014 contre 30 points de base en 2013 (application du décret n° 2014-1315 du 3 novembre 2014).

### QUOTE-PART DU RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du résultat net des sociétés du Groupe mises en équivalence a diminué, passant de 537 millions d'euros en 2013 à 408 millions d'euros en 2014.

### GAINS NETS SUR AUTRES ACTIFS IMMOBILISÉS

Ce poste recouvre les résultats nets des cessions réalisées sur les immobilisations corporelles et incorporelles utilisées pour l'activité, et des cessions réalisées sur les titres consolidés. Les gains nets sur autres actifs immobilisés ont diminué, passant de 287 millions d'euros en 2013

(incluant la plus-value dégagée à l'occasion de la cession de Erbé pour 120 millions d'euros) à 155 millions d'euros en 2014.

### VARIATION DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les variations de valeur des écarts d'acquisitions s'élèvent à - 351 millions d'euros en 2014 (dont - 297 millions d'euros d'ajustement de la survaleur de BNL banca commerciale) contre - 251 millions d'euros en 2013.

### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le Groupe a enregistré une charge d'impôts sur les bénéfices en 2014 de 2 642 millions d'euros, en diminution par rapport au montant de 2 680 millions d'euros enregistré en 2013.

### INTÉRÊTS MINORITAIRES

La quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat net des sociétés consolidées du Groupe a baissé à 350 millions d'euros en 2014 contre 603 millions d'euros en 2013, du fait notamment du rachat de la part de BNP Paribas Fortis détenue par l'État belge le 14 novembre 2013.

## 3.5 Événements récents

### PRODUITS ET SERVICES

---

De nouveaux produits et services sont régulièrement proposés aux clients de BNP Paribas. Des informations sont disponibles sur les sites internet du Groupe, notamment à travers des communiqués de presse accessibles via le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com).

### CROISSANCE EXTERNE ET PARTENARIATS

---

Il n'y a pas eu depuis le 4 novembre 2014, date de publication de la quatrième actualisation du Document de référence 2013, d'événement significatif susceptible d'apparaître dans cette section.

## 3.6 Perspectives

### PERSPECTIVES DU GROUPE : PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

#### UNE ANNÉE 2014 QUI CONFIRME LES CHOIX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

Des projets importants qui préparent la banque de demain ont été mis en œuvre avec succès dans la banque de détail avec notamment le lancement réussi de Hello bank! (déjà 800 000 clients en Europe), le déploiement de banques digitales à l'international (CEPTETEB en Turquie ou BGZ Optima en Pologne), l'adaptation des plates-formes de distribution aux nouveaux usages et attentes des clients, et le lancement de nouvelles solutions de paiement en ligne multibancaires telles que Paylib en France ou Sixdots en Belgique.

Les résultats des plans géographiques sont bons avec des croissances significatives des revenus par rapport à 2013 dans l'ensemble des géographies cibles (+ 7 %<sup>(1)</sup> en Asie-Pacifique, +9 %<sup>(1)</sup> pour CIB en Amérique du Nord, + 15 %<sup>(1)</sup> en Turquie, et +5 %<sup>(1)</sup> en Allemagne).

En outre, les métiers moteurs de croissance pour le Groupe ont réalisé de bonnes performances: les revenus de Personal Finance, 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe, augmentent de 10 % par rapport à 2013; l'Assurance, 11<sup>e</sup> assureur européen, poursuit son développement avec une croissance des revenus de 2 % par rapport à 2013; et Securities Services, n° 1 européen et n° 5 mondial, poursuit sa croissance avec une hausse des revenus de 11 % par rapport à 2013.

Chez CIB, les marchés de capitaux poursuivent avec succès leur adaptation au nouvel environnement, marqué par la poursuite de la désintermédiation du crédit et par des marchés de plus en plus électroniques et compensés (« clearing »), ainsi qu'en témoignent les plates-formes clientèle de traitement électronique Cortex et Centric chez Fixed Income et Smart Derivatives pour les dérivés d'actions. Certaines activités d'énergie et Matières Premières font l'objet d'un redimensionnement des activités réalisées avec certains clients et dans certains pays. Corporate and Investment Banking accélère aujourd'hui l'évolution de son modèle avec la nouvelle organisation annoncée en novembre 2014.

#### DES ACQUISITIONS CIBLÉES EN 2014 CONTRIBUANT À LA RÉALISATION DU PLAN

Le Groupe a réalisé plusieurs acquisitions ciblées en 2014 dont principalement : Bank BGZ en Pologne, qui lui permettra d'atteindre la taille critique dans un pays avec des perspectives de croissance favorables; les 50 % qu'il ne détenait pas encore dans LaSer, renforçant la position de 1<sup>er</sup> acteur spécialisé en Europe de Personal Finance et permettant d'étendre l'activité à de nouveaux pays; et enfin DAB Bank en Allemagne qui apportera une contribution significative au plan de développement dans ce pays ainsi qu'au développement de la banque digitale en Europe.

(1) À taux de change constants.

(2) Hors frais de restructuration estimés à 100 millions d'euros en 2016.

L'ensemble de ces acquisitions apportera au Groupe une contribution additionnelle en 2016 d'approximativement 1,6 milliard de revenus, 900 millions de frais de gestion<sup>(2)</sup> et 300 millions de coût du risque.

#### ABSORPTION DES SURCÔÛTS DE CONFORMITÉ ET DE CONTRÔLE GRÂCE À LA REVUE À LA HAUSSE DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIES DE SIMPLE & EFFICIENT

Le Groupe poursuit sa politique stricte de maîtrise des frais de gestion.

Il devra cependant prendre en charge certains coûts additionnels par rapport au plan initial pour un montant total d'approximativement 250 millions d'euros en 2016: environ 160 millions d'euros au titre du renforcement des moyens en matière de conformité et de contrôle et 90 millions d'euros en lien avec certains nouveaux projets réglementaires.

Ces coûts additionnels seront compensés en quasi-totalité par la réévaluation des économies visées dans le cadre du plan Simple & Efficient (+230 millions d'euros) que le bon déroulement d'ensemble des 2 597 projets en cours a permis d'identifier, sans coût additionnel de transformation.

#### GESTION RIGOREUSE DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Groupe poursuit sa politique rigoureuse de gestion des risques, attestée par un coût du risque stable à un niveau modéré en 2014 ainsi que par les résultats de l'examen détaillé des actifs des banques mené par la BCE (« Asset Quality Review »).

Compte tenu d'une croissance du PIB de l'Italie plus faible que celle prévue (écart cumulé de 120 points de base en 2016 entre le scénario de base et le scénario révisé), la baisse du coût du risque de BNL bc s'avèrera plus lente que celle attendue dans le plan initial. Cependant, cet écart devrait être compensé par d'autres métiers ainsi qu'en témoigne notamment l'évolution plus favorable qu'attendue du coût du risque de Corporate Banking et de Personal Finance en 2014.

#### UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET DE TAUX DÉTÉRIORÉ PAR RAPPORT AU SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Le Groupe fait face à un contexte économique et de taux d'intérêt détérioré par rapport au scénario de référence.

Le niveau des taux d'intérêt est particulièrement bas, notamment dans la zone euro et l'écart sur les hypothèses de taux en 2016 entre le scénario de base et la nouvelle projection est par exemple de -130 points de base

sur l'Euribor 3 mois. Ce contexte a un impact négatif sur les revenus générés sur les dépôts dans la banque de détail et n'a pas véritablement d'impact positif sur les marges de crédit du fait notamment de la désintermédiation et de la faible demande.

La croissance du PIB est également plus faible qu'attendue dans la zone euro. L'écart cumulé entre le scénario de base et le scénario révisé est de -60 points de base de croissance pour la zone euro en 2016. Ce contexte a un effet défavorable sur les volumes de crédit dans la banque de détail et chez CIB notamment.

### DES NOUVELLES TAXES ET RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe fait enfin face à une nouvelle hausse des prélèvements sur les banques en Europe qui se traduit en 2016 par des surcoûts de 370 millions d'euros par rapport au plan initial, pour l'essentiel en lien avec la contribution au Fonds de Résolution Unique et au Mécanisme de Surveillance Unique (340 millions d'euros). Les prélèvements spécifiques au secteur bancaire attendus en 2016, y compris ceux déjà pris en compte dans le plan initial, s'élèveront ainsi au total à plus de 900 millions d'euros. Ces prélèvements devraient cependant diminuer par la suite avec la disparition progressive de la taxe systémique française d'ici à 2019 et la fin de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022.

Le Groupe doit par ailleurs intégrer des coûts additionnels relatifs aux nouvelles réglementations sur les banques étrangères aux États-Unis avec la constitution en cours d'une « Intermediate Holding Company » (IHC) et les surcoûts de mise en place d'ici 2016 des procédures de revue et d'analyse « CCAR ».

Il doit aussi prendre en compte la mise en place future du mécanisme de « Total Loss Absorbing Capacity » (TLAC) qui a fait l'objet d'un accord de principe du G20 à Brisbane et dont les modalités précises sont en cours d'évaluation (mise en place au plus tôt en 2019), mais qui pourrait entraîner des surcoûts dès 2016.

Au total, l'ensemble de ces nouvelles taxes et réglementations devrait avoir un impact de l'ordre de -500 millions d'euros sur le résultat net du Groupe en 2016, soit environ -70 points de base de retour sur fonds propres. Cet impact devrait se réduire par la suite avec la baisse puis la disparition de certaines taxes et contributions ainsi que de certains coûts de mise en place.

### GESTION DES FONDS PROPRES ET QUASI FONDS PROPRES

Le Groupe dispose d'une forte capacité de génération de résultats.

Il devrait consacrer en 2015-2016 environ 20 % de ceux-ci au financement de la croissance organique. Le Groupe prévoit en effet que la croissance des actifs pondérés devrait être de l'ordre de 2,5 %<sup>(1)</sup> par an sur cette période contre 3 % initialement prévu. Le taux de distribution de dividendes s'élevant à environ 45 % des résultats, le cash-flow disponible devrait ainsi être de l'ordre de 35 % des résultats. Il pourra être consacré au financement des actifs pondérés additionnels en cas de croissance économique plus élevée en Europe, à la croissance externe ciblée ou à des rachats d'actions en fonction des opportunités et conditions de marché.

Le Groupe mettra par ailleurs en œuvre son programme d'émission d'instruments de quasi fonds propres afin de répondre aux exigences du ratio de solvabilité global (« total capital ratio ») en 2019 avec, en fonction des opportunités et conditions de marché, une reprise des émissions d'instruments Tier1 (environ 500 millions d'euros par an) et des émissions d'instruments Tier2 de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros par an.

## PERSPECTIVES DES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES : PLANS D'ACTION 2015

### RETAIL BANKING

Domestic Markets poursuivra en 2015 la mise en œuvre d'une banque de détail multidomestique autour de trois axes majeurs: le « cross selling », c'est-à-dire les ventes croisées notamment avec la banque privée et les métiers spécialisés ; le « cross border » en accompagnant avec CIB les clients entreprises à l'international grâce au succès du dispositif mondial « One Bank for Corporates » et à la position de leader en cash management en Europe ; et enfin le « cross IT » en poursuivant la mutualisation et la sécurisation des applications informatiques.

Le pôle continuera à investir dans la banque de demain notamment en poursuivant les innovations digitales (banque digitale, nouveaux moyens de paiement et plates-formes de distribution) et en continuant la transformation des réseaux d'agences avec des formats différenciés et complémentaires.

Domestic Markets poursuivra par ailleurs son adaptation à l'environnement de taux bas en développant l'épargne hors-bilan, en élargissant l'offre de services ainsi que les financements à valeur ajoutée (Leasing Solutions, Arval) et en accompagnant la reprise progressive de la demande de crédits.

(1) Taux de croissance annuel moyen.

Enfin, le pôle continuera à améliorer l'efficacité opérationnelle grâce à une stricte maîtrise des coûts en lien avec la mise en œuvre du plan Simple & Efficient.

BancWest poursuivra l'élargissement de son offre commerciale dans une conjoncture favorable aux États-Unis. Elle accélérera le déploiement des dispositifs en Banque Privée et dans le crédit à la consommation, en s'appuyant sur les expertises du Groupe. Dans les réseaux de détail, BancWest poursuivra l'expansion des services de banque digitale et l'adaptation du réseau d'agences. Enfin, sur la clientèle des entreprises, la banque continuera à élargir la coopération avec CIB et le développement du cash management.

Europe Méditerranée poursuivra pour sa part son développement ciblé. Sur la clientèle des particuliers, le métier continuera le déploiement de l'offre digitale et, sur la clientèle des entreprises, poursuivra le renforcement de l'offre de cash management. En Pologne, l'intégration de Bank BGZ sera la priorité et en Turquie, TEB poursuivra son développement en s'appuyant notamment sur les ventes croisées avec tous les métiers du Groupe. Enfin, en Chine, le Groupe renforcera sa coopération avec la Banque de Nankin.

Personal Finance continuera en 2015 la mise en œuvre des grands axes stratégiques de son plan de 2014-2016. Le métier poursuivra son développement ainsi que celui des partenariats stratégiques dans certains pays cibles en Europe (notamment en Allemagne, Europe centrale, et Italie) ainsi que dans certains pays à fort potentiel de croissance hors Europe (Brésil, Afrique du Sud, Chine). Il étendra par ailleurs à de nouveaux pays les partenariats avec les constructeurs automobiles, renforcera partout l'offre digitale et continuera sa stratégie d'élargissement de la relation avec les clients à une gamme étendue de produits d'épargne et d'assurance.

L'intégration des nouvelles acquisitions sera une des priorités de l'année, avec la mise en œuvre du rapprochement avec LaSer et l'incorporation des activités de crédit à la consommation de RCS et de JD Group en Afrique du Sud.

Enfin, Personal Finance poursuivra l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, notamment au travers de la montée en charge de la plate-forme informatique de gestion des crédits à la consommation partagée avec le groupe BPCE.

## ASSURANCE ET GESTION INSTITUTIONNELLE ET PRIVÉE

Dans Gestion Institutionnelle et Privée, Wealth Management aura pour objectif de consolider sa position de n° 1 dans la zone euro et de n° 5 mondial : le métier poursuivra son développement international, notamment en Asie, et continuera la digitalisation et l'élargissement de son offre produits. Gestion d'actifs, pour sa part, visera l'augmentation de la collecte dans les réseaux, notamment au travers du renforcement de l'offre Parvest, développera l'offre produits à destination des institutionnels et poursuivra la consolidation de ses positions dans les pays clés en Asie-Pacifique et dans les pays émergents (Chine, Brésil, Corée du Sud et Indonésie). Enfin, Real Estate poursuivra le renforcement de ses positions de leader dans les services immobiliers, notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne.

L'Assurance poursuivra en 2015 son expansion en Asie et en Amérique latine notamment au travers de l'élargissement des partenariats. Le métier diversifiera l'offre de produits notamment dans l'assurance protection et continuera le développement de l'offre digitale à destination des partenaires.

## CORPORATE AND INVESTMENT BANKING (CIB)

Corporate and Investment Banking mettra en œuvre en 2015 sa nouvelle organisation annoncée en novembre 2014 avec la création de Global Markets, regroupant l'ensemble des activités de marché, le rapprochement de Securities Services et de CIB, et une approche régionale simplifiée autour de trois grandes régions (EMEA, Asie-Pacifique, Amériques).

CIB, devenu Corporate and Institutional Banking, aura pour but de mieux répondre aux attentes des clients entreprises et institutionnels. Sur la clientèle des entreprises, le pôle adaptera son organisation en renforçant les plates-formes de dettes et en simplifiant le dispositif commercial notamment en Europe. Sur la clientèle des institutionnels, CIB renforcera la présence du Groupe et son offre globale par une coopération rapprochée entre les métiers de marché et Securities Services et une couverture commerciale dynamisée.

CIB poursuivra l'amélioration de l'efficacité opérationnelle au travers de la réduction structurelle des coûts, de l'industrialisation et de la mutualisation des plates-formes, et du développement de l'offre digitale.

## INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Les informations sur les tendances (*Conditions macroéconomiques et Législation et réglementations applicables aux institutions financières*) sont décrites dans la partie relative aux *Risques principaux et émergents de l'année* du chapitre *Risques et adéquation des fonds propres*.



## 3.7 Structure financière

Le Groupe a un bilan très solide, dont la qualité des actifs a été attestée par les résultats de l'examen détaillé des actifs des banques (« Asset Quality Review » – AQR) effectué par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Le ratio « common equity Tier 1 de Bâle 3 plein<sup>(1)</sup> » s'élève à 10,3 % au 31 décembre 2014, stable par rapport au 31 décembre 2013. Il tient compte des résultats de l'AQR et, par anticipation, des effets de la réglementation sur la « valorisation prudente » (« Prudent Valuation ») qui entrera en vigueur en 2015.

Le ratio de levier de Bâle 3 plein<sup>(2)</sup>, calculé sur l'ensemble des fonds propres « Tier 1 »<sup>(3)</sup>, s'élève à 3,6 % au 31 décembre 2014.

Le ratio « Liquidity Coverage Ratio » s'établit à 114 % au 31 décembre 2014.

Les réserves de liquidité et d'actifs disponibles instantanément s'élèvent à 291 milliards d'euros (contre 247 milliards d'euros au 31 décembre 2013) et représentent une marge de manœuvre de plus d'un an par rapport aux ressources de marché.

(1) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV sans disposition transitoire. Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) n°575/2013.

(2) Tenant compte de l'ensemble des règles de la CRD IV sans disposition transitoire, calculé conformément à l'acte délégué de la Commission Européenne du 10 octobre 2014.

(3) Y compris le remplacement à venir des instruments Tier 1 devenant non éligibles par des instruments équivalents éligibles.



## 4

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014 ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

<b>4.1</b>	<b>Compte de résultat de l'exercice 2014</b>	<b>138</b>
<b>4.2</b>	<b>État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>139</b>
<b>4.3</b>	<b>Bilan au 31 décembre 2014</b>	<b>140</b>
<b>4.4</b>	<b>Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2014</b>	<b>141</b>
<b>4.5</b>	<b>Tableau de passage des capitaux propres du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014</b>	<b>142</b>
<b>4.6</b>	<b>Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne</b>	<b>144</b>
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe	144
	1.a Normes comptables applicables	144
	1.b Principes de consolidation	144
	1.b.1 Périmètre de consolidation	144
	1.b.2 Méthodes de consolidation	144
	1.b.3 Règles de consolidation	145
	1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition	146
	1.c Actifs et passifs financiers	147
	1.c.1 Crédits	147
	1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés	147
	1.c.3 Titres	147
	1.c.4 Opérations en devises	149
	1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers	149
	1.c.6 Reclassements d'actifs financiers	150
	1.c.7 Dettes émises représentées par un titre	150
	1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres	151
	1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture	151
	1.c.10 Détermination de la valeur de marché	152
	1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option	153
	1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	153

1.c.13	Coût du risque	153
1.c.14	Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers	153
1.c.15	Compensation des actifs et passifs financiers	153
1.d	Normes comptables propres aux activités d'assurance	153
1.d.1	Actifs	154
1.d.2	Passifs	154
1.d.3	Compte de résultat	154
1.e	Immobilisations	154
1.f	Contrats de location	155
1.f.1	La société du Groupe est le bailleur du contrat de location	155
1.f.2	La société du Groupe est le preneur du contrat de location	155
1.g	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	156
1.h	Avantages bénéficiant au personnel	156
1.i	Paiements à base d'actions	157
1.j	Provisions de passif	157
1.k	Impôt courant et différé	158
1.l	Tableau des flux de trésorerie	158
1.m	Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers	158
Note 2	Effet de l'application rétrospective des normes IFRS 10, IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32	159
Note 3	Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2014	164
3.a	Marge d'intérêts	164
3.b	Commissions	164
3.c	Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	165
3.d	Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	165
3.e	Produits et charges des autres activités	166
3.f	Coût du risque	166
3.g	Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	167
3.h	Impôt sur les bénéfices	168
Note 4	Informations sectorielles	168
Note 5	Notes relatives au bilan au 31 décembre 2014	172
5.a	Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	172
5.b	Instruments financiers dérivés à usage de couverture	173
5.c	Actifs financiers disponibles à la vente	174
5.d	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	175
5.e	Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	184
5.f	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	185
5.g	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	185
5.h	Encours présentant des impayés et encours douteux	187
5.i	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	189
5.j	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	192
5.k	Impôts courants et différés	193

5.l	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	194
5.m	Participations dans les sociétés mises en équivalence	195
5.n	Immobilisations de placement et d'exploitation	196
5.o	Écarts d'acquisition	197
5.p	Provisions techniques des sociétés d'assurance	200
5.q	Provisions pour risques et charges	201
5.r	Compensation des actifs et passifs financiers	202
5.s	Transferts d'actifs financiers	205
Note 6	Engagements de financement et de garantie	206
6.a	Engagements de financement donnés ou reçus	206
6.b	Engagements de garantie donnés par signature	206
6.c	Autres engagements de garantie	206
Note 7	Rémunération et avantages consentis au personnel	207
7.a	Frais de personnel	207
7.b	Avantages postérieurs à l'emploi	207
7.c	Autres avantages à long terme	213
7.d	Indemnités de fin de contrat de travail	213
7.e	Paiements à base d'actions	213
Note 8	Informations complémentaires	217
8.a	Évolution du capital et résultat par action	217
8.b	Passifs éventuels : procédures judiciaires et d'arbitrage	219
8.c	Regroupement d'entreprises	220
8.d	Intérêts minoritaires	221
8.e	Restrictions significatives dans les filiales, coentreprises et entreprises associées	223
8.f	Entités structurées	223
8.g	Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux	225
8.h	Relations avec les autres parties liées	226
8.i	Échéancier des instruments financiers par maturité	228
8.j	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	229
8.k	Périmètre de consolidation	231
8.l	Honoraires des Commissaires aux comptes	240

#### **4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 241**

Les États financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des deux exercices 2014 et 2013. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que l'exercice 2012 est consultable dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2014 sous le numéro D.14-0123.

## 4.1 Compte de résultat de l'exercice 2014

En millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
Intérêts et produits assimilés	3.a	38 707	36 967
Intérêts et charges assimilées	3.a	(18 388)	(17 516)
Commissions (produits)	3.b	12 661	11 889
Commissions (charges)	3.b	(5 273)	(5 044)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	4 631	4 602
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 969	1 626
Produits des autres activités	3.e	35 760	34 113
Charges des autres activités	3.e	(30 899)	(29 351)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>39 168</b>	<b>37 286</b>
Frais de personnel	7.a	(14 801)	(14 430)
Autres charges générales d'exploitation		(10 159)	(9 357)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	5.n	(1 566)	(1 530)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 642</b>	<b>11 969</b>
Coût du risque	3.f	(3 705)	(3 643)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	3.g	(6 000)	(798)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 937</b>	<b>7 528</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	5.m	408	537
Gains nets sur autres actifs immobilisés		155	287
Écarts d'acquisition	5.o	(351)	(251)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>3 149</b>	<b>8 101</b>
Impôt sur les bénéfices	3.h	(2 642)	(2 680)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>507</b>	<b>5 421</b>
dont intérêts minoritaires		350	603
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>		<b>157</b>	<b>4 818</b>
Résultat par action	8.a	(0,07)	3,68
Résultat dilué par action	8.a	(0,07)	3,67

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 4.2 État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net</b>	<b>507</b>	<b>5 421</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>3 914</b>	<b>(1 364)</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>4 288</b>	<b>(1 699)</b>
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	1 519	(1 368)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	2 422	1 371
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(880)	(615)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	704	(864)
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	18	
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	505	(223)
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(374)</b>	<b>335</b>
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(355)	336
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(19)	(1)
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>4 421</b>	<b>4 057</b>
Part du Groupe	3 932	3 868
Part des minoritaires	489	189

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).



## 4.3 Bilan au 31 décembre 2014

En millions d'euros, au	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales		117 473	100 787
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	156 546	157 735
Prêts et opérations de pensions	5.a	165 776	152 036
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	78 827	68 185
Instruments financiers dérivés	5.a	412 498	305 755
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	19 766	8 368
Actifs financiers disponibles à la vente	5.c	252 292	199 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.f	43 348	57 545
Prêts et créances sur la clientèle	5.g	657 403	612 455
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5 603	3 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.j	8 965	9 881
Actifs d'impôts courants et différés	5.k	8 629	8 850
Comptes de régularisation et actifs divers	5.l	110 088	88 656
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.m	7 371	6 561
Immeubles de placement	5.n	1 614	1 772
Immobilisations corporelles	5.n	18 032	16 929
Immobilisations incorporelles	5.n	2 951	2 537
Écarts d'acquisition	5.o	10 577	9 846
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 077 759</b>	<b>1 810 522</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales		1 680	662
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	78 912	69 792
Emprunts et opérations de pensions	5.a	196 733	202 662
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	57 632	47 342
Instruments financiers dérivés	5.a	410 250	301 439
Instruments financiers dérivés de couverture	5.b	22 993	12 139
Dettes envers les établissements de crédit	5.f	90 352	84 594
Dettes envers la clientèle	5.g	641 549	553 497
Dettes représentées par un titre	5.i	187 074	186 686
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 765	924
Passifs d'impôts courants et différés	5.k	2 893	2 477
Comptes de régularisation et passifs divers	5.l	87 798	78 381
Provisions techniques des sociétés d'assurance	5.p	175 214	155 226
Provisions pour risques et charges	5.q	12 337	11 922
Dettes subordonnées	5.i	13 936	11 824
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 984 118</b>	<b>1 719 567</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Capital et réserves</i>		83 162	80 672
<i>Résultat de l'exercice, part du Groupe</i>		157	4 818
<b>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</b>		<b>83 319</b>	<b>85 490</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		6 091	1 943
<b>Total part du Groupe</b>		<b>89 410</b>	<b>87 433</b>
Réserves et résultat des minoritaires		4 097	3 528
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		134	(6)
<b>Total intérêts minoritaires</b>		<b>4 231</b>	<b>3 522</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>		<b>93 641</b>	<b>90 955</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 077 759</b>	<b>1 810 522</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 4.4 Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2014

En millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>3 149</b>	<b>8 101</b>
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat</b>		<b>9 398</b>	<b>8 623</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		3 442	3 419
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		361	166
Dotations nettes aux provisions		12 385	10 560
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(408)	(537)
Charges nettes des activités d'investissement		47	85
Charges (produits) nets des activités de financement		40	(89)
Autres mouvements		(6 469)	(4 981)
<b>Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>3 988</b>	<b>(7 275)</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		10 875	(34 986)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		46 407	45 323
Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(48 000)	(12 675)
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(2 911)	(2 118)
Impôts versés		(2 383)	(2 819)
<b>AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE</b>		<b>16 535</b>	<b>9 449</b>
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs financiers et aux participations		(1 331)	1 405
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(1 727)	(1 434)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(3 058)</b>	<b>(29)</b>
Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(1 715)	(2 241)
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 126)	(3 406)
<b>DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>(3 841)</b>	<b>(5 647)</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>		<b>4 600</b>	<b>(4 827)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>14 236</b>	<b>(1 054)</b>
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période</b>		<b>97 755</b>	<b>98 809</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		100 787	101 701
Comptes passifs de banques centrales		(662)	(1 532)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 239	8 595
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(9 485)	(9 679)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(124)	(276)
<b>Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période</b>		<b>111 991</b>	<b>97 755</b>
Comptes actifs de caisse, banques centrales		117 473	100 787
Comptes passifs de banques centrales		(1 680)	(662)
Prêts à vue aux établissements de crédit	5.f	7 924	7 239
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5.f	(11 618)	(9 485)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(108)	(124)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE</b>		<b>14 236</b>	<b>(1 054)</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 4.5 Tableau de passage des capitaux propres

En millions d'euros	Capital et réserves			
	Part du Groupe			Total
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	
<b>Situation au 31 décembre 2012 (avant IFRS 10 et IFRS 11)</b>	<b>26 714</b>	<b>7 241</b>	<b>48 263</b>	<b>82 218</b>
Effets de l'application des normes IFRS 10 et IFRS 11			(151)	(151)
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>26 714</b>	<b>7 241</b>	<b>48 112</b>	<b>82 067</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2012</b>			<b>(1 863)</b>	<b>(1 863)</b>
Augmentations de capital et émissions	108			108
Réduction de capital		(649)	(1)	(650)
Mouvements sur titres propres	(9)	22	(90)	(77)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			49	49
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(266)	(266)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)			78	78
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires			(16)	(16)
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			911	911
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(1)	(1)
Autres variations	(1)			(1)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres <sup>(1)</sup>			333	333
<b>Résultat net au 31 décembre 2013</b>			<b>4 818</b>	<b>4 818</b>
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice				
<b>Situation au 31 décembre 2013<sup>(1)</sup></b>	<b>26 812</b>	<b>6 614</b>	<b>52 064</b>	<b>85 490</b>
<b>Affectation du résultat de l'exercice 2013</b>			<b>(1 866)</b>	<b>(1 866)</b>
Augmentations de capital et émissions	53			53
Réduction de capital	(30)			(30)
Mouvements sur titres propres	136	(25)	(121)	(10)
Opérations résultant de plans de paiement en actions			19	19
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(238)	(238)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 8.d)				
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires				
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle (note 8.d)			12	12
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			77	77
Autres variations			28	28
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(373)	(373)
<b>Résultat net au 31 décembre 2014</b>			<b>157</b>	<b>157</b>
<b>Situation au 31 décembre 2014</b>	<b>26 971</b>	<b>6 589</b>	<b>49 759</b>	<b>83 319</b>

(1) Données retraitées par application de IFRS 10 et IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2014

Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Intérêts minoritaires			Part du Groupe						
Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total	Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
7 409	752	8 161	(501)	2 149	1 578	3 226	412	94 017	
(54)	(67)	(121)					(2)	(274)	
7 355	685	8 040	(501)	2 149	1 578	3 226	410	93 743	
(171)		(171)						(2 034)	
								108	
	(685)	(685)						(1 335)	
								(77)	
								49	
(39)		(39)						(305)	
(83)		(83)						(5)	
(15)		(15)						(31)	
(4 161)		(4 161)						(3 250)	
(8)		(8)						(9)	
55		55						54	
2		2	(1 378)	861	(766)	(1 283)	(416)	(1 364)	
603		603						5 421	
(10)		(10)						(10)	
3 528		3 528	(1 879)	3 010	812	1 943	(6)	90 955	
(107)		(107)						(1 973)	
								53	
								(30)	
								(10)	
								19	
(1)		(1)						(239)	
367	73	440						440	
21		21						33	
(130)		(130)						(53)	
(3)		(3)						25	
(1)		(1)	1 588	1 855	705	4 148	140	3 914	
350		350						507	
4 024	73	4 097	(291)	4 865	1 517	6 091	134	93 641	

## 4.6 Notes annexes aux États financiers établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

### Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

#### 1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne<sup>(1)</sup>. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » (adoptée par l'Union européenne le 14 juin 2014) n'est applicable de manière obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 17 juin 2014.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe applique les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » et l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », adoptés le 29 décembre 2012 par l'Union européenne. Ces normes et amendement étant d'application rétrospective, les États financiers comparatifs au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2013 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n'a pas eu d'effet sur les États financiers de l'exercice 2014.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2014 est optionnelle.

Le Groupe appliquera l'interprétation IFRIC 21 « Droits ou taxes » dans les comptes consolidés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Son application au 31 décembre 2014 aurait entraîné une augmentation estimée de 49 millions d'euros des capitaux propres, comprenant un effet non significatif sur le résultat net d'impôt de l'exercice clos à cette date.

Les informations relatives à la nature et l'étendue des risques afférents aux instruments financiers requis par IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et aux contrats d'assurance requis par IFRS 4 « Contrats d'assurance » ainsi que les informations sur les fonds propres réglementaires prescrites par IAS 1 « Présentation des États financiers » sont présentées au sein du chapitre 5 du Document de référence. Ces informations qui font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers et sont identifiées dans le rapport de gestion par la mention « audité ».

Le Groupe n'a pas modifié ses principes comptables à la suite de la revue de qualité des actifs (AQR) menée par la Banque Centrale Européenne durant l'exercice 2014.

#### 1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

##### 1.b.1 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

##### 1.b.2 Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le Groupe sont consolidées par intégration globale. Le Groupe exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote et s'il n'existe pas d'autres accords venant altérer le pouvoir de ces droits de vote.

Pour les entités structurées, qui sont définies comme des entités créées de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à sa création, les risques auxquels il a été prévu que l'entité serait exposée et dans

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Lorsque le Groupe est contractuellement doté du pouvoir de décision, par exemple lorsque le Groupe intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il convient de déterminer s'il agit en tant qu'agent ou principal. En effet, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, ce pouvoir décisionnel peut indiquer qu'il agit pour son propre compte et qu'il a donc le contrôle sur ces entités.

Lorsque le Groupe poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe comptabilise ses actifs, ses passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables.

Les entreprises sous influence notable, dites entreprises associées sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-

part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise mise en équivalence sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Pour les fonds consolidés par intégration globale, les parts détenues par des investisseurs tiers sont enregistrées en dettes à la valeur de marché dès lors que les parts émises par ces fonds sont remboursables à la valeur de marché au gré du détenteur.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

### 1.b.3 Règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

#### Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

#### Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion » et pour la part des tiers sous la rubrique « Intérêts minoritaires ». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert

aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, déterminé selon la méthode par palier, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

#### 1.b.4 Regroupements d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

##### Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. À cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

À la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

##### Évaluation des écarts d'acquisition

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

##### Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en « ensembles homogènes de métiers »<sup>(1)</sup>. Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

##### Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

##### Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans

(1) Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d'« Unité Génératrice de Trésorerie ».



prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la Direction Générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

## 1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

### 1.c.1 Crédits

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 1.c.2 Contrats d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

### 1.c.3 Titres

#### Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

#### Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend, hormis les dérivés :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.11.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à

leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

#### Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

#### Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes

perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

#### Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

#### Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison. Pour les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres, un engagement de financement respectivement donné et reçu est comptabilisé entre la date de négociation et la date de règlement livraison lorsque ces opérations sont comptabilisées respectivement en « Prêts et Créances » et en « Dettes ». Lorsque les opérations de prise en pension et de mise en pension de titres sont comptabilisées respectivement en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat » l'engagement de mise en place de la pension est comptabilisé comme un instrument financier dérivé.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

### 1.c.4 Opérations en devises

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

#### Actifs et passifs monétaires<sup>(1)</sup> libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

#### Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

### 1.c.5 Dépréciation et restructuration des actifs financiers

#### Encours douteux

Sont considérés comme douteux les encours pour lesquels la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.

#### Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section "Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu

(1) Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

### Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30 % à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au-dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

### Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf. note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

### 1.c.6 Reclassements d'actifs financiers

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :
  - vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance,
  - vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil ;
- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :
  - vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » ;
  - vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

### 1.c.7 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers

avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### 1.c.8 Actions propres et dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale. Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.

Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

### 1.c.9 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

### Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

### Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 % et 125 %. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent



être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à couvrir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

### Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à

la valeur de marché par résultat » et lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

### 1.c.10 Détermination de la valeur de marché

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée sur la base de portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix ;
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs ;
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge (« Day One Profit ») est différée et étalée en résultat sur la durée d'inséparabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.c.11 Actifs et passifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat sur option

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et/ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

### 1.c.12 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

### 1.c.13 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

### 1.c.14 Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

### 1.c.15 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

## 1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.



### 1.d.1 Actifs

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

### 1.d.2 Passifs

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

À la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle

représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

### 1.d.3 Compte de résultat

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.

## 1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de

marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger la durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

## 1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.f.1 La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.f.2 La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation

de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. Si le transfert de propriété n'est pas raisonnablement certain, la période d'amortissement est la période la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

### Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 1.g ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

## 1.h AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un

avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

### 1.i PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

#### Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

### Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.

En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

### Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

### 1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

## 1.k IMPÔT COURANT ET DIFFÉRÉ

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

## 1.l TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

## 1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux États financiers ;
- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



## Note 2 EFFET DE L'APPLICATION RÉTROSPECTIVE DES NORMES IFRS 10, IFRS 11 ET DE L'AMENDEMENT À LA NORME IAS 32

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Groupe applique les normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers ». Ces normes et amendement étant d'application rétrospective, les États financiers comparatifs au 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2013 ont été retraités.

### Effet de l'application rétrospective des normes IFRS 10 et IFRS 11

La première application de la norme IFRS 10 a pour principal impact la consolidation de deux conduits émetteurs d'ABCP (Asset Backed Commercial Paper).

L'application de la norme IFRS 11 a conduit le Groupe à comptabiliser selon la méthode de la mise en équivalence les activités contrôlées conjointement menées via une structure juridique distincte sur laquelle les partenaires ont un droit à l'actif net, activités qui jusqu'ici étaient comptabilisées par intégration proportionnelle.

Les entités concernées sont identifiées dans la note 8.k Périmètre de consolidation.

Le Groupe TEB, consolidé par intégration globale depuis le 20 décembre 2013, était auparavant consolidé par intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 se traduit par sa consolidation selon la méthode de mise en équivalence jusqu'au 20 décembre 2013 dans le compte de résultat de l'exercice 2013. Le Groupe TEB contribue donc aux retraitements liés à IFRS 11 portant sur le bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et sur le compte de résultat de l'exercice 2013. Il est consolidé par intégration globale dans le bilan au 31 décembre 2013.

### Effet de l'application rétrospective de l'amendement à la norme IAS 32

Des clarifications ont été apportées aux principes de compensation des actifs et passifs financiers : le droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés doit être inconditionnel et doit exister en toutes circonstances. Des précisions ont été apportées sur les circonstances dans lesquelles un règlement simultané sur base brute peut être considéré comme équivalent à un règlement net.

## Bilan

Les tableaux ci-dessous présentent les effets de l'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 sur le bilan du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

En millions d'euros	1 <sup>er</sup> janvier 2013 avant IFRS 10 et 11, et amendement IAS 32	Retraitements IFRS 10	Retraitements IFRS 11	Retraitements amendement IAS 32	1 <sup>er</sup> janvier 2013 retraité
<b>ACTIF</b>					
Caisse, Banques centrales	103 190		(1 489)		101 701
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	143 465		(300)		143 165
Prêts et opérations de pensions	146 899		144	1 981	149 024
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 800	809			63 609
Instruments financiers dérivés	410 635	(13)	67	5 160	415 849
Instruments financiers dérivés de couverture	14 267		(81)		14 186
Actifs financiers disponibles à la vente	192 506		(5 743)		186 763
Prêts et créances sur les établissements de crédit	40 406	79	7 079		47 564
Prêts et créances sur la clientèle	630 520	4 449	(19 418)	22	615 573
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 836		(142)		5 694
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 284		(6)		10 278
Actifs d'impôts courants et différés	8 732		(248)		8 484
Comptes de régularisation et actifs divers	99 207	(1)	(864)		98 342
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 031		2 497		9 528
Immubles de placement	927	1 023			1 950
Immobilisations corporelles	17 319		(368)		16 951
Immobilisations incorporelles	2 585		(60)		2 525
Écarts d'acquisition	10 591		(428)		10 163
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 907 200</b>	<b>6 346</b>	<b>(19 360)</b>	<b>7 163</b>	<b>1 901 349</b>
<b>DETTES</b>					
Banques centrales	1 532				1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	52 432		(154)		52 278
Emprunts et opérations de pensions	203 063		1	1 981	205 045
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 530	1 832			45 362
Instruments financiers dérivés	404 598		50	5 160	409 808
Instruments financiers dérivés de couverture	17 286		(279)		17 007
Dettes envers les établissements de crédit	111 735		(1 985)		109 750
Dettes envers la clientèle	539 513	(216)	(12 817)	22	526 502
Dettes représentées par un titre	173 198	4 589	(2 580)		175 207
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 067				2 067
Passifs d'impôts courants et différés	2 943		(186)		2 757
Comptes de régularisation et passifs divers	86 691	141	(687)		86 145
Provisions techniques des sociétés d'assurance	147 992				147 992
Provisions pour risques et charges	11 380		(120)		11 260
Dettes subordonnées	15 223		(329)		14 894
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 813 183</b>	<b>6 346</b>	<b>(19 086)</b>	<b>7 163</b>	<b>1 807 606</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<i>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</i>	<b>82 218</b>		<b>(151)</b>		<b>82 067</b>
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	3 226				3 226
<b>Total part du Groupe</b>	<b>85 444</b>	-	<b>(151)</b>	-	<b>85 293</b>
<i>Réserves et résultat des minoritaires</i>	8 161		(121)		8 040
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	412		(2)		410
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>8 573</b>	-	<b>(123)</b>		<b>8 450</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>94 017</b>		<b>(274)</b>		<b>93 743</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 907 200</b>	<b>6 346</b>	<b>(19 360)</b>	<b>7 163</b>	<b>1 901 349</b>



En millions d'euros	31 décembre 2013 avant IFRS 10 et 11, et amendement IAS 32	Retraitements IFRS 10	Retraitements IFRS 11	Retraitements amendement IAS 32	31 décembre 2013 retraité
<b>ACTIF</b>					
Caisse, Banques centrales	101 066		(279)		100 787
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	157 740		(5)		157 735
Prêts et opérations de pensions	145 308			6 728	152 036
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	67 230	955			68 185
Instruments financiers dérivés	301 409	(14)	54	4 306	305 755
Instruments financiers dérivés de couverture	8 426		(58)		8 368
Actifs financiers disponibles à la vente	203 413		(4 357)		199 056
Prêts et créances sur les établissements de crédit	50 487	2	7 056		57 545
Prêts et créances sur la clientèle	617 161	4 909	(9 637)	22	612 455
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 657		(89)		3 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 881				9 881
Actifs d'impôts courants et différés	9 048		(198)		8 850
Comptes de régularisation et actifs divers	89 105	(1)	(448)		88 656
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 747		814		6 561
Immeubles de placement	713	1 059			1 772
Immobilisations corporelles	17 177		(248)		16 929
Immobilisations incorporelles	2 577		(40)		2 537
Écarts d'acquisition	9 994	-	(148)		9 846
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 800 139</b>	<b>6 910</b>	<b>(7 583)</b>	<b>11 056</b>	<b>1 810 522</b>
<b>DETTES</b>					
Banques centrales	661		1		662
Instruments financiers en valeur de marché par résultat					
Portefeuille de titres de transaction	69 803		(11)		69 792
Emprunts et opérations de pensions	195 934			6 728	202 662
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	45 329	2 013			47 342
Instruments financiers dérivés	297 081	(5)	57	4 306	301 439
Instruments financiers dérivés de couverture	12 289		(150)		12 139
Dettes envers les établissements de crédit	85 021		(427)		84 594
Dettes envers la clientèle	557 903	(273)	(4 155)	22	553 497
Dettes représentées par un titre	183 507	5 114	(1 935)		186 686
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924				924
Passifs d'impôts courants et différés	2 632		(155)		2 477
Comptes de régularisation et passifs divers	78 676	61	(356)		78 381
Provisions techniques des sociétés d'assurance	155 226				155 226
Provisions pour risques et charges	11 963		(41)		11 922
Dettes subordonnées	12 028		(204)		11 824
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 708 977</b>	<b>6 910</b>	<b>(7 376)</b>	<b>11 056</b>	<b>1 719 567</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
<i>Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe</i>	<b>85 656</b>		<b>(166)</b>		<b>85 490</b>
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	1 935		8		1 943
<b>Total part du Groupe</b>	<b>87 591</b>	-	<b>(158)</b>	-	<b>87 433</b>
<i>Réserves et résultat des minoritaires</i>	3 579		(51)		3 528
<i>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</i>	(8)		2		(6)
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>3 571</b>	-	<b>(49)</b>	-	<b>3 522</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>91 162</b>	-	<b>(207)</b>	-	<b>90 955</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 800 139</b>	<b>6 910</b>	<b>(7 583)</b>	<b>11 056</b>	<b>1 810 522</b>

## Compte de résultat

Le tableau ci-dessous présente les effets de l'application des normes IFRS 10 et IFRS 11 sur le compte de résultat de l'exercice 2013. L'amendement à la norme IAS 32 n'a aucun effet sur le compte de résultat.

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2013 avant IFRS 10 et 11	Retraitements IFRS 10	Retraitements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
Intérêts et produits assimilés	38 955	22	(2 010)	36 967
Intérêts et charges assimilées	(18 359)	12	831	(17 516)
Commissions (produits)	12 301	(8)	(404)	11 889
Commissions (charges)	(5 123)	(30)	109	(5 044)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	4 581	4	17	4 602
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	1 665		(39)	1 626
Produits des autres activités	34 350		(237)	34 113
Charges des autres activités	(29 548)		197	(29 351)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>38 822</b>	<b>-</b>	<b>(1 536)</b>	<b>37 286</b>
Frais de personnel	(14 842)		412	(14 430)
Autres charges générales d'exploitation	(9 714)		357	(9 357)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(1 582)		52	(1 530)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 684</b>	<b>-</b>	<b>(715)</b>	<b>11 969</b>
Coût du risque	(4 054)		411	(3 643)
Provision relative à des paiements en dollar US concernant des pays soumis aux sanctions américaines	(798)			(798)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 832</b>	<b>-</b>	<b>(304)</b>	<b>7 528</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	323		214	537
Gains nets sur autres actifs immobilisés	285		2	287
Écarts d'acquisition	(251)			(251)
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>8 189</b>	<b>-</b>	<b>(88)</b>	<b>8 101</b>
Impôt sur les bénéfices	(2 750)		70	(2 680)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>5 439</b>	<b>-</b>	<b>(18)</b>	<b>5 421</b>
Intérêts minoritaires	607		(4)	603
<b>RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE</b>	<b>4 832</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>4 818</b>

## État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres de l'exercice 2013 ayant fait l'objet d'ajustements par application des normes IFRS 10 et IFRS 11. L'amendement à la norme IAS 32 n'a aucun effet sur l'état du résultat net et des variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres.

En millions d'euros	Exercice 2013 avant IFRS 10 et 11	Retraitements IFRS 10	Retraitements IFRS 11	Exercice 2013 retraité
<b>Résultat net</b>	<b>5 439</b>	-	(18)	<b>5 421</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(1 376)</b>	-	12	<b>(1 364)</b>
<b>Éléments pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>(1 711)</b>	-	12	<b>(1 699)</b>
Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	(1 228)		(140)	(1 368)
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	1 308		63	1 371
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(646)		31	(615)
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(836)		(28)	(864)
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(309)		86	(223)
<b>Éléments ne pouvant être rapportés au résultat</b>	<b>335</b>	-	-	<b>335</b>
Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	341		(5)	336
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(6)		5	(1)
<b>TOTAL CUMULÉ</b>	<b>4 063</b>	-	<b>(6)</b>	<b>4 057</b>
Part du Groupe	3 874		(6)	3 868
Part des minoritaires	189			189

## Tableau des flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de l'exercice 2013 faisait apparaître un solde des comptes de trésorerie et assimilée de 100,2 milliards d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de 98,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013. L'effet de l'application des normes IFRS 10 et IFRS 11 sur le solde des comptes de trésorerie et assimilée du Groupe est de - 1,4 milliard d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et de - 0,4 milliard d'euros au 31 décembre 2013, soit un effet de 1 milliard d'euros sur la variation de la période.

### Note 3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

#### 3.a MARGE D'INTÉRÊTS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en

valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	Exercice 2014			Exercice 2013 <sup>(1)</sup>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>24 320</b>	<b>(8 025)</b>	<b>16 295</b>	<b>23 217</b>	<b>(7 373)</b>	<b>15 844</b>
Comptes et prêts/emprunts	23 065	(7 902)	15 163	21 932	(7 277)	14 655
Opérations de pensions	25	(41)	(16)	20	(33)	(13)
Opérations de location-financement	1 230	(82)	1 148	1 265	(63)	1 202
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 548</b>	<b>(1 391)</b>	<b>157</b>	<b>1 696</b>	<b>(1 750)</b>	<b>(54)</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 479	(1 257)	222	1 593	(1 668)	(75)
Opérations de pensions	69	(134)	(65)	103	(82)	21
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>		<b>(2 023)</b>	<b>(2 023)</b>		<b>(2 192)</b>	<b>(2 192)</b>
<b>Instruments de couverture de résultats futurs</b>	<b>2 948</b>	<b>(2 565)</b>	<b>383</b>	<b>2 256</b>	<b>(1 893)</b>	<b>363</b>
<b>Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux</b>	<b>2 709</b>	<b>(2 909)</b>	<b>(200)</b>	<b>2 354</b>	<b>(3 152)</b>	<b>(798)</b>
<b>Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat</b>	<b>1 678</b>	<b>(1 475)</b>	<b>203</b>	<b>1 811</b>	<b>(1 156)</b>	<b>655</b>
Portefeuille de titres à revenu fixe	944		944	1 204		1 204
Prêts/emprunts	154	(273)	(119)	221	(348)	(127)
Opérations de pensions	580	(750)	(170)	386	(595)	(209)
Dettes représentées par un titre		(452)	(452)		(213)	(213)
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>5 063</b>		<b>5 063</b>	<b>5 179</b>		<b>5 179</b>
<b>Actifs détenus jusqu'à échéance</b>	<b>441</b>		<b>441</b>	<b>454</b>		<b>454</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>38 707</b>	<b>(18 388)</b>	<b>20 319</b>	<b>36 967</b>	<b>(17 516)</b>	<b>19 451</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 574 millions d'euros pour l'exercice 2014 contre 490 millions d'euros pour l'exercice 2013.

#### 3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat

se sont élevés respectivement à 3 114 millions et 334 millions d'euros pour l'exercice 2014, contre un produit de 3 161 millions d'euros et une charge de 400 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 2 304 millions d'euros pour l'exercice 2014, contre 2 128 millions d'euros pour l'exercice 2013.

### 3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluable en

valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

Les montants de gains et pertes des instruments financiers évalués en valeur de marché sur option sont relatifs principalement à des instruments dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles d'instruments du portefeuille de transaction qui les couvrent économiquement.

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Portefeuille de transaction</b>	<b>3 641</b>	<b>4 763</b>
Instruments financiers de taux et de crédit	132	1 061
Instruments financiers de capital	4 092	3 497
Instruments financiers de change	(60)	(564)
Autres instruments dérivés	(509)	702
Opérations de pension	(14)	67
<b>Instruments évalués en valeur de marché sur option</b>	<b>980</b>	<b>(68)</b>
<i>dont effet de la réévaluation des dettes imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.d)</i>	<i>(277)</i>	<i>(435)</i>
<b>Incidence de la comptabilité de couverture</b>	<b>10</b>	<b>(93)</b>
Instruments dérivés de couverture de valeur	2 148	822
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(2 138)	(915)
<b>TOTAL</b>	<b>4 631</b>	<b>4 602</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des exercices 2014 et 2013, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.

### 3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Prêts et créances, titres à revenu fixe<sup>(2)</sup></b>	<b>512</b>	<b>403</b>
Plus ou moins-values nettes de cession	512	403
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>1 457</b>	<b>1 223</b>
Produits de dividendes	534	568
Charge de dépréciation	(210)	(261)
Plus-values nettes de cession	1 133	916
<b>TOTAL</b>	<b>1 969</b>	<b>1 626</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et inscrits en résultat, représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 1 046 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, contre un gain net de 797 millions d'euros au cours de l'exercice 2013.

L'application des critères de dépréciation automatiques et d'analyse qualitative a conduit à une charge de première dépréciation des titres à revenu variable, qui se répartit de la manière suivante :

- 11 millions d'euros liés à la baisse de valeur supérieure à 50 % par rapport à la valeur d'acquisition (23 millions d'euros en 2013) ;
- 9 millions d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives (28 millions d'euros en 2013) ;
- 1 million d'euros liés à l'observation d'une moins-value latente d'au moins 30 % en moyenne sur un an (1 million d'euros en 2013) ;
- 29 millions d'euros liés à une analyse qualitative complémentaire (14 millions d'euros en 2013).

### 3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

En millions d'euros	Exercice 2014			Exercice 2013 <sup>(1)</sup>		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	27 529	(24 088)	3 441	26 120	(22 670)	3 450
Produits nets des immeubles de placement	78	(78)	-	104	(74)	30
Produits nets des immobilisations en location simple	5 661	(4 576)	1 085	5 434	(4 396)	1 038
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	929	(739)	190	1 297	(1 132)	165
Autres produits nets	1 563	(1 418)	145	1 158	(1 079)	79
<b>TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>35 760</b>	<b>(30 899)</b>	<b>4 861</b>	<b>34 113</b>	<b>(29 351)</b>	<b>4 762</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

#### ► PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Primes acquises brutes	23 588	21 811
Charges des prestations des contrats	(14 295)	(15 532)
Variations des provisions techniques	(8 051)	(5 232)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	2 513	2 768
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(394)	(375)
Autres produits et charges	80	10
<b>TOTAL DES PRODUITS NETS DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE</b>	<b>3 441</b>	<b>3 450</b>

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.

### 3.f COÛT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

#### Coût du risque de la période

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
Dotations nettes aux dépréciations	(3 501)	(3 792)
Récupérations sur créances amorties	482	557
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(686)	(408)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(3 705)</b>	<b>(3 643)</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

#### ► COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	48	(7)
Prêts et créances sur la clientèle	(3 674)	(3 410)
Actifs financiers disponibles à la vente	(19)	(19)
Instruments financiers des activités de marché	32	(108)
Autres actifs	(7)	(9)
Engagements par signature et divers	(85)	(90)
<b>TOTAL DU COÛT DU RISQUE DE LA PÉRIODE</b>	<b>(3 705)</b>	<b>(3 643)</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

### ► VARIATION AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>27 014</b>	<b>26 976</b>
Dotations nettes aux dépréciations	3 501	3 792
Utilisation de dépréciations	(3 146)	(3 055)
Variation de périmètre, de parités monétaires et divers	576	(699)
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>27 945</b>	<b>27 014</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► DÉPRÉCIATIONS CONSTITUÉES PAR NATURE D'ACTIFS

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Dépréciation des actifs</b>		
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	257	392
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	26 418	25 336
Instruments financiers des activités de marché	132	162
Actifs financiers disponibles à la vente (note 5.c)	85	84
Autres actifs	39	38
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>26 931</b>	<b>26 012</b>
<i>dont provisions spécifiques</i>	<i>23 248</i>	<i>22 395</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>3 683</i>	<i>3 617</i>
<b>Provisions inscrites au passif</b>		
Provisions pour engagements par signature		
sur les établissements de crédit	19	23
sur la clientèle	434	469
Autres dépréciations spécifiques	561	510
<b>TOTAL DES PROVISIONS INSCRITES AU TITRE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT (NOTE 5.Q)</b>	<b>1 014</b>	<b>1 002</b>
<i>dont provisions spécifiques sur engagements par signature</i>	<i>312</i>	<i>335</i>
<i>dont provisions collectives</i>	<i>142</i>	<i>157</i>
<b>TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES</b>	<b>27 945</b>	<b>27 014</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 3.g COÛTS RELATIFS À L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis.

Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas

accepte également de payer un total de 8,97 milliards de dollars (6,55 milliards d'euros). Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013, 0,8 milliard d'euros, ce montant a donné lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 5,75 milliards d'euros dans les comptes du deuxième trimestre 2014. Une incertitude demeure quant au traitement fiscal qui sera retenu in fine au sein des différentes entités du Groupe concernées par cet accord. Par ailleurs, BNP Paribas accepte une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des États-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.



Sans attendre cet accord, la banque a mis au point un ensemble de procédures solides en matière de conformité et de contrôle. Elles traduisent une évolution majeure des processus opérationnels du Groupe. En particulier :

- un nouveau département, baptisé « Sécurité Financière Groupe aux États-Unis » et faisant partie de la fonction « Conformité Groupe », est localisé à New York et a pour mission de veiller à ce que BNP Paribas respecte dans le monde entier les réglementations des États-Unis relatives aux sanctions internationales et aux embargos ;

- la totalité des flux en dollars du Groupe BNP Paribas sera à terme traitée et contrôlée par la succursale de New York.

Le Groupe a constitué une provision de 250 millions d'euros pour couvrir l'ensemble des charges complémentaires liées à la finalisation de la mise en œuvre du plan de remédiation auquel il s'est engagé vis-à-vis des autorités des États-Unis, portant à 6 milliards d'euros les coûts relatifs au règlement global du litige comptabilisés sur l'exercice.

### 3.h IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France <sup>(2)</sup>	Exercice 2014		Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	
	En millions d'euros	Taux d'impôt	En millions d'euros	Taux d'impôt
<b>Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt<sup>(3)</sup></b>	<b>(1 175)</b>	<b>38,0 %</b>	<b>(2 970)</b>	<b>38,0 %</b>
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	483	- 15,6 %	293	- 3,7 %
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions des titres	268	- 8,7 %	309	- 3,9 %
Effet d'impôt lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	87	- 2,8 %	14	- 0,2 %
Effet d'impôt lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	28	- 0,9 %	32	- 0,4 %
Effet de la non-déduction des coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	(2 185)	70,7 %	(303)	3,9 %
Autres effets	(148)	4,7 %	(55)	0,6 %
<b>Charge d'impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 642)</b>	<b>85,4 %</b>	<b>(2 680)</b>	<b>34,3 %</b>
dont				
Charge d'impôt courant de l'exercice	(2 634)		(2 445)	
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.k)	(8)		(235)	

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3 % et la contribution exceptionnelle de 10,7 % assises sur l'impôt sur les sociétés au taux de 33,33 % le portant ainsi à 38 %.

(3) Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

## Note 4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking (RB) : ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets, Personal Finance et International Retail Banking. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Retail Banking regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux États-Unis ;

- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble Wealth Management, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;

- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et

acquisitions et des activités de marché primaire actions) et Corporate Banking (Europe, Asie, Amériques, Moyen Orient Afrique).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, les activités liées à la fonction de centrale financière du Groupe, certains coûts relatifs aux projets transversaux, l'activité de crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) et certaines participations comme la foncière immobilière Klépierre.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités. Il en est de même des coûts de transformation liés au programme transverse d'économie du Groupe (Simple and Efficient).

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués. L'allocation de capital dans les différents métiers s'effectue sur la base de 9 % des actifs pondérés. La ventilation du bilan par pôle d'activité suit les mêmes règles que celles utilisées pour la ventilation du résultat par pôle d'activité.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes de l'exercice 2014, la ventilation des résultats de l'exercice 2013 par pôle d'activité a été retraitée des principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :

1. Dans le contexte du plan à moyen terme, des transferts internes d'activités et de résultats ont été opérés au 1<sup>er</sup> janvier 2014, dont les principaux sont les suivants :

- allocation de l'activité de Crédit immobilier de Personal Finance (dont une partie significative est gérée en extinction) à « Autres Activités » ;
- création de deux nouvelles « joint-ventures » internes de Banque Privée entre Investment Solutions et, d'une part l'ensemble TEB (Europe Méditerranée), d'autre part BancWest. Les résultats d'Europe Méditerranée et de BancWest sont désormais publiés d'une manière identique à ceux de Domestic Markets ;
- réallocation des coûts de lancement de Hello bank!, antérieurement logés en « Autres Domestic Markets », aux ensembles opérationnels de Domestic Markets qui en bénéficient ;

2. L'allocation de capital par pôle et métier a été modifiée pour intégrer l'application de Bâle 3 (CRD IV) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et en tenant compte des transferts internes ci-dessus. Le capital alloué à chaque métier est basé sur ses actifs pondérés (moyenne des débuts de périodes trimestrielles) multipliés par 9 %, à l'exception du métier Assurance, à qui reste allouée l'exigence prudentielle de la réglementation des assurances ;

3. Le Groupe a fait évoluer les modalités de facturation du coût de liquidité aux pôles opérationnels pour intégrer les nouvelles exigences en matière de ratio de liquidité ;

4. L'adoption par l'Union européenne des normes IFRS 10 « États financiers consolidés » et IFRS 11 « Partenariats » se traduit par une évolution de la méthode de consolidation de plusieurs entités du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et a pour effet de diminuer le résultat net part du Groupe de l'exercice 2013 de 14 millions d'euros.

Le groupe TEB, consolidé par intégration globale depuis le 20 décembre 2013, était auparavant consolidé par intégration proportionnelle. L'application de la norme IFRS 11 se traduit par sa consolidation selon la méthode de mise en équivalence jusqu'au 20 décembre dans le compte de résultat retraité de l'exercice 2013. Des résultats 2013 pro forma sont présentés ci-après en considérant le groupe TEB en intégration globale tout au long de l'année, pour assurer la comparabilité avec les résultats de l'exercice 2014. La ligne « Effets de la consolidation des entités TEB en mise en équivalence » indique l'effet de la mise en équivalence de TEB par rapport à l'intégration globale.

## ➤ RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros	Exercice 2014							Exercice 2013 <sup>(1)</sup>						
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels <sup>(3)</sup>	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Coûts exceptionnels <sup>(3)</sup>	Résultat d'exploitation	Éléments hors exploitation	Résultat avant impôt
<b>Retail Banking</b>														
<b>Domestic Markets</b>														
Banque De Détail en France <sup>(2)</sup>	6 468	(4 373)	(401)		1 694	2	1 696	6 675	(4 427)	(341)		1 907	4	1 911
BNL banca commerciale <sup>(2)</sup>	3 158	(1 738)	(1 397)		23		23	3 190	(1 752)	(1 204)		234		234
Banque de Détail en Belgique <sup>(2)</sup>	3 227	(2 350)	(129)		748	(10)	738	3 088	(2 323)	(140)		625	13	638
Autres activités de Domestic Markets <sup>(2)</sup>	2 299	(1 279)	(143)		877	(19)	858	2 151	(1 242)	(158)		751	34	785
<b>Personal Finance</b>	<b>4 077</b>	<b>(1 953)</b>	<b>(1 094)</b>	-	<b>1 030</b>	<b>100</b>	<b>1 130</b>	<b>3 693</b>	<b>(1 741)</b>	<b>(1 098)</b>	-	<b>854</b>	<b>55</b>	<b>909</b>
<b>International Retail Banking</b>														
Europe Méditerranée <sup>(2)</sup>	2 097	(1 461)	(357)		279	106	385	2 080	(1 473)	(272)		335	199	534
BancWest <sup>(2)</sup>	2 202	(1 424)	(50)		728	4	732	2 184	(1 369)	(54)		761	6	767
<b>Investment Solutions</b>	<b>6 543</b>	<b>(4 536)</b>	<b>(4)</b>	-	<b>2 003</b>	<b>204</b>	<b>2 207</b>	<b>6 325</b>	<b>(4 385)</b>	<b>(2)</b>	-	<b>1 938</b>	<b>155</b>	<b>2 093</b>
<b>Corporate and Investment Banking</b>														
Conseils et marchés de capitaux	5 430	(4 375)	50		1 105	5	1 110	5 426	(4 236)	(78)		1 112	13	1 125
Corporate Banking	3 292	(1 762)	(131)		1 399	16	1 415	3 275	(1 740)	(437)		1 098	18	1 116
<b>Autres Activités</b>	<b>375</b>	<b>(1 275)</b>	<b>(49)</b>	<b>(6 000)</b>	<b>(6 949)</b>	<b>(196)</b>	<b>(7 145)</b>	<b>322</b>	<b>(1 280)</b>	<b>(17)</b>	<b>(798)</b>	<b>(1 773)</b>	<b>(100)</b>	<b>(1 873)</b>
Effets de la consolidation des entités TEB en mise en équivalence								(1 123)	651	158		(314)	176	(138)
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>39 168</b>	<b>(26 526)</b>	<b>(3 705)</b>	<b>(6 000)</b>	<b>2 937</b>	<b>212</b>	<b>3 149</b>	<b>37 286</b>	<b>(25 317)</b>	<b>(3 643)</b>	<b>(798)</b>	<b>7 528</b>	<b>573</b>	<b>8 101</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Banque De Détail en France, BNL banca commerciale, Banque De Détail en Belgique, Autres Activités de Domestic Markets, Europe Méditerranée et BancWest après réaffectation chez Investment Solutions d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique, Luxembourg, Turquie et États-Unis.

(3) Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

## ► BILAN PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Retail Banking</b>				
<b>Domestic Markets</b>	<b>394 509</b>	<b>410 197</b>	<b>386 941</b>	<b>392 095</b>
Banque De Détail en France	155 839	164 673	154 360	157 317
BNL banca commerciale	73 994	66 136	77 177	62 177
Banque de Détail en Belgique	118 918	138 799	115 278	137 548
Autres activités de Domestic Markets	45 758	40 589	40 126	35 053
<b>Personal Finance</b>	<b>51 137</b>	<b>13 961</b>	<b>44 364</b>	<b>9 018</b>
<b>International Retail Banking</b>	<b>120 286</b>	<b>109 783</b>	<b>92 955</b>	<b>86 201</b>
Europe Méditerranée	50 860	44 915	36 570	33 338
BancWest	69 426	64 868	56 385	52 863
<b>Investment Solutions</b>	<b>259 691</b>	<b>309 819</b>	<b>216 260</b>	<b>266 255</b>
<b>Corporate and Investment Banking</b>	<b>1 178 608</b>	<b>1 079 392</b>	<b>995 675</b>	<b>898 519</b>
<b>Autres Activités</b>	<b>73 528</b>	<b>154 607</b>	<b>74 327</b>	<b>158 434</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 077 759</b>	<b>2 077 759</b>	<b>1 810 522</b>	<b>1 810 522</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

L'information par pôle d'activité relative aux écarts d'acquisition est présentée dans la note 5.o Écarts d'acquisition.

## Informations par secteur géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités ajusté afin de se rapprocher de l'origine managériale de l'activité. Il ne reflète pas nécessairement la nationalité de la contrepartie ou la localisation des activités opérationnelles.

## ► PRODUIT NET BANCAIRE PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
Europe	29 644	29 218
Amérique du Nord	4 041	3 846
APAC	2 713	2 589
Autres	2 770	1 633
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>39 168</b>	<b>37 286</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## ► BILAN EN CONTRIBUTION AUX COMPTES CONSOLIDÉS, PAR SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Europe	1 622 888	1 414 030
Amérique du Nord	250 880	219 382
APAC	151 481	119 493
Autres	52 510	57 617
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>2 077 759</b>	<b>1 810 522</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## Note 5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

### 5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	156 546	78 563	157 735	68 145
Prêts et opérations de pension	165 776	264	152 036	40
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>322 322</b>	<b>78 827</b>	<b>309 771</b>	<b>68 185</b>
Portefeuille de titres	78 912		69 792	
Emprunts et opérations de pension	196 733	2 009	202 662	1 372
Dettes représentées par un titre (note 5.i)		48 171		42 344
Dettes subordonnées (note 5.i)		1 550		1 613
Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers		5 902		2 013
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>275 645</b>	<b>57 632</b>	<b>272 454</b>	<b>47 342</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.d.

#### Instruments financiers évalués en valeur de marché sur option

##### Actifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les actifs financiers valorisés sur option à la valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent essentiellement les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, s'élevant à 47 462 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 43 692 millions d'euros au 31 décembre 2013), et, dans une moindre mesure, des actifs avec dérivés incorporés pour lesquels le principe d'extraction de ces dérivés n'a pas été retenu.

Les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance comprennent des titres émis par des entités consolidées du Groupe, qui ne sont pas éliminés en consolidation afin de maintenir la représentation des actifs investis au titre de ces contrats au même montant que celui des provisions techniques constituées au titre des passifs dus aux assurés. Les titres à revenu fixe (certificats et EMTN) non éliminés s'élèvent à 700 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 841 millions d'euros au 31 décembre 2013 et les titres à revenu variable (actions émises par BNP Paribas SA principalement) à 137 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 37 millions d'euros au 31 décembre 2013. Leur élimination n'aurait pas d'impact significatif sur les comptes de la période.

##### Passifs financiers évalués en valeur de marché sur option

Les passifs financiers valorisés sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat enregistrent principalement les émissions originées

et structurées pour le compte de la clientèle dont les risques et la couverture sont gérés dans un même ensemble. Ces émissions recèlent des dérivés incorporés significatifs dont les variations de valeur sont susceptibles d'être compensées par celles des instruments dérivés qui les couvrent économiquement.

La valeur de remboursement des dettes émises évaluées sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat s'établit à 51 592 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 45 522 millions d'euros au 31 décembre 2013.

#### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments « élémentaires » (tels que les « credit default swaps ») soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux	295 651	280 311	216 835	202 600
Instruments dérivés de change	57 211	62 823	32 310	36 353
Instruments dérivés de crédit	18 425	18 054	18 494	18 167
Instruments dérivés sur actions	33 112	41 838	34 809	41 162
Autres instruments dérivés	8 099	7 224	3 307	3 157
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>412 498</b>	<b>410 250</b>	<b>305 755</b>	<b>301 439</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Le tableau ci-après présente les montants notionnels des instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction. Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une

indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>		
	Marchés organisés <sup>(2)</sup>	Gré à gré	Total	Marchés organisés <sup>(2)</sup>	Gré à gré	Total
Instruments dérivés de taux	20 042 832	13 000 642	33 043 474	23 588 262	11 380 138	34 968 400
Instruments dérivés de change	28 833	3 443 439	3 472 272	19 533	2 557 322	2 576 855
Instruments dérivés de crédit	47 537	1 752 947	1 800 484	55 591	1 870 305	1 925 896
Instruments dérivés sur actions	773 280	643 631	1 416 911	1 185 689	582 365	1 768 054
Autres instruments dérivés	89 464	79 431	168 895	73 799	59 647	133 446
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>20 981 946</b>	<b>18 920 090</b>	<b>39 902 036</b>	<b>24 922 874</b>	<b>16 449 777</b>	<b>41 372 651</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. note 1.a et 2).

(2) Les instruments financiers négociés sur les marchés organisés sont essentiellement traités avec des chambres de compensation.

## 5.b INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS À USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les valeurs de marché des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
<b>Couverture de valeur</b>	<b>15 976</b>	<b>19 326</b>	<b>6 035</b>	<b>10 548</b>
Instruments dérivés de taux	15 976	19 321	6 035	10 536
Instruments dérivés de change		5		12
<b>Couverture de résultats futurs</b>	<b>3 704</b>	<b>3 664</b>	<b>2 280</b>	<b>1 580</b>
Instruments dérivés de taux	3 607	3 555	2 117	1 484
Instruments dérivés de change	71	102	81	96
Autres instruments dérivés	26	7	82	
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>	<b>86</b>	<b>3</b>	<b>53</b>	<b>11</b>
Instruments dérivés de change	86	3	53	11
<b>DÉRIVÉS UTILISÉS EN COUVERTURE</b>	<b>19 766</b>	<b>22 993</b>	<b>8 368</b>	<b>12 139</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. note 1.a et 2).

Le montant total des notionnels des instruments dérivés utilisés en couverture s'établit à 920 215 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 786 150 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 5.c ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
<b>Titres à revenu fixe</b>	<b>234 032</b>	<b>(85)</b>	<b>15 761</b>	<b>181 784</b>	<b>(84)</b>	<b>5 903</b>
Bons du Trésor et obligations d'État	123 405	(4)	8 869	100 028	(3)	2 254
Autres titres à revenu fixe	110 627	(81)	6 892	81 756	(81)	3 649
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>18 260</b>	<b>(2 953)</b>	<b>3 833</b>	<b>17 272</b>	<b>(3 593)</b>	<b>4 087</b>
Titres cotés	5 273	(945)	1 707	5 976	(1 329)	2 065
Titres non cotés	12 987	(2 008)	2 126	11 296	(2 264)	2 022
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>252 292</b>	<b>(3 038)</b>	<b>19 594</b>	<b>199 056</b>	<b>(3 677)</b>	<b>9 990</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 201 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2013).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
<b>Réévaluation non couverte des titres, comptabilisée en « Actifs financiers disponibles à la vente »</b>	<b>15 761</b>	<b>3 833</b>	<b>19 594</b>	<b>5 903</b>	<b>4 087</b>	<b>9 990</b>
Impôts différés liés à cette réévaluation	(5 281)	(842)	(6 123)	(1 934)	(881)	(2 815)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(8 257)	(1 072)	(9 329)	(3 529)	(1 046)	(4 575)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	884	84	968	499	79	578
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(74)		(74)	(108)		(108)
Autres variations	(52)	14	(38)	(40)	36	(4)
<b>Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique « Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés »</b>	<b>2 981</b>	<b>2 017</b>	<b>4 998</b>	<b>791</b>	<b>2 275</b>	<b>3 066</b>
Part du Groupe	2 859	2 006	4 865	746	2 264	3 010
Part des minoritaires	122	11	133	45	11	56

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).



## 5.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Dispositif de valorisation

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération de sortie sur le marché principal. Lorsque des techniques de valorisation sont utilisées pour calculer la valeur de marché, les hypothèses de coût de financement des flux futurs de trésorerie attendus contribuent à la valorisation milieu de marché, notamment à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Ces hypothèses reflètent l'anticipation de la Banque de ce qu'un acteur de marché retiendrait comme conditions effectives de refinancement de l'instrument. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral. En particulier, pour les dérivés non collatéralisés, ou imparfaitement collatéralisés, elles contiennent un ajustement explicite par rapport au taux d'intérêt interbancaire (Funding Valuation Adjustment – FVA).

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

### Ajustements additionnels de valorisation

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

- **Ajustement de bid/offer** : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

- **Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres** : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

- **Ajustement lié à l'incertitude de modèle** : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables. Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

- **Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA)** : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, la détermination de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- la possible absence ou indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers,
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché,
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation utilisé pour établir l'ajustement de valeur pour risque de contrepartie est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

- **Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA)** : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions de titres de dettes appropriées réalisées par le Groupe sur le marché. L'ajustement de DVA est établi après prise en compte de l'ajustement du coût de financement (FVA).

À ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 682 millions d'euros au 31 décembre 2014, à comparer à une augmentation de valeur de 405 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une charge de 277 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

### Classes d'instruments et classification au sein de la hiérarchie pour les actifs et passifs évalués à la valeur de marché

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral ;
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts

En millions d'euros, au	31 décembre 2014											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>119 509</b>	<b>33 221</b>	<b>3 816</b>	<b>156 546</b>	<b>63 888</b>	<b>11 872</b>	<b>2 803</b>	<b>78 563</b>	<b>190 828</b>	<b>52 231</b>	<b>9 233</b>	<b>252 292</b>
Bons du Trésor et obligations d'État	57 043	5 369		62 412	1 499	29		1 528	117 689	5 716		123 405
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	11 684	2 165	13 849	-	-	-	-	-	3 691	232	3 923
CDOs/CLOs <sup>(2)</sup>		199	2 140	2 339						141	224	365
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		11 485	25	11 510						3 550	8	3 558
Autres titres à revenu fixe	13 847	14 125	1 230	29 202	1 814	4 638	32	6 484	65 303	39 513	1 888	106 704
Actions et autres titres à revenu variable	48 619	2 043	421	51 083	60 575	7 205	2 771	70 551	7 836	3 311	7 113	18 260
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>160 228</b>	<b>5 548</b>	<b>165 776</b>	<b>-</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>264</b>				
Prêts		684		684		264		264				
Opérations de pension		159 544	5 548	165 092								
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>119 509</b>	<b>193 449</b>	<b>9 364</b>	<b>322 322</b>	<b>63 888</b>	<b>12 136</b>	<b>2 803</b>	<b>78 827</b>	<b>190 828</b>	<b>52 231</b>	<b>9 233</b>	<b>252 292</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>74 857</b>	<b>3 823</b>	<b>232</b>	<b>78 912</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
Bons du Trésor et obligations d'État	57 064	655		57 719								
Autres titres à revenu fixe	6 216	2 847	232	9 295								
Actions et autres titres à revenu variable	11 577	321		11 898								
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>182 733</b>	<b>14 000</b>	<b>196 733</b>	<b>-</b>	<b>1 921</b>	<b>88</b>	<b>2 009</b>				
Emprunts		4 131	5	4 136		1 921	88	2 009				
Opérations de pension		178 602	13 995	192 597								
<b>Dettes représentées par un titre (note 5.i)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36 537</b>	<b>11 634</b>	<b>48 171</b>				
Dettes subordonnées (note 5.i)						1 540	10	1 550				
<b>Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 261</b>	<b>641</b>	<b>-</b>	<b>5 902</b>				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>74 857</b>	<b>186 556</b>	<b>14 232</b>	<b>275 645</b>	<b>5 261</b>	<b>40 639</b>	<b>11 732</b>	<b>57 632</b>				

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 <sup>(3)</sup>											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>125 439</b>	<b>28 638</b>	<b>3 658</b>	<b>157 735</b>	<b>54 453</b>	<b>10 833</b>	<b>2 859</b>	<b>68 145</b>	<b>141 028</b>	<b>50 348</b>	<b>7 680</b>	<b>199 056</b>
Bons du Trésor et obligations d'État	53 075	7 661		60 736	334	4		338	94 704	5 324		100 028
Valeurs mobilières adossées à des actifs <sup>(1)</sup>	-	8 484	3 076	11 560	-	-	-	-	-	2 632	292	2 924
CDOs/CLOs <sup>(2)</sup>		246	3 061	3 307								
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		8 238	15	8 253						2 632	292	2 924
Autres titres à revenu fixe	11 651	11 260	217	23 128	1 775	5 399	29	7 203	37 038	40 755	1 039	78 832
Actions et autres titres à revenu variable	60 713	1 233	365	62 311	52 344	5 430	2 830	60 604	9 286	1 637	6 349	17 272
<b>Prêts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>147 330</b>	<b>4 706</b>	<b>152 036</b>	<b>-</b>	<b>40</b>	<b>-</b>	<b>40</b>				
Prêts		445		445		40		40				
Opérations de pension		146 885	4 706	151 591								
<b>ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT ET DISPONIBLES À LA VENTE</b>	<b>125 439</b>	<b>175 968</b>	<b>8 364</b>	<b>309 771</b>	<b>54 453</b>	<b>10 873</b>	<b>2 859</b>	<b>68 185</b>	<b>141 028</b>	<b>50 348</b>	<b>7 680</b>	<b>199 056</b>
<b>Portefeuille de titres</b>	<b>66 630</b>	<b>3 055</b>	<b>107</b>	<b>69 792</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				
Bons du Trésor et obligations d'État	55 127	159		55 286								
Autres titres à revenu fixe	5 634	2 846	107	8 587								
Actions et autres titres à revenu variable	5 869	50		5 919								
<b>Emprunts et opérations de pension</b>	<b>-</b>	<b>193 525</b>	<b>9 137</b>	<b>202 662</b>	<b>-</b>	<b>1 372</b>	<b>-</b>	<b>1 372</b>				
Emprunts		3 755	3	3 758		1 372		1 372				
Opérations de pension		189 770	9 134	198 904								
<b>Dettes représentées par un titre (note 5.i)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 610</b>	<b>29 621</b>	<b>10 113</b>	<b>42 344</b>				
<b>Dettes subordonnées (note 5.i)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 603</b>	<b>10</b>	<b>1 613</b>				
<b>Dettes représentatives de parts de fonds consolidés détenues par des tiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 514</b>	<b>499</b>	<b>-</b>	<b>2 013</b>				
<b>PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT</b>	<b>66 630</b>	<b>196 580</b>	<b>9 244</b>	<b>272 454</b>	<b>4 124</b>	<b>33 095</b>	<b>10 123</b>	<b>47 342</b>				

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie « prêts et créances sur la clientèle » lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.e).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) - Obligations adossées à des titres de dette ;  
Collateralised Loan Obligations (CLOs) - Obligations adossées à des prêts.

(3) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

En millions d'euros, au	31 décembre 2014							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	280	288 004	7 367	295 651	349	275 690	4 272	280 311
Instruments dérivés de change	4	56 931	276	57 211	5	62 792	26	62 823
Instruments dérivés de crédit		17 183	1 242	18 425		16 579	1 475	18 054
Instruments dérivés sur actions	5 415	25 997	1 700	33 112	5 671	31 116	5 051	41 838
Autres instruments dérivés	1 375	6 718	6	8 099	1 071	5 730	423	7 224
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)</b>	<b>7 074</b>	<b>394 833</b>	<b>10 591</b>	<b>412 498</b>	<b>7 096</b>	<b>391 907</b>	<b>11 247</b>	<b>410 250</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>19 766</b>	<b>-</b>	<b>19 766</b>	<b>-</b>	<b>22 993</b>	<b>-</b>	<b>22 993</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux	185	213 009	3 641	216 835	258	198 994	3 348	202 600
Instruments dérivés de change		32 310		32 310	13	36 340		36 353
Instruments dérivés de crédit		17 236	1 258	18 494		16 574	1 593	18 167
Instruments dérivés sur actions	6 654	27 213	942	34 809	5 917	32 565	2 680	41 162
Autres instruments dérivés	148	3 127	32	3 307	169	2 957	31	3 157
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)</b>	<b>6 987</b>	<b>292 895</b>	<b>5 873</b>	<b>305 755</b>	<b>6 357</b>	<b>287 430</b>	<b>7 652</b>	<b>301 439</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	<b>-</b>	<b>8 368</b>	<b>-</b>	<b>8 368</b>	<b>-</b>	<b>12 139</b>	<b>-</b>	<b>12 139</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours de l'exercice 2014, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 n'ont pas été significatifs.

### Description des principaux instruments au sein de chaque niveau de la hiérarchie

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

#### Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une Bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options...). Il comprend les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement ainsi que la dette représentative de parts de fonds consolidés détenues par des tiers.

#### Niveau 2

**Les titres** classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'État, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities - MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

**Les opérations de pension** sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

**Les instruments dérivés** de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.

### Niveau 3

**Les titres de Niveau 3** du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur

de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considéré. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (hedge funds) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.c, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

**Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS** : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

**Les dettes émises** évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread d'émission est considéré comme observable.

### Instruments dérivés

**Les instruments dérivés simples** sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition est au-delà de la zone observable des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle porte sur des instruments ou des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation ;
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent



également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique ;

- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

**Les instruments dérivés complexes** classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les titres hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionnalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.
- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut.

Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.

- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composants du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles. Les paniers linéaires sont toutefois considérés comme observables.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments ne sont pas actives, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indices est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

#### Ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA)

Les ajustements additionnels de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et pour risque de crédit propre (DVA) et l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) sont considérés comme composantes non observables du dispositif de valorisation et par conséquent classés en Niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. Ceci n'interfère pas, dans le cas général, dans la classification des transactions individuelles au sein de la hiérarchie. Toutefois, un dispositif spécifique permet d'identifier, depuis 2014, les transactions individuelles pour lesquelles la contribution marginale de ces ajustements, et l'incertitude y associée, est significative et justifie de classer ces transactions en Niveau 3. C'est notamment le cas de certaines transactions faiblement collatéralisées et de durée résiduelle très longue.

Pour tous ces produits de niveau 3, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.

Classes d'instruments	Évaluation au bilan		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée
	Actif	Passif					
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	2 364		Obligations adossées à des prêts (CLOs)	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	25 pb à 1 282 pb <sup>(1)</sup>	193 pb <sup>(a)</sup>
			Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux		Taux constant de remboursements (CLOs)	0-10 %	10 % <sup>(b)</sup>
					Base de financement cash/synthétique (€)	2 pb à 6 pb	non significatif
Opérations de pension	5 548	13 995	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base de financement d'un pool d'obligations de référence négocié activement et représentatif des pensions livrées sous-jacentes.	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations privées (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	0 pb-90 pb	66 pb <sup>(c)</sup>
Instruments dérivés de taux	7 367	4 272	Instruments dérivés hybrides change/taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change/taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	25 % - 56 %	45 % <sup>(c)</sup>
			Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	0,8 % - 10 %	<sup>(d)</sup>
			Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,4 % - 1,8 %	<sup>(d)</sup>
			Swaps de titrisation (balance guaranteed) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés	Volatilité à terme des taux d'intérêt	0,3 % - 0,7 %	<sup>(d)</sup>
			Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,1 % - 40 %	10 % <sup>(c)</sup>	
Instruments dérivés de crédit	1 242	1 475	CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	10 % à 93 %	<sup>(d)</sup>
					Corrélation du défaut inter-régions	70 % - 90 %	80 % <sup>(a)</sup>
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0-25 %	<sup>(d)</sup>
			Paniers N to Default	Modèle de défaillance sur crédit	Corrélation des défaillances	50 % - 98 %	60 % <sup>(c)</sup>
Instruments dérivés sur actions	1 700	5 051	Instruments dérivés de crédit sur un émetteur de référence peu liquide (autre que CDS sur actifs de titrisation et CDS sur indices de prêts)	Démembrement, extrapolation et interpolation	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	40 pb à 128 pb <sup>(2)</sup>	104 pb <sup>(a)</sup>
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	12 pb à 896 pb <sup>(3)</sup>	193 pb <sup>(a)</sup>
					Volatilité non observable des actions	4 % - 132 % <sup>(4)</sup>	27 % <sup>(e)</sup>
		Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Corrélation non observable des actions	22 % - 98 %	61 % <sup>(a)</sup>	

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont pratiquement nuls. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 25 pb et 731 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur les émetteurs souverains européens.

(3) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs en difficulté qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 450 pb.

(4) Le haut de la fourchette est lié à une action qui représente une part négligeable du bilan sur les options avec des sous-jacents action. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 65 %.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition.

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille.

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données.

(e) Simple calcul de la moyenne.



## Tableau de variation des instruments financiers de Niveau 3

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2014 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	Total	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Total
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>13 639</b>	<b>4 049</b>	<b>9 936</b>	<b>27 624</b>	<b>(17 289)</b>	<b>(8 554)</b>	<b>(25 843)</b>
Achats	5 145	2 382	973	8 500			-
Émissions				-	(6 963)	(8 134)	(15 097)
Ventes	(2 414)	(2 383)	(1 122)	(5 919)			-
Règlements <sup>(1)</sup>	(1 917)	(1 111)	(701)	(3 729)	6 563	6 595	13 158
Transferts vers le niveau 3	850	12	133	995	(569)	(554)	(1 123)
Transferts hors du niveau 3	(866)	(89)	(1 551)	(2 506)	628	153	781
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	73	95	(171)	(3)	321	119	440
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	30	(96)		(66)	113	213	326
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	(303)		(72)	(375)	300	39	339
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			255	255			-
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013<sup>(2)</sup></b>	<b>14 237</b>	<b>2 859</b>	<b>7 680</b>	<b>24 776</b>	<b>(16 896)</b>	<b>(10 123)</b>	<b>(27 019)</b>
Achats	8 725	2 743	3 532	15 000			-
Émissions				-	(12 622)	(4 506)	(17 128)
Ventes	(1 459)	(2 562)	(1 266)	(5 287)			-
Règlements <sup>(1)</sup>	(7 727)	(233)	(1 262)	(9 222)	3 838	2 507	6 345
Transferts vers le niveau 3	3 204		90	3 294	(2 188)	(4 178)	(6 366)
Transferts hors du niveau 3	(3 106)	(122)	(409)	(3 637)	332	4 197	4 529
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	132	48	(87)	93	880	239	1 119
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	5 302	70	(8)	5 364	2 127	313	2 440
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres							
Éléments relatifs aux variations de parités monétaires	647		151	798	(950)	(181)	(1 131)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées en capitaux propres			812	812			-
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>19 955</b>	<b>2 803</b>	<b>9 233</b>	<b>31 991</b>	<b>(25 479)</b>	<b>(11 732)</b>	<b>(37 211)</b>

(1) Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

(2) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les principaux mouvements intervenus en 2014 sont liés au transfert vers le Niveau 3 des transactions pour lesquelles les ajustements de valorisation (CVA, DVA et FVA) sont significatifs, pour un total de 2,4 milliards d'euros.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

### Sensibilité de la valeur de marché des instruments financiers de Niveau 3 aux changements d'hypothèses raisonnablement possibles

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne

représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA), l'ajustement explicite du coût de financement (FVA) et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Dans le cas de l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie (CVA) et de l'ajustement explicite du coût de financement (FVA), l'incertitude a été calibrée selon les modalités d'établissement des ajustements prudents de valorisation décrits dans le standard technique « Prudent Valuation » de l'Autorité bancaire européenne. Pour les autres ajustements, deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'État				
Valeurs mobilières adossées à des actifs	+/- 43	+/- 2	+/- 62	+/- 3
CDOs/CLOs	+/-43	+/-2	+/- 62	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs				+/- 3
Autres titres à revenu fixe	+/- 10	+/- 19	+/- 2	+/- 10
Actions et autres titres à revenu variable	+/- 32	+/- 71	+/- 32	+/- 63
Pensions	+/- 84		+/- 44	
Instruments financiers dérivés	+/- 1 076		+/- 1 010	
Instruments dérivés de taux	+/- 831		+/- 691	
Instruments dérivés de crédit	+/- 73		+/- 159	
Instruments dérivés sur actions	+/- 135		+/- 125	
Autres instruments dérivés	+/- 37		+/- 35	
<b>SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DU NIVEAU 3</b>	<b>+/- 1 245</b>	<b>+/- 92</b>	<b>+/- 1 150</b>	<b>+/- 76</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### Marge différée sur les instruments financiers valorisés avec des techniques développées par l'entreprise et fondées sur des paramètres pour partie non observables sur les marchés actifs

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« Day One Profit ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'observabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros	Marge différée au 31 décembre 2013	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 31 décembre 2014
Instruments dérivés de taux	193	123	(68)	248
Instruments dérivés de crédit	177	83	(91)	169
Instruments dérivés sur actions	244	261	(189)	316
Autres instruments dérivés	18	20	(20)	18
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>632</b>	<b>487</b>	<b>(368)</b>	<b>751</b>

### 5.e RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT À DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

En millions d'euros, au	Date de reclassement	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
		Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
<b>Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente</b>		<b>700</b>	<b>869</b>	<b>944</b>	<b>1 086</b>
dont titres souverains portugais	30 juin 2011	419	495	623	696
dont titres souverains irlandais	30 juin 2011	223	314	215	289
dont opérations structurées et autres titres à revenus fixes	30 juin 2009	58	60	106	101
<b>Opérations structurées et autres titres à revenus fixes en provenance du portefeuille de transaction</b>	<b>1<sup>er</sup> octobre 2008/ 30 juin 2009</b>	<b>1 979</b>	<b>1 970</b>	<b>2 369</b>	<b>2 341</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2014 n'aurait pas été significativement différent, comme celui de 2013. De même, les variations de valeur comptabilisées directement en

capitaux propres n'auraient pas été significativement différentes en 2014 et en 2013.

**5.f OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT****► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Comptes à vue	7 924	7 239
Prêts <sup>(2)</sup>	33 010	48 709
Opérations de pension	2 671	1 989
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>43 605</b>	<b>57 937</b>
<i>dont encours douteux</i>	439	747
<b>Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit (note 3.f)</b>	<b>(257)</b>	<b>(392)</b>
provisions spécifiques	(230)	(357)
provisions collectives	(27)	(35)
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>43 348</b>	<b>57 545</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 1 973 millions d'euros au 31 décembre 2014 (5 331 millions d'euros au 31 décembre 2013).

**► DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Comptes à vue	11 618	9 485
Emprunts	72 956	68 484
Opérations de pension	5 778	6 625
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>90 352</b>	<b>84 594</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

**5.g PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE****► PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Comptes ordinaires débiteurs	58 444	45 523
Prêts consentis à la clientèle	596 293	565 134
Opérations de pension	1 832	954
Opérations de location-financement	27 252	26 180
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>683 821</b>	<b>637 791</b>
<i>dont encours douteux</i>	42 896	43 585
<b>Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle (note 3.f)</b>	<b>(26 418)</b>	<b>(25 336)</b>
provisions spécifiques	(22 762)	(21 755)
provisions collectives	(3 656)	(3 581)
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>657 403</b>	<b>612 455</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► DÉTAIL DES OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Investissement brut</b>	<b>31 061</b>	<b>29 472</b>
A recevoir dans moins d'1 an	8 764	8 176
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	16 130	14 855
A recevoir au-delà de 5 ans	6 167	6 441
<b>Produits financiers non acquis</b>	<b>(3 809)</b>	<b>(3 292)</b>
<b>Investissement net avant dépréciation</b>	<b>27 252</b>	<b>26 180</b>
A recevoir dans moins d'1 an	7 765	7 378
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	14 041	13 179
A recevoir au-delà de 5 ans	5 446	5 623
<b>Dépréciations</b>	<b>(1 038)</b>	<b>(981)</b>
<b>Investissement net après dépréciation</b>	<b>26 214</b>	<b>25 199</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Comptes ordinaires créditeurs	372 393	303 900
Comptes à terme et assimilés	159 312	140 556
Comptes d'épargne à taux administré	105 174	103 787
Opérations de pension	4 670	5 254
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>641 549</b>	<b>553 497</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 5.h ENCOURS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS ET ENCOURS DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la valeur nette comptable des encours de créances non dépréciées présentant des impayés (par antériorité d'impayés), des encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture de ces actifs. Il n'est pas tenu compte dans ces tableaux des provisions de portefeuille éventuellement constituées.

Le montant déclaré au titre des garanties reçues est la valeur de la garantie, plafonnée par le montant des actifs couverts.

### ► ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	140				140	90
Prêts et créances sur la clientèle	11 643	326	66	217	12 252	6 048
<b>TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS</b>	<b>11 783</b>	<b>326</b>	<b>66</b>	<b>217</b>	<b>12 392</b>	<b>6 138</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>					
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total	Garanties reçues
Prêts et créances sur les établissements de crédit	274			21	295	65
Prêts et créances sur la clientèle	11 971	214	68	279	12 532	6 872
<b>TOTAL DES ENCOURS SAINS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS</b>	<b>12 245</b>	<b>214</b>	<b>68</b>	<b>300</b>	<b>12 827</b>	<b>6 937</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## ► ENCOURS DOUTEUX

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	201	(85)	116	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	439	(230)	209	109
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	42 896	(22 762)	20 134	13 190
<b>Total des encours douteux</b>	<b>43 536</b>	<b>(23 077)</b>	<b>20 459</b>	<b>13 299</b>
Engagements de financements donnés	461	(32)	429	321
Engagements de garantie financière donnés	1 076	(280)	796	-
<b>Total des engagements douteux hors-bilan</b>	<b>1 537</b>	<b>(312)</b>	<b>1 225</b>	<b>321</b>
<b>TOTAL</b>	<b>45 073</b>	<b>(23 389)</b>	<b>21 684</b>	<b>13 620</b>

En millions d'euros, au	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>			
	Encours douteux			Garanties reçues
	Brut	Dépréciation	Net	
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable) (note 5.c)	136	(84)	52	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)	747	(357)	390	288
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g)	43 585	(21 755)	21 830	13 162
<b>Total des encours douteux</b>	<b>44 468</b>	<b>(22 196)</b>	<b>22 272</b>	<b>13 450</b>
Engagements de financements donnés	648	(64)	584	149
Engagements de garantie financière donnés	1 099	(271)	828	295
<b>Total des engagements douteux hors-bilan</b>	<b>1 747</b>	<b>(335)</b>	<b>1 412</b>	<b>444</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 215</b>	<b>(22 531)</b>	<b>23 684</b>	<b>13 894</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).



## 5.i DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

### ► DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT (NOTE 5.a)

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination <sup>(1)</sup>	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(2)</sup>	Montant <sup>(3)</sup> admis en Tier 1	Montant <sup>(3)</sup> admis en Tier 2	31 déc. 2014	31 déc. 2013 <sup>(4)</sup>	
<b>Dettes représentées par un titre</b>							<b>1</b>				<b>48 171</b>	<b>42 344</b>
<b>Dettes subordonnées</b>								<b>241</b>	<b>390</b>	<b>1 550</b>	<b>1 613</b>	
Dettes subordonnées remboursables			(5)			2			352	733	817	
Dettes subordonnées perpétuelles								241	38	817	796	
BNP Paribas Fortis déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb		5	A	241		780	748	
Autres									38	37	48	

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes.

(2) Conditions suspensives de versement des coupons.

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

(3) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(4) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(5) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 239,40 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 359,10 euros pendant vingt séances de Bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux actions Ageas détenues par BNP Paribas Fortis et nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 25 janvier 2012, Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un accord sur le rachat total par BNP Paribas Fortis de titres subordonnés perpétuels et sur le règlement partiel du contrat de RPN qui s'est traduit par le rachat partiel en numéraire des CASHES, et dans un second temps, par la conversion en actions Ageas sous-jacentes.

Au 31 décembre 2014, l'encours net représente une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1 (compte tenu des dispositions transitoires).

Échéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées en valeur de marché par résultat sur option dont l'échéance en date d'émission est supérieure à un an :

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2024	Au-delà de 2024	Total 31 déc. 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 773	7 759	5 667	4 699	5 631	8 665	5 977	48 171
Dettes subordonnées remboursables	254	16	279	43		98	43	733
<b>TOTAL</b>	<b>10 027</b>	<b>7 775</b>	<b>5 946</b>	<b>4 742</b>	<b>5 631</b>	<b>8 763</b>	<b>6 020</b>	<b>48 904</b>

Date d'échéance ou d'option de remboursement <i>En millions d'euros</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019-2023	Au-delà de 2023	Total 31 déc. 2013 <sup>(1)</sup>
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	9 496	6 866	6 412	4 578	4 783	5 641	4 568	42 344
Dettes subordonnées remboursables	98	244	16	281	43	97	38	817
<b>TOTAL</b>	<b>9 594</b>	<b>7 110</b>	<b>6 428</b>	<b>4 859</b>	<b>4 826</b>	<b>5 738</b>	<b>4 606</b>	<b>43 161</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## ► DETTES COMPTABILISÉES AU COÛT AMORTI

Émetteur/Date d'émission <i>En millions d'euros</i>	Devise	Montant en devises à l'origine <i>(en millions)</i>	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination <sup>(1)</sup>	Conditions suspensives de versement des coupons <sup>(2)</sup>	Montant <sup>(3)</sup> admis en Tier 1	Montant <sup>(3)</sup> admis en Tier 2	31 déc. 2014	31 déc. 2013 <sup>(4)</sup>
<b>Dettes représentées par un titre</b>										<b>187 074</b>	<b>186 686</b>
<b>Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</b>						<b>1</b>				<b>95 673</b>	<b>95 234</b>
Titres de créances négociables										95 673	95 234
<b>Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</b>						<b>1</b>				<b>91 401</b>	<b>91 452</b>
Titres de créances négociables										80 079	78 123
Emprunts obligataires										11 322	13 329
<b>Dettes subordonnées</b>								<b>83</b>	<b>7 934</b>	<b>13 936</b>	<b>11 824</b>
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>			<sup>(5)</sup>			<b>2</b>		<b>83</b>	<b>7 126</b>	<b>12 095</b>	<b>10 085</b>
<b>Titres subordonnés perpétuels</b>			<sup>(5)</sup>					-	<b>586</b>	<b>1 607</b>	<b>1 493</b>
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25 %	-	3	B		254	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075 %	-	3	C		226	226	199
BNP Paribas Fortis oct-04	EUR	1 000	oct.-14	4,625 %	Euribor 3 mois + 170 pb	5	D				945
BNP Paribas Cardif nov-14	EUR	1 000	nov.-25	4,032 %	Euribor 3 mois + 393 pb	3	E			1 000	
Autres									106	127	95
<b>Titres participatifs</b>								-	<b>222</b>	<b>222</b>	<b>222</b>
BNP Paribas SA juil-84 <sup>(6)</sup>	EUR	337	-	<sup>(7)</sup>	-	4	NA		215	215	215
Autres									7	7	7
<b>Frais et commissions, dettes rattachées</b>								-	-	<b>12</b>	<b>24</b>

(1) (5) cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(2) Conditions suspensives de versement des coupons.

B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.

C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

D Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5 % des actifs pondérés de l'émetteur.

E Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf en cas d'événements d'insuffisance réglementaire, en accord avec le régulateur, ou en cas de cessation de paiements. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise des versements de coupons, ou si ces événements se produisent en premier, au remboursement de l'émission ou à la liquidation de l'émetteur.

(3) Compte tenu des règles d'admissibilité et des retraitements prudentiels, notamment la valeur du risque de crédit propre et l'amortissement des instruments.

(4) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(6) Les titres participatifs émis par BNP Paribas SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

(7) En fonction du résultat net encadré par un minimum de 85 % du TMO et un maximum de 130 % du TMO.

Le 27 octobre 2014, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement des titres subordonnés perpétuels émis en octobre 2004 pour 1 milliard d'euros.

Le 25 novembre 2014, BNP Paribas Cardif a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour 1 milliard d'euros.

Le 20 janvier 2015, BancWest Corporation a procédé au remboursement des dettes subordonnées remboursables émises en juillet 1997 pour 100 millions de dollars, soit une contre-valeur de 83 millions d'euros, admises en Tier 1 au 31 décembre 2014.

**Echéancement des dettes à moyen et long terme représentées par un titre et des dettes subordonnées remboursables comptabilisées au coût amorti dont l'échéance lors de l'émission est supérieure à un an :**

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020 -2024	Au-delà de 2024	Total 31 décembre 2014
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	19 716	13 011	11 910	5 668	10 191	27 480	3 425	91 401
Dettes subordonnées remboursables	1 240	1 420	3 938	633	195	2 207	2 462	12 095
<b>TOTAL</b>	<b>20 956</b>	<b>14 431</b>	<b>15 848</b>	<b>6 301</b>	<b>10 386</b>	<b>29 687</b>	<b>5 887</b>	<b>103 496</b>

Date d'échéance ou d'option de remboursement En millions d'euros	2014	2015	2016	2017	2018	2019 -2023	Au-delà de 2023	Total 31 déc. 2013(1)
Dettes à moyen et long terme représentées par un titre	17 355	17 308	11 384	10 276	6 761	24 900	3 468	91 452
Dettes subordonnées remboursables	1 362	1 116	1 008	4 116	545	1 676	262	10 085
<b>TOTAL</b>	<b>18 717</b>	<b>18 424</b>	<b>12 392</b>	<b>14 392</b>	<b>7 306</b>	<b>26 576</b>	<b>3 730</b>	<b>101 537</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 5.j ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013(1)
Bons du Trésor et obligations d'État	8 836	9 752
Autres titres à revenu fixe	129	129
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE</b>	<b>8 965</b>	<b>9 881</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Aucun actif financier détenu jusqu'à l'échéance n'est déprécié au 31 décembre 2014, comme au 31 décembre 2013.

## 5.k IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Impôts courants	1 470	1 460
Impôts différés	7 159	7 390
<b>Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>8 629</b>	<b>8 850</b>
Impôts courants	794	815
Impôts différés	2 099	1 662
<b>Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>2 893</b>	<b>2 477</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► VARIATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>5 728</b>	<b>5 828</b>
Charge d'impôt différé (note 3.h)	(8)	(235)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(842)	(204)
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture de résultats futurs	(424)	455
Variations des impôts différés liées aux éléments constatés directement en capitaux propres ne pouvant être rapportés au résultat	143	(166)
Variation de périmètre, des parités monétaires et divers	463	50
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>5 060</b>	<b>5 728</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS ET PASSIFS PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Actifs financiers disponibles à la vente et prêts, y compris ceux reclassés en prêts et créances	(1 292)	(450)
Réserve latente de location-financement	(571)	(551)
Provisions pour engagements sociaux	1 191	993
Provisions pour risque de crédit	3 155	2 827
Autres éléments	109	135
Déficits fiscaux reportables	2 468	2 774
<b>IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS</b>	<b>5 060</b>	<b>5 728</b>
Impôts différés actifs	7 159	7 390
Impôts différés passifs	(2 099)	(1 662)

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1 836 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 614 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Afin de déterminer le niveau des déficits fiscaux reportables activés, le Groupe procède chaque année à une étude spécifique pour chaque entité

concernée, tenant compte du régime fiscal applicable – et notamment des éventuelles règles de péremption – ainsi que d'une projection réaliste des revenus et des charges conforme au plan de développement de leur activité.

Principales entités présentant des impôts différés actifs comptabilisés sur déficits fiscaux reportables :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	Durée légale de report en avant	Période prévisionnelle de recouvrabilité
BNP Paribas Fortis	1 926	illimitée	7 ans
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	84	9 ans	9 ans
Autres	458		
<b>TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS SUR DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES</b>	<b>2 468</b>		

## 5.1 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	65 765	41 009
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	12 703	18 656
Comptes d'encaissement	427	389
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 782	2 712
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	5 520	4 614
Autres débiteurs et actifs divers	22 891	21 276
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>	<b>110 088</b>	<b>88 656</b>
Dépôts de garantie reçus	41 936	31 015
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	13 908	19 222
Comptes d'encaissement	1 004	1 167
Charges à payer et produits constatés d'avance	8 030	6 563
Autres créditeurs et passifs divers	22 920	20 414
<b>TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>	<b>87 798</b>	<b>78 381</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>2 712</b>	<b>2 827</b>
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	415	218
Encaissements des prestations mis à la charge des réassureurs	(347)	(327)
Effets des variations de parités monétaires et de périmètre	2	(6)
<b>PART DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>2 782</b>	<b>2 712</b>

## 5.m PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les informations financières cumulées relatives aux coentreprises et entreprises associées sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	Exercice 2014				31 déc. 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>				31 déc. 2013 <sup>(1)</sup>
	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence	Quote-part du résultat net	Quote-part des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Quote-part du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	Participations dans les sociétés mises en équivalence		
Coentreprises	(26)	119	93	1 049	220	80	300	964		
Entreprises associées <sup>(2)</sup>	434	367	801	6 322	317	(304)	13	5 597		
<b>TOTAL SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>408</b>	<b>486</b>	<b>894</b>	<b>7 371</b>	<b>537</b>	<b>(224)</b>	<b>313</b>	<b>6 561</b>		

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. note 1.a et 2).

(2) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

Les engagements de garantie et de financement donnés par le Groupe aux coentreprises sont détaillés dans la note 8.h Relations avec les autres parties liées.

La valeur au bilan de la quote-part de mise en équivalence des principales coentreprises et entreprises associées du Groupe BNP Paribas est présentée ci-dessous :

En millions d'euros, au	Pays d'immatriculation	Activité	% d'intérêt	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>COENTREPRISES</b>					
Bpost banque	Belgique	Banque de détail	50 %	405	328
Union de Creditos Inmobiliarios	Espagne	Prêts hypothécaires	50 %	283	311
<b>ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>					
AG Insurance	Belgique	Assurance	25 %	1 628	1 317
Klépierre	France	Immobilier de centres commerciaux	22 %	880	986
Banque de Nankin	Chine	Banque de détail	16 %	730	540

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).



## 5.n IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMEUBLES DE PLACEMENT</b>	<b>1 871</b>	<b>(257)</b>	<b>1 614</b>	<b>2 054</b>	<b>(282)</b>	<b>1 772</b>
Terrains et constructions	7 364	(1 824)	5 540	7 001	(1 572)	5 429
Équipement, Mobilier, Installations	6 989	(4 801)	2 188	6 557	(4 342)	2 215
Biens mobiliers donnés en location	13 100	(4 037)	9 063	12 317	(4 044)	8 273
Autres immobilisations	2 340	(1 099)	1 241	1 967	(955)	1 012
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>29 793</b>	<b>(11 761)</b>	<b>18 032</b>	<b>27 842</b>	<b>(10 913)</b>	<b>16 929</b>
Logiciels informatiques acquis	3 036	(2 346)	690	2 520	(1 967)	553
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	3 713	(2 756)	957	3 205	(2 329)	876
Autres immobilisations incorporelles	1 668	(364)	1 304	1 420	(312)	1 108
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>8 417</b>	<b>(5 466)</b>	<b>2 951</b>	<b>7 145</b>	<b>(4 608)</b>	<b>2 537</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## Immeubles de placement

Les terrains et immeubles donnés en location simple, de même que les terrains et immeubles représentatifs des actifs investis dans le cadre de l'activité d'assurance-vie sont regroupés sous la rubrique « Immeubles de placement ».

La valeur de marché estimée des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti s'établit à 1 808 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 983 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## Location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables</b>	<b>4 468</b>	<b>4 363</b>
<i>Paiements à recevoir dans moins d'1 an</i>	<i>1 989</i>	<i>1 898</i>
<i>Paiements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans</i>	<i>2 409</i>	<i>2 379</i>
<i>Paiements à recevoir au-delà de 5 ans</i>	<i>70</i>	<i>86</i>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

## Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe.

## Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissement effectuées au cours de l'exercice 2014 s'établit à 1 551 millions d'euros, contre 1 519 millions d'euros au titre de l'exercice 2013.

Le montant des dotations nettes de dépréciation sur immobilisations corporelles et incorporelles porté en résultat s'élève à 15 millions d'euros pour l'exercice 2014, contre 11 millions d'euros pour l'exercice 2013.

## 5.0 ÉCARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>9 846</b>	<b>10 163</b>
Acquisitions	503	302
Cessions	(13)	(86)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(351)	(253)
Effets des variations de parités monétaires	594	(250)
Autres mouvements	(2)	(30)
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>10 577</b>	<b>9 846</b>
Valeur brute comptable	12 284	11 193
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 707)	(1 347)

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les écarts d'acquisition se répartissent par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable		Dépréciations comptabilisées au cours de l'exercice		Acquisitions de l'exercice	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Écarts d'acquisition positifs</b>						
<b>Retail Banking</b>	<b>8 252</b>	<b>7 624</b>	<b>(348)</b>	<b>(252)</b>	<b>451</b>	<b>240</b>
Arval	317	301				
BancWest	4 125	3 620				
Banque de détail en Italie	917	1 214	(297)	(186)		
Leasing Solutions	138	137				
Personal Finance	1 376	1 196			178	
Personal Finance - partenariat testé spécifiquement	438	489	(51)	(66)		
Personal Investors	553	391			166	
Turk Ekonomi Bankasi	251	240				240
Bank BGZ	102				107	
Autres	35	36				
<b>Investment Solutions</b>	<b>1 640</b>	<b>1 587</b>	<b>(3)</b>	<b>(1)</b>	<b>33</b>	<b>62</b>
Assurance	292	258			33	
Investment Partners	169	160				
Real Estate	375	371		(1)		22
Securities Services	415	399				40
Wealth Management	389	399	(3)			
<b>Corporate and Investment Banking</b>	<b>682</b>	<b>632</b>			<b>19</b>	
Conseil et Marchés de Capitaux	408	363			19	
Corporate Banking	274	269				
<b>Autres Activités</b>	<b>3</b>	<b>3</b>				
<b>TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION POSITIFS</b>	<b>10 577</b>	<b>9 846</b>	<b>(351)</b>	<b>(253)</b>	<b>503</b>	<b>302</b>
<b>Écart d'acquisition négatif</b>				<b>2</b>		
<b>VARIATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PORTÉE EN RÉSULTAT</b>			<b>(351)</b>	<b>(251)</b>		

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les ensembles homogènes de métiers auxquels sont alloués les écarts d'acquisition sont les suivants :

■ **Arval** : Spécialiste de la location longue durée de flottes de véhicules multimarques, Arval offre aux entreprises des solutions sur mesure pour externaliser les risques liés à la gestion de leur flotte et optimiser la mobilité de leurs employés.

■ **BancWest** : L'activité de banque de détail aux États-Unis s'exerce au travers de Bank of the West et de First Hawaiian Bank, réunies depuis 1998 sous la holding BancWest Corporation. Bank of the West propose une large gamme de produits et services de banque de détail à une clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises, et détient également des positions fortes dans certaines activités de financements spécialisés. First Hawaiian Bank est la plus importante banque de l'État d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité auprès d'une clientèle de particuliers et d'entreprises.

■ **Banque de détail en Italie** : BNL banca commerciale, 6<sup>e</sup> banque italienne par son total bilan et ses prêts à la clientèle, propose une gamme complète de produits et services bancaires, financiers et d'assurance, afin de répondre aux besoins de sa clientèle diversifiée. BNL bc est bien positionnée sur les prêts à la clientèle, notamment les crédits immobiliers résidentiels. BNL bc est aussi bien implantée dans les segments des grandes entreprises et des collectivités locales avec un savoir-faire dans les paiements transfrontaliers, le financement de projets, les financements structurés et l'affacturage par le biais de sa filiale spécialisée Ifitalia.

■ **Leasing Solutions** : BNP Paribas Leasing Solutions propose aux entreprises et aux professionnels, via plusieurs canaux - ventes directes, prescriptions, partenariats et réseaux bancaires - une gamme de solutions locatives allant du financement d'équipements à l'externalisation de parcs.

■ **Personal Finance** : BNP Paribas Personal Finance est spécialiste des financements aux particuliers à travers ses activités de crédit à la consommation. BNP Paribas Personal Finance exerce dans une trentaine de pays et avec des marques comme Cetelem, LaSer, Cofinoga, Findomestic ou encore AlphaCredit, propose une gamme complète de crédits aux particuliers, disponibles en magasins, en concessions automobiles ou directement auprès des clients via ses centres de relations client et sur internet. L'activité de crédit à la consommation est également intégrée à l'intérieur de la banque de détail du Groupe BNP Paribas dans les pays émergents au travers du dispositif PF Inside. En Allemagne, Bulgarie, France, Hongrie et Italie l'entreprise a complété son offre de crédit et d'assurance avec des produits d'épargne. Elle a par ailleurs développé une stratégie active de partenariats avec les enseignes de distribution, les constructeurs et les distributeurs automobiles, les web marchands, et d'autres institutions financières (banque et assurance).

Un partenariat de BNP Paribas Personal Finance est en outre testé spécifiquement.

■ **Personal Investors** : BNP Paribas Personal Investors propose à une clientèle de particuliers un conseil financier indépendant et un large éventail de services de banque et d'investissement majoritairement par voie digitale. Il comporte notamment Cortal Consors, devenu Consorsbank (spécialiste européen de l'épargne et du courtage en ligne en Allemagne, en France et en Espagne), B\*capital et Geojit BNP Paribas.

■ **Turk Ekonomi Bankasi** : Implantée principalement en Turquie, Turk Ekonomi Bankasi offre à sa clientèle (Retail, Corporate et PME) un large éventail de produits financiers et de services, couvrant la banque de détail et la banque privée, les activités de trésorerie et de marchés financiers et le financement.

■ **Bank BGŻ** : BGŻ est une banque commerciale universelle, et l'une des principales banques polonaises. Elle offre par son réseau de près de 400 succursales ses services aux clients institutionnels et particuliers, et notamment à un nombre important d'acteurs du secteur agroalimentaire.

■ **Assurance** : BNP Paribas Cardif, acteur mondial en assurance de personnes, conçoit, développe et commercialise des produits et des services en épargne et protection.

BNP Paribas Cardif a développé de nouvelles formes d'assurances et élargi son offre de protection à l'assurance santé, la protection du budget et celle des revenus et des moyens de paiement, l'extension de garantie, l'assurance dommages, l'assurance chômage, l'aide au retour à l'emploi, la protection des données numérique privées, etc.

BNP Paribas Cardif commercialise ses produits par l'intermédiaire du canal Retail Banking du Groupe BNP Paribas, du canal Partenariats et du canal Digital & Brokers.

■ **Investment Partners** : BNP Paribas Investment Partners (BNPP IP) est le spécialiste de la gestion d'actifs du Groupe BNP Paribas et offre ainsi l'éventail complet de services de gestion d'actifs aux investisseurs du monde entier, tant institutionnels que privés.

Gestionnaire d'actifs « multi-local », BNPP IP est structuré autour des lignes de métier Institutionnels (qui offre aux investisseurs des solutions de gestions globales et européennes sur-mesure), Distributeurs (qui propose une large gamme de solutions d'épargne et de services pour répondre aux attentes des distributeurs et de leurs clients) et Asie-Pacifique & Marchés Emergents (qui combine gestions d'actifs locales et compétences globales pour répondre aussi bien aux besoins des investisseurs institutionnels qu'aux distributeurs dans ces régions).

■ **Real Estate** : BNP Paribas Real Estate est n° 1 des services immobiliers aux entreprises en Europe continentale, et l'un des acteurs majeurs de l'immobilier résidentiel en France.

■ **Securities Services** : BNP Paribas Securities Services est l'un des principaux acteurs mondiaux du métier Titres et propose des solutions intégrées à tous les acteurs du cycle d'investissement, sell-side, buy-side et émetteurs.

■ **Wealth Management** : BNP Paribas Wealth Management regroupe les activités de banque privée au sein de BNP Paribas et a pour mission de répondre aux attentes d'une clientèle aisée, des familles actionnaires ou d'entrepreneurs, souhaitant une prise en charge de tous leurs besoins patrimoniaux et financiers.

■ **Conseil et Marchés de Capitaux** : Rassemble les divisions Global Equities & Commodity Derivatives (offre de produits dérivés sur actions et matières premières, indices et fonds, ainsi que des solutions de financement et une plate-forme de courtage sur actions intégrée), Fixed Income (qui opère sur les produits de crédit, de change et de taux d'intérêt), et Corporate Finance (en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités primaires actions).

■ **Corporate Banking** : Regroupe l'ensemble des services de financement aux clients entreprises, des produits de transaction banking (cash management, financement du commerce international et gestion des liquidités) aux solutions de financements : prêts classiques et financements spécialisés (aéronautique, transport maritime, immobilier, export, par effet de levier, projets, d'acquisitions et média télécom). Ces services sont complétés par ailleurs par une ligne de produits dédiés à la collecte des dépôts.

Les tests de valorisation des écarts d'acquisition reposent sur trois méthodes de valorisation distinctes, l'une fondée sur l'observation de transactions sur des entités aux activités comparables, la deuxième consistant à rechercher les paramètres de marché induits des cotations d'entités aux activités comparables, enfin la troisième résultant de la rentabilité future escomptée (« discounted cash flow method » - DCF).

Lorsque l'une des deux méthodes fondée sur des comparables suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode DCF est utilisée pour en valider le bien fondé et le cas échéant en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Le coût du capital est déterminé sur la base d'un taux sans risque, d'une prime de risque de marché observée, pondérée par un facteur de risque

déterminé par rapport à des comparables propres à chaque ensemble homogène de métiers. Les valeurs retenues pour ces paramètres sont déterminées en utilisant des sources d'information externes.

Le niveau de fonds propres alloués est déterminé pour chaque ensemble homogène de métiers en fonction des exigences de "Core Tier One" requises par la réglementation de l'entité juridique à laquelle l'ensemble homogène est rattaché, avec un minimum de 7 %.

Le taux de croissance à l'infini utilisé est de 2 % pour les ensembles homogènes de métiers exerçant dans un environnement économique mature. Pour ceux implantés dans des pays pour lesquels le taux d'inflation est très élevé, un add-on, issu de sources externes, est pris en compte.

Le tableau ci-après représente la sensibilité de la valorisation des unités génératrices de trésorerie à une variation normée de la valeur des paramètres utilisés dans la méthode DCF : le coût du capital, le coefficient d'exploitation en valeur terminale, le coût du risque en valeur terminale et le taux de croissance à l'infini.

L'environnement économique difficile de l'Italie a conduit le Groupe à déprécier la survaleur attachée à l'ensemble homogène BNL bc à hauteur de 297 millions d'euros en 2014. Une dépréciation de 186 millions d'euros avait été dotée en 2013.

► **SENSIBILITÉ DE LA VALORISATION DES PRINCIPAUX ÉCARTS D'ACQUISITION À UNE VARIATION DE 10 POINTS DE BASE DU COÛT DU CAPITAL, DE 1 % DU COEFFICIENT D'EXPLOITATION EN VALEUR TERMINALE, DE 5 % DU COÛT DU RISQUE EN VALEUR TERMINALE ET DE 50 POINTS DE BASE DU TAUX DE CROISSANCE À L'INFINI**

En millions d'euros	BNL bc	BancWest	Personal Finance
<b>Coût du capital</b>	<b>10,0 %</b>	<b>7,9 %</b>	<b>9,2 %</b>
Variation défavorable de + 10 points de base	(82)	(169)	(173)
Variation favorable de - 10 points de base	84	175	177
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>53,0 %</b>	<b>58,1 %</b>	<b>45,8 %</b>
Variation défavorable de + 1 %	(260)	(333)	(523)
Variation favorable de - 1 %	260	333	523
<b>Coût du risque</b>	<b>(623)</b>	<b>(192)</b>	<b>(1 389)</b>
Variation défavorable de + 5 %	(166)	(76)	(435)
Variation favorable de - 5 %	166	76	435
<b>Taux de croissance à l'infini</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>2,1 %</b>
Variation défavorable de - 50 points de base	(271)	(374)	(443)
Variation favorable de + 50 points de base	305	443	511

Une variation de 2 % du flux normalisé utilisé pour le test de valorisation de l'ensemble homogène BNL bc entraînerait une variation de sa valeur recouvrable de 92 millions d'euros.

Pour les ensembles homogènes BancWest et Personal Finance mentionnés ci-dessus, il n'y aurait pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition même en retenant, pour le test de dépréciation, les quatre variations les plus défavorables du tableau.

## 5.p PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance</b>	<b>128 396</b>	<b>118 785</b>
Provisions techniques brutes		
Contrats d'assurance en unités de compte	46 382	42 677
Autres contrats d'assurance	82 014	76 108
<b>Passifs relatifs aux contrats financiers avec participation discrétionnaire</b>	<b>30 444</b>	<b>28 383</b>
<b>Participation différée passive aux bénéficiaires</b>	<b>16 374</b>	<b>8 058</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>	<b>175 214</b>	<b>155 226</b>
Passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte <sup>(1)</sup>	2 434	2 260
Passifs relatifs aux contrats financiers en fonds général		2
<b>TOTAL DES PASSIFS NETS RELATIFS AUX CONTRATS ÉMIS PAR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>	<b>177 648</b>	<b>157 488</b>

(1) Les passifs relatifs aux contrats financiers en unités de compte sont présentés dans la rubrique « Dettes envers la clientèle » (note 5.g).

La provision pour participation différée aux bénéficiaires résulte de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, des filiales d'assurance-vie en France et en Italie, dans les plus et moins-values latentes et les dépréciations constatées sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement.

Elle est déterminée à partir de calculs stochastiques modélisant les plus ou moins-values latentes attribuables aux assurés en fonction des scénarios économiques, ainsi que d'hypothèses de taux servis et de collecte. Il en ressort notamment pour la France un taux de 90 % en 2014 comme en 2013.

La variation des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance s'analyse ainsi :

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>157 488</b>	<b>149 315</b>
Dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance et collecte réalisée sur les contrats financiers liés à l'activité d'assurance-vie	31 413	21 275
Prestations payées	(14 339)	(15 579)
Effets des variations de valeur des actifs des contrats en unités de compte	2 513	2 768
Effets des variations de parités monétaires	482	(494)
Effet des variations de périmètre	91	203
<b>PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>177 648</b>	<b>157 488</b>

La part réassurée des passifs relatifs aux contrats émis par les entreprises d'assurance est présentée dans la note 5.l.

## 5.q PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

## ► PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES PAR NATURE

En millions d'euros, au	31 déc. 2013 <sup>(1)</sup>	Dotations nettes aux provisions	Utilisations des provisions	Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variation des parités monétaires et divers	31 déc. 2014
<b>Provisions sur engagements sociaux</b>	<b>6 451</b>	<b>552</b>	<b>(757)</b>	<b>596</b>	<b>62</b>	<b>6 904</b>
dont avantages postérieurs à l'emploi (note 7.b)	4 193	116	(179)	572	67	4 769
dont aide médicale postérieure à l'emploi (note 7.b)	131	2	(1)	24	9	165
dont provision au titre des autres avantages à long terme (note 7.c)	1 040	265	(213)		(6)	1 086
dont provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs (note 7.d)	418	28	(56)		(8)	382
dont provisions sur paiements à base d'actions (note 7.e)	669	141	(308)			502
<b>Provisions au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>78</b>	<b>59</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>137</b>
<b>Provisions au titre des engagements de crédit (note 3.f)</b>	<b>1 002</b>	<b>10</b>	<b>(48)</b>		<b>50</b>	<b>1 014</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>2 711</b>	<b>523</b>	<b>(1 081)</b>		<b>40</b>	<b>2 193</b>
<b>Autres provisions pour risques et charges</b>	<b>1 680</b>	<b>537</b>	<b>(147)</b>		<b>19</b>	<b>2 089</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>11 922</b>	<b>1 681</b>	<b>(2 033)</b>	<b>596</b>	<b>171</b>	<b>12 337</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► PROVISIONS ET ASSIMILÉES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>16 287</b>	<b>15 390</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	13 744	12 639
<i>ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	3 840	4 837
<i>ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	3 760	3 906
<i>ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	6 144	3 896
<b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>233</b>	<b>303</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	42	57
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>143</b>	<b>85</b>
provisions constituées au titre des plans d'épargne-logement	125	65
provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement	12	13
décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	6	7

## 5.r COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par la norme IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que la norme IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats

exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marché positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.



En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	156 546		156 546			156 546
Prêts	684		684			684
Opérations de pension	270 731	(105 639)	165 092	(32 176)	(128 899)	4 017
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827		78 827			78 827
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	712 875	(280 611)	432 264	(350 206)	(33 258)	48 800
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	701 323	(572)	700 751	(878)	(3 516)	696 357
<i>dont opérations de pension</i>	4 503		4 503	(878)	(3 516)	109
Comptes de régularisation et actifs divers	112 575	(2 487)	110 088		(39 669)	70 419
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	65 765		65 765		(39 669)	26 096
Autres actifs non soumis à compensation	433 507		433 507			433 507
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 467 068</b>	<b>(389 309)</b>	<b>2 077 759</b>	<b>(383 260)</b>	<b>(205 342)</b>	<b>1 489 157</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	78 912		78 912			78 912
Emprunts	4 136		4 136			4 136
Opérations de pension	298 236	(105 639)	192 597	(31 353)	(149 703)	11 541
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632		57 632			57 632
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	713 854	(280 611)	433 243	(350 206)	(46 936)	36 101
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	732 473	(572)	731 901	(1 701)	(8 121)	722 079
<i>dont opérations de pension</i>	10 448		10 448	(1 701)	(8 121)	626
Comptes de régularisation et passifs divers	90 285	(2 487)	87 798		(33 665)	54 133
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	41 936		41 936		(33 665)	8 271
Autres dettes non soumises à compensation	397 899		397 899			397 899
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 373 427</b>	<b>(389 309)</b>	<b>1 984 118</b>	<b>(383 260)</b>	<b>(238 425)</b>	<b>1 362 433</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets
<b>Actif</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	157 735		157 735			157 735
Prêts	445		445			445
Opérations de pension	224 516	(72 925)	151 591	(39 879)	(109 137)	2 575
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	68 185		68 185			68 185
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	593 513	(279 390)	314 123	(267 633)	(21 557)	24 933
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	670 848	(848)	670 000	(796)	(2 119)	667 085
<i>dont opérations de pension</i>	<i>2 943</i>		<i>2 943</i>	<i>(774)</i>	<i>(2 119)</i>	<i>50</i>
Comptes de régularisation et actifs divers	90 791	(2 135)	88 656		(25 380)	63 276
<i>dont dépôts de garantie donnés</i>	<i>41 009</i>		<i>41 009</i>		<i>(25 380)</i>	<i>15 629</i>
Autres actifs non soumis à compensation	359 787		359 787			359 787
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 165 820</b>	<b>(355 298)</b>	<b>1 810 522</b>	<b>(308 308)</b>	<b>(158 193)</b>	<b>1 344 021</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets
<b>Dettes</b>						
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	69 792		69 792			69 792
Emprunts	3 758		3 758			3 758
Opérations de pension	271 829	(72 925)	198 904	(38 362)	(152 625)	7 917
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	47 342		47 342			47 342
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	592 968	(279 390)	313 578	(267 633)	(25 229)	20 716
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	638 939	(848)	638 091	(2 313)	(9 115)	626 663
<i>dont opérations de pension</i>	<i>11 879</i>		<i>11 879</i>	<i>(2 291)</i>	<i>(9 115)</i>	<i>473</i>
Comptes de régularisation et passifs divers	80 516	(2 135)	78 381		(21 925)	56 456
<i>dont dépôts de garantie reçus</i>	<i>31 015</i>		<i>31 015</i>		<i>(21 925)</i>	<i>9 090</i>
Autres dettes non soumises à compensation	369 721		369 721			369 721
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>2 074 865</b>	<b>(355 298)</b>	<b>1 719 567</b>	<b>(308 308)</b>	<b>(208 894)</b>	<b>1 202 365</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 5.s TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers que le Groupe a transférés mais qui ne sont pas décomptabilisés sont essentiellement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'une mise en pension ou d'un prêt, ainsi que de créances ayant fait l'objet d'opérations de titrisation. Les passifs

associés aux titres mis en pension sont les dettes comptabilisées sous le libellé « Opérations de pension ». Les passifs associés aux créances titrisées sont constitués des parts de titrisation souscrites par des tiers.

### ► PRÊTS DE TITRES, OPÉRATIONS DE PENSIONS ET AUTRES OPÉRATIONS :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés
<b>Prêts de titres</b>				
Titres en valeur de marché par résultat	2 104		2 086	
Titres classés en prêts et créances	20		-	
Actifs financiers disponibles à la vente	56		-	
<b>Opérations de pensions</b>				
Titres en valeur de marché par résultat	55 976	55 188	68 336	66 710
Titres classés en prêts et créances	1 215	1 180	1 650	1 440
Actifs financiers disponibles à la vente	11 884	11 878	10 800	10 789
<b>Autres opérations</b>				
Titres en valeur de marché par résultat	477	477	927	828
<b>TOTAL</b>	<b>71 732</b>	<b>68 723</b>	<b>83 799</b>	<b>79 767</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► OPÉRATIONS DE TITRISATION AYANT FAIT L'OBJET D'UN REFINANCEMENT PARTIEL AUPRÈS D'INVESTISSEURS EXTERNES, DONT LE RECOURS EST LIMITÉ AUX ACTIFS TRANSFÉRÉS :

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Titres en valeur de marché par résultat	64	56	64	56	8
Prêts et créances	15 159	13 450	15 484	13 376	2 108
Actifs financiers disponibles à la vente	393	359	365	322	43
<b>TOTAL</b>	<b>15 616</b>	<b>13 865</b>	<b>15 913</b>	<b>13 754</b>	<b>2 159</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Valeur comptable des actifs transférés	Valeur comptable des passifs associés	Juste valeur des actifs transférés	Juste valeur des passifs associés	Position nette
<b>Titrisation</b>					
Titres en valeur de marché par résultat	55	54	55	54	1
Prêts et créances	16 254	15 264	16 563	15 335	1 228
Actifs financiers disponibles à la vente	456	511	441	480	(39)
<b>TOTAL</b>	<b>16 765</b>	<b>15 829</b>	<b>17 059</b>	<b>15 869</b>	<b>1 190</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

La banque n'a réalisé aucune opération significative de transfert conduisant à la décomptabilisation partielle ou intégrale d'actifs financiers et à la conservation d'une implication continue dans ces actifs.

## Note 6 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS OU REÇUS

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Engagements de financements donnés</b>		
aux établissements de crédit	3 626	5 624
à la clientèle	242 755	201 268
Ouverture de crédits confirmés	202 363	165 565
Autres engagements en faveur de la clientèle	40 392	35 703
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>246 381</b>	<b>206 892</b>
<b>Engagements de financements reçus</b>		
des établissements de crédit	104 857	89 774
de la clientèle	2 180	3 429
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS</b>	<b>107 037</b>	<b>93 203</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### 6.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS PAR SIGNATURE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Engagements de garantie donnés</b>		
d'ordre des établissements de crédit	10 583	12 600
d'ordre de la clientèle	80 154	79 694
Cautions immobilières	1 066	971
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	51 120	47 239
Autres garanties d'ordre de la clientèle	27 968	31 484
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>90 737</b>	<b>92 294</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### 6.c AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

#### ➤ INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote</b>		
	118 764	93 153
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	22 761	17 426
Disponibles pour des opérations de refinancement	96 003	75 727
<b>Titres donnés en pension</b>	<b>301 444</b>	<b>261 508</b>
<b>Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe<sup>(2)</sup></b>	<b>161 472</b>	<b>143 856</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Incluent notamment des financements de la Société de Financement de l'Économie Française et de la Caisse de Refinancement de l'Habitat.

La part des instruments financiers donnés par le Groupe en garantie et que le bénéficiaire est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 385 415 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 334 678 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## ► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)</b>	<b>89 283</b>	<b>63 119</b>
<i>dont instruments que le Groupe est habilité à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>40 317</i>	<i>30 780</i>
<b>Titres reçus en pension</b>	<b>271 548</b>	<b>194 968</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie s'élèvent à 226 850 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 171 241 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## Note 7 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 7.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
Salaires et traitements fixes et variables, intéressement et participation	10 779	10 501
Charges au titre des avantages sociaux	3 487	3 475
Impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations	535	454
<b>TOTAL DES FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>14 801</b>	<b>14 430</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### 7.b AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

La norme IAS 19 distingue deux catégories de dispositifs, chacun traité différemment selon le risque supporté par l'entreprise. Lorsque l'engagement de l'entreprise consiste à verser un montant défini (exprimé en pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire par exemple) à un organisme externe, qui assure le paiement des prestations en fonction des avoirs disponibles pour chaque participant au régime, il est qualifié de régime à cotisations définies. En revanche, lorsque l'engagement consiste pour l'entreprise à gérer les actifs financiers financés par la collecte de cotisations auprès des employés et à assumer elle-même la charge des prestations – ou à en garantir le montant final soumis à des aléas futurs – il est qualifié de régime à prestations définies. Il en est de même si l'entreprise confie sous mandat la gestion de la collecte des cotisations et du paiement des prestations à un organisme externe, mais conserve le risque lié à la gestion des actifs et/ou à l'évolution future des prestations.

#### Principaux régimes de retraite à cotisations définies du Groupe

Le Groupe BNP Paribas a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique volontariste de transformation des régimes à prestations définies en régimes à cotisations définies.

Ainsi, en France, le Groupe BNP Paribas cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraite de base et complémentaires. BNP Paribas SA et certaines filiales ont mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs, à l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies s'établissent à 551 millions d'euros pour l'exercice 2014 contre 536 millions d'euros pour l'exercice 2013.

La ventilation par principaux contributeurs est la suivante :

Montant des cotisations En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
France	292	283
Italie	57	67
Royaume-Uni	44	44
États-Unis	29	28
Turquie	41	30
Autres	88	84
<b>TOTAL</b>	<b>551</b>	<b>536</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

En Italie, le régime mis en place par BNL est financé par des cotisations employeurs (4 % des salaires) et des cotisations employés (2 % du salaire). Les employés peuvent également effectuer des versements volontaires additionnels.

Au Royaume Uni, pour la plupart des salariés, l'employeur verse des cotisations à hauteur de 12 % du salaire, les salariés pouvant effectuer des versements complémentaires volontaires.

Aux États-Unis, la banque abonde à hauteur des cotisations payées volontairement par les salariés, sous certaines limites.

### Principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe, dont indemnités de départ ou de fin de carrière

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance un plan à prestations définies pour ses employés et cadres entrés en service avant la date d'harmonisation des régimes de pension de la banque au 1<sup>er</sup> janvier 2002, fondé sur le dernier salaire et le nombre d'années de service. Les engagements actuariels relatifs à ce régime sont partiellement préfinancés à hauteur de 89 % à fin 2014, comparé à 87 % en 2013, auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance, dans laquelle le Groupe BNP Paribas possède une participation de 25 %.

Les cadres supérieurs de BNP Paribas Fortis bénéficient d'un régime de retraite complémentaire offrant un capital en fonction des années de service et du salaire final. Ce régime est préfinancé à hauteur de 74 % à fin 2014 (contre 80 % à fin 2013) auprès des compagnies d'assurance AXA Belgium et AG Insurance. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 les nouveaux cadres supérieurs ne pourront plus bénéficier de ce régime. Un nouveau plan à cotisations définies avec rendement garanti leur sera proposé ainsi qu'aux cadres dirigeants déjà présents qui ont souhaité adhérer à ce nouveau plan.

Par ailleurs, la loi fait supporter à l'employeur une garantie de rendement minimum sur les actifs épargnés dans le cadre de régimes à cotisations définies. Du fait de cette obligation, ces plans sont assimilés à des régimes à prestations définies. Une étude annuelle s'assure que les actifs financiers sont suffisants pour honorer la garantie de rendement imposée à l'employeur. Au 31 décembre 2014, les actifs financiers sont supérieurs de 5 % aux engagements actuariels (contre 7 % au 31 décembre 2013).

En France, BNP Paribas verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Au 31 décembre 2014, les engagements

résiduels supportés par le Groupe pour les collaborateurs d'origine BNP sont intégralement portés au bilan.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe issus de la BNP, de Paribas et de La Compagnie Bancaire, ont tous été fermés aux nouveaux entrants et transformés en régimes de type additif. Les montants qui seront attribués aux bénéficiaires résiduels, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance à hauteur de 91 % au 31 décembre 2014, contre 87 % au 31 décembre 2013.

Au Royaume Uni, subsistent des plans de retraite à prestations définies (fonds de pension), fermés aux nouveaux entrants, qui reposent généralement sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service. La gestion des régimes de pension est assurée par des organismes de gestion indépendants (Trustee). Au 31 décembre 2014, pour toutes les entités au Royaume-Uni, les engagements sont couverts par des actifs financiers à hauteur de 96 %, contre 99 % au 31 décembre 2013.

En Suisse, les engagements correspondent à des régimes complémentaires de retraite basés sur le principe de régimes à cotisations définies avec rendement garanti, offrant le versement d'une rente viagère selon des conditions pré-définies. La gestion de ces régimes est assurée par une fondation. Fin 2014, les engagements sont couverts à 97 % par des actifs financiers, contre 100 % fin 2013.

Aux États-Unis, les plans de retraite à prestations définies reposent sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension, exprimé en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini. Ces plans sont fermés aux nouveaux entrants et n'offrent quasiment plus aucune acquisition de droits depuis 2012. Au 31 décembre 2014, l'engagement est couvert à 70 % par des actifs financiers, contre 82 % au 31 décembre 2013.

En Turquie, le régime de retraite se substitue au système de pension national (ces engagements sont évalués selon les modalités de transfert et devraient à terme être transférés à l'État turc) et propose des garanties au-delà du minimum légal. Fin 2014, les engagements au titre de ce régime sont couverts par les actifs financiers détenus par une fondation externe au Groupe ; ces actifs financiers sont largement excédentaires par rapport aux engagements pris, mais cet excédent, n'étant pas récupérable, n'est pas reconnu comme un actif du Groupe. Le taux de couverture est de 195 % au 31 décembre 2014, contre 204 % au 31 décembre 2013.

### Indemnités de départ ou de fin de carrière

Le personnel de différentes sociétés du Groupe bénéficie de diverses prestations telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière, définies selon les minima légaux (Code du travail, conventions collectives) ou des accords d'entreprise spécifiques.

En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31 décembre 2014, cet engagement est couvert à 79 % par des actifs financiers, contre 84 % au 31 décembre 2013.

À l'étranger, les engagements bruts au titre de ces autres avantages sont concentrés en Italie. Ils correspondent à des droits acquis jusqu'au 31 décembre 2006, les régimes ayant été transformés en régime à cotisations définies.

### Engagements relatifs aux régimes à prestations définies et aux indemnités de départ ou de fin de carrière

#### ► ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	3 196	19	3 215	(33)	(2 778)		404	(2 778)		(2 778)	3 182
France	1 584	135	1 719	(1 265)			454				454
Royaume-Uni	1 470	1	1 471	(1 410)			61	(12)	(12)		73
Suisse	908	16	924	(882)			42				42
États-Unis	646	169	815	(572)			243	(2)	(2)		245
Italie		432	432				432				432
Turquie	253	36	289	(492)		239	36				36
Autres	583	156	739	(440)	(24)		275	(30)	(6)	(24)	305
<b>TOTAL</b>	<b>8 640</b>	<b>964</b>	<b>9 604</b>	<b>(5 094)</b>	<b>(2 802)</b>	<b>239</b>	<b>1 947</b>	<b>(2 822)</b>	<b>(20)</b>	<b>(2 802)</b>	<b>4 769</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2013	Valeur actualisée brute des obligations pour tout ou partie financées par des actifs	Valeur actualisée des obligations non financées <sup>(2)</sup>	Valeur actualisée des obligations	Valeur de marché des actifs de régime	Valeur de marché des actifs distincts <sup>(1)</sup>	Limitation d'actifs	Obligation nette	dont actif comptabilisé au bilan pour les régimes à prestations définies	dont actifs nets des régimes à prestations définies	dont valeur de marché des actifs distincts	dont obligation comptabilisée au bilan pour les régimes à prestations définies
Belgique	2 962	15	2 977	(31)	(2 636)		310	(2 636)		(2 636)	2 946
France	1 449	128	1 577	(1 233)			344				344
Royaume-Uni	1 103	1	1 104	(1 093)			11	(18)	(18)		29
Suisse	819	16	835	(819)			16				16
États-Unis	485	126	611	(501)			110	(32)	(32)		142
Italie		411	411				411				411
Turquie	209	29	238	(428)		219	29				29
Autres	493	146	639	(372)	(22)		245	(31)	(9)	(22)	276
<b>TOTAL</b>	<b>7 520</b>	<b>872</b>	<b>8 392</b>	<b>(4 477)</b>	<b>(2 658)</b>	<b>219</b>	<b>1 476</b>	<b>(2 717)</b>	<b>(59)</b>	<b>(2 658)</b>	<b>4 193</b>

(1) Les actifs distincts sont principalement cantonnés dans le bilan des filiales et participations d'assurance du Groupe - notamment AG Insurance au titre du plan à prestations définies de BNP Paribas Fortis - en couverture des engagements d'autres entités du Groupe qui leur ont été transférés pour couvrir les avantages postérieurs à l'emploi de certaines catégories de salariés.

(2) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).



### ► VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>8 392</b>	<b>8 662</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	269	272
Charge liée à l'actualisation des engagements	240	218
Coût des services passés	(2)	(12)
Effets des liquidations de régime	(10)	(10)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses démographiques	52	(10)
Pertes ou (gains) actuariels liés au changement d'hypothèses financières	988	(353)
Pertes ou (gains) actuariels liés aux écarts d'expérience	(152)	122
Cotisations des membres des régimes	24	24
Prestations versées aux bénéficiaires directement payées par l'employeur	(108)	(120)
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(354)	(367)
Effet des variations de change	222	(129)
Effet des variations de périmètre	46	81
Autres variations	(3)	14
<b>VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>9 604</b>	<b>8 392</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► VARIATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS DE RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

En millions d'euros	Actifs de régime		Actifs distincts	
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>4 477</b>	<b>4 148</b>	<b>2 658</b>	<b>2 639</b>
Produit d'intérêt des actifs	157	120	64	62
Effets des liquidations de régime	(6)			
(Pertes) gains actuariels de la période	284	229	112	13
Cotisations des membres des régimes	14	14	10	10
Cotisations versées par BNP Paribas	162	202	110	112
Prestations versées aux bénéficiaires de prestations financées	(199)	(189)	(155)	(178)
Effet des variations de change	203	(141)		
Effet des variations de périmètre	1	123	3	1
Autres variations	1	(29)		(1)
<b>VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>5 094</b>	<b>4 477</b>	<b>2 802</b>	<b>2 658</b>

### ► COMPOSANTES DE LA CHARGE RELATIVE AUX PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Coût des services</b>	<b>263</b>	<b>250</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice	269	272
Coût des services passés	(2)	(12)
Effets des liquidations de régime	(4)	(10)
<b>Charge financière nette</b>	<b>38</b>	<b>55</b>
Charge liée à l'actualisation des engagements	240	218
Produit d'intérêt des actifs de régime	(138)	(101)
Produit d'intérêt des actifs distincts	(64)	(62)
<b>TOTAL PORTÉ DANS LES « FRAIS DE PERSONNEL »</b>	<b>301</b>	<b>305</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► AUTRES ÉLÉMENTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Autres éléments comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(463)</b>	<b>513</b>
(Pertes)/Gains actuariels sur les actifs de régime et actifs distincts	396	242
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses démographiques sur la valeur actualisée des obligations	(52)	10
(Pertes)/Gains actuariels d'hypothèses financières sur la valeur actualisée des obligations	(988)	353
(Pertes)/Gains actuariels dits d'expérience sur la valeur actualisée des obligations	152	(122)
Variation de l'effet de plafonnement des actifs	29	30

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### Principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements

Pour les zones monétaires Euro, Royaume-Uni et États-Unis, le Groupe actualise ses engagements sur la base des obligations privées de haute qualité, dont la maturité correspond à la durée des engagements évalués.

Les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires <sup>(1)</sup>
Belgique	0,40 %-1,50 %	1,95 %-3,30%	1,20 %-3,25%	1,95 %-3,70%
France	0,70 %-1,50 %	2,00 %-3,00 %	2,09 %-3,17%	2,30 %-3,30%
Royaume-Uni	3,40 %-4,10 %	2,00 %-4,75 %	3,40 %-4,30 %	2,00 %-4,50 %
Suisse	1,10 %-1,30 %	2,20 %	1,30 %-2,10 %	2,20 %
États-Unis	4,15 %	4,00 %	4,95 %	4,00 %
Italie	0,70 %-2,20 %	2,80 %	1,90 %-3,00 %	2,20 %
Turquie	8,60 %	6,00 %	9,92 %-10,10 %	7,50 %

(1) Y compris dérive des prix (inflation).

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- sur la zone Euro : 1,06 % au 31 décembre 2014 contre 2,34 % au 31 décembre 2013 ;
- au Royaume-Uni : 3,40 % au 31 décembre 2014 contre 4,30 % au 31 décembre 2013 ;
- en Suisse : 1,10 % au 31 décembre 2014 contre 2,10 % au 31 décembre 2013.

L'effet d'une évolution des taux d'actualisation de 100 pb sur la valeur actualisée des obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi est le suivant :

Évolution de la valeur actualisée des obligations <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Taux d'actualisation - 100 pb	Taux d'actualisation + 100 pb	Taux d'actualisation - 100 pb	Taux d'actualisation + 100 pb
Belgique	269	(225)	228	(168)
France	181	(150)	152	(133)
Royaume-Uni	365	(273)	248	(227)
Suisse	140	(108)	76	(75)
États-Unis	108	(91)	75	(64)
Italie	36	(30)	34	(29)
Turquie	20	(16)	21	(16)

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

### ► RENDEMENT EFFECTIF DES ACTIFS DE RÉGIME ET ACTIFS DISTINCTS AU COURS DE LA PÉRIODE

<i>En pourcentage<sup>(1)</sup></i>	Exercice 2014	Exercice 2013
Belgique	1,30 %-8,30 %	2,30 %-6,20 %
France	3,60 %	3,70 %
Royaume-Uni	3,30 %-21,00 %	7,60 %-12,10%
Suisse	7,80 %-8,00 %	6,40 %-7,00 %
États-Unis	6,22 %-11,94 %	9,79 %-15,77 %
Turquie	8,72 %	5,82 %

(1) Intervalle de taux représentatif de l'existence de plusieurs plans au sein d'un même pays.

Les taux moyens pondérés observés sont les suivants :

- en Belgique : 6,68 % au 31 décembre 2014 contre 2,99 % au 31 décembre 2013 ;
- au Royaume-Uni : 17,07 % au 31 décembre 2014 contre 8,24 % au 31 décembre 2013 ;
- en Suisse : 7,94 % au 31 décembre 2014 contre 6,43 % au 31 décembre 2013 ;
- aux États-Unis : 7,57 % au 31 décembre 2014 contre 12,88 % au 31 décembre 2013.

### ► VENTILATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

<i>En pourcentage</i>	31 décembre 2014						31 décembre 2013					
	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres	Actions	Obligations gouvernementales	Obligations non gouvernementales	Immobilier	Comptes de dépôt	Autres
Belgique	2 %	63 %	17 %	0 %	0 %	18 %	2 %	63 %	17 %	0 %	0 %	18 %
France	6 %	68 %	18 %	8 %	0 %	0 %	7 %	62 %	22 %	9 %	0 %	0 %
Royaume-Uni	31 %	50 %	12 %	0 %	2 %	5 %	40 %	44 %	14 %	0 %	1 %	1 %
Suisse	38 %	34 %	0 %	13 %	4 %	11 %	33 %	34 %	0 %	13 %	9 %	11 %
États-Unis	48 %	24 %	26 %	2 %	0 %	0 %	48 %	17 %	19 %	1 %	0 %	15 %
Turquie	0 %	1 %	0 %	5 %	91 %	3 %	0 %	3 %	0 %	5 %	91 %	1 %
Autres	10 %	15 %	12 %	1 %	13 %	49 %	12 %	14 %	10 %	1 %	15 %	48 %
<b>GRUPE</b>	<b>15 %</b>	<b>49 %</b>	<b>14 %</b>	<b>3 %</b>	<b>7 %</b>	<b>12 %</b>	<b>16 %</b>	<b>47 %</b>	<b>14 %</b>	<b>4 %</b>	<b>7 %</b>	<b>12 %</b>

Le Groupe a mis en place une gouvernance de gestion des actifs en représentation des engagements de retraite à prestations définies dont les principaux objectifs sont l'encadrement et le contrôle des risques en matière d'investissement.

Elle détaille notamment les principes d'investissement, en particulier la définition d'une stratégie d'investissement des actifs de couverture reposant sur des objectifs financiers et l'encadrement des risques financiers, en vue de préciser la façon dont les actifs de couverture doivent être gérés, au travers de mandats de délégation de gestion financière.

La stratégie d'investissement prévoit qu'une étude d'adossement des actifs et des passifs doit être réalisée à minima annuellement pour les plans dont la valeur des actifs est supérieure à 100 millions d'euros et tous les 3 ans pour les plans entre 20 et 100 millions d'euros.

### Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

Le Groupe offre certains régimes de couverture médicale pour les retraités, dont les principaux se situent aux États-Unis et en Belgique. Ces régimes sont majoritairement fermés aux nouveaux entrants.

La valeur actualisée des obligations au titre de l'aide médicale postérieure à l'emploi s'élève à 165 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 34 millions d'euros au cours de l'exercice 2014, contre une diminution de 16 millions d'euros au cours de l'exercice 2013.

## 7.c AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

BNP Paribas consent à ses salariés divers avantages à long terme, principalement des primes d'ancienneté, la faculté d'épargner des jours de congés, et certaines protections en cas d'incapacité de travail. La provision nette correspondante s'élève à 520 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 450 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée sont établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières. Ces plans

prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Depuis 2013, BNP Paribas a mis en place un plan ISIS (International Sustainability and Incentive Scheme) dont le versement en numéraire au terme d'une période d'acquisition de 3 ans évolue en fonction de la performance intrinsèque du Groupe. Le plan ISIS a pour objectif d'associer différentes catégories de cadres aux objectifs de développement et de rentabilité du Groupe. Ces personnels sont représentatifs des talents du Groupe et de la relève de son encadrement : cadres dirigeants, cadres occupant un poste clé, responsables opérationnels ou experts, cadres à potentiel, jeunes cadres identifiés en raison de leurs performances et de leurs perspectives d'évolution professionnelle, et contributeurs clés aux résultats du Groupe.

Les montants attribués dans le cadre de ce plan sont pour 80 % indexés sur l'évolution du Résultat d'exploitation du Groupe sur 3 ans, et pour 20 % indexés sur l'atteinte d'objectifs liés à la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe. Ces objectifs, au nombre de 9, sont en ligne avec les 4 piliers formant la base de la politique RSE du Groupe. En outre, le paiement final est soumis à une condition de présence continue dans le Groupe entre la date d'attribution et la date de paiement, sous réserve que le Résultat d'exploitation et le Résultat avant impôt du Groupe l'année précédant le paiement soient strictement positifs.

La provision nette correspondant aux plans de rémunération variable du Groupe et au plan ISIS s'élève à 456 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 457 millions d'euros au 31 décembre 2013.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Provisions nettes au titre des autres avantages à long terme</b>	<b>976</b>	<b>907</b>
Actif comptabilisé au bilan au titre des autres avantages à long terme	(110)	(133)
Obligation comptabilisée au bilan au titre des autres avantages à long terme	1 086	1 040

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 7.d INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

BNP Paribas a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés reposant sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire et

aux plans d'adaptation des effectifs font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>
Provisions au titre des plans de départ volontaire, pré-retraite, et plans d'adaptation des effectifs	382	418

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

## 7.e PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

### Plans de fidélisation, de rémunération et d'intéressement en actions

BNP Paribas a mis en place, au bénéfice de certains de ses collaborateurs, différents produits de rémunération à base d'actions :

- des plans de rémunération à long terme payés en espèces indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, principalement pour les collaborateurs dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur le profil de risque du Groupe ;

- jusqu'en 2012, un Plan Global d'Intéressement en Actions intégrant :
  - des plans d'actions de performance,
  - des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions.

### Rémunération variable différée versée en espèces indexées sur le cours de l'action

Dans le cadre de la politique de rémunération variable mise en œuvre au sein du Groupe, des plans annuels de rémunération différée établis au bénéfice de certains collaborateurs, dont la contribution aux performances du Groupe est significative, ou en application de dispositions réglementaires particulières, prévoient une rémunération variable sur une période pluriannuelle et payable en espèces indexées sur le cours de l'action, le paiement en étant reporté sur plusieurs années.

### Rémunération variable pour les collaborateurs soumis à des dispositions réglementaires particulières

Depuis la publication de l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances du 13 décembre 2010 et suite aux nouvelles dispositions de la directive européenne CRD 4 du 26 juillet 2013 transposée en droit français dans le Code monétaire et financier, par l'ordonnance du 20 février 2014 ainsi que les décrets et arrêtés du 3 novembre 2014 et le règlement délégué européen du 4 mars 2014, les plans de rémunération variable s'appliquent aux collaborateurs du Groupe exerçant des activités susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Ces plans prévoient le versement différé dans le temps de la rémunération variable et soumettent, le cas échéant, ce versement à des conditions de performance des métiers, des pôles et du Groupe.

Les sommes versées le seront notamment en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas. En outre, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, une partie des rémunérations variables attribuées durant l'année au titre de la performance de l'exercice antérieur est également indexée sur l'action BNP Paribas et versée aux bénéficiaires dans le courant de l'année d'attribution.

### Rémunération variable différée pour les autres collaborateurs du Groupe

Les plans annuels de rémunération différée applicables aux collaborateurs dont la contribution aux performances du Groupe est significative sont tout ou en partie versés en espèces indexées sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de l'action BNP Paribas.

### Plan Global d'Intéressement en Actions

Entre 2006 et 2012, BNP Paribas a mis en place un Plan Global d'Intéressement en Actions, comportant, au bénéfice de certains

collaborateurs du Groupe, attribution d'options de souscription d'actions et attribution d'actions de performance.

Le prix d'exercice des plans d'options de souscription, déterminé lors de chaque émission, ne comporte pas de décote. La durée de vie des options est de 8 ans à compter du plan attribué en 2005.

Les actions de performance attribuées entre 2009 et 2012 sont acquises à titre définitif, sous condition de présence, à l'issue d'une période d'acquisition de 3 ou 4 ans selon le cas, et la période de conservation des actions de performance est de deux ans pour les collaborateurs exerçant leur activité en France.

À compter de 2010, la fraction de l'attribution conditionnelle de chaque bénéficiaire a été fixée à 100 % de l'attribution totale pour les membres du Comité Exécutif et les cadres dirigeants du Groupe BNP Paribas, et à 20 % pour les autres bénéficiaires.

Concernant les actions de performance attribuées jusqu'en 2011, la condition de performance à laquelle est soumise une fraction de ces actions porte sur le résultat par action du Groupe.

En 2012, seules des actions de performance ont été attribuées. La condition de performance retenue a été modifiée et est désormais similaire à celle retenue par le passé pour les plans de stock-options. Ainsi, cette condition s'apprécie au regard de la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice Dow Jones EURO STOXX BANK.

Dans le cadre des plans d'options mis en place entre 2003 et 2011, à 7 reprises sur 30 mesures de performance réalisées, la condition de performance n'a pas été intégralement remplie et les modalités d'ajustement prévues ont été mises en œuvre. Concernant les plans d'actions de performance attribuées entre 2009 et 2012, à 3 reprises sur 10 mesures la condition de performance n'a pas été atteinte, entraînant la perte de la fraction conditionnelle correspondante.

Tous les plans non expirés se dénoueront par une éventuelle souscription ou livraison d'actions BNP Paribas.

## ► CHARGE REPRÉSENTÉE PAR LES PAIEMENTS À BASE D' ACTIONS

Charge ou (produit) En millions d'euros	Exercice 2014			Exercice 2013	
	Plans d'options de souscription et d'achat d'actions	Plans d'attribution d'actions de performance	Plans de rémunération variable différée	Charge totale	
Plans de rémunération différée antérieurs			(80)	(80)	128
Plans de rémunération différée de l'exercice			221	221	256
Plan global d'intéressement en actions	7	12		19	48
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>141</b>	<b>160</b>	<b>432</b>

### Principes d'évaluation des plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2, BNP Paribas évalue les options de souscription d'actions et les actions de performance attribuées et comptabilise une charge, déterminée à la date d'attribution du plan, calculée respectivement à partir de la valeur de marché des options et des actions. Celles-ci sont donc évaluées à leur valeur initiale qui ne pourra pas être modifiée par la suite en fonction de l'évolution ultérieure du cours de Bourse du titre BNP Paribas. Seules les hypothèses relatives à la population de bénéficiaires (pertes de droit) et aux conditions de performance interne peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition des droits et donner lieu à un réajustement de la

charge. La valorisation des plans du Groupe est effectuée par une société spécialisée indépendante.

### Valorisation des options de souscription d'actions

Les modèles retenus pour la valorisation des options de souscription d'actions sont les algorithmes de type arbre (binomial ou trinomial) afin de pouvoir tenir compte de la possibilité d'exercer de façon non optimale les options à partir de la date de disponibilité. Pour la valorisation des caractéristiques de certaines attributions secondaires liées à la performance relative de BNP Paribas par rapport à un indice sectoriel, la méthode dite de Monte-Carlo a également été retenue.

La dernière attribution de stock-options a été réalisée en 2011.

### Valorisation des actions de performance

La valeur unitaire des actions de performance retenue est la valeur au terme de la période de conservation à laquelle s'ajoutent les dividendes postérieurs à la date d'acquisition, actualisée à la date d'attribution.

La dernière attribution d'actions de performance a été réalisée en 2012.

### Historique des plans attribués dans le cadre du Plan Global d'Intéressement en Actions

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des attributions au titre des plans existants au 31 décembre 2014 sont décrites dans les tableaux ci-après :

#### ► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Caractéristiques du plan			Options en vie à la fin de la période	
				Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice ajusté (en euros) <sup>(1)</sup>	Nombre d'options <sup>(1)</sup>	Durée résiduelle en années jusqu'à l'échéance des options
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	08/03/2007	2 023	3 630 165	08/03/2011	06/03/2015	80,66	3 088 106	0,2
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	06/04/2007	219	405 680	06/04/2011	03/04/2015	76,57	332 397	0,3
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	18/04/2008	2 402	3 985 590	18/04/2012	15/04/2016	64,47	3 473 714	1,3
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	06/04/2009	1 397	2 376 600	08/04/2013	05/04/2017	35,11	1 279 300	2,3
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	05/03/2010	1 820	2 423 700	05/03/2014	02/03/2018	51,20	2 107 600	3,2
BNP Paribas SA <sup>(2)</sup>	04/03/2011	1 915	2 296 820	04/03/2015	04/03/2019	56,45	2 135 760	4,2
<b>TOTAL DES OPTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>							<b>12 416 877</b>	

(1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés le cas échéant pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009, conformément à la réglementation en vigueur.

(2) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones EURO STOXX BANK, pendant la période d'indisponibilité. En conséquence de cette condition de performance relative, le prix d'exercice ajusté a été fixé à 67,74 euros pour 222 596 options du plan du 4 mars 2011 en vie en fin de période.

#### ► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Société émettrice du plan	Date d'attribution	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Caractéristiques du plan		Nombre d'actions non encore acquises en vie à la fin de la période
				Date d'acquisition définitive des actions attribuées	Date de fin de période d'incessibilité des actions attribuées	
BNP Paribas SA <sup>(1) (2)</sup>	06/04/2009	2 247	359 930	10/04/2012	10/04/2014	108
BNP Paribas SA <sup>(1)</sup>	05/03/2010	2 536	510 445	05/03/2013	05/03/2015	294
BNP Paribas SA <sup>(1)</sup>	05/03/2010	2 661	487 570	05/03/2014	05/03/2014	742
BNP Paribas SA <sup>(1)</sup>	04/03/2011	2 574	541 415	04/03/2014	04/03/2016	1 329
BNP Paribas SA	04/03/2011	2 743	499 035	04/03/2015	04/03/2015	362 923
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 610	1 072 480	09/03/2015	09/03/2017	1 026 015
BNP Paribas SA	06/03/2012	2 755	849 455	07/03/2016	07/03/2016	787 730
<b>TOTAL DES ACTIONS EN VIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>						<b>2 179 141</b>

(1) La date d'acquisition définitive de certaines actions a été différée en raison de l'absence des bénéficiaires à la date initialement prévue.

(2) Le nombre d'actions a été ajusté pour tenir compte du détachement d'un Droit Préférentiel de Souscription intervenu le 30 septembre 2009.

### Mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription et d'attribution d'actions de performance au cours des deux derniers exercices

#### ► PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
<b>OPTIONS EN VIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>17 441 393</b>	<b>63,11</b>	<b>25 458 221</b>	<b>59,24</b>
Options exercées pendant la période	(1 185 557)	44,94	(2 900 848)	37,16
Options devenues caduques pendant la période	(3 838 959)		(5 115 980)	
<b>OPTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>12 416 877</b>	<b>62,16</b>	<b>17 441 393</b>	<b>63,11</b>
<b>OPTIONS EXERÇABLES AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>10 281 117</b>	<b>63,35</b>	<b>12 983 643</b>	<b>66,31</b>

Le cours de Bourse moyen de la période de levée des options en 2014 s'élève à 56,99 euros (contre 46,25 euros en 2013).

#### ► PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	Exercice 2014	Exercice 2013
	Nombre d'actions	Nombre d'actions
<b>ACTIONS EN VIE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>3 264 620</b>	<b>4 127 061</b>
Actions acquises à titre définitif pendant la période	(773 316)	(676 025)
Actions devenues caduques pendant la période	(312 163)	(186 416)
<b>ACTIONS EN VIE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>2 179 141</b>	<b>3 264 620</b>



## Note 8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 8.a ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

Le capital social de BNP Paribas SA s'élève au 31 décembre 2014 à 2 491 915 350 euros, divisé en 1 245 957 675 actions de 2 euros de nominal chacune (contre 2 490 325 618 euros et 1 245 162 809 actions au 31 décembre 2013).

#### ► ACTIONS ÉMISES PAR BNP PARIBAS DÉTENUES PAR LE GROUPE

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction <sup>(1)</sup>		Total	
	En nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	En nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2012</b>	<b>3 497 676</b>	<b>165</b>	<b>(1 365 449)</b>	<b>(58)</b>	<b>2 132 227</b>	<b>107</b>
Acquisitions effectuées	2 646 201	119			2 646 201	119
Cessions effectuées	(2 639 701)	(117)			(2 639 701)	(117)
Actions remises au personnel	(676 025)	(29)			(676 025)	(29)
Autres mouvements	(29 209)		989 869	36	960 660	36
<b>Actions détenues au 31 décembre 2013</b>	<b>2 798 942</b>	<b>138</b>	<b>(375 580)</b>	<b>(22)</b>	<b>2 423 362</b>	<b>116</b>
Acquisitions effectuées	1 987 822	99			1 987 822	99
Cessions effectuées	(650 904)	(35)			(650 904)	(35)
Actions remises au personnel	(773 316)	(32)			(773 316)	(32)
Réduction de capital	(390 691)	(30)			(390 691)	(30)
Autres mouvements			(2 867 888)	(138)	(2 867 888)	(138)
<b>Actions détenues au 31 décembre 2014</b>	<b>2 971 853</b>	<b>140</b>	<b>(3 243 468)</b>	<b>(160)</b>	<b>(271 615)</b>	<b>(20)</b>

(1) Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 31 décembre 2014, le Groupe BNP Paribas était vendeur net de 271 615 actions BNP Paribas représentant 20 millions d'euros qui ont été portées en augmentation des capitaux propres.

BNP Paribas détenait 390 691 actions dans le cadre de l'offre publique d'achat lancée en 2006 sur Banca Nazionale del Lavoro (BNL). Celles-ci ont été annulées, conformément à la décision du Conseil d'administration du 18 décembre 2014.

Au cours de l'exercice 2014, BNP Paribas SA a racheté sur le marché 1 320 384 actions, à un cours moyen de 48,60 euros par action de nominal de 2 euros, dans le but d'honorer des obligations liées aux attributions d'actions aux salariés.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF, conclu avec Exane BNP Paribas, 667 438 actions ont été achetées au cours de l'exercice 2014 au prix moyen de 51,72 euros et 650 904 actions ont été vendues au prix moyen de 51,98 euros. Au 31 décembre 2014, 172 866 titres représentant 8,4 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, 773 316 actions ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions de performance à leurs bénéficiaires.

### Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1

#### Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2003, le Groupe avait effectué une émission de 700 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas avait été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui avaient la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offraient aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres pouvaient être remboursés à l'issue d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Cette émission a fait l'objet d'un remboursement au cours de l'exercice 2013.

Le groupe LaSer, consolidé par intégration globale depuis le 25 juillet 2014, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce groupe. L'émission de 2003 a été totalement remboursée en mars 2013. Les actions émises en 2004 donnent droit pendant dix ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux indexé. À l'issue de cette période de dix ans, les actions peuvent être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque date de tombée du coupon trimestriel.

Émetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35% 10 ans	TEC 10 <sup>(1)</sup> + 1,35%
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>			<b>73<sup>(2)</sup></b>		

(1) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'État à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

(2) Valeur en date de prise de contrôle du groupe LaSer.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursés à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette

période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Le 11 septembre 2013, à sa première date de call, une émission de septembre 2008 a été remboursée, pour un montant de 650 millions d'euros. Cette émission offrait aux souscripteurs une rémunération à taux fixe de 8,667 %.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 % 6 ans	4,875 %
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 % 6 ans	6,250 %
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 % 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,954 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 % 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 % 5 ans	6,50 %
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 % 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 % 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 % 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 % 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 % 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %
<b>TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2014 EN CONTREVALEUR EURO HISTORIQUE</b>		<b>6 589<sup>(1)</sup></b>			

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe.

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels –non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément

aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 31 décembre 2014, le Groupe BNP Paribas détenait 40 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.

### Résultat par action ordinaire

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	Exercice 2014	Exercice 2013 <sup>(1)</sup>
<b>Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros)<sup>(2)</sup></b>	<b>(83)</b>	<b>4 566</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice</b>	<b>1 241 924 953</b>	<b>1 241 250 435</b>
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 480 136	2 957 952
Plan d'option de souscription d'actions <sup>(3)</sup>	485 047	416 584
Plan d'actions de performance <sup>(3)</sup>	1 995 089	2 541 368
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action</b>	<b>1 244 405 089</b>	<b>1 244 208 387</b>
<b>Résultat de base par action ordinaire (en euros)</b>	<b>(0,07)</b>	<b>3,68</b>
<b>Résultat dilué par action ordinaire (en euros)</b>	<b>(0,07)</b>	<b>3,67</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

(3) Cf note 7.e pour la description des plans d'options de souscription d'actions et d'attribution d'actions de performance.

Le dividende par action versé en 2014 au titre du résultat de l'exercice 2013 s'est élevé à 1,50 euro, inchangé par rapport à celui versé en 2013 au titre du résultat de l'exercice 2012.

## 8.b PASSIFS ÉVENTUELS : PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Plusieurs banques algériennes et internationales, dont BNP Paribas El Djazair, filiale de BNP Paribas SA, font l'objet de poursuites pour des erreurs de traitement administratif de dossiers de commerce international. Mise en cause dans sept affaires pour infraction à la réglementation des changes devant les juridictions algériennes, BNP Paribas El Djazair a été condamnée en première instance à un total d'amendes de l'ordre de 200 millions d'euros, pour ensuite obtenir devant la cour d'appel trois relaxes dont l'une portant sur l'amende la plus significative de 150 millions d'euros, pendant que deux autres décisions d'appel intervenues en 2008, et une en 2009, ont confirmé à hauteur de 52 millions d'euros les condamnations de première instance. L'ensemble de ces arrêts a fait l'objet de pourvois en cassation qui sont suspensifs

sous l'empire du droit algérien. BNP Paribas El Djazair continue à se défendre vigoureusement devant les juridictions algériennes pour voir reconnaître sa bonne foi vis-à-vis de l'administration qui n'a subi aucun préjudice.

Le 27 juin 2008, la République d'Irak a intenté une action en justice à New York à l'encontre d'environ 90 sociétés internationales ayant participé au programme « pétrole contre nourriture », dont BNP Paribas en sa qualité de teneur du compte « pétrole contre nourriture » pour le compte des Nations Unies. La plainte prétendait, notamment, que les défendeurs s'étaient entendus pour frauder le programme « pétrole contre nourriture », privant ainsi le peuple irakien de plus de 10 milliards de dollars d'aliments, de médicaments et autres fournitures humanitaires. La plainte prétendait également que BNP Paribas aurait agi en violation de ses supposées obligations fiduciaires et contractuelles au titre de

l'accord de services bancaires entre BNP Paribas et l'Organisation des Nations Unies. La plainte a été déposée dans le cadre de la loi américaine RICO (Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act) qui prévoit le triplement des dommages et intérêts si de tels dommages et intérêts viennent à être accordés. Les défendeurs, dont BNP Paribas, ont déposé une demande d'irrecevabilité de l'ensemble de la plainte sur divers fondements juridiques. Le 6 février 2013, le juge fédéral américain a débouté la République d'Irak de sa réclamation avec préjudice (c'est-à-dire sans possibilité de réintroduire l'action). La République d'Irak a fait appel le 15 février 2013 devant la cour d'appel fédérale du deuxième circuit. Aux termes de deux arrêts datés respectivement du 19 septembre 2014 et du 9 décembre 2014, la cour d'appel a confirmé le rejet de la réclamation de la République d'Irak.

Le liquidateur de la société Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (ci-après « BLMIS ») a intenté un certain nombre de recours contre la Banque et certaines de ses filiales, auprès du tribunal des faillites américain (United States Bankruptcy Court Southern District of New York). Ces recours, connus sous le nom de demandes de « clawback », s'apparentent aux divers recours introduits par le liquidateur de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions, et vise au recouvrement de fonds prétendument transférés aux entités du Groupe BNP Paribas par BLMIS ou indirectement par le biais de fonds liés à BLMIS et dans lesquels des entités du Groupe BNP Paribas détenaient des participations. Le liquidateur de BLMIS prétend qu'en vertu du droit fédéral américain des procédures collectives et du droit de l'État de New York, les paiements effectués en faveur des entités du Groupe BNP Paribas sont nuls et recouvrables. Au total, ces recours visent au recouvrement d'une somme d'environ 1,3 milliard de dollars américains. BNP Paribas dispose d'arguments très solides à opposer à ces recours, et se défend vigoureusement dans ces instances.

Plusieurs litiges et investigations sont en cours relatifs à la restructuration du groupe Fortis, devenu Ageas, dont BNP Paribas Fortis ne fait plus partie, et à des événements intervenus avant que BNP Paribas Fortis ne fasse partie du Groupe BNP Paribas. Parmi ces litiges figurent des actions engagées aux Pays-Bas et en Belgique par des groupes d'actionnaires à l'encontre d'Ageas et, entre autres, à l'encontre de BNP Paribas Fortis, en raison de son rôle de coordinateur global de Fortis (aujourd'hui Ageas) dans le cadre de son augmentation de capital réalisée en octobre 2007, pour le financement partiel de l'acquisition d'ABN Amro Bank N.V. Ces groupes d'actionnaires prétendent notamment qu'il y a eu une défaillance dans la communication financière comme, entre autres, la révélation relative à l'exposition aux subprimes.

La Banque se défend vigoureusement dans ces procédures. Un arrêt de la Cour d'Appel d'Amsterdam du 29 juillet 2014 a confirmé la condamnation de première instance d'Ageas pour mauvaise gestion en matière de communication durant cette période. BNP Paribas Fortis n'est pas partie à cette procédure.

Si ces litiges et investigations devaient aboutir, elles pourraient à l'avenir avoir un impact financier sur BNP Paribas Fortis. Cet impact demeure inquantifiable à ce jour.

Les autorités de régulation et judiciaires de plusieurs pays mènent actuellement des enquêtes ou procèdent à des demandes d'informations auprès d'un certain nombre d'institutions financières concernant les opérations sur les marchés des changes, et en particulier sur une éventuelle collusion entre les institutions financières pour manipuler certains taux de change de référence. La Banque a reçu à ce jour des demandes d'informations à ce sujet de la part des autorités de régulation et judiciaires du Royaume-Uni, des États-Unis, de plusieurs pays de la région Asie-Pacifique ainsi que de la Direction Générale de la Concurrence

de la Commission Européenne. La Banque coopère aux enquêtes et répond aux demandes d'informations. En novembre 2014 le Financial Conduct Authority au Royaume-Uni et en décembre 2014 le Hong Kong Monetary Authority ont indiqué avoir interrompu leur enquête à l'égard de BNP Paribas. En outre, la Banque conduit actuellement sa propre revue interne sur les opérations de change. Alors même que cette revue est en cours, la Banque n'est actuellement pas en mesure de prédire l'issue de ces enquêtes et procédures, ni leur impact potentiel.

La Banque, ainsi que onze autres institutions financières, a été assignée au civil, dans le cadre d'une action collective (« consolidated civil action ») déposée en mars 2014 devant l'US District Court pour le district sud de New York, par un collectif de demandeurs alléguant une manipulation des marchés des changes. Les demandeurs prétendent notamment que les défendeurs se sont entendus pour manipuler le taux WM/Reuters (WMR), leur causant ainsi des pertes liées aux instruments financiers se fondant sur le WMR. Les plaignants se fondent sur les dispositions du droit de la concurrence américain, fédéral et étatique, et dénoncent un enrichissement sans cause (« unjust enrichment »), et réclament des dommages-intérêts compensatoires et le triplement des dommages-intérêts (lorsque celui-ci est prévu par la loi), la réparation du préjudice et un jugement déclaratoire assorti d'injonctions. La Banque et ses co-défenseurs ont déposé une requête en rejet de la plainte. Cette requête a été rejetée le 28 janvier 2015 à l'égard du collectif de demandeurs américains alors qu'elle a été retenue à l'égard du collectif de demandeurs non-américains. La Banque conteste fermement les allégations faites dans le cadre de cette procédure.

## 8.c REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

### Opérations de l'exercice 2014

#### Groupe LaSer

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 25 juillet 2014, la participation de 50 % détenue par son partenaire, le groupe Galeries Lafayette, dans le groupe LaSer, précédemment mis en équivalence dans le périmètre de consolidation. Cette acquisition est liée à la décision du groupe Galeries Lafayette d'exercer l'option de vente dont il disposait en vertu des accords de partenariat. Une procédure d'arbitrage est en cours.

À la suite de cette acquisition, le Groupe BNP Paribas a pris le contrôle du groupe LaSer et le consolide par intégration globale.

L'impact sur le compte de résultat du changement de méthode de consolidation s'élève à 63 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur le groupe LaSer est estimé à 131 millions d'euros.

Cette acquisition complémentaire avec changement de contrôle a pour conséquence d'augmenter de 2,9 milliards d'euros le bilan du Groupe, notamment le poste de « Prêts et créances » pour 2,2 milliards d'euros.

#### Bank BGŻ

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'une offre publique d'achat finalisée le 17 octobre 2014, une participation de 88,98 % dans Bank BGŻ, dont 88,64 % apportés par Rabobank. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider Bank BGŻ par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur Bank BGŻ s'établit en date d'acquisition à 107 millions d'euros.

Une offre publique de retrait, portant sur les 1,02 % d'intérêts minoritaires résiduels, a été lancée le 23 décembre 2014 et s'est achevée

le 7 janvier 2015. Au 31 décembre 2014, cet engagement de rachat a été comptabilisé en dettes vis-à-vis des actionnaires minoritaires.

Cette acquisition a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 8,7 milliards d'euros, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 7,1 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 7,6 milliards d'euros.

Bank BGŻ est un établissement bancaire polonais, spécialisé dans le secteur de l'agro-alimentaire.

### DAB Bank

BNP Paribas a acquis, au cours du deuxième semestre 2014, à la suite d'un accord avec Unicredit et d'une offre publique d'achat finalisée le 17 décembre 2014, une participation de 91,7 % dans DAB Bank, dont 81,4 % apportés par Unicredit. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider DAB Bank par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur DAB Bank s'établit en date d'acquisition à 166 millions d'euros.

Cette acquisition a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe de 5,3 milliards d'euros, notamment les postes de « Actifs financiers disponibles à la vente » pour 3,4 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 5,2 milliards d'euros.

Cette acquisition renforce l'activité de banque digitale en Allemagne et pose également les bases du développement des activités de banque de détail en Autriche.

### RCS

BNP Paribas Personal Finance a acquis, le 6 août 2014, 100 % de RCS Investments Holdings. Cette opération conduit le Groupe BNP Paribas à consolider RCS par intégration globale.

L'écart d'acquisition sur RCS s'établit en date d'acquisition à 47 millions d'euros.

Cette acquisition a pour conséquence d'augmenter le bilan du Groupe en date d'acquisition de 251 millions d'euros, notamment le poste de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 338 millions d'euros.

RCS est une société sud-africaine de crédit à la consommation qui développe des programmes de cartes de crédit en collaboration avec des distributeurs et propose des prêts personnels.

## Opérations de l'exercice 2013

### TEB Holding

Une modification du pacte d'actionnaires liant le Groupe BNP Paribas au groupe Colakoglu dans la holding de l'ensemble TEB, a été signée le 20 décembre 2013. Cette modification a conduit à consolider l'ensemble TEB par intégration globale.

L'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2013 du changement de méthode de consolidation s'élevait à - 2 millions d'euros. L'écart d'acquisition sur l'ensemble TEB s'établissait au 31 décembre 2013 à 708 millions de livres turques, soit 240 millions d'euros.

Le groupe TEB, consolidé par intégration globale depuis le 20 décembre 2013, était auparavant consolidé par intégration proportionnelle. L'application rétrospective de la norme IFRS 11 s'est traduite par la consolidation du groupe TEB selon la méthode de mise en équivalence dans le bilan retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ainsi, cette prise de contrôle a eu pour effet d'augmenter de 18 milliards d'euros le bilan retraité du Groupe au 31 décembre 2013, notamment les postes de « Prêts et créances sur la clientèle » pour 13,4 milliards d'euros et de « Dettes envers la clientèle » pour 11,7 milliards d'euros.

Le groupe Colakoglu conserve une option de vente lui permettant de céder sa participation dans TEB Holding au Groupe BNP Paribas à la valeur de marché. Cette option inclut un prix minimum sur la participation historique du groupe Colakoglu atteignant 1,6 milliard de livres turques à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

## 8.d INTÉRÊTS MINORITAIRES

### Intérêts minoritaires significatifs

L'appréciation du caractère significatif des intérêts minoritaires est fondée sur la contribution des filiales correspondantes au bilan (avant

élimination des opérations réciproques) et au résultat du Groupe BNP Paribas.

	31 décembre 2014	Exercice 2014						
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres-part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	63 917	1 546	437	668	34 %	163	245	59
Autres intérêts minoritaires						187	244	48
<b>TOTAL</b>						<b>350</b>	<b>489</b>	<b>107</b>

En millions d'euros

	31 décembre 2013		Exercice 2013					
	Total bilan avant élimination des opérations réciproques	Produit Net Bancaire	Résultat net	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres	% d'intérêt des actionnaires minoritaires	Résultat net part des minoritaires	Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires	Dividendes versés aux actionnaires minoritaires
<i>En millions d'euros</i>								
Contribution des entités du groupe BGL BNP Paribas	60 888	1 631	524	428	34 %	224	183	99
Autres intérêts minoritaires						379	6	82
<b>TOTAL</b>						<b>603</b>	<b>189</b>	<b>181</b>

Il n'existe pas de restriction contractuelle particulière sur les actifs de BGL BNP Paribas, liée à la présence de l'actionnaire minoritaire.

#### ➤ OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION INTERNE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de BNP Paribas SA à BNP Paribas Fortis			78	(83)
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78</b>	<b>(83)</b>

#### ➤ OPÉRATIONS D'ACQUISITION DE PARTICIPATION COMPLÉMENTAIRE OU DE CESSIION PARTIELLE AYANT MODIFIÉ LA PART DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RÉSERVES

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Part du Groupe	Part des minoritaires	Part du Groupe	Part des minoritaires
<b>BNP Paribas Fortis</b>				
BNP Paribas SA a acquis 25 % de participation auprès des actionnaires minoritaires portant ainsi son taux de détention à 99,93 %			911	(4 161)
<b>BNP Paribas Bank Polska</b>				
BNP Paribas Bank Polska SA a réalisé une augmentation de capital souscrite en totalité par des investisseurs externes portant ainsi son taux de détention par le Groupe de 99,83 % à 84,94 %	(15)	67		
<b>Turk Ekonomi Bankasi</b>				
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding a acquis 1,01 % de participation auprès des actionnaires minoritaires portant ainsi le taux de Turk Ekonomi Bankasi AS à 69,48 %	16	(35)		
<b>Autres</b>	<b>11</b>	<b>(11)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>911</b>	<b>(4 161)</b>

#### ➤ ENGAGEMENTS DE RACHAT DE PARTICIPATION AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 853 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 773 millions d'euros au 31 décembre 2013.



## 8.e RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES DANS LES FILIALES, COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

### Restrictions significatives relatives à la capacité des entités à transférer de la trésorerie vers le Groupe

La capacité des entités à payer des dividendes ou à rembourser des prêts et avances dépend, entre autres, des contraintes locales réglementaires en termes de capitalisation, des réserves statutaires et des performances financières et opérationnelles des entités. Au cours des exercices 2013 et 2014, aucune entité du Groupe BNP Paribas n'a connu de restriction significative autre que celles liées aux contraintes réglementaires.

### Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs logés dans des entités structurées consolidées

L'accès aux actifs des entités structurées consolidées dans lesquelles des investisseurs tiers ont investi est limité dans la mesure où les actifs de ces entités sont réservés au bénéfice des porteurs de parts ou de titres. Le montant total de ces actifs s'élève à 23 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (contre 20 milliards d'euros au 31 décembre 2013).

### Restrictions significatives relatives à la capacité du Groupe à utiliser des actifs donnés en garantie ou mis en pension

Les instruments financiers donnés par le Groupe BNP Paribas en garantie ou mis en pension sont présentés dans les notes 5.s et 6.c.

### Restrictions significatives liées aux réserves de liquidité

Les restrictions significatives liées aux réserves de liquidité correspondent aux dépôts obligatoires auprès des banques centrales communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Réserve de liquidité ».

### Actifs représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte évalués en valeur de marché sur option, présentés dans la note 5.a, sont détenus au profit des souscripteurs de ces contrats.

## 8.f ENTITÉS STRUCTURÉES

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations avec des entités structurées sponsorisées principalement à travers ses activités de titrisation d'actifs financiers en qualité d'initiateur ou d'arrangeur, de gestionnaire de fonds et de financements spécialisés d'actifs.

De plus, le Groupe BNP Paribas est également en relation avec des entités structurées qu'il n'a pas sponsorisées, notamment sous la forme d'investissements dans des fonds ou des véhicules de titrisation.

L'évaluation du contrôle pour les entités structurées est détaillée dans la note 1.b.2. Méthodes de consolidation.

## Entités structurées consolidées

Les principales catégories d'entités structurées consolidées sont :

- **Conduits ABCP (Asset Backed Commercial Paper)** : Les conduits de titrisation ABCP Starbird, Matchpoint et Scaldis financent des opérations de titrisation gérées par le Groupe BNP Paribas pour le compte de sa clientèle. Le détail de leur mode de financement et l'exposition en risque du Groupe BNP Paribas sont présentés dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant que sponsor (Opérations refinancées à court terme) » ;
- **Titrisation pour compte propre** : Les positions de titrisation pour compte propre originées et conservées par le Groupe BNP Paribas sont détaillées dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation pour compte propre (initiateur) » ;
- **Fonds gérés par le Groupe** : Le Groupe BNP Paribas structure différents types de fonds pour lesquels il peut agir en tant que gestionnaire, investisseur, dépositaire ou garant. Lorsqu'il est à la fois gestionnaire et investisseur significatif, et donc exposé à des rendements variables, ces fonds sont consolidés.

## Entités structurées non consolidées

Le Groupe BNP Paribas est en relation avec des entités structurées non consolidées dans le cadre de ses activités, pour répondre aux besoins de ses clients.

### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées sponsorisées

Les principales catégories d'entités structurées sponsorisées non consolidées sont les suivantes :

- **Titrisation** : Le Groupe BNP Paribas structure des véhicules de titrisation destinés à offrir à ses clients des solutions de financement de leurs actifs soit directement, soit à travers les conduits ABCP consolidés. Chaque véhicule finance l'achat des actifs des clients (créances ou obligations,...) en émettant principalement des obligations adossées à ces actifs et dont le remboursement est lié à leur performance ;
- **Fonds** : Le Groupe BNP Paribas structure et gère des fonds dans le but de proposer des opportunités d'investissements à ses clients. Des fonds dédiés ou publics sont proposés à des clients institutionnels et particuliers, et sont distribués et suivis commercialement par le Groupe. Les entités du Groupe BNP Paribas qui gèrent ces fonds peuvent percevoir des commissions de gestion et des commissions de performance. Le Groupe BNP Paribas peut détenir des parts émises par ces fonds, ainsi que des parts dans des fonds dédiés à l'activité d'assurance non gérés par le Groupe BNP Paribas ;
- **Financement d'actifs** : Le Groupe BNP Paribas accorde des financements à des entités structurées qui acquièrent des actifs (avions, navires ; ...) destinés à être mis en location, les loyers reçus par l'entité structurée permettant de rembourser le financement garanti par l'actif détenu par l'entité structurée ;
- **Autres** : pour le compte de sa clientèle, le Groupe BNP Paribas peut également structurer des entités destinées à investir dans des actifs ou à restructurer de la dette.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le Groupe BNP Paribas à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.



Les actifs et passifs du Groupe liés aux intérêts détenus dans des entités structurées sponsorisées sont les suivants :

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Titrisation	Fonds	Financement d'actifs	Autres	Total
<b>INTÉRÊTS AU BILAN DU GROUPE</b>					
<b>Actif</b>					
Portefeuille de transaction	396	772	298	2 872	4 338
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option <sup>(1)</sup>		25 350	60		25 410
Actifs financiers disponibles à la vente	63	3 867	235	472	4 637
Prêts et créances	6 843	179	10 832	274	18 128
Autres actifs		577		22	599
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7 302</b>	<b>30 745</b>	<b>11 425</b>	<b>3 640</b>	<b>53 112</b>
<b>Passif</b>					
Portefeuille de transaction	29	669	8	2 682	3 388
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option		44		18	62
Passifs financiers évalués au coût amorti	167	14 162	567	582	15 478
Autres passifs	384	270	41	13	708
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>580</b>	<b>15 145</b>	<b>616</b>	<b>3 295</b>	<b>19 636</b>
<b>EXPOSITION MAXIMALE DU GROUPE AUX PERTES</b>	<b>10 601</b>	<b>30 828</b>	<b>12 462</b>	<b>4 413</b>	<b>58 304</b>
<b>TAILLE DES ENTITÉS STRUCTURÉES<sup>(2)</sup></b>	<b>62 653</b>	<b>394 518</b>	<b>42 754</b>	<b>11 084</b>	<b>511 009</b>

(1) Dont 17 096 millions d'euros représentatifs des contrats en unités de compte des activités d'assurance, investis dans des fonds gérés par le Groupe BNP Paribas.

(2) La taille des entités structurées sponsorisées correspond au total de l'actif de l'entité structurée pour la titrisation, à la valeur liquidative pour les fonds et au total de l'actif de l'entité structurée ou au montant de l'engagement du Groupe BNP Paribas pour le financement d'actifs et les autres activités.

L'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées sponsorisées par le Groupe BNP Paribas correspond à la valeur comptable de l'actif, excluant, pour les actifs financiers disponibles à la vente, les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres, ainsi qu'au montant nominal des engagements de financement et de garantie donnés et au montant notionnel des CDS (credit default swaps) vendus.

### Informations relatives aux intérêts dans des entités structurées non sponsorisées

Les principaux intérêts détenus par le Groupe BNP Paribas lorsqu'il a uniquement un rôle d'investisseur dans des entités structurées non sponsorisées sont détaillés ci-dessous :

- **parts de fonds non gérés par le Groupe détenues par le métier Assurance** : dans le cadre de la stratégie d'allocation d'actifs correspondant au placement des primes associées à des contrats d'assurance en unités de compte ou du fonds général, le métier Assurance souscrit des parts d'entités structurées. Ces placements à court ou moyen terme sont détenus pour leur performance financière et répondent aux critères de diversification des risques inhérents

au métier. Ils représentent un montant de 31 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Les variations de valeur et l'essentiel des risques liés à ces placements sont supportés par les assurés dans le cas des actifs représentatifs des contrats en unités de compte, et par l'assureur dans le cas des actifs représentatifs du fonds général ;

- **autres investissements dans des fonds non gérés par le Groupe** : dans le cadre de son activité de négociation, le Groupe BNP Paribas investit dans des entités structurées en n'ayant aucune implication dans leur gestion ou leur structuration (investissements dans des fonds communs de placement, des fonds de placement en valeurs mobilières ou des fonds alternatifs), notamment en couverture économique de produits structurés vendus aux clients. Le Groupe prend également des participations minoritaires pour accompagner des entreprises dans le cadre de son activité de capital investissement. Ces investissements représentent un montant total de 10 milliards d'euros au 31 décembre 2014 ;
- **investissements dans des véhicules de titrisation** : le détail de l'exposition du Groupe et la nature des investissements effectués sont communiqués dans le chapitre 5 du Document de référence dans la partie « Activité en matière de titrisation en tant qu'investisseur ».

## 8.g RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de rémunération et d'attribution des avantages sociaux aux mandataires sociaux, ainsi que les informations sur base individuelle, sont présentées dans le chapitre 2 Gouvernance d'entreprise du Document de référence du Groupe.

### ► RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Rémunération brute y compris jetons de présence et avantages en nature</b>		
due au titre de l'exercice	6 378 790 €	7 550 344 €
versée au cours de l'exercice	7 925 248 €	8 379 539 €
<b>Avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Indemnités de fin de carrière : valeur actualisée des engagements (hors charges sociales)	261 438 €	652 156 €
Régime collectif et conditionnel de retraite supplémentaire à prestations définies	Néant	19,40 M€
Régime de retraite à cotisations définies : cotisations versées par BNP Paribas dans l'année	1 857 €	2 037 €
<b>Prévoyance/couverture santé</b> : primes versées par BNP Paribas dans l'année	13 692 €	24 184 €
<b>Paielements à base d'actions</b>		
Options de souscription d'actions		
valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'options restantes au 31 décembre	966 287	1 322 380
Actions de performance		
valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
nombre d'actions restantes au 31 décembre	7 000	9 330
Rémunération variable pluriannuelle(*)		
juste valeur à la date d'attribution(**)	621 000 €	822 494 €

(\*) Jusqu'en 2014, la rémunération variable pluriannuelle figurant dans la note annexe aux États financiers « Rémunérations et avantages sociaux bénéficiaire aux mandataires sociaux » était celle attribuée au cours de l'exercice considéré, contrairement à la rémunération variable annuelle, laquelle était rattachée à l'exercice précédant celui de son attribution. Afin d'éviter ce décalage temporel entre les deux types de rémunérations variables, et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, cette présentation est désormais modifiée. C'est la raison pour laquelle la rémunération variable pluriannuelle prise en compte dans la rémunération totale attribuée en 2013 est celle attribuée par le Conseil d'administration le 29 avril 2014. De même, la rémunération variable pluriannuelle prise en compte dans la rémunération totale attribuée en 2014 est celle attribuée par le Conseil d'administration le 4 février 2015.

(\*\*) Valorisation selon la méthode décrite dans la note 1.i.

Le montant des engagements de retraite à prestations définies des mandataires sociaux dirigeants bénéficiaires, en fonction au 31 décembre de l'exercice considéré, correspond à la valeur actualisée à cette date des rentes viagères servies dans le cadre de ce régime, soit 19,4 millions d'euros au 31 décembre 2013. Cet engagement, externalisé par la souscription en 2004 d'un contrat d'assurance organisant le financement et la gestion de ce régime de retraite, est couvert par le versement de primes depuis cette date.

Au 31 décembre 2014, aucun dirigeant mandataire n'est éligible à un régime de retraite à prestations définies.

### ► JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant des jetons de présence versés à l'ensemble des membres du Conseil d'administration en 2014 s'élève à 975 001 euros, contre 950 593 euros versés en 2013. La part versée en 2014 aux mandataires sociaux non dirigeants est de 866 865 euros, contre 860 742 euros en 2013.

### ► RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX BÉNÉFICIAIRE AUX ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

En euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunération brute versée au cours de l'exercice	87 681	81 636
Jetons de présence (versés aux organisations syndicales)	120 081	112 352
Primes versées par BNP Paribas dans l'année aux dispositifs d'assurance-décès et invalidité, de Garantie Vie Professionnelle Accidents et de couverture de frais de santé	1 707	1 831
Cotisations versées par BNP Paribas au régime de retraite à cotisations définies	697	720

### ► PRÊTS, AVANCES ET GARANTIES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Au 31 décembre 2014, le montant des prêts en cours consentis directement ou indirectement aux mandataires sociaux ainsi qu'à leurs conjoints s'élève à 1 352 551 euros (1 263 432 euros au 31 décembre 2013). Ces prêts constitutifs d'opérations courantes ont été consentis à des conditions normales.

les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant au personnel (exception faite des régimes multi-employeurs et intersectoriels).

Les transactions opérées entre BNP Paribas et les parties qui lui sont liées sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

### Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

La liste des sociétés consolidées du Groupe BNP Paribas est présentée dans la note 8.k « Périmètre de consolidation ». Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation. Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec des entités consolidées par mise en équivalence.

## 8.h RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES

Les autres parties liées au Groupe BNP Paribas sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, ainsi que

### ► ENCOURS DES OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	
	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(2)</sup>	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(2)</sup>
<b>ACTIF</b>				
<b>Prêts, avances et titres</b>				
Comptes ordinaires		51	17	47
Prêts	4 548	2 083	11 424	1 685
Titres	1 229		1 263	
<b>Titres détenus en portefeuille autre que de négoce</b>	<b>12</b>	<b>38</b>	<b>94</b>	<b>1</b>
<b>Actifs divers</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>23</b>	<b>58</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 791</b>	<b>2 182</b>	<b>12 821</b>	<b>1 791</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Dépôts</b>				
Comptes ordinaires	152	209	118	512
Autres emprunts	36	2 655	622	2 525
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>125</b>	<b>-</b>
<b>Passifs divers</b>	<b>-</b>	<b>29</b>	<b>3</b>	<b>60</b>
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>2 894</b>	<b>868</b>	<b>3 097</b>
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE</b>				
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>3 265</b>	<b>3 044</b>	<b>533</b>	<b>2 027</b>
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>-</b>	<b>1 485</b>	<b>132</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 265</b>	<b>4 529</b>	<b>665</b>	<b>2 030</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

En outre, le Groupe effectue également avec les parties liées des opérations de négoce aux conditions de marché sur instruments financiers dérivés (swaps, options, contrats à terme...) et sur des instruments financiers acquis ou souscrits et émis par celles-ci (actions, titres obligataires...).

### ► ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013 <sup>(1)</sup>	
	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(2)</sup>	Coentreprises	Entreprises associées <sup>(2)</sup>
Intérêts et produits assimilés	136	141	234	106
Intérêts et charges assimilés	(1)	(72)	(2)	(37)
Commissions (produits)	5	379	23	382
Commissions (charges)	(36)	(34)	(75)	(12)
Prestations de services rendues	1	15	2	2
Prestations de services reçues				8
Loyers perçus		6	6	6
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>435</b>	<b>188</b>	<b>455</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Y compris les entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère non significatif.

### Entités du Groupe assurant la gestion de certains avantages postérieurs à l'emploi consentis au personnel

En Belgique, BNP Paribas Fortis finance certains régimes de pension auprès de la compagnie d'assurance AG Insurance dans laquelle le Groupe BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 25 %.

Pour les autres entités à l'étranger, la gestion des plans d'avantages postérieurs à l'emploi est pour l'essentiel réalisée par des organismes de gestion ou des compagnies d'assurance indépendants et ponctuellement par des sociétés du Groupe, en particulier BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas Cardif, Bank of the West et First Hawaiian Bank. En Suisse, une fondation dédiée gère les plans de retraite bénéficiant au personnel de BNP Paribas Suisse.

Au 31 décembre 2014, la valeur des actifs des plans gérés par des sociétés contrôlées par le Groupe ou sur lesquelles celui-ci exerce une influence notable s'élève à 3 684 millions d'euros (3 476 millions d'euros au 31 décembre 2013). Le montant des prestations perçues (notamment des frais de gestion et de conservation d'actifs) par des sociétés du Groupe au titre de 2014 s'élève à 4,1 millions d'euros (4 millions d'euros au titre de 2013).

### 8.i ÉCHÉANCIER DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR MATURITÉ

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des instruments financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs et passifs financiers évalués en valeur de marché par résultat relevant du portefeuille de transaction est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont destinés à être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente, les instruments dérivés de couverture, les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux et les dettes subordonnées perpétuelles sont également réputés à échéance « non déterminée ». Les provisions techniques des sociétés d'assurance, pour l'essentiel considérées comme des dépôts à vue, ne sont pas reprises dans ce tableau.

<i>En millions d'euros, au 31 décembre 2014</i>	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse et Banques centrales		117 473						117 473
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	813 647							813 647
Instruments financiers dérivés de couverture	19 766							19 766
Actifs financiers disponibles à la vente	18 261		19 106	10 624	14 477	78 455	111 369	252 292
Prêts et créances sur établissements de crédit	64	9 401	9 916	7 207	4 242	4 271	8 247	43 348
Prêts et créances sur la clientèle		56 937	67 864	61 130	75 342	196 440	199 690	657 403
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603							5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			27	721	662	5 596	1 959	8 965
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>857 341</b>	<b>183 811</b>	<b>96 913</b>	<b>79 682</b>	<b>94 723</b>	<b>284 762</b>	<b>321 265</b>	<b>1 918 497</b>
Banques centrales		1 680						1 680
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	694 591		553	1 586	7 921	24 093	14 783	743 527
Instruments financiers dérivés de couverture	22 993							22 993
Dettes envers les établissements de crédit		15 808	21 453	19 971	8 482	21 998	2 640	90 352
Dettes envers la clientèle		469 891	65 682	56 767	28 715	16 545	3 949	641 549
Dettes représentées par un titre			21 203	49 300	42 249	43 419	30 903	187 074
Dettes subordonnées	1 831		381	292	686	6 185	4 561	13 936
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765							4 765
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>724 180</b>	<b>487 379</b>	<b>109 272</b>	<b>127 916</b>	<b>88 053</b>	<b>112 240</b>	<b>56 836</b>	<b>1 705 876</b>

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Caisse et Banques centrales		100 787						100 787
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	683 711							683 711
Instruments financiers dérivés de couverture	8 368							8 368
Actifs financiers disponibles à la vente	17 275		12 562	9 117	13 787	57 433	88 882	199 056
Prêts et créances sur établissements de crédit	39	11 794	10 457	9 371	6 216	6 698	12 970	57 545
Prêts et créances sur la clientèle	143	47 007	45 837	55 526	72 706	190 959	200 277	612 455
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 568							3 568
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				229	888	4 549	4 215	9 881
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>713 104</b>	<b>159 588</b>	<b>68 856</b>	<b>74 243</b>	<b>93 597</b>	<b>259 639</b>	<b>306 344</b>	<b>1 675 371</b>
Banques centrales		662						662
Passifs financiers en valeur de marché par résultat	578 054		296	1 776	7 542	23 224	10 343	621 235
Instruments financiers dérivés de couverture	12 139							12 139
Dettes envers les établissements de crédit		15 174	21 201	17 838	8 779	20 026	1 576	84 594
Dettes envers la clientèle		411 090	55 742	35 177	24 871	20 216	6 401	553 497
Dettes représentées par un titre			14 953	48 168	48 886	46 311	28 368	186 686
Dettes subordonnées	1 719		59	595	728	6 785	1 938	11 824
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924							924
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>592 836</b>	<b>426 926</b>	<b>92 251</b>	<b>103 554</b>	<b>90 806</b>	<b>116 562</b>	<b>48 626</b>	<b>1 471 561</b>

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

Les engagements de financement et de garantie donnés qui s'élèvent respectivement à 246 381 millions d'euros et 90 737 millions d'euros au 31 décembre 2014 (206 892 millions d'euros et 92 294 millions d'euros au 31 décembre 2013) ont pour l'essentiel une date de tirage à vue.

## 8.j VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2014. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité de BNP Paribas ;
- la plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités de banque commerciale qui utilisent les instruments financiers correspondants ;
- la réévaluation des instruments financiers comptabilisés au coût historique suppose souvent d'utiliser des modèles de valorisation, des conventions et des hypothèses qui peuvent varier d'une institution à l'autre. Par conséquent, la comparaison des valeurs de marché présentées, pour les instruments financiers comptabilisés au coût historique, par différentes institutions financières n'est pas nécessairement pertinente ;
- enfin, les valeurs de marché reprises ci-après ne comprennent pas les valeurs de marché des opérations de location-financement, des instruments non financiers tels que les immobilisations et les survaleurs, mais aussi les autres actifs incorporels tels que la valeur attachée aux portefeuilles de dépôts à vue ou à la clientèle en relation avec le Groupe dans ses différentes activités. Ces valeurs de marché ne sauraient donc être considérées comme la valeur contributive des instruments concernés à la valeur du Groupe BNP Paribas.

En millions d'euros, au 31 décembre 2014	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		43 299	25	43 324	43 348
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) <sup>(1)</sup>		62 751	580 189	642 940	631 189
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (note 5.j)	10 206	113	82	10 401	8 965
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		90 729		90 729	90 352
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		643 156		643 156	641 549
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	79 463	109 805		189 268	187 074
Dettes subordonnées (note 5.i)	5 116	8 579		13 695	13 936

(1) Hors location financement.

En millions d'euros, au 31 décembre 2013 <sup>(1)</sup>	Valeur de marché estimée				Valeur au bilan
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>					
Prêts et créances sur les établissements de crédit (note 5.f)		57 348	109	57 457	57 545
Prêts et créances sur la clientèle (note 5.g) <sup>(2)</sup>	3 655	41 588	553 129	598 372	587 258
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 861	130	75	11 066	9 881
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>					
Dettes envers les établissements de crédit (note 5.f)		84 663		84 663	84 594
Dettes envers la clientèle (note 5.g)		554 303		554 303	553 497
Dettes représentées par un titre (note 5.i)	69 096	119 270		188 366	186 686
Dettes subordonnées (note 5.i)	3 774	7 468		11 242	11 824

(1) Données retraitées par application des normes IFRS 10 et 11 et de l'amendement à la norme IAS 32 (cf. notes 1.a et 2).

(2) Hors location financement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe BNP Paribas : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. À défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ou telles que des modèles de valorisation spécifiques pour les autres instruments

financiers, ainsi qu'ils sont décrits dans la note 1 relative aux principes comptables appliqués par le Groupe. La description des niveaux de la hiérarchie de juste valeur est également présentée dans les principes comptables (note 1.c.10). La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les actifs détenus jusqu'à l'échéance dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue), ainsi que pour la plupart des produits d'épargne réglementée, est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2, à l'exception des crédits à la clientèle, classés en Niveau 3.



## 8.k PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
<b>Société consolidante</b>									
BNPParibas SA	France								
BNPParibas SA (succ. Afrique du Sud)	Afrique du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E2	
BNPParibas SA (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Arabie Saoudite)	Arab. Saoudite	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Argentine)	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Australie)	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Bahreïn)	Bahreïn	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Belgique)	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Canada)	Canada	IG	100%	100%	E2				
BNPParibas SA (succ. Chine)	Chine				S1	IG	100%	100%	
BNPParibas SA (succ. Émirats Arabes Unis)	Émirats Arabes Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Espagne)	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. États-Unis)	États-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Grèce)	Grèce							S1	
BNPParibas SA (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Hongrie)	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Inde)	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Irlande)	Irlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Italie)	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Japon)	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Koweït)	Koweït	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Malaisie)	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Monaco)	Monaco	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Panama)	Panama	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Philippines)	Philippines	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Portugal)	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Qatar)	Qatar	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. République de Corée)	Rép. de Corée	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Singapour)	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Taïwan)	Taïwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Thaïlande)	Thaïlande	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNPParibas SA (succ. Viet Nam)	Viet Nam	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
<b>Retail Banking</b>									
<b>Domestic Markets</b>									
<b>Banque De Détail en France</b>									
Banque de Wallis-et-Futuna	France	IG	(1)	51,0%	51,0%	IG	(1)	51,0%	51,0%
BNPParibas Développement	France	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNPParibas Factor	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Factor (succ. Espagne)	Espagne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Factor Portugal	Portugal	IG		100%	100%	IG		100%	100%
BNPParibas Guadeloupe	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Guyane	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%

## Mouvements de périmètre

## Entrées (E) de périmètre

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable  
E4 Entités nouvellement consolidées par application de la norme IFRS 10 (cf. note 2)

## Sorties (S) de périmètre

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

## Variations (V) de taux

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNPParibas Martinique	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Nouvelle-Calédonie	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNPParibas Réunion	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France	IG		100%	65,9%	IG		100%	65,9%
<b>Banque De Détail en Belgique</b>									
Alpha Card SCRL (Groupe)	Belgique	ME		50,0%	50,0%	ME		50,0%	50,0%
Belgian Mobile Wallet	Belgique	ME		33,2%	33,2%	V2 8V3		50,0%	50,0%
BNPParibas Commercial Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Factor Deutschland BV	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Factor GmbH	Allemagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Factoring Coverage Europe Holding NV	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis	Belgique	IG		99,9%	99,9%	IG		99,9%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Autriche)	Autriche	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Danemark)	Danemark	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Espagne)	Espagne	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. États-Unis)	États-Unis	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Finlande)	Finlande	IG		100%	99,9%	E2			
BNPParibas Fortis (succ. Grèce)	Grèce								S1
BNPParibas Fortis (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Norvège)	Norvège	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Portugal)	Portugal								S1
BNPParibas Fortis (succ. République Tchèque)	Rép. Tchèque	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Roumanie)	Roumanie	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis (succ. Suède)	Suède	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis Factor NV	Belgique	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
BNPParibas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG		100%	99,9%	IG		100%	99,9%
Bpost banque	Belgique	ME	(3)	50,0%	50,0%	ME	(3)	50,0%	50,0%
Demetris NV	Belgique	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique								S1
FV Holding NV.	Belgique								S3
Immobilière Sauvenière SA	Belgique	ME*		100%	99,9%	ME*		100%	99,9%
<b>Structures Ad Hoc</b>									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG		-	-	IG		-	-
Esmée Master Issuer	Belgique	IG		-	-	IG		-	-
<b>Banque de Détail au Luxembourg</b>									
BGL BNPParibas	Luxembourg	IG		66,0%	65,9%	IG		66,0%	65,9%
BGL BNPParibas (succ. Allemagne)	Allemagne	IG		100%	65,9%	IG		100%	65,9%
BGL BNPParibas Factor SA	Luxembourg	IG		100%	65,9%	IG		100%	65,9%
BNPParibas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG		100%	65,9%	IG		100%	65,9%
Cofhylux SA	Luxembourg	IG		100%	65,9%	IG		100%	65,9%
<b>Structures Ad Hoc</b>									
Société Immobilière de Monterey SA	Luxembourg	IG		-	-	IG		-	-
Société Immobilière du Royal Building SA	Luxembourg	IG		-	-	IG		-	-
<b>Banque de Détail en Italie (BNL banca commerciale)</b>									
Artigiancassa SPA	Italie	IG		73,9%	73,9%	IG		73,9%	73,9%
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG		100%	100%	IG		100%	100%

## Divers

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 96 Sociétés de Construction de Vente dont 86 en intégration globale et 10 par mise en équivalence  
D3 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS11 (cf. note 2)  
D4 Le groupe TEB, consolidé précédemment par intégration proportionnelle, a été consolidé par mise en équivalence par application de la norme IFRS11, puis par intégration globale au 31 décembre 2013. (cf. note 2)  
D5 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNPParibas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

## Périmètre de consolidation prudentiel

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNPParibas SA, conformément aux dispositions de l'article 71 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNL Positivity SRL	Italie	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Business Partners Italia SCPA	Italie	IG	100%	100%	E2				
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Italie	IG	99,6%	99,6%		IG	99,6%	99,6%	
<b>Structures Ad Hoc</b>									
EMF IF2008-1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela ABS SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Home SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Mortgages SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela OBG SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela Public Sector SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Vela RMBS SRL	Italie	IG	-	-	E2				
<b>Arval</b>									
Arval A/S	Danemark	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Brasil Limitada	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Business Services Ltd.	Royaume-Uni								S3
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval China Co Ltd	Chine	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Arval CZ SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval ECL	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Ltd.	Royaume-Uni								S3
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	89,0%		ME*	100%	89,0%	
Arval OOO	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Oy	Finlande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Arval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni								S3
Arval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni								S3
Arval Schweiz AG	Suisse	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Service GmbH	Allemagne								S4
Arval Service Lease	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Service Lease Italia S.P.A.	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Polska SP z.o.o	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Slovakia	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Trading	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval UK Group Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Autovalley	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Cofipaarc	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Gestion et Location Holding	France								S4
Greenval Insurance Company Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni								S3
Public Location Longue Durée	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	V1
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	100%	75,0%		IG	100%	75,0%	D4
<b>Leasing Solutions</b>									
Ace Equipment Leasing	Belgique	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Ace Leasing	Belgique				S4	IG	100%	83,0%	V1
Ace Leasing BV	Pays-Bas								S4
Agrilease BV	Pays-Bas				S3	IG	100%	83,0%	V1
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
All In One Vermietung GmbH	Autriche	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Aprolis Finance	France	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	V1
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Roumanie	ME*	100%	42,3%	D1	IG	100%	42,3%	
Arius	France	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Artegy Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	D1	IG	100%	83,0%	V1
Artegy	France	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100%	82,4%	V1	IG	100%	82,3%	V1
BNPParibas Lease Group BPLG	France	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group BPLG (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPParibas Lease Group BPLG (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPParibas Lease Group BPLG (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPParibas Lease Group BPLG (succ. Portugal)	Portugal	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	
BNPParibas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	95,5%		IG	100%	95,5%	V1
BNPParibas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas								S4
BNPParibas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
BNPParibas Leasing Solutions Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Leasing Solutions IV	Pays-Bas	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
BNPParibas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Claas Financial Services	France	IG (1)	60,1%	49,9%		IG (1)	60,1%	49,9%	V1
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	49,9%		IG (1)	100%	49,9%	
Claas Financial Services Inc.	États-Unis	IG	100%	49,9%		IG	100%	49,9%	V1
Claas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%		IG	51,0%	42,3%	V1
CNH Industrial Capital Europe (ex- CNH Capital Europe)	France	IG (1)	50,1%	41,6%		IG (1)	50,1%	41,6%	V1
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Pologne	IG (1)	100%	41,6%	E2				
CNH Industrial Capital Europe BV (ex- CNH Capital Europe BV)	Pays-Bas	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	V1
CNH Industrial Capital Europe GmbH (ex- CNH Capital Europe GmbH)	Autriche	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	V1
CNH Industrial Capital Europe Ltd. (ex- CNH Capital Europe Ltd.)	Royaume-Uni	IG	100%	41,6%		IG	100%	41,6%	V1
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Equipment Lease BV	Pays-Bas								S4
ES-Finance	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	V1
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Fortis Lease (France)	France	IG (1)	100%	83,0%		IG (1)	100%	83,0%	V1
Fortis Lease Car & Truck	Belgique				S4	IG	100%	83,0%	V1
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100%	86,6%		ME*	100%	86,6%	V1
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkorven Mukodo Reszvenytarsasag	Hongrie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne				S3	IG	100%	99,8%	V1
Fortis Lease Portugal	Portugal	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Fortis Lease Romania IFN SA	Roumanie	ME*	100%	83,0%		ME*	100%	83,0%	V1
Fortis Lease UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	D1	IG	100%	83,0%	V1
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	83,0%	D1	IG	100%	83,0%	V1
Fortis Vastgoedlease BV	Pays-Bas	ME*	100%	83,0%	D1	IG	100%	83,0%	V1
Hefjin Heftruck Verhuur BV (ex- Barloworld Heftruck BV)	Pays-Bas				S3	ME	50,0%	41,5%	V1
H.F.G.L Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%		IG	100%	83,0%	V1
JCB Finance	France	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	V1
JCB Finance (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance (succ. Espagne)	Espagne				S1	IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance (succ. Italie)	Italie	IG (1)	100%	41,6%		IG (1)	100%	41,6%	
JCB Finance Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	50,1%	41,6%		IG	50,1%	41,6%	V1

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Locatrice Italiana SPA	Italie	ME*	100%	95,5%	ME*	100%	95,5%	VI	
Manitou Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	42,3%	IG	51,0%	42,3%	VI	
MFF	France	IG (1)	51,0%	42,3%	IG (1)	51,0%	42,3%	VI	
NatioCrédibail	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
NatioCrédimurs	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
NatioÉnergie 2	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	DI	
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	83,0%	IG	100%	83,0%	VI	
Same Deutz-Fahr Finance	France	IG (1)	100%	83,0%	IG (1)	100%	83,0%	VI	
SREI Equipment Finance Ltd. (ex- SREI Equipment Finance Private Ltd.)	Inde	ME (3)	50,0%	41,5%	ME (3)	50,0%	41,5%	VI D3	
<b>Structures Ad Hoc</b>									
Fortis Energy Leasing XI BV	Pays-Bas							S4	
Fortis Energy Leasing X2 BV	Pays-Bas							S4	
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas							S4	
Vela Lease SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
<b>Personal Investors</b>									
B*Capital	France	IG (1)	100%	99,9%	IG (1)	100%	99,9%		
Cortal Consors	France				S4	IG (1)	100%	100%	
Cortal Consors (succ. Allemagne)	Allemagne				S4	IG (1)	100%	100%	
Cortal Consors (succ. Espagne)	Espagne				S4	IG (1)	100%	100%	
Cortal Consors (succ. Italie)	Italie							S1	
DAB Bank AG	Allemagne	IG	91,7%	91,7%	E3				
Direktanlage AT AG	Autriche	IG	100%	91,7%	E3				
Geojit BNPParibas Financial Services Ltd (Groupe)	Inde	ME	34,4%	34,4%	VI	ME	33,6%	33,6%	D3
Geojit Technologies Private Ltd.	Inde	IG	57,4%	57,4%	VI	IG	56,8%	56,8%	
Portzamparc Gestion	France				S3	IG	100%	51,0%	
Portzamparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
<b>Structures Ad Hoc</b>									
BNP Paribas Beteiligungsholding AG	Allemagne	IG	-	-	E3				
<b>BNP Paribas Personal Finance</b>									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	99,9%	IG	100%	99,9%	VI	
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%	ME	35,0%	35,0%		
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%		
Banque Sofjéa	France	ME (3)	44,9%	44,9%	VI & D5				
BGN Mercantile E Servicios Ltda	Brésil	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Bieffe 5 SPA	Italie				S4	IG	100%	100%	
BNP Paribas Personal Finance	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cajineo	France	IG (1)	51,0%	50,8%	IG (1)	51,0%	50,8%		
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%	ME	39,2%	39,2%		
Cetelem Algérie	Algérie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Cetelem America Ltda	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Bank LLC	Russie	ME	26,0%	26,0%	ME	26,0%	26,0%	V2	
Cetelem Brasil SA	Brésil				S4	IG	100%	100%	
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Latin America Holding Participações Ltda	Brésil							S4	

**Mouvements de périmètre****Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable  
E4 Entités nouvellement consolidées par application de la norme IFRS 10 (cf. note 2)

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution  
ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cetelem Servicos Ltda	Brésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Cofica Bail	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Cofiplan	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%	IG	50,1%	50,1%		
Communication Marketing Services - CMS	France	IG	100%	100%	VI & D5				
Compagnie de Gestion et de Prêts	France	IG	65,0%	65,0%	VI & D5				
Cosimo	France							S3	
Creation Consumer Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI & D5				
Creation Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI & D5				
Creation Marketing Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI & D5				
Credirama SPA	Italie							S3	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%	IG (1)	97,8%	97,8%		
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%	IG (1)	55,0%	55,0%		
Efficco	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Efficco Iberia SA	Espagne	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	DI	
Efficco Portugal	Portugal							S2	
EkspresBank	Danemark	IG	100%	100%	VI & D5				
EkspresBank (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	100%	VI & D5				
Eos Aremas Belgium SA	Belgique	ME	50,0%	49,9%	ME	50,0%	49,9%	VI	
Eurocredit EFC SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Facet	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Fidecom	France	IG	82,4%	82,4%	VI & D5				
Fidem	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%	VI	
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Finalia	Belgique							S4	
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH (GCV)	Allemagne	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%	E1	
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	France	IG	100%	100%	VI & D5				
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME*	100%	99,9%	ME*	100%	99,9%	E1	
LaSer Cofinoga	France	IG	100%	100%	VI & D5				
LaSer Loyalty	France	IG	100%	100%	VI & D5				
LaSer SA	France	IG	100%	100%	VI & D5	ME (3)	50,0%	50,0%	D3
LaSer Symag	France	IG	100%	100%	VI & D5				
Level 20	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Nissan Finance Belgium NV	Belgique				S4	IG	100%	99,9%	VI
Norskten Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Oney Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME	40,0%	40,0%	ME	40,0%	40,0%	E1	
Prestacomer SA de CV	Mexique							S3	
Prêts et Services SAS	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 96 Sociétés de Construction de Vente dont 86 en intégration globale et 10 par mise en équivalence  
D3 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS11 (cf. note 2)  
D4 Le groupe TEB, consolidé précédemment par intégration proportionnelle, a été consolidé par mise en équivalence par application de la norme IFRS11, puis par intégration globale au 31 décembre 2013. (cf. note 2)  
D5 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 71 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Projeo	France	IG (1)	51,0%	51,0%		IG (1)	51,0%	51,0%	
RCS Botswana Proprietary Ltd.	Botswana	IG	100%	100%	E3				
RCS Cards Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Collections Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Home Loans Proprietary Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Investment Holdings Ltd.	Afrique du Sud	IG	100%	100%	E3				
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd.	Namibie	IG	100%	100%	E3				
Retail Mobile Wallet	France	ME*	100%	100%	E1				
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%		ME	37,3%	39,9%	
Sundaram BNPParibas Home Finance Ltd.	Inde	ME	49,9%	49,9%		ME	49,9%	49,9%	
Syigma Banque	France	IG	100%	100%	VI & D5				
Syigma Banque (succ. Pologne)	Pologne	IG	100%	100%	VI & D5				
Syigma Banque (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI & D5				
Syigma Funding Two Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%	VI & D5				
TEB Tüketici Finansman AS	Turquie	IG	100%	92,8%		IG	100%	92,8%	D4
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Suisse	Suisse								S4
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	ME (3)	50,0%	50,0%		ME (3)	50,0%	50,0%	D3
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	VI
<b>Structures Ad Hoc</b>									
Autonomia 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-		IG	-	-	
Autonomia 2014	France	IG	-	-	E2				
Cofinoga Funding Two LP.	Royaume-Uni	IG	-	-	VI & D5				
Domos 2011 - A et B	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC Domos 2008	France	IG	-	-		IG	-	-	
FCC U.C.I 5-1B	Espagne	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	D3
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Argentine	IG	-	-	E2	IG	-	-	E2
Florence 1 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E2
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brésil								S1
Phedina Hypotheken 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2011 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Phedina Hypotheken 2013-1 BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	E2
<b>International Retail Banking</b>									
<b>Banque de Détail aux États-Unis</b>									
1897 Services Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BancWest Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bancwest Investment Services, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bank of the West Business Park Association LLC	États-Unis				S3	IG	38,0%	38,0%	
Bank of the West	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bank of the West (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Bishop Street Capital Management Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BW Insurance Agency, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Center Club, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CFB Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Claas Financial Services LLC	États-Unis	IG	75,9%	63,4%		IG	75,9%	63,4%	
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Community Development Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Insurance Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Commercial Federal Investment Service, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Community Service, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Equity Lending, Inc.	États-Unis				S1	IG	100%	100%	
Essex Credit Corporation	États-Unis				S4	IG	100%	100%	
FHB Guam Trust Co.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FHL SPC One, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Bancorp	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Hawaiian Bank	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Hawaiian Bank (succ. Îles Cayman)	Îles Cayman	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Hawaiian Capital I	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
First Hawaiian Leasing, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First National Bancorporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
First Santa Clara Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Liberty Leasing Company	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Mountain Falls Acquisition Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Real Estate Delivery 2 Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
The Bankers Club, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ursus Real Estate, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>Structures Ad Hoc</b>									
1997-LRV-FH	États-Unis								S2
BOW Auto Receivables LLC	États-Unis	IG	-	-	E2				
BOW Auto Trust LLC	États-Unis	IG	-	-	E2				
Commercial Federal Capital Trust 2	États-Unis								S1
Commercial Federal Realty Investors Corporation	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Commercial Federal Service Corporation	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Equipment Lot Bombardier 1997A-FH	États-Unis								S1
Equipment Lot FH	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Equipment Lot Siemens 1997A-FH	États-Unis								S2
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
FTS Acquisitions LLC	États-Unis								S1
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
LACMTA Rail Statutory Trust (FHI)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Laveen Village Center Acquisition LLC	États-Unis								S1
Lexington Blue LLC	États-Unis	ME	-	-		ME	-	-	
MNCR Equipment Lot	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
NYCTA Equipment Lot	États-Unis								S2
Riverwalk Village Three Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
ST 2001 FH-1	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
SWB 99-1	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
VTA 1998-FH	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
<b>Europe Méditerranée</b>									
Banque de Nankin	Chine	ME	16,2%	16,2%		ME	16,2%	16,2%	VI
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	ME	47,0%	47,0%		ME	47,0%	47,0%	VI
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	ME*	55,6%	55,6%	VI	ME	40,5%	40,5%	VI
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Maroc				S4	IG	99,9%	66,9%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	86,9%	58,2%		IG	86,9%	58,2%	VI
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	IG	100%	67,0%		IG	100%	67,0%	
B&Z SA	Pologne	IG	89,0%	89,0%	E3				
BNP Intercontinentale - BNPI	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Bank Polska SA	Pologne	IG	85,0%	84,9%	V3	IG	99,9%	99,8%	VI
BNPParibas BODI Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas El Djazair	Algérie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	VI
BNPParibas SAE	Égypte								S2
BNPParibas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Dominet SA	Pologne				S1	IG	100%	99,9%	VI
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte								S3
Fortis Faktoring AS	Turquie								S4
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas								S3
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte								S3
JSC IC Ava Insurance	Ukraine	ME	49,8%	49,8%		ME	49,8%	49,8%	



Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Kronenburg Vastgoed BV	Pays-Bas	IG	100%	69,5%	E1				
Orient Commercial Bank	Viet Nam	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
Stichting Effecten BV	Pays-Bas	IG	100%	69,5%	E1				
TEB Faktoring AS	Turquie	IG	100%	69,5%	VI	IG	100%	68,5%	D4
TEB Holding AS	Turquie	IG	50,0%	50,0%		IG	50,0%	50,0%	VI & D4
TEB Portföy Yönetimi AS	Turquie	IG	100%	70,8%	VI	IG	100%	70,3%	D4
TEB Yatırım Menkul Değerler AS	Turquie	IG	100%	69,5%	VI	IG	100%	68,5%	D4
The Economy Bank NV	Pays-Bas	IG	100%	69,5%	VI	IG	100%	68,5%	D4
Türk Ekonomi Bankası AS	Turquie	IG	97,0%	69,5%	VI	IG	96,0%	68,5%	D4
Türk Ekonomi Bankası AS (succ. Bahrein)	Bahrein	IG	100%	69,5%	VI	IG	100%	68,5%	D4
TEB SH A	Serbie	IG	100%	50,0%		IG	100%	50,0%	D4
Ukrainian Leasing Company	Ukraine								S3
UkSibbank	Ukraine	IG	85,0%	100%		IG	85,0%	100%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%		IG	50,1%	50,1%	VI
<b>Structures Ad Hoc</b>									
K-Kollect LLC	Ukraine								S2
<b>Investment Solutions</b>									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Guernesey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>Assurance</b>									
AG Insurance (Groupe)	Belgique	ME	25,0%	25,0%		ME	25,0%	25,0%	VI
BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif BV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	Rép. Tchèque	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif PSC Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Chili	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Chili	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd.	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione S.p.A.	Italie								S4
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione S.p.A. (ex- Cardif Assicurazioni S.p.A.)	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNP Paribas General Insurance Co Ltd.	Rép. de Corée	ME*	75,0%	75,0%	E3				
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd.	Chine	ME	50,0%	50,0%	E3				
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	

**Mouvements de périmètre****Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable  
E4 Entités nouvellement consolidées par application de la norme IFRS 10 (cf. note 2)

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution  
ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Pologne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie	France	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Autriche	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Bulgarie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Espagne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Italie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Japon	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Portugal	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Roumanie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Suisse	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Taiwan	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Biztosito Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	D1
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Extension De Garantia y Asistencia Limitada	Chili	ME*	100%	100%	E1				
Cardif Forsakring AB	Suède	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Insurance Company LLC	Russie	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	D1
Cardif I-Services	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Leven	Belgique	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Life Insurance Co Ltd.	Rép. de Corée	IG (2)	85,0%	85,0%		IG (2)	85,0%	85,0%	
Cardif Livforsakring AB	Suède	ME*	100%	100%	E1				
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Danemark	ME*	100%	100%	E1				
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Norvège	ME*	100%	100%	E1				
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (2)	66,7%	55,3%		IG (2)	66,7%	55,3%	VI
Cardif Lux Vie (succ. France)	France								S1
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Damell Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni				S3	ME*	100%	100%	
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (2)	100%	99,0%		IG (2)	100%	99,0%	

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 96 Sociétés de Construction de Vente dont 86 en intégration globale et 10 par mise en équivalence  
D3 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)  
D4 Le groupe TEB, consolidé précédemment par intégration proportionnelle, a été consolidé par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11, puis par intégration globale au 31 décembre 2013. (cf. note 2)  
D5 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Icare	France	IG (2)	100%	100%	E3				
Icare Assurance	France	IG (2)	100%	100%	E3				
Luizaseg	Brésil	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Natio Assurance	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
Pocztylon Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%		ME	33,3%	33,3%	
Poistovna Cardif Slovakia A.S	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	56,9%		ME	45,0%	56,9%	V2
Scoo SCI	France	ME	46,4%	57,9%	V4	ME	46,4%	58,0%	V2
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
UBI Assicurazioni Spa	Italie	ME	50,0%	50,0%	E3				
<b>Structures Ad Hoc</b>									
BNPParibas Aqua	France	IG (2)	-	-	E1				
BNPParibas Global Senior Corporate Loans	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E4
BNPParibas Money 3M	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E4
Cardimmo	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E4
Natio Fonds Ampère 1	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E4
Odyssee SCI	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	
Profilea Monde Equilibre	France	IG (2)	-	-		IG (2)	-	-	E4
<b>Wealth Management</b>									
Bank Insigner de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%		IG	63,0%	63,0%	
Bank Insigner de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	100%	63,0%		IG	100%	63,0%	
BNPParibas Espana SA	Espagne	IG	99,7%	99,7%	V1	IG	99,6%	99,6%	
BNPParibas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management (succ. Singapour)	Singapour	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Conseil Investissement SNC	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
<b>Investment Partners</b>									
Alfred Berg Administration A/S	Danemark								S2
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Danemark	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Alfred Berg Fondsmæglerselskab A/S	Danemark								S2
Alfred Berg Forvaltning AS	Norvège								S4
Alfred Berg Kapitalforvaltning AB	Suède	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Norvège	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Alfred Berg Rahastoyhtiö Oy	Finlande	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Arnhem Investment Management Pty Ltd.	Australie								S3
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	V1
BNPParibas Asset Management SAS	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Autriche	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPParibas Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100%	99,6%		IG	100%	99,6%	V1
BNPParibas Asset Management Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Asset Management India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	V1
BNPParibas Clean Energy Partners GP Ltd.	Royaume-Uni								S2
BNPParibas Investment Partners	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Argentina SA	Argentine	ME*	100%	99,6%	E1				
BNPParibas Investment Partners Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners (Australia) Ltd.	Australie	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	V1&D1
BNPParibas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Australie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNPParibas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Allemagne	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	
BNPParibas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Japan Ltd.	Japon	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*	99,1%	97,4%	V4	ME*	99,0%	97,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	98,0%		IG	99,7%	98,0%	V1
BNPParibas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Singapore Ltd.	Singapour	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Italie	IG	100%	99,7%		IG	100%	99,7%	V1
BNPParibas Investment Partners UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
BNPParibas Investment Partners USA Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Capital Partners (ex- BNPParibas Private Equity)	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
CamGestion	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Fauchier General Partner Ltd.	Guernesey								S2
Fauchier Partners Asset Management Ltd.	Guernesey								S2
Fauchier Partners Corporation	États-Unis								S2
Fauchier Partners International Ltd.	Bermudes								S2
Fauchier Partners Ltd.	Royaume-Uni								S2
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni								S2
Fauchier Partners Management Company Ltd.	Royaume-Uni								S2
Fauchier Partners Management Ltd.	Guernesey								S2
Fauchier Partners SAS	France								S2
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	V1
Fund Channel	Luxembourg	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	V1
FundQuest Advisor	France	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	V1&D1
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	ME*	100%	98,3%		ME*	100%	98,3%	E2
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni				S3	ME*	100%	98,3%	V1&D1
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co Ltd.	Chine	ME	33,0%	32,4%		ME	33,0%	32,4%	V1
HFT Investment Management Co Ltd. (Groupe)	Chine	ME	49,0%	48,2%		ME	49,0%	48,2%	V1
PT. BNPParibas Investment Partners	Indonésie	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
Shinhan BNPParibas Asset Management Co Ltd.	Rép. de Corée	ME	35,0%	34,4%		ME	35,0%	34,4%	V1 D3
THEAM	France	IG	100%	98,3%		IG	100%	98,3%	V1
TKB BNPParibas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	ME	50,0%	49,1%		ME	50,0%	49,1%	V1
<b>Securities Services</b>									
BNPParibas Dealing Services	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	E2
BNPParibas Dealing Services Asia Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Financial Services LLC	États-Unis								S3
BNPParibas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Australasia Pty Ltd. (succ. Nouvelle-Zélande)	Nlle-Zélande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Fund Services France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Fund Services Securities Pty	Australie								S1
BNPParibas Securities Services - BP2S	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Allemagne)	Allemagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Australie)	Australie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Belgique)	Belgique	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Espagne)	Espagne	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Grèce)	Grèce	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Guernesey)	Guernesey	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Hong Kong)	Hong Kong	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Hongrie	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Ile de Man)	Ile de Man				S1	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Irlande	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Italie	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Jersey	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Luxembourg	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Pays-Bas	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	E2
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Pologne	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Portugal	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Singapour)	Singapour	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Suisse	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey								S4
BNP Paribas Sundaram GSD Private Ltd.	Inde	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51,0%	51,0%	
BNP Paribas Trust Company (Guernsey) Ltd.	Guernesey								S4
<b>Services Immobiliers</b>									
Asset Partners	France				S4	IG	100%	100%	
Atisreal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Auguste Thouard Expertise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Émirats Arabes Unis	IG	49,0%	49,0%		IG	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E3
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

**Mouvements de périmètre****Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable  
E4 Entités nouvellement consolidées par application de la norme IFRS 10 (cf. note 2)

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Réf.
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	IG	100%	96,1%	V2	IG	100%	96,5%	V1
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde								S2
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France	IG	96,8%	96,8%		IG	96,8%	96,8%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Allemagne	IG	94,9%	94,9%		IG	94,9%	94,9%	E3
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Développement Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Développement UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	IG	96,1%	96,1%	V2	IG	96,5%	96,5%	V1
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
European Direct Property Management SA	Luxembourg				S3	IG	100%	100%	
Immobilière des Bergues	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Meunier Hispania	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Partner's & Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex GB 1 SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
San Basilio 45 SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E2
S.C.BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sesame Conseil SAS	France								S4
Siège Issy	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sociétés de Construction de Vente	France	IG / ME	-	-	D2	IG / ME	-	-	D2 & D3

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 96 Sociétés de Construction de Vente dont 86 en intégration globale et 10 par mise en équivalence  
D3 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)  
D4 Le groupe TEB, consolidé précédemment par intégration proportionnelle, a été consolidé par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11, puis par intégration globale au 31 décembre 2013. (cf. note 2)  
D5 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel



Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne				S2	IG	100%	100%	
Via Crespi 26 SRL	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>Corporate and Investment Banking</b>									
<b>France</b>									
BNPParibas Arbitrage	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Arbitrage (succ. États-Unis)	États-Unis	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Royaume-Uni	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNPParibas Equities France	France				S4	IG (1)	100%	100%	
Esomet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Lafitte Participation 22	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Parifergie	France				S4	IG (1)	100%	100%	
Parlease	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Taitbout Participation 3 SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>Europe</b>									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	V1
BNPParibas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Bank NV	Pays-Bas				S3	IG	100%	100%	
BNPParibas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Emission-und Handel GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Ireland	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Net Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Prime Brokerage International Ltd.	Irlande	IG	100%	100%	E2				
BNPParibas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Varty Reinsurance Ltd.	Irlande	IG (2)	100%	100%		IG (2)	100%	100%	
BNPParibas ZAO	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FScholen	Belgique	ME	50,0%	50,0%	E1				
GreenStars BNPParibas	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Hime Holding 1 SA	Luxembourg	ME	26,4%	26,4%		ME	26,4%	26,4%	E3
Hime Holding 2 SA	Luxembourg	ME	21,0%	21,0%		ME	21,0%	21,0%	E3
Hime Holding 3 SA	Luxembourg	ME	20,6%	20,6%		ME	20,6%	20,6%	E3
Landspire Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Plagefin SA (ex-Paribas Trust Luxembourg SA)	Luxembourg	IG	100%	65,9%		IG	100%	65,9%	V1
SC Nueva Condo Murcia SL	Espagne	ME*	100%	99,9%		ME*	100%	99,9%	V1
Utexam Logistics Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Utexam Solutions Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Verner Investissements (Groupe)	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	
<b>Amériques</b>									
Banco BNPParibas Brasil SA	Bésil	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Banexi Holding Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Canada	Canada	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas (Canada) Valeurs Mobilières	Canada	ME*	100%	100%	E1				
BNPParibas Capital Services Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas CC Inc. (ex-BNPParibas Capital Corporation Inc.)	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading Canada Corp	Canada	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading GP	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading Holdings, Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Energy Trading LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas FS LLC	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Leasing Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Mortgage Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Prime Brokerage Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Prime Brokerage International Ltd.	Îles Cayman				S1	IG	100%	100%	
BNPParibas RCC Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Securities Corporation	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
CooperNeff Group Inc.	États-Unis								S3
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	ME	30,1%	30,0%		ME	30,1%	30,0%	V1
FB Transportation Capital LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	V1
Fortis Funding LLC	États-Unis	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	V1

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
French American Banking Corporation - F.A.B.C.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
FSI Holdings Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Paribas North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Petits Champs Participacoes e Servicos SA	Bésil								S4
RFH Ltd.	Bermudes								S2
SDI Media Central Holdings Corp.	États-Unis								S2
Via North America Inc.	États-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
<b>Asie-Océanie</b>									
BNP Pacific (Australia)Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas (China)Ltd.	Chine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Arbitrage (Hong Kong)Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Capital (Asia Pacific)Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd.	Chine	IG	100%	100%	E2				
BNPParibas Finance (Hong Kong)Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas India Holding Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas India Solutions Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Japan Ltd.	Japon				S1	IG	100%	100%	
BNPParibas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Principal Investments Japan Ltd.	Japon				S1	IG	100%	100%	
BNPParibas Securities (Asia)Ltd.	Hong Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%		IG	100%	100%	V1
BNPParibas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Securities Korea Company Ltd.	Rép. de Corée	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNPParibas SI Ltd.	Hong Kong	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNPParibas SI Ltd. (succ. Japon)	Japon	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
PT Bank BNPParibas Indonesia	Indonésie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
PT BNPParibas Securities Indonesia	Indonésie	IG	99,0%	99,0%		IG	99,0%	99,0%	
<b>Moyen-Orient</b>									
BNPParibas Investment Company KSA	Arab. Saoudite	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
<b>Afrique</b>									
BNPParibas Cadiz Securities	Afrique du Sud	ME*	60,0%	60,0%	E1				
BNPParibas Cadiz Stockbroking	Afrique du Sud	ME*	60,0%	60,0%		ME*	60,0%	60,0%	E1
<b>Structures Ad Hoc</b>									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Singapour	ME (3)	-	-		ME (3)	-	-	D3
Alamo Funding II Inc.	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Alandes BV	Pays-Bas								S3
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Alleray SARL	Luxembourg	IG	-	-	E1				
Antin Participation B	France	IG	-	-		IG	-	-	
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande				S3	IG	-	-	
Aquarius + Investments PLC	Irlande	IG	-	-	E1				
Astir BV	Pays-Bas				S3	IG	-	-	
Atargatis	France	IG	-	-		IG	-	-	
Austin Finance	France	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Bésil								S3
BNPParibas EQD Brazil Fundo Invest Multimercado	Bésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas Finance Inc.	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas Flexi III Deposit Euro	France	IG	-	-	E1				
BNPParibas International Finance Dublin	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E1
BNPParibas Investments N1 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
BNPParibas Investments N2 Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	E2
BNPParibas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Bésil	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG Adonis LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG Brookfin LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG Brookline Cre LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG BMC Select LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNPParibas VPG CB LLC (ex-BNPParibas VPG CB Lender LLC)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG CT Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG EDMC Holdings LLC (ex-BNPParibas VPG RHI Holdings LLC)	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNPParibas VPG Freedom Communications LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Master LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E2
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG MGM LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Northstar LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG PCMC LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas VPG Semgroup LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	IG	-	-		IG	-	-	
European Index Assets BV	Pays-Bas	IG	-	-	E2				
Financière des Italiens	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Paris Haussmann	France	IG	-	-		IG	-	-	
Financière Taïbout	France	IG	-	-		IG	-	-	
Grenache et Cie SNC	Luxembourg				S1	IG	-	-	
Harewood Financing Limited	Royaume-Uni	IG	-	-		IG	-	-	
Harewood Investments N°5 Ltd.	Îles Cayman								S1
Harewood Investments N°7 Ltd.	Îles Cayman								S1
Harewood Investments N°8 Ltd.	Îles Cayman								S1
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	IG	-	-		IG	-	-	
Madison Arbor LLC	États-Unis				S1	IG	-	-	E2
Madison Arbor Ltd.	Irlande	IG	-	-	E2				
Marc Finance Ltd.	Îles Cayman	IG	-	-		IG	-	-	
Matchpoint Finance Public Limited Company	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	E4
Matchpoint Master Trust	États-Unis	IG	-	-	E1				
Méditerranéa	France	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Omega Capital Europe PLC	Irlande								S3
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Optichamps	France	IG	-	-		IG	-	-	
Participations Opéra	France	IG	-	-		IG	-	-	
Renaissance Fund III	Japon								S1
Ribera del Loira Arbitrage	Espagne				S3	IG	-	-	
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	IG	-	-		IG	-	-	
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg								S3
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg				S3	IG	-	-	E1
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg								S3
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-		IG	-	-	
Scaldis Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-		IG	-	-	
Scaldis Capital LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Smalt	Luxembourg								S4
Starbird Funding Corporation	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	E4
Tender Option Bond Municipal program	États-Unis	ME*	-	-		ME*	-	-	
TCG Fund I, LP	Îles Cayman	IG	-	-		IG	-	-	V1
VPG SDI Media LLC	États-Unis	ME	-	-		ME	-	-	S2

**Mouvements de périmètre****Entrées (E) de périmètre**

- E1 Franchissement d'un des seuils tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
E2 Création d'entité  
E3 Acquisition, prise de contrôle ou d'influence notable  
E4 Entités nouvellement consolidées par application de la norme IFRS 10 (cf. note 2)

**Sorties (S) de périmètre**

- S1 Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)  
S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable  
S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)  
S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

**Variations (V) de taux**

- V1 Acquisition complémentaire  
V2 Cession partielle  
V3 Dilution  
V4 Relution

ME\* Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif

Dénomination	Pays	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
<b>Autres Activités</b>									
<b>Private Equity (BNP Paribas Capital)</b>									
Cobema	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	97,0%	97,0%		IG	97,0%	97,0%	V1
Erbe	Belgique								S2
Fortis Private Equity Belgium NV	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	V1
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Belgique	IG	100%	99,9%		IG	100%	99,9%	V1
Fortis Private Equity France Fund	France								S3
Fortis Private Equity Management Belgium	Belgique	ME*	100%	99,9%	E1				
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Belgique				S4	IG	100%	99,9%	V1
Gepeco	Belgique				S4	IG	100%	100%	
<b>Sociétés Immobilières d'Exploitation</b>									
Antin Participation 5	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Ejesur SA	Espagne				S3	ME*	100%	100%	
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	France	IG	99,9%	99,9%		IG	99,9%	99,9%	
Société Marloise Participations	France								S4
<b>Sociétés de portefeuille et autres filiales</b>									
BNI International Investment SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Home Loan SFH	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%		IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG	(1)	100%	100%	IG	(1)	100%	100%
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG	(2)	100%	100%	IG	(2)	100%	100%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P.	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier - OGD	France				S4	IG	100%	100%	
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg				S4	IG	100%	65,9%	V1
Sagip	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaissienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Entreprises	France				S4	IG	(1)	100%	100%
<b>Structures Ad Hoc</b>									
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	États-Unis								S1
BNP Paribas Capital Preferred LLC 6	États-Unis								S1
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	États-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	États-Unis								S3
BNP Paribas SME-1 (ex- Euro Secured Notes Issuer)	France	IG	-	-	E2				
FCT Opéra	France	IG	-	-	E2				
<b>Klépierre</b>									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	21,7%	21,6%		ME	21,7%	21,6%	V2

**Divers**

- D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux  
D2 96 Sociétés de Construction de Vente dont 86 en intégration globale et 10 par mise en équivalence  
D3 Entités précédemment consolidées en intégration proportionnelle désormais consolidées par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11 (cf. note 2)  
D4 Le groupe TEB, consolidé précédemment par intégration proportionnelle, a été consolidé par mise en équivalence par application de la norme IFRS 11, puis par intégration globale au 31 décembre 2013. (cf. note 2)  
D5 Le groupe LaSer était consolidé par mise en équivalence dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 25 juillet 2014. Suite à l'acquisition complémentaire réalisée par le Groupe, il est désormais consolidé par intégration globale (cf. note 8.c.)

**Périmètre de consolidation prudentiel**

- (1) Filiales françaises dont la surveillance des exigences prudentielles est assurée dans le cadre de la surveillance sur base consolidée de BNP Paribas SA, conformément aux dispositions de l'article 7.1 du règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil  
(2) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel  
(3) Entités contrôlées conjointement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel

## 8.1 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Au titre de l'exercice 2014 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	2 903	17 %	4 584	21%	1 751	17 %	9 238	19 %
Filiales consolidées	9 195	56 %	8 934	42 %	7 684	78 %	25 813	53 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
Émetteur	359	2 %	1 973	9 %	13	0 %	2 345	5 %
Filiales consolidées	2 245	13 %	4 684	21 %	505	5 %	7 434	15 %
<b>Total audit</b>	<b>14 702</b>	<b>88 %</b>	<b>20 175</b>	<b>93 %</b>	<b>9 953</b>	<b>100 %</b>	<b>44 830</b>	<b>92 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale</b>								
Juridiques, fiscales, sociales		0 %	262	1 %	31	0 %	293	1 %
Autres	2 082	12 %	1 377	6 %	46	0 %	3 505	7 %
<b>Total autres prestations</b>	<b>2 082</b>	<b>12 %</b>	<b>1 639</b>	<b>7 %</b>	<b>77</b>	<b>0 %</b>	<b>3 798</b>	<b>8 %</b>
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>16 784</b>	<b>100 %</b>	<b>21 814</b>	<b>100 %</b>	<b>10 030</b>	<b>100 %</b>	<b>48 628</b>	<b>100 %</b>

Au titre de l'exercice 2013 <i>Montant hors taxe, en milliers d'euros</i>	Deloitte		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés dont								
Émetteur	3 255	22 %	3 580	19 %	1 609	16 %	8 444	19 %
Filiales consolidées	8 237	54 %	9 815	52 %	7 983	78 %	26 035	58 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes dont								
Émetteur	271	0 %	1 908	10 %	146	1 %	2 325	5 %
Filiales consolidées	1 195	8 %	1 960	10 %	267	3 %	3 422	8 %
<b>Total audit</b>	<b>12 958</b>	<b>84 %</b>	<b>17 263</b>	<b>91 %</b>	<b>10 005</b>	<b>98 %</b>	<b>40 226</b>	<b>90 %</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales consolidées par intégration globale et proportionnelle</b>								
Juridiques, fiscales, sociales	24	0 %	61	0 %	7	0 %	92	0 %
Autres	2 328	16 %	1 652	9 %	158	2 %	4 138	10 %
<b>Total autres prestations</b>	<b>2 352</b>	<b>16 %</b>	<b>1 713</b>	<b>9 %</b>	<b>165</b>	<b>2 %</b>	<b>4 230</b>	<b>10 %</b>
<b>TOTAL HONORAIRES<sup>(1)</sup></b>	<b>15 310</b>	<b>100 %</b>	<b>18 976</b>	<b>100 %</b>	<b>10 170</b>	<b>100 %</b>	<b>44 456</b>	<b>100 %</b>

(1) Le montant total des honoraires retraité par application des normes IFRS 10 et 11 est de 43 739 milliers d'euros.

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de BNP Paribas SA, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 1 001 milliers d'euros au titre de l'exercice 2014 (1 488 milliers d'euros en 2013, soit 1 088 milliers d'euros après application des normes IFRS 10 et 11).

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes comprennent cette année principalement des

missions de revue de la conformité du dispositif de l'entité au regard de dispositions réglementaires, dont l'augmentation est liée aux évolutions sur ce thème et des travaux de revue de la qualité du contrôle interne par rapport à des normes internationales (ex : « ISAE 3402 ») dans le cadre de prestations rendues aux clients, en particulier pour les Métiers Titres et Gestion d'Actifs. Dans une moindre mesure y figurent également des missions liées à la revue des risques et du contrôle interne et des diligences dans le cadre d'opérations financières.

## 4.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Mazars

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

BNP Paribas SA

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, d'une part, sur la note annexe 3.g aux comptes consolidés décrivant les coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis et, d'autre part, sur les notes annexes 1.a et 2 aux comptes consolidés qui exposent les changements de méthodes comptables relatifs à la compensation des actifs et des passifs financiers (amendement à la norme IAS 32) et aux normes IFRS 10 (États financiers consolidés), IFRS 11 (Partenariats), IFRS 12 (Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités) et à la norme modifiée IAS 28 (Participations dans des entreprises associées et des coentreprises).

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes annexes 1.c.5, 3.f, 5.f, 5.g, 5.h et 5.q). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

**Valorisation des instruments financiers**

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

**Dépréciations relatives aux actifs disponibles à la vente**

Votre société comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou significative de la valeur de ces actifs (notes annexes 1.c.5, 3.d et 5.c). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

**Provisions techniques des sociétés d'assurance**

Votre société constitue des provisions techniques afin de couvrir les risques liés aux contrats d'assurance (notes annexes 1.d.2, 3.e et 5.p). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces passifs, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

**Dépréciations relatives aux écarts d'acquisition**

Votre société a procédé à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, qui ont conduit, le cas échéant, à la constatation de dépréciations au titre de cet exercice (notes annexes 1.b.4 et 5.o). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

**Impôts différés actifs**

Votre société comptabilise des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes annexes 1.k, 3.h et 5.k). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés.

**Provisionnement des engagements sociaux**

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes annexes 1.h, 5.q et 7.b). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 6 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Damien Leurent

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Étienne Boris

**Mazars**

Hervé Hélias

# 5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

<b>5.1</b>	<b>Synthèse des risques annuels</b>	<b>246</b>
	Chiffres clés	246
	Risques principaux et émergents de l'année	247
	Facteurs de risque	249
<b>5.2</b>	<b>Gestion du capital et adéquation des fonds propres</b>	<b>256</b>
	Champ d'application	256
	Fonds propres [Audité]	261
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	264
	Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital	268
	Gestion du capital	271
<b>5.3</b>	<b>Gestion des risques</b> [Audité]	<b>273</b>
	Gouvernance	273
	Organisation du contrôle des risques	274
	Culture du risque	275
	Profil de risque	275
	Typologie des risques	276
	Tests de résistance	278
<b>5.4</b>	<b>Risque de crédit</b>	<b>280</b>
	Expositions au risque de crédit [Audité]	280
	Politique de gestion du risque de crédit [Audité]	281
	Diversification de l'exposition au risque de crédit [Audité]	284
	Actifs pondérés	286
	Risque de crédit : approche IRBA	288
	Risque de crédit : approche standard	301
	Expositions en défaut, provisions et coût du risque	303
	Créances restructurées	306
	Techniques d'atténuation du risque de crédit	307
<b>5.5</b>	<b>Titrisation en portefeuille bancaire</b>	<b>309</b>
	Méthodes comptables [Audité]	309
	Dispositif de gestion des risques en matière de titrisation [Audité]	310
	Activité de BNP Paribas en matière de titrisation [Audité]	310
	Expositions titrisées	312
	Positions de titrisation	313
	Actifs pondérés	315

<b>5.6</b>	<b>Risque de contrepartie</b>	<b>319</b>
	Mesure du risque de contrepartie	319
	Exposition au risque de contrepartie [Audité]	321
	Valeur exposée au risque	322
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés	323
	Notionnel des instruments financiers dérivés	325
<b>5.7</b>	<b>Risque de marché</b>	<b>326</b>
	Exigences de fonds propres et actifs pondérés (hors risque de participations en actions)	327
	Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers	328
	Risque de marché relatif aux activités bancaires	337
<b>5.8</b>	<b>Risques souverains</b> [Audité]	<b>342</b>
<b>5.9</b>	<b>Risque de liquidité</b>	<b>345</b>
	Politique de gestion du risque de liquidité [Audité]	345
	Pilotage et surveillance du risque de liquidité	346
<b>5.10</b>	<b>Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation</b>	<b>352</b>
	Cadre réglementaire	352
	Organisation et dispositif de surveillance [Audité]	352
	Composantes spécifiques liées au risque opérationnel [Audité]	354
	Exposition au risque opérationnel	357
	Calcul des exigences de fonds propres	357
<b>5.11</b>	<b>Risques d'assurance</b> [Audité]	<b>359</b>
	Dispositif de gestion des risques de BNP Paribas Cardif	359
	Risques de marché et de crédit	360
	Risques de souscription	363
<b>Annexes :</b>		<b>365</b>
	<b>Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière</b>	<b>365</b>
	Financement par titrisation pour compte propre	365
	Portefeuille de crédits sensibles	366
	Expositions aux ABS et CDOs immobiliers	367
	Expositions aux pays sous plan d'aide	368
	<b>Annexe 2 : Fonds propres – détail</b>	<b>368</b>
	<b>Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »</b>	<b>371</b>
	BNP Paribas Fortis	372
	BNL	373
	BancWest	374
	Personal Finance	375
	BGL BNP Paribas	376
	Groupe TEB	377
	<b>Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques</b>	<b>378</b>
	<b>Annexe 5 : Glossaire</b>	<b>381</b>



Le troisième pilier de l'accord de Bâle relatif à la discipline de marché consiste à enrichir les prescriptions minimales de fonds propres (Pilier 1) et le processus de surveillance prudentielle (Pilier 2) par un ensemble de données venant compléter la communication financière.

Le chapitre 5 présente l'information relative aux risques du Groupe BNP Paribas et, à ce titre, il répond :

- aux exigences de la huitième partie du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement qui s'applique à BNP Paribas sur une base consolidée (cf. article 13) ;
- aux exigences des normes comptables relatives à la nature et à l'étendue des risques. Certaines informations requises par les normes comptables IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1 sont incluses dans ce chapitre et couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés. Ces informations sont identifiées par la mention « [Audité] » et doivent être lues comme faisant partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés ;
- à la volonté de satisfaire les besoins des investisseurs et analystes tels qu'exprimés dans le cadre d'une démarche suscitée par le Conseil de stabilité financière visant à améliorer l'information financière publiée par les institutions financières internationales (*Enhanced Disclosure Task Force*).

## MISE EN ŒUVRE DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES BÂLE 3

La réforme de l'accord de Bâle (dit Bâle 3), approuvée en novembre 2010, conduit à renforcer la capacité des banques à absorber des chocs économiques et financiers de toute nature en introduisant une série de dispositions réglementaires. Le contenu de cette réforme se traduit en droit européen au sein de la Directive 2013/36/UE (CRD 4) et du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) qui constituent le corpus des textes « CRD IV ».

Il est prévu une mise en œuvre progressive (*phase-in*) de l'ensemble des nouvelles exigences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui se traduit par des ratios de fonds propres « phasés » et des ratios de fonds propres « pleins ».

### Renforcement de la solvabilité

Ces nouvelles règles conduisent à harmoniser la définition des fonds propres et à renforcer la capacité d'absorption des pertes des établissements de crédit.

Une nouvelle hiérarchie des fonds propres est instaurée, en même temps que des définitions actualisées pour chaque catégorie, afin d'accroître leur qualité :

- les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1 - CET1*) ;
- les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2).

Une description plus précise des éléments entrant dans la composition des fonds propres réglementaires est présentée dans la partie *Fonds propres* en section 5.2. Les tableaux de cette section, ainsi que les tableaux plus détaillés de l'annexe 2 sont présentés conformément au règlement d'exécution (UE) n° 1423/2013 du 20 décembre 2013.

Dans le même temps, les règles de calcul des actifs pondérés ont été modifiées afin d'en renforcer l'exigence. Les impacts de ces nouvelles règles sur les actifs pondérés du Groupe en date de première application sont détaillés dans la partie *Exigences de fonds propres et actifs pondérés* en section 5.2.

### Introduction d'un ratio de levier

En complément des évolutions réglementaires ci-dessus, il est prévu la mise en place d'un ratio de levier (*leverage ratio*) dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de *back stop*). L'acte délégué modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 précise les modalités de calcul par rapport au texte initial de 2013. Le ratio deviendra contraignant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il fera l'objet d'une obligation d'information publique par les banques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

À titre d'indication, le ratio de levier du Groupe au 31 décembre 2014 est présenté dans la partie *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2.

### Encadrement de la liquidité

La mise en place de la réglementation CRD IV sur la liquidité avec l'introduction d'un ratio de liquidité à court terme (*Liquidity Coverage Ratio - LCR*) et d'un ratio de liquidité à long terme (*Net Stable Funding Ratio - NSFR*) est présentée dans la section 5.9 *Risque de liquidité*.

Un calendrier progressif d'entrée en vigueur du LCR est établi. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité sera ainsi de 60 % des sorties nettes de trésorerie en situation de tensions pendant une période de trente jours, pour atteindre progressivement 100 % en 2018.

L'entrée en vigueur du NSFR est prévue pour l'année 2018.

## 5.1 Synthèse des risques annuels

### CHIFFRES CLÉS

#### RATIOS DE FONDS PROPRES

##### ► TABLEAU N° 1 : RATIOS DE FONDS PROPRES

En millions d'euros	Bâle 3 (phasé)	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>64 470</b>	<b>66 408</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>70 378</b>	<b>72 944</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>77 168</b>	<b>77 972</b>
<b>ACTIFS PONDÉRÉS</b>	<b>614 449</b>	<b>621 968</b>
<b>RATIOS</b>		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	10,5 %	10,7 %
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	11,5 %	11,7 %
Total fonds propres	12,6 %	12,5 %

En millions d'euros	Bâle 3 (plein)	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>63 662</b>	<b>64 843</b>
<b>ACTIFS PONDÉRÉS</b>	<b>619 827</b>	<b>627 256</b>
<b>RATIO</b>		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	10,3 %	10,3 %

Avec des ratios phasés CET1 de 10,5 %, Tier 1 de 11,5 % et de fonds propres total de 12,6 % au 31 décembre 2014, le Groupe respecte largement les exigences fixées qui sont respectivement de 4 %, 5,5 % et 8 % à cette date.

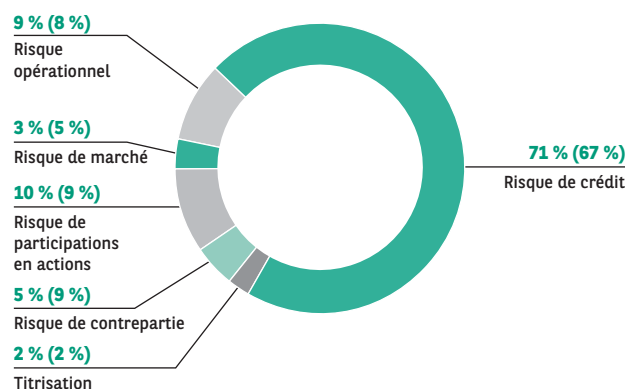
Ces exigences réglementaires vont être augmentées jusqu'en 2019 avec la diminution progressive des dispositions transitoires (voir la partie

*Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital* en section 5.2). Le Groupe s'est fixé comme objectif de respecter dès à présent un ratio CET1 plein de 10 % et un ratio de fonds propres total de 12,5 % au plus tard en 2019.

## ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE

L'essentiel des risques du Groupe relève du risque de crédit, le risque de marché étant limité à 3 % des actifs pondérés du Groupe au 31 décembre 2014.

### ► GRAPHIQUE N° 1 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUE(\*)



(\*) Répartition au 31 décembre 2014 hors impacts des dispositions transitoires. Les chiffres entre parenthèses correspondent à la répartition au 31 décembre 2013 en Bâle 3 plein (en date de première application).

Les actifs pondérés sont présentés dans ce chapitre conformément à la réglementation Bâle 3 en pleine application, c'est-à-dire sans prise en compte des dispositions transitoires.

L'impact de ces dispositions transitoires s'élève à - 5,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014 (soit - 0,9 % par rapport à la pleine application),

et correspond aux plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres de base de catégorie 1 (cf. en section 5.2 Tableau n° 9 Actifs pondérés - dispositions transitoires).

## RISQUES PRINCIPAUX ET ÉMERGENTS DE L'ANNÉE

L'identification et le suivi des risques principaux et émergents font partie intégrante de l'approche de la gestion des risques par BNP Paribas.

Un risque principal est défini comme un risque qui peut :

- avoir, dans une branche d'activité ou une zone d'activité, un impact significatif sur les résultats financiers, la réputation ou la pérennité de l'entreprise ;
- survenir à brève échéance.

Un risque émergent est défini comme un risque dont l'occurrence est très incertaine mais est susceptible de devenir réelle à long terme (probablement au-delà d'un an) et qui pourrait avoir un impact significatif sur la stratégie commerciale s'il se produisait.

Ces risques sont identifiés, analysés et gérés par Group Risk Management (GRM) dans un cadre structuré, par le biais de plusieurs Comités, actions et décisions :

- suivi étroit du contexte macroéconomique et financier avec pour objectifs de les hiérarchiser en fonction du contexte économique et des conséquences pour les portefeuilles du Groupe, et d'élaborer des scénarios adverses. Dans le cadre de ce suivi, un tableau de bord est

présenté chaque trimestre par les responsables de GRM à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) ;

- analyse et suivi des changements réglementaires et de leurs conséquences sur la gestion de ses fonds propres et de la liquidité, ainsi que sur les activités du Groupe ;
- suivi régulier du profil de risque selon les directives/seuils validés par le Conseil d'administration ;
- politiques transversales portant sur les concentrations, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. ;
- décisions concernant le portefeuille prises par le Comité des risques, le Comité des risques de marché (Capital Markets Risk Committee - CMRC), etc. ;
- décisions clés prises par les Comités sur les transactions spécifiques au plus haut niveau ;
- propositions pour de nouvelles activités ou de nouveaux produits ;
- examen, par les Risk Policy Committees, du portefeuille/des activités axé sur les thématiques sélectionnées par la Direction du Groupe via le Comité des risques pour l'année à venir.

## RISQUES PRINCIPAUX

Les principaux risques actuels auxquels le Groupe est exposé sont présentés ci-dessous, avec les catégories suivantes :

- risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché ;
- risques liés à la réglementation.

### Conditions macroéconomiques

L'environnement macroéconomique et de marché affecte les résultats de la Banque. Compte tenu de la nature de son activité, la Banque est particulièrement sensible aux conditions macroéconomiques et de marché en Europe, qui ont connu des perturbations au cours des dernières années.

En 2014, l'économie mondiale a lentement poursuivi son redressement mais certaines incertitudes demeurent, en particulier en Europe où la performance économique a été plus faible que les prévisions au second semestre 2014. Les prévisions économiques du FMI et de l'OCDE <sup>(1)</sup> pour l'année 2015 prévoient la poursuite d'une croissance modérée pour les économies développées mais avec des divergences entre les pays, y compris dans la zone euro, où les prévisions de croissance restent faibles dans certains pays (notamment en France et en Italie). Les prévisions sont similaires pour les marchés émergents (à savoir, une croissance modérée avec des zones de fragilité). Les risques de court terme pesant sur la croissance économique soulignés par le FMI incluent des tensions géopolitiques plus importantes et une volatilité accrue des marchés financiers ; les risques de moyen terme soulignés incluent quant à eux une croissance faible ou une stagnation dans les pays développés. Dans la zone euro, le risque déflationniste, toujours présent, a néanmoins été réduit par l'annonce de mesures non conventionnelles de la BCE.

### Législation et réglementations applicables aux institutions financières

La législation et les réglementations applicables aux institutions financières qui ont un impact sur la Banque connaissent une évolution significative. Les mesures adoptées récemment ou qui sont (ou dont les mesures d'application sont) encore en projet, qui ont, ou sont susceptibles d'avoir un impact sur la Banque, comprennent notamment l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, la loi bancaire du 26 juillet 2013 et ses décrets et arrêtés d'application, l'ordonnance du 20 février 2014, la Directive et le Règlement du 26 juin 2013 sur les fonds propres réglementaires dits « CRD4/CRR » (et leurs actes délégués et actes d'exécution, et normes techniques de réglementation et d'exécution élaborées par l'ABE), la désignation de la Banque en tant qu'institution financière d'importance systémique par le Conseil de stabilité financière, la consultation sur un standard international commun de capacité d'absorption des pertes

(« total loss-absorbing capacity », TLAC) pour les établissements bancaires d'importance systémique, la consultation sur la réforme structurelle du secteur bancaire de l'Union européenne de 2013 et la proposition de Règlement du 29 janvier 2014 relatif à des mesures structurelles améliorant la résilience des établissements de crédit de l'UE, la proposition de Règlement du 18 septembre 2013 sur les indices de référence, la Directive et le Règlement du 16 avril 2014 sur les abus de marché, la Directive et le Règlement du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, le Mécanisme européen de Surveillance Unique ainsi que l'ordonnance du 6 novembre 2014, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts et ses actes délégués et actes d'exécution, la Directive du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le Redressement et la Résolution des Banques, le Mécanisme de Résolution Unique instituant le Conseil de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique, le Règlement final de la Réserve Fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante, la « Règle Volcker » sur l'encadrement des investissements ou des sponsorships dans les fonds spéculatifs et les fonds de capital investissement ainsi que des opérations pour comptes propres des banques américaines et étrangères, ainsi que le Règlement final concernant le maintien des risques crédit (« credit risk retention »).

Pour une description plus détaillée, voir le facteur de risque « *Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.* »

## RISQUES ÉMERGENTS

L'importante volatilité du prix des matières premières et de l'énergie, en particulier la récente forte baisse des prix du pétrole, qui est principalement due à des variations de l'offre et de la demande, à l'incertitude des marchés et à plusieurs autres facteurs qui ne dépendent pas de la Banque (notamment de réglementations publiques, du prix et de la disponibilité de carburants alternatifs, de conditions politiques, de sources d'approvisionnement étrangères pour ces matières premières, et de la conjoncture économique globale) est susceptible, en cas de persistance, d'impacter la stratégie commerciale de la Banque et constitue donc un risque émergent pour la Banque.

(1) Voir notamment : International Monetary Fund. World Economic Outlook (WEO) Update, January 2015 : Gross Currents ; International Monetary Fund. 2014 ; International Monetary Fund. World Economic Outlook: Legacies, Clouds, Uncertainties. Washington (October 2014) ; OECD - Putting the Euro area on a road to recovery - C. Mann - 25 November 2014.

## FACTEURS DE RISQUE

Cette section résume les principaux facteurs de risque auxquels la Banque estime actuellement être exposée. Ils sont classés par catégorie : risques liés à l'environnement macroéconomique et de marché, risques liés à la réglementation, risques propres à la Banque, à sa stratégie, à sa gestion et à ses opérations.

### RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ET DE MARCHÉ

*Des conditions macroéconomiques et de marché difficiles ont eu et pourraient continuer à avoir un effet défavorable significatif sur les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque.*

Les métiers de la Banque, établissement financier d'envergure mondiale, sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Au cours des dernières années, la Banque a été confrontée et pourrait être confrontée à nouveau à des dégradations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique, qui pourraient résulter notamment de crises affectant la dette souveraine, les marchés de capitaux, le crédit ou la liquidité, de récessions régionales ou globales, de fortes fluctuations du prix des matières premières, des taux de change, des taux d'intérêt, de la volatilité des instruments financiers dérivés, de l'inflation ou de la déflation, de restructurations ou défauts, de dégradation de la notation des dettes de sociétés ou d'États, ou encore d'événements politiques et géopolitiques défavorables (tels que des catastrophes naturelles, pandémies, tensions géopolitiques, actes terroristes, troubles sociaux ou conflits armés). De telles perturbations, qui peuvent intervenir soudainement et dont les effets peuvent ne pas pouvoir être entièrement couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque de la Banque. En 2015, il est probable que les conditions macroéconomiques soient affectées par plusieurs risques spécifiques, notamment des tensions géopolitiques et la volatilité des marchés financiers dans un contexte de croissance faible dans la zone euro. Les mesures prises, ou qui pourraient être prises, par les banques centrales pour stimuler la croissance et éviter la déflation, y compris les mesures d'assouplissement quantitatif (*quantitative easing*) annoncées par la Banque Centrale Européenne le 22 janvier 2015, pourraient avoir un effet négatif sur l'industrie bancaire en introduisant potentiellement des pressions sur les marges, sans pour autant se traduire par une croissance du volume des prêts.

Par ailleurs, une résurgence d'une crise de la dette souveraine en Europe, et notamment en Grèce à la suite des élections de fin janvier 2015, ne peut être écartée. Les marchés européens ont connu ces dernières années des perturbations importantes liées aux incertitudes pesant sur la capacité de certains pays de la zone euro à refinancer leur dette. Ces perturbations ont contribué pendant certaines périodes de ces dernières années à la contraction des marchés du crédit, à l'augmentation de la volatilité du taux de change de l'euro contre les autres devises significatives, et ont affecté les indices des marchés d'actions et créé de l'incertitude sur les perspectives économiques de certains États de l'Union européenne ainsi que sur la qualité des prêts bancaires aux emprunteurs souverains de ces États. La Banque détient et peut à l'avenir être amenée à détenir

d'importants portefeuilles de titres de dette émis par certains des États les plus touchés par la crise de ces dernières années et a consenti des crédits et pourrait à l'avenir consentir des crédits, de montants significatifs, à des emprunteurs de ces États. Par ailleurs, la Banque intervient sur le marché interbancaire, ce qui l'expose indirectement aux risques liés à la dette souveraine détenue par d'autres institutions financières. De manière plus générale, la crise de la dette souveraine a indirectement affecté et pourrait dans le futur affecter à nouveau, les marchés financiers, l'économie européenne et mondiale et de manière plus générale l'environnement dans lequel évolue la Banque.

Si les conditions économiques en Europe ou ailleurs dans le monde se détérioraient, à la suite notamment d'une résurgence de la crise de la dette souveraine (tel un défaut au titre d'une dette souveraine ou la sortie d'un pays de la zone euro), la Banque pourrait être contrainte de constater des provisions sur ses titres de dettes souveraines ou des pertes à la suite de cessions de ces titres. Les perturbations politiques et financières consécutives à une telle aggravation pourraient par ailleurs affecter défavorablement la solvabilité des clients et des contreparties financières de la Banque, les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les indices boursiers, ainsi que la liquidité de la Banque et sa capacité à se financer dans des conditions acceptables.

*L'accès de la Banque au financement et les coûts de ce financement pourraient être affectés de manière défavorable en cas de résurgence de la crise de la dette souveraine, de détérioration des conditions économiques, de dégradation de notation, d'accroissement des spreads de crédit des États ou d'autres facteurs.*

La crise de la dette souveraine qui a affecté les États de l'Union européenne au cours des dernières années ainsi que l'environnement macroéconomique global ont conduit de façon ponctuelle à une restriction de l'accès au financement des banques européennes et une dégradation des conditions de ce financement, en raison de plusieurs facteurs, notamment : l'augmentation significative du risque de crédit perçu des banques, liée en particulier à leur exposition à la dette souveraine ; la dégradation de la notation affectant certains États et établissements financiers ; et la spéculation sur les marchés de la dette. De nombreuses banques européennes, y compris la Banque, ont dû ponctuellement faire face à un accès plus difficile aux marchés obligataires pour investisseurs institutionnels et au marché interbancaire, ainsi qu'à une augmentation générale de leur coût de financement. En conséquence, le recours par les établissements financiers aux facilités et lignes de liquidité de la Banque centrale européenne a ponctuellement augmenté de manière significative. Si les conditions défavorables du marché de la dette venaient à réapparaître à la suite d'une stagnation durable du taux de croissance, de la déflation, d'une résurgence de la crise de la dette et d'une propagation de la crise à la sphère économique dans son ensemble, ou pour des raisons liées à l'industrie financière en général ou à la Banque en particulier, l'effet sur la liquidité du secteur financier européen en général et sur la Banque en particulier, pourrait être significativement défavorable et avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière.

Le coût de financement de la Banque peut être également affecté par la notation de la France ou la notation de la dette à long terme de la Banque, qui ont toutes les deux été dégradées au cours de ces dernières années. De nouvelles dégradations de la notation de la France ou de la Banque pourraient augmenter le coût de financement de la Banque.

Pour la Banque, le coût de financement de long terme non garanti auprès d'investisseurs de marché est également directement lié à ses spreads de crédit, qui à leur tour dépendent dans une certaine mesure de ses notations de crédit. Un accroissement des spreads de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de la Banque. Les spreads de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les spreads de crédit sont aussi influencés par la perception que le marché a de la solvabilité de la Banque.

***Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur les revenus ou la rentabilité de la Banque.***

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Banque sur une période donnée influe de manière significative sur les revenus et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt sont affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Banque n'a aucune emprise, tels que le niveau de l'inflation et les politiques monétaires des États et certaines décisions concernant des taux réglementés (par exemple Livret A ou Plan d'Épargne Logement en France). L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de la Banque et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité.

***La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un effet défavorable sur la Banque.***

La capacité de la Banque à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée par la solidité financière des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement interconnectés, en raison notamment de leurs activités de négoce, de compensation, de contrepartie et de financement. Par conséquent, la défaillance d'un ou plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou l'industrie financière de manière plus générale, ont pu conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir conduire à des pertes ou défaillances supplémentaires. La Banque est exposée, de manière directe et indirecte, à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des fonds alternatifs, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Un grand nombre de ces transactions exposent la Banque à un risque d'insolvabilité si un ensemble de contreparties ou de clients de la Banque venait à manquer à ses engagements. Ce risque serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Banque ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Banque au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

En outre, les fraudes ou malversations commises par les acteurs du secteur financier peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les institutions financières en raison notamment des interconnexions entre les institutions opérant sur les marchés financiers. La fraude commise par Bernard Madoff révélée en 2008, qui a conduit un certain nombre d'institutions financières, dont la Banque, à annoncer des pertes ou des expositions significatives, en est un exemple. Des pertes supplémentaires potentiellement significatives pourraient être constatées dans le cadre de contentieux divers, des actions intentées dans le cadre de la liquidation

de Bernard Madoff Investment Services (BMIS), dont plusieurs sont en cours à l'encontre de la Banque, ou d'autres actions potentielles ayant trait aux investissements réalisés directement ou indirectement par des contreparties ou clients dans BMIS ou d'autres entités contrôlées par Bernard Madoff, ou à la réception de produits d'investissements de BMIS.

Les pertes pouvant résulter des risques susmentionnés pourraient peser de manière significative sur les résultats de la Banque.

***Les fluctuations de marché et la volatilité exposent la Banque au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de marchés et d'investissements.***

À des fins de négoce ou d'investissement, la Banque prend des positions sur les marchés de dette, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des actions non cotées, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs, notamment via des contrats de produits dérivés. Une volatilité extrême de ces marchés, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions comme cela s'est produit au plus fort de la crise financière des années 2008-2009. La volatilité, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de la Banque, pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits utilisés par la Banque, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où la Banque détiendrait des actifs, ou des positions nettes acheteuses, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, si la Banque avait vendu des actifs à découvert ou détenait des positions nettes vendeuses sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait, malgré les limites de risque et les systèmes de contrôle existants, exposer la Banque à des pertes potentiellement très importantes dans la mesure où elle devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. De manière occasionnelle, la Banque pourrait constituer une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, pour couvrir des opérations avec la clientèle et/ou dans l'espoir de tirer avantage de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si toutefois ces valeurs relatives évoluaient dans un sens ou d'une manière contraire aux anticipations de la Banque, ou de telle manière que la Banque ne soit pas couverte, cette stratégie pourrait exposer la Banque à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient obérer les résultats et la situation financière de la Banque.

***Les revenus tirés des activités de courtage et des activités générant des commissions sont potentiellement vulnérables à une baisse des marchés.***

Les conditions économiques et financières affectent le nombre et la taille d'opérations de marché de capitaux dans lesquelles la Banque intervient comme garant ou conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Banque, basés notamment sur les frais de transaction rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Banque intervient, et sont donc susceptibles d'être affectés de manière significative en conséquence de tendances économiques ou financières défavorables à ses clients et aux activités de financement et d'investissement. Par ailleurs, les commissions de gestion que la Banque facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des rachats, réduirait les revenus afférents aux activités de gestion d'actifs, de dérivés d'actions et de Banque Privée. Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de la Banque peut avoir pour



conséquence une accélération des rachats et une diminution des souscriptions avec, en corollaire, une contraction des revenus afférents à l'activité de gestion.

Lors des replis des marchés financiers intervenus au cours des dernières années (et plus particulièrement sur la période 2008/2009), la Banque a été confrontée à ce type de situation, ce qui a eu pour conséquence une baisse de revenus dans les secteurs d'activité concernés. La Banque pourrait être confrontée à des situations similaires lors de futurs ralentissements des marchés financiers qui peuvent survenir brutalement et de manière répétée.

***Une baisse prolongée des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs. Une telle situation pourrait engendrer des pertes significatives.***

Dans certains des métiers de la Banque, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier une baisse prolongée du prix des actifs, pourraient peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait la Banque à des pertes significatives si celle-ci n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Cela est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que certains produits dérivés négociés entre institutions financières, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution du prix de ces actifs, la Banque pourrait subir des pertes significatives qu'elle n'avait pas prévues.

## RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION

***Des mesures législatives et réglementaires prises en réponse à la crise financière mondiale pourraient affecter de manière substantielle la Banque ainsi que l'environnement financier et économique dans lequel elle opère.***

Des mesures législatives ou réglementaires sont entrées en vigueur ou ont été proposées récemment, notamment en France, en Europe et aux États-Unis, en vue d'introduire un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier. Ces nouvelles mesures ont entraîné une mutation substantielle de l'environnement dans lequel la Banque et d'autres institutions financières évoluent. Parmi les nouvelles mesures qui ont été ou pourraient être adoptées figurent : l'augmentation des ratios prudentiels de solvabilité et de liquidité (en particulier pour les grands groupes bancaires tels que la Banque), la taxation des opérations financières, la limitation et l'imposition accrue des rémunérations de certains salariés au-delà de certains niveaux, des restrictions ou interdictions visant l'exercice par les banques commerciales de certaines activités considérées comme spéculatives qui devront être exercées au sein de filiales dédiées (en particulier les opérations pour compte propre), l'interdiction ou des limitations visant certains types de produits financiers ou d'activités, le renforcement des exigences de contrôle interne et de transparence quant à certaines activités, le renforcement des exigences en matière de règles de gouvernance et de bonne conduite, le renforcement des règles en matière d'abus de marché, l'introduction de nouvelles règles pour améliorer la transparence et l'efficacité des marchés financiers et notamment réguler les transactions à haute fréquence, la régulation plus stricte de certains types de produits financiers, notamment l'obligation de déclarer les opérations sur produits dérivés et de procéder à la compensation des produits dérivés de gré à gré et/ou de limiter les risques y afférents, ainsi que le renforcement des pouvoirs des autorités régulatrices et la création

de nouvelles autorités. Un nombre significatif de ces mesures a été adopté et est d'ores et déjà applicable à la Banque.

Au cours des années 2013 et 2014, la France a modifié de manière significative le cadre législatif et réglementaire applicable aux établissements bancaires. La loi bancaire française du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires et ses décrets et arrêtés d'application ont précisé la séparation obligatoire des opérations de financement de l'économie des opérations dites « spéculatives » qui devront désormais être exercées par des filiales séparées du reste du Groupe et soumises à des exigences prudentielles et de se financer de manière autonome à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Cette loi bancaire a également introduit un mécanisme de prévention et de résolution des crises bancaires désormais placé sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») dont les pouvoirs ont été étendus ; en cas de défaillance, la loi prévoit des mécanismes tels que le pouvoir d'imposer aux banques des changements structurels, l'émission de nouveaux titres, l'annulation de certains titres de capital ou de dette subordonnée ou la conversion de dette subordonnée en capital, l'intervention du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution. L'ordonnance du 20 février 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière financière prévoit quant à elle notamment le renforcement des règles en matière de gouvernance au sein des établissements bancaires, un régime de sanctions renforcé et harmonisé au niveau européen, une extension du champ de la surveillance prudentielle avec notamment des exigences supplémentaires en matière de fonds propres, une harmonisation des règles relatives à l'agrément des établissements de crédit au sein de l'Union européenne, et une mise à jour des règles relatives à la surveillance consolidée et à l'échange d'informations. La transposition en droit français de la Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques du 15 mai 2014 (« DRRB »), prévue dans le courant de l'année 2015, donnera lieu à une modification du régime français de résolution et à un renforcement des pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires visant à faire en sorte que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques (mécanismes dits de write-down et bail-in).

Au niveau européen, plusieurs dispositions de la Directive et du Règlement sur les fonds propres réglementaires dits « CRD4/CRR » du 26 juin 2013 sont devenues applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2014. De nombreux actes délégués et actes d'exécution prévus par la Directive et le Règlement CRD4/CRR ont, à ce titre, été adoptés en 2014. Les exigences en matière de ratios prudentiels de l'Autorité Bancaire Européenne et la désignation de la Banque comme une institution financière d'importance systémique par le Conseil de stabilité financière ont accru les exigences en matière de fonds propres réglementaires de la Banque et pourraient avoir pour effet de restreindre sa capacité à octroyer des crédits ou à détenir des actifs notamment de maturité longue. En 2011-2012, la Banque a mis en œuvre un plan d'adaptation visant à se conformer à ces exigences, notamment la réduction de son bilan et le renforcement de ses fonds propres réglementaires. En outre, en novembre 2014, le Conseil de stabilité financière a lancé une consultation sur un standard international commun de capacité d'absorption des pertes (total loss-absorbing capacity, TLAC) pour les établissements bancaires d'importance systémique. La mise en conformité et le respect de nouvelles réglementations de ce type qui pourraient être adoptées à l'avenir, pourraient amener la Banque à prendre des mesures supplémentaires (y compris de nouvelles émissions de dette) qui pourraient peser sur sa rentabilité et avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats. Par ailleurs, la proposition de Règlement du Parlement Européen et du Conseil du 29 janvier 2014 relatif à des mesures structurelles améliorant la



résilience des établissements de crédit de l'UE prévoit notamment l'interdiction pour certaines grandes banques de l'Union européenne de réaliser certaines opérations de négociation pour compte propre ainsi que la filialisation de certaines activités de négociation à haut risque.

Concernant « l'union bancaire » européenne, l'Union européenne a adopté en octobre 2013 un Mécanisme de Surveillance Unique (« MSU ») placé sous le contrôle de la Banque Centrale Européenne. Ainsi, depuis novembre 2014 et l'ordonnance du 6 novembre 2014 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit, la Banque, ainsi que les autres institutions de taille significative de la zone euro, sont désormais placées sous la supervision directe de la Banque Centrale Européenne. Il n'est pas encore possible d'évaluer l'éventuel impact de ces mesures sur la Banque, et le cas échéant, son étendue. Cependant, l'incertitude sur l'application d'un certain nombre de mesures par la Banque Centrale Européenne et la mise en œuvre de mesures supplémentaires peut engendrer des incertitudes et un risque de non-conformité et de manière générale, les coûts engendrés par la mise en place du MSU pourrait avoir un impact négatif sur les résultats opérationnels de la Banque ainsi que sur sa situation financière. Par ailleurs, dans le cadre des nouvelles prérogatives de régulateur conférées à la Banque Centrale Européenne, cette dernière a mené une revue des bilans et a réalisé des tests de résistance des principales banques européennes, dont la Banque. Les résultats de cette revue ont été publiés en octobre 2014 ; même si la Banque a réussi ces tests et que la solidité de son bilan et la qualité de ses actifs ont été confirmés, il est possible que les revues à venir de la Banque Centrale Européenne, notamment lors de prochaines séries de stress tests, donnent lieu à des recommandations ou des actions correctives concernant la Banque. Outre le MSU, le Parlement Européen a adopté, le 15 avril 2014, la DRRB qui renforce les pouvoirs de prévention et de résolution des crises bancaires afin que les pertes soient supportées en priorité par les créanciers et actionnaires des banques et prévoit la mise en place de fonds nationaux de résolution, du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le 14 juillet 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement instaurant le Mécanisme de Résolution Unique (« MRU ») qui institue le Conseil de Résolution Unique (« CRU ») en tant qu'autorité de mise en œuvre du Mécanisme de Résolution Unique et le Fonds de Résolution Unique (« FRU ») financé par les banques à l'échelle nationale. Le MRU sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Conformément au MRU, le 8 octobre 2014, la Commission européenne a adopté le Règlement délégué sur le système provisoire d'acomptes sur les contributions visant à couvrir les dépenses administratives du Conseil de Résolution Unique au cours de la période provisoire. Le 19 décembre 2014, le Conseil de l'Union européenne a adopté la proposition de Règlement d'exécution du Conseil fixant les contributions des banques au Fonds de Résolution Unique prévoyant des contributions annuelles au FRU effectuées par les banques et calculées proportionnellement au montant de leurs passifs, hors fonds propres et dépôts couverts, et adaptées en fonction de leurs profils de risque. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le FRU remplacera les fonds nationaux de résolution mis en place en application de la DRRB. En conséquence, la contribution de la Banque au FRU sera significative et aboutira à une augmentation des frais et par conséquent aura un impact négatif sur les résultats opérationnels

de la Banque. Enfin, la Directive du 16 avril 2014 relative aux systèmes de garantie des dépôts renforçant la protection des dépôts des citoyens en cas de faillite bancaire a été adoptée par le Parlement Européen le 15 avril 2014.

Aux États-Unis, la réglementation bancaire a été substantiellement modifiée et étendue à la suite de la crise financière, en particulier récemment. Ainsi, le 22 octobre 2014, le règlement final concernant la rétention du risque de crédit (« final US credit risk retention rule ») a été adopté ce qui obligera, les sponsors de titres adossés à des actifs (« assets backed securities », ABS) à conserver au moins 5 % du risque de crédit des actifs constituant le collatéral des titres émis. Par ailleurs, le règlement final de la Réserve Fédérale des États-Unis imposant des règles prudentielles accrues pour les opérations américaines des banques étrangères de taille importante imposera à la Banque la création avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016 d'une nouvelle société holding intermédiaire regroupant les filiales de la Banque aux États-Unis qui devra respecter des exigences de fonds propres en fonction des risques et du levier, des exigences de liquidité, des exigences résultant des tests de résistance réglementaires, et des exigences en matière d'évaluation des besoins de fonds propres ainsi que d'autres éléments prudeniels, sur base individuelle. Enfin, la « Règle Volcker », adoptée par les autorités de régulation américaines en décembre 2013, restreint la possibilité des entités bancaires américaines et étrangères de conduire des opérations pour compte propre ainsi que des investissements dans le capital investissement (private equity) et les hedge funds. À ce jour, il est prévu que les banques se conforment aux exigences de la Règle Volcker avant le 21 juillet 2015 mais la Réserve Fédérale des États-Unis a indiqué que pour les investissements réalisés en capital investissement ou dans les hedge funds avant 2014, la date butoir de mise en conformité serait reportée au 21 juillet 2017.

Certaines mesures législatives et réglementaires sont encore au stade de proposition ou sont encore en cours de discussion. Une fois adoptées au niveau européen, le cas échéant, ces mesures devront dans certains cas faire l'objet de mesures de mise en œuvre et être adaptées au cadre législatif et/ou réglementaire de chaque État par les législateurs et régulateurs nationaux. En conséquence, il est impossible de prévoir précisément quelles mesures additionnelles seront adoptées, quel sera leur contenu exact et quel impact elles auront sur la Banque. Toutes ces mesures, qu'elles soient déjà adoptées ou en cours d'adoption, pourraient réduire la capacité de la Banque à allouer et affecter ses ressources de capital et de financement, limiter sa capacité à diversifier les risques, et augmenter le coût du financement, ce qui pourrait de ce fait avoir un effet défavorable sur les opérations, la situation financière et les résultats de la Banque. En sus des effets mentionnés ci-dessus, certaines mesures pourraient, selon la nature et l'étendue des dispositions qui seront finalement adoptées, affecter la capacité de la Banque à exercer certaines activités, imposer des limitations à l'exercice de certaines activités, affecter sa capacité à attirer ou à retenir des talents (plus particulièrement dans ses activités de banque d'investissement et de financement notamment en raison des mesures législatives et réglementaires adoptées ou en cours d'adoption relatives à l'encadrement des rémunérations dans l'industrie bancaire) et affecter de manière plus générale sa compétitivité et sa rentabilité, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

**La Banque est soumise à une réglementation importante et fluctuante dans les juridictions où elle exerce ses activités.**

La Banque est exposée à des changements législatifs ou réglementaires dans l'ensemble des pays dans lesquels elle exerce ses activités, concernant, entre autres :

- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- l'évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer sensiblement sur les décisions des investisseurs en particulier sur les marchés où le Groupe est présent ;
- l'évolution générale des exigences réglementaires applicables au secteur financier, notamment des règles prudentielles en matière de gouvernance, de rémunérations, d'adéquation des fonds propres et de restrictions des activités considérées comme spéculatives ;
- l'évolution générale des réglementations applicables aux valeurs mobilières, ainsi que les règles relatives à l'information financière et aux abus de marché ;
- l'évolution de la législation fiscale ou des modalités de sa mise en œuvre ;
- l'évolution des normes comptables ;
- l'évolution des règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité ;
- l'expropriation, la nationalisation, la confiscation d'actifs et l'évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers.

Ces changements, dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, pourraient avoir des conséquences significatives pour la Banque, et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

**En cas de non-conformité avec les lois et règlements applicables, la Banque peut être exposée à des amendes significatives et d'autres sanctions administratives et pénales.**

La Banque est exposée au risque de non-conformité, c'est-à-dire notamment à l'incapacité à respecter intégralement la législation, la réglementation, les codes de bonne conduite, les normes professionnelles ou les recommandations applicables au secteur financier. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires, multiples et parfois divergentes, exacerbe ce risque. Outre le préjudice porté à sa réputation et l'éventuel déclenchement d'actions civiles (y compris les actions de groupe introduites en France en 2014), le non-respect de ces textes exposerait la Banque à des contentieux et des amendes et frais significatifs (y compris des amendes et des frais qui excéderaient les montants provisionnés), à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément par les autorités. Ce risque est encore renforcé par l'accroissement constant du niveau de contrôle par les autorités compétentes.

À cet égard, le 30 juin 2014, la Banque a conclu une série d'accords avec – et a été soumise à des décisions prises par – des agences gouvernementales fédérales américaines et de l'État de New York ainsi que différentes autorités de supervision, parmi lesquelles le US Department of Justice, le District Attorney du comté de New York, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, l'Office of Foreign Assets Control du Département du Trésor américain et le Département des Services financiers de l'État de New York, et ce, afin de mettre un terme aux enquêtes menées pour avoir enfreint des lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques. Les amendes et pénalités imposées à la Banque dans le cadre de ce règlement global, incluent notamment le paiement d'une amende s'élevant au total à 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros), la reconnaissance de responsabilité (guilty plea) de BNP Paribas SA, la société mère du Groupe BNP Paribas, pour avoir enfreint la loi pénale fédérale (« conspiracy to violate the Trading with the Enemy Act and the International Emergency Economic Powers Act ») et la loi pénale de l'État de New York (« conspiracy and falsifying business records »), ainsi que la suspension, pour la succursale de New York de BNP Paribas, (a) de certaines opérations directes de compensation en dollars US pour une période d'un an (2015), portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations, et (b) de l'activité de compensation en dollars exercée en tant que banque correspondante pour des banques tierces à New York et Londres pour une période de deux ans. À la suite de ces accords, la Banque continue de faire l'objet d'un contrôle accru par les autorités de tutelle, (y compris par le biais de la présence au sein de la Banque d'un consultant indépendant), qui surveillent le respect par la Banque des mesures correctives décidées en accord avec elles.

La Banque a par ailleurs reçu des demandes de renseignements de la part de certaines autorités de régulation dans le monde qui enquêtent actuellement sur le marché des changes. La Banque coopère à ces enquêtes, y compris en conduisant une enquête interne sur les opérations de change. Une action collective (*consolidated putative class action*) devant l'United States District Court du district sud de New York, relative à la présumée manipulation des taux de change, a été engagée à l'encontre de la Banque sur le fondement des dispositions du droit de la concurrence américain. Bien que certaines autorités aient indiqué avoir terminé leur enquête en ce qui concerne la Banque sans prendre de mesures à son encontre, il est trop tôt pour préjuger de l'issue de ces affaires, notamment des éventuelles amendes infligées par les autorités gouvernementales ou encore du montant des dommages-intérêts pouvant résulter des litiges. À cet égard, un certain nombre d'autres institutions financières sont également actuellement sous le coup d'enquêtes et certaines d'entre elles ont conclu des transactions avec des autorités en 2014. Par conséquent, ces enquêtes et contentieux peuvent exposer la Banque à des dommages-intérêts et des coûts substantiels liés à sa défense, en plus d'éventuelles sanctions pénales et civiles, et pourraient donc avoir un effet négatif significatif sur les résultats d'exploitation de la Banque, sa situation financière ou sa réputation.

## RISQUES PROPRES À LA BANQUE, À SA STRATÉGIE, À SA GESTION ET À SES OPÉRATIONS

### *Risques liés à la mise en œuvre du Plan Stratégique de la Banque.*

La Banque a communiqué un certain nombre d'objectifs stratégiques, notamment dans un plan pour la période 2014-2016 présenté en mars 2014 (le « Plan Stratégique »). Le Plan Stratégique prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la simplification de l'organisation de la Banque et des opérations, la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, l'adaptation de certaines activités à leur environnement économique et réglementaire et la mise en œuvre réussie d'initiatives de développement.

Le Plan Stratégique inclut également un certain nombre d'objectifs financiers dont, entre autres, des objectifs relatifs au produit net bancaire, aux frais de gestion, aux résultats et aux ratios de solvabilité. Ces objectifs financiers ont été initialement préparés pour les besoins de la planification interne et de l'allocation des ressources et sont fondés sur plusieurs hypothèses relatives à l'activité et aux conditions économiques. La Banque a donné un certain nombre d'informations relatives au déroulement du plan le 5 février 2015.

Les résultats réalisés de la Banque sont susceptibles de différer significativement de ces objectifs pour diverses raisons, y compris en cas de réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### *La Banque pourrait connaître des difficultés relatives à l'intégration des sociétés acquises et pourrait ne pas réaliser les bénéfices attendus de ses acquisitions.*

La Banque procède régulièrement à des acquisitions de sociétés. L'intégration opérationnelle d'activités acquises est un processus long et complexe. Une intégration réussie ainsi que la réalisation de synergies nécessitent, entre autres, une coordination satisfaisante des efforts du développement de l'activité et du marketing. Le maintien du personnel de direction clé, des politiques d'embauche et de formation efficaces ainsi que l'adaptation des systèmes d'information et des systèmes informatiques. Toute difficulté rencontrée au cours du processus de regroupement des activités est susceptible d'engendrer une augmentation des coûts d'intégration ainsi que des économies ou bénéfices plus faibles qu'anticipés. De ce fait, il ne peut y avoir de garantie quant à l'étendue des synergies réalisées ni quant à leur date de réalisation. De plus, le processus d'intégration des activités opérationnelles existantes de la Banque avec les activités opérationnelles acquises pourrait perturber les activités d'une ou plusieurs de leurs branches et détourner l'attention de la Direction sur d'autres aspects des activités opérationnelles de la Banque, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur les activités et résultats de la Banque. Par ailleurs, dans certains cas, des litiges relatifs aux opérations de croissance externe peuvent avoir un impact défavorable sur les processus d'intégration ou avoir d'autres conséquences adverses, notamment sur le plan financier.

Bien que la Banque procède généralement à une analyse approfondie des sociétés qu'elle envisage d'acquérir, il n'est souvent pas possible de conduire un examen exhaustif de celles-ci. La Banque peut voir augmenter son exposition aux actifs de mauvaise qualité et encourir un coût du risque plus élevé à la suite de ses opérations de croissance externe, en particulier dans les cas où elle n'a pas pu mener un exercice de due diligence approfondi préalablement à l'acquisition.

### *Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, pourrait peser sur ses revenus et sa rentabilité.*

Les principaux pôles d'activité de la Banque sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où elle est solidement implantée, notamment l'Europe et les États-Unis. La concurrence dans l'industrie bancaire pourrait s'intensifier du fait du mouvement de concentration des services financiers, qui s'est accéléré pendant la crise financière récente ou du fait de l'entrée de nouveaux acteurs dans le domaine des services de paiements et de financement ou le développement du financement participatif (crowdfunding). En particulier, de nouveaux concurrents, soumis à une réglementation plus souple ou à des exigences moins fortes en matière de ratios prudentiels, et de ce fait plus compétitifs, pourraient faire leur entrée sur le marché (shadow banking). Si la Banque ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une palette de produits et de services attractive et rentable, elle pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement des économies de ses marchés principaux est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de la Banque et de ses concurrents. Il est également possible que la présence sur le marché mondial d'institutions financières nationalisées ou d'institutions financières bénéficiant de garanties étatiques ou d'avantages similaires résultant de la crise financière de 2008/2009 ou que l'application d'exigences renforcées aux établissements financiers de taille significative ou d'importance systémique (notamment en matière de capital réglementaire et de limitations d'activité), engendrent des distorsions de concurrence préjudiciables aux intérêts des plus grandes institutions du secteur privé, telles que la Banque.

### *Toute augmentation substantielle des provisions ou tout engagement insuffisamment provisionné peut peser sur les résultats et sur la situation financière de la Banque.*

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Banque constitue régulièrement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global des provisions de la Banque est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts consentis, des normes sectorielles, des arriérés de prêts, des conditions économiques et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement de divers prêts. La Banque s'efforce de constituer des provisions adaptées. Pour autant, elle pourrait être amenée, à l'avenir, à augmenter de manière significative les provisions pour créances douteuses en réponse à une détérioration des conditions économiques ou à d'autres facteurs. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de pertes, tel qu'estimé, inhérent au portefeuille de prêts non douteux ou encore la réalisation de pertes supérieures aux montants spécifiquement provisionnés, seraient susceptibles de peser sur les résultats de la Banque et sur sa situation financière.

La Banque constitue également des provisions pour risques et charges qui incluent notamment les provisions pour litiges. Toute perte liée à un risque non encore provisionné ou dépassant le niveau de provisions déjà comptabilisé pourrait affecter défavorablement les résultats ou la situation financière de la Banque.

### *Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion du risque mises en œuvre, la Banque peut être exposée à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives.*

La Banque a investi des ressources substantielles pour élaborer des politiques, procédures et méthodes de gestion du risque et entend poursuivre ses efforts en la matière. Pour autant, les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective

du risque dans tous les environnements économiques et de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Banque n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. La Banque pourrait avoir des difficultés à évaluer la solvabilité de ses clients ou la valeur de ses actifs si, en raison des perturbations sur les marchés telles que celles qui ont prévalu ces dernières années, les modèles et les approches utilisés ne permettaient plus d'anticiper les comportements, les évaluations, les hypothèses et les estimations futures. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Banque utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, la Banque procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les procédures utilisées par la Banque pour évaluer les pertes liées à son exposition au risque de crédit ou la valeur de certains actifs sont fondées sur des analyses complexes et subjectives qui reposent notamment sur des prévisions concernant les conditions économiques et l'impact de ces conditions sur la capacité de remboursement des emprunteurs et la valeur des actifs. En période de perturbation sur les marchés, de telles analyses pourraient aboutir à des estimations inexactes et en conséquence mettre en cause la fiabilité de ces procédures d'évaluation. Les outils et indicateurs utilisés pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que la Banque n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques, ou de la réalisation d'un événement considéré comme extrêmement improbable par les outils et les indicateurs. Cela diminuerait la capacité de la Banque à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de la Banque n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi la Banque à des pertes significatives et imprévues.

***Les stratégies de couverture mises en place par la Banque n'écartent pas tout risque de perte.***

La Banque pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'elle utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels elle est exposée s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si la Banque détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Banque.

***Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait nuire à sa compétitivité.***

Compte tenu du caractère hautement concurrentiel de l'industrie des services financiers, la réputation de solidité financière et d'intégrité de la Banque est capitale pour séduire et fidéliser ses clients. L'utilisation de moyens inadaptés pour promouvoir et commercialiser ses produits et services pourrait entacher la réputation de la Banque. De même, à mesure que ses portefeuilles de clientèle et d'activités s'élargissent, le fait que les procédures et les contrôles exhaustifs mis en œuvre pour prévenir les conflits d'intérêt puissent s'avérer inopérants, ou être perçus comme

tels, pourrait porter préjudice à la réputation de la Banque. Pourraient également nuire à sa réputation tout comportement inapproprié d'un employé, toute fraude ou malversation commise par des acteurs du secteur financier auxquels la Banque est exposée, toute diminution, retraitement ou correction des résultats financiers, ou toute action juridique ou réglementaire à l'issue potentiellement défavorable telle que la transaction récemment intervenue entre la Banque et les autorités américaines en raison de la violation des lois et règlements américains relatifs aux sanctions économiques. Ces risques de réputation sont aujourd'hui accrus du fait de l'utilisation croissante des réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Tout préjudice porté à la réputation de la Banque pourrait s'accompagner d'une perte d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière.

***Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de la Banque peut provoquer des pertes significatives d'informations relatives aux clients, nuire à la réputation de la Banque et provoquer des pertes financières.***

Comme la plupart de ses concurrents, la Banque dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information. Cette dépendance s'accroît depuis la généralisation des services bancaires mobiles et de banque en ligne (telle qu'illustrée par le lancement d'Hello bank! en 2014), et le développement du cloud computing. Toute panne, interruption ou défaillance de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de services et/ou de traitement des prêts. La Banque ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate. Au cours des dernières années, un nombre croissant de sociétés ont fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion de leurs systèmes de sécurité informatique, parfois dans le cadre d'attaques complexes et hautement ciblées des réseaux informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité des services fournis, dérober des données confidentielles ou saboter des systèmes informatiques se sont perfectionnées et sont en constante évolution, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. La Banque pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques ou de mettre en place rapidement un système de contre-mesures approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques de la Banque et toute divulgation d'informations confidentielles des clients, contreparties ou salariés de la Banque (ou toutes autres personnes) qui pourrait en résulter, ou toute intrusion ou attaque contre ses systèmes et réseaux de communication, seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la réputation, les résultats et la situation financière de la Banque.

***Des événements externes imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires.***

Des événements imprévus tels que des troubles politiques et sociaux, une catastrophe naturelle sérieuse, une pandémie, des attentats, des conflits armés, ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de la Banque et entraîner des pertes substantielles qui ne pourraient pas nécessairement être couvertes par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient également engendrer une suspension des activités, temporaire ou de plus long terme, des coûts supplémentaires (liés notamment au déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de la Banque (en particulier les primes d'assurance).

## 5.2 Gestion du capital et adéquation des fonds propres

### CHAMP D'APPLICATION

---

Le champ d'application du périmètre prudentiel tel qu'il est défini dans le Règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres est différent de celui du périmètre de consolidation comptable dont la composition relève de l'application des normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les notes annexes aux États financiers consolidés sont établies sur le périmètre de consolidation comptable.

#### PÉRIMÈTRE PRUDENTIEL

Conformément à la réglementation, un périmètre prudentiel est défini par le Groupe BNP Paribas pour l'exercice de la surveillance sur base consolidée des ratios de fonds propres.

Ce périmètre prudentiel est décrit dans la note annexe 8.k aux États financiers consolidés. On notera en particulier que :

- les sociétés d'assurance sont mises en équivalence dans le périmètre prudentiel ;

- les entités contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans le périmètre prudentiel ;
- les opérations de cession d'actifs ou de risques sont appréciées au regard de la nature du transfert des risques qui en résulte ; ainsi les véhicules de titrisation sont exclus du périmètre prudentiel, dans la mesure où l'opération de titrisation concernée est jugée efficace, c'est-à-dire apportant un transfert significatif de risques.

Les principes de consolidation comptable et le périmètre de consolidation sont décrits respectivement dans les notes annexes 1.b et 8.k relatives aux États financiers consolidés.

## ► TABLEAU N° 2 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Périmètre comptable	Retraitements assurance	Retraitements IFRS 11	Périmètre prudentiel
<b>ACTIF</b>				
Caisse, banques centrales	117 473	(7)	197	117 663
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	156 546	-	5	156 551
Prêts et opérations de pensions	165 776	5 682	-	171 458
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	78 827	(75 858)	-	2 969
Instruments financiers dérivés	412 498	5	(18)	412 485
Instruments financiers dérivés de couverture	19 766	(85)	14	19 695
Actifs financiers disponibles à la vente	252 292	(106 282)	4 512	150 522
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	718	-	-	718
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	1 150	-	-	1 150
Prêts et créances sur les établissements de crédit	43 348	(1 206)	(4 122)	38 020
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	582	-	(81)	501
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %</i>	45	-	-	45
Prêts et créances sur la clientèle	657 403	1 395	5 971	664 769
<i>dont détentions directes de fonds propres d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	-	1 948	-	1 948
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603	-	-	5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 965	(8 436)	-	529
Actifs d'impôts courants et différés	8 629	(99)	124	8 654
Comptes de régularisation et actifs divers	110 088	(4 705)	325	105 708
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7 371	5 091	(660)	11 802
<i>dont participations dans les entités du secteur financier</i>	2 790	-	(644)	2 146
<i>dont écarts d'acquisition</i>	406	219	-	625
Immeubles de placement	1 614	(1 251)	-	363
Immobilisations corporelles	18 032	(397)	252	17 887
Immobilisations incorporelles	2 951	(141)	10	2 820
<i>dont immobilisations incorporelles hors droits hypothécaires</i>	2 907	(140)	10	2 777
Écarts d'acquisition	10 577	(219)	-	10 358
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 077 759</b>	<b>(186 513)</b>	<b>6 610</b>	<b>1 897 856</b>



En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Périmètre comptable	Reraitements assurance	Reraitements IFRS 11	Périmètre prudentiel
<b>DETTES</b>				
Banques centrales	1 680	-	-	1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	78 912	-	(16)	78 896
Emprunts et opérations de pensions	196 733	-	-	196 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	57 632	(4 119)	-	53 513
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	241	-	-	241
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	736	-	-	736
Instruments financiers dérivés	410 250	(7)	(21)	410 222
Instruments financiers dérivés de couverture	22 993	-	32	23 025
Dettes envers les établissements de crédit	90 352	(1 393)	766	89 725
Dettes envers la clientèle	641 549	(3 617)	4 413	642 345
Dettes représentées par un titre	187 074	1 737	1 126	189 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765	-	-	4 765
Passifs d'impôts courants et différés	2 893	(552)	173	2 514
Comptes de régularisation et passifs divers	87 798	(2 138)	93	85 753
Provisions techniques des sociétés d'assurance	175 214	(175 214)	-	-
Provisions pour risques et charges	12 337	(251)	40	12 126
Dettes subordonnées	13 936	(822)	4	13 118
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 1</i>	83	-	-	83
<i>dont dettes admissibles aux fonds propres Tier 2</i>	11 835	-	-	11 835
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 984 118</b>	<b>(186 376)</b>	<b>6 610</b>	<b>1 804 352</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>93 641</b>	<b>(137)</b>	<b>-</b>	<b>93 504</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 077 759</b>	<b>(186 513)</b>	<b>6 610</b>	<b>1 897 856</b>



En millions d'euros	31 décembre 2013 <sup>(*)</sup>			
	Périmètre comptable	Retraitements assurance	Retraitements IFRS 11	Périmètre prudentiel
<b>ACTIF</b>				
Caisse, banques centrales	100 787	(16)	279	101 050
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	157 735	-	5	157 740
Prêts et opérations de pensions	152 036	4 050	-	156 086
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	68 185	(65 546)	-	2 639
Instruments financiers dérivés	305 755	(57)	(55)	305 643
Instruments financiers dérivés de couverture	8 368	(53)	58	8 373
Actifs financiers disponibles à la vente	199 056	(87 994)	3 612	114 674
Prêts et créances sur les établissements de crédit	57 545	(910)	(7 091)	49 544
Prêts et créances sur la clientèle	612 455	315	10 414	623 184
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3 568	-	89	3 657
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 881	(9 366)	-	515
Actifs d'impôts courants et différés	8 850	(60)	193	8 983
Comptes de régularisation et actifs divers	88 656	(5 119)	342	83 879
Participations dans les entreprises mises en équivalence	6 561	4 836	(718)	10 679
Immeubles de placement	1 772	(1 237)	-	535
Immobilisations corporelles	16 929	(398)	245	16 776
Immobilisations incorporelles	2 537	(143)	39	2 433
Écarts d'acquisition	9 846	(184)	4	9 666
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 810 522</b>	<b>(161 882)</b>	<b>7 416</b>	<b>1 656 056</b>

(\*) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

En millions d'euros	31 décembre 2013 <sup>(*)</sup>			
	Périmètre comptable	Retraitements assurance	Retraitements IFRS 11	Périmètre prudentiel
<b>Dettes</b>				
Banques centrales	662	-	-	662
Instruments financiers en valeur de marché par résultat				
Portefeuille de titres de transaction	69 792	-	11	69 803
Emprunts et opérations de pensions	202 662	-	-	202 662
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	47 342	(95)	-	47 247
Instruments financiers dérivés	301 439	(77)	(58)	301 304
Instruments financiers dérivés de couverture	12 139	(5)	150	12 284
Dettes envers les établissements de crédit	84 594	(2 460)	446	82 580
Dettes envers la clientèle	553 497	(3 747)	4 205	553 955
Dettes représentées par un titre	186 686	1 782	1 954	190 422
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	924	-	-	924
Passifs d'impôts courants et différés	2 477	(156)	151	2 472
Comptes de régularisation et passifs divers	78 381	(1 654)	206	76 933
Provisions techniques des sociétés d'assurance	155 226	(155 226)	-	-
Provisions pour risques et charges	11 922	(224)	76	11 774
Dettes subordonnées	11 824	93	224	12 141
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 719 567</b>	<b>(161 769)</b>	<b>7 365</b>	<b>1 565 163</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>90 955</b>	<b>(113)</b>	<b>51</b>	<b>90 893</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 810 522</b>	<b>(161 882)</b>	<b>7 416</b>	<b>1 656 056</b>

(\*) Données retraitées par l'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

## FILIALES SIGNIFICATIVES

Des informations agrégées sur le montant des exigences de fonds propres des sous-groupes et filiales significatifs de BNP Paribas en contribution au Groupe sont présentées en annexe 3 du présent chapitre.

Au regard du seuil retenu (actifs pondérés supérieurs au seuil de 3 % des actifs pondérés du Groupe), les sous-groupes suivants sont considérés comme « significatifs » au 31 décembre 2014 :

- BNP Paribas Fortis ;
- Banca Nazionale del Lavoro (BNL) ;

- BancWest ;
- BNP Paribas Personal Finance ;
- BGL BNP Paribas ;
- groupe TEB.

Les montants d'actifs pondérés publiés correspondent au périmètre sous-consolidé de ces six sous-groupes. À ce titre, les sous-groupes BGL BNP Paribas et TEB sont également inclus dans le sous-groupe BNP Paribas Fortis.

## FONDS PROPRES [Audité]<sup>(1)</sup>

Le Groupe BNP Paribas est soumis au respect de la réglementation prudentielle française qui transpose en droit français les directives européennes « Accès à l'activité des établissements de crédit et surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement » et « Conglomérats financiers ».

Dans de nombreux pays où le Groupe opère, il est soumis, en outre, au respect de ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios de solvabilité, ou de ratios portant sur la division des risques, la liquidité ou les équilibres du bilan (transformation).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le Règlement (UE) n° 575/2013, instaurant les méthodes de calcul du ratio de solvabilité, a défini ce dernier comme le rapport entre le total des fonds propres prudeniels et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de contrepartie calculé en utilisant l'approche standard ou l'approche avancée de notations internes selon l'entité ou l'activité du Groupe concernée ;
- des exigences de fonds propres au titre de la surveillance prudentielle du risque de marché, du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit et du risque opérationnel, multipliées par un facteur égal à 12,5.

## COMPOSITION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres prudeniels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composés d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Ces éléments sont soumis aux dispositions transitoires.

### Fonds propres de base de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés sur la base :

- des capitaux propres comptables du Groupe, retraités de l'anticipation d'une distribution de dividende et de l'application de limites à l'éligibilité des réserves minoritaires et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée ;
- des ajustements réglementaires comprenant principalement la correction de valeur des actifs mesurés à la juste valeur et les déductions suivantes : les gains et pertes générés par la couverture de flux de trésorerie et par les changements de valeur des passifs propres, les gains et pertes latents sur expositions souveraines, les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, les impôts différés nets actifs résultant de déficits reportables, les pertes attendues sur les expositions sur actions et la part des pertes attendues sur les encours de crédit traités selon l'approche avancée de notations internes non couverte par des provisions et autres ajustements de valeur.

### Fonds propres additionnels de catégorie 1

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont composés de dettes subordonnées perpétuelles, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de base dans leur limite d'éligibilité dans cette catégorie.

### Fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés de dettes subordonnées ne comportant pas d'incitation de rachat, ainsi que de réserves minoritaires non éligibles dans les fonds propres de catégorie 1 dans leur limite d'éligibilité. Une décote prudentielle est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les éléments constitutifs de fonds propres de catégorie 2 dans des entités financières significatives sont déduits des fonds propres de catégorie 2.

(1) Dans le rapport de gestion, les informations identifiées par la mention [Audité] sont des informations qui font partie intégrante des notes annexes aux États financiers consolidés au titre des informations requises par IFRS 7, IFRS 4 et IAS 1, et sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes sur les États financiers consolidés.

### Dispositions transitoires

Le Règlement CRR permet de mettre en place progressivement jusqu'en 2024 les nouvelles modalités de calcul. La Communication de l'ACPR en date du 12 décembre 2013 précise les pourcentages à appliquer aux filtres et déductions prudentiels. Les principaux éléments soumis à ces dispositions transitoires sont les retraitements sur les réserves des intérêts minoritaires, les impôts différés et les gains latents sur

titres disponibles à la vente, les détentions d'investissement dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 d'autres entités du secteur financier (notamment tableau n° 1 en annexe 2).

Les dettes subordonnées émises avant le 31 décembre 2010, non admissibles en Bâle 3 plein, mais admissibles dans la réglementation précédente, peuvent être reconnues dégressivement dans les fonds propres de catégorie 1 ou 2, en fonction de leur éligibilité antérieure (dettes *grandfathered*).

### ► TABLEAU N° 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS

En millions d'euros	31 décembre 2014		
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement pré-règlement ou montant résiduel(*)	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves</b>			
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	26 951	-	
<i>dont actions ordinaires</i>	26 951	-	
Bénéfices non distribués	50 182	-	
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves, pour inclure les gains et pertes non réalisés conformément au référentiel comptable applicable)	6 091	-	
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-	
Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des CET1	-	-	
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu des droits antérieurs	-	-	
Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	2 900	1 644	
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	(1 947)	-	
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) AVANT AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES</b>	<b>84 177</b>	<b>1 644</b>	
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires	(19 707)	(836)	Détail en Annexe 2
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>64 470</b>	<b>808</b>	
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments	7 023	6 834	Détail en Annexe 2
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires	(1 115)	(1 115)	Détail en Annexe 2
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>	<b>5 908</b>	<b>5 719</b>	
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (T1 = CET1 + AT1)</b>	<b>70 378</b>	<b>6 527</b>	
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions	8 295	796	Détail en Annexe 2
Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires	(1 505)	1 012	Détail en Annexe 2
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>6 790</b>	<b>1 808</b>	
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES (TC = T1 + T2)</b>	<b>77 168</b>	<b>8 335</b>	

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

Les fonds propres totaux phasés s'élèvent à 77,2 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit un ajustement transitoire de 8,3 milliards d'euros par rapport au montant Bâle 3 plein. Cet ajustement transitoire est essentiellement lié aux dettes *grandfathered* pour 7,7 milliards d'euros :

7 milliards d'euros en AT1 et 0,7 milliard d'euros en Tier 2. Le détail est donné en annexe 2 respectivement dans les tableaux n° 2 *Instruments - Fonds propres additionnels de catégorie 1* et n° 4 *Instruments et provisions - Fonds propres de catégorie 2*.

## ► TABLEAU N° 4 : ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	Bâle 3 (phasé)	
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>66 408</b>	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves</b>	<b>2 183</b>	
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	23	
<i>dont actions ordinaires</i>	23	
Réserves permanentes	(323)	
Autres éléments du résultat global accumulés	4 148	
Intérêts minoritaires	282	
Bénéfices annuels, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	(1 947)	
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires</b>	<b>(4 121)</b>	
<i>dont corrections de valeur supplémentaires</i>	(1 310)	
<i>dont immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</i>	(1 105)	
<i>dont réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie</i>	(716)	
<i>dont montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées</i>	(214)	
<i>dont pertes et gains sur passifs évalués à la juste valeur, liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement</i>	207	
<i>dont ajustements réglementaires relatifs aux gains et pertes non réalisés</i>	(969)	
<i>dont autres ajustements réglementaires</i>	(14)	
<b>31 décembre 2014</b>	<b>64 470</b>	
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>6 536</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments</b>	<b>(915)</b>	
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires</b>	<b>287</b>	
Prêts aux établissements financiers détenus à plus de 10 %	306	
Autres	(19)	
<b>31 décembre 2014</b>	<b>5 908</b>	
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2</b>		
<b>1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>5 028</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : instruments et provisions</b>	<b>1 337</b>	
<b>Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires</b>	<b>425</b>	
Prêts aux établissements financiers détenus à plus de 10 %	459	
Autres	(34)	
<b>31 décembre 2014</b>	<b>6 790</b>	

## ► TABLEAU N° 5 : ÉVOLUTION DES DETTES ÉLIGIBLES À LA CONSTITUTION DES FONDS PROPRES

En millions d'euros	Bâle 3 (phasé)	
	Tier 1	Tier 2
<b>1<sup>er</sup> janvier 2014</b>	<b>7 912</b>	<b>7 064</b>
Émissions	-	3 086
Remboursements	(992)	(405)
Décote prudentielle	-	(1 542)
Autres	65	121
<b>31 décembre 2014</b>	<b>6 985</b>	<b>8 324</b>

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

► TABLEAU N° 6 : ACTIFS PONDÉRÉS(\*) PAR TYPE DE RISQUE ET PAR MÉTIER

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)								
	Retail Banking			Corporate & Investment Banking		Investment Solutions	Autres Activités	Total	
	Domestic Markets	Personal Finance	International Retail Banking	Conseil et Marchés de Capitaux	Corporate Banking				
Risque de crédit	180 225	33 212	92 334	10 927	81 846	13 258	30 556	442 358	Détail en section 5.4
Titrisation	665	-	93	10 161	371	506	2 192	13 988	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	3 172	9	631	24 439	18	1 709	17	29 995	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	4 260	1 526	2 243	2 976	2 343	28 767	16 581	58 696	Détail en section 5.7
Risque de marché	83	6	337	17 198	789	90	1 854	20 357	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	13 451	3 792	6 855	15 316	7 307	6 482	1 230	54 433	Détail en section 5.10
<b>TOTAL</b>	<b>201 856</b>	<b>38 545</b>	<b>102 493</b>	<b>81 017</b>	<b>92 674</b>	<b>50 812</b>	<b>52 430</b>	<b>619 827</b>	Détail en section 5.2

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5								
	Retail Banking			Corporate & Investment Banking		Investment Solutions	Autres Activités	Total	
	Domestic Markets	Personal Finance	International Retail Banking	Conseil et Marchés de Capitaux	Corporate Banking				
Risque de crédit	190 827	44 330	76 130	10 092	73 882	12 020	3 377	410 658	Détail en section 5.4
Titrisation	671	-	176	10 752	363	864	2 803	15 629	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	2 593	15	389	13 238	1	252	20	16 508	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	2 005	163	215	1 057	1 590	21 187	9 048	35 265	Détail en section 5.7
Risque de marché	131	6	272	22 409	1 286	208	6 896	31 208	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	12 583	3 894	6 120	16 968	4 468	5 539	792	50 364	Détail en section 5.10
<b>TOTAL</b>	<b>208 810</b>	<b>48 408</b>	<b>83 302</b>	<b>74 516</b>	<b>81 590</b>	<b>40 070</b>	<b>22 936</b>	<b>559 632</b>	Détail en section 5.2

(\*) La typologie des risques utilisée est détaillée en section 5.3.

La répartition des actifs pondérés par pôle d'activité atteste du caractère diversifié des activités du Groupe avec 55 % consacrés au Retail Banking (dont 33 % sur Domestic Markets) et 28 % au Corporate & Investment Banking.

Les effets du passage à la réglementation Bâle 3 en date de première application sont précisés dans le tableau n° 7 *Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du Pilier 1* et commentés sous le tableau n° 8 *Variation des actifs pondérés par type d'effets*.

► **TABLEAU N° 7 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU PILIER 1**

Les commentaires relatifs aux variations constatées sur l'année 2014 se trouvent dans les différentes sections concernées.

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		Variation		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>442 358</b>	<b>35 389</b>	<b>417 735</b>	<b>33 419</b>	<b>24 623</b>	<b>1 970</b>	<b>410 658</b>	<b>32 853</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>204 051</b>	<b>16 324</b>	<b>198 074</b>	<b>15 846</b>	<b>5 977</b>	<b>478</b>	<b>198 867</b>	<b>15 910</b>
Administrations centrales et banques centrales	3 545	284	3 598	288	(53)	(4)	3 622	290
Entreprises	150 540	12 043	145 476	11 638	5 064	405	146 304	11 705
Établissements	12 138	971	13 317	1 065	(1 179)	(94)	11 166	893
Clientèle de détail	37 699	3 016	35 533	2 843	2 166	173	37 625	3 010
Autres Actifs Risqués	129	10	150	12	(21)	(2)	150	12
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>238 307</b>	<b>19 065</b>	<b>219 661</b>	<b>17 573</b>	<b>18 646</b>	<b>1 492</b>	<b>211 791</b>	<b>16 943</b>
Administrations centrales et banques centrales	4 069	325	3 173	254	896	71	3 189	255
Entreprises	95 586	7 647	86 484	6 919	9 102	728	87 463	6 997
Établissements	7 972	638	7 741	619	231	19	8 189	655
Clientèle de détail	90 432	7 235	79 315	6 345	11 117	890	80 694	6 455
Autres Actifs Risqués	40 248	3 220	42 948	3 436	(2 700)	(216)	32 256	2 581
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>13 988</b>	<b>1 119</b>	<b>15 574</b>	<b>1 246</b>	<b>(1 586)</b>	<b>(127)</b>	<b>15 629</b>	<b>1 250</b>
Positions de titrisation - Approche IRBA	13 430	1 074	14 579	1 166	(1 149)	(92)	14 588	1 167
Positions de titrisation - Approche standard	558	45	995	80	(437)	(35)	1 041	83
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>29 995</b>	<b>2 399</b>	<b>55 966</b>	<b>4 477</b>	<b>(25 971)</b>	<b>(2 078)</b>	<b>16 508</b>	<b>1 321</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche IRBA</b>	<b>26 579</b>	<b>2 126</b>	<b>52 150</b>	<b>4 172</b>	<b>(25 571)</b>	<b>(2 046)</b>	<b>15 234</b>	<b>1 219</b>
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	886	71	1 770	142	(884)	(71)		
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	2 379	190	3 621	290	(1 242)	(100)		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	23 314	1 865	46 759	3 740	(23 445)	(1 875)	15 234	1 219
Administrations centrales et banques centrales	892	71	396	31	496	40	370	30
Entreprises	17 411	1 393	42 316	3 385	(24 905)	(1 992)	11 427	914
Établissements	5 010	401	4 047	324	963	77	3 437	275
Clientèle de détail	1	-	-	-	1	-	-	-
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>3 416</b>	<b>273</b>	<b>3 816</b>	<b>305</b>	<b>(400)</b>	<b>(32)</b>	<b>1 274</b>	<b>102</b>
Contreparties centrales (CCP) - fonds de défaillance	592	47	1 102	88	(510)	(41)		
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	1 092	87	1 260	101	(168)	(13)		
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	421	34	308	25	113	9		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	1 311	105	1 146	91	165	13	1 274	102
Entreprises	1 074	86	928	74	146	12	1 036	83
Établissements	233	19	205	16	28	2	225	18
Clientèle de détail	4	-	13	1	(9)	(1)	13	1
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>58 696</b>	<b>4 696</b>	<b>56 409</b>	<b>4 513</b>	<b>2 287</b>	<b>183</b>	<b>35 265</b>	<b>2 821</b>
Méthode des modèles internes							32 900	2 632
Méthode de pondération simple	50 171	4 014	48 707	3 897	1 464	117	1 531	122
Approche Standard	8 525	682	7 702	616	823	66	834	67
<b>Risque de marché</b>	<b>20 357</b>	<b>1 628</b>	<b>31 208</b>	<b>2 497</b>	<b>(10 851)</b>	<b>(869)</b>	<b>31 208</b>	<b>2 497</b>
Modèle Interne	18 341	1 467	28 637	2 291	(10 296)	(824)	28 637	2 291
VaR	5 209	417	6 346	508	(1 137)	(91)	6 346	508
VaR Stressée	8 967	717	14 889	1 191	(5 921)	(474)	14 889	1 191
Mesure Relative au risque additionnel de défaut et de migration	3 228	258	6 007	480	(2 779)	(222)	6 007	480
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation	937	75	1 395	112	(459)	(37)	1 395	112
Approche Standard	1 342	107	1 751	140	(409)	(33)	1 751	140
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	674	54	820	66	(146)	(12)	820	66
<b>Risque opérationnel</b>	<b>54 433</b>	<b>4 355</b>	<b>50 364</b>	<b>4 029</b>	<b>4 069</b>	<b>326</b>	<b>50 364</b>	<b>4 029</b>
Approche Modèle interne AMA	40 700	3 256	36 873	2 950	3 827	306	36 873	2 950
Approche Standard	8 727	698	8 920	713	(193)	(15)	8 920	713
Approche de Base	5 006	401	4 571	366	435	35	4 571	366
<b>TOTAL</b>	<b>619 827</b>	<b>49 586</b>	<b>627 256</b>	<b>50 181</b>	<b>(7 429)</b>	<b>(595)</b>	<b>559 632</b>	<b>44 771</b>



La variation des actifs pondérés entre les deux arrêtés s'explique par les effets suivants :

- effet Bâle 3 : impact de l'application de la CRD IV à l'ouverture de l'exercice (en date de première application) ;
- effet change : impact de la variation des cours de change sur les expositions au titre du risque de crédit ;
- effet volume : impact de la variation des expositions au risque (EAD) ;
- effet paramètres : impact de la variation des paramètres de risque ;
- effet périmètre : impact du changement de périmètre de consolidation ;
- effet méthode : impact du changement de la méthode de calcul des actifs pondérés entre deux arrêtés (notamment passage en approche avancée ou changement de méthode tel que défini par le superviseur).

### ► TABLEAU N° 8 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'EFFETS

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3	
		Impacts Bâle 3(*)	Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres			
Risque de crédit	410 658	7 077	13 526	17 329	(8 394)	9 714	(4 867)	(2 685)	31 700	442 358	Détail en section 5.4
Titrisation	15 629	(55)	1 024	(2 662)	223	-	-	(171)	(1 641)	13 988	Détail en section 5.5
Risque de contrepartie	16 508	39 458	69	5 634	71	107	(780)	(31 072)	13 487	29 995	Détail en section 5.6
Risque de participations en actions	35 265	21 144	-	2 913	(127)	251	-	(750)	23 431	58 696	Détail en section 5.7
Risque de marché	31 208	-	-	(8 284)	(977)	(248)	(1 327)	(15)	(10 851)	20 357	Détail en section 5.7
Risque opérationnel	50 364	-	-	(781)	3 769	1 042	51	(12)	4 069	54 433	Détail en section 5.10
<b>TOTAL</b>	<b>559 632</b>	<b>67 624</b>	<b>14 619</b>	<b>14 149</b>	<b>(5 435)</b>	<b>10 866</b>	<b>(6 923)</b>	<b>(34 705)</b>	<b>60 195</b>	<b>619 827</b>	

(\*) En date de première application.

Les principaux effets du passage à Bâle 3 en date de première application sont détaillés ci-après :

- sur le risque de crédit (section 5.4) :
  - les impôts différés dépendant de bénéfices futurs résultant de différences temporelles (IDA) donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés (pondération à 250 %, à l'exception des filiales italiennes à 100 %) : + 13 milliards d'euros en Autres Activités,
  - une augmentation de la pondération des entités du secteur financier de grande taille et des entités financières non réglementées a généré une hausse des actifs pondérés du risque de crédit : + 4 milliards d'euros dont + 3 milliards d'euros sur CIB,
  - un facteur réducteur de 0,7619 est appliqué au calcul des actifs pondérés pour les expositions sur les PME : - 7 milliards d'euros,
  - un changement de *Credit Conversion Factor* (CCF) a été introduit sur certains éléments de hors-bilan entraînant une baisse des actifs pondérés de 3 milliards d'euros ;
- sur le risque de contrepartie (section 5.6) :
  - les expositions aux chambres de compensation (CCP) sont pondérées : + 4 milliards d'euros dont + 3 milliards d'euros sur CIB et + 1 milliard d'euros sur Investment Solutions,
  - des exigences de fonds propres sont calculées pour couvrir les pertes liées à la valorisation au prix du marché (calcul de VaR et de VaR stressée appliqué à l'ajustement de l'évaluation de crédit - CVA en modèle interne) : + 4 milliards d'euros principalement sur CIB,
  - une augmentation de la pondération des entités du secteur financier de grande taille et des entités financières non réglementées a généré une hausse des actifs pondérés du risque de contrepartie : + 2 milliards d'euros essentiellement sur CIB,
  - une réserve pour incertitudes réglementaires constituée à hauteur de 26 milliards d'euros en date de 1<sup>re</sup> application a été entièrement reprise au cours de l'exercice ;
- sur le risque de participations en actions (section 5.7) :
  - le modèle interne utilisant les plus et moins-values latentes dans le calcul du risque de participations en actions a été abandonné suite aux modifications du traitement des plus et moins-values latentes dans le Règlement CRR. Les participations sont désormais pondérées en approche par pondération simple ou en approche standard ; l'impact est une hausse de 9 milliards d'euros,
  - les participations des entités d'assurance, suite au compromis danois, sont pondérées sur la base de la VME - valeur de mise en équivalence (taux de pondération à 370 %) : + 5 milliards d'euros dont + 4 milliards d'euros sur Investment Solutions,
  - les participations dans les établissements de crédit et établissements financiers supérieurs à 10 %, qui étaient déduites du numérateur, sont désormais pondérées à 250 % : + 7 milliards d'euros ventilés sur les différents métiers.

Les commentaires relatifs aux autres variations constatées sur l'année 2014 se trouvent dans les différentes sections concernées.

## ACTIFS PONDÉRÉS – IMPACT DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Les dispositions transitoires applicables au calcul des actifs pondérés au 31 décembre 2014 correspondent aux plus-values latentes qui ne sont pas reprises dans la valeur d'exposition au risque de participations en

actions puisqu'elles sont exclues des fonds propres. Ainsi, au 31 décembre 2014, les actifs pondérés du Groupe sont de 614,5 milliards d'euros en tenant compte de ces dispositions transitoires et de 619,8 milliards d'euros avec la pleine application de la réglementation Bâle 3.

### ► TABLEAU N° 9 : ACTIFS PONDÉRÉS - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement pré-règlement ou montant résiduel <sup>(*)</sup>
<b>TOTAL ACTIFS PONDÉRÉS</b>	<b>614 449</b>	<b>(5 378)</b>
<i>dont Risque de participations en actions</i>	<i>53 318</i>	<i>(5 378)</i>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

## ADÉQUATION DES FONDS PROPRES ET ANTICIPATION DES BESOINS EN CAPITAL

### MÉCANISME DE SURVEILLANCE UNIQUE

Le mécanisme de surveillance unique est le nouveau dispositif de surveillance bancaire de la zone euro. C'est, avec le mécanisme de résolution unique et le système de garantie des dépôts, un des trois piliers de l'Union Bancaire initiée en juin 2012 par les Institutions européennes en réponse à la crise financière de la zone euro.

Dans ce cadre, la BCE est devenue depuis le 4 novembre 2014 le superviseur direct de BNP Paribas. La BCE pourra s'appuyer sur les Autorités Nationales Compétentes afin d'exercer sa mission.

La mise en place du mécanisme de surveillance unique a été précédée de l'exercice d'évaluation complète décrit ci-après.

### ÉVALUATION COMPLÈTE (COMPREHENSIVE ASSESSMENT)

Le Groupe BNP Paribas a été soumis à l'exercice d'évaluation complète organisé par la BCE avant de prendre ses fonctions de supervision. Cet examen était composé de deux volets principaux :

- L'évaluation des actifs ou AQR (*Asset Quality Review*), recouvrant une phase de sélection des portefeuilles à examiner, suivie d'une phase d'examen de ces portefeuilles ;
- Le test de résistance ou *stress test* mesurant la capacité de la Banque à absorber les chocs en cas de crise, mené conjointement par la BCE et l'ABE.

La BCE a publié le 26 octobre 2014 les résultats de son évaluation de la qualité des actifs des 130 banques les plus importantes de la zone euro. L'impact global des ajustements de l'AQR sur le ratio de CET1 du Groupe BNP Paribas a été mineur : - 15 points de base de ratio, portant sur certains dossiers de crédit et l'évaluation de certains instruments financiers.

Les résultats des tests de résistance montrent par ailleurs la capacité du Groupe BNP Paribas à résister à un scénario de stress majeur, basé sur des hypothèses extrêmement sévères d'évolution des conditions économiques et de marché.

Les résultats de l'étude menée par la BCE et l'ABE confirment ainsi la solidité du bilan du Groupe, la qualité de ses actifs et la rigueur de sa politique de risque.

### ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

#### Des niveaux de ratios plus élevés avec la réglementation Bâle 3

L'exigence minimale des ratios est augmentée, avec une mise en œuvre progressive jusqu'en 2019.

Le Groupe est tenu de respecter à horizon 2019 un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) de 4,5 %, un ratio de fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) de 6 % et un ratio de solvabilité (Total) au moins égal à 8 %.

BNP Paribas est de plus soumis progressivement à compter de 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui sont les suivantes :

- le coussin de conservation des fonds propres constitué de fonds propres de base de catégorie 1 est égal, à horizon 2019, à 2,5 % du montant total des expositions au risque. Il vise à absorber les pertes dans une situation d'intense stress économique ;
- le coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIBs) est défini par le FSB selon la méthode décrite au paragraphe *Indicateurs G-SIBs* ci-après. Ce coussin, actuellement fixé à 2 % pour le Groupe à l'horizon 2019, vise à réduire le risque de faillite des grands établissements.

Enfin, il n'y a pas d'exigence à ce jour pour le coussin de fonds propres contracyclique et le coussin pour risque systémique.

En intégrant le coussin de conservation et le coussin pour les G-SIBs, les exigences de fonds propres connues à ce jour conduisent le Groupe à respecter un ratio CET1 plein d'un minimum de 9 %, un ratio Tier 1 plein d'un minimum de 10,5 % et un ratio total de 12,5 % à l'horizon 2019.

Le Groupe doit également, en raison de son statut de Financial Holding Company aux États-Unis, respecter un ratio de fonds propres de base de 6 % et un ratio de solvabilité de 10 %.

► **TABLEAU N° 10 : EXIGENCES MINIMALES – PHASE TRANSITOIRE DE MISE EN ŒUVRE**

	2014	2015	2016	2017	2018	À partir de 2019
<b>Exigences minimales</b>						
CET1	4,0 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %	4,5 %
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,5 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %	6,0 %
Fonds propres total (Tier 1 + Tier 2)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %
<b>Exigences supplémentaires CET1(*)</b>						
Coussin de conservation			0,625 %	1,250 %	1,875 %	2,5 %
Coussin G-SIBs applicable à BNP Paribas			0,5 %	1,0 %	1,5 %	2,0 %
<b>Exigences globales</b>						
CET1	4,0 %	4,5 %	5,6 %	6,8 %	7,9 %	9,0 %
Tier 1 (CET1 + AT1)	5,5 %	6,0 %	7,1 %	8,3 %	9,4 %	10,5 %
Fonds propres total (Tier 1 + Tier 2)	8,0 %	8,0 %	9,1 %	10,3 %	11,4 %	12,5 %

(\*) NB : Aucune exigence n'est fixée à ce jour pour les coussins contracyclique et systémique.

Dans le cadre de son plan de développement 2014-2016, BNP Paribas s'est fixé comme objectif de respecter dès à présent un ratio CET1 plein de 10 %. Pour les fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, l'objectif de BNP Paribas est d'émettre progressivement des dettes hybrides « Additional Tier 1 » qui compléteront les fonds propres de base (CET1) et Tier 2 pour satisfaire les exigences réglementaires en pleine application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit 9 % de CET1, 10,5 %

de Tier 1 et 12,5 % de ratio de fonds propres total, tout en maintenant un coussin suffisant pour permettre de distribuer un dividende et un coupon sur les hybrides.

Les ratios du Groupe BNP Paribas sont suivis et gérés de façon centralisée et consolidée. Chaque entité lorsqu'elle est supervisée à titre individuel, en France ou à l'étranger, est par ailleurs responsable du respect des contraintes qui lui sont propres.

► **TABLEAU N° 11 : RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS**

	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglement ou montant résiduel(*)
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de l'exposition au risque)	10,5 %	0,2 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de l'exposition au risque)	11,5 %	1,2 %
Ratio de total fonds propres (en pourcentage du montant de l'exposition au risque)	12,6 %	1,5 %
Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'article 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation de fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque)	0,0 %	4,5 %
<i>dont exigence de coussin de conservation de fonds propres</i>	0,0 %	2,5 %
<i>dont coussin pour établissement d'importance systémique mondial</i>	0,0 %	2,0 %
Fonds propres de base de catégorie 1 disponibles pour satisfaire aux exigences de coussins (en pourcentage du montant d'exposition au risque)	6,5 %	0,7 %

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

### Conglomérat financier

Le Groupe BNP Paribas est également soumis à une surveillance complémentaire en tant que conglomérat financier, en application d'une directive européenne transposée en droit français par l'arrêté du 3 novembre 2014. À ce titre, un conglomérat financier est tenu de respecter une exigence complémentaire liée aux activités d'assurance en matière d'adéquation des fonds propres consolidés : pour cela, le besoin de marge de solvabilité des entités ayant une activité d'assurance est ajouté à l'exigence de solvabilité bancaire et la somme est comparée au total des fonds propres du conglomérat financier pour déterminer un excédent, ou une insuffisance, de fonds propres.

Au 31 décembre 2014, l'excédent en fonds propres du conglomérat en Bâle 3 phasé est estimé à 25,8 milliards d'euros.

### Indicateurs G-SIBs

Le Comité de Bâle évalue l'importance systémique des banques dans un contexte global. L'importance systémique est la mesure de l'impact de la faillite d'une banque sur le système financier dans son ensemble et plus largement sur le système économique.

L'évaluation de l'importance systémique est fondée sur une liste d'indicateurs visant à mesurer la taille des banques, leur interconnexion, l'utilisation des systèmes d'information bancaires pour les services fournis, leur activité à travers les différentes juridictions et leur complexité. La méthodologie est décrite dans le document publié en juillet 2013 par le Comité de Bâle et intitulé « *Global systemically important banks : updated assessment methodology and the higher loss absorbency requirement* » (BCBS 255).

L'évaluation de l'importance systémique d'une banque définit le montant du coussin G-SIB à prendre en compte dans les ratios de fonds propres de manière progressive à compter de 2016.

BNP Paribas a communiqué en juillet 2014 les indicateurs G-SIBs au 31 décembre 2013. L'actualisation de ces indicateurs au 31 décembre 2014 sera publiée fin avril 2015.

Sur la base des indicateurs au 31 décembre 2013, le FSB a publié le 6 novembre 2014 la liste des banques d'importance systémique pour 2014. BNP Paribas est affecté au groupe 3 avec une exigence complémentaire de fonds propres de base de catégorie 1 fixée à 2 % qui est soumise à un calcul progressif de mise en place sur trois ans à partir de 2016.

### RATIO DE LEVIER

La réglementation Bâle 3/CRD IV introduit le ratio de levier dont l'objectif principal est de servir de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres fondées sur les risques (principe de *back stop*).

L'acte délégué modifiant le règlement (EU) n° 575/2013 adopté par la Commission européenne le 10 octobre 2014 précise les modalités de calcul par rapport au texte initial de 2013. L'exigence minimale de ce ratio sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, après une période d'observation. Ce niveau minimal sera fixé par le régulateur européen d'ici fin 2016. Le ratio fait l'objet d'une collecte de données selon des états réglementaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fera l'objet d'une obligation d'information publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, conformément à la réglementation.

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée à partir du bilan et des engagements de hors-bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pensions font notamment l'objet de retraitements spécifiques.

#### ► TABLEAU N° 12 : RATIO DE LEVIER

En milliards d'euros	31 décembre 2014
<b>Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)</b>	<b>71</b>
Total bilan prudentiel	1 898
Ajustements relatifs aux instruments dérivés	(24)
Ajustements relatifs aux opérations de pensions, prêts/emprunts de titres et assimilées	1
Ajustements relatifs aux engagements donnés (après application des facteurs de conversion réglementaire)	140
Déductions prudentielles Fonds propres de base (Tier 1)	(19)
Autres ajustements	(6)
<b>Total exposition ratio de levier</b>	<b>1 990</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>3,6 %</b>

Ce ratio est calculé sur la base d'une exposition consolidée du Groupe avec une hypothèse de remplacement des instruments Tier 1 devenus non éligibles par des instruments équivalents éligibles.

## PLAN DE RÉTABLISSEMENT ET DE RÉOLUTION

BNP Paribas a remis en octobre 2014 à l'ACPR la quatrième version actualisée de son Plan de Rétablissement et de Résolution (PRR). Ce plan, de niveau Groupe, décrit les options de rétablissement disponibles en cas de crise grave, et rassemble les informations nécessaires aux autorités pour en gérer la résolution éventuelle.

Ce PRR actualisé, établi en conformité avec les recommandations du Conseil de stabilité financière, et avec les dispositions de la loi bancaire française, a été soumis à l'examen du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration, qui en a approuvé les orientations dans sa séance du 26 septembre 2014. Le Président de ce Comité a par la suite présenté ces travaux lors du Conseil d'administration.

Le plan actualisé inclut une mise à jour des éléments chiffrés, tient compte des évolutions dans l'organisation et les activités du Groupe, et a été approfondi et complété par rapport à la version 2013, en tenant compte des demandes des autorités participant au collège de résolution et des éléments connus des futures réglementations européennes.

Ce collège de résolution, composé, sous l'égide de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, des autorités concernées de la Belgique, des États-Unis et de l'Italie, s'est réuni en séance plénière en mai 2014.

BNP Paribas a également remis le 1<sup>er</sup> octobre 2014 aux autorités américaines un plan de résolution en vertu de la Règle 165(d) en application du Dodd-Frank Act. Ce plan couvre les activités de BNP Paribas aux États-Unis, et constitue également une partie du plan de niveau Groupe.

BNP Paribas suit avec attention les évolutions réglementaires relatives au Rétablissement et à la Résolution des banques, et notamment :

- la transposition de la Directive Européenne BRRD dans les lois des États membres de l'Union européenne ;
- la future exigence de MREL (*Minimum Requirement for Eligible Liabilities*) qui entrera en vigueur en janvier 2016, et qui fait l'objet de consultations de l'Autorité Bancaire Européenne ;
- les travaux du Conseil de stabilité financière sur un concept proche de MREL, mais qui en diffère par certains aspects importants, le TLAC (*Total Loss Absorbing Capacity*).

## GESTION DU CAPITAL

### OBJECTIFS

La politique de gestion du capital de BNP Paribas a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses composantes, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local, de répondre aux attentes des clients et des investisseurs en titres de dette, tout en optimisant le rendement pour les actionnaires, qui procurent le capital requis.

Pour atteindre ces objectifs, les principes (anticipation, prudence, réactivité et discernement) qui sous-tendent la mise en œuvre de la politique sont appliqués simultanément au niveau consolidé et local.

### GESTION DU CAPITAL DU GROUPE

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de planification stratégique de la Banque et ce d'autant plus qu'une mise en conformité avec la réglementation Bâle 3 a fait partie des objectifs stratégiques du Groupe.

Ces objectifs liés au capital se fondent sur le jugement expert de la Direction Générale de la Banque, qui intègre notamment les exigences des superviseurs telles qu'elles peuvent être anticipées, l'évaluation des attentes du marché en termes de capitalisation, une notation externe cible de très haute qualité pour le Groupe et des objectifs de rentabilité des capitaux propres.

Les objectifs relatifs au capital consolidé sont directement contrôlés au niveau Groupe, dans le cadre de la politique de gouvernance décrite ci-après, basée sur des flux d'information des entités locales vers le Groupe. Le niveau de capital souhaitable peut ainsi être défini de même que les moyens d'y parvenir, la faisabilité étant toujours évaluée selon une approche prudente.

La gestion du capital au niveau consolidé repose sur deux processus majeurs et étroitement liés :

- une analyse trimestrielle détaillée de la consommation de capital par pôle/métier et des fonds propres ainsi qu'une actualisation trimestrielle de l'anticipation des besoins en capital sur l'ensemble de l'année ;
- le processus budgétaire annuel, qui joue un rôle central dans le processus de planification stratégique.

Le développement, l'approbation et l'actualisation du processus de planification des fonds propres relèvent, pour ce qui est de la gouvernance, de deux Comités.

- Comité Actifs Pondérés : il est présidé par le Directeur Financier et le Directeur des Risques, avec le concours des Directeurs Financiers des pôles opérationnels. Le Comité se réunit une fois par trimestre pour examiner les actifs pondérés et les tendances du ratio de solvabilité pour les trimestres suivants ;
- Comité Capital : il se réunit tous les trimestres sous la présidence de la Direction Générale pour examiner les points ci-dessous :
  - surveillance des actifs pondérés et du ratio de solvabilité et anticipations de l'évolution en la matière sur une durée de 12 à 18 mois,
  - surveillance du ratio de levier,
  - identification des ajustements nécessaires avec évaluation des impacts connexes,
  - définition des directives relatives à l'utilisation du capital à court et moyen terme et soumission de propositions au Comité Exécutif,
  - suivi de la mise en œuvre des recommandations du superviseur ayant un impact sur les actifs pondérés du Groupe et sa solvabilité.

Le besoin en capital est en outre intégré dans les politiques de risque :

- les actifs pondérés sont intégrés dans les processus de décision et la fixation de la politique de risque ;
- les limites des actifs pondérés sont déterminées pour la gestion du risque pays ainsi que pour la politique de concentration individuelle ;
- s'agissant du risque de marché, les enveloppes de risque exprimées en Valeur en Risque se traduisent directement par des indicateurs de capital.

## GESTION DU CAPITAL DES ENTITÉS LOCALES

Le Groupe doit allouer le capital disponible à ses différentes entités. Pour assurer une bonne circulation des fonds, le processus d'allocation du capital au sein du Groupe est centralisé au niveau du siège. Il répond principalement à deux principes : la conformité à la réglementation locale et l'analyse des besoins locaux de l'entité d'une part et l'analyse des perspectives de croissance d'autre part. L'objectif est de réduire au minimum la dispersion du capital.

S'agissant du premier de ces principes, les Directeurs Financiers sont responsables de la gestion au quotidien ainsi que de l'information sur les exigences de solvabilité de leurs filiales. Lorsqu'un besoin en capital se présente, il est analysé au cas par cas par la Direction Financière en tenant compte de la situation présente de la filiale et de sa stratégie future. De plus, chaque année, le Groupe supervise le processus de rapatriement des résultats. Concernant les distributions de dividendes, la politique générale du Groupe prévoit que l'intégralité du bénéfice distribuable, y compris le résultat distribuable accumulé et mis en réserve de chaque entité, soit distribuée, les exceptions étant étudiées au cas par cas. Cette politique garantit que le capital reste centralisé au niveau du Groupe et contribue également à réduire le risque de change.

Les Directeurs Généraux locaux sont chargés d'assurer la pérennité financière de la filiale et sa compétitivité en termes de capital, le cas échéant. Cependant toute mesure concernant le capital, demandée par une filiale, est soumise à l'appréciation et à l'autorisation du siège.

Concernant les succursales, le Groupe examine tous les ans la dotation en capital. L'objectif est également de maintenir un niveau de fonds propres approprié, étant entendu que le ratio de solvabilité des succursales ne doit pas excéder celui de la société mère, sauf exigences fiscales ou réglementaires qui doivent être soumises à l'appréciation des services concernés.

S'agissant du second principe, les besoins de chaque entité sont analysés par des équipes dédiées à la lumière de la stratégie du Groupe dans le pays concerné, des perspectives de croissance de la société et de l'environnement macroéconomique.

## PROCESSUS PILIER 2

Le second pilier de l'accord de Bâle, tel que transposé dans la CRD IV, prévoit que le superviseur détermine si les dispositions, stratégies, procédures et mécanismes mis en œuvre par le Groupe d'une part, et les fonds propres qu'il détient d'autre part, garantissent une gestion et une couverture adéquates de ses risques. Cet exercice d'évaluation par les superviseurs de l'adéquation des dispositifs et des fonds propres aux niveaux de risques présentés par les établissements bancaires est désigné dans la réglementation sous le sigle de SREP (*Supervisory Review Evaluation Process*).

Le SREP réalisé par le superviseur possède son équivalent interne au sein des établissements dans le dispositif d'ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*). L'ICAAP est le processus annuel par lequel les établissements évaluent l'adéquation de leurs fonds propres avec leurs mesures internes des niveaux de risque générés par leurs activités usuelles.

L'ICAAP au sein du Groupe BNP Paribas se concentre sur deux thèmes principaux, la revue des risques et la planification des besoins en capital.

La revue des risques est une revue exhaustive des politiques de gestion et des règles de contrôle interne applicables aux risques du Pilier 1 spécifiés par la réglementation de Bâle, ainsi qu'aux risques du Pilier 2, tels que définis dans la typologie des risques retenue par le Groupe.

La planification des besoins en capital s'appuie sur les données financières réalisées et estimées les plus récentes au moment de l'exercice. Elles sont utilisées pour projeter les besoins futurs en capital, en intégrant notamment l'objectif d'une notation de très haute qualité destinée à préserver ses capacités d'origination, les objectifs de développement commercial du Groupe ainsi que les changements réglementaires à venir. La planification des besoins en capital consiste en pratique à comparer les cibles définies par le Groupe en termes de solvabilité avec les projections des besoins futurs en capital, puis à tester la résistance de ces projections dans un environnement macroéconomique dégradé.

Sur la base de la CRD 4/CRR, les risques du Pilier 1 sont couverts par le capital réglementaire et calculés conformément aux méthodologies définies dans les textes. Les risques du Pilier 2 bénéficient d'approches qualitatives, de cadres de suivi dédiés, et d'évaluations quantitatives le cas échéant.

Les définitions du SREP et de l'ICAAP, ainsi que les modalités de leur interaction, étaient jusqu'à présent définies dans les « *Guidelines on the Application of the Supervisory Review Process under Pillar 2* » du 25 janvier 2006 publiées par le CEBS.

Cette directive a été complétée le 19 décembre 2014 par l'ABE avec des « *Guidelines on common procedures and methodologies for the supervisory review and evaluation process (SREP)* ». Ces nouvelles orientations constituent une étape dans la mise en place du Mécanisme de surveillance Unique (MSU), en proposant aux superviseurs une méthodologie commune et détaillée leur permettant de mener à bien leur exercice de SREP selon un standard européen. Les orientations du SREP de l'ABE seront applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec des dispositions transitoires jusqu'en 2019.



## 5.3 Gestion des risques [Audité]

### GOVERNANCE

En cohérence avec la politique de Profil de Risque du Groupe, la Direction Générale donne de grandes lignes directrices selon trois dimensions clés que sont les Risques, le Capital et la Liquidité au travers des Comités suivants rattachés au Comité Exécutif du Groupe :

- le Comité des risques ;
- le Comité Capital ;
- le Comité ALM ;
- le Comité Liquidité.

Ce dispositif général a été renforcé par la création courant 2014 :

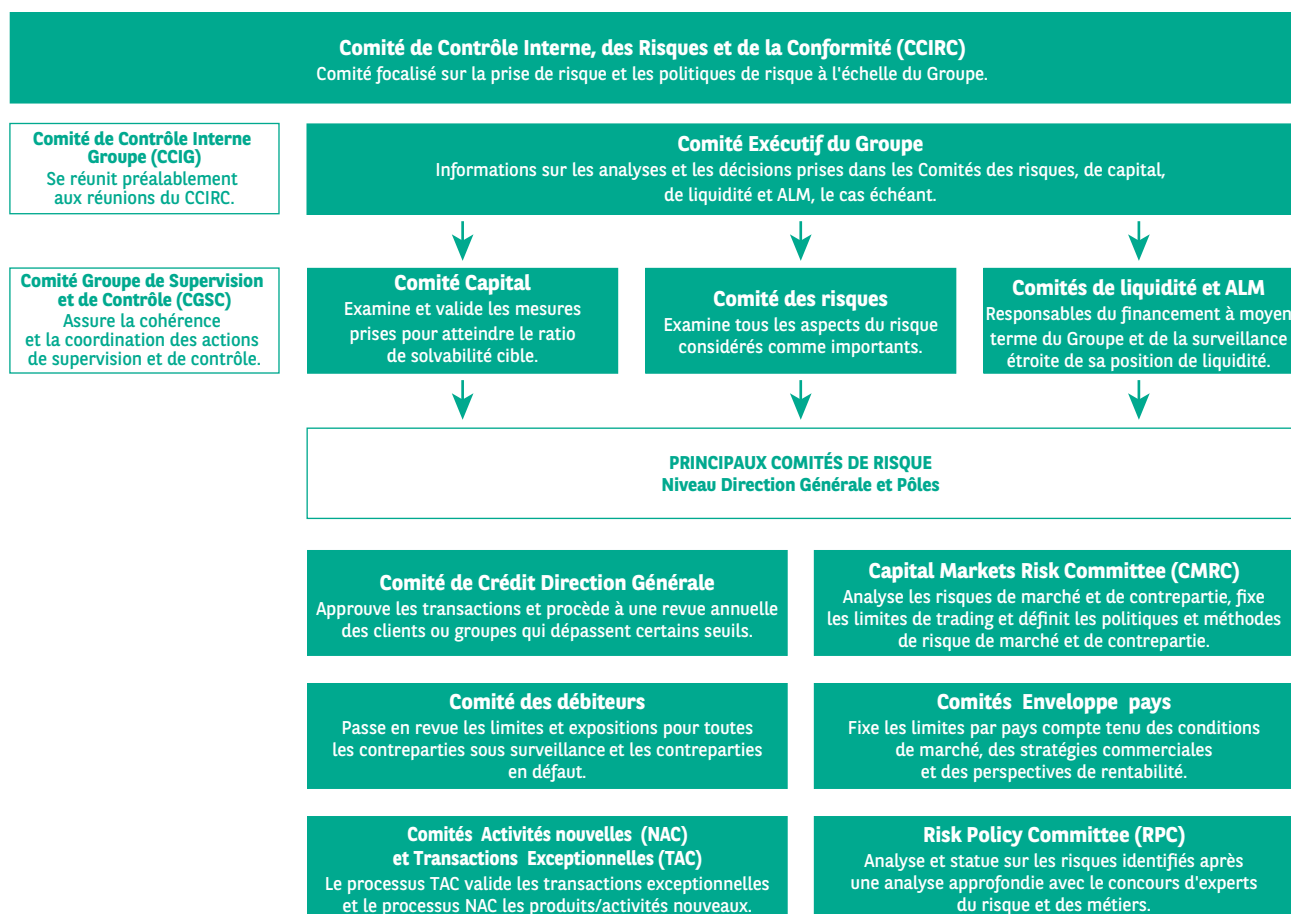
- d'un Comité Groupe de supervision et de contrôle ;
- d'un Comité de contrôle interne Groupe.

Ces deux comités sont décrits dans le rapport du Président ainsi que dans la section 5.10 *Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation*.

La diffusion et le déploiement du Profil de Risque cible, c'est-à-dire la traduction des principes et orientations du Profil de Risque dans l'activité et la prise de risque de la Banque, s'effectue au travers de deux processus complémentaires et interconnectés :

- la planification stratégique et le processus budgétaire ;
- le processus de prise de risques (par exemple les forums de risques stratégiques) permettant de communiquer largement aux délégataires les orientations et décisions de risques de la Direction Générale.

#### ► GRAPHIQUE N° 2 : ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE



## ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES

### PLACE DES FONCTIONS RISQUES ET CONFORMITÉ

La gestion des risques est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, Group Risk Management (GRM), indépendante des pôles, métiers ou territoires et rapportant directement à la Direction Générale. La fonction Conformité Groupe (CG) suit le risque opérationnel sur délégation de GRM, et le risque de réputation dans le cadre de ses missions de contrôle permanent. GRM et CG exercent un contrôle permanent des risques, le plus souvent a priori, nettement différencié de celui de l'Audit Interne qui intervient de façon périodique et a posteriori.

### RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES DES FONCTIONS RISQUES ET CONFORMITÉ

La responsabilité première de la gestion des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent. GRM exerce en continu un contrôle de deuxième niveau sur les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'assurance. Il lui revient, dans le cadre de cette mission, de s'assurer de la solidité et de la pérennité des projets de développement et de leur conformité dans leur ensemble à l'objectif de profil de risque fixé par la Direction Générale. Ainsi, les missions permanentes de GRM consistent notamment à formuler des recommandations en matière de politiques de risques, à analyser le portefeuille de risques avec une vision prospective, à approuver les crédits aux entreprises et les limites des activités de transaction, à garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi, à définir ou valider les méthodes de mesure des risques. Il lui revient également de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont été évaluées de façon adéquate.

Conformité Groupe intervient de façon identique pour ce qui concerne les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation et joue un rôle tout particulier de surveillance et de reporting de l'activité de validation des nouveaux produits, des nouvelles activités et des transactions exceptionnelles.

### ORGANISATION DES FONCTIONS RISQUES ET CONFORMITÉ

#### Approche

Que ce soit dans son rôle de conseil pour le développement des activités, dans la définition des méthodes, des politiques et des procédures, dans le processus décisionnel ou dans le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de maîtriser parfaitement les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence des opérations.

Ces objectifs conduisent GRM à mettre ses équipes au plus près des métiers et des pays, tout en préservant leur indépendance en les plaçant sous l'autorité directe et exclusive de GRM et en leur accordant autonomie et capacité d'impulsion. Il regroupe donc, transversalement, dans les principaux centres d'activité, des collaborateurs placés hors

de la tutelle hiérarchique des pôles, des métiers et des Directeurs de territoires. Toutefois, le mode de supervision de GRM peut être indirect et la fonction Risques peut être assurée dans le cadre d'une relation conjointe établie entre les pôles et GRM, lorsque le lien hiérarchique n'est pas souhaitable sur le plan de l'efficacité – par exemple, dans certains cas où la nature des risques est diversifiée ou très spécifique – et que cette situation est acceptable en termes de niveau de risque.

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne des risques, de la conformité du Conseil d'administration. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation est décrit en section 5.10.

#### Rôle du Directeur des Risques

Le Directeur des Risques du Groupe rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il exerce une autorité hiérarchique sur l'ensemble des collaborateurs de GRM. Il peut opposer son veto aux décisions liées au risque, et n'a aucun rapport hiérarchique avec les Responsables des pôles, des métiers ou des pays. Un tel positionnement a pour objectifs :

- d'assurer l'objectivité du contrôle des risques, par l'absence d'implication dans la logique commerciale ;
- de garantir que les dirigeants seront avisés de toute éventuelle dégradation des risques et obtiendront rapidement une information objective et complète de l'état des risques ;
- de permettre une diffusion et une pratique, uniforme dans toute la Banque, de standards élevés de gestion des risques ;
- d'assurer la qualité des méthodes et des procédures par l'intervention de professionnels des risques, tenus de les évaluer et de les faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

#### Rôle du Directeur de la Conformité

Le Directeur de la Conformité rapporte au Directeur Général et est membre du Comité Exécutif de BNP Paribas. Il est aussi le responsable réglementaire du contrôle permanent du Groupe, désigné à cet effet auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Il a un accès direct, si nécessaire, au Conseil d'administration et à son Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité. Il n'exerce aucune activité opérationnelle en dehors du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de réputation et aucune activité commerciale, ce qui est une garantie de son indépendance d'action. Responsable de la fonction Conformité, il exerce au minimum une tutelle fonctionnelle forte (celle-ci sera remplacée par une tutelle hiérarchique à compter de 2015) sur les équipes responsables de la conformité dans les métiers, les territoires et les fonctions. La fonction Conformité a pour mission de donner, par ses avis, par une supervision et par ses contrôles de second niveau une assurance raisonnable de l'efficacité et de la cohérence du dispositif de contrôle de la conformité des opérations du Groupe et de protection de sa réputation, et de son contrôle permanent.

## CULTURE DU RISQUE

### AU CŒUR DES PRINCIPES FONDATEURS DU GROUPE

Le Groupe BNP Paribas est caractérisé par une forte culture du risque.

La Direction Générale a choisi d'inscrire cette culture du risque dans deux éléments fondateurs :

#### ■ La Charte de responsabilité :

En 2012, la Direction Générale a formalisé une Charte de responsabilité structurée en quatre engagements forts, qui prend appui sur les valeurs, principes de management et Code de bonne conduite du Groupe. Parmi les quatre engagements formulés figure celui d'« Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement ».

Le Groupe considère que les contrôler étroitement relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de stress et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la banque ;

#### ■ les Principes de Management :

Parmi les quatre principes clés de management figure le principe « Entreprendre en conscience des risques », qui met en évidence l'importance de la culture du risque :

- Entreprendre en conscience des risques signifie entreprendre :
  - en agissant en pleine responsabilité,
  - en travaillant de manière interdépendante et coopérative avec les autres entités au service de l'intérêt général du Groupe et de ses clients,
  - en étant en permanence attentif aux risques relevant de son périmètre de responsabilités,
  - en donnant aux collaborateurs l'autonomie et les moyens pour faire de même.

### DIFFUSION DE LA CULTURE DU RISQUE

La gestion rigoureuse des risques est inscrite dans les principes de BNP Paribas, qui a toujours placé aux premiers rangs de ses priorités une culture de maîtrise et de contrôle des risques.

La croissance significative de BNP Paribas ces dernières années et le contexte de la crise ont confirmé la volonté du Groupe de renforcer la diffusion de cette culture. Depuis 2010, BNP Paribas a instauré la Risk Academy, initiative transversale au Groupe, afin de contribuer au renforcement de la diffusion de sa culture de gestion des risques.

La Risk Academy est une structure ouverte mise à disposition du Groupe associant ses métiers et fonctions. Destinée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, la Risk Academy s'inscrit dans une démarche évolutive et participative avec pour objectifs de renforcer la culture du risque au sein du Groupe par :

- la mise en œuvre d'actions de formation et de développement professionnel dans le domaine du risque ;
- l'échange d'information et le partage des connaissances.

Enfin, la culture du risque est également diffusée à travers le Groupe par l'ajustement des rémunérations sur la performance et les risques (cf. chapitre 7, section « Une politique de rémunération compétitive »).

## PROFIL DE RISQUE

### DÉFINITION ET OBJECTIFS

La politique de Profil de Risque a pour objectif de définir le profil de risque recherché à moyen/long terme de BNP Paribas. Elle est revue par la Direction Générale et validée par le Conseil d'administration.

Cette politique intègre, au sein d'un même dispositif cohérent, l'ensemble des outils/processus de gestion des risques, principes et lignes directrices, utilisés par le Groupe de façon générale pour orienter sa prise de risques, dans le cadre des limites déterminées. Elle contribue par conséquent à promouvoir une meilleure cohérence des pratiques de risque au sein du Groupe.

Cette politique présente les grandes lignes du dispositif au niveau global du Groupe, sur la base duquel le Profil de Risque cible sera ensuite articulé et déployé à des niveaux plus granulaires et spécifiques par entité.

### PRINCIPES

Les principes du Profil de Risque ont pour objectif de définir les types de risques que le Groupe est prêt à accepter dans le cadre de son activité. Ils ont vocation à rester stables dans le temps.

Ces principes sont les suivants :

■ rentabilité ajustée du risque et de la volatilité des résultats.

Le Groupe cherche à générer des résultats ajustés des risques qui soient durables et fondés sur les besoins des clients. Pour être durable, la rentabilité doit reposer sur une sélectivité et une évolution contrôlées des actifs de BNP Paribas, la recherche d'activités diversifiées ainsi qu'une gestion attentive des ressources humaines et des talents du Groupe. Bien que le Groupe consente à une certaine volatilité de ses revenus, il cherche à contenir en permanence le montant de ses pertes potentielles découlant d'un scénario adverse ;

■ adéquation des fonds propres.

BNP Paribas détient suffisamment de fonds propres pour faire face à un scénario adverse et satisfaire aux exigences réglementaires en vigueur. Dans le cadre de ses activités bancaires, BNP Paribas accepte de prendre des risques lorsque ceux-ci sont accompagnés d'une rentabilité adaptée, projetée sur une durée adéquate et quand leurs impacts sur le Profil de Risque paraissent acceptables ;

■ financement et liquidité.

Le Groupe s'assure que la diversification et l'équilibre entre ses emplois et ressources correspond à une stratégie de financement conservatrice, afin de pouvoir faire face à un scénario adverse. Le Groupe s'assure du respect des ratios de liquidité réglementaires en vigueur ;

■ concentrations.

Le Groupe développe et maintient un portefeuille de risques diversifié, évitant les concentrations (contreparties, secteurs et pays) et s'assure qu'il respecte les politiques de concentration en vigueur ;

■ activités d'assurance.

BNP Paribas Cardif est principalement exposé aux risques de crédit, de souscription et de marché. L'entité suit attentivement ses expositions et sa rentabilité en prenant en compte ces risques et l'adéquation de ses fonds propres aux exigences de solvabilité réglementaires ;

■ risques non quantifiables.

Les risques qui, par nature, sont difficilement quantifiables doivent être réduits au minimum, par une gestion adéquate et des procédures de contrôle. Les risques de réputation et de non-conformité, en particulier, appartiennent à cette catégorie.

Les principes ci-dessus sont complétés par des orientations qualitatives issues de décisions prises lors de différents Comités stratégiques de risque.

Celles-ci doivent être considérées comme partie intégrante de cette politique :

- décisions de portefeuille ;
- décisions au niveau des contreparties ;
- décisions sur les nouveaux produits ou nouvelles activités ;
- politiques transversales.

## SURVEILLANCE DES INDICATEURS DU PROFIL DE RISQUE

La Direction Générale traduit la politique de Profil de Risque en une série d'indicateurs et de limites afin de comparer, de façon quantifiée, le Profil de Risque réel du Groupe avec le Profil de Risque cible (Indicateurs de Profil de Risque). Ces indicateurs sont suivis trimestriellement dans le tableau de bord des risques présenté au CCIRC.

## TYPLOGIE DES RISQUES

La typologie des risques retenue par BNP Paribas évolue au rythme des travaux méthodologiques et des exigences réglementaires.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est défini comme la probabilité que l'emprunteur ou une contrepartie ne remplisse pas ses obligations conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit.

### TITRISATION

La titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les caractéristiques suivantes :

- un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du montage dépendent de la performance de l'exposition ou de l'ensemble d'expositions d'origine ;

- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

En conséquence, tout engagement (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) accordé en vertu d'une opération de titrisation doit être traité comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel (section 5.5). Les engagements classés en portefeuille de négociation sont détaillés dans la section 5.7 *Risque de marché*.

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Ces opérations comprennent les contrats bilatéraux, c'est-à-dire de gré à gré (*over-the-counter* - OTC) qui peuvent exposer la Banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché, que ces derniers soient directement observables ou non.

Les paramètres de marché observables sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les marges de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Les paramètres non observables sont ceux fondés sur des hypothèses de travail comme les paramètres contenus dans les modèles ou basés sur des analyses statistiques ou économiques qui ne sont pas vérifiables sur le marché.

Dans les portefeuilles de négoce obligataire, les instruments de crédit sont valorisés sur la base des taux obligataires et des marges de crédit, lesquels sont considérés comme des paramètres de marché au même titre que les taux d'intérêt ou les taux de change. Le risque sur le crédit de l'émetteur de l'instrument est ainsi un composant du risque de marché, appelé risque émetteur.

L'absence de liquidité est un facteur important de risque de marché. En cas de restriction ou de disparition de la liquidité, un instrument ou un actif marchand peut ne pas être négociable ou ne pas l'être à sa valeur estimée, par exemple du fait d'une réduction du nombre de transactions, de contraintes juridiques ou encore d'un fort déséquilibre de l'offre et de la demande de certains actifs.

Le risque relatif aux activités bancaires recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire d'autre part.

## RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défaillants ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle. Sa gestion repose sur l'analyse de l'enchaînement cause - événement - effet.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes sont des exemples d'événements externes. Les événements de crédit ou de marché comme les défauts ou les changements de valeur n'entrent pas dans le champ d'analyse du risque opérationnel.

Le risque opérationnel recouvre les risques de ressources humaines, les risques juridiques, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, les risques de modèle, les risques de production et les risques inhérents à l'information financière publiée ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles du risque de non-conformité et du risque de réputation.

Le risque résiduel, défini par la réglementation sur le contrôle interne comme étant celui d'une efficacité moindre qu'attendue des techniques d'atténuation du risque de crédit, est considéré comme relevant d'une défaillance opérationnelle et donc du risque opérationnel.

## RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration et son corollaire, les effets de diversification, sont intégrés au sein de chaque risque notamment en ce qui concerne le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel via les paramètres de corrélation pris en compte par les modèles traitant de ces risques.

Le risque de concentration est apprécié au niveau du Groupe consolidé et du conglomérat financier qu'il représente.

## RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Le risque de taux du portefeuille bancaire est le risque de perte de résultats lié aux décalages de taux, d'échéances et de nature entre les actifs et passifs. Pour les activités bancaires, ce risque s'analyse hors du portefeuille de négociation et recouvre essentiellement ce qui est appelé le risque global de taux.

## RISQUE STRATÉGIQUE ET RISQUE LIÉ À L'ACTIVITÉ

Le risque stratégique est le risque que des choix stratégiques de la Banque se traduisent par une baisse du cours de son action.

Le risque lié à l'activité correspond au risque de perte d'exploitation résultant d'un changement d'environnement économique entraînant une baisse des recettes, conjugué à une élasticité insuffisante des coûts.

Ces deux types de risque sont suivis par le Conseil d'administration (cf. chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise*).

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Selon la réglementation, le risque de liquidité est défini comme le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs idiosyncratiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

## RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Le risque de non-conformité est défini dans la réglementation française comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, nationales ou européennes directement applicables ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe de surveillance.

Par définition, ce risque est un sous-ensemble du risque opérationnel. Cependant, certains impacts liés au risque de non-conformité peuvent représenter davantage qu'une pure perte de valeur économique et peuvent nuire à la réputation de l'établissement. C'est pour cette raison que la Banque traite le risque de non-conformité en tant que tel.

Le risque de réputation est le risque d'atteinte à la confiance que portent à l'entreprise ses clients, ses contreparties, ses fournisseurs, ses collaborateurs, ses actionnaires, ses superviseurs ou tout autre tiers dont la confiance, à quelque titre que ce soit, est une condition nécessaire à la poursuite normale de l'activité.

Le risque de réputation est essentiellement un risque contingent à tous les autres risques encourus par la Banque.

## RISQUE DE SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Le risque de souscription d'assurance est le risque de perte résultant d'une évolution défavorable de la sinistralité des différents engagements d'assurance. Selon l'activité d'assurance (assurance-vie, prévoyance, ou rentes), ce risque peut être statistique, macroéconomique, comportemental, lié à la santé publique ou à la survenance de catastrophes. Le risque de souscription d'assurance n'est pas la composante principale des risques liés à l'assurance-vie où les risques financiers sont prédominants.

## TESTS DE RÉSISTANCE

Afin de bénéficier d'un suivi et d'une gestion dynamique des risques, le Groupe a développé un dispositif de tests de résistance complet (ci-après désignés comme « stress tests »).

### DISPOSITIF DE STRESS TESTS

Le dispositif de stress tests fait partie intégrante du dispositif de gestion des risques, dans une triple optique de gestion prévisionnelle du risque, de planification des fonds propres et d'exigences réglementaires, notamment dans le cadre des processus d'ICAAP du Groupe et de ses principales entités :

- stress tests dédiés à l'anticipation des risques : leur finalité est la gestion prévisionnelle et le suivi des risques qu'ils soient de crédit, de marché, de contrepartie ou de liquidité. Les résultats des stress tests transversaux (réalisés par les fonctions centrales) participent à l'évaluation du profil de risque de la Banque et sont périodiquement soumis à la Direction Générale du Groupe, y compris au Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC) du Conseil d'administration par le biais du tableau de bord trimestriel des risques du Groupe. En outre, des stress tests ad hoc sont effectués, le cas échéant, pour le besoin des *Risk Policy Committees* ou des Comités stratégiques Pays afin d'identifier et d'évaluer les zones de vulnérabilité au sein des portefeuilles du Groupe ;
- stress tests budgétaires : ils contribuent à la planification des besoins en capital. Des stress tests sont effectués chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget et intégrés dans l'ICAAP. Ils sont examinés au niveau des pôles et métiers de la Banque avant d'être consolidés au niveau du Groupe pour donner une vue synthétique de l'impact sur le capital et les résultats de la Banque.

L'objectif des stress tests dans le processus budgétaire est d'évaluer l'impact d'un scénario macroéconomique défavorable sur le Groupe et ses activités. Ces stress tests sont intégrés au processus budgétaire annuel, qui se décline sur la base d'un scénario économique central et d'un scénario économique stressé.

L'impact du scénario adverse est mesuré sur :

- le compte de résultat (PNB, coût du risque...),
- les actifs pondérés,
- les fonds propres.

Le résultat final recherché des stress tests est un ratio de solvabilité sous contrainte au niveau du Groupe, ainsi que l'identification des

mesures d'adaptation nécessaires. Les scénarios retenus, les résultats des stress tests et les propositions d'actions correctrices éventuelles (allègement des expositions sur un sous-segment, modification de la politique de financement, de liquidité...) sont intégrés aux synthèses budgétaires présentées à la Direction Générale à l'issue du processus budgétaire ;

- stress tests réglementaires : il s'agit principalement des demandes ad hoc de la BCE, de l'ABE, ou de tout autre superviseur, telle que celle faite en 2014 par l'ABE/BCE (voir section 5.2 *Adéquation des fonds propres et anticipation des besoins en capital*).

Ce dispositif bénéficie d'une gouvernance établie, avec des responsabilités claires, partagées entre les entités opérationnelles, afin d'en favoriser l'insertion opérationnelle et la pertinence, la fonction Finance Groupe, la fonction Risques et l'ALM Trésorerie, qui en assurent la cohérence globale.

Les méthodologies de stress tests (analyses de sensibilité ou basées sur des scénarios macroéconomiques) sont déclinées selon les grandes familles de risques, et font l'objet d'une revue indépendante.

Les stress tests peuvent être élaborés au niveau du Groupe, d'un métier ou d'un sous-portefeuille donné, sur un ou plusieurs types de risques et sur un nombre de variables plus ou moins important en fonction de l'objectif poursuivi. Le cas échéant, les résultats des modèles quantitatifs peuvent être ajustés par des jugements experts.

Depuis sa création, le dispositif de stress tests du Groupe évolue de manière permanente afin d'intégrer les derniers développements dans ce domaine, que ce soit en termes de méthodologies, ou d'insertion opérationnelle accrue dans les processus de gestion du Groupe. Le dispositif de stress testing dédié par type de risque est détaillé dans les sections 5.4 *Risque de crédit*, 5.6 *Risque de contrepartie* et 5.7 *Risque de marché*.

### DÉFINITION DES SCÉNARIOS DE STRESS TESTS

Dans les exercices de stress test, il est d'usage de distinguer le scénario central du (ou des) scénario(s) adverse(s). De manière générale, un scénario macroéconomique est un ensemble de valeurs de variables macroéconomiques (le PIB et ses composantes, l'inflation, l'emploi et le chômage, les taux d'intérêt et de change, les valeurs des cours boursiers, les prix des matières premières...) et financières projetées sur une période donnée future.



Le scénario central est considéré comme le scénario le plus probable sur la période de projection retenue. Afin d'élaborer un scénario central, il convient de répondre à la question suivante : à la lumière de l'environnement économique et financier du moment et en prenant en compte les décisions de politique économique (sur les plans monétaire, budgétaire, fiscal, ...), comment les variables macroéconomiques et financières vont-elles évoluer dans le futur ?

Le scénario central est établi par la Recherche Économique du Groupe, de concert avec l'ALM Trésorerie, les experts actions et matières premières du Groupe. Le scénario central est celui du Groupe BNP Paribas à un moment donné. Comme il est d'usage, le scénario global est composé de scénarios régionaux et nationaux (zone euro, France, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Pologne, Turquie, États-Unis, Japon Chine, Inde, Russie...) cohérents entre eux.

Un scénario adverse décrit un ou plusieurs chocs potentiels pouvant affecter l'environnement économique et financier au cours de la période de projection, comme la concrétisation d'un ou de plusieurs risques pesant sur le scénario central. Ainsi, un scénario adverse est toujours défini par rapport à un scénario central.

Afin d'élaborer un scénario adverse, il convient de répondre à la question suivante : si un tel événement venait à se produire, comment les variables macroéconomiques et financières évolueraient-elles ? Le ou les chocs sont traduits sur les variables économiques et financières énumérées plus haut sous la forme d'écarts par rapport à leur valeur dans le scénario central. Les scénarios adverses ne correspondent donc pas à la prévision de l'évolution la plus probable de l'économie. C'est la raison pour laquelle les scénarios centraux sont définis comme des ensembles de « prévisions » et les scénarios adverses comme des ensembles de « projections ».

Les scénarios adverses des stress tests dédiés à l'anticipation des risques et aux stress tests budgétaires sont construits par GRM.

Les mêmes principes sont retenus par les mêmes contributeurs pour les stress tests dédiés à l'anticipation des risques comme pour le stress test budgétaire. Ceci permet d'assurer la convergence de deux processus majeurs du Groupe, celui de la gestion de ses risques et celui de sa gestion financière.

Les scénarios sont revus à fréquence trimestrielle par le management de GRM puisque les stress tests alimentent le suivi des risques. Par ailleurs, ils sont validés par la Direction Générale, notamment à l'occasion de l'ouverture du processus budgétaire.

Les scénarios sont ensuite utilisés pour calculer les pertes attendues (ou l'impact en termes de plus ou moins-values dans le cas de risques de marché) pendant l'année pour tous les portefeuilles du Groupe :

- pour les portefeuilles exposés au risque de crédit ou de contrepartie et pour le portefeuille d'actions du portefeuille bancaire, ce calcul mesure l'impact du scénario sur le coût du risque et les actifs pondérés en cas de dégradation de la qualité des portefeuilles générée par le scénario macroéconomique ou de mouvements défavorables des cours des actions. Les stress tests risque de crédit sont simulés sur l'ensemble du portefeuille de la Banque pour toutes les régions et pour tous les portefeuilles prudentiels, à savoir Clientèle de détail, Entreprises et Établissements ;
- pour les portefeuilles relatifs aux opérations de marché, les variations de valeur et leur impact sur le résultat net sont calculés en simulant un choc ponctuel, cohérent avec le scénario d'ensemble.

Les calculs décrits ci-dessus et les méthodologies connexes pour les stress tests sur les risques de crédit et de marché sont coordonnés de manière centralisée au niveau du Groupe par les équipes de GRM. Ils impliquent également dans leur conception et leur mise en œuvre différentes équipes d'experts au niveau du Groupe et des territoires.

Dans le cadre des stress tests réglementaires, tels que celui de l'ABE/BCE réalisé en 2014, les scénarios macroéconomiques centraux comme adverses sont imposés par les superviseurs.



## 5.4 Risque de crédit

### EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

Le tableau ci-après présente l'ensemble des actifs financiers du Groupe BNP Paribas, y compris les titres à revenu fixe, exposés au risque de crédit. Cette exposition ne tient pas compte des garanties et des sûretés

obtenues par le Groupe dans le cadre de son activité de crédit, ni des achats de protection. L'exposition au risque de crédit s'appuie sur la valeur comptable avant réévaluation des actifs financiers inscrits au bilan.

#### ► TABLEAU N° 13 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT(\*) PAR CLASSE D'EXPOSITION ET PAR TYPE D'APPROCHE

Expositions En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3			31 décembre 2013 Bâle 2.5			Variation
	IRBA	Approche Standard	Total	IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	221 680	28 493	250 173	184 154	25 315	209 469	40 704
Entreprises	436 716	131 790	568 506	388 983	122 574	511 557	56 949
Établissements(**)	71 289	20 512	91 801	71 928	18 098	90 026	1 775
Clientèle de détail	203 588	184 334	387 922	195 063	162 958	358 021	29 901
Autres Actifs Risqués(***)	325	113 068	113 393	330	93 112	93 442	19 951
<b>TOTAL DES EXPOSITIONS</b>	<b>933 598</b>	<b>478 197</b>	<b>1 411 795</b>	<b>840 458</b>	<b>422 057</b>	<b>1 262 515</b>	<b>149 280</b>

(\*) La titrisation fait l'objet d'un chapitre dédié en section 5.5. Par ailleurs, l'exposition liée à l'acquisition de prêts sur le marché secondaire représente un montant marginal.

(\*\*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus comme tels par des pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

(\*\*\*) Les Autres Actifs Risqués recouvrent les immobilisations, les comptes de régularisation et les valeurs résiduelles.

#### RAPPROCHEMENT DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT AVEC LE BILAN PRUDENTIEL

Les expositions au risque de crédit concernent les différents postes suivants du bilan prudentiel au 31 décembre 2014 (section 5.2, Tableau n° 2) : les encours nets des comptes de dépôt auprès des banques centrales (118 milliards d'euros), les prêts consentis à la clientèle (665 milliards d'euros), aux établissements de crédit (38 milliards d'euros), les « Actifs disponibles à la vente » (141 milliards d'euros), les « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (0,5 milliard d'euros), le portefeuille évalué en valeur de marché sur option (3 milliards d'euros), les immobilisations corporelles et de placement (18 milliards d'euros), les comptes de régularisation et actifs divers (106 milliards d'euros) et les actifs d'impôts courants et différés (9 milliards d'euros), auxquels s'ajoutent des engagements de financement et de garantie donnés (337 milliards d'euros).

Ces encours sont retraités des dépréciations, ainsi que des encours relevant d'un risque différent du risque de crédit (titrisation, contrepartie, et marché), des réévaluations et des autres éléments retraités des fonds propres (23 milliards d'euros).

Dans la suite de cette section, les expositions au risque de crédit ne tiennent pas compte des Autres Actifs Risqués (immobilisations, comptes de régularisation et valeurs résiduelles).

#### ÉVOLUTIONS DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT

La progression des expositions au risque de crédit s'explique notamment par les évolutions de périmètre liées à l'acquisition de BGZ et à l'acquisition complémentaire de 50 % de LaSer, par les effets change essentiellement sur le dollar et par l'activité courante de la Banque.

Les expositions sur les PME s'élèvent à 98 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de 13 % par rapport au 31 décembre 2013.

#### APPROCHES RETENUES POUR LE CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

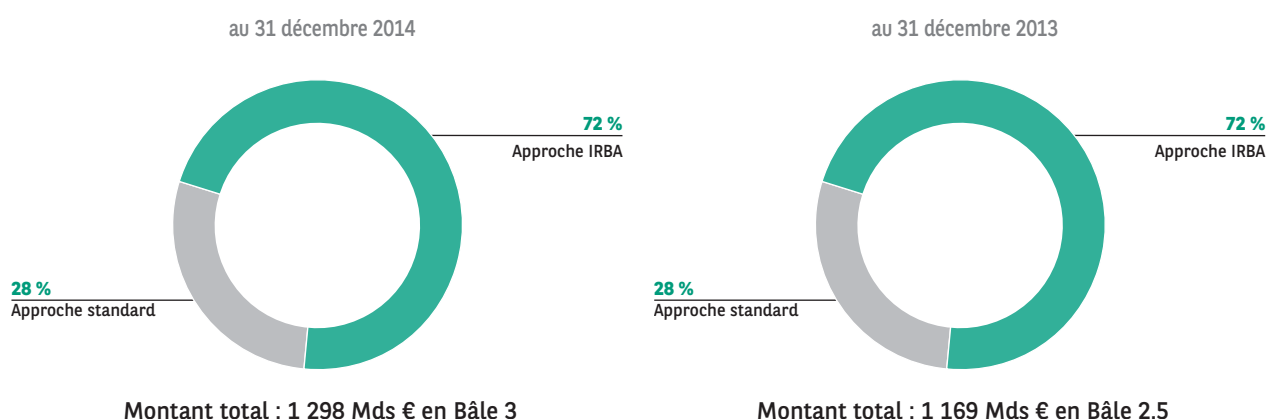
BNP Paribas a opté pour les méthodes les plus avancées de l'accord Bâle 3. En conformité avec la Directive européenne et sa transposition en droit français, le Groupe a été autorisé en 2007 par l'ACPR à utiliser ses méthodes de notations internes pour calculer ses exigences de fonds propres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. L'utilisation de ces méthodes est subordonnée à certaines conditions de progrès et de déploiement, que le Groupe s'est engagé à respecter. Préalablement à son acquisition, le groupe Fortis bénéficiait d'un accord de la part de son superviseur, la Banque Nationale de Belgique, pour utiliser également l'approche avancée pour l'évaluation de son besoin en capital réglementaire. Les politiques et dispositifs de notation des sous-groupes BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas d'une part et BNP Paribas d'autre part ont vocation à converger dans le cadre d'une méthodologie uniforme retenue par le

Groupe (excepté sur la clientèle de détail). Les travaux entrepris dans cette direction ont notamment montré la compatibilité des concepts développés dans chacun des deux ensembles, et permis d'harmoniser les notations des principales contreparties.

Sur le risque de crédit (hors comptes de régularisation et immobilisations), la part des expositions en approche IRBA est de 72 % au 31 décembre 2014, stable comparé au 31 décembre 2013. Ce périmètre significatif inclut notamment le pôle Corporate and Investment Banking (CIB), la

Banque De Détail en France (BDDF), une partie de l'activité de BNP Paribas Personal Finance (portefeuille de crédit à la consommation), BNP Paribas Securities Services (BP2S) ainsi que les entités BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas. En 2013, le passage en IRBA de l'entité BNL SpA a été homologué par la Banque d'Italie pour les portefeuilles Souverains et Entreprises. Le périmètre IRBA laisse toutefois temporairement en dehors du champ certaines entités comme BancWest. D'autres entités plus petites ne se rallieront aux méthodes avancées du Groupe qu'à moyen terme, comme par exemple les filiales des pays émergents.

### ► GRAPHIQUE N° 3 : EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'APPROCHE(\*)



(\*) Hors comptes de régularisation et immobilisations, hors titrisation.

## POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

### LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET DE PROVISIONNEMENT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par le Comité des risques, instance présidée par le Directeur Général de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque. Cette politique générale est déclinée en politiques spécifiques adaptées à la nature des activités ou des contreparties.

### LES PROCÉDURES DE DÉCISION

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui suppose de recueillir l'avis conforme d'un représentant de GRM nommé désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un Comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des métiers. Certains types de crédit – prêts aux banques, risques souverains ou risques relatifs à des secteurs particuliers de l'économie – impliquent le respect de procédures

d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Des procédures simplifiées faisant place à des outils statistiques d'aide à la décision sont appliquées dans la banque de détail.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions font l'objet d'un processus d'approbation particulier. Dans tous les cas, les opérations respectent les lois et réglementations en vigueur. En particulier, BNP Paribas subordonne ses engagements à l'examen en profondeur des plans de développement connus de l'emprunteur, à la compréhension de tous les aspects structurels des opérations et à sa capacité à en assurer le suivi.

Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Directeur de GRM, le Comité de crédit de Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie.

### LES PROCÉDURES DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE

#### Surveillance des encours

Le dispositif de surveillance des encours repose sur les équipes de contrôle dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la

conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent, sous le contrôle de GRM, jusqu'au Comité des débiteurs de la Direction Générale. Ce Comité examine régulièrement, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers pour lesquels il décide, sur proposition des métiers et avec l'accord de GRM, du montant des dépréciations à constituer ou à reprendre. Par ailleurs, un Comité trimestriel examine les dossiers placés sous surveillance ou non performants.

Dans le cadre de leurs responsabilités de contrôle, des équipes de contrôle de deuxième niveau assument le monitoring des encours par rapport aux autorisations approuvées, des clauses particulières (*covenants*), des garanties, des syndications notamment. Ceci permet de détecter des indications de détérioration du profil de risque approuvé par le Comité de crédit. Les équipes de contrôle attirent l'attention (des équipes GRM et Métiers) sur les exceptions de non-conformité aux décisions des Comités de crédit, et contrôlent leur résolution. Certains cas requièrent une alerte particulière au Senior Management de GRM et des Métiers. Il s'agit notamment de la non-résolution des exceptions et/ou des indications importantes de détérioration du profil de risque par rapport à celui approuvé par le Comité de crédit.

### Suivi et gestion d'ensemble des portefeuilles

La sélection et l'évaluation précise des risques pris individuellement sont complétées d'un dispositif de reporting à des niveaux plus agrégés de portefeuille, selon des axes pôles/métiers ou transverses de géographie, secteurs, activités/produits.

La politique de gestion d'ensemble des portefeuilles de risques de la Banque, incluant des politiques de concentrations par débiteur, par secteur et par pays, s'appuie sur ce dispositif de reporting, et les Comités de risques du Groupe examinent les résultats de ces reportings et analyses.

- Les concentrations de risques par pays sont gérées par des enveloppes de risque pays déterminées, au niveau de délégation approprié pour le pays considéré. Le Groupe, présent dans la plupart des zones économiquement actives conformément à sa vocation, s'attache ainsi à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles ou dont la situation économique est fragilisée.
- La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Cette politique est décrite dans la partie *Diversification de l'exposition au risque de crédit* de cette section.
- La répartition des risques par secteur économique fait l'objet d'une même attention et d'un suivi régulier. Elle se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Cette analyse s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants qui formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux constituants. Cette intervention est modulée selon les secteurs en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque.

En complément, les stress tests constituent des outils d'analyse qui permettent d'identifier les zones de vulnérabilité des portefeuilles du Groupe et d'analyser les éventuelles concentrations.

Enfin, BNP Paribas utilise éventuellement des instruments de transfert du risque de crédit, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit, pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou les pertes maximales qui seraient liées à des scénarios de crise.

### LES PROCÉDURES DE DÉPRÉCIATION

Tous les concours accordés aux entreprises, banques ou pays souverains qui sont identifiés en défaut font l'objet mensuellement, et sous la responsabilité de GRM, d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de dépréciation, selon les modalités d'application des règles comptables retenues (cf. chapitre 4 note 1.c.5 *Dépréciation et restructuration des actifs financiers*). La réduction de valeur est établie à partir de l'évaluation actualisée des flux nets probables de recouvrement tenant compte de la possible réalisation des garanties détenues.

Une dépréciation collective, sur base statistique, est également constituée par chacun des pôles et déterminée trimestriellement par un Comité réunissant le responsable du pôle, le Directeur Financier du Groupe ou son représentant et le Directeur de GRM. Ce Comité décide de la dépréciation collective à constituer sur la base des simulations de pertes encourues à maturité sur les portefeuilles de crédits dont la qualité de crédit est considérée comme détériorée, sans pour autant que les clients soient identifiés comme en défaut et relèvent, en conséquence, de dépréciations spécifiques. Les simulations faites par GRM s'appuient sur les paramètres du dispositif de notation décrit ci-dessous.

### CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATIONS ET DE MESURE DES RISQUES

L'ensemble des processus et systèmes d'information utilisés par la filière de mesure du risque de crédit a été soumis à l'examen du superviseur.

### LE DISPOSITIF DE NOTATION

Chaque contrepartie est notée en interne selon des principes communs au Groupe quelle que soit la méthode de calcul de capital réglementaire.

La Banque a défini un système de notations complet, en ligne avec les exigences des superviseurs bancaires au titre de l'adéquation des fonds propres. Son caractère approprié et l'adéquation de sa mise en œuvre sont évalués et vérifiés par le contrôle périodique de la Banque. Sa conformité réglementaire a été attestée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en décembre 2007. En ce qui concerne les crédits aux entreprises, il prend en compte trois paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut (PD) de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, le Taux de Récupération Global (TRG) ou son complémentaire la perte en cas de défaut (LGD), qui est attaché à la structure des transactions, et le facteur de conversion (Credit Conversion Factor - CCF) qui estime la part en risque des engagements hors-bilan.

L'échelle des notes de contrepartie comprend douze niveaux : dix niveaux pour les clients sains qui couvrent tous les niveaux de qualité de crédit de « excellent » à « très préoccupant » ; deux niveaux pour ce qui concerne

les clients considérés comme en défaut selon la définition du superviseur bancaire.

Sur le périmètre « Entreprises », la confirmation ou la modification des paramètres de rating et de TRG applicable à chacune des transactions intervient au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation ou de revue annuelle des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants des métiers et, en second regard, des représentants de GRM (ces derniers ayant la décision finale en cas de désaccord avec le métier). Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Sur le périmètre retail, l'application des méthodes de notation pour déterminer les paramètres de crédit est réalisée de manière automatique.

► **TABLEAU N° 14 : CORRESPONDANCE INDICATIVE DES NOTES INTERNES DE CONTREPARTIE AVEC L'ÉCHELLE TYPE DES AGENCES DE NOTATION ET LES PROBABILITÉS DE DÉFAUT MOYENNES ATTENDUES**

	Note interne BNP Paribas	Rating de crédit émetteur long terme	PD Moyennes attendues
		S&P/Fitch	
Investment Grade	1+	AAA	0,01 %
	1	AA+	0,01 %
	1-	AA	0,01 %
	2+	AA-	0,02 %
	2	A+/A	0,03 %
	2-	A-	0,04 %
	3+/3/3-	BBB+	0,06 % à 0,10 %
	4+/4/4-	BBB	0,13 % à 0,21 %
Non Investment Grade	5+/5/5-	BBB-	0,26 % à 0,48 %
	6+	BB+	0,69 %
	6/6-	BB	1,00 % à 1,46 %
	7+/7	BB-	2,11 % à 3,07 %
	7-	B+	4,01 %
	8+/8/8-	B	5,23 % à 8,06 %
	9+/9/9-	B-	9,53 % à 13,32 %
	10+	CCC	15,75 %
Défaut	10	CC	18,62 %
	10-	C	21,81 %
	11	D	100,00 %
	12	D	100,00 %

Une correspondance indicative entre les notes internes de la Banque, d'une part, et les ratings d'émetteur long terme attribués par les principales agences de notation, d'autre part, a été mise au point au sein du Groupe. Toutefois, BNP Paribas a une clientèle beaucoup plus

large que les seules contreparties notées par les agences de rating. La correspondance n'a pas de sens pour la banque de détail. Elle est utilisée au moment de l'attribution ou de la revue des notes internes afin d'identifier d'éventuelles divergences d'appréciation de la probabilité de défaut d'un tiers entre une ou plusieurs agences de notation et la Banque. Il n'est toutefois pas dans l'objectif de la notation interne de reproduire ni même d'approcher les ratings attribués par les agences externes. Des écarts significatifs de rating, à la hausse ou à la baisse, existent au sein du portefeuille. Certaines contreparties notées 6 ou 7 par BNP Paribas pourraient être considérées comme « Investment Grade » par des agences de notation.

### TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE CRÉDIT

Des modèles quantitatifs ont été développés et permettent de relier les paramètres de risques de crédit et la migration de rating aux variables macroéconomiques et financières, définies dans les scénarios de stress tests (cf. paragraphe *Tests de résistance* en section 5.3) tant sur l'historique que sur un horizon de projection donné.

La qualité des méthodologies déployées est assurée par une gouvernance stricte en termes de séparation des attributions et responsabilités, un examen par une entité indépendante des dispositifs existants (modèles, méthodologies, outils) et une évaluation périodique de l'efficacité et de la pertinence de l'intégralité du dispositif. Cette gouvernance, s'appuie sur des politiques et des procédures internes, sur la supervision du Comité modèles et méthodologies de stress test risque de crédit, ainsi que sur une intégration globale du programme de stress tests au dispositif de gestion des risques.

Une politique des stress tests de risque de crédit, validée au Comité Capital de juillet 2013, existe au niveau Groupe et est utilisée dans le cadre des différents types de stress tests (réglementaire, périodique et ad hoc).

Le dispositif central de stress tests est articulé de manière cohérente avec la structure définie dans les orientations de stress tests européens de l'ABE :

- il repose sur les paramètres utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres (EAD, PD et LGD réglementaires) ;
- l'espérance de perte conditionnelle à la macroéconomie est utilisée comme mesure du coût du risque généré par les nouveaux défauts ;
- le stress du coût du risque est complété par des impacts sur les provisions collectives et sur le provisionnement du stock de douteux ;
- le stress du capital réglementaire provient de la migration de rating, du passage en douteux et du stress de la PD réglementaire utilisée dans le calcul des exigences de fonds propres.

Dans le cas du stress des actifs pondérés, la perte en cas de défaut (LGD) n'est pas stressée puisqu'elle est considérée comme *downturn*. Dans celui du stress du coût du risque, le taux de perte (également appelé LGD *Point-in-time* - LGD PIT) peut être stressé via un lien avec les variables macroéconomiques et financières ou avec les taux de défaut.

Les stress tests de risque de crédit sont utilisés dans le cadre de l'évaluation du Profil de risque global du Groupe, et plus spécifiquement lors des revues de portefeuilles.

## DIVERSIFICATION DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT [Audité]

L'exposition brute du Groupe au risque de crédit s'élève à 1 298 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 1 169 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Ce portefeuille, analysé ci-après en termes de diversification, recouvre l'ensemble des expositions au risque de crédit présenté dans le tableau n° 13 *Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche*, hors autres actifs risqués<sup>(1)</sup>, la titrisation en portefeuille bancaire faisant pour sa part l'objet d'une section dédiée (section 5.5).

Les éléments constituant ce portefeuille ne présentent pas de caractère de concentration excessif par contrepartie au regard de la taille du Groupe et apparaissent très diversifiés tant sur le plan sectoriel que géographique, ainsi qu'il peut être observé dans les tableaux suivants.

Le risque de concentration de crédit est principalement évalué par le suivi des indicateurs présentés ci-dessous.

BNP Paribas se situe bien en deçà des seuils de concentration fixés par cette réglementation. Aucun client ou groupe de clients ne voit ses expositions (telles que définies ci-dessus) atteindre 10 % des fonds propres de la Banque.

### Surveillance via des politiques sur les risques de concentration individuelle uniques

Les politiques sur les risques de concentration individuelle sont intégrées aux politiques du Groupe sur la concentration. Leur vocation est de permettre l'identification et la surveillance rapprochée de chaque groupe d'activités présentant une concentration excessive des risques afin d'anticiper et de gérer les risques de concentrations individuelles par rapport aux profils de risque établis de façon objective et cohérente au sein de la Banque.

### RISQUE RÉSULTANT DE CONCENTRATION INDIVIDUELLE

Le risque de concentration individuelle du portefeuille fait l'objet d'une surveillance régulière. Il est évalué sur la base du montant total des engagements au niveau des clients ou des groupes de clients, selon les deux types de surveillance suivants :

#### Surveillance des grands risques

Le Règlement (UE) n° 575/2013 (article 392) du 26 juin 2013 établit une limite de 25 % des fonds propres de la Banque pour les expositions par groupe de clients (après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit).

### DIVERSIFICATION GÉOGRAPHIQUE

Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui fait partie de l'appréciation de la qualité de la contrepartie.

La répartition géographique ci-après repose sur le pays où la contrepartie exerce son activité principale, sans tenir compte du pays de son éventuelle maison mère. Ainsi, l'exposition sur une filiale ou une succursale au Royaume-Uni d'une entreprise française est classée au sein du Royaume-Uni.

#### ► TABLEAU N° 15 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014 Bâle 3					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
<b>Europe</b>	<b>134 058</b>	<b>365 411</b>	<b>58 306</b>	<b>338 248</b>	<b>896 023</b>	<b>69 %</b>
<i>France</i>	<i>34 578</i>	<i>117 003</i>	<i>18 947</i>	<i>159 976</i>	<i>330 504</i>	<i>25 %</i>
<i>Belgique</i>	<i>26 434</i>	<i>51 949</i>	<i>8 640</i>	<i>67 344</i>	<i>154 367</i>	<i>12 %</i>
<i>Luxembourg</i>	<i>9 891</i>	<i>12 564</i>	<i>1 224</i>	<i>6 012</i>	<i>29 691</i>	<i>2 %</i>
<i>Italie</i>	<i>13 065</i>	<i>60 959</i>	<i>11 009</i>	<i>52 866</i>	<i>137 899</i>	<i>11 %</i>
<i>Autres pays d'Europe</i>	<i>50 090</i>	<i>122 936</i>	<i>18 486</i>	<i>52 050</i>	<i>243 562</i>	<i>19 %</i>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>59 868</b>	<b>106 116</b>	<b>10 861</b>	<b>28 188</b>	<b>205 033</b>	<b>16 %</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>43 598</b>	<b>47 111</b>	<b>14 958</b>	<b>510</b>	<b>106 177</b>	<b>8 %</b>
<b>Reste du Monde</b>	<b>12 649</b>	<b>49 868</b>	<b>7 676</b>	<b>20 976</b>	<b>91 169</b>	<b>7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>250 173</b>	<b>568 506</b>	<b>91 801</b>	<b>387 922</b>	<b>1 298 402</b>	<b>100 %</b>

(1) Le périmètre couvert concerne les prêts consentis à la clientèle et aux établissements de crédit, les comptes débiteurs des établissements de crédit et des banques centrales, les comptes créditeurs du Groupe dans les autres établissements de crédit et des banques centrales, les engagements de financement donnés (hors opération de pension) et de garantie financière, ainsi que les titres à revenu fixe compris dans le portefeuille d'intermédiation bancaire.

Expositions <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 Bâle 2.5					
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Total	%
<b>Europe</b>	<b>118 859</b>	<b>339 777</b>	<b>57 078</b>	<b>318 294</b>	<b>834 008</b>	<b>71 %</b>
<i>France</i>	44 938	115 119	20 998	152 414	333 469	28 %
<i>Belgique</i>	26 639	45 529	8 648	62 238	143 054	12 %
<i>Luxembourg</i>	2 627	9 864	1 354	5 780	19 625	2 %
<i>Italie</i>	12 523	63 582	9 302	52 164	137 571	12 %
<i>Autres pays d'Europe</i>	32 132	105 683	16 776	45 698	200 289	17 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>54 235</b>	<b>82 083</b>	<b>10 253</b>	<b>23 111</b>	<b>169 682</b>	<b>15 %</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>25 073</b>	<b>42 324</b>	<b>14 927</b>	<b>220</b>	<b>82 544</b>	<b>7 %</b>
<b>Reste du Monde</b>	<b>11 302</b>	<b>47 373</b>	<b>7 768</b>	<b>16 396</b>	<b>82 839</b>	<b>7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>209 469</b>	<b>511 557</b>	<b>90 026</b>	<b>358 021</b>	<b>1 169 073</b>	<b>100 %</b>

La répartition géographique du portefeuille est équilibrée. La progression des zones Amérique du Nord, Asie-Pacifique et Autres pays d'Europe s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan 2014-2016. Le Groupe a également été particulièrement attentif en 2014 aux risques géopolitiques que présentent certains pays et à l'évolution économique

des pays émergents. En conséquence, ces pays ont fait l'objet d'un examen plus fréquent afin de suivre au plus près l'évolution de leur situation politique et économique et de gérer ainsi l'exposition du Groupe en anticipant les risques de dégradation.

## DIVERSIFICATION SECTORIELLE

### ► TABLEAU N° 16 : VENTILATION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE DE RISQUE DE CRÉDIT DE LA CLASSE D'EXPOSITION ENTREPRISES

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014 Bâle 3		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Exposition	%	Exposition	%
Agroalimentaire	35 589	6 %	25 331	5 %
Assurance	12 548	2 %	12 859	3 %
Chimie hors pharmacie	12 069	2 %	11 205	2 %
Construction - BTP	30 597	6 %	27 261	5 %
Distribution	26 572	5 %	25 190	5 %
Énergies hors électricité	32 576	6 %	30 125	6 %
Équipements hors informatique-électronique	36 785	6 %	27 603	5 %
Finance	36 722	6 %	28 880	6 %
Immobilier	52 375	9 %	51 204	10 %
Informatique & Matériels électroniques	14 753	3 %	11 949	2 %
Minerais & Matériaux	31 052	5 %	30 689	6 %
Négoce & Commerce de gros	46 723	9 %	48 595	9 %
Santé & Pharmacie	14 209	2 %	9 141	2 %
Services aux entreprises	46 392	8 %	48 089	10 %
Services de communications	14 278	3 %	12 560	2 %
Transport & Logistique	36 220	6 %	32 737	6 %
Utilités (Électricité, Gaz, Eau, etc.)	31 275	6 %	28 808	6 %
Autres	57 771	10 %	49 331	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>568 506</b>	<b>100 %</b>	<b>511 557</b>	<b>100 %</b>

Les risques sectoriels sont suivis en termes d'expositions brutes et d'actifs pondérés. Le Groupe reste diversifié, aucun secteur ne représentant plus de 10 % de l'exposition crédit aux entreprises et plus de 4 % de l'exposition

crédit totale en 2014. Les secteurs les plus sensibles font l'objet d'un examen régulier par des Comités dédiés à ces secteurs.



## ACTIFS PONDÉRÉS

► TABLEAU N° 17 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT

Actifs pondérés <i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>204 051</b>	<b>198 074</b>	<b>5 977</b>	<b>198 867</b>
Administrations centrales et banques centrales	3 545	3 598	(53)	3 622
Entreprises	150 540	145 476	5 064	146 304
Établissements	12 138	13 317	(1 179)	11 166
Clientèle de détail	37 699	35 533	2 166	37 625
<i>Prêts immobiliers</i>	14 734	12 181	2 553	12 181
<i>Expositions renouvelables</i>	5 410	5 362	48	5 362
<i>Autres expositions</i>	17 555	17 990	(435)	20 082
Autres Actifs Risqués	129	150	(21)	150
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>238 307</b>	<b>219 661</b>	<b>18 646</b>	<b>211 791</b>
Administrations centrales et banques centrales	4 069	3 173	896	3 189
Entreprises	95 586	86 484	9 102	87 463
Établissements	7 972	7 741	231	8 189
Clientèle de détail	90 432	79 315	11 117	80 694
<i>Prêts immobiliers</i>	26 373	25 173	1 200	27 143
<i>Expositions renouvelables</i>	2 060	2 112	(52)	2 112
<i>Autres expositions</i>	61 999	52 030	9 969	51 439
Autres Actifs Risqués	40 248	42 948	(2 700)	32 256
<b>RISQUE DE CRÉDIT</b>	<b>442 358</b>	<b>417 735</b>	<b>24 623</b>	<b>410 658</b>

► TABLEAU N° 18 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR TYPE D'EFFETS

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013 Bâle 2.5	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3
		Impact Bâle 3 <sup>(*)</sup>	Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de crédit	410 658	7 077	13 526	17 329	(8 394)	9 714	(4 867)	(2 685)	31 700	442 358

(\*) En date de première application.

Hors impact Bâle 3, les actifs pondérés au titre du risque de crédit augmentent de 25 milliards d'euros en 2014. L'effet change de + 14 milliards d'euros provient principalement de l'appréciation du

dollar ; l'effet périmètre de 10 milliards d'euros est essentiellement lié à l'acquisition de BGZ et à l'acquisition complémentaire par le Groupe de 50 % de LaSer.



► **TABLEAU N° 19 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CRÉDIT**

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres actifs risqués	Total	%
<b>Europe</b>	<b>2 567</b>	<b>158 680</b>	<b>11 930</b>	<b>99 993</b>	<b>32 334</b>	<b>305 504</b>	<b>69 %</b>
France	213	56 728	2 733	37 864	10 208	107 746	24 %
Belgique	65	15 814	914	12 927	9 280	39 000	9 %
Luxembourg	72	5 290	476	1 146	811	7 795	2 %
Italie	100	35 990	4 045	26 076	7 473	73 684	17 %
Autres pays d'Europe	2 117	44 858	3 762	21 980	4 562	77 279	17 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>75</b>	<b>47 667</b>	<b>1 589</b>	<b>15 236</b>	<b>4 735</b>	<b>69 302</b>	<b>16 %</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>921</b>	<b>15 807</b>	<b>3 449</b>	<b>357</b>	<b>1 324</b>	<b>21 858</b>	<b>5 %</b>
<b>Reste du Monde</b>	<b>4 051</b>	<b>23 972</b>	<b>3 142</b>	<b>12 545</b>	<b>1 984</b>	<b>45 694</b>	<b>10 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 614</b>	<b>246 126</b>	<b>20 110</b>	<b>128 131</b>	<b>40 377</b>	<b>442 358</b>	<b>100 %</b>

Actifs pondérés En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5						
	Administrations centrales et banques centrales	Entreprises	Établissements	Clientèle de détail	Autres actifs risqués	Total	%
<b>Europe</b>	<b>2 372</b>	<b>158 812</b>	<b>12 020</b>	<b>95 980</b>	<b>27 289</b>	<b>296 473</b>	<b>72 %</b>
France	421	55 292	3 579	36 521	10 512	106 325	26 %
Belgique	110	15 342	862	12 825	4 398	33 537	8 %
Luxembourg	17	4 126	263	1 226	659	6 291	2 %
Italie	101	42 963	4 396	26 650	5 890	80 000	19 %
Autres pays d'Europe	1 723	41 089	2 920	18 758	5 830	70 320	17 %
<b>Amérique du Nord</b>	<b>40</b>	<b>37 417</b>	<b>1 602</b>	<b>12 377</b>	<b>2 962</b>	<b>54 398</b>	<b>13 %</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>612</b>	<b>13 329</b>	<b>2 495</b>	<b>160</b>	<b>665</b>	<b>17 261</b>	<b>4 %</b>
<b>Reste du Monde</b>	<b>3 787</b>	<b>24 209</b>	<b>3 238</b>	<b>9 802</b>	<b>1 490</b>	<b>42 526</b>	<b>11 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6 811</b>	<b>233 767</b>	<b>19 355</b>	<b>118 319</b>	<b>32 406</b>	<b>410 658</b>	<b>100 %</b>

## RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE IRBA

La politique de notation appliquée par le Groupe couvre l'ensemble de la Banque. Le dispositif IRBA, validé en décembre 2007, s'étend aux portefeuilles listés dans le paragraphe *Approches retenues pour le calcul des exigences de fonds propres* dans la section *Expositions au risque de crédit*.

Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la robustesse du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de Classes Homogènes de Risque (CHR) et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les crédits aux particuliers et aux très petites entreprises. La détermination de la perte en cas de défaut est réalisée soit par mise en œuvre de méthodes statistiques pour les portefeuilles dont la granularité est la plus fine, soit à dire d'expert sur la base de valeurs indicatives, selon un processus similaire à celui qui conduit à déterminer la note de contrepartie, pour les portefeuilles « Corporate »<sup>(1)</sup>. La perte en cas de défaut reflète la perte que subirait la Banque en cas de défaut de la contrepartie en période de ralentissement économique, conformément aux dispositions de la réglementation. Elle est évaluée, pour chaque opération, à partir du taux de récupération d'une transaction *senior unsecured* et, d'autre part, des effets des techniques d'atténuation des risques de crédit (garanties et sûretés réelles). Les récupérations sur les garanties et sûretés sont estimées chaque année sur la base de valorisations conservatrices et de décotes prenant en compte la réalisation desdites sûretés en période de ralentissement économique.

La Banque modélise ses propres facteurs de conversion lorsque la réglementation le permet (c'est-à-dire à l'exclusion du périmètre des engagements par signature où un CCF Fondation est appliqué) par exploitation des chroniques internes de défaut. Les facteurs de conversion sont destinés à mesurer la quote-part des engagements hors-bilan de la Banque qui seraient en risque en cas de défaillance de chacun des emprunteurs. Sur le périmètre « Corporate », par opposition à la notation et au taux de récupération global, ce paramètre est affecté automatiquement en fonction de la nature de la transaction et n'est pas décidé par les Comités de crédit.

Des modèles internes spécifiques adaptés aux catégories d'exposition et de tiers les plus représentées dans son portefeuille de crédit ont été développés par le Groupe. Ils sont fondés sur des données internes collectées sur de longues périodes. Chacun de ces modèles est développé et entretenu par une équipe spécialisée, en coordination avec les experts risque et métier concernés. Par ailleurs, il est également vérifié le respect des seuils planchers fixés par la réglementation sur ces modèles. La Banque n'utilise pas de modèles développés par des fournisseurs externes, à l'exception de quelques modèles historiques de Fortis qui ont vocation à être remplacés.

Les principales catégories d'actifs couverts par un ou plusieurs modèles sont les suivantes :

(1) Selon la politique Groupe, le dispositif de notation « Corporate » s'applique aux établissements, aux entreprises, aux financements spécialisés et aux États souverains.

► TABLEAU N° 20 : PRINCIPAUX MODÈLES : PD, LGD, CCF/EAD

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle
PD	Grandes entreprises	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	4	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Qualitatif	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Quantitatif + avis d'expert - Calibrée sur la base de données internes et externes	> 10 ans	Établissements bancaires
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	6	Régression logistique. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. PD calibrées sur les données internes de défaut historiques	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle comportemental quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle expert fondé sur des règles	8 ans	Banques, Souverains, PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	8 ans	Entreprises, Entreprises et Banque de détail pour les PME
	Banque De Détail en Belgique Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif sur la base d'une analyse discriminante selon les données internes de défaut historiques, incluant une démarche de mise en commun pour les clients caractérisés par un profil très spécifique (clients avec des fonds propres négatifs, en situation de défaut...)	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle
LGD	Grandes entreprises	1	Quantitatif	> 10 ans	Entreprises
	Immobilier hors clientèle de détail en France	1	Qualitatif	> 10 ans	Entreprises
	Financement d'opérations sur énergie et matières premières	1	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Financements spécialisés	5	Qualitatif, dépend de la structure de l'opération	> 10 ans	Entreprises
	Titres souverains	1	Valeur fixe	> 10 ans	Souverains
	Établissements bancaires	1	Valeur fixe	> 10 ans	Établissements bancaires
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	1	Segmentation. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Prêts hypothécaires
	Banque De Détail en France Crédits d'investissement et prêts immobiliers aux PME	1	Régression linéaire multiple. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques. La marge prudentielle couvre les ralentissements liés aux récentes crises économiques.	> 10 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. LGD calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique.	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	8 ans	Banques, Souverains, Corporate PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèle quantitatif incluant une probabilité de perte sur la base d'une régression logistique. Les décotes des garanties sont comparées aux données internes de défaut historiques.	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail

Paramètre modélisé	Portefeuille	Nombre de modèles	Modèle et méthodologie	Nombre d'années défaut/perte	Catégorie d'actifs Bâle
CCF/EAD	CCF pour les entreprises, les banques et les États souverains	1	CCF calibré sur la base d'observations internes pour les lignes de crédit confirmées, utilisation de paramètres réglementaires pour le reste	> 10 ans	Tous
	Banque De Détail en France Prêts immobiliers aux particuliers	-	CCF = 100 %	5 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en France - Crédits d'investissement et Prêts immobiliers aux PME	-	CCF = 100 %	5 ans	Clientèle de détail & PME
	Personal Finance - Crédits renouvelables et Prêts aux particuliers (France, Espagne, Allemagne, Hongrie et République tchèque)	1 modèle par pays	Arbre de décision. CCF calibrés sur les données internes de défaut et de perte historiques, intégrant l'impact du ralentissement économique lorsque cela est jugé pertinent.	> 10 ans	Exposition renouvelable des particuliers et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Prêts immobiliers résidentiels	1	Modèle fondé sur des règles, validé sur la base de données historiques	8 ans	Prêts hypothécaires et autres produits de détail
	Banque De Détail en Belgique Public Banking	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	8 ans	Banques, Souverains, Entreprises PME
	Banque De Détail en Belgique Banque commerciale (PME/ Midcap) & Banque des Entrepreneurs (petites entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales)	1	Modèles basés sur une régression qui déterminent un CCF pour les différentes familles de produits	8 ans	Entreprises, PME, Prêts hypothécaires, autres produits de détail

## BACKTESTING

Chacun des trois paramètres de risque de crédit (PD, LGD, CCF/EAD) fait l'objet chaque année de tests de vérification a posteriori (*backtesting*) et, pour la probabilité de défaut, de comparabilité externe (étalonnage) destinés à contrôler la performance du dispositif sur chacun des segments d'activité de la Banque. Le backtesting consiste à comparer les paramètres estimés et leur réalisation. Lors d'un étalonnage, les paramètres estimés en interne sont comparés aux estimations d'organismes externes.

Sur le périmètre IRBA Corporate, l'ensemble des notes, y compris les notes de défaut 11 ou 12, de toutes les contreparties qui supportent un risque de crédit est conservé depuis 2002. De la même manière, les récupérations observées sur les dossiers déclarés en défaut à un moment donné de la période sont archivées. Des tests rétroactifs de validité sont menés sur la base de ces éléments pour chacun des paramètres de risque aussi bien globalement que sur le périmètre de chacune des méthodes de notation. Ces exercices visent à mesurer la performance globale et unitaire des méthodes de notations et en particulier à vérifier le pouvoir discriminant du dispositif (les contreparties les moins bien notées font plus défaut que les contreparties bien notées) et le caractère prédictif et prudent des paramètres. À cet effet, les récupérations observées sont comparées aux récupérations prévues et les taux de défaut observés sont comparés aux taux de défaut prévus pour chacune des notes. Le caractère « à travers le cycle » ou « downturn » des ratings et des taux de récupération global (TRG) est aussi vérifié.

Il ressort de ces exercices que les taux de défaut observés par BNP Paribas sur le périmètre IRBA Corporate (hors PME) ont été très significativement inférieurs aux taux de défaut prévus sur l'ensemble du cycle (taux de défaut annuel moyen observé de 0,78 % entre 2004 et 2013 pour un taux de défaut estimé de 1,87 %). L'analyse des taux de défaut lors des périodes de crise montre que les taux de défaut annuels sont constamment inférieurs aux taux de défaut prévus.

Des mesures de performance sont aussi réalisées sur des sous-périmètres de classes d'actifs homogènes. Lorsqu'une dégradation du pouvoir prédictif ou du caractère conservateur d'un modèle est identifiée, celui-ci est recalibré ou redéveloppé le cas échéant. Ces évolutions sont soumises à l'approbation du régulateur conformément à la réglementation. Dans l'attente de la mise en œuvre du nouveau modèle, des mesures conservatoires sont prises sur le modèle existant.

Lors de l'étalonnage, sur le périmètre autre que la clientèle de détail, les notes internes sont comparées aux notes de plusieurs agences de notation externe, sur la base de la correspondance indicative entre notes internes et notes externes. Pour les entreprises clientes du Groupe bénéficiant d'une note externe (environ 10 % de cette population), l'analyse comparative des données sur laquelle repose la notation interne fait apparaître une approche conservatrice du dispositif retenu.

Pour ce qui concerne le taux de récupération global, l'exercice de backtesting porte pour l'essentiel sur l'analyse des récupérations sur les opérations en défaut. Lorsque les dossiers sont clos, chacun des flux de récupération est actualisé à la date d'entrée en défaut et rapporté au montant de l'exposition. Lorsque les dossiers ne sont pas clos, soit le montant des provisions est utilisé afin d'estimer les récupérations futures, soit celles-ci sont estimées sur la base de profils statistiques de flux de récupération calibrés sur un historique. Le taux de récupération ainsi mesuré est comparé au taux de récupération prévu un an avant la survenance du défaut. Sur ce paramètre, par analogie à ce qui est pratiqué pour la notation, des analyses globales sont effectuées selon les politiques de notation et les sites géographiques. Les différences sont analysées en tenant compte du caractère bimodal de ce paramètre. Les résultats de ces analyses prouvent que ces estimations sont pertinentes en période de conditions conjoncturelles défavorables et qu'elles sont conservatrices en moyenne.

L'ensemble de ces travaux est présenté chaque année au Directeur des Risques. Les backtestings font aussi l'objet d'une certification interne par une équipe indépendante, ils sont par ailleurs communiqués au superviseur.

Les estimations internes des paramètres de risque sont utilisées dans la gestion quotidienne de la Banque conformément aux préconisations de la réglementation. Ainsi, au-delà du calcul des exigences en fonds propres, ils sont utilisés, par exemple, pour la définition des délégations, à l'octroi des crédits ou lors de leur renouvellement, pour les mesures de rentabilité, pour déterminer les provisions de portefeuille, et pour les analyses de portefeuille.

Le tableau suivant présente les résultats de backtesting de l'exercice 2013 pour les modèles de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD) couvrant les expositions significatives du Groupe selon l'approche avancée fondée sur les notations internes hors portefeuilles avec faible taux de défaut. Ce périmètre représente environ 65 % des actifs pondérés des risques de crédit du Groupe selon l'approche IRBA (hors titrisation).

### ► TABLEAU N° 21 : BACKTESTING DES PD ET DES LGD MOYENNES

	2013					
	PD - Estimation	PD - Observation	Ratio	LGD - Estimation	LGD - Observation	Ratio
Prêts immobiliers résidentiels (France)	0,58 %	0,48 %	1,20	14,9 %	10,3 %	1,45
Professionnels et PME (France)	2,49 %	2,41 %	1,04	44,0 %	29,9 %	1,47
Grandes entreprises et financements spécialisés (Global)	2,03 %	0,89 %	2,28	34,0 %	29,6 %	1,15

Ces résultats correspondent à la comparaison entre, d'une part, les taux de défaut attendus et observés sur un an et, d'autre part, les LGD attendues et observées.

Chaque catégorie de contrepartie/d'exposition regroupe plusieurs modèles de notation ou de LGD selon la classification interne du Groupe et ne respecte donc pas nécessairement la classification réglementaire.

Une moyenne des valeurs attendues et observées a été calculée sur plusieurs années selon les informations disponibles pour chaque modèle et, dans la plupart des cas, ces valeurs couvrent un cycle économique complet.

Pour les modèles entièrement recalibrés, toutes les valeurs historiques attendues prennent en compte le calibrage le plus récent.

Concernant le portefeuille de financements spécialisés et grandes entreprises et le portefeuille PME, les paramètres de risque prévalant à chaque date de reporting ont été utilisés.

Les valeurs de LGD attendues sont mesurées sur la base d'un périmètre cohérent avec les valeurs observées, à savoir uniquement les expositions en défaut, et elles ne sont donc pas directement comparables avec les valeurs de LGD mesurées dans le portefeuille sain.

## DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE

### « CORPORATE » [Audité]

Le périmètre IRBA concerné par le dispositif de notation « Corporate », c'est-à-dire applicable selon la politique Groupe aux États souverains, aux banques, aux entreprises et aux financements spécialisés, est couvert par une procédure de notation homogène au titre de laquelle GRM est le responsable final de la notation attribuée aux contreparties et du taux de recouvrement global (TRG) affecté aux transactions. Le facteur de conversion (CCF) des opérations de hors-bilan est attribué en fonction des caractéristiques de la contrepartie et de la transaction.

Le processus générique d'affectation des notes sur chacun des segments du dispositif « Corporate » est défini comme suit :

- sur les entreprises et les financements spécialisés, les analyses sont réalisées par le métier qui propose une note et un TRG en Comité de crédit conformément aux méthodologies de notation et sur la base des outils développés par GRM. La note et le TRG sont validés ou modifiés en Comité de crédit par le représentant de GRM. Ces Comités décident de l'octroi ou du renouvellement des engagements et révisent le cas échéant, sur une base au moins annuelle, la note de contrepartie ;
- sur le périmètre des banques, l'analyse est réalisée par des analystes de la fonction Risques. Les notes de contrepartie et les TRG sont déterminés à l'occasion de Comités de revue organisés par zone géographique assurant la comparabilité entre établissements similaires ;
- sur le périmètre des États souverains, les notes sont déterminées lors de Comités pays (*Rating Committee*) qui réunissent des membres de la Direction Générale, de GRM et des Métiers plusieurs fois par an. Les notes y sont proposées par la Direction des Études Économiques ;

- sur le périmètre des moyennes entreprises, un score est mis en œuvre par des analystes de risque au sein du métier, sous la supervision ultime de GRM ;

- sur chacun de ces sous-portefeuilles, la détermination des paramètres de risque suit une méthodologie certifiée et validée par les équipes de GRM qui repose en priorité sur l'analyse des données historiques de la Banque. Cette méthodologie est autant que possible supportée par des outils mis en réseau afin d'en garantir une application homogène. Le jugement expert reste toutefois irremplaçable, chacune des notes et chacun des TRG faisant appel au jugement qui peut s'écarter, sous réserve de justification, de l'application stricte des modèles.

Le mode de détermination des paramètres de risque répond à des principes communs, en particulier celui des « quatre yeux » qui préconise qu'au moins deux personnes différentes, dont une au minimum indépendante des objectifs commerciaux, se prononcent sur chaque note de contrepartie et chaque TRG de transaction.

La définition du défaut est uniformément appliquée au sein du Groupe sur chaque classe d'actif. Pour les contreparties locales (PME, collectivités locales), les spécificités éventuelles de la réglementation de chacune des géographies conduisent à des adaptations à la marge de cette définition, en particulier du point de vue de la durée des impayés ou du seuil de matérialité.

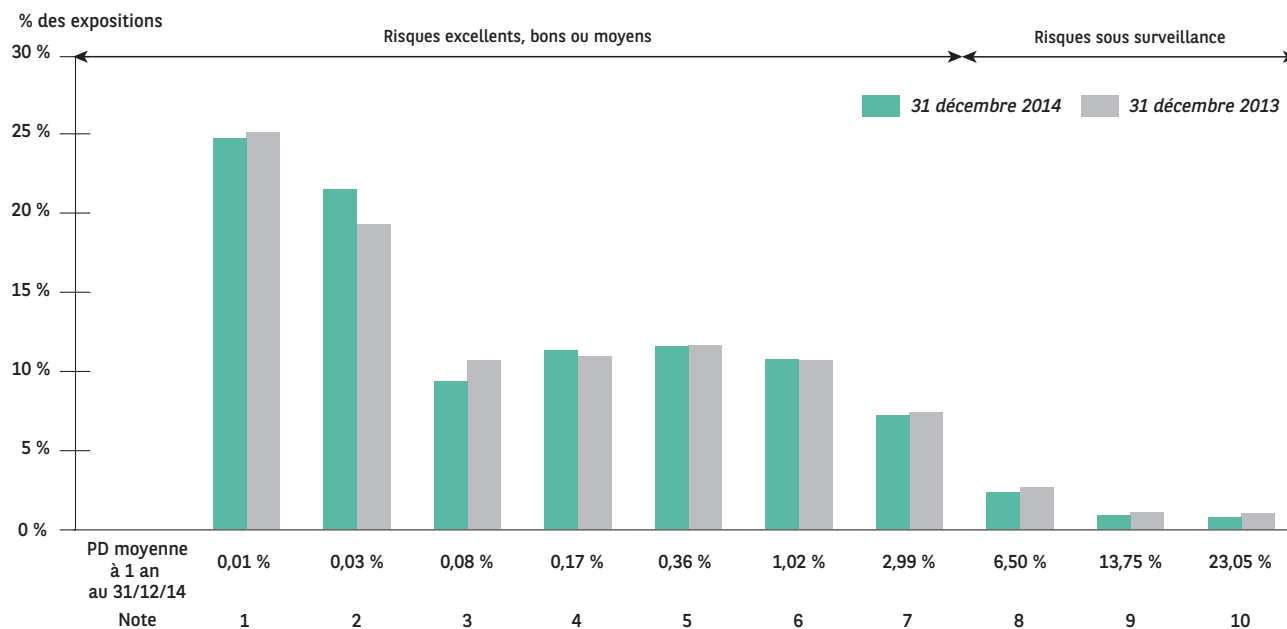
Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition représente 712 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2014, contre 626 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Ce portefeuille présente une large majorité d'engagements sur des emprunteurs dont les risques sont considérés comme de bonne ou d'excellente qualité, en raison du poids des relations de la Banque avec les grandes entreprises multinationales et les institutions financières. Une part importante des engagements sur des emprunteurs de moindre qualité est associée à des structures de financement permettant un taux de recouvrement élevé en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance-crédit et financements de projets, structurés ou transactionnels).



► **GRAPHIQUE N° 4 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE(\*) EN APPROCHE IRBA**



(\*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises.

### PORTFEUILLE « CORPORATE » PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE

Les tableaux ci-après présentent la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'exposition : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 730 milliards d'euros au 31 décembre 2014, dont 712 milliards d'euros d'encours sains et 18 milliards d'encours douteux, contre 645 milliards d'euros au 31 décembre 2013, dont 626 milliards d'euros d'encours sains et 19 milliards d'encours douteux.

Cette information est complétée par les taux moyens constatés des principaux facteurs de risque bâlois :

- moyenne de la probabilité de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : PD moyenne<sup>(1)</sup>;
- moyenne pondérée des facteurs de conversion du hors-bilan : CCF moyen<sup>(2)</sup>;
- moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque : LGD moyen<sup>(3)</sup>;
- ainsi que par le taux de pondération moyen : RW moyen<sup>(4)</sup> défini comme le rapport entre les actifs pondérés et la valeur exposée au risque (EAD).

La colonne « Perte attendue » présente la perte attendue à un an.

(1) PD moyenne : « Probabilité de Défaut » - moyenne des probabilités de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(2) CCF moyen : « Credit Conversion Factor » - rapport de la valeur exposée au risque au montant d'engagement pour le hors-bilan.

(3) LGD moyen : « Loss Given Default » - moyenne des pertes en cas de défaut pondérée par la valeur exposée au risque.

(4) RW moyen : « Risk Weight » - taux de pondération moyen.

► TABLEAU N° 22 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE EN APPROCHE IRBA

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2014 Bâle 3									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	157 458	156 782	676	73 %	157 276	1 %	0 %		422
	2	0,03 %	51 673	51 526	147	46 %	51 593	1 %	0 %		166
	3	0,08 %	4 610	4 567	43	55 %	4 591	17 %	13 %	1	577
	4	0,20 %	2 467	1 000	1 467	56 %	1 819	6 %	6 %		112
	5	0,44 %	3 275	3 240	35	72 %	3 265	26 %	38 %	4	1 250
	6	1,00 %	67	63	4	76 %	66	35 %	85 %		56
	7	3,51 %	1 083	937	146	73 %	1 043	17 %	53 %	6	548
	8	6,48 %	483	388	95	35 %	421	10 %	36 %	3	150
	9	15,12 %	387	250	137	65 %	339	3 %	18 %	2	60
	10	25,09 %	102	102			102	23 %	141 %	5	144
	11	100,00 %	75	75			75		80 %	3	60
	12	100,00 %	0	0			0		0 %	0	0
<b>SOMME</b>		<b>0,12 %</b>	<b>221 680</b>	<b>218 930</b>	<b>2 750</b>	<b>60 %</b>	<b>220 590</b>	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>	<b>24</b>	<b>3 545</b>
Établissements	1	0,03 %	4 608	3 570	1 038	86 %	4 460	8 %	3 %		132
	2	0,03 %	43 240	33 517	9 723	76 %	40 922	21 %	6 %	3	2 623
	3	0,08 %	6 126	4 235	1 891	64 %	5 452	30 %	17 %	1	927
	4	0,17 %	5 257	4 128	1 129	61 %	4 814	38 %	34 %	3	1 622
	5	0,37 %	7 018	5 019	1 999	47 %	5 958	35 %	51 %	8	3 063
	6	0,97 %	2 250	1 871	379	51 %	2 064	39 %	83 %	8	1 708
	7	3,35 %	1 331	993	338	56 %	1 180	28 %	95 %	11	1 118
	8	6,26 %	642	362	280	48 %	496	25 %	103 %	8	509
	9	13,41 %	85	29	56	64 %	65	46 %	234 %	4	152
	10	20,63 %	199	45	154	72 %	156	30 %	172 %	10	268
	11	100,00 %	279	191	88	91 %	270		6 %	58	16
	12	100,00 %	254	254			254		0 %	201	0
<b>SOMME</b>		<b>1,07 %</b>	<b>71 289</b>	<b>54 214</b>	<b>17 075</b>	<b>70 %</b>	<b>66 091</b>	<b>24 %</b>	<b>18 %</b>	<b>315</b>	<b>12 138</b>
Entreprises	1	0,03 %	13 425	6 009	7 416	50 %	9 743	22 %	11 %	1	1 092
	2	0,03 %	57 861	11 011	46 850	53 %	35 918	34 %	14 %	4	5 163
	3	0,08 %	55 551	19 358	36 193	52 %	38 112	38 %	24 %	12	9 058
	4	0,17 %	72 508	31 475	41 033	47 %	50 794	36 %	33 %	30	16 823
	5	0,35 %	71 989	36 641	35 348	47 %	53 206	31 %	43 %	59	22 703
	6	1,02 %	74 039	46 083	27 956	45 %	58 773	27 %	57 %	159	33 762
	7	2,97 %	48 677	31 179	17 498	47 %	39 450	26 %	81 %	323	31 998
	8	6,51 %	15 178	9 862	5 316	48 %	12 394	26 %	104 %	208	12 833
	9	13,66 %	5 436	3 649	1 787	54 %	4 606	21 %	107 %	131	4 909
	10	23,09 %	4 658	3 479	1 179	45 %	4 007	25 %	139 %	235	5 576
	11	100,00 %	11 331	10 338	993	53 %	10 858		37 %	4 259	4 026
	12	100,00 %	6 063	5 789	274	49 %	5 925		44 %	4 330	2 597
<b>SOMME</b>		<b>6,56 %</b>	<b>436 716</b>	<b>214 873</b>	<b>221 843</b>	<b>49 %</b>	<b>323 786</b>	<b>31 %</b>	<b>46 %</b>	<b>9 751</b>	<b>150 540</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3,64 %</b>	<b>729 685</b>	<b>488 017</b>	<b>241 668</b>	<b>51 %</b>	<b>610 467</b>	<b>20 %</b>	<b>27 %</b>	<b>10 090</b>	<b>166 223</b>

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2013 Bâle 2.5									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Administrations centrales et banques centrales	1	0,01 %	140 496	139 376	1 120	64 %	139 419	1 %	0 %		302
	2	0,03 %	31 557	31 460	97	71 %	31 529	1 %	0 %		116
	3	0,08 %	4 240	4 174	66	61 %	4 215	17 %	12 %	1	500
	4	0,20 %	2 576	1 095	1 481	56 %	1 923	8 %	9 %		178
	5	0,41 %	1 934	1 868	66	70 %	1 914	21 %	29 %	1	552
	6	0,80 %	1 037	913	124	56 %	982	34 %	71 %	2	695
	7	3,47 %	1 175	1 096	79	68 %	1 150	13 %	37 %	5	421
	8	6,22 %	542	494	48	72 %	528	6 %	21 %	2	111
	9	10,98 %	420	265	155	54 %	349	34 %	156 %	15	544
	10	20,46 %	174	103	71	64 %	148	24 %	137 %	7	202
	11	100,00 %	3	3			3		22 %	3	1
	12	100,00 %	0	0			0		0 %	0	0
<b>SOMME</b>		<b>0,10 %</b>	<b>184 154</b>	<b>180 847</b>	<b>3 307</b>	<b>60 %</b>	<b>182 160</b>	<b>2 %</b>	<b>2 %</b>	<b>36</b>	<b>3 622</b>
Établissements	1	0,03 %	4 080	3 736	344	65 %	3 962	20 %	6 %		233
	2	0,03 %	40 335	30 799	9 536	75 %	37 935	23 %	6 %	3	2 448
	3	0,08 %	10 853	8 837	2 016	64 %	10 139	29 %	15 %	2	1 572
	4	0,16 %	4 828	3 062	1 766	52 %	3 984	33 %	26 %	2	1 024
	5	0,35 %	5 991	3 926	2 065	53 %	5 036	36 %	42 %	6	2 130
	6	1,08 %	2 636	2 092	544	56 %	2 399	35 %	68 %	10	1 640
	7	2,95 %	1 094	722	372	42 %	878	40 %	111 %	10	976
	8	6,12 %	842	518	324	42 %	656	2 %	88 %	10	575
	9	11,53 %	213	133	80	36 %	161	22 %	96 %	4	155
	10	18,80 %	313	62	251	43 %	170	39 %	205 %	14	349
	11	100,00 %	574	459	115	93 %	565		11 %	166	64
	12	100,00 %	169	169	0	100 %	170		0 %	174	0
<b>SOMME</b>		<b>1,43 %</b>	<b>71 928</b>	<b>54 515</b>	<b>17 413</b>	<b>66 %</b>	<b>66 055</b>	<b>26 %</b>	<b>17 %</b>	<b>401</b>	<b>11 166</b>
Entreprises	1	0,03 %	12 315	6 115	6 200	54 %	9 494	24 %	8 %	1	784
	2	0,03 %	48 420	7 863	40 557	59 %	31 899	34 %	12 %	4	3 958
	3	0,08 %	51 603	16 033	35 570	58 %	36 798	38 %	23 %	11	8 360
	4	0,17 %	60 789	25 430	35 359	58 %	45 784	35 %	30 %	26	13 938
	5	0,36 %	64 710	34 541	30 169	56 %	51 465	31 %	41 %	56	21 022
	6	1,04 %	62 863	41 820	21 043	57 %	53 510	27 %	57 %	147	30 263
	7	3,01 %	43 735	29 032	14 703	55 %	36 965	28 %	84 %	307	31 029
	8	6,44 %	15 044	10 132	4 912	51 %	12 646	25 %	99 %	204	12 542
	9	11,46 %	5 948	4 686	1 262	54 %	5 363	27 %	130 %	164	6 959
	10	20,97 %	5 433	4 539	894	61 %	5 086	27 %	154 %	287	7 835
	11	100,00 %	12 854	11 791	1 063	60 %	12 813		57 %	4 208	7 283
	12	100,00 %	5 269	5 033	236	66 %	5 189		45 %	3 830	2 331
<b>SOMME</b>		<b>7,32 %</b>	<b>388 983</b>	<b>197 015</b>	<b>191 968</b>	<b>57 %</b>	<b>307 012</b>	<b>32 %</b>	<b>48 %</b>	<b>9 245</b>	<b>146 304</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4,25 %</b>	<b>645 065</b>	<b>432 377</b>	<b>212 688</b>	<b>58 %</b>	<b>555 227</b>	<b>21 %</b>	<b>29 %</b>	<b>9 682</b>	<b>161 092</b>

Sur les administrations centrales et banques centrales, le Groupe est principalement exposé sur des contreparties de très bonne qualité, pour la plupart des pays développés, bénéficiant par conséquent de très bonnes notes internes et d'une moyenne des pertes en cas de défaut très faible.

La majorité des engagements sur les entreprises porte sur des clients de très bonne ou de bonne qualité, reflétant le poids important des grands groupes multinationaux dans la clientèle du Groupe. Les autres engagements correspondent en grande partie à des opérations structurées ou garanties par des actifs de bonne qualité, ce que reflètent les niveaux moyens des pertes en cas de défaut.

### DISPOSITIF DE NOTATION INTERNE PROPRE À LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

La Politique Générale de Notation Retail (PGNR) fixe le cadre permettant aux pôles et à la Direction des Risques de mesurer, hiérarchiser et suivre de manière homogène l'évolution des risques de crédit encourus par le Groupe. Cette politique s'applique aux transactions caractérisées par une forte granularité, une faible volumétrie unitaire et un traitement standardisé du risque de crédit. La politique générale représente le cadre d'ensemble dans lequel se déploient les scores ; elle précise notamment :

- les principes généraux du dispositif de notation interne, soulignant l'importance de la qualité de ce dispositif et de son adaptation aux évolutions ;
- les principes propres à la définition des Classes Homogènes de Risque (CHR) ;
- les principes relatifs aux modèles, notamment la nécessité de développer des modèles discriminants et interprétables, de s'appuyer

sur la modélisation ou l'observation a posteriori des indicateurs de risque pour paramétrer les engagements. Les indicateurs de risque doivent être quantifiés sur la base d'un historique d'au moins cinq ans et d'un échantillonnage important et représentatif. Enfin, les modèles doivent être précisément documentés.

L'essentiel des contreparties du portefeuille Clientèle de détail fait l'objet d'un score de comportement servant à déterminer la probabilité de défaut et pour chaque transaction, le taux de recouvrement (TRG) et la valeur exposée au risque (EAD). Ces paramètres sont calculés chaque mois sur la base des informations les plus récentes et déclinés en différents scores d'octroi mis à disposition de la fonction commerciale. Celle-ci n'intervient pas dans la détermination des paramètres de risque. Ces méthodes sont appliquées de manière homogène sur l'ensemble de la clientèle de détail.

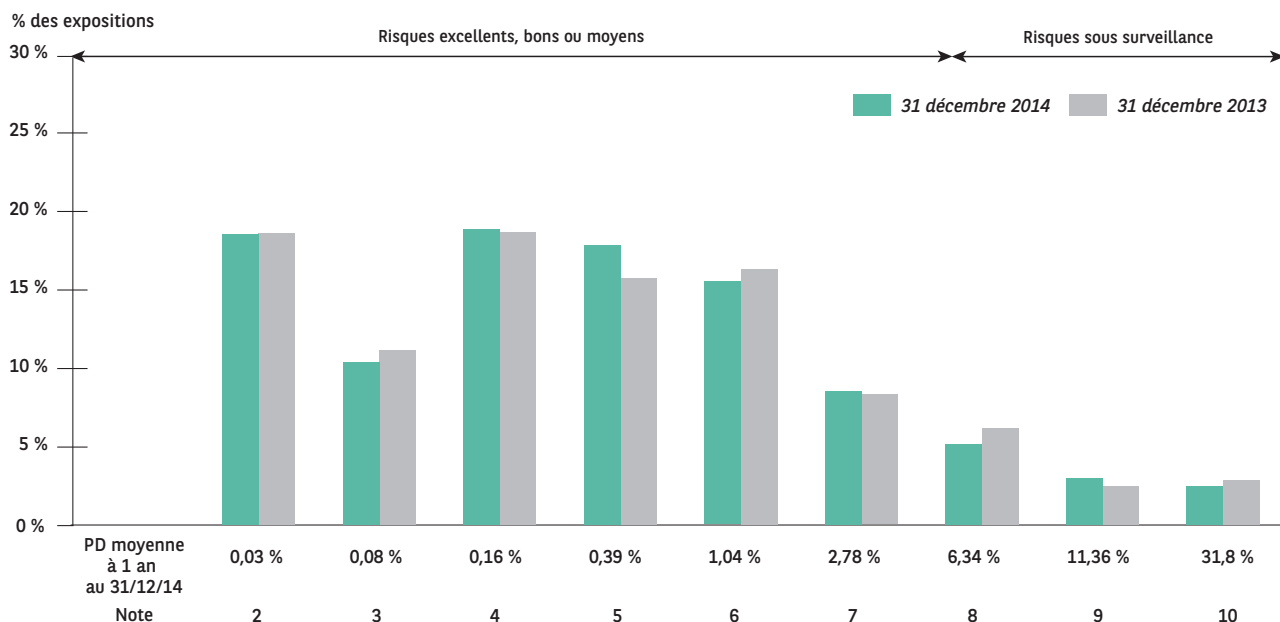
Sur le périmètre de BNP Paribas Personal Finance éligible aux méthodes IRBA, les paramètres de risque sont déterminés par la fonction Risques, sur base statistique en fonction des caractéristiques des clients et de l'historique de la relation.

Les méthodologies de construction et de suivi des scores permettent d'affecter les clients individuels à des classes homogènes en termes de risque de défaillance. Il en est de même pour les autres paramètres : EAD et LGD.

Le graphique ci-après présente la répartition par note des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche de notation interne avancée.

Cette exposition sur les encours sains représente 196 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2014, en progression de 9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2013 à 187 milliards d'euros.

► **GRAPHIQUE N° 5 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR NOTE INTERNE SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA**



**PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR CLASSE D'EXPOSITION ET NOTE INTERNE**

Le tableau suivant présente la répartition par note des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche de notation interne avancée. L'exposition totale représente 204 milliards d'euros au 31 décembre 2014, en hausse de 4 % par rapport au 31 décembre 2013.

► TABLEAU N° 23 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PÉRIMÈTRE CLIENTÈLE DE DÉTAIL EN APPROCHE IRBA

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2014 Bâle 3									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	0,03 %	28 547	27 608	939	96 %	28 513	12 %	2 %	1	550
	3	0,08 %	14 559	13 936	623	99 %	14 550	12 %	5 %	1	667
	4	0,16 %	23 705	22 747	958	100 %	23 704	13 %	6 %	5	1 408
	5	0,38 %	20 856	19 533	1 323	92 %	20 749	13 %	12 %	11	2 505
	6	1,04 %	13 160	12 220	940	84 %	13 008	14 %	19 %	19	2 503
	7	2,71 %	6 533	6 138	395	78 %	6 448	14 %	31 %	24	1 979
	8	6,31 %	3 242	3 089	153	76 %	3 206	14 %	44 %	29	1 419
	9	12,15 %	1 632	1 581	51	87 %	1 626	15 %	65 %	30	1 059
	10	28,99 %	1 390	1 334	56	72 %	1 374	14 %	68 %	55	934
	11	100,00 %	1 168	1 149	19	60 %	1 161		143 %	57	1 662
	12	100,00 %	730	729	1	101 %	730		7 %	224	48
<b>SOMME</b>		<b>2,73 %</b>	<b>115 522</b>	<b>110 064</b>	<b>5 458</b>	<b>92 %</b>	<b>115 069</b>	<b>13 %</b>	<b>13 %</b>	<b>456</b>	<b>14 734</b>
Expositions renouvelables	1	0,03 %	48		48	94 %	45	28 %	1 %		0
	2	0,04 %	1 748	86	1 662	110 %	1 911	59 %	2 %		31
	3	0,07 %	970	82	888	80 %	794	58 %	3 %		22
	4	0,18 %	3 967	126	3 841	50 %	2 056	49 %	5 %	14	103
	5	0,42 %	3 922	126	3 796	52 %	2 116	51 %	10 %	10	221
	6	1,25 %	4 252	1 394	2 858	32 %	2 316	44 %	20 %	29	474
	7	2,92 %	1 502	677	825	74 %	1 286	45 %	40 %	17	514
	8	6,33 %	2 454	1 024	1 430	20 %	1 315	48 %	72 %	40	947
	9	10,23 %	1 976	1 523	453	51 %	1 754	42 %	85 %	88	1 490
	10	33,88 %	842	698	144	54 %	777	44 %	130 %	121	1 013
	11	100,00 %	1 088	1 053	35	22 %	1 060		56 %	625	595
12	100,00 %	511	511			511		0 %	343	0	
<b>SOMME</b>		<b>13,66 %</b>	<b>23 280</b>	<b>7 300</b>	<b>15 980</b>	<b>54 %</b>	<b>15 941</b>	<b>49 %</b>	<b>34 %</b>	<b>1 287</b>	<b>5 410</b>
Autres expositions	1	0,03 %	25	24	1	11 %	24	35 %	4 %		1
	2	0,04 %	5 803	4 894	909	101 %	5 814	29 %	4 %	1	222
	3	0,07 %	4 683	3 912	771	79 %	4 520	30 %	6 %	1	285
	4	0,17 %	9 091	7 754	1 337	96 %	9 038	32 %	11 %	5	1 009
	5	0,40 %	10 053	8 259	1 794	84 %	9 758	28 %	17 %	18	1 705
	6	1,01 %	12 863	11 438	1 425	86 %	12 661	31 %	29 %	47	3 702
	7	2,81 %	8 614	7 805	809	98 %	8 603	31 %	42 %	84	3 586
	8	6,35 %	4 373	4 026	347	101 %	4 376	28 %	41 %	86	1 791
	9	11,67 %	2 182	2 059	123	175 %	2 274	34 %	55 %	92	1 242
	10	31,54 %	2 561	2 494	67	136 %	2 587	26 %	62 %	224	1 613
	11	100,00 %	2 474	2 447	27	63 %	2 464		97 %	1 176	2 391
12	100,00 %	2 064	2 004	60	101 %	2 065		0 %	1 262	8	
<b>SOMME</b>		<b>9,84 %</b>	<b>64 786</b>	<b>57 116</b>	<b>7 670</b>	<b>92 %</b>	<b>64 184</b>	<b>30 %</b>	<b>27 %</b>	<b>2 996</b>	<b>17 555</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5,96 %</b>	<b>203 588</b>	<b>174 480</b>	<b>29 108</b>	<b>71 %</b>	<b>195 194</b>	<b>21 %</b>	<b>19 %</b>	<b>4 739</b>	<b>37 699</b>

En millions d'euros	Note interne	31 décembre 2013 Bâle 2.5									
		PD moyenne	Exposition totale	Montant bilan	Montant hors-bilan	CCF moyen du hors-bilan	Valeur exposée au risque	LGD moyen	RW moyen	Perte attendue	Actifs pondérés
Prêts immobiliers	2	0,03 %	27 759	27 045	714	92 %	27 703	12 %	1 %	1	352
	3	0,08 %	13 666	13 321	345	96 %	13 652	12 %	3 %	1	406
	4	0,16 %	21 825	21 221	604	102 %	21 838	13 %	5 %	5	1 097
	5	0,37 %	17 574	16 962	612	99 %	17 566	13 %	11 %	8	1 887
	6	1,06 %	9 987	9 610	377	102 %	9 994	13 %	22 %	14	2 161
	7	2,71 %	4 645	4 526	119	102 %	4 647	13 %	42 %	17	1 938
	8	6,59 %	2 548	2 499	49	114 %	2 555	13 %	66 %	23	1 688
	9	12,51 %	1 309	1 277	32	100 %	1 309	14 %	81 %	23	1 057
	10	30,02 %	1 065	1 053	12	104 %	1 065	13 %	97 %	42	1 036
	11	100,00 %	901	896	5	98 %	901		62 %	23	559
	12	100,00 %	686	686			686		0 %	186	0
<b>SOMME</b>		<b>2,54 %</b>	<b>101 965</b>	<b>99 096</b>	<b>2 869</b>	<b>98 %</b>	<b>101 916</b>	<b>13 %</b>	<b>12 %</b>	<b>343</b>	<b>12 181</b>
Expositions renouvelables	2	0,04 %	414	114	300	89 %	2 042	52 %	1 %		29
	3	0,08 %	2 259	100	2 159	66 %	1 529	51 %	3 %	1	41
	4	0,18 %	3 275	143	3 132	67 %	2 247	49 %	5 %	2	112
	5	0,38 %	799	132	667	84 %	972	53 %	10 %	2	97
	6	1,30 %	5 877	1 463	4 414	30 %	2 784	44 %	22 %	16	608
	7	2,85 %	1 210	641	569	90 %	1 152	46 %	40 %	15	463
	8	7,10 %	3 552	1 966	1 586	25 %	2 366	45 %	71 %	74	1 686
	9	12,01 %	689	554	135	99 %	688	49 %	106 %	40	726
	10	30,67 %	953	833	120	75 %	923	45 %	130 %	128	1 198
	11	100,00 %	1 101	1 071	30	43 %	1 084		37 %	627	402
	12	100,00 %	511	511			512		0 %	341	0
<b>SOMME</b>		<b>13,55 %</b>	<b>20 640</b>	<b>7 528</b>	<b>13 112</b>	<b>67 %</b>	<b>16 299</b>	<b>48 %</b>	<b>33 %</b>	<b>1 246</b>	<b>5 362</b>
Autres expositions	1	0,03 %	10	10		50 %	10	47 %	5 %		
	2	0,04 %	6 578	5 620	958	98 %	6 563	29 %	4 %	1	237
	3	0,07 %	4 895	4 192	703	83 %	4 774	29 %	6 %	1	292
	4	0,18 %	9 775	8 530	1 245	101 %	9 793	34 %	13 %	6	1 302
	5	0,40 %	11 001	9 622	1 379	103 %	11 039	28 %	18 %	12	2 038
	6	1,02 %	14 563	13 281	1 282	99 %	14 547	30 %	32 %	43	4 632
	7	2,89 %	9 644	8 789	855	100 %	9 646	29 %	43 %	82	4 138
	8	8,44 %	5 354	5 013	341	126 %	5 445	34 %	44 %	95	2 401
	9	13,38 %	2 607	2 464	143	93 %	2 679	37 %	65 %	109	1 737
	10	35,53 %	3 309	3 247	62	89 %	3 139	28 %	62 %	246	1 938
	11	100,00 %	2 637	2 603	34	78 %	2 840		48 %	1 424	1 367
12	100,00 %	2 085	2 021	64	101 %	2 086		0 %	1 290	0	
<b>SOMME</b>		<b>10,13 %</b>	<b>72 458</b>	<b>65 392</b>	<b>7 066</b>	<b>101 %</b>	<b>72 561</b>	<b>31 %</b>	<b>28 %</b>	<b>3 309</b>	<b>20 082</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6,47 %</b>	<b>195 063</b>	<b>172 016</b>	<b>23 047</b>	<b>81 %</b>	<b>190 776</b>	<b>22 %</b>	<b>20 %</b>	<b>4 898</b>	<b>37 625</b>



Les prêts immobiliers sont logés essentiellement dans les portefeuilles de Banque De Détail en France, de Banque De Détail en Belgique, de Banque de Détail au Luxembourg et de Personal Finance. La politique de distribution s'appuie sur un dispositif encadré. Le faible niveau moyen des pertes en cas de défaut matérialise l'effet des garanties mises en place au moment de l'octroi du crédit. Depuis 2013, une surcouche a été intégrée aux actifs pondérés des crédits immobiliers en Belgique.

Les Expositions renouvelables et Autres expositions sont, pour une grande part, relatives aux activités des filiales de crédits aux particuliers, dont la clientèle est plus dispersée en termes de qualité et le niveau de garanties plus limité.

Les paramètres de risque utilisés pour le calcul des pertes attendues à l'horizon d'un an, selon les principes bâlois et telles que publiées dans les tableaux précédents, constituent des estimations statistiques sur la durée du cycle (*Through The Cycle* - TTC) ; en revanche, les pertes réalisées se rapportent par nature à l'année écoulée, donc à un point particulier du cycle (*Point in Time* - PIT).

Pour le périmètre en méthode IRBA, les pertes attendues à l'horizon d'un an et le coût du risque de crédit réalisé ne sont pas des données comparables.

## RISQUE DE CRÉDIT : APPROCHE STANDARD

Pour les encours traités en méthode standard, BNP Paribas utilise les notations externes des agences Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings. Le rapprochement de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions du superviseur.

Lorsqu'une exposition du portefeuille bancaire ne dispose pas d'une notation externe de crédit qui lui soit directement applicable, les référentiels clients de la Banque permettent, dans certains cas, d'utiliser pour la pondération la notion externe senior unsecured de l'émetteur, si celle-ci est disponible.

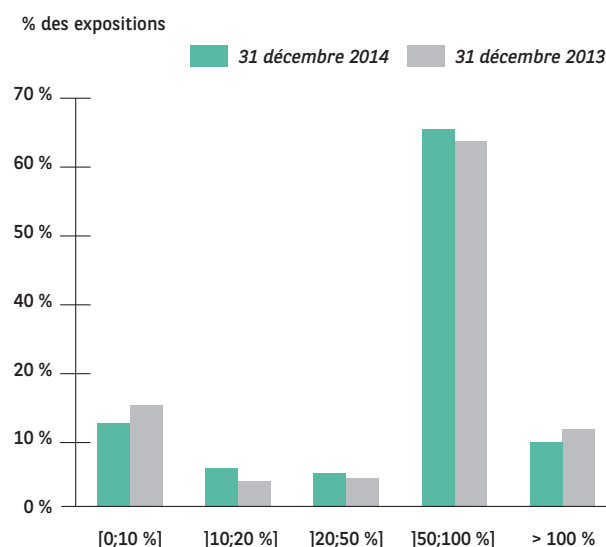
Au 31 décembre 2014, les encours traités en méthode standard représentent 28 % du montant total des expositions brutes du Groupe BNP Paribas, stable comparé au 31 décembre 2013.

### PORTEFEUILLE « CORPORATE » [Audité]

Le graphique ci-dessous présente la répartition par taux de pondération (*Risk Weight*) des encours sains relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de type « Corporate » (classes d'expositions : administrations centrales et banques centrales, établissements, entreprises) pour tous les métiers du Groupe, utilisant l'approche standard.

Cette exposition représente 172 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2014, contre 157 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

### ► GRAPHIQUE N° 6 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT PAR TAUX DE PONDÉRATION EFFECTIF SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE(\*) EN APPROCHE STANDARD



(\*) Le périmètre « Corporate » présenté dans le graphique ci-dessus inclut les classes d'expositions administrations centrales et banques centrales, établissements et entreprises.

## PORTEFEUILLE DE LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL [Audité]

L'exposition totale des encours relatifs au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de la clientèle de détail pour tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard représente 184 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 163 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

## PORTEFEUILLE TOTAL

Le tableau ci-après présente la répartition par échelon de qualité de crédit des encours relatifs aux portefeuilles des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe utilisant l'approche standard. Cette exposition représente 365 milliards d'euros du montant brut du risque de crédit au 31 décembre 2014 contre 329 milliards d'euros en décembre 2013.

### ► TABLEAU N° 24 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT EN APPROCHE STANDARD

En millions d'euros	Rating externe <sup>(*)</sup>	31 décembre 2014 Bâle 3			31 décembre 2013 Bâle 2.5		
		Exposition brute <sup>(**)</sup>	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)	Exposition brute <sup>(**)</sup>	Valeur exposée au risque (EAD)	Exposition pondérée (RWA)
Administrations centrales et banques centrales	AAA à AA-	18 597	18 602	9	17 310	17 312	14
	A+ à A-	1 986	1 980	218	885	881	8
	BBB+ à BBB-	5 559	5 529	1 758	5 147	5 139	1 499
	BB+ à BB-	122	122	118	360	360	355
	B+ à B-	417	416	416	155	155	155
	CCC+ à D	189	167	247	28	11	16
	Sans note externe	1 623	1 600	1 303	1 430	1 427	1 142
<b>SOMME</b>		<b>28 493</b>	<b>28 416</b>	<b>4 069</b>	<b>25 315</b>	<b>25 285</b>	<b>3 189</b>
Établissements	AAA à AA-	9 560	9 132	1 833	6 581	5 986	1 210
	A+ à A-	1 130	815	402	101	88	44
	BBB+ à BBB-	7 548	5 518	4 837	7 744	6 136	5 593
	BB+ à BB-	774	752	353	1 388	1 021	345
	B+ à B-	117	87	48	85	53	52
	CCC+ à D	33	32	47	3	1	2
	Sans note externe	1 350	1 148	452	2 196	2 054	943
<b>SOMME</b>		<b>20 512</b>	<b>17 484</b>	<b>7 972</b>	<b>18 098</b>	<b>15 339</b>	<b>8 189</b>
Entreprises	AAA à AA-	367	342	66	157	156	31
	A+ à A-	1 675	1 233	616	866	501	251
	BBB+ à BBB-	2 110	1 347	1 308	1 496	880	876
	BB+ à BB-	700	497	496	423	326	325
	B+ à B-	369	271	407	194	129	193
	CCC+ à D	13	9	14	52	42	63
	Sans note externe	126 556	96 618	92 679	119 386	88 585	85 724
<b>SOMME</b>		<b>131 790</b>	<b>100 317</b>	<b>95 586</b>	<b>122 574</b>	<b>90 619</b>	<b>87 463</b>
Clientèle de détail	Sans note externe	184 334	156 018	90 432	162 958	139 549	80 694
<b>SOMME</b>		<b>184 334</b>	<b>156 018</b>	<b>90 432</b>	<b>162 958</b>	<b>139 549</b>	<b>80 694</b>
<b>TOTAL</b>		<b>365 129</b>	<b>302 235</b>	<b>198 059</b>	<b>328 945</b>	<b>270 792</b>	<b>179 535</b>

(\*) Selon Standard and Poor's.

(\*\*) Bilan et hors-bilan.

Les entités du Groupe calculant leurs besoins en capital selon la méthode standard ont une activité axée principalement vers les particuliers ou les petites et moyennes entreprises ou bien se situent dans des régions

du monde où l'activité des agences de notation est peu développée (Turquie, Ukraine, Moyen-Orient, etc.). Ceci explique qu'une majorité des entreprises ne dispose pas de note externe en approche standard.

## EXPOSITIONS EN DÉFAUT, PROVISIONS ET COÛT DU RISQUE

Les encours de créances non dépréciées présentant des impayés, les encours douteux dépréciés, ainsi que les garanties reçues en couverture

de ces actifs, sont présentés dans les *États financiers consolidés en note 5*.

### ► TABLEAU N° 25 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS EN DÉFAUT

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3				
	Exposition brute	Expositions en défaut <sup>(*)</sup>			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
<b>Europe</b>	<b>896 023</b>	<b>20 277</b>	<b>22 390</b>	<b>42 667</b>	<b>21 539</b>
France	330 504	3 717	7 517	11 234	5 606
Belgique	154 367	199	3 241	3 440	1 164
Luxembourg	29 691	26	501	527	283
Italie	137 899	13 034	6 915	19 949	10 121
Royaume-Uni	43 216	52	724	776	487
Pays-Bas	34 320	75	50	125	44
Autres pays d'Europe de l'Ouest	128 776	1 482	2 657	4 139	2 265
Europe de l'Est	37 250	1 692	785	2 477	1 569
<b>Amérique du Nord</b>	<b>205 033</b>	<b>322</b>	<b>1 252</b>	<b>1 574</b>	<b>664</b>
États-Unis	198 048	322	1 213	1 535	625
Canada	6 985	-	39	39	39
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>106 177</b>	<b>439</b>	<b>100</b>	<b>539</b>	<b>187</b>
Japon et Australie	44 264	2	7	9	9
Pays Émergents d'Asie	61 913	437	93	530	178
<b>Reste du Monde</b>	<b>91 169</b>	<b>1 648</b>	<b>2 295</b>	<b>3 943</b>	<b>2 250</b>
Turquie	35 337	518	2	520	364
Bassin Méditerranéen	14 730	786	319	1 105	650
Pays du Golfe - Afrique	22 733	187	1 701	1 888	953
Amérique latine	18 369	157	273	430	283
<b>TOTAL</b>	<b>1 298 402</b>	<b>22 686</b>	<b>26 037</b>	<b>48 723</b>	<b>24 640</b>

(\*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros		31 décembre 2013 Bâle 2.5				
		Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
			Approche Standard	Approche IRBA	Total	
<b>Europe</b>		<b>834 008</b>	<b>18 722</b>	<b>22 826</b>	<b>41 548</b>	<b>20 399</b>
	France	333 469	3 205	7 407	10 612	5 437
	Belgique	143 054	184	3 367	3 551	1 326
	Luxembourg	19 625	26	582	608	261
	Italie	137 571	12 374	5 828	18 202	8 885
	Royaume-Uni	36 562	87	761	848	477
	Pays-Bas	30 256	135	245	380	60
	Autres pays d'Europe de l'Ouest	104 552	1 604	3 705	5 309	2 630
	Europe de l'Est	28 919	1 107	931	2 038	1 323
<b>Amérique du Nord</b>		<b>169 682</b>	<b>414</b>	<b>1 564</b>	<b>1 978</b>	<b>802</b>
	États-Unis	163 360	414	1 528	1 942	767
	Canada	6 322	-	36	36	35
<b>Asie et Pacifique</b>		<b>82 544</b>	<b>98</b>	<b>381</b>	<b>479</b>	<b>196</b>
	Japon et Australie	27 534	2	208	210	128
	Pays Émergents d'Asie	55 010	96	173	269	68
<b>Reste du Monde</b>		<b>82 839</b>	<b>1 626</b>	<b>2 020</b>	<b>3 646</b>	<b>2 096</b>
	Turquie	30 512	394	2	396	269
	Bassin Méditerranéen	15 835	615	239	854	506
	Pays du Golfe - Afrique	20 481	494	1 537	2 031	995
	Amérique latine	16 011	123	242	365	326
<b>TOTAL</b>		<b>1 169 073</b>	<b>20 860</b>	<b>26 791</b>	<b>47 651</b>	<b>23 493</b>

(\*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

► **TABLEAU N° 26 : EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS DE VALEUR PAR CLASSE D'EXPOSITION**

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	250 172	49	76	125	23
Entreprises	568 507	8 809	17 393	26 202	12 991
Établissements	91 801	167	533	700	306
Clientèle de détail	387 922	13 661	8 035	21 696	11 320
<b>TOTAL</b>	<b>1 298 402</b>	<b>22 686</b>	<b>26 037</b>	<b>48 723</b>	<b>24 640</b>

(\*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5				
	Exposition brute	Expositions en défaut(*)			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
Administrations centrales et banques centrales	209 469	16	3	19	10
Entreprises	511 557	8 805	18 123	26 928	12 344
Établissements	90 026	203	744	947	410
Clientèle de détail	358 021	11 836	7 921	19 757	10 729
<b>TOTAL</b>	<b>1 169 073</b>	<b>20 860</b>	<b>26 791</b>	<b>47 651</b>	<b>23 493</b>

(\*) Montant correspondant aux expositions brutes (bilan et hors-bilan) avant prise en compte des garanties.

Les provisions de portefeuille sur le périmètre prudentiel représentent 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,8 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Le coût du risque est présenté dans les États financiers consolidés - note 3.f - Coût du risque.

► **TABLEAU N° 27 : ÉCHÉANCEMENT DES ENCOURS NON DÉPRÉCIÉS PRÉSENTANT DES IMPAYÉS**

En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés(*)				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	47	2	-	2	51
Entreprises	5 904	126	16	35	6 081
Établissements	92	-	-	-	92
Clientèle de détail	3 143	111	2	1	3 257
<b>TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD</b>	<b>9 186</b>	<b>239</b>	<b>18</b>	<b>38</b>	<b>9 481</b>
Administrations centrales et banques centrales	19	11	36	134	200
Entreprises	1 089	37	5	41	1 172
Établissements	49	-	-	-	49
Clientèle de détail	1 440	39	7	4	1 490
<b>TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA</b>	<b>2 597</b>	<b>87</b>	<b>48</b>	<b>179</b>	<b>2 911</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 783</b>	<b>326</b>	<b>66</b>	<b>217</b>	<b>12 392</b>

(\*) Sur base du périmètre prudentiel, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés <sup>(*)</sup>				
	< 90 jours	> 90 jours < 180 jours	> 180 jours < 1 an	> 1 an	Total
Administrations centrales et banques centrales	23			1	24
Entreprises	3 890	73	22	25	4 010
Établissements	255	3	2	5	265
Clientèle de détail	2 470	127	10	6	2 613
<b>TOTAL PÉRIMÈTRE STANDARD</b>	<b>6 638</b>	<b>203</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>6 912</b>
Administrations centrales et banques centrales	65			211	276
Entreprises	2 539	76	34	33	2 682
Établissements	194			19	213
Clientèle de détail	3 524	3			3 527
<b>TOTAL PÉRIMÈTRE IRBA</b>	<b>6 322</b>	<b>79</b>	<b>34</b>	<b>263</b>	<b>6 698</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 960</b>	<b>282</b>	<b>68</b>	<b>300</b>	<b>13 610</b>

(\*) Sur base du périmètre prudentiel après application des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 32, montant correspondant aux expositions brutes (bilan) avant prise en compte des garanties.

## CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Lorsque l'emprunteur rencontre des difficultés financières, ses encours sont classés en douteux. Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des encours douteux ayant fait l'objet d'une restructuration

(note annexe aux États financiers 1.c.5), ainsi que les encours restructurés qui ont été reclassés en encours sains après une période d'observation.

### ► TABLEAU N° 28 : CRÉANCES RESTRUCTURÉES

En millions d'euros	31 décembre 2014
<b>Prêts et créances (hors opérations de pension)</b>	<b>9 697</b>
Encours douteux restructurés	7 214
Dépréciations sur encours douteux restructurés	(3 147)
Encours douteux restructurés - valeur nette	4 067
Encours douteux restructurés reclassés en portefeuille sain	5 630
<b>Engagements hors-bilan</b>	<b>98</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 795</b>

## TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Les techniques d'atténuation du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie ;
- les sûretés réelles constituées au profit de la Banque garantissent l'exécution à bonne date des engagements financiers d'un débiteur.

Les sûretés réelles se distinguent en deux classes : les sûretés financières d'une part et les autres sûretés réelles d'autre part :

- les sûretés de nature financière correspondent aux espèces (y compris l'or), aux actions (cotées ou non cotées) et aux obligations ;
- les autres sûretés réelles sont diverses et peuvent prendre la forme d'hypothèques immobilières ou maritimes, de nantissement de stock, de cession de contrats ou de tout autre droit sur un actif de la contrepartie.

Afin d'être prises en compte, les sûretés doivent remplir les conditions suivantes :

- leur valeur ne doit pas être fortement corrélée au risque du débiteur (les actions de l'emprunteur ne sont en particulier pas éligibles) ;
- le nantissement doit être documenté ;
- la Banque doit être en mesure d'évaluer la valeur de l'actif nanti dans des conditions de ralentissement économique ;
- la Banque doit avoir obtenu un confort raisonnable sur la possible appropriation puis réalisation de l'actif considéré.

Pour le périmètre traité en approche IRBA, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une diminution du paramètre de Perte en cas de défaut (LGD) applicable aux transactions concernées pour les opérations du portefeuille d'intermédiation bancaire.

Pour le périmètre traité en approche standard, les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité. Les sûretés réelles viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.

Les garants font l'objet d'une analyse de risque de même nature que les débiteurs primaires et se voient attribuer des paramètres de risque selon des méthodologies et des processus similaires.

L'évaluation de l'effet des instruments de réduction de risque de crédit suit une méthodologie validée et commune à l'ensemble du Groupe pour chaque activité. Dans le pôle CIB, ces effets prennent en compte la possible corrélation du garant et de l'emprunteur (en cas d'appartenance au même secteur industriel par exemple). Ils sont validés par les Comités

de crédit pour chaque dossier lors de leur approbation initiale puis à l'occasion des revues au minimum annuelles.

Pour le pôle CIB, chaque sûreté est évaluée selon des techniques propres et l'effet sur chaque dossier est évalué individuellement.

Dans le cadre de son mandat d'optimisation de la gestion du risque de crédit du pôle CIB, Portfolio Management (PM) réalise des opérations de couverture au moyen de dérivés de crédit, principalement de Credit Default Swaps (CDS).

Ces achats de CDS sont opérés dans le cadre d'une gestion active avec pour principal objectif la couverture des risques de migration, de concentration et la gestion des expositions importantes. Les sous-jacents concernés sont des prêts aux grandes entreprises émis par les métiers CIB Corporate Banking, et ponctuellement par ceux du pôle Retail Banking.

Considérées comme des sûretés personnelles et traitées en approche IRBA, les couvertures par CDS entraînent, sous réserve d'éligibilité, une diminution de la « Perte en cas de défaut » (correspondant à un rehaussement du « Taux de recouvrement global ») estimée pour l'actif sous-jacent, et par conséquent une réduction de sa consommation en termes d'actifs moyens pondérés.

Pour l'activité de la Banque de détail, la présence ou non de tel ou tel type de sûreté réelle peut, en fonction du taux de couverture, conduire à affecter l'exposition à une classe de LGD particulière, sur la base d'un traitement statistique.

Les sûretés sont consenties par la maison mère de la contrepartie ou par d'autres entités telles que les institutions financières. Les couvertures par dérivés de crédit, le recours à des assureurs crédit publics pour le financement export ou à des assureurs crédit privés constituent d'autres exemples de garanties.

Une garantie ne peut être éligible pour améliorer les paramètres de risque d'une transaction que si le garant est mieux noté que la contrepartie concernée, le garant étant soumis aux mêmes exigences d'analyse préalable que le débiteur primaire.

Conformément à la politique générale de notation, les sûretés personnelles et réelles sont prises en compte pour leur valeur économique et ne sont acceptées en tant que source principale de remboursement que par exception. Dans le contexte de financement de matières premières par exemple, la capacité de remboursement de l'emprunteur doit être évaluée sur la base de ses flux opérationnels.

La valeur économique des actifs remis en garantie est évaluée de manière objective et vérifiable : valeur de marché, valeur à dire d'expert, valeur comptable. Elle représente la valeur des actifs à la date de l'évaluation et non à la date de défaut qui s'apprécie dans un second temps.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition par classe d'exposition pour le portefeuille « Corporate » de l'atténuation du risque procurée par les sûretés relatives au portefeuille des crédits et engagements sur les contreparties de tous les métiers du Groupe.



► **TABLEAU N° 29 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE EN APPROCHE IRBA**

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3				31 décembre 2013 Bâle 2.5			
	Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque			Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	221 680	5 290	29	5 319	184 154	4 703	85	4 788
Entreprises	436 716	64 563	54 604	119 167	388 983	63 383	53 971	117 354
Établissements	71 289	2 977	726	3 703	71 928	3 267	1 038	4 305
<b>TOTAL</b>	<b>729 685</b>	<b>72 830</b>	<b>55 359</b>	<b>128 189</b>	<b>645 065</b>	<b>71 353</b>	<b>55 094</b>	<b>126 447</b>

► **TABLEAU N° 30 : MONTANT D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LE PÉRIMÈTRE CORPORATE EN APPROCHE STANDARD**

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3				31 décembre 2013 Bâle 2.5			
	Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque			Montant exposition total	Montant d'atténuation du risque		
		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés		Sûretés personnelles et dérivés de crédit	Sûretés réelles	Total des sûretés
Administrations centrales et banques centrales	28 493	-	-	-	25 315	-	-	-
Entreprises	131 790	264	8 808	9 072	122 574	138	6 101	6 239
Établissements	20 512	-	54	54	18 098	-	55	55
<b>TOTAL</b>	<b>180 795</b>	<b>264</b>	<b>8 862</b>	<b>9 125</b>	<b>165 987</b>	<b>138</b>	<b>6 156</b>	<b>6 294</b>

## 5.5 Titrisation en portefeuille bancaire

Le Groupe BNP Paribas est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'initiateur, sponsor ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans le Règlement (UE) n° 575/2013. Il s'agit des opérations par lesquelles le risque de crédit inhérent à un ensemble d'expositions est divisé en tranches. Les opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- elles aboutissent à un transfert significatif de risque ;
- les paiements effectués dans le cadre de l'opération dépendent des performances des expositions d'origine ;
- la subordination des tranches telle que définie par l'opération détermine la répartition des pertes pendant la durée du transfert de risque.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre respectant les critères d'éligibilité bâlois, et notamment

celui du transfert significatif de risque, sont exclues du calcul du capital. Seules les parts conservées par l'établissement et les engagements éventuellement octroyés à la structure après titrisation font l'objet d'un calcul de besoin en capital.

Les expositions titrisées dans le cadre d'opérations de titrisation pour compte propre ne respectant pas les critères d'éligibilité bâlois restent quant à elles dans leur portefeuille prudentiel d'origine. Leur besoin en capital est calculé comme si elles n'étaient pas titrisées et est repris dans la partie consacrée au risque de crédit.

En conséquence, le périmètre des programmes de titrisation retenus ci-après concerne :

- les programmes en tant qu'initiateurs reconnus efficaces en Bâle 3 ;
- les programmes en tant que sponsor dans lesquels le Groupe a conservé des positions ;
- les programmes émis par des tiers auxquels le Groupe a souscrit.

### MÉTHODES COMPTABLES [Audité]

(Voir États financiers consolidés - note 1 - Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe).

Le produit de cession des positions de titrisation est comptabilisé conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues. Ainsi, pour les positions classées en « Prêts et créances » et en actifs disponibles à la vente, le produit de cession vient créditer le coût du risque à due concurrence de la charge nette antérieurement constatée. L'éventuel reliquat est comptabilisé comme gains nets sur actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché. Pour les positions classées en « Valeur de marché par résultat », les produits de cession sont enregistrés en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat.

**1)** Les positions de titrisation classées dans la catégorie « Prêts et créances » sont évaluées selon la méthode du coût amorti, telle que décrite en note annexe 1.c.1 aux États financiers : le taux d'intérêt effectif (TIE) utilisé pour reconnaître les produits d'intérêt est évalué à partir d'un modèle de flux de trésorerie attendus.

Pour les actifs qui ont été transférés depuis une autre catégorie comptable (voir note annexe 1.c.6), les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables sont comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduisent par un ajustement de la valeur comptable. Il en est de même pour toutes les révisions de flux estimés

recouvrables d'actifs non transférés d'une autre catégorie comptable. Les dépréciations sont enregistrées sur ces actifs selon les principes exposés en note annexe 1.c.5 des États financiers en matière de prêts et créances.

**2)** Les positions de titrisation classées comptablement en « Actifs disponibles à la vente » sont évaluées à leur valeur de marché (cf. notes annexes 1.c.3 et 1.c.10 des États financiers) et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession de ces titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat. Il en est de même en cas de dépréciation. La valeur de marché est déterminée suivant les principes exposés en note annexe 1.c.10 des États financiers.

Les actifs en attente de titrisation sont enregistrés :

- dans la catégorie comptable « Prêts et créances » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions issues du bilan de la Banque, pour lesquelles la Banque sera initiateur au sens Bâle 3 de la titrisation future ;
- dans la catégorie comptable « Valeur de marché par résultat » et dans le portefeuille prudentiel bancaire, quand il s'agit d'expositions acquises en perspective d'une titrisation et pour laquelle la Banque sera sponsor au sens réglementaire.

## DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La surveillance des actifs titrisés concerne les risques de crédit, de marché et de liquidité sur les actifs sous-jacents, et le risque de contrepartie sur les contreparties de couverture des protections non financées.

### RISQUE DE CRÉDIT SUR LES ACTIFS TITRISÉS

Les actifs de titrisation hors du portefeuille de négociation sont soumis à l'approbation des Comités de crédit - titrisation (*Securitisation Credit Committees*). Pour les nouvelles opérations, une analyse approfondie de la structure est effectuée avant présentation devant le Comité de crédit. Toutes les approbations sont soumises à une revue annuelle. Les expositions sont surveillées quotidiennement pour vérifier qu'elles ne dépassent pas les limites fixées par les Comités de crédit - titrisation concernés.

Les performances des actifs sous-jacents sont étroitement surveillées par région et par type de collatéral et les positions de titrisation peuvent être ajoutées à la liste des actifs à surveiller ou douteux si la qualité de crédit de leur collatéral se dégrade. Ces positions sont alors soumises à la procédure de la liste des actifs de titrisation sous surveillance ou douteux, qui prévoit une revue au moins semestrielle de ces actifs, en plus des réunions ordinaires des Comités de crédit - titrisation. Si un déficit de l'actif par rapport au passif semble plausible dans le cadre de scénarios probables, des provisions sont constituées.

Les re-titrisations émises par BNP Paribas sont soumises en premier lieu à des Comités spécifiques d'approbation des transactions. Les actifs découlant de ces opérations sont ensuite surveillés selon les processus Titrisation décrits ci-dessus.

### RISQUE DE MARCHÉ DANS LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

Pour les expositions ABS à taux fixe, une macrocouverture composée de swaps de taux fixe/variable a été mise en place pour couvrir le risque de taux. Elle est comptabilisée en conformité avec les règles de la comptabilité de couverture.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Les actifs titrisés détenus sont financés à terme en interne par le département ALM Trésorerie, sur la base de leur durée de vie moyenne pondérée.

### RISQUE DE CONTREPARTIE

Les dérivés intégrés dans des structures de titrisation sont traités dans le périmètre Titrisation à l'exception de quelques positions de dérivé *back-to-back* qui restent intégrées à la gestion du risque de contrepartie.

## ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS EN MATIÈRE DE TITRISATION [Audité]

La part respective du Groupe dans chacun de ses rôles d'initiateur, de sponsor et d'investisseur se traduit comme suit :

### ► TABLEAU N° 31 : EXPOSITIONS TITRISÉES ET POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR TYPE DE RÔLE

En millions d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Expositions titrisées originées par BNP Paribas <sup>(*)</sup>	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) <sup>(**)</sup>	Expositions titrisées originées par BNP Paribas <sup>(*)</sup>	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD) <sup>(**)</sup>
Rôle BNP Paribas				
Initiateur	1 591	1 541	1 781	1 579
Sponsor	1	11 411	1	12 046
Investisseur	-	9 820	-	9 929
<b>TOTAL</b>	<b>1 592</b>	<b>22 772</b>	<b>1 782</b>	<b>23 554</b>

(\*) Les expositions titrisées originées par le Groupe correspondent aux expositions sous-jacentes inscrites au bilan du Groupe ayant fait l'objet d'une opération de titrisation.

(\*\*) Les positions de titrisation correspondent aux tranches conservées des opérations de titrisation originées ou arrangées par le Groupe, aux tranches acquises par le Groupe dans des opérations de titrisation arrangées par des tiers, et aux engagements.

## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE (INITIATEUR)

Les positions de titrisation originées et conservées par BNP Paribas se chiffrent à 1,5 milliard d'euros au 31 décembre 2014 correspondant aux parts conservées dans des titrisations efficaces.

Dans le cadre de la gestion courante de sa liquidité, la Banque peut titriser des crédits accordés à la clientèle des réseaux bancaires (crédits immobiliers, crédits à la consommation) ou des prêts accordés aux entreprises, afin de les rendre facilement mobilisables. Au 31 décembre 2014, deux opérations principales sont déconsolidantes prudemment en Bâle 3 du fait d'un transfert significatif de risque et reprises dans le tableau n° 31 *Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle*.

Par ailleurs, trois opérations de titrisation ont été réalisées en 2014 dont une par BNP Paribas SA en France (sur le périmètre de la Banque de Détail), une par BNP Paribas Personal Finance et une par BNL Spa. Ces opérations sont sans effet minorant sur le calcul du capital réglementaire, car aucun transfert significatif de risque ne résulte de leur mise en place. Les expositions concernées sont donc reprises dans la partie dédiée au risque de crédit (cf. section 5.4).

Au total au 31 décembre 2014, le stock de parts émises relatives à des créances titrisées pour compte propre s'élève à 62,3 milliards d'euros pour 38 opérations, dont 20,2 milliards d'euros pour BNP Paribas Personal Finance, 0,1 milliard d'euros pour Leasing Solutions, 4,1 milliards d'euros pour BNL, 36,5 milliards d'euros pour BNP Paribas Fortis et 1,3 milliard d'euros pour la Banque de Détail en France. Ces titrisations étant inefficaces au sens de la réglementation bâloise, les encours titrisés sont pris en compte dans les crédits à la clientèle.

## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION POUR COMPTE DE LA CLIENTÈLE EN TANT QUE SPONSOR

Les opérations de titrisation de CIB Fixed Income réalisées par le Groupe BNP Paribas et effectuées pour le compte de sa clientèle s'accompagnent de lignes de liquidité et le cas échéant de l'octroi de garanties à des entités spécifiques. Celles-ci ne sont pas consolidées prudemment lorsque le Groupe n'en a pas le contrôle. Les engagements et les positions conservées ou acquises par BNP Paribas sur les titrisations dont le Groupe a été sponsor, atteignent 11,4 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

### Opérations refinancées à court terme

Au 31 décembre 2014, deux fonds multicédants (Starbird et Matchpoint) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Les lignes de liquidité consenties aux deux fonds ci-dessus s'élèvent à 9,1 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 7,0 milliards au 31 décembre 2013 suite à la progression des encours sur Starbird.

En outre, BNP Paribas Fortis consent également des lignes de liquidité au conduit multicédant Scaldis qui s'élèvent à 1,4 milliard d'euros au 31 décembre 2014 contre 2,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

### Opérations refinancées à moyen et long terme

En Europe et en Amérique du Nord, la plate-forme de structuration de BNP Paribas propose aux clients des solutions de financement, sur la base de produits adaptés aux contraintes actuelles en matière de risque et de liquidité. L'ensemble de ces facilités, ainsi que quelques positions résiduelles conservées, s'élèvent à 0,9 milliard d'euros dont 0,7 milliard d'euros correspondant à des actifs en attente d'émission de CLO.

## ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE TITRISATION EN TANT QU'INVESTISSEUR

Les positions de titrisation de BNP Paribas en tant qu'investisseur s'élèvent à 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2014. Cette activité est principalement exercée au sein de CIB, d'Investment Solutions et de BancWest. Elle intègre également les positions logées dans l'entité BNP Paribas Fortis.

CIB Fixed Income a poursuivi son activité de titrisation en tant qu'investisseur qui consiste à suivre et à gérer un portefeuille de titrisation représentant 2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014, contre 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2013. En outre, des positions de Negative Basis Trade (NBT) pour une valeur exposée au risque de 2,3 milliards d'euros, sont également logées chez Fixed Income, contre 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

L'exposition du portefeuille géré par CIB Portfolio Management (PM) s'établit à 0,7 milliard d'euros au 31 décembre 2014, en augmentation de 0,3 milliard d'euros comparé au 31 décembre 2013.

En 2014, l'exposition globale du pôle Investment Solutions est restée stable à 0,6 milliard d'euros.

Les éléments traditionnels des politiques de refinancement et de placement des fonds propres de BancWest résident en des investissements dans des positions de titrisation exclusivement réalisés sur des titres cotés. Au 31 décembre 2014, les positions de titrisation de BancWest représentent 0,3 milliard d'euros, en retrait de 0,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013.

Le portefeuille de crédits structurés de BNP Paribas Fortis, qui n'a pas été réaffecté à un métier et qui est logé au sein du « Corporate Center » s'élève à 3,3 milliards d'euros au 31 décembre 2014.

## EXPOSITIONS TITRISÉES

Au 31 décembre 2014, les principales opérations de titrisation déconsolidantes prudemment sont les suivantes :

- une opération sur un portefeuille de prêts aux PME, bénéficiant de la garantie de la Banque Européenne d'Investissement, réalisée par BDDF pour un total d'expositions titrisées d'un milliard d'euros ;
- une opération initiée en 2013 par CIB PM sur un portefeuille de prêts aux grandes entreprises à hauteur de 0,5 milliard d'euros.

À la même date, aucune opération de titrisation sur crédits à la consommation n'est déconsolidante prudemment en Bâle 3. Le Groupe n'a par ailleurs pas mis en place de montage de titrisation pour compte propre d'expositions renouvelables comportant une clause de remboursement anticipé.

Au 31 décembre 2014, aucun actif n'est en attente de titrisation.

## ► TABLEAU N° 32 : EXPOSITIONS TITRISÉES ORIGINÉES PAR BNP PARIBAS

En millions d'euros		Expositions titrisées originées par BNP Paribas	
Type de titrisation	Type d'approche	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Classique	IRBA	1	51
	Standard	1	169
<b>Sous-Total</b>		<b>2</b>	<b>220</b>
Synthétique	IRBA	1 590	1 562
<b>TOTAL</b>		<b>1 592</b>	<b>1 782</b>

## ► TABLEAU N° 33 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR BNP PARIBAS PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT(\*\*)

Expositions titrisées originées En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Initiateur		Sponsor(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels			473		473
Prêts à la consommation			889		889
Créances sur cartes de crédit			1 829		1 829
Prêts à des entreprises		1 590	2 256		3 846
Créances commerciales			2 689		2 689
Biens immobiliers commerciaux			48		48
Location-financement			1 231		1 231
Autres actifs	1		1		2
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1 590</b>	<b>9 416</b>	<b>-</b>	<b>11 007</b>

Expositions titrisées originées En millions d'euros	31 décembre 2013				
	Initiateur		Sponsor(**)		Total
	Classique	Synthétique	Classique	Synthétique	
Biens immobiliers résidentiels			8 592	96	8 688
Prêts à la consommation			418		418
Créances sur cartes de crédit			896		896
Prêts à des entreprises		1 562	4 381	1	5 944
Créances commerciales			2 681		2 681
Biens immobiliers commerciaux			1 016		1 016
Location-financement			3 337		3 337
Autres actifs	219		1 529		1 748
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>1 562</b>	<b>22 850</b>	<b>97</b>	<b>24 728</b>

(\*) Cette répartition se fonde sur l'actif sous-jacent dominant des expositions titrisées.

(\*\*) Au sein des expositions titrisées pour lesquelles le Groupe est sponsor, 1 million d'euros correspond à des expositions originées (issues du bilan de BNP Paribas) au 31 décembre 2014 (identique au 31 décembre 2013).

## POSITIONS DE TITRISATION

► TABLEAU N° 34 : POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE D'ACTIF SOUS-JACENT

En millions d'euros		Positions de titrisation conservées ou acquises					
Code Rôle BNP Paribas	Catégorie d'actifs(*)	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
		Bilan	Hors-Bilan	Total	Bilan	Hors-Bilan	Total
Initiateur	Prêts à des entreprises	1 540		1 540	1 569		1 569
	Autres actifs	1		1	10		10
<b>TOTAL INITIATEUR</b>		<b>1 541</b>		<b>1 541</b>	<b>1 579</b>		<b>1 579</b>
Sponsor	Biens immobiliers résidentiels	167	267	434	1 043	317	1 360
	Prêts à la consommation	389	895	1 284	182	555	737
	Créances sur cartes de crédit	213	1 641	1 854	470	430	900
	Prêts à des entreprises	1 233	468	1 701	2 093	743	2 836
	Créances commerciales		3 468	3 468		3 390	3 390
	Biens immobiliers commerciaux	27	21	48	50	492	542
	Location-financement	107	2 147	2 254	853	1 122	1 975
	Autres actifs	32	336	368	75	231	306
<b>TOTAL SPONSOR</b>		<b>2 168</b>	<b>9 243</b>	<b>11 411</b>	<b>4 766</b>	<b>7 280</b>	<b>12 046</b>
Investisseur	Biens immobiliers résidentiels	2 517	333	2 850	2 079	165	2 244
	Prêts à la consommation	2 322	1	2 323	2 264	148	2 412
	Créances sur cartes de crédit				1		1
	Prêts à des entreprises	2 979	52	3 031	3 465	2	3 467
	Biens immobiliers commerciaux	1 060	53	1 113	1 460	45	1 505
	Location-financement	320	3	323	167		167
	Autres actifs	111	69	180	133		133
	<b>TOTAL INVESTISSEUR</b>		<b>9 309</b>	<b>511</b>	<b>9 820</b>	<b>9 569</b>	<b>360</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 018</b>	<b>9 754</b>	<b>22 772</b>	<b>15 914</b>	<b>7 640</b>	<b>23 554</b>

(\*) Correspond à la catégorie d'actif dominante à l'actif de la structure de titrisation dans laquelle la position est détenue. Dans le cas où l'actif sous-jacent est une position de titrisation ou de re-titrisation, la réglementation prescrit de reporter l'actif sous-jacent ultime du programme considéré.

► **TABLEAU N° 35 : POSITIONS DE TITRISATION PAR PAYS DU SOUS-JACENT DONT POSITIONS EN DÉFAUT ET PROVISIONS**

En millions d'euros	31 décembre 2014				
	EAD	EAD en défaut			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
<b>Europe</b>	<b>10 418</b>	<b>50</b>	<b>225</b>	<b>275</b>	<b>88</b>
<i>France</i>	2 673		37	37	7
<i>Belgique</i>	225				
<i>Italie</i>	588				
<i>Autres pays d'Europe</i>	6 932	50	188	238	81
<b>Amérique du Nord</b>	<b>11 158</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>8</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>555</b>				
<b>Reste du Monde</b>	<b>641</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 772</b>	<b>51</b>	<b>262</b>	<b>313</b>	<b>102</b>

En millions d'euros	31 décembre 2013				
	EAD	EAD en défaut			Ajustements de valeur
		Approche Standard	Approche IRBA	Total	
<b>Europe</b>	<b>13 109</b>	<b>35</b>	<b>335</b>	<b>370</b>	<b>93</b>
<i>France</i>	2 950		36	36	
<i>Belgique</i>	248				
<i>Italie</i>	928	4	27	31	4
<i>Autres pays d'Europe</i>	8 983	31	272	303	89
<b>Amérique du Nord</b>	<b>9 748</b>	<b>6</b>	<b>45</b>	<b>51</b>	<b>15</b>
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>654</b>				
<b>Reste du Monde</b>	<b>43</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 554</b>	<b>41</b>	<b>386</b>	<b>427</b>	<b>114</b>

Les provisions de portefeuille représentent 115 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 136 millions d'euros au 31 décembre 2013.

► **TABLEAU N° 36 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Type de tranche		
Tranche avec le rang le plus élevé	21 459	21 713
Tranche mezzanine	1 123	1 319
Tranche de première perte	190	522
<b>TOTAL</b>	<b>22 772</b>	<b>23 554</b>

Les positions de titrisation conservées ou acquises sont au 31 décembre 2014 à hauteur de 94 % des tranches senior contre 92 % au 31 décembre 2013, ce qui reflète la très bonne qualité du portefeuille. Elle se traduit par les niveaux de pondération appliqués tels que présentés dans les tableaux du paragraphe suivant.



## ACTIFS PONDÉRÉS

Dans le cadre de l'approche standard, le montant des actifs pondérés est calculé en appliquant à la valeur exposée au risque, le taux des pondérations associé à la note externe de la position de titrisation, conformément à l'article 251 du Règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013. Dans un nombre très limité de cas, une pondération par transparence peut être appliquée. Le taux de pondération de 1 250 % est attribué aux positions ayant une note inférieure ou égale à B+ ou sans note externe. Les investissements de BancWest et du pôle Investment Solutions dans les programmes de titrisation sont traités en approche standard.

Les actifs pondérés en approche IRBA sont calculés selon l'une des méthodes suivantes :

- pour les expositions qui bénéficient d'une notation externe, la pondération est obtenue par l'application de la méthode dite « fondée sur les notations ». Celle-ci permet de déduire directement la pondération applicable à l'exposition en fonction de sa note, grâce à une table de correspondance fournie par le superviseur ;
- pour les expositions ne bénéficiant pas d'une notation externe, quand BNP Paribas est initiateur ou sponsor, c'est la méthode de la formule réglementaire (*Supervisory Formula Approach* – SFA) qui est

appliquée lorsque les conditions nécessaires selon l'article 259 1) b. du Règlement CRR sont remplies. Sur la base d'une notation interne de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacent, la pondération applicable à l'exposition est obtenue par utilisation d'une formule mathématique fournie par le superviseur, qui tient également compte de la structuration de l'opération (en particulier du niveau de rehaussement de crédit dont bénéficie BNP Paribas) ;

- pour certaines lignes de liquidité dans les programmes ABCP du portefeuille de BNP Paribas Fortis ne bénéficiant pas d'une notation externe, c'est une approche d'évaluation interne qui s'applique. Celle-ci bénéficie de l'homologation de la BNB ;
- dans tous les autres cas, une pondération de 1 250 % est appliquée.

Au 31 décembre 2014, l'approche IRBA est utilisée pour les positions détenues par le pôle CIB, BDDF, et sur le périmètre BNP Paribas Fortis.

Pour les positions de titrisation notées, BNP Paribas utilise les notations externes des agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La mise en correspondance de ces notations avec les échelons de qualité de crédit prévus par la réglementation est conforme aux prescriptions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

### ► TABLEAU N° 37 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TYPE D'APPROCHE

En millions d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013		Variation	
	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)	Actifs pondérés
IRBA	21 801	13 430	22 294	14 588	(494)	(1 158)
Standard	971	558	1 260	1 041	(289)	(483)
<b>TOTAL</b>	<b>22 772</b>	<b>13 988</b>	<b>23 554</b>	<b>15 629</b>	<b>(783)</b>	<b>(1 641)</b>

Le montant des actifs pondérés correspondant aux positions de titrisation conservées ou acquises par le Groupe s'élève à 14,0 milliards d'euros au 31 décembre 2014, soit 2,3 % des actifs pondérés du Groupe BNP Paribas, contre 15,6 milliards au 31 décembre 2013 (moins de 3 % des actifs pondérés du Groupe).

### ► TABLEAU N° 38 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE TITRISATION PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3
		Impact Bâle 3 <sup>(*)</sup>	Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Titrisation	15 629	(55)	1 024	(2 662)	223	-	-	(171)	(1 641)	13 988

(\*) En date de première application.

La baisse des actifs pondérés de la titrisation est essentiellement due à des cessions ou des amortissements de programmes (- 3 milliards d'euros), en partie neutralisée par un effet change de + 1 milliard d'euros.

► **TABLEAU N°39 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS PAR TAUX DE PONDÉRATION**

► *Approche IRBA*

En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
7 % - 10 %	5 330		410	
12 % - 18 %	1 167		168	
20 % - 35 %	596	783	170	215
40 % - 75 %	114	457	62	194
100 %	177	15	143	16
150 %				
225 %		110		262
250 %	20		17	
350 %		187		693
425 %	197		585	
500 %		22		96
650 %	21	4	99	6
850 %		54		280
<b>Méthode fondée sur les notations externes</b>	<b>7 622</b>	<b>1 632</b>	<b>1 654</b>	<b>1 762</b>
<b>1 250 %</b>	<b>293</b>	<b>447</b>	<b>2 449</b>	<b>5 467</b>
<b>IAA</b>	<b>500</b>		<b>46</b>	
[0 - 7 %]	6 513		432	
]7 % - 100 %]	4 497		499	
]100 % - 350 %]	21	191	20	407
]350 % - 1250 %]	85		694	
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>11 116</b>	<b>191</b>	<b>1 645</b>	<b>407</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 531</b>	<b>2 270</b>	<b>5 794</b>	<b>7 636</b>

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
7 % - 10 %	6 803		534	
12 % - 18 %	902		137	
20 % - 35 %	846	1 134	241	331
40 % - 75 %	307	869	173	369
100 %	197	90	169	95
150 %		10		15
225 %		90		214
250 %	117		222	
350 %		231		858
425 %	201		598	
500 %		35		84
650 %	49	4	144	11
850 %		55		278
<b>Méthode fondée sur les notations externes</b>	<b>9 422</b>	<b>2 518</b>	<b>2 218</b>	<b>2 255</b>
<b>1 250 %</b>	<b>270</b>	<b>443</b>	<b>2 300</b>	<b>5 363</b>
<b>IAA</b>	<b>612</b>		<b>82</b>	
[0 - 7 %]	6 697		456	
]7 % - 100 %]	1 875	76	514	20
]100 % - 350 %]	76	212	81	447
]350 % - 1250 %]	94		853	
<b>Méthode de la formule réglementaire</b>	<b>8 742</b>	<b>288</b>	<b>1 904</b>	<b>467</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 046</b>	<b>3 249</b>	<b>6 504</b>	<b>8 085</b>

Sur l'ensemble des positions de titrisation évaluées sur la base des notes externes (9,3 milliards d'euros) :

- 58 % de l'EAD bénéficient d'une notation supérieure à A+ et donc d'une pondération inférieure à 10 % au 31 décembre 2014, contre 57 % au 31 décembre 2013 ;

- la très grande majorité (85 % de l'EAD) bénéficie d'une note supérieure à BBB+ au 31 décembre 2014 (81 % au 31 décembre 2013).

► Approche standard

En millions d'euros	31 décembre 2014			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
20 %	389		78	
40 %				
50 %	222		111	
100 %	253	10	152	10
225 %				
350 %	88		155	
Méthode fondée sur les notations externes	952	10	496	10
1 250 %	8		50	
Méthode de la moyenne pondérée				
Méthode par transparence	1		1	
<b>TOTAL</b>	<b>961</b>	<b>10</b>	<b>547</b>	<b>10</b>

En millions d'euros	31 décembre 2013			
	Valeur exposée au risque		Actifs pondérés	
	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation	Positions de titrisation	Positions de re-titrisation
Taux de pondération				
20 %	493		98	
40 %		9		4
50 %	262		131	
100 %	346	17	193	17
225 %		24		52
350 %	42		117	
Méthode fondée sur les notations externes	1 143	50	539	73
1 250 %	66		428	
Méthode de la moyenne pondérée				
Méthode par transparence	1		1	
<b>TOTAL</b>	<b>1 210</b>	<b>50</b>	<b>968</b>	<b>73</b>

Les garanties concernant les positions de titrisation s'élèvent à 0,2 milliard d'euros au 31 décembre 2014, stable comparé au 31 décembre 2013.

## 5.6 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie, tel qu'il est défini dans la section 5.3, est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et/ou de règlements. Il correspond au risque que la contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations de verser à la banque l'intégralité de la valeur actualisée d'une transaction dans le cas où la banque est un bénéficiaire net. Le risque de contrepartie est également

lié au coût de remplacement d'un instrument dérivé en cas de défaut de la contrepartie. Il peut être considéré comme un risque de marché en cas de défaut ou comme un risque contingent. Le risque de contrepartie résulte à la fois des activités bilatérales de BNP Paribas avec ses clients et des activités de clearing au travers d'une chambre de compensation ou d'un compensateur externe.

### MESURE DU RISQUE DE CONTREPARTIE

#### CALCUL DE L'EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE

La mesure de l'exposition au risque de contrepartie est réalisée selon deux approches :

##### Approche modélisée

La valeur exposée au risque (EAD) pour le risque de contrepartie est mesurée à l'aide d'un système interne d'évaluation de l'exposition ; cette valeur est ensuite intégrée au dispositif de pondération du risque de crédit. Cette mesure s'appuie sur des simulations de type « Monte Carlo » permettant d'apprécier les mouvements probables de la valeur des expositions. Les processus stochastiques utilisés sont sensibles à certains paramètres, tels que volatilités ou corrélations, calibrés sur des données de marché historiques.

Les expositions futures potentielles au risque de contrepartie sont mesurées à l'aide d'un système basé sur les modèles internes qui permet de simuler plusieurs milliers de scénarios potentiels d'évolution des marchés et de réévaluer le portefeuille de transactions avec chacune des contreparties à plusieurs points dans le futur (de 1 jour à plus de 30 ans pour les transactions les plus longues). Les variations de valeur sont calculées jusqu'à la maturité des transactions.

Pour l'agrégation des expositions, le système prend en compte l'environnement juridique de chaque transaction et contrepartie et donc des éventuels accords de compensation et d'appel de marge, incluant le caractère risqué du collatéral.

Le système de mesure des expositions au risque de contrepartie a été amendé de sorte à se conformer à la nouvelle réglementation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- allongement des périodes de marge en risque conformément à l'article 285 de la CRR ;
- prise en compte du risque spécifique de corrélation ;
- détermination d'une EAD stressée calculée à partir d'une calibration reflétant une période de tension particulière.

Les expositions au risque de contrepartie se caractérisent par leur forte variabilité au cours du temps en raison de l'évolution constante des

paramètres de marché affectant la valeur des transactions sous-jacentes. Il est donc essentiel de ne pas se limiter au suivi des valeurs actuelles des transactions et d'analyser leurs variations potentielles dans le futur.

##### Approche non modélisée

Pour les expositions au risque de contrepartie non modélisées, la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

#### ATTÉNUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

##### Les contrats de compensation

La compensation est utilisée par la Banque afin d'atténuer le risque de crédit lié aux contreparties au titre des opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur de marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (*close-out netting*) peut faire l'objet d'une garantie (collatéralisation) consentie sous forme de nantissement ou de paiement d'espèces, ou encore de titres.

La Banque a également recours à la compensation des règlements pour atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements par contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la Banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords, bipartites ou multipartites, respectant les principes généraux du cadre réglementaire national ou international. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

### Les chambres de compensation

La compensation de transactions de BNP Paribas auprès d'une contrepartie centrale (ou chambre de compensation) s'inscrit dans le cadre habituel de ses activités de marché. En tant que membre compensateur (*global clearing member* - GCM), BNP Paribas contribue à sécuriser le dispositif de gestion des risques des chambres de compensation (CCP) au travers du versement d'une contribution aux fonds de défaillance et d'appels de marge quotidiens. Les règles définissant les relations de BNP Paribas avec les CCP dont il est membre sont décrites dans le règlement de chacune des chambres (*rulebook*).

Ce dispositif permet, notamment en Europe et aux États-Unis, de réduire les encours notionnels en compensant les transactions du portefeuille, d'une part, et de transférer le risque de plusieurs contreparties vers une unique contrepartie centrale disposant d'une organisation de gestion des risques robuste, d'autre part.

Dans le cadre des activités de compensation pour compte de tiers, BNP Paribas exige également, et de manière quotidienne, le paiement d'appels de marge de la part de ses clients.

### LIMITES/CADRE DE SURVEILLANCE

Des limites sont définies pour le risque de contrepartie et des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place. Les expositions futures potentielles calculées par le système sont quotidiennement comparées aux limites allouées à chaque contrepartie. En outre, le système peut simuler de nouvelles transactions et mesurer leur impact sur le portefeuille de contrepartie. Il s'agit donc d'un outil essentiel du processus d'approbation du risque. Les Comités suivants (par ordre de pouvoir croissant), Comité de crédit régional, Comité de crédit global, Comité de Crédit Direction Générale (CCDG), fixent les limites selon leur niveau de délégation. À ces mesures vient s'ajouter un ensemble de lignes directrices (notamment des lignes directrices sur les sensibilités aux paramètres de marché par contrepartie, sensibilités qui sont extraites du système de risque de marché) qui sont autant d'outils supplémentaires de surveillance du risque de contrepartie et de prévention des concentrations du risque systémique.

### AJUSTEMENTS DE L'ÉVALUATION DE CRÉDIT

La valorisation des instruments financiers négociés de gré à gré par BNP Paribas dans le cadre de ses activités de marché (CIB principalement) intègre des ajustements de valeur de crédit, ou Credit Valuation Adjustment (CVA). La CVA est un ajustement de valorisation du portefeuille de transactions permettant de prendre en compte le risque de crédit de contrepartie. Elle reflète ainsi l'espérance de perte en juste valeur sur l'exposition existante sur une contrepartie du fait de la valeur potentielle positive du contrat, de la probabilité de défaut de la contrepartie, et de l'estimation du taux de recouvrement.

Les expositions au risque de contrepartie sur instruments dérivés recouvrent l'ensemble des expositions sur dérivés du portefeuille de BNP Paribas, tous sous-jacents et tous pôles confondus. Les expositions de Fixed Income représentent la grande majorité de ces expositions.

Le niveau de l'ajustement de valeur de crédit effectué change en fonction des variations de l'exposition au risque de contrepartie existante et de celles du niveau de cotation du risque de crédit de la contrepartie

concernée, qui peuvent résulter en particulier de variations du spread de Credit Default Swaps (CDS) utilisé dans le calcul des probabilités de défaut.

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de crédit inhérent à un portefeuille d'instruments financiers, BNP Paribas peut avoir recours à une stratégie de couverture dynamique, consistant en l'achat d'instruments de marché, tels que les instruments dérivés de crédit.

La réglementation Bâle 3 a introduit une nouvelle exigence de fonds propres au titre du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit. Celle-ci est destinée à permettre aux banques de faire face au risque de pertes dû à la volatilité des CVA résultant des mouvements de spreads de crédit associés aux contreparties auxquelles le Groupe BNP Paribas est exposé. Elle est calculée par le Groupe en méthode avancée à l'aide de son modèle interne de mesure des risques de marché.

### RISQUE DE CORRÉLATION DÉFAVORABLE ET TESTS DE RESISTANCE

Le risque de corrélation défavorable, ou *Wrong Way Risk*, correspond au risque que l'exposition à une contrepartie soit inversement corrélée à la qualité de crédit de celle-ci.

Ce risque comporte deux composantes :

- le risque général de corrélation défavorable (*General Wrong Way Risk* ou *GWWR*), qui correspond au risque survenant lorsque la probabilité de défaut de contreparties est positivement corrélée à des facteurs généraux de risque de marché ;
- le risque spécifique de corrélation défavorable (*Specific Wrong Way Risk* ou *SWWR*), qui correspond au risque que l'exposition future envers une contrepartie soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de cette contrepartie, en raison de la nature des transactions conclues avec elle.

Le SWWR fait l'objet d'une exigence de fonds propres dédiée tandis que le GWWR est appréhendé à travers la mise en place de tests de résistance (stress tests).

Ainsi, la surveillance et l'analyse par BNP Paribas du risque général de corrélation défavorable s'effectue au travers d'exercices de tests de résistance permettant de mettre en évidence les facteurs de risque corrélés négativement avec la qualité de crédit de la contrepartie. Elle conjugue une approche *top-down* et une approche *bottom-up* :

- pour l'approche *top-down*, la politique en matière de risque général de corrélation défavorable définit les règles et critères généraux à appliquer pour détecter ce type de risque. Ces critères sont basés sur le pays de résidence des contreparties, la région à laquelle elles appartiennent et leurs secteurs d'activité. Différentes positions de risque de marché que les contreparties pourraient avoir vis-à-vis de BNP Paribas ont aussi été définies comme des situations nécessitant une analyse et une communication adaptée ;
- le dispositif de contrôle du risque général de corrélation défavorable repose également sur une approche *bottom-up* où la contribution des analystes de crédit est indispensable pour définir plus précisément les scénarios ayant le plus d'impact sur le portefeuille (application d'une détérioration des paramètres de marché reflétant des conditions extrêmes mais réalistes).

Le dispositif de stress testing du risque de contrepartie est conforme au dispositif de risque de marché (voir partie *Risque de marché relatif aux activités de négociation sur instruments financiers* de la section 5.7). Il s'appuie ainsi sur les mêmes hypothèses de fluctuation des marchés lorsque les scénarios sont identiques. Les stress tests comprennent également des facteurs spécifiques au risque de contrepartie, comme la détérioration de la qualité de crédit de la contrepartie ou les chocs affectant la volatilité, utilisés par le moteur de simulation de risque de contrepartie à terme.

Cette analyse s'inscrit dans le cadre du dispositif du rapport de synthèse de risque à destination de la Direction et partage par ailleurs certaines instances avec le risque de marché comme le Capital Markets Risk Committee (CMRC), principal Comité gouvernant les risques de marché et de contrepartie. En termes de gouvernance, les dispositifs de stress testing pour le risque de contrepartie et pour le risque de marché sont tous deux couverts par le même comité, le Stress Testing Steering Committee.

## EXPOSITION AU RISQUE DE CONTREPARTIE [Audité]

Le tableau ci-dessous présente l'exposition au risque de contrepartie (mesurée par l'exposition au moment du défaut) des contrats sur instruments financiers dérivés et des opérations de prêts/emprunts de titres après, le cas échéant, accords de compensation par classe d'exposition bâloise.

### ► TABLEAU N° 40 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR CLASSE D'EXPOSITION (HORS CCP ET HORS CVA)

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3			31 décembre 2013 Bâle 2.5			Variation
	IRBA	Approche Standard	Total	IRBA	Approche Standard	Total	Total
Administrations centrales et banques centrales	24 711	24	24 735	13 642	-	13 642	11 093
Entreprises	57 811	1 056	58 867	39 972	1 028	41 000	17 867
Établissements(*)	34 197	634	34 831	22 356	884	23 240	11 591
Clientèle de détail	1	5	6	-	18	18	(12)
<b>TOTAL EAD</b>	<b>116 720</b>	<b>1 719</b>	<b>118 439</b>	<b>75 970</b>	<b>1 930</b>	<b>77 900</b>	<b>40 539</b>

(\*) La classe d'exposition « Établissements » correspond aux établissements de crédit et entreprises d'investissement y compris ceux reconnus de pays tiers. En outre cette classe regroupe certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales.

Sur le risque de contrepartie, la part des expositions en approche IRBA est de 99 % au 31 décembre 2014, comparé à 98 % au 31 décembre 2013.



## VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE

► TABLEAU N° 41 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'APPROCHE (HORS CCP ET HORS CVA)

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3						
	Modèle interne (EEPE) <sup>(*)</sup>			NPV <sup>(**)</sup> + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	88 364	1	88 365	124	1 718	1 842	90 207
Opération de financement de titres et opérations à règlement différé	28 215	-	28 215	17	-	17	28 232
<b>TOTAL</b>	<b>116 579</b>	<b>1</b>	<b>116 580</b>	<b>141</b>	<b>1 718</b>	<b>1 859</b>	<b>118 439</b>

En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5						
	Modèle interne (EEPE) <sup>(*)</sup>			NPV <sup>(**)</sup> + Add-On			Total
	IRBA	Standard	Sous-Total	IRBA	Standard	Sous-Total	
Instruments dérivés	56 279	4	56 283	-	1 771	1 771	58 054
Opération de financement de titres et opérations à règlement différé	19 687	-	19 687	4	155	159	19 846
<b>TOTAL</b>	<b>75 966</b>	<b>4</b>	<b>75 970</b>	<b>4</b>	<b>1 926</b>	<b>1 930</b>	<b>77 900</b>

(\*) Effective Expected Positive Exposure.

(\*\*) Net Present Value.

La valeur exposée au risque (EAD) de contrepartie est mesurée principalement grâce à l'utilisation de modèles (cf. § *Calcul de l'exposition au risque de contrepartie*). Sur le périmètre non couvert par les modèles internes (réduit essentiellement aux filiales BNL, BancWest et TEB) la valeur exposée au risque est calculée selon la méthode d'évaluation au prix de marché (Net Present Value + Add-On).

La hausse de l'EAD sur l'année 2014 est principalement liée à l'évolution des taux d'intérêt (en particulier sur l'euro et le dollar US) et à la chute du prix du pétrole.

Les garanties sous forme de collatéral utilisées en méthode standard en réduction de l'EAD s'élevaient à 548 millions d'euros au 31 décembre 2014, contre 652 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont ensuite calculés en multipliant la valeur exposée au risque par un taux de pondération qui résulte du type d'approche utilisé (approche standard ou approche IRBA).

Dans le cas général, quand l'EAD est modélisée et pondérée en approche IRBA, la LGD n'est pas ajustée en fonction du collatéral reçu dans la mesure où celui-ci est directement pris en compte dans le calcul de l'Effective Expected Positive Exposure (EEPE).

Le tableau ci-dessous présente la distribution de l'EAD du portefeuille de dérivés de gré à gré par rating externe. Pour chaque élément, est indiquée la part de transactions nettes (en nombre de transactions).

► TABLEAU N° 42 : VALEUR EXPOSÉE AU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR NOTE

% de transactions	31 décembre 2014	
	EAD	dont transactions nettes
AAA	12 %	97 %
AA	47 %	89 %
A	15 %	81 %
BBB	10 %	82 %
BB	7 %	81 %
B	5 %	78 %
Autres	4 %	72 %

Concernant le portefeuille de dérivés de gré à gré à fin décembre 2014, la part des transactions collatéralisées représente, en nombre de transactions, près de 70 % du total.

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les actifs pondérés du risque de contrepartie sont le reflet de trois exigences réglementaires.

### ► TABLEAU N° 43 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE

En millions d'euros	Actifs pondérés				Exigences de fonds propres			
	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5
Contreparties centrales (CCP)	2 570	4 132	(1 562)		205	331	(126)	
Risque d'ajustement unilatéral de l'évaluation de crédit (CVA)	2 800	3 929	(1 129)		224	315	(91)	
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	24 625	47 905	(23 280)	16 508	1 970	3 831	(1 861)	1 321
Administrations centrales et banques centrales	892	396	496	370	71	31	40	30
Entreprises	18 485	43 244	(24 759)	12 463	1 479	3 459	(1 980)	997
Établissements	5 243	4 252	991	3 662	420	340	80	293
Clientèle de détail	5	13	(8)	13	-	1	(1)	1
<b>RISQUE DE CONTREPARTIE</b>	<b>29 995</b>	<b>55 966</b>	<b>(25 971)</b>	<b>16 508</b>	<b>2 399</b>	<b>4 477</b>	<b>(2 078)</b>	<b>1 321</b>

### ► TABLEAU N° 44 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3
		Impact Bâle 3 <sup>(*)</sup>	Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de contrepartie	16 508	39 458	69	5 634	71	107	(780)	(31 072)	13 487	29 995

(\*) En date de première application.

Hors effet Bâle 3, les actifs pondérés au titre du risque de contrepartie sont en baisse de 26 milliards d'euros du fait essentiellement de la reprise de la réserve pour incertitudes réglementaires.

#### Risque de contrepartie bilatéral

Les exigences de fonds propres du risque de contrepartie hors CCP et hors CVA correspondent aux exigences de fonds propres pour les expositions

du risque de contrepartie bilatéral. Elles sont calculées sur la partie non compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré et des prêts/emprunts de titres. Cette exigence de fonds propres est égale au maximum de la charge calculée sur base des EAD courantes et de celle calculée sur base des EAD stressées.

La répartition entre dérivés de gré à gré et prêts/emprunts de titres est indiquée dans le tableau suivant.

► **TABLEAU N° 45 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE (HORS CCP ET HORS CVA) PAR PRODUIT**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Dérivés de gré à gré	22 600	1 808
Opérations de pension et de prêt/emprunt de titres	2 025	162
<b>TOTAL</b>	<b>24 625</b>	<b>1 970</b>

**Risque de contrepartie pour les expositions sur une contrepartie centrale**

L'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale correspond à une extension du périmètre de calcul du risque de contrepartie bilatéral aux activités de clearing, c'est-à-dire à la partie compensée du portefeuille des dérivés de gré à gré et des prêts/emprunts de titres ainsi qu'au portefeuille de dérivés listés.

Elle correspond à la somme des trois éléments suivants :

- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas aux chambres de compensation ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas face aux clients (dans le cadre des activités de clearing pour le compte de client) ;
- une exigence résultant des expositions de BNP Paribas à des clearers externes, dans les cas où BNP Paribas n'agit pas directement en qualité de membre compensateur.

La répartition de l'exigence de fonds propres pour les expositions sur une contrepartie centrale entre chacun de ces trois éléments est présentée dans le tableau suivant :

► **TABLEAU N° 46 : EXIGENCES RELATIVES AUX EXPOSITIONS SUR CONTREPARTIES CENTRALES**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
Chambre de compensation	1 673	133
Client externe	761	61
Membre compensateur externe	136	11
<b>TOTAL</b>	<b>2 570</b>	<b>205</b>

Afin de permettre une meilleure comparaison des périmètres des activités compensées et non compensées, le tableau suivant indique, en termes d'exposition, la part de chaque couple (catégorie, périmètre) en pourcentage du total du risque de contrepartie hors CVA. Une indication

du volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers dérivés classés en portefeuille de transaction est présentée dans la note 5.a des États financiers consolidés.

► **TABLEAU N° 47 : VENTILATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE PAR TYPE DE PRODUIT**

Valeur exposée au risque En millions d'euros	31 décembre 2014				
	Risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA)		CCP(*)	Total	
Dérivés de gré à gré	90 207	96,5 %	3 296	3,5 %	93 503
Opérations de pension et de prêt/emprunt de titres	28 232	89,1 %	3 451	10,9 %	31 683
Dérivés listés			35 447	100,0 %	35 447
<b>TOTAL</b>	<b>118 439</b>	<b>73,7 %</b>	<b>42 194</b>	<b>26,3 %</b>	<b>160 633</b>

(\*) Hors contribution au fonds de défaillance.

**Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)**

En méthode standard, l'exigence de fonds propres pour risque d'ajustement de l'évaluation de crédit est calculée selon la formule réglementaire.

En méthode avancée elle correspond à la somme des deux éléments suivants :

- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit ;
- une exigence de fonds propres liée au calcul d'une VaR stressée sur l'ensemble des sensibilités des CVA aux spreads de crédit.

► **TABLEAU N° 48 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES POUR RISQUE CVA**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Méthode standard</b>	421	34
<b>Méthode avancée</b>	2 379	190
Exigences de fonds propres au titre de la VaR sur CVA	863	69
Exigences de fonds propres au titre de la VaR stressée sur CVA	1 516	121
<b>TOTAL</b>	<b>2 800</b>	<b>224</b>

## NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(Voir États financiers consolidés – note 5.a – Notes relatives au bilan au 31 décembre 2014).

## 5.7 Risque de marché

Le risque de marché tel que défini en section 5.3 se décompose en deux parties :

- le risque de marché relatif aux activités de négociation composées de titres négociables et de contrats dérivés ;

- le risque relatif aux activités bancaires qui recouvre le risque de perte sur les participations en actions d'une part, et le risque de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaires d'autre part.

Le tableau ci-dessous présente une répartition du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire.

► **TABLEAU N° 49 : VENTILATION DU BILAN PRUDENTIEL ENTRE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION ET PORTEFEUILLE BANCAIRE**

En millions d'euros	31 décembre 2014		
	Bilan prudentiel	Portefeuille de négociation	Portefeuille bancaire
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales	117 663		117 663
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	156 551	145 902	10 649
Prêts et opérations de pensions	171 458	171 101	357
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	2 969		2 969
Instruments financiers dérivés	412 485	409 863	2 622
Instruments financiers dérivés de couverture	19 695		19 695
Actifs financiers disponibles à la vente	150 522		150 522
Prêts et créances sur les établissements de crédit	38 020		38 020
Prêts et créances sur la clientèle	664 769		664 769
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5 603		5 603
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	529		529
Autres actifs	157 592		157 592
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 897 856</b>	<b>726 866</b>	<b>1 170 990</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales	1 680		1 680
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	78 896	78 812	84
Emprunts et opérations de pensions	196 733	196 627	106
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	53 513		53 513
Instruments financiers dérivés	410 222	408 333	1 889
Instruments financiers dérivés de couverture	23 025		23 025
Dettes envers les établissements de crédit	89 725		89 725
Dettes envers la clientèle	642 345		642 345
Dettes représentées par un titre	189 937		189 937
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4 765		4 765
Autres passifs	113 511		113 511
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 804 352</b>	<b>683 772</b>	<b>1 120 580</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>93 504</b>	<b>-</b>	<b>93 504</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 897 856</b>	<b>683 772</b>	<b>1 214 084</b>

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS (HORS RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS)

► TABLEAU N° 50 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES ET ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ

En millions d'euros	Actifs pondérés				Exigences de fonds propres			
	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5
<b>Modèle Interne</b>	<b>18 341</b>	<b>28 637</b>	<b>(10 296)</b>	<b>28 637</b>	<b>1 467</b>	<b>2 291</b>	<b>(824)</b>	<b>2 291</b>
VaR	5 209	6 346	(1 137)	6 346	417	508	(91)	508
VaR Stressée	8 967	14 889	(5 921)	14 889	717	1 191	(474)	1 191
Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC)	3 228	6 007	(2 779)	6 007	258	480	(222)	480
Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM)	937	1 395	(459)	1 395	75	112	(37)	112
<b>Approche Standard</b>	<b>1 342</b>	<b>1 751</b>	<b>(409)</b>	<b>1 751</b>	<b>107</b>	<b>140</b>	<b>(33)</b>	<b>140</b>
Positions de titrisation du portefeuille de négociation	674	820	(146)	820	54	66	(12)	66
<b>RISQUE DE MARCHÉ</b>	<b>20 357</b>	<b>31 208</b>	<b>(10 851)</b>	<b>31 208</b>	<b>1 628</b>	<b>2 497</b>	<b>(869)</b>	<b>2 497</b>

Le risque de marché traité en approche standard correspond au risque de marché de quelques entités du Groupe non couvertes par les modèles internes. Le risque de change est déterminé selon l'approche standard pour le portefeuille bancaire (voir partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7).

Les actifs pondérés du risque de participations en actions sont présentés dans la partie *Risque de marché relatif aux activités bancaires* de la section 5.7.

► TABLEAU N° 51 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE MARCHÉ PAR TYPE D'EFFETS

En millions d'euros	31 décembre 2013	Type d'effets							Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3
	Bâle 2.5	Impact Bâle 3 <sup>(*)</sup>	Change	Volume	Paramètres	Périmètre	Méthode	Autres		
Actifs pondérés - Risque de marché	31 208	-	-	(8 284)	(977)	(248)	(1 327)	(15)	(10 851)	20 357

(\*) En date de première application.

Le risque de marché est en baisse de 11 milliards d'euros en lien avec la baisse de 4 milliards d'euros sur la VaR stressée et de 2 milliards d'euros sur l'IRC.

## RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

### INTRODUCTION [Audité]

Le risque de marché tel que défini en section 5.3 s'exprime principalement dans le cadre des activités de négociation réalisées par les métiers Fixed Income et Global Equities & Commodity Derivatives du pôle Corporate and Investment Banking (CIB) et recouvre différentes natures de risques définies de la manière suivante :

- le risque de taux d'intérêt traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations de taux d'intérêt ;
- le risque de change traduit le risque que la valeur d'un instrument fluctue en raison des variations des cours des monnaies ;
- le risque « action » résulte des variations de prix de marché des actions. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des actions elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur actions ;
- le risque « matières premières » résulte des variations de prix de marché des matières premières. Il résulte non seulement des variations de prix et de volatilité des matières premières elles-mêmes, mais aussi des variations de prix des indices sur matières premières ;
- le risque de spread de crédit résulte de la variation de la qualité de crédit d'un émetteur et se traduit par les variations de coût d'achat de la protection sur cet émetteur ;
- les produits optionnels portent intrinsèquement un risque de volatilité et de corrélation, dont les paramètres peuvent être déduits des prix observables d'options traitées dans un marché actif.

### PRINCIPES D'ORGANISATION [Audité]

L'organisation du contrôle des risques de marché vise à définir les dispositifs de suivi de ces risques et à contrôler la valorisation des produits financiers, tout en garantissant l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux métiers.

Au sein de GRM, la mission de Risk-Investment & Markets (Risk-IM) en matière de suivi des risques de marché est de définir, mesurer et analyser les sensibilités et facteurs de risques, ainsi que de mesurer et contrôler la Value at Risk (VaR), qui est l'indicateur global de perte potentielle. Risk-IM s'assure que l'activité reste dans le cadre des limites approuvées par les différents Comités et se charge d'approuver les nouvelles activités et les transactions importantes, de revoir et d'approuver les modèles de valorisation des positions et enfin, de réaliser une revue mensuelle des paramètres de marché (MAP Review) en partenariat avec les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC).

Le suivi des risques de marché et de la valorisation est structuré autour de plusieurs instances formelles :

- le Capital Markets Risk Committee (CMRC) est le principal Comité gouvernant les risques liés aux activités de Marchés de Capitaux (Capital Markets). Il a pour mission d'aborder de façon cohérente les problématiques de risques de marché et de contrepartie. Le CMRC suit l'évolution des principales expositions et les risques de stress et fixe les limites de négociation de haut niveau. Le Comité se réunit en principe

une fois par mois. Il est présidé soit par le Directeur Général du Groupe, soit par l'un des Directeurs Généraux délégués de la Banque ;

- le Product and Financial Control Committee (PFC) est le Comité d'arbitrage et de décision des sujets de valorisation des instruments financiers. Ce Comité trimestriel examine les conclusions de CIB Financial Control sur l'efficacité des contrôles et les travaux d'amélioration, ainsi que la fiabilité du processus de valorisation et de détermination des résultats des opérations de marché. Il est présidé par le Directeur Financier du Groupe et réunit les Directeurs de Finance Groupe (FG) - Comptabilité, de CIB et de GRM ;
- au niveau « métier », un Valuation Review Committee (VRC) se réunit mensuellement pour examiner et statuer sur les résultats des revues de paramètres de marché (MAP Review) ainsi que sur l'évolution des réserves. Ce Comité arbitre en cas de désaccord entre le métier et les fonctions de contrôle. Ce Comité est présidé par le responsable trader senior, et comprend des représentants du négoce, de GRM, de Valuation and Risk Control Group et de Finance Groupe. Tout différend est arbitré par le PFC ;
- le Valuation Methodology Committee (VMC) se réunit deux à trois fois par an, par métier, pour assurer le suivi des approbations et de la revue des modèles, vérifier la mise en œuvre des recommandations pertinentes et présenter les améliorations apportées à la gouvernance des modèles.

### CONTRÔLE DES VALORISATIONS [Audité]

Les instruments financiers qui font partie du portefeuille de négociation prudentiel sont évalués et comptabilisés en valeur de marché ou de modèle par résultat, conformément aux normes comptables applicables. Tel peut également être le cas d'instruments financiers classés dans le portefeuille bancaire.

Le contrôle de la valorisation des portefeuilles est assuré dans le cadre de la Charte des responsabilités de valorisation, qui a défini la répartition des responsabilités. Ces politiques et pratiques de gouvernance s'appliquent aussi à toutes les activités de Trésorerie.

En complément à la charte, des directives spécifiques détaillent les contrôles de valorisation. Les principaux processus dont l'ensemble constitue le dispositif de gouvernance des contrôles de la valorisation sont décrits ci-après.

#### Contrôle de l'enregistrement comptable des transactions

La responsabilité de ce contrôle incombe au middle-office du pôle Opérations. Toutefois, les opérations les plus complexes sont vérifiées par Risk-IM.

#### Market Parameter (MAP) Review – Vérification indépendante des prix

La vérification des prix est gérée conjointement par les équipes de valorisation et de contrôle des risques (V&RC) et Risk-IM qui assurent



des contrôles quotidiens sur les paramètres les plus liquides et une vérification mensuelle formelle de l'ensemble des données utilisées. Les types de paramètres contrôlés par V&RC sont précisément définis s'agissant principalement de paramètres directement comparables à des données externes (cours des titres, paramètres de marché classiques), avec ou sans recours à des prestataires spécialisés fournissant des prix de consensus. Le département Risk-IM contrôle pour sa part les méthodes de valorisation et les paramètres les plus complexes qui dépendent étroitement du modèle retenu.

Les principes généraux de revue des paramètres de marché sont décrits dans la Charte des responsabilités de valorisation, et dans les procédures spécialisées telles que *Global Marking and Independent Price Verification Policy* et *MAP Review Principles* ; les méthodologies spécifiques le sont dans des documents (MAP Books) structurés par ligne de produits et mis à jour régulièrement. Les responsabilités de Risk-IM et de V&RC sont définies pour chaque étape et les conclusions des revues des paramètres de marché consignées dans les documents de résultats des revues MAP.

La revue des paramètres de marché se traduit par des ajustements de valorisation communiqués au middle-office pour enregistrement en comptabilité. Les résultats sont communiqués à la Direction du métier au cours des Valuation Review Committees (VRC). L'avis des fonctions de contrôle prévaut, et tout différend significatif et persistant est porté devant le PFC.

## Homologation et revue des modèles

La gouvernance des contrôles des modèles est décrite dans la Politique de contrôle des méthodologies de valorisation. Les directives spécifiques à chaque activité sont détaillées dans les documents reprenant les instructions de revue des modèles pour chaque ligne de produits.

Les analystes quantitatifs du front-office conçoivent et proposent les méthodologies utilisées pour la valorisation des produits et le calcul des mesures de risques utilisées par la suite pour la prise de décisions de négoce. La Recherche et l'équipe des systèmes (IT) sont alors responsables de la mise en œuvre de ces modèles.

Le contrôle indépendant des modèles de valorisation est du ressort de Risk-IM. Les processus principaux sont :

- la validation des modèles, à l'issue de laquelle une décision formelle d'approbation ou de rejet du modèle est prise, y compris à la suite de toute modification de la méthodologie de valorisation appelée « Événement du modèle de valorisation ». Dans tous les cas, les décisions d'approbation sont prises par un analyste senior Risk-IM. La revue exigée par la décision d'homologation peut être ponctuelle ou complète ; dans ce dernier cas, les motifs et les conditions de l'approbation sont détaillés dans un document d'homologation du modèle. Dans le cas où des discussions seraient à engager ou si des informations sont à communiquer aux parties prenantes, un Comité de validation des modèles peut être réuni ;
- la revue des modèles, peut être menée dès sa conception (liée à une homologation) ou pendant la durée de vie d'un modèle (réévaluation) ; elle consiste en une enquête sur la pertinence du modèle utilisé pour valoriser certains produits dans un contexte de marché précis ;
- le contrôle de l'utilisation et de la mise en place de modèles, consiste en un contrôle continu du paramétrage et de la configuration des modèles, mais aussi de l'adéquation des produits au modèle utilisé.

## Calcul des réserves et autres ajustements de valorisation

Risk-IM définit et calcule des « réserves ». Celles-ci sont des ajustements de la valeur de marché ou de modèle impactant à la fois la valorisation comptable et les fonds propres prudentiels. Les réserves peuvent être considérées, selon les cas, comme une mesure des coûts de clôture d'une position ou comme une prime pour des risques ne pouvant être diversifiés ou couverts adéquatement.

Les réserves couvrent principalement :

- le risque de liquidité et les spreads de bid/offer ;
- les incertitudes liées au choix du modèle ou aux paramètres du marché ;
- l'élimination des risques pour lesquels aucune couverture ne peut être mise en place (lissage du pay-off des options digitales ou à barrière).

Une politique générale d'ajustement des valorisations a été définie. Les méthodologies relatives aux réserves sont documentées pour chaque ligne de produit par Risk-IM et ces documentations sont régulièrement mises à jour. L'analyse des variations des réserves fait l'objet d'un rapport mensuel au VRC.

Les méthodologies relatives aux réserves sont améliorées régulièrement et tout changement constitue un événement de modèle de valorisation. Les améliorations apportées aux réserves sont généralement le fruit de la revue ou du calibrage d'un modèle en fonction des informations issues du marché durant le processus de revue des paramètres du marché.

Des ajustements de valeur prudente (*Prudent Valuation Adjustments - PVA*) sont calculés selon la dernière version du *Regulatory Technical Standards* (RTS) de l'ABE du 23 janvier 2015 et ont donné lieu à une première application de manière anticipée au troisième trimestre 2014. Ce RTS exige des banques qu'elles valorisent leurs instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur (Fair Value), avec un niveau de confiance de 90 %.

Il existe plusieurs catégories de PVA dont les principales sont le risque de liquidation, le risque lié à l'incertitude du prix de marché, le risque de concentration et le risque de modèle.

À partir de ces PVA, BNP Paribas calcule des montants d'ajustements de valeur additionnels (*Additional Valuation Adjustments - AVA*) intégrant les réserves déjà prises en compte dans la Fair Value, ainsi que le mécanisme de diversification décrit dans le RTS.

D'un point de vue prudentiel, les montants d'AVA sont traités en déduction des fonds propres.

## Day-one-profit or loss

Certaines transactions complexes sont valorisées avec des paramètres considérés comme non observables. La norme comptable IAS 39 prescrit de différer la comptabilisation d'un éventuel résultat initial (day-one-profit or loss) pour les transactions non observables. La marge nette de réserves ainsi différée est comptabilisée en résultat au prorata du temps sur la durée anticipée de transaction ou d'inobservabilité des paramètres.

Risk-IM est associé à Finance Groupe, aux middle-offices et aux Métiers dans le processus d'identification et de traitement de ces éléments de résultat, afin de déterminer si un type de paramètre ou de transaction est observable ou non, conformément aux règles d'observabilité, par ailleurs dûment documentées.

L'impact sur le compte de résultat du report initial de résultat est calculé par le middle-office.

Ces mêmes règles d'observabilité sont utilisées pour la confection des informations financières requises par la norme comptable IFRS 7.

## EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ [Audité]

Le risque des activités de marché est analysé en premier lieu par une mesure systématique des sensibilités des portefeuilles aux différents paramètres de marché. Ces mesures de sensibilité faites à différents niveaux d'agrégation des positions sont comparées aux limites fixées préalablement.

### Mise en place du suivi du risque et fixation des limites

Le Groupe utilise un système intégré pour suivre les positions de trading au quotidien et gérer le calcul de la Value at Risk (VaR). Ce système permet le suivi de la VaR, mais également du détail des positions ainsi que des sensibilités aux paramètres de marché selon divers critères (devise, produit, contrepartie, etc.). En outre, il permet d'inclure les limites de négoce, les réserves et les stress tests.

Le cadre actuel de définition et de gestion des limites s'établit sur trois niveaux de délégation d'importance décroissante : la délégation la plus haute est celle du CMRC, suivie de celle du Responsable du Métier, suivie enfin de celle du Responsable d'un portefeuille de négoce. Des changements de limites peuvent être accordés de façon temporaire ou définitive, et leur autorisation dépend du niveau de délégation de la limite concernée selon la procédure en vigueur. Des mécanismes d'arbitrage hiérarchique sont en place pour s'assurer que le point de vue indépendant de la fonction Risques sur les limites soit entendu.

### Analyse des risques clés et reporting destiné à la Direction Générale

Risk-IM matérialise ses analyses de risque par la production de rapports de synthèse et tableaux de bord destinés à la Direction Générale et au Responsable des lignes de métier (limites, suivi de la VaR, analyse des risques clés...). Le reporting et la diffusion des principaux rapports de synthèse sur le risque sont assurés par une équipe dédiée (*Global Risk Analysis and Reporting*).

Le reporting est articulé autour des analyses suivantes :

- rapports hebdomadaires (*Main Position reports*) par activité (dérivés actions, matières premières, crédits G10, devises et marchés locaux) destinés principalement aux responsables des lignes de métier. Ces rapports proposent une synthèse de l'ensemble des positions, ainsi que des points devant faire l'objet d'une attention particulière ;
- rapports mensuels locaux bottom-up de stress tests pour la Direction Générale indiquant les principales concentrations de risque à travers le monde ;
- rapports complémentaires pour le Comité principal de risques de marchés intégrant une synthèse des événements de marché et de risque ainsi qu'un résumé du risque de contrepartie global, l'évolution de la VaR/VaR stressée, des résumés sur le stress test des risques de marché et de contrepartie et l'évolution des capitaux, le backtesting du risque de contrepartie et de marché ;
- tableaux de bord des risques géographiques et globaux ;

- rapports sur les ajustements de valorisation du portefeuille de négoce, notamment concernant leur sensibilité aux paramètres de marché et aux paramètres du risque de contrepartie (CVA).

### Value at Risk (VaR)

La VaR est un indicateur statistique qui indique la perte potentielle maximale qu'un portefeuille pourra subir à un horizon de temps donné, avec un intervalle de confiance donné, dans des conditions de marché normales. Elle peut être dépassée dans certains cas, notamment en cas de conditions de marché exceptionnelles.

La méthodologie de calcul de la VaR du Groupe se fonde sur un modèle interne validé par les autorités de supervision bancaire. Elle vise à calculer de manière précise la Value at Risk sur un jour avec un niveau de confiance de 99 %.

Le calcul de la VaR se base sur la méthode dite de Monte-Carlo qui comporte non seulement des simulations qui suivent des lois normales ou log-normales, mais qui tient compte par ailleurs de la non-normalité souvent observée sur les marchés financiers et de la corrélation entre les facteurs de risque. La simulation Monte-Carlo se base sur les données de marché historiques sur une période glissante d'un an (actualisées chaque mois).

Les principaux facteurs pris en compte dans la simulation sont les suivants : taux d'intérêt, spreads de crédit, taux de change, cours des actions, prix des matières premières et volatilités associées.

La méthode de valorisation utilisée varie en fonction non pas du produit, mais du type de risque étudié. Les méthodes employées se fondent soit sur la sensibilité aux paramètres de marché, soit sur une réévaluation totale basée sur des interpolations des valeurs afin d'incorporer à la fois les effets linéaires et, en particulier pour les instruments dérivés, les effets non linéaires.

Les algorithmes, méthodologies et séries d'indicateurs sont revus et améliorés régulièrement afin de s'adapter à l'évolution des marchés de capitaux.

Suite à la validation des régulateurs français et belge, le périmètre du modèle interne de BNP Paribas couvre également l'entité BNP Paribas Fortis depuis le 3<sup>e</sup> trimestre 2011. Le modèle interne de VaR est également utilisé par BNL. À titre indicatif, le risque de marché calculé sur la base de la méthode standard représente 7 % de l'ensemble des exigences de fonds propres pour risque de marché du Groupe BNP Paribas au 31 décembre 2014.

### Évolution de la VaR (1 jour, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur une période d'un jour avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2014 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 32 millions d'euros (avec un minimum de 23 millions d'euros et un maximum de 43 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des

compensations entre différentes natures de risque (- 40 millions d'euros). La VaR se décompose comme suit :

► **TABLEAU N° 52.A : VALEUR EN RISQUE (1 JOUR, 99 %)**

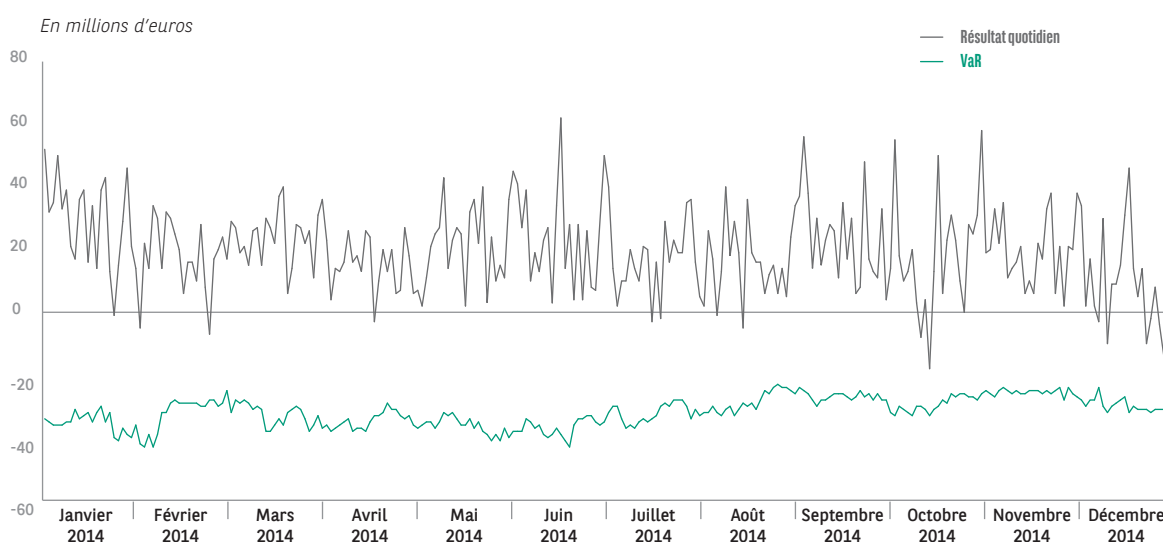
En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2013
Risque de taux	16	22	31	18	24	21
Risque de crédit	12	17	21	15	16	17
Risque de change	6	14	26	14	14	17
Risque de prix attaché aux actions	6	14	29	13	21	19
Risque de prix attaché aux matières premières	3	5	12	10	4	3
Effet des compensations(*)		(40)		(39)	(42)	(44)
<b>TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>31</b>	<b>36</b>	<b>34</b>

(\*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

GRM évalue constamment la pertinence du modèle interne au moyen de différentes techniques dont une comparaison régulière et sur une longue période entre les pertes quotidiennes constatées dans les activités de marché avec la VaR (1 jour). Le choix d'un intervalle de confiance de 99 % signifie, du point de vue théorique, que des pertes quotidiennes supérieures à la VaR sont attendues deux à trois fois par an.

La méthode standard de backtesting de la VaR consiste en une comparaison entre la VaR quotidienne du portefeuille de négociation global et les variations quotidiennes de la valeur du portefeuille. Sur l'année 2014, aucun jour de pertes réelles supérieures à la VaR n'a été constaté (pour rappel, un unique jour de pertes réelles avait été constaté en 2013 en raison de conditions de marché exceptionnelles au cours du mois de juin 2013).

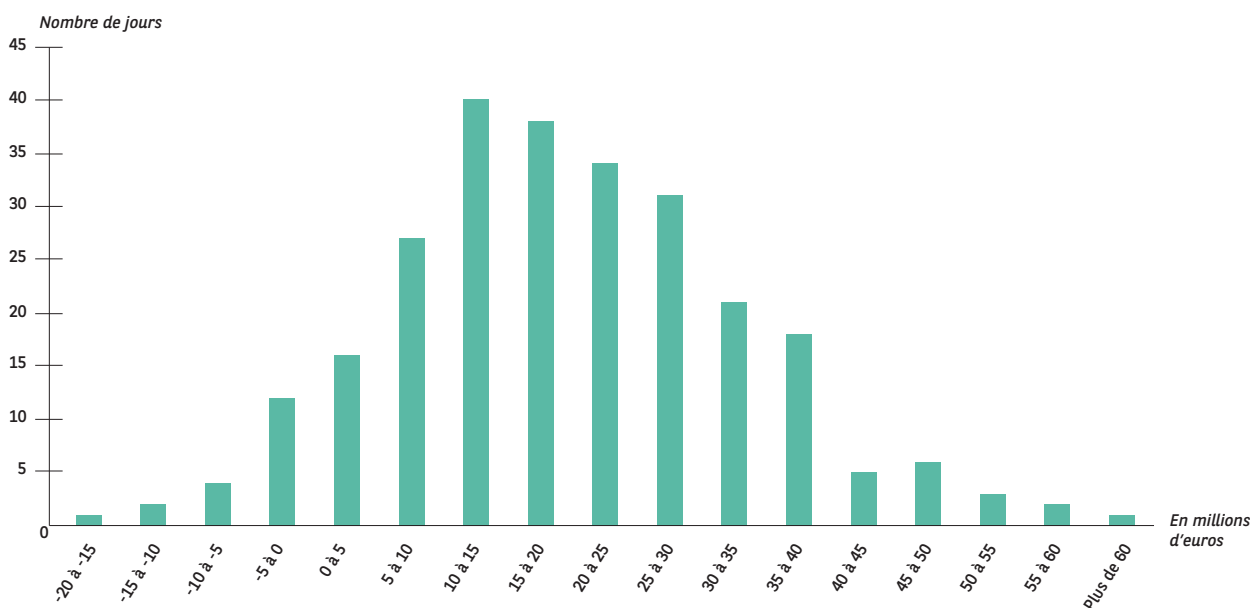
► **GRAPHIQUE N° 7 : COMPARAISON ENTRE LA VAR (1 JOUR, 99 %) ET LE RÉSULTAT QUOTIDIEN DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION**



## Répartition des résultats quotidiens

L'histogramme suivant présente la distribution du résultat quotidien des activités de négociation de BNP Paribas. Il indique le nombre de jours de trading durant lesquels le résultat a atteint chacun des niveaux indiqués sur l'axe des abscisses en millions d'euros.

### ► GRAPHIQUE N° 8 : DISTRIBUTION DES RÉSULTATS QUOTIDIENS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION



Les activités de négociation génèrent un résultat positif pour 93 % du nombre de jours de trading en 2014.

### Évolution de la VaR (10 jours, 99 %)

Les VaR présentées ci-dessous sont établies sur la base du modèle interne paramétré conformément à la méthode préconisée par les superviseurs bancaires internationaux pour estimer les montants exposés au risque (« Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché »). Elles portent sur des périodes de 10 jours avec un intervalle de confiance de 99 %.

La VaR moyenne de l'exercice 2014 sur le périmètre BNP Paribas ressort à 100 millions d'euros (avec un minimum de 73 millions d'euros et un maximum de 136 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre les différentes natures de risque (- 126 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

### ► TABLEAU N° 52.B : VALEUR EN RISQUE (10 JOURS, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	31 décembre 2013
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	
Risque de taux	50	70	99	56	77	68
Risque de crédit	37	52	65	49	51	53
Risque de change	19	45	83	44	43	53
Risque de prix attaché aux actions	20	43	92	40	65	61
Risque de prix attaché aux matières premières	9	16	37	31	11	10
Effet des compensations(*)		(126)		(122)	(133)	(139)
<b>TOTAL DE LA VALEUR EN RISQUE</b>	<b>73</b>	<b>100</b>	<b>136</b>	<b>98</b>	<b>114</b>	<b>106</b>

(\*) Les minima et maxima dans le tableau ci-dessus sont calculés indépendamment par nature de risque (y compris à l'égard de la Valeur en Risque). Ainsi les minima et maxima par nature de risque n'étant pas nécessairement observés à la même date, les effets de compensation minima/maxima ne sont pas considérés comme pertinents. Par ailleurs, pour les minima et maxima, le total de la VaR ne peut être lu comme une addition de la VaR par type de risque.

## EXIGENCES DEPUIS CRD 3

## VaR stressée (SVaR)

Une VaR stressée est calibrée sur une période déterminée d'un an incluant une période de crise. Une période de 12 mois (31 mars 2008 - 31 mars 2009) a été choisie comme période de référence pour le calibrage de la VaR stressée. Ce choix est sujet à révision trimestrielle.

## ► TABLEAU N° 53.A : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (1 JOUR, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2013
Valeur en Risque stressée	37	58	95	61	67	76

## ► TABLEAU N° 53.B : VALEUR EN RISQUE STRESSÉE (10 JOURS, 99 %)

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	
	Minimum	Moyenne	Minimum		Moyenne	31 décembre 2013
Valeur en Risque stressée	116	183	299	191	212	240

## Risque additionnel de défaut et de migration (Incremental Risk Charge - IRC)

L'IRC mesure les pertes dues à un défaut et à la migration des notations dans l'intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de capital d'un an, en supposant un niveau de risque constant sur cet horizon.

Cette approche permettant la prise en compte des risques supplémentaires de défaut et de migration est utilisée pour tous les produits non titrisés.

Le modèle est actuellement utilisé dans les processus de gestion des risques. Ce modèle a été homologué par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le calcul de l'IRC se fonde sur l'hypothèse d'un niveau de risque constant sur un horizon de capital d'un an, ce qui implique que les positions de négoce ou des ensembles de positions peuvent être rééquilibrés sur un horizon de capital d'un an de manière à préserver le niveau de risque initial, mesuré par la VaR ou par le profil d'exposition par notation de crédit et par niveau de concentration. Cette fréquence de rééquilibrage est appelée horizon de liquidité.

Le modèle est construit autour d'une simulation fondée sur les notations pour chaque débiteur. Il rend compte à la fois du risque de défaut des débiteurs et du risque de migration des notations de ces derniers. La dépendance entre les débiteurs est fondée sur un modèle multifactoriel de rendement des actifs. Les portefeuilles font l'objet d'une valorisation dans les différents scénarios simulés. Le modèle utilise un horizon de liquidité constant d'un an.

## ► TABLEAU N° 54 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À L'INCREMENTAL RISK CHARGE

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2013
Incremental Risk Charge	158	332	602	253	423	481

## Mesure globale des Risques relative au portefeuille de corrélation (Comprehensive Risk Measure - CRM)

L'activité de corrélation relative aux entreprises consiste à négocier et gérer le risque principalement de CDOs d'entreprises (bespoke corporate CDOs), et leurs couvertures à l'aide de CDS, d'indices de CDS et de

tranches d'indice. Cette activité fait partie du pôle Négoce de crédits structurés au sein de BNP Paribas Fixed Income.

Le cadre de valorisation utilise à la fois des prix observables sur le marché (notamment pour les CDS, indices et tranches d'indice) et les prix établis à l'aide de modèles pour valoriser les CDOs sur mesure (bespoke CDO).

## ► TABLEAU N° 55 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES LIÉES À LA COMPREHENSIVE RISK MEASURE

En millions d'euros	Exercice 2014			31 décembre 2014	Exercice 2013	
	Minimum	Moyenne	Maximum		Moyenne	31 décembre 2013
Comprehensive Risk Measure	75	94	106	75	144	112

### Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation

Pour les positions de titrisation classées comptablement dans la catégorie « Valeur de marché par résultat », les variations de valeur de marché, hors intérêts courus des titres à revenu fixe, sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Pour les positions ABS qui se trouvent en dehors du portefeuille de corrélation, la méthode standard s'applique (comme pour le portefeuille bancaire). Les besoins en capital correspondent par conséquent à la pondération appliquée aux actifs pondérés, qui est déterminée par la note externe de l'actif. Les calculs des exigences de fonds propres sont déterminés à partir de la deuxième plus mauvaise note des trois agences de notation.

#### ► TABLEAU N° 56 : POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR CATÉGORIE D'ACTIF

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Type d'actif				
Biens immobiliers résidentiels		516		405
Prêts à la consommation		3		4
Créances sur cartes de crédit		33		23
Prêts à des entreprises		38		241
Biens immobiliers commerciaux		58		35
Location-financement		124		57
Autres actifs		72		55
<b>TOTAL BILAN</b>		<b>844</b>		<b>820</b>
Prêts à des entreprises		222		
Autres actifs	21		58	1
<b>TOTAL HORS-BILAN</b>	<b>21</b>	<b>222</b>	<b>58</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1 066</b>	<b>58</b>	<b>821</b>

#### ► TABLEAU N° 57 : QUALITÉ DES POSITIONS DE TITRISATION DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION

En millions d'euros	Positions de titrisation conservées ou acquises (EAD)			
	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Positions courtes	Positions longues	Positions courtes	Positions longues
Type de tranche				
Tranche avec le rang le plus élevé		821		577
Tranche mezzanine		241		207
Tranche de première perte	21	4	58	37
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1 066</b>	<b>58</b>	<b>821</b>

► **TABLEAU N° 58 : POSITIONS DE TITRISATION ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCE HORS PORTEFEUILLE DE CORRÉLATION PAR TAUX DE PONDÉRATION**

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2014								
Taux de pondération	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %				565		565	3		3
12 % - 18 %				124		124	2		2
20 % - 35 %				201	2	203	4		4
40 % - 75 %				68	1	69	4		4
100 %				13		13	1		1
225 %									
250 %				16		16	3		3
300 %					4	4	1		1
425 %				40		40	15		15
500 %									
650 %				23	2	25	14		14
Méthodes fondées sur les notations externes				1 050	9	1 059	47		47
1 250 %		21	21	7		7	7		7
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>21</b>	<b>1 057</b>	<b>9</b>	<b>1 066</b>	<b>54</b>		<b>54</b>

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2013								
Taux de pondération	Positions de titrisation						Exigences de fonds propres		
	Positions courtes			Positions longues			Positions courtes	Positions longues	Total
	Titrisations	Re-titrisations	Total	Titrisations	Re-titrisations	Total			
7 % - 10 %				479		479	3		3
12 % - 18 %				137		137	2		2
20 % - 35 %				48		48	1		1
40 % - 75 %				41	9	50	3		3
100 %				11	7	18	1		1
225 %					5	5	1		1
250 %				12		12	2		2
300 %					1	1			
425 %				26		26	10		10
500 %					2	2	1		1
650 %				4		4	2		2
Méthodes fondées sur les notations externes				758	24	782	26		26
1 250 %		58	58	36	3	39	1	40	40
<b>TOTAL</b>		<b>58</b>	<b>58</b>	<b>794</b>	<b>27</b>	<b>821</b>	<b>1</b>	<b>66</b>	<b>66</b>



## TESTS DE RÉSISTANCE – RISQUE DE MARCHÉ

Différents stress tests sont effectués pour simuler l'impact de conditions de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles de négoce mondiaux. Les stress tests couvrent toutes les activités de marché en simulant tout un panel de conditions de marché stressées.

L'approche fondamentale du dispositif actuel de stress testing du portefeuille de négociation conjugue les stress tests *bottom-up* et *top-down* :

- les scénarios macro (top-down) comprennent l'évaluation d'un ensemble de tests de résistance macroéconomiques globaux. Ces scénarios évaluent l'impact de décalages brutaux des marchés sur les positions de trading de BNP Paribas suite à des événements de crise globaux ou régionaux. Ils peuvent être fondés sur des événements historiques ou des scénarios hypothétiques prospectifs. Les scénarios envisagent des événements tels qu'une crise des marchés émergents, un assèchement du crédit, ou un krach boursier.

Une série de huit scénarios de stress tests macroéconomiques sont présentés et analysés à chaque Capital Markets Risk Committee (CMRC). Ces scénarios sont les suivants :

- scénario 1 : relèvement inattendu des taux, faisant remonter les taux d'intérêt à court terme, avec un aplatissement de la courbe des taux,
- scénario 2 : krach boursier accompagné d'une fuite vers les actifs de qualité, entraînant une baisse des taux et une pentification de la courbe des taux,
- scénario 3 : crise générique des marchés émergents ; scénario conçu pour tester les risques de ces marchés à l'échelle mondiale,
- scénario 4 : crise du crédit entraînant une aversion générale au risque,
- scénario 5 : crise de l'euro, avec prévision de faible croissance du PIB, menace potentielle de voir un pays quitter l'euro, et affaiblissement considérable de l'euro,
- scénario 6 : crise énergétique induite par des turbulences géopolitiques graves, avec des conséquences sérieuses sur les marchés de l'énergie,
- scénario 7 : crise US, principalement fondé sur une crise structurelle aux États-Unis se propageant à travers le monde,
- scénario 8 : scénario Risk-on : hausse des marchés d'actions et des marchés émergents, faible volatilité réalisée et baisse de la volatilité implicite sur tous les marchés (signalant un retour aux actifs risqués) ;
- les scénarios microéconomiques (bottom-up) : au lieu de considérer l'effet sur le portefeuille mondial, ces scénarios visent à mettre en

évidence les risques de portefeuille de négociation ou de régions spécifiques, ou des concentrations de risques spécifiques. Cette approche permet l'utilisation de scénarios de stress plus sophistiqués et donc la détection de zones de pertes potentielles, qui serait difficile à réaliser avec des scénarios macroéconomiques mondiaux (perturbations sur marchés complexes ou risque idiosyncratique). Par ailleurs, ce processus bottom-up facilite la classification des zones de risque en expositions de nature structurelle ou en expositions jouissant d'une moindre liquidité.

L'analyse des scénarios décrits ci-dessus permet de construire le scénario adverse utilisé pour les portefeuilles de négociation. Ces scénarios de stress mondiaux sont présentés à chaque réunion du Capital Markets Risk Committee en complément du scénario adverse et de tout stress test bottom-up ayant donné des résultats significatifs.

Les résultats de l'ensemble des stress tests sont revus de façon régulière par la Direction Générale et mis à disposition du Conseil d'administration.

Les scénarios prennent en compte la liquidité du marché en simulant l'assèchement de certains actifs ou de la liquidité d'un produit à mesure que l'événement générant le stress se produit. Pour comprendre ce processus, il peut être simplifié en considérant une approche où l'horizon temporel pour le choc de stress peut varier entre les différents instruments/actifs (donc des scénarios plus complexes peuvent prendre en compte certains facteurs idiosyncratiques). En outre, il peut parfois être nécessaire de quantifier l'impact d'un choc avec des hypothèses de renouvellement de couverture intégrées à l'exposition en situation de stress.

Le stress testing est piloté par le Capital Markets Stress Testing Steering Committee (STSC). Le Comité se réunit mensuellement et fixe l'orientation de l'ensemble des développements, de l'infrastructure, de l'analyse et du reporting des scénarios de stress effectués par les départements risque internes. Le STSC est responsable de toutes les questions relatives aux stress tests internes concernant aussi bien le risque de marché que de contrepartie et décide de la définition détaillée des stress tests CMRC officiels.

Les stress tests sont l'élément central de l'analyse des risques d'événement rare (résultant des queues de distribution – *tail risks*), qui sont également évalués par le biais de la Valeur en Risque stressée, de la Mesure relative au risque additionnel de défaut et de migration (IRC) et de la Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation (CRM). Par ailleurs, le risque d'événement rare utilisé sous la forme de la « moyenne des pertes au-delà de la VaR » (*Expected Shortfall*) pour l'allocation du capital pour risque de marché entre métiers est un élément supplémentaire de prise en compte du risque de pertes extrêmes dans la gestion et le suivi du risque de marché.

## RISQUE DE MARCHÉ RELATIF AUX ACTIVITÉS BANCAIRES

Les risques de taux et de change relatifs aux activités d'intermédiation bancaire et aux investissements sont gérés par le métier ALM Trésorerie. Au niveau du Groupe, l'ALM Trésorerie est placé sous la supervision directe du Directeur Général délégué en charge des fonctions. L'ALM Trésorerie Groupe exerce une autorité fonctionnelle sur les équipes ALM Trésorerie de chaque entité ou groupe d'entités. Les décisions à caractère stratégique sont adoptées dans le cadre de Comités (Asset and Liability Committee - ALCO) qui supervisent l'action de l'ALM Trésorerie. Ces Comités sont déclinés au niveau du Groupe, des entités ou groupe d'entités.

Le risque de participations en actions et le risque de change donnent lieu à un calcul d'actifs pondérés au titre du Pilier 1. Le risque de taux relève pour sa part du Pilier 2.

### RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS

Le tableau suivant présente une répartition des expositions en fonction de l'objectif poursuivi par le Groupe dans le cadre de la gestion de ses participations en actions.

#### ► TABLEAU N° 59 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR OBJECTIF DE GESTION

En millions d'euros	Expositions	
	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 2.5
Objectif stratégique	9 709	7 700
Objectif de valorisation à moyen terme	5 637	3 949
Participations liées à l'activité d'un métier	7 660	4 521
<b>TOTAL</b>	<b>23 006</b>	<b>16 170</b>

Les expositions au 31 décembre 2014 s'élèvent à 23 milliards d'euros, contre 16,2 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les entités d'assurance entrées en 2013 dans le périmètre des risques de participations en actions sont affectées à l'objectif de gestion stratégique. La part du hors-bilan s'élève à 2,6 milliards d'euros au 31 décembre 2014 contre 3,1 milliards d'euros au 31 décembre 2013. Les garanties de valeur liquidative données à des porteurs de parts d'OPCVM s'élèvent à 1,9 milliard d'euros au 31 décembre 2014.

#### Expositions [Audité]

##### Périmètre

Les actions détenues par le Groupe hors portefeuille de négociation sont constituées de titres « conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui représentent une nature économique similaire ». Il s'agit :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;

- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super-subordonnés ;
- des engagements donnés sur des fonds privés ;
- des couvertures sur titres de participation ;
- des titres de sociétés consolidées par mise en équivalence.

##### Principes comptables et méthodes de valorisation

Les techniques comptables et méthodes de valorisation sont présentées dans les États financiers consolidés en note 1. *Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe - 1.c.10 Détermination de la valeur de marché.*

##### Montant total des gains et pertes

Le montant total des gains et pertes latentes enregistrés directement en capitaux propres est présenté dans les États financiers consolidés en note 5.c *Actifs financiers disponibles à la vente.*

► **TABLEAU N° 60 : EXPOSITIONS AU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'APPROCHE**

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Méthode des modèles internes</b>		<b>14 771</b>
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés		1 409
actions cotées		3 504
autres expositions sur actions		9 858
<b>Méthode de pondération simple</b>	<b>16 794</b>	<b>692</b>
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	2 386	571
actions cotées	3 859	2
autres expositions sur actions	10 549	119
<b>Approche standard</b>	<b>6 212</b>	<b>707</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 006</b>	<b>16 170</b>

**Actifs pondérés**

Le calcul du risque de participations en actions est déterminé selon l'approche de pondération simple qui attribue les pondérations suivantes :

- 190 % pour les expositions sur capital investissement relevant de portefeuilles suffisamment diversifiés ;
- 290 % pour les expositions sous forme d'actions cotées ;
- 370 % pour toutes les autres expositions sous forme d'actions.

Toutes les participations acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par les entités du Groupe BNP Paribas Fortis (hors positions LBO) bénéficient

de la « clause de grand-père » (ou clause de maintien des acquis). Cette clause permet, par exception, de traiter ces lignes de participations en approche standard en attribuant une pondération de 150 %.

Les participations financières significatives, incluses dans l'assiette de la grande franchise en fonds propres prudentiels déterminée au regard du Common Equity Tier 1, bénéficient d'une pondération forfaitaire de 250 %. Ces participations concernent les titres AFS sur les établissements de crédit ou financiers et des compagnies d'assurances détenus à plus de 10 %, ainsi que les établissements de crédit ou financiers consolidés par mise en équivalence.

► **TABLEAU N° 61 : ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS**

En millions d'euros	Actifs Pondérés			
	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5
<b>Méthode des modèles internes</b>				<b>32 900</b>
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés				2 859
actions cotées				2 487
autres expositions sur actions				27 554
<b>Méthode de pondération simple</b>	<b>50 171</b>	<b>48 707</b>	<b>1 464</b>	<b>1 531</b>
capital investissement dans des portefeuilles diversifiés	3 189	3 526	(337)	1 084
actions cotées	9 536	12 283	(2 747)	5
autres expositions sur actions	37 446	32 898	4 548	442
<b>Approche standard</b>	<b>8 525</b>	<b>7 702</b>	<b>823</b>	<b>834</b>
<b>TOTAL</b>	<b>58 696</b>	<b>56 409</b>	<b>2 287</b>	<b>35 265</b>

► **TABLEAU N° 62 : VARIATION DES ACTIFS PONDÉRÉS DU RISQUE DE PARTICIPATIONS EN ACTIONS PAR TYPE D'EFFETS**

En millions d'euros	31 décembre 2013 Bâle 2.5	Type d'effets								Total variation	31 décembre 2014 Bâle 3
		Impact Bâle 3 <sup>(*)</sup>	Change	Volume	Para- mètres	Périmètre	Méthode	Plus- value	Autres		
Actifs pondérés - Risque de participations en actions	35 265	21 144	-	2 913	(127)	251	-	(606)	(144)	23 431	58 696

(\*) En date de première application.

Le risque de participations est en hausse de 2 milliards d'euros (hors impact Bâle 3) suite à l'actualisation de la valeur de mise en équivalence des entités d'assurance.

## RISQUE DE CHANGE

### Calculs des actifs pondérés

Le risque de change concerne l'ensemble des opérations du portefeuille bancaire.

Les entités du Groupe calculent leur position nette dans chaque devise, y compris l'euro. Cette position nette correspond à la somme des éléments d'actif, moins les éléments de passif, plus les éléments de hors-bilan (y compris la position nette des opérations de change à terme et l'équivalent delta net des options de change), moins les actifs durables et structurels (titres de participation, immobilisations corporelles et incorporelles). Ces positions sont converties en euros au cours de clôture de l'arrêté. Elles sont alors additionnées pour former la position nette globale du Groupe dans chaque devise. La position nette dans une devise est qualifiée de position longue lorsque les avoirs excèdent les dettes ; elle est qualifiée de position courte lorsque les dettes excèdent les avoirs. Pour chaque entité du Groupe, la position nette en devises est équilibrée dans la devise pertinente (i.e. la devise de reporting de l'entité) de sorte que la somme des positions longues égale celle des positions courtes.

L'exigence de fonds propres au titre du risque de change correspond à la somme des éléments suivants :

- les positions compensées dans les monnaies des États participant au système monétaire européen sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 1,6 % de la valeur de ces positions compensées ;
- les francs CFA et CFP sont compensés avec l'euro sans exigence de fonds propres ;
- les positions en devises présentant une corrélation étroite sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 4 % du montant compensé ;
- les autres positions, y compris le solde des positions non compensées dans les devises mentionnées ci-dessus, sont soumises à une exigence de fonds propres égale à 8 % de leur montant.

### Risque de change et couverture du résultat réalisé en devises [Audité]

L'exposition au risque de change opérationnel du Groupe provient des résultats nets dégagés dans des devises différentes de l'euro. La politique du Groupe est d'insensibiliser son résultat net aux variations des cours de change. À cet effet, les résultats dégagés localement dans une devise différente de la devise fonctionnelle du site sont couverts localement. Le résultat net en devises étrangères dégagé par les filiales et succursales ainsi que les positions liées aux dépréciations de portefeuille sont gérés de manière centralisée.

### Risque de change et couverture d'investissements nets en devises [Audité]

La position de change du Groupe liée à ses investissements en devises résulte pour l'essentiel des dotations des succursales et des titres de participation en monnaies étrangères financés par l'achat de la devise d'investissement.

La politique du Groupe consiste à couvrir les expositions patrimoniales sur les devises liquides tout en maintenant une sensibilité limitée du

ratio prudentiel aux variations de change. Cette politique est assurée par le financement par emprunt dans la devise d'investissement des participations en devises étrangères. Dans ce cas, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture de l'investissement.

## RISQUE DE TAUX [Audité]

### Organisation de la gestion du risque de taux dans le Groupe

Le Conseil d'administration confie au Directeur Général la responsabilité de la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire. Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de taux ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Directeur Général délègue la définition du cadre de gestion au Comité ALM Groupe. Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions (Président), les Directeurs Généraux délégués ou adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Trésorerie, le responsable de l'Inspection Générale, le responsable des risques de marché au sein de Group Risk Management. Le Comité ALM Groupe est en charge de définir le profil de risque de taux du Groupe, de définir et de suivre les indicateurs du risque de taux et les limites qui leur sont liées.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions liées à la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques, surveille les indicateurs de risques et le respect des limites associées.

Le portefeuille bancaire est constitué de l'ensemble du bilan bancaire du Groupe à l'exclusion des transactions du portefeuille de négociation. Ceci inclut les opérations de la banque d'intermédiation (dépôts, crédits...), les postes de bilan non commerciaux (fonds propres, immobilisations...) et les opérations de gestion des risques du portefeuille bancaire, notamment les dérivés utilisés pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire (y compris lorsqu'ils ne peuvent bénéficier de la comptabilisation de couverture, au sens des normes IFRS).

Le risque de taux du portefeuille bancaire au sein de chaque entité de BNP Paribas est systématiquement transféré à l'ALM Trésorerie, au moyen de contrats internes analytiques ou d'opérations de prêts/emprunts. Dans l'ensemble du Groupe, l'ALM Trésorerie est chargé de gérer les risques de taux ainsi transférés.

Les décisions relatives à la gestion du risque de taux sont prises et suivies lors de Comités mensuels ou trimestriels par entité ou groupe d'entités, au sein desquels sont représentées l'ALM Trésorerie local, l'ALM Trésorerie Groupe, les fonctions Finance et Risque et la Direction des entités et/ou activités. La gestion du risque de taux est donc faite localement au sein de chaque entité.

### Mesure des risques de taux

Les positions de taux sont mesurées en intégrant les spécificités des risques gérés. Le Groupe a ainsi défini les notions de risques de taux standards et de risques de taux structurels. Le risque de taux standard correspond au cas général, c'est-à-dire lorsqu'il est possible pour une

opération donnée de définir la stratégie de couverture la plus adaptée. Le risque de taux structurel correspond au risque de taux lié aux fonds propres et aux dépôts à vue non rémunérés : ces éléments de bilan génèrent en effet un revenu régulier mais sensible au niveau des taux, sans qu'il soit possible de définir une stratégie unique de couverture permettant de totalement neutraliser cette sensibilité. Dans ce cas, le Groupe a formalisé l'ensemble des stratégies de gestion possibles, dites « neutres » au plan du risque de taux.

Les risques de taux sont appréhendés sous forme d'impasses de taux qui mesurent sur chaque période future, les déséquilibres potentiels entre les actifs et passifs pour leur caractéristique de taux (taux fixe et type d'indexation). Dans les impasses, les effets optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques ou anticipés et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés et sur les comptes d'épargne. Par ailleurs, l'échéancement des dépôts à vue non rémunérés et des fonds propres relève d'une approche plus conventionnelle, afin de prendre en compte à la fois un benchmark de gestion et l'ensemble des stratégies possibles dans le cadre de celles définies comme « neutres » au plan du risque de taux.

Pour les activités de banque de détail, le risque de taux est également mesuré par un indicateur de sensibilité des revenus à des évolutions de taux d'intérêt, en logique de continuité d'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché ainsi qu'une sensibilité des volumes aux taux d'intérêt, engendrent un risque sur les revenus futurs, lié aux variations de taux, dans une vision dynamique (y compris production nouvelle).

Le choix des indicateurs et la modélisation des risques sont revus par des équipes dédiées de la fonction Risque. Les conclusions de ces revues sont présentées dans des Comités réguliers.

Les indicateurs de mesure de risque de taux sont systématiquement présentés aux ALCO et servent ainsi de base aux décisions de gestion des risques, en fonction de leur nature.

### Limites de risque

Les indicateurs de risques de taux couvrent l'ensemble du portefeuille bancaire.

Les impasses de taux sont encadrées par des limites de risque de taux d'intérêt sur tous les horizons. Ces limites sont calibrées en fonction de la nature des risques gérés (standards ou structurels dans le cas des dépôts à vue et des fonds propres).

Ces mêmes principes sont appliqués pour calibrer les limites de l'ensemble des entités. Les limites sont revues annuellement.

L'indicateur de sensibilité des revenus est soumis à un seuil d'alerte sur le niveau de sensibilité global. Par ailleurs, un suivi des impacts des scénarios de stress définis au niveau du Groupe sur les revenus des métiers est mis en place.

Une sous-limite spécifique est définie sur le périmètre des opérations ne pouvant pas bénéficier de la comptabilisation de couverture au sens des normes IFRS.

### Sensibilité des revenus au risque général de taux

La sensibilité des revenus à une variation des taux d'intérêt est l'un des indicateurs de référence du Groupe pour les analyses du risque de taux global. Cette sensibilité des revenus est calculée sur l'ensemble du portefeuille bancaire incluant les activités d'intermédiation clientèle, les fonds propres et sur l'ensemble des devises auxquelles le Groupe est exposé. Elle intègre des hypothèses raisonnables d'activité sur un horizon correspondant à celui de l'indicateur.

L'indicateur consolidé est présenté dans le tableau ci-dessous. Il ressort ainsi que sur l'horizon d'un an, l'exposition au risque de taux lié au portefeuille d'intermédiation bancaire est très faible : une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe serait neutre sur le produit net bancaire du Groupe, toutes devises confondues.

#### ► TABLEAU N° 63 : SENSIBILITÉ DES REVENUS AU RISQUE GÉNÉRAL DE TAUX POUR UNE HAUSSE DE 100 POINTS DE BASE DES TAUX D'INTÉRÊT

	31 décembre 2014		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2014	49	(44)	5

En millions d'euros	31 décembre 2013		
	Euro	Autres devises	Total
Sensibilité des revenus de 2013	(98)	(28)	(126)

Les portefeuilles d'instruments financiers résultant de l'activité d'intermédiation bancaire du Groupe n'étant pas destinés à être cédés, ils ne font pas l'objet d'une gestion sur la base de leur valeur. Néanmoins une sensibilité de la valeur de ces portefeuilles est calculée pour répondre au besoin réglementaire. La sensibilité de la valeur du portefeuille d'intermédiation bancaire pour une variation de 200 points de base des taux d'intérêt (avec un floor à zéro) est de 2,6 % des fonds propres prudentiels du Groupe.

## COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX ET DE CHANGE [Audité]

Les couvertures initiées par le Groupe portent essentiellement sur la couverture du risque de taux d'intérêt et du risque de change réalisés au moyen d'instruments financiers dérivés (swaps, options, opérations de change à terme).

En fonction de l'objectif poursuivi, les instruments financiers dérivés utilisés sont désignés comptablement en couverture de valeur, en couverture de résultats futurs ou encore en couverture d'un investissement net en devises. Chaque relation de couverture comptable fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'instrument couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif que rétrospectif.

### Risque de taux d'intérêt global

La stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt global est fondée sur le pilotage de la sensibilité des revenus de la Banque aux variations de taux d'intérêt permettant de prendre en compte l'ensemble des risques de taux ; son objectif est la stabilité et la régularité de la marge d'intérêt. Ce pilotage nécessite une appréhension fine des différents risques, afin de déterminer la stratégie de couverture, après prise en compte des compensations. Ces stratégies sont définies et mises en place par entité et par devise.

Les couvertures sous forme de dérivés fermes ou optionnels sont pour l'essentiel comptabilisées en couverture de variations de valeur des éléments couverts à taux fixe (*Fair Value Hedge*) ou en couverture de la variation des produits et charges attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable (*Cash Flow Hedge*). Elles peuvent aussi prendre la forme de titres d'État majoritairement comptabilisés dans la catégorie « Disponible à la vente ».

Aux États-Unis, les taux longs sont restés bas bien que la FED ait progressivement diminué son programme d'achat de titres. Cela s'explique en partie par l'absence de tension sur les salaires et les prix malgré la baisse du chômage. Dans la zone euro, le mouvement de baisse des taux a été accentué par les différentes mesures prises par la BCE : introduction d'une pénalité sur le taux de la facilité de dépôts (abaissé à -0,20 %), reprise des prêts à moyen terme par une action ciblée (TLTRO), et reprise des programmes d'achats d'actifs. L'inflation a néanmoins ralenti en deuxième partie d'année avec la chute des cours du pétrole, jusqu'à devenir négative en fin d'année.

Si l'essentiel des positions de taux dans le portefeuille bancaire sont issues des activités dans les réseaux de détail, le profil de risque de la banque a été impacté par des éléments exceptionnels cette année. D'une part, le règlement de l'accord transactionnel avec les autorités américaines payé en juillet a réduit le montant de fonds propres et donc modifié l'assiette du risque de taux structurel. Ceci a nécessité d'adapter progressivement le portefeuille d'opérations en gestion de ce

risque. D'autre part, le TLTRO (qui constitue la première opération de politique monétaire à taux fixe) a fait l'objet d'une stratégie de couverture spécifique compte tenu de sa taille.

En dehors de ces éléments exceptionnels, la problématique du tassement des marges liée au maintien prolongé des taux d'intérêt à un niveau bas, conjuguée aux phénomènes de taux plancher sur les produits d'épargne a ainsi eu tendance à spontanément s'accroître. Le Groupe a donc continué à compléter son niveau de couverture contre les risques liés à un environnement de taux bas, que ce soit à travers des stratégies fermes (sous forme de swaps) ou de couvertures optionnelles.

### Risque de change structurel

Les relations de couverture comptable du risque de change initiées par l'ALM Trésorerie portent sur les investissements nets en devises et sur les revenus futurs en devises du Groupe. Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle dès l'origine, décrivant la stratégie poursuivie, désignant l'élément couvert et l'instrument de couverture, la nature du risque couvert, ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité, tant au plan prospectif qu'au plan rétrospectif.

Les investissements dans les filiales et succursales financés par emprunts de devises font l'objet d'une couverture documentée, pour conserver la symétrie dans l'enregistrement des variations de change et réduire ainsi la volatilité des résultats. Dans ce cadre, les emprunts sont documentés en tant qu'instruments de couverture d'investissements.

Une relation de couverture comptable de type Fair Value Hedge est mise en place pour couvrir le risque de change relatif aux titres des entités non consolidées.

Au cours de l'exercice 2014, aucune relation de couverture d'investissements nets n'a été déqualifiée.

Le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs hautement probables (intérêts et commissions externes notamment) en devises différentes de l'euro, générés par les principales activités des filiales ou succursales du Groupe, peuvent faire l'objet d'une couverture.

### Couverture de valeur des instruments financiers inscrits au bilan (*Fair Value Hedge*)

En matière de risque de taux, les couvertures de valeur portent soit sur des actifs ou des passifs à taux fixe identifiés, soit sur des portefeuilles d'actifs ou de passifs à taux fixe. Les instruments financiers dérivés contractés permettent de réduire l'exposition aux variations de valeur de ces actifs et passifs induites par l'évolution des taux d'intérêt.

Les couvertures d'actifs ou de passifs individuels concernent pour l'essentiel les titres disponibles à la vente et les émissions de titres de taux d'intérêt du Groupe.

Les couvertures de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers, constituées par devises, portent sur :

- des crédits à taux fixe : crédits immobiliers, crédits à l'investissement, crédits à la consommation et crédits export ;
- des ressources à taux fixe (principalement dépôts à vue et ressources issues des contrats d'épargne logement).

La désignation du montant couvert s'effectue à partir d'un échéancier des encours restant dus des éléments couverts et en désignant un montant par bande d'échéance considérée. Ces échéances sont déterminées en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations



et des comportements historiques de la clientèle (hypothèses de remboursement anticipé, taux de défaut estimés).

Les dépôts à vue, qui ne portent pas d'intérêts contractuels, s'analysent comme des passifs financiers à taux fixe à moyen terme. La valeur de ces passifs est donc sensible à l'évolution des taux d'intérêt. La loi d'écoulement utilisée s'appuie sur des analyses historiques.

Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée en s'assurant que pour chaque bande d'échéance, l'encours des éléments couverts est supérieur à l'encours des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

L'efficacité rétrospective est mesurée en s'assurant que l'évolution mensuelle de l'encours couvert en début de période ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori.

### Couverture de résultat (*Cash-Flow Hedge*)

En matière de risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés en couverture de la variation des produits et charges

attachés aux actifs et aux passifs à taux révisable. Des transactions futures hautement probables sont également couvertes. Les éléments couverts sont positionnés dans des échéanciers, par devise et par index de taux. Après prise en compte des hypothèses de remboursement anticipé et des taux de défaut estimés, le Groupe couvre au moyen d'instruments financiers dérivés tout ou partie de l'exposition aux risques induite par ces instruments à taux révisable.

En matière de risque de change, le Groupe couvre la variabilité des composantes du résultat du Groupe. En particulier, les flux de revenus futurs (intérêts et commissions notamment) générés par les activités des principales filiales ou succursales du Groupe dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle peuvent faire l'objet d'une couverture. Comme en matière de couverture du risque de taux, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels.

Le tableau suivant présente sur le périmètre des opérations à moyen et long terme de BNP Paribas SA le montant, ventilé par date prévisionnelle d'échéance, des flux de trésorerie qui font l'objet d'une couverture, ce qui représente l'essentiel des opérations du Groupe.

#### ► TABLEAU N° 64 : FLUX DE TRÉSORERIE FAISANT L'OBJET DE COUVERTURE

En millions d'euros	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Inférieure à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts	164	274	155	593	417	940	351	1 708

Au cours de l'année 2014, aucune relation de couverture de résultats futurs n'a été déqualifiée, au motif que la réalisation de cet événement futur ne serait plus hautement probable.

## 5.8 Risques souverains [Audité]

Le risque souverain est le risque de défaut d'un État sur sa dette, c'est-à-dire une interruption temporaire ou prolongée du service de la dette (intérêts et/ou principal).

La détention de titres de dettes émis par des États souverains est liée à la gestion de la liquidité du Groupe. Celle-ci repose sur la détention de titres disponibles éligibles au refinancement des Banques Centrales et comprend une proportion importante de titres de dettes émis par les États présentant une notation de qualité, représentative d'un niveau de risque faible. En outre, dans le cadre de la politique d'adossement du bilan et de gestion du risque de taux d'intérêt structurel, le Groupe détient également un portefeuille d'actifs qui comprend des titres de créances souveraines dont les caractéristiques de taux participent à ses stratégies

de couverture. Par ailleurs, le Groupe est teneur de marché de titres de dette souveraine dans de nombreux pays, ce qui le conduit à détenir des inventaires temporaires de négoce à l'achat et à la vente, en partie couverts par des dérivés.

L'encours de titres émis par des émetteurs souverains de la zone euro au sein du portefeuille bancaire du Groupe s'élève à 55 milliards d'euros au 31 décembre 2014, hors réévaluation et avec les intérêts courus. Il se compare à 46,6 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Hors Espace Économique Européen, les titres détenus au sein du portefeuille bancaire sur des émetteurs souverains s'élèvent au 31 décembre 2014 à 19,2 milliards d'euros, contre 19 milliards d'euros au 31 décembre 2013.



Les inventaires détenus par le Groupe dans le cadre de ces différents portefeuilles sont présentés dans le tableau ci-dessous :

► **TABLEAU N° 65 : VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS SOUVERAINES DES PORTEFEUILLES BANCAIRE ET DE NÉGOCE**

31 décembre 2014	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>			Portefeuille de négoce		
	Souverain			Risque émetteur souverain		Risque de contrepartie souverain <sup>(2)</sup>
	Titres	Prêts	CDS	Titres <sup>(2)</sup>	Dérivés <sup>(3)</sup>	
<i>En millions d'euros</i>						
<b>Zone euro</b>						
Autriche	2 387	-	-	(120)	(511)	25
Belgique	14 799	145	-	(727)	1 041	127
Chypre	-	-	-	-	(2)	-
Estonie	-	-	-	-	-	-
Finlande	559	-	-	84	(54)	389
France	9 041	46	-	(1 537)	65	-
Allemagne	8 351	-	-	(271)	157	-
Irlande	1 476	-	-	37	(139)	16
Italie	10 151	567	71	1 336	(325)	7 140
Lettonie	-	-	-	(2)	36	-
Luxembourg	189	-	-	275	-	-
Malte	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	4 464	-	-	(712)	152	(3 627)
Portugal	669	-	12	5	(105)	10
Slovaquie	16	-	-	7	(51)	29
Slovénie	-	-	-	32	(172)	18
Espagne	2 922	-	(7)	(132)	(667)	-
<b>Pays faisant l'objet d'un plan de soutien</b>						
Grèce	-	-	-	11	(15)	144
<b>TOTAL ZONE EURO</b>	<b>55 024</b>	<b>758</b>	<b>76</b>	<b>(1 714)</b>	<b>(590)</b>	<b>4 271</b>
<b>Autres pays de l'Espace Économique Européen</b>						
Bulgarie	-	-	-	-	(16)	-
République tchèque	62	-	-	33	35	-
Danemark	10	-	-	33	(50)	-
Hongrie	196	-	-	57	(4)	-
Islande	-	-	-	11	25	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-
Lituanie	9	-	-	14	3	4
Norvège	55	-	-	28	(51)	-
Pologne	1 798	102	-	185	(10)	-
Roumanie	-	26	-	53	(3)	-
Suède	-	-	-	123	5	-
Grande-Bretagne	1 116	-	-	201	(83)	37
<b>TOTAL AUTRES EEE</b>	<b>3 246</b>	<b>128</b>	<b>-</b>	<b>738</b>	<b>(149)</b>	<b>41</b>
<b>TOTAL EEE 30</b>	<b>58 270</b>	<b>886</b>	<b>76</b>	<b>(976)</b>	<b>(739)</b>	<b>4 312</b>
États-Unis	6 777	404	-	3 531	(276)	-
Japon	1 858	-	-	2 315	310	-
Autres <sup>(4)</sup>	10 582	2 587	135	4 732	(2 174)	215
<b>TOTAL MONDE</b>	<b>77 487</b>	<b>3 877</b>	<b>211</b>	<b>9 602</b>	<b>(2 879)</b>	<b>4 527</b>

(1) Les encours du portefeuille bancaire sont présentés en valeur comptable (y compris surcote/décote et coupon couru), hors réévaluation et après provision pour dépréciation éventuelle.

(2) Le risque émetteur sur les titres souverains du portefeuille de négociation, et le risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés conclus avec des souverains sont mesurés en valeur de marché, représentant la perte maximum en cas de défaut (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(3) Le risque émetteur net provenant des produits dérivés de crédit (comme par exemple les CDS Single Name) et d'autres dérivés avec des sous-jacents souverains contractés avec les acteurs de marché correspond à la perte ou au profit encouru en cas de défaut du souverain (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(4) Dont 4,6 milliards d'euros liés aux Banques centrales émettant de la dette souveraine et donc assimilées à des souverains.

31 décembre 2013	Portefeuille bancaire <sup>(1)</sup>			Portefeuille de négoce		
	Souverain			Risque émetteur souverain		Risque de contrepartie souverain <sup>(2)</sup>
	Titres	Prêts	CDS	Titres <sup>(2)</sup>	Dérivés <sup>(3)</sup>	
<i>En millions d'euros</i>						
<b>Zone euro</b>						
Autriche	436	-	-	595	(626)	21
Belgique	15 400	603	-	(393)	708	198
Chypre	5	-	-	-	(2)	-
Estonie	-	-	-	-	(3)	-
Finlande	195	-	-	192	(207)	69
France	10 446	33	-	(1 752)	1 215	7
Allemagne	1 423	-	-	3 845	309	218
Italie	11 910	424	102	928	532	3 358
Luxembourg	131	-	-	341	-	-
Malte	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	3 344	1 000	-	(149)	516	(2 028)
Slovaquie	29	-	-	6	(182)	-
Slovénie	5	-	-	74	(37)	59
Espagne	2 382	-	-	288	(187)	29
<b>Pays faisant l'objet d'un plan de soutien</b>						
Grèce	-	-	-	29	-	186
Irlande	298	-	-	(59)	(7)	70
Portugal	609	-	43	25	(14)	29
<b>TOTAL ZONE EURO</b>	<b>46 613</b>	<b>2 060</b>	<b>145</b>	<b>3 970</b>	<b>2 015</b>	<b>2 216</b>
<b>Autres pays de l'Espace Économique Européen</b>						
Bulgarie	1	-	-	-	28	-
République tchèque	164	-	-	12	(8)	-
Danemark	-	-	-	15	(22)	-
Hongrie	-	-	-	98	98	-
Islande	-	-	-	24	26	-
Lettonie	-	-	-	(1)	21	-
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-
Lituanie	10	-	7	16	42	14
Norvège	59	-	-	59	(45)	-
Pologne	859	-	-	295	7	-
Roumanie	-	36	-	40	54	-
Suède	-	-	-	36	(22)	5
Grande-Bretagne	611	-	-	(307)	116	-
<b>TOTAL AUTRES EEE</b>	<b>1 704</b>	<b>36</b>	<b>7</b>	<b>287</b>	<b>295</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL EEE 30</b>	<b>48 317</b>	<b>2 096</b>	<b>152</b>	<b>4 257</b>	<b>2 310</b>	<b>2 235</b>
États-Unis	7 847	355	-	1 822	(905)	-
Japon	2 308	-	-	2 416	92	8
Autres <sup>(4)</sup>	8 910	2 644	40	4 723	1 155	93
<b>TOTAL MONDE</b>	<b>67 382</b>	<b>5 095</b>	<b>192</b>	<b>13 218</b>	<b>2 652</b>	<b>2 336</b>

(1) Les encours du portefeuille bancaire sont présentés en valeur comptable (y compris surcote/décote et coupon couru) avant réévaluation et après provision pour dépréciation éventuelle.

(2) Le risque émetteur sur les titres souverains du portefeuille de négociation, et le risque de contrepartie sur les instruments financiers dérivés conclus avec des souverains sont mesurés en valeur de marché, représentant la perte maximum en cas de défaut (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(3) Le risque émetteur net provenant des produits dérivés de crédit (comme par exemple les CDS Single Name) et d'autres dérivés avec des sous-jacents souverains contractés avec les acteurs de marché correspond à la perte ou au profit encouru en cas de défaut du souverain (avec l'hypothèse d'un taux de recouvrement à zéro).

(4) Dont 3,2 milliards d'euros liés aux Banques centrales émettant de la dette souveraine et donc assimilées à des souverains.

## 5.9 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme.

Ce risque peut provenir de la diminution de sources de financement, de tirages sur des engagements de financements, de la réduction de liquidité de certains actifs, de l'augmentation des appels de marges en

cash ou en collatéral. Il peut être lié à l'établissement lui-même (risque de réputation) ou à des facteurs extérieurs (risques sur certains marchés).

Le risque de liquidité du Groupe est suivi dans le cadre d'une Politique de Liquidité globale validée par le Comité ALM Groupe. Celle-ci repose sur des principes de gestion définis pour s'appliquer en situation courante et en situation de crise. La situation de liquidité du Groupe est appréciée à partir d'indicateurs internes et de ratios réglementaires.

### POLITIQUE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ [Audité]

#### OBJECTIFS

Les objectifs de la politique de liquidité du Groupe consistent à assurer une structure de financement équilibrée pour le développement des activités de BNP Paribas, et robuste pour faire face à des situations de crise.

La gestion du risque de liquidité repose sur :

- des indicateurs de pilotage :
  - en volume qui permettent de s'assurer que les métiers ou activités respectent les objectifs de liquidité qui leur sont fixés en adéquation avec la capacité de financement du Groupe,
  - en prix via la tarification interne de la liquidité ;
- des indicateurs de suivi qui permettent l'évaluation de la situation de liquidité du Groupe en situation normale et en situation de crise, de l'efficacité des actions de pilotage menées et du respect des ratios réglementaires ;
- la mise en place de stratégies de gestion du risque de liquidité qui reposent sur la diversification des sources de financement avec des maturités adaptées aux besoins, et la constitution de réserves de liquidités.

La Politique de Liquidité du Groupe définit les principes de gestion qui s'appliquent à toutes les entités et métiers du Groupe, sur tous les horizons de temps.

#### GOVERNANCE

Comme pour l'ensemble des risques, le Directeur Général du Groupe est mandaté par le Conseil d'administration pour la gestion du risque de liquidité du Groupe. Le Directeur Général délègue cette responsabilité au Comité ALM Groupe.

Le Conseil d'administration est informé trimestriellement des principes de la politique de liquidité ainsi que de la situation du Groupe, par l'intermédiaire du Comité de contrôle interne, des risques et de la conformité (CCIRC).

Le Comité ALM Groupe est en charge de :

- définir le profil de risque de liquidité du Groupe ;
- suivre le respect des ratios réglementaires de liquidité ;

- définir et suivre les indicateurs de pilotage et de calibrer les seuils quantitatifs fixés aux métiers ;
- définir et suivre les indicateurs de suivi du risque de liquidité et de leur adjoindre, le cas échéant, des seuils quantitatifs ;
- décider des stratégies de gestion du risque de liquidité et d'en suivre leur exécution, y compris le pilotage des métiers, en situation normale et en situation de crise.

En particulier, le Comité ALM Groupe est informé de la réalisation des programmes de financement et de constitution des réserves de liquidité, des simulations de crise (stress tests) et de toute occurrence de situation de crise. Le Comité ALM Groupe définit le cadre de gestion des situations de crise (plans d'urgence).

Le Comité ALM Groupe se réunit chaque mois en situation courante et plus fréquemment si les conditions de marché le nécessitent. Des sessions spécifiques sont régulièrement dédiées, par métiers, à leurs indicateurs de pilotage, notamment pour suivre le respect des objectifs quantitatifs qui leur sont fixés. Le Comité ALM Groupe peut se réunir pour traiter de sujets spécifiques en cas de besoin.

Les membres permanents du Comité ALM Groupe sont le Directeur Général délégué en charge des fonctions (Président), les Directeurs Généraux délégués ou adjoints en charge des activités, le Directeur des Risques du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le responsable Groupe de l'ALM Trésorerie, le responsable de l'Inspection Générale.

L'ALM Trésorerie est en charge de la mise en œuvre opérationnelle des décisions du Comité ALM Groupe liées à la gestion de la liquidité dans l'ensemble du Groupe. Les Comités ALM Trésorerie des entités ou des groupes d'entités sont le relais, au plan local, de la stratégie définie par le Comité ALM Groupe relative à la gestion du risque de liquidité.

L'ALM Trésorerie est responsable de la gestion de la liquidité de l'ensemble du Groupe, quelle que soit l'échéance considérée. Il est notamment responsable de la mise en œuvre du refinancement et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper...), des programmes d'émission de dette senior et subordonnée (MTN, obligations, dépôts à moyen ou long terme, obligations sécurisées de banque...), des émissions d'actions de préférence et de la titrisation des créances du Groupe. L'ALM Trésorerie assure le financement interne des pôles, ensembles opérationnels et métiers du Groupe ainsi que le remplacement de leurs excédents de trésorerie. Il est également chargé de la constitution et

de la gestion des réserves de liquidité, ensemble d'actifs rapidement liquéfiables pour faire face à une crise de liquidité.

La fonction Risque participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux et surveille la mise en œuvre, par l'ALM Trésorerie, des décisions prises dans ces Comités lui afférant. Au titre du contrôle de second niveau, elle revoit les modèles et les indicateurs de risques (dont les stress tests de liquidité), surveille les indicateurs de risques et le respect des seuils associés.

La fonction Finance est responsable de la production des indicateurs de liquidité réglementaires, et des indicateurs internes de pilotage. Elle surveille la cohérence des indicateurs internes de pilotage avec les objectifs définis par le Comité ALM Groupe. La fonction Finance participe au Comité ALM Groupe et aux Comités ALM Trésorerie locaux.

## PILOTAGE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le pilotage interne et le suivi du risque de liquidité s'appuient sur une large gamme d'indicateurs couvrant différentes échéances. Ces indicateurs sont mesurés par devise et échéance, au niveau du Groupe et des entités.

### INDICATEURS DE PILOTAGE [Audité]

Les indicateurs de pilotage portent sur les besoins de financement, en situation normale et en situation stressée, des métiers du Groupe. Ces indicateurs font partie du dispositif de pilotage budgétaire du Groupe, avec fixation d'objectifs et surveillance régulière (mensuelle) des écarts aux objectifs fixés.

#### Bilan financé

Le bilan financé est une présentation adaptée à l'analyse en liquidité du bilan du Groupe.

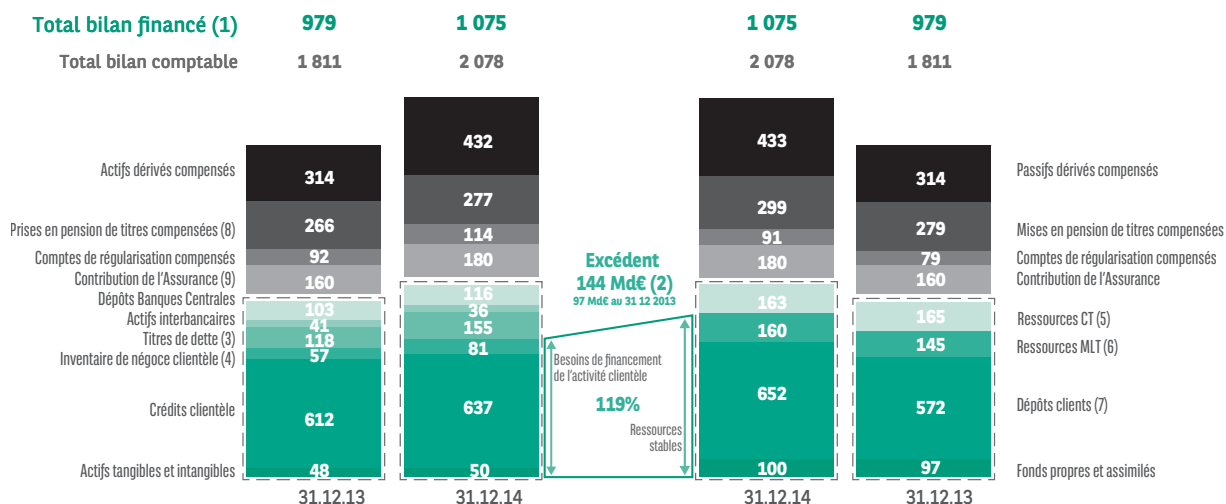
Partant du bilan comptable du Groupe, les principaux retraitements suivants sont effectués :

- un passage du bilan comptable consolidé du Groupe au bilan prudentiel de la Banque avec la mise en équivalence des entités d'Assurance du Groupe, la consolidation proportionnelle de certaines filiales et l'exclusion des entités de titrisation efficace (cf. tableau n° 2, section 5.2) ;

- une compensation des comptes d'instruments financiers dérivés (y compris instruments financiers de couverture), des mises et prises en pension de titres et autres instruments financiers en valeur de marché par résultat et des comptes de régularisation, opérée à l'actif du bilan dans la rubrique inventaire de négoce clientèle ;
- une compensation de certaines opérations de mise en pension (enregistrées en couru), principalement nettes contre les titres de dette du bilan financé ;
- le reclassement de certains postes du bilan, notamment le transfert en dépôts clients de la dette représentée par un titre du Groupe placée auprès de la clientèle (voir tableau n° 66).

Le bilan financé qui en résulte est présenté ci-après, en milliards d'euros. À noter que les données du 31 décembre 2013 sont retraitées par l'application des normes IFRS 10, IFRS 11 et de l'amendement à la norme IAS 32.

## ► GRAPHIQUE N° 9 : ÉVOLUTION DU BILAN FINANCIÉ



(1) Bilan après compensation des dérivés, des pensions, des prêts / emprunts de titres et des comptes de régularisation.

(2) Dont 53 MdsUSD.

(3) Y compris HQLA.

(4) Y compris les montants nets des dérivés, des pensions et des comptes de régularisation.

(5) Y compris LTRO.

(6) Dont 14 Md€ de TLTRO.

(7) Dont ressources MLT placées dans les réseaux : 44 Md€ au 31.12.13 et 40 Md€ au 31.12.14.

(8) Hors le montant non compensé de prises en pension repris dans le bilan financé pour 81 Md€.

(9) Y compris le passage en intégration proportionnelle des sociétés en contrôle conjoint pour -6 Md€.

Le bilan financé permet d'apprécier l'équilibre de structure du bilan en identifiant notamment :

- les besoins de financement de l'activité (crédits clientèle, inventaire de négoce clientèle et actifs tangibles et intangibles du Groupe) pour un total de 768 milliards d'euros à fin 2014 ;
- les ressources stables du Groupe constituées des dépôts des clients, des ressources à moyen et long terme et des fonds propres et assimilés, pour un total de 912 milliards d'euros ;
- l'excédent de 144 milliards d'euros traduit le surplus des dépôts clientèle et des ressources à moyen et long terme sur les besoins de financement de l'activité de clientèle qui est investi en actifs essentiellement liquides pour contribuer à la réserve de liquidité ;
- les ressources à court terme investies essentiellement en actifs liquides (dépôts Banques Centrales, actifs interbancaires, titres de dette).

Sur l'année 2014, le surplus de ressources stables (dépôts clients) et ressources à moyen et long terme sur les actifs clientèle augmente de 47 milliards d'euros, passant de 97 milliards d'euros (114 % exprimé en ratio) à fin 2013 à 144 milliards d'euros à fin 2014 (119 % en ratio). Cette évolution est essentiellement due à :

- une augmentation des dépôts clientèle pour 80 milliards d'euros tandis que les crédits clientèle n'augmentent que de 25 milliards d'euros ;

- une augmentation des ressources à moyen et long terme de 15 milliards d'euros dans le cadre de la préparation du plan 2016 notamment liée au TLTRO pour 14 milliards d'euros, ce qui augmente les dépôts en Banques Centrales, en attendant son redéploiement sur l'activité commerciale sur l'année 2015.

### Besoin de financement des métiers du Groupe

Le bilan financé est une restitution synthétique d'une partie des indicateurs utilisés pour le pilotage interne de la liquidité pour les métiers et les entités du Groupe.

La consommation de liquidité associée à l'activité des différents métiers est pilotée dans le cadre du dispositif de gestion du Groupe, en particulier en mesurant l'écart entre besoins de financement commerciaux (crédits et découverts clientèle, actifs de trading...) et ressources de financement commerciales (dépôts clientèle, placement de titres de dette du Groupe auprès de la clientèle, passifs de trading...).

Cet indicateur est suivi pour les différents métiers du Groupe par devise principale et par entité du Groupe.

À cet indicateur de consommation de liquidité commerciale, s'ajoute un suivi des besoins de financement et des ressources de l'ALM Trésorerie et des ressources structurelles du Groupe.

Le pilotage de la liquidité à moyen et long terme est fondé principalement sur l'analyse des ressources à moyen et long terme disponibles pour financer les emplois à moyen et long terme.

Les indicateurs de pilotage de la consommation de liquidité des métiers dans le scénario macroéconomique central du Groupe ont été complétés d'indicateurs reprenant les scénarios de crise Bâle 3 pour la liquidité bancaire. Ces indicateurs de consommation de liquidité en cas de crise sont intégrés au dispositif budgétaire du Groupe.

### Facturation interne de la liquidité

L'ensemble des actifs et passifs du Groupe fait l'objet d'une tarification interne de la liquidité, dont les principes sont décidés au Comité ALM Trésorerie Groupe et visent à tenir compte des évolutions des coûts de liquidité de marché et des équilibres entre actifs et passifs dans le cadre de la stratégie de développement du Groupe.

## INDICATEURS DE SUIVI

### Sources de financement de marché [Audité]

#### Présentation de l'évolution des ressources à moyen et long terme du bilan financé de la Banque

Les sources de financement sont fonction des conditions de marché et sont levées auprès des différents investisseurs de dette. Elles font l'objet d'une diversification par type d'investisseurs, par zone géographique et par devise.

La diversification des sources de financement en termes d'investisseurs s'opère notamment via l'utilisation de différents réseaux de distribution, de différentes structures et de divers programmes de financements sécurisés ou non.

L'allongement de la maturité des ressources et l'augmentation des ressources stables participent également à la robustesse de la structure de financement.

### ► TABLEAU N° 66 : ÉVOLUTION DES RESSOURCES MOYEN LONG TERME DU BILAN FINANCÉ

En milliards d'euros	Stock au 31 décembre 2013	Nouvelle production	Tombées	Rachats	Exercice de calls	Effet change et autres	Stock au 31 décembre 2014
Dettes MLT représentées par un titre	146,2	32,5	(25,5)	(8,5)	(3,0)	5,8	147,5
Autres ressources	42,4	21,3	(12,5)	(0,9)	(0,6)	2,8	52,5
<b>TOTAL RESSOURCES À MOYEN ET LONG TERME</b>	<b>188,6</b>	<b>53,8</b>	<b>(38,0)</b>	<b>(9,4)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>8,6</b>	<b>200,0</b>
Dettes MLT distribuées auprès des clientèles	(43,8)						(40,3)
Ressources MLT du bilan financé	144,8						159,7

Le montant des ressources levées par le Groupe en 2014, dont la durée de vie initiale est supérieure à un an, a atteint 53,8 milliards d'euros (42,8 milliards d'euros en 2013). Ce montant inclut le financement obtenu via le TLTRO pour 14 milliards d'euros.

Le stock de dettes à moyen et long terme représentées par un titre est constitué des titres de dettes comptabilisés en valeur de marché par résultat pour 48,9 milliards d'euros (hors dettes subordonnées

perpétuelles) et des titres de dettes comptabilisés au coût amorti dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission pour 103,7 milliards d'euros (hors titres subordonnés perpétuels), tels que présentés en note 5.i des États financiers consolidés. Dans le bilan financé, ces montants sont retraités notamment de la dette souscrite par les entités du Groupe n'appartenant pas au périmètre prudentiel de la Banque.

► **TABLEAU N° 67 : VENTILATION DES RESSOURCES PAR DEVISE**

La répartition des sources de financement par devise (après *cross currency swaps*) correspond aux besoins du Groupe et à un objectif de diversification.

En milliards d'euros	31 décembre 2014			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Ressources Court Terme	50	78	35	163
Ressources Moyen Long Terme	100	52	8	160
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>130</b>	<b>43</b>	<b>323</b>

En milliards d'euros	31 décembre 2013			
	EUR	USD	Autres	Toutes devises
Ressources Court Terme	99	33	33	165
Ressources Moyen Long Terme	88	50	7	145
<b>TOTAL</b>	<b>187</b>	<b>83</b>	<b>40</b>	<b>310</b>

**Financements à moyen et long terme sécurisés** [Audité]

Les financements sécurisés à moyen et long terme sont mesurés en distinguant les actifs représentatifs de titres et de crédits. Les financements obtenus des banques centrales ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous.

► **TABLEAU N° 68 : FINANCEMENTS À MOYEN ET LONG TERME SÉCURISÉS**

En milliards d'euros	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Collatéral utilisé(*)	Financement levé(**)	Collatéral utilisé(*)	Financement levé(**)
Crédits	39,2	29,9	51,3	40,0
Titres	5,6	5,2	7,6	6,3
<b>TOTAL</b>	<b>44,8</b>	<b>35,1</b>	<b>58,9</b>	<b>46,3</b>

(\*) Montants bruts de haircuts.

(\*\*) Montants nets de haircuts.

Le montant des financements à moyen et long terme collatéralisés (hors politique monétaire) représente 18,9 % du total des ressources à moyen et long terme. La Banque gère avec une grande vigilance son pourcentage de financement sécurisé, ainsi que la surcollatéralisation qui y est associée,

ceci afin de protéger ses créanciers détenteurs de dette non sécurisée en particulier dans le cadre d'une éventuelle réglementation européenne du bail-in.

**Échéancier**

L'échéancier des instruments financiers par maturité est présenté en note 8.i des États financiers.



### Grèvement des actifs du Groupe et des actifs reçus par le Groupe

Sont considérés comme grevés les actifs du bilan et les actifs reçus en garantie qui ont été utilisés comme nantissement, garantie ou rehaussement d'une opération du Groupe dont ils ne peuvent être librement retirés. Les principales opérations avec grèvement d'actifs sont les suivantes :

- mises en pension et prêts de titres ;
- garanties données à des chambres de compensations ;
- garanties données aux banques centrales dans le cadre de la politique monétaire ;
- actifs des portefeuilles de couverture d'émission d'obligations garanties.

Les titres grevés sont donnés en garantie d'opérations de pension, de dérivés ou dans le cadre d'échanges de titres. Les autres actifs correspondent d'une part aux crédits qui sont grevés au titre de la politique monétaire ou en garantie de dettes structurées et d'autre part à du cash donné en collatéral face aux dérivés.

Le ratio des actifs grevés par rapport aux actifs du bilan du Groupe est de 13 % au 31 décembre 2014.

### ► TABLEAU N° 69 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS

#### ► Actifs

En milliards d'euros	31 décembre 2014			
	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur de marché des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Valeur de marché des actifs non grevés
<b>ACTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	<b>240</b>		<b>1 658</b>	
Titres à revenu variable	36	36	23	23
Titres à revenu fixe	70	70	195	195
Autres actifs	134		1 440	

#### ► Garanties reçues

En milliards d'euros	31 décembre 2014	
	Valeur de marché de la garantie reçue grevée ou des titres de créance propres émis grevés	Valeur de marché de la garantie reçue ou des titres de créance propres émis disponibles pour être grevés
<b>GARANTIES REÇUES</b>	<b>237</b>	<b>49</b>
Titres à revenu variable	33	14
Titres à revenu fixe	204	35
Autres garanties reçues	-	-
<b>TITRES DE CRÉANCE PROPRES ÉMIS, AUTRES QUE DES OBLIGATIONS GARANTIES PROPRES OU DES TITRES PROPRES ADOSSÉS A DES ACTIFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

#### ► Actifs grevés/garanties reçues et passifs associés

En milliards d'euros	31 décembre 2014	
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis <sup>(*)</sup>
<b>VALEUR COMPTABLE DES PASSIFS FINANCIERS SÉLECTIONNÉS</b>	<b>437</b>	<b>477</b>

(\*) Autres que des obligations garanties (covered bonds) et des titres adossés à des actifs (ABS) grevés.

**Situation à moyen et long terme** [Audité]

Les situations de liquidité à moyen et long terme sont régulièrement mesurées au niveau du Groupe, par entité et par devise pour évaluer les emplois et les ressources à moyen et long terme. Pour cela, chaque poste du bilan est échancé économiquement selon des modèles et conventions proposés par l'ALM Trésorerie et revus par la fonction Risque.

**Simulations de stress et réserve de liquidité** [Audité]

Des simulations de crise de liquidité, prenant en compte les facteurs généraux de marché ou spécifiques au Groupe, sont régulièrement réalisées sur différentes échéances. L'adéquation de la réserve de liquidité, pour faire face à des situations de crise de liquidité, est régulièrement estimée au niveau du Groupe et des entités.

► **TABLEAU N° 70 : RÉSERVE DE LIQUIDITÉ**

En milliards d'euros	Moyenne 2014	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Actifs éligibles</b>	<b>212</b>	<b>228</b>	<b>185</b>
Utilisations	43	53	41
<i>dont politique monétaire</i>	13	22	17
<i>dont repos</i>	24	24	20
<i>dont autres</i>	6	7	4
<b>Actifs éligibles disponibles</b>	<b>169</b>	<b>175</b>	<b>144</b>
<b>Dépôts en banques centrales</b>	<b>92</b>	<b>116</b>	<b>103</b>
<i>dont réserves obligatoires</i>	10	11	11
<b>RÉSERVE DE LIQUIDITÉ GLOBALE(*)</b>	<b>261</b>	<b>291</b>	<b>247</b>

(\*) Montants nets de haircuts.

La réserve de liquidité du Groupe a augmenté de 44 milliards d'euros entre 2013 et 2014. Les actifs éligibles disponibles ont augmenté de 31 milliards d'euros, principalement à la suite d'achats de titres d'État, le solde provenant de la hausse des dépôts en banques centrales. La participation au TLTRO de décembre 2014 s'est traduite par une augmentation des actifs utilisés en politique monétaire.

Sur l'année 2014, l'encours fin de mois de la réserve de liquidité a évolué entre 244 milliards d'euros et 291 milliards d'euros pour un niveau moyen de 261 milliards d'euros. Au 31 décembre 2014, la réserve de liquidité représente 27 % du bilan financé et 140 % des tombées de financement wholesale des 12 prochains mois.

**Ratios réglementaires de liquidité**

Chaque ratio réglementaire fait l'objet d'un suivi particulier.

Ainsi, le ratio de liquidité fixé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'appliquant par exemple sur BNP Paribas SA fait l'objet d'un processus de suivi dédié pour en assurer le respect.

► **TABLEAU N° 71 : LCR DU GROUPE**

En milliards d'euros	31 décembre 2014
Actifs liquides	232
Flux nets de trésorerie stressés sur 30 jours	(204)
<b>Ratio LCR</b>	<b>113,7 %</b>

La réserve de liquidité est constituée des dépôts auprès des banques centrales, d'actifs disponibles pouvant être rapidement rendus liquides dans le marché par vente ou mise en pension, et de titres et créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales.

La titrisation des crédits, transformant des actifs moins liquides en titres liquides ou mobilisables, constitue également l'un des moyens pour contribuer à la robustesse de la situation de liquidité du Groupe.

(Voir § *Activité en matière de titrisation pour compte propre* en section 5.5).

Le tableau ci-après décrit l'évolution de la réserve de liquidité.

Dans la perspective de l'application à partir d'octobre 2015 du ratio de liquidité à 30 jours au niveau du Groupe (Liquidity Coverage Ratio - LCR), le Groupe mesure son exigence de liquidité conformément aux prescriptions de l'Acte Délégué d'octobre 2014 adopté par la Commission Européenne. Certains éléments, dont le scénario de stress des conditions de marché sur les collatéraux, doivent être précisés courant 2015 par la Commission, ils ont néanmoins été anticipés selon l'interprétation du Groupe.

Le Groupe a également adapté son processus de pilotage à la nouvelle réglementation. Ainsi, les indicateurs de pilotage des besoins de financement des métiers et les modalités de tarification interne tiennent compte des hypothèses standardisées fixées par le LCR et permettent au Groupe de veiller au respect de cette exigence.

Un calendrier progressif d'entrée en vigueur du LCR est établi. À compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'exigence minimale de couverture des besoins de liquidité sera ainsi de 60 % des sorties nettes de trésorerie en situation de tensions pendant une période de trente jours, pour atteindre progressivement 100 % en 2018.

À fin 2014, la situation LCR du Groupe est présentée ci-dessous :

L'excédent de liquidité à 30 jours du Groupe au 31 décembre 2014 bénéficie de la contribution de la politique monétaire LTRO (arrivant à maturité courant du premier trimestre 2015) et TLTRO. Retraité de ces opérations le ratio de liquidité du Groupe reste supérieur à 100 %.

Le Groupe a enrichi son dispositif de pilotage interne en intégrant des indicateurs de financement long terme. Il assure une veille réglementaire sur l'ensemble des évolutions envisagées ayant trait à la liquidité et au

financement long terme, en particulier en contribuant aux échanges avec les régulateurs. Ainsi, les propositions du Comité de Bâle pour un ratio structurel de liquidité à un an (NSFR) ou du Financial Stability Board sur le TLAC (Total Loss Absorbing Capacity) sont analysées, notamment pour veiller au respect de ces exigences futures possibles et à l'identification des éventuelles évolutions qui pourraient en découler.

## 5.10 Risques opérationnel, de non-conformité et de réputation

### CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les risques opérationnel et de non-conformité s'inscrivent dans un cadre réglementaire formel :

- le règlement n° 575/2013 qui encadre les modalités de calcul des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel ;
- l'arrêté du 3 novembre 2014 qui définit les rôles et responsabilités de la fonction de gestion des risques (couvrant tous les types de risque) et un système de contrôle interne assurant l'efficacité et la qualité du fonctionnement interne de la Banque, la fiabilité de l'information interne et externe, la sécurité des opérations, ainsi que la conformité aux lois, aux règlements et aux politiques internes.

Les incidents opérationnels causant des pertes tels que définis par la réglementation bancaire, recouvrent sept catégories : (i) fraude interne, (ii) fraude externe, (iii) pratiques en matière d'emploi et sécurité au

travail (telles qu'une anomalie résultant de la gestion d'un recrutement), (iv) clients, produits et pratiques commerciales (défaut dans un produit, vente inappropriée, manquement à une obligation professionnelle,...), (v) dommages occasionnés aux actifs matériels, (vi) interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes, (vii) exécution, livraison et gestion des processus (erreur de saisie, erreur dans la documentation...).

La maîtrise du risque de non-conformité vise au respect des lois, réglementations, règles déontologiques et instructions, à la protection de la réputation du Groupe, de ses investisseurs et de ses clients, à l'éthique dans les comportements professionnels, à la prévention des conflits d'intérêts, à la protection de l'intérêt des clients et de l'intégrité des marchés, à la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ainsi qu'au respect des embargos financiers.

### ORGANISATION ET DISPOSITIF DE SURVEILLANCE [Audité]

#### ACTEURS ET GOUVERNANCE

En matière de risque opérationnel et de contrôle permanent le Groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif organisé autour de deux niveaux d'intervenants :

- au premier niveau, les responsables d'entités opérationnelles, premiers acteurs dans la gestion des risques et la mise en place des dispositifs de maîtrise de ces risques ;
- au second niveau, des équipes spécialisées (pôles, ensembles opérationnels, fonctions, métiers) coordonnées en central par l'équipe « 20PC » (*Oversight of Operational Permanent Control/Supervision* du Contrôle Opérationnel Permanent), rattachée à Conformité Groupe et

participant à la fonction de gestion des risques du Groupe. Ces équipes doivent plus particulièrement :

- coordonner, sur leur périmètre de responsabilité, la définition et la déclinaison du dispositif de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel, de ses normes et méthodologies, des reportings et des outils liés,
- fournir un second regard, indépendant des responsables opérationnels, sur les risques opérationnels et le fonctionnement du dispositif de risque opérationnel et de contrôle permanent et servir d'alerte le cas échéant.

Les effectifs en charge de cette activité de supervision représentent plus de 370 personnes en équivalent temps plein.

Les sujets liés au risque opérationnel, au contrôle opérationnel permanent et à la continuité d'activité sont présentés régulièrement au Comité Exécutif du Groupe. Les pôles, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe, ainsi que les filiales, déclinent sur leur périmètre cette structure de gouvernance qui associe l'encadrement exécutif.

Le dispositif de gestion et de maîtrise du risque opérationnel pour le Groupe dans son ensemble est défini et contrôlé au titre du second niveau par la fonction Conformité Groupe, par délégation du responsable réglementaire de la fonction de gestion des risques. La fonction Conformité Groupe définit les principes de gestion et de mesure du risque opérationnel, par délégation du responsable réglementaire de la fonction de gestion des risques. Elle est également en charge de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation.

Plus largement, le Groupe BNP Paribas s'attache à mettre en place un dispositif de contrôle interne, de contrôle permanent et de gestion du risque opérationnel et à le faire évoluer. Ainsi, le Groupe a-t-il notamment annoncé en août 2014, l'intégration verticale des fonctions Conformité et Juridique, afin de garantir leur indépendance et leur autonomie de moyens, sur le modèle des fonctions Risques et Inspection Générale. L'organisation de ces quatre fonctions de supervision et de contrôle du Groupe, avec un rattachement hiérarchique de la totalité de leurs équipes dans le monde, indépendamment des métiers et géographies, est ainsi alignée.

Le dispositif général de contrôle interne du Groupe a également été renforcé par la création :

- d'un « Comité Groupe de supervision et de contrôle », réunissant bimensuellement, sous la présidence du Directeur Général, la Direction

Générale et les principaux responsables de ce dispositif, pour assurer la cohérence et la coordination des actions de supervision et de contrôle ;

- d'un Comité de contrôle interne Groupe se réunissant préalablement aux réunions du CCIRC.

Ce dispositif de contrôle interne, sa mise en œuvre et ses évolutions font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre 2 section « *Rapport du Président du Conseil d'administration* ».

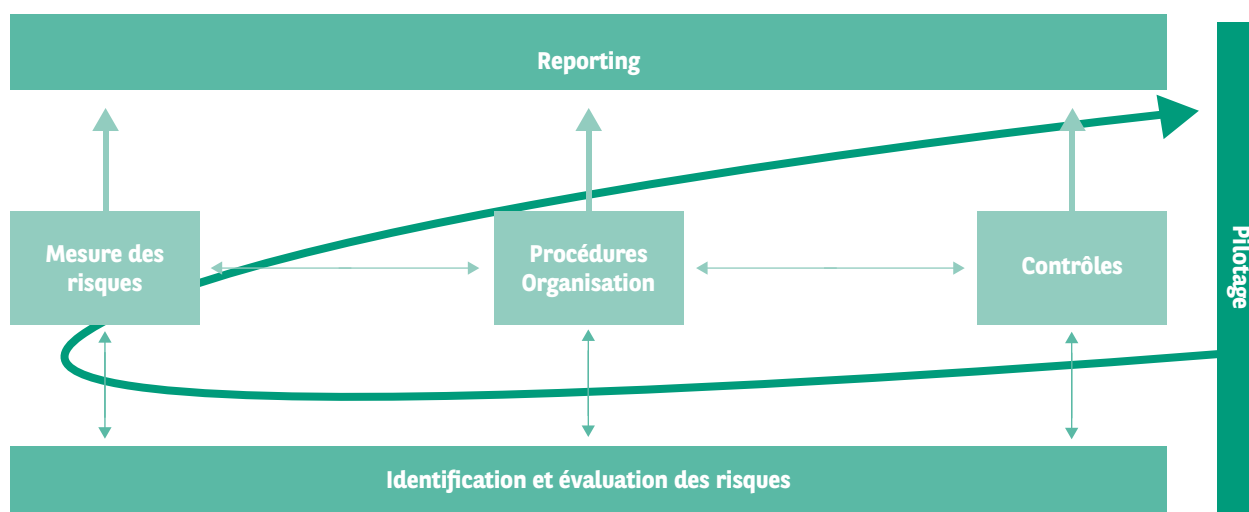
Par ailleurs, un « Comité éthique Groupe » a été créé pour piloter l'orientation et le suivi du Code de conduite du Groupe et les politiques sur certains secteurs d'activité et pays sensibles.

## OBJECTIFS ET PRINCIPES

Afin d'atteindre ce double objectif de gestion et de maîtrise, BNP Paribas met en œuvre un dispositif de contrôle opérationnel permanent, processus itératif et reposant sur les éléments suivants :

- l'identification et l'évaluation des risques opérationnels ;
- la formalisation, la mise en œuvre et le suivi du dispositif de réduction des risques (procédures, vérifications et tous éléments d'organisation concourant à la maîtrise des risques : ségrégation des tâches, gestion des droits d'accès, etc.) ;
- la production des mesures de risque et le calcul du capital associé au risque opérationnel ;
- le reporting et l'analyse des informations de gestion relatives au dispositif de contrôle opérationnel permanent ;
- enfin la gestion du dispositif, via une gouvernance impliquant le management et débouchant sur la détermination et le suivi de plans d'actions.

### ➤ GRAPHIQUE N° 10 : PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL



Ce dispositif comporte deux grands piliers :

- l'évaluation des risques en s'appuyant sur des bibliothèques de risques définis par les métiers et les fonctions Groupe, que chaque entité doit considérer et si nécessaire enrichir, quand elle élabore sa propre cartographie des risques et de grilles de cotation normalisées au niveau du Groupe ;
- des plans de contrôle génériques cohérents avec la bibliothèque de risques susmentionnés et que chaque entité doit appliquer sauf dérogation, et enrichir en fonction de ses spécificités propres.

## CHAMP ET NATURE DES SYSTÈMES DE DÉCLARATION ET DE MESURE DES RISQUES

Les Comités Exécutifs du Groupe, des pôles, des ensembles opérationnels, des métiers, des fonctions et des filiales ont notamment pour mission de piloter la gestion des risques opérationnels et de non-conformité et des contrôles permanents sur leur périmètre de responsabilité, dans le cadre de l'infrastructure mise en place au niveau du Groupe. Ils valident la qualité et la cohérence des données de gestion, examinent leur profil de risque par rapport aux seuils de tolérance qu'ils se sont fixés, en cohérence avec le profil de risque défini au niveau Groupe, et évaluent la qualité de leur dispositif de contrôle, à l'aune de leurs objectifs et des risques qu'ils encourent. Ils suivent la mise en œuvre des actions de réduction des risques.

La mesure des risques opérationnels s'appuie sur un dispositif de collecte des incidents avérés ou potentiels, selon une démarche structurée par processus et ensembles organisationnels (activité dans un pays et une entité juridique) et suivant une logique « cause, événement, effet ». Ces informations fournissent une base à des actions de correction et de prévention des risques.

Les informations les plus significatives sont portées à la connaissance des divers niveaux de l'organisation, jusqu'aux dirigeants effectifs et organes de surveillance, selon un processus d'escalade préalablement défini.

## COMPOSANTES SPÉCIFIQUES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL [Audité]

De par sa nature, le risque opérationnel recouvre des domaines multiples relatifs à l'activité courante du Groupe et est lié à des risques spécifiques tels que les risques de non-conformité et de réputation, juridique, fiscal et de sécurité de l'information qui font l'objet de suivis adaptés.

Ainsi, au cours de l'année 2014, les circonstances particulières de cet exercice ont amené le Groupe à mettre en œuvre une évolution majeure de ce dispositif, qui se prolongera en 2015, à travers les initiatives suivantes :

### RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION

Conformément aux normes internationales et à la réglementation française, la fonction Conformité est chargée de la supervision du dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation, sur le périmètre du Groupe dans son ensemble, quelles que soient les activités en France et à l'étranger. Placée sous l'autorité directe du Directeur Général, elle bénéficie d'un accès direct et indépendant au Comité du contrôle interne, des risques et de la conformité du Conseil d'administration.

La fonction se compose actuellement d'une structure centrale à Paris, qui assure un rôle de pilotage et de contrôle, et d'équipes décentralisées dans les différents pôles d'activités, ensembles opérationnels, métiers et fonctions du Groupe, qui agissent par délégation de la fonction centrale.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et d'atteinte à la réputation repose sur un système de contrôle permanent, structuré autour de quatre axes :

- des procédures générales et spécifiques ;
- la coordination des actions conduites au sein du Groupe, afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance ;
- le déploiement d'outils de prévention et de détection (outils de lutte contre le blanchiment, le terrorisme et la corruption, de détection des abus de marché, etc.) ;
- des actions de formation, tant à l'échelle du Groupe que des pôles d'activités et métiers.

Ce dispositif de maîtrise des risques de non-conformité et de protection de la réputation doit être adapté aux évolutions de son environnement interne et externe.

- une intégration verticale de la fonction Conformité dans le Groupe, analogue à celle qui existe déjà pour la fonction Group Risk Management et l'Inspection Générale, afin d'assurer une indépendance et une autonomie de moyens accrues ;
- un renforcement des moyens alloués à la Conformité avec :
  - la création d'un nouveau département « Sécurité Financière Groupe aux États-Unis », localisé à New York,
  - des moyens notablement accrus, humains et financiers,
  - le déploiement de nouveaux outils de contrôle (logiciel de filtrage des transactions par exemple) et le renforcement des procédures « Know Your Customer » ;
- l'augmentation du nombre et du contenu des programmes de formation des collaborateurs du Groupe.

Les évolutions du dispositif de contrôle de la conformité font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise*.

### RISQUE JURIDIQUE

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance et les services financiers. Le Groupe est notamment tenu au respect de l'intégrité des marchés et de la primauté des intérêts des clients.

L'organisation de la fonction Juridique repose sur :

- un schéma de gouvernance comprenant :
  - le Comité Exécutif de la fonction Juridique, qui notamment définit la stratégie globale de la fonction et veille à son respect,
  - le Global Legal Committee, qui coordonne et supervise la fonction juridique au sein de toutes les composantes du Groupe dans ses pays d'implantation, et assure la cohérence et la mise en œuvre des politiques juridiques du Groupe,

- le *Global Litigation Practice Group*, qui réunit des juristes spécialisés de quatorze pays en vue notamment de renforcer leur capacité d'anticipation et d'interaction dans les domaines contentieux, précontentieux et « regulatory » ;
- un dispositif de coordination juridique et de partage de l'information et des expertises, dont les principales composantes sont :
  - les Comités de veille juridique France et Europe, qui organisent une surveillance des projets de texte, et proposent une analyse et une interprétation des textes législatifs, réglementaires et des évolutions jurisprudentielles en droits français, européen et de la concurrence,
  - les *Legal Practice Groups*, par ligne de métier, et des groupes de travail thématiques ;
- un encadrement des risques juridiques, via :
  - la mise à disposition d'un référentiel de procédures internes qui traitent de problématiques juridiques, en liaison avec Conformité Groupe pour tous les sujets qui sont également de son ressort, et précisent l'intervention des juristes du Groupe et des opérationnels dans le domaine juridique. Ces procédures sont réunies depuis fin 2004 dans une base de données accessible à tous les salariés du Groupe,
  - une offre de formation élargie à l'attention de la communauté juridique du Groupe et des opérationnels,
  - des outils internes de reporting et d'analyse du risque que la fonction juridique continue de développer et qui contribuent à l'identification, l'évaluation et l'analyse du risque opérationnel de nature juridique,
  - la supervision des risques opérationnels et des recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilités de la fonction juridique.

Pour ce faire, le Directeur Juridique du Groupe peut compter sur une communauté de juristes et paravocats présents dans environ 60 pays. La mise en œuvre d'un dispositif de *knowledge management* assure une bonne fluidité de l'information et des expertises au sein de cette communauté et auprès des opérationnels du Groupe.

Dans un contexte économique difficile, marqué par la multiplication des réglementations conduisant à un alourdissement des obligations réglementaires et par celle des contentieux, la fonction juridique se doit d'avoir une vision globale et d'optimiser ses capacités d'intervention.

En 2014, a été officialisée et structurée une filière mondiale et intégrée de traitement des dossiers contentieux, précontentieux et d'investigations majeurs. Cette réforme a pour objectif de permettre à la fonction juridique, sur des sujets sensibles, d'exercer une supervision globale, d'accroître ses capacités d'anticipation et d'apporter une réponse harmonisée. Elle se traduit par la formation d'une équipe de juristes (25 environ) dénommée *Group Dispute Resolution* localisée en région Asie-Pacifique, en France, à Bahreïn, au Royaume-Uni et aux États-Unis, exerçant sous la responsabilité hiérarchique du Directeur Juridique du Groupe. Cette équipe a également vocation à assurer plus largement qu'antérieurement le traitement juridique des obligations du Groupe en matière de sécurité financière. En parallèle, durant l'année écoulée, la fonction juridique a continué d'affiner sa politique de recours aux conseils juridiques externes. Elle a également participé aux réflexions du Groupe en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques et de préciser les liens unissant les principaux acteurs des fonctions du Groupe, qu'ils exercent au niveau central ou dans les pôles, métiers et autres fonctions.

Les réformes mises en place pour rendre l'« *intégration verticale* » de la fonction juridique effective sont engagées. Elles devraient se poursuivre tout au long du premier semestre 2015 et aboutir à la validation d'une nouvelle Charte de la fonction juridique.

## RISQUE FISCAL

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent et qui s'appliquent aux secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

La fonction fiscale est une fonction à compétence mondiale chargée d'assurer la maîtrise du risque fiscal de l'ensemble des opérations réalisées par le Groupe. Compte tenu des enjeux financiers et en termes de réputation, la fonction Finance et la fonction Conformité sont associées au suivi du risque fiscal.

La fonction fiscale est exercée par les Affaires Fiscales Groupe (AFG) qui s'appuient sur des responsables fiscaux dans certains Métiers ainsi que dans les principaux Territoires d'implantation du Groupe (et sur des correspondants fiscaux dans les autres Territoires où le Groupe est implanté).

Afin d'assurer la cohérence des pratiques fiscales du Groupe et le suivi du risque fiscal global, les AFG :

- ont défini des procédures couvrant l'ensemble des pôles et destinées à assurer l'identification, la maîtrise et le contrôle du risque fiscal ;
- ont mis en place un processus de remontée d'informations de nature à contribuer au contrôle du risque fiscal local ;
- assurent un reporting à la Direction Générale sur l'évolution des risques fiscaux ;
- supervisent les risques opérationnels à caractère fiscal et les recommandations de l'audit interne sur le périmètre de responsabilité de la fonction fiscale.

Un Comité de coordination fiscale, auquel participent Finance et Conformité Groupe et, en cas de besoin, les métiers, a vocation à analyser les principales problématiques fiscales des opérations réalisées par le Groupe.

## SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

L'information et plus particulièrement les données numériques constituent une des matières premières principales des activités d'une banque. La dématérialisation quasi achevée, le besoin de rapidité des opérations et leur automatisation toujours plus poussée, l'interconnexion entre la Banque et ses clients – via internet pour les particuliers et par de multiples réseaux pour les entreprises et institutionnels – renforcent continuellement le besoin de maîtrise du risque relatif à la sécurité de l'information. Le modèle du Groupe BNP Paribas repose sur une approche sécurité centrée sur les données les plus sensibles à protéger et sur les processus considérés comme vitaux.

L'évolution des incidents vécus par la profession bancaire et l'industrie des cartes de crédit/paiement, leur monétisation ainsi que leur divulgation auprès du public dans différents pays, impose au Groupe le renforcement constant de ses actions d'anticipation, de prévention, de protection, de détection et de réaction afin de faire face aux principales menaces majeures et de suivre la réglementation et la jurisprudence en matière



de données personnelles et bancaires. Bien que l'approche sécurité mise en œuvre a démontré son efficacité, depuis 2013, le Groupe BNP Paribas mène un programme de transformation qui vise à ajuster les moyens de sécurité pour répondre aux enjeux exposés ci-dessus.

La PSSI (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information) de BNP Paribas est déclinée en un ensemble de documents de référence adaptés aux divers besoins du Groupe (tant fonctionnels que techniques). On y retrouve la politique générale de sécurité, différentes politiques plus spécifiques à certaines thématiques de la sécurité des systèmes d'information, la formulation d'exigences structurées selon les axes de la norme ISO 27001, des guides pratiques qui accompagnent les exigences de sécurité, des procédures opérationnelles et l'ensemble des documents de sensibilisation des collaborateurs et utilisateurs des systèmes d'information du Groupe. L'ensemble des exigences a été revu avec une volonté de cohérence, d'ajustement à l'évolution des risques de sécurité.

Ce cadre de référence est décliné par métier, prenant en compte les contraintes réglementaires, l'exposition au risque sécurité du métier et les menaces spécifiques qu'il encourt. Pour ce faire, chaque métier utilise une démarche de gestion des risques sécurité harmonisée au sein du Groupe (la méthodologie retenue est l'ISO 27005 complétée de la méthodologie française EBIOS d'analyse de risques), des indicateurs d'évaluation des risques et le suivi du plan d'action. Cette démarche est complétée de plans de contrôles sur la sécurité des systèmes d'information qui couvrent l'ensemble des actifs clés du Groupe d'un point de vue efficacité (déploiement et qualité) et mesure le niveau de maturité des organisations. En 2014, les contrôles dits de deuxième niveau ont été complètement revus. Elle s'inscrit dans le contrôle permanent et le contrôle périodique présent au sein de chaque activité bancaire, en particulier s'agissant de l'arrêté du 3 novembre 2014 se substituant au règlement CRBF 97-02 en France ou d'autres réglementations similaires ailleurs.

Chaque métier du Groupe BNP Paribas possède des facteurs de risques liés à la sécurité de l'information qui lui sont spécifiques tandis que d'autres sont communs à tous. La politique de maîtrise du risque sécurité prend en compte les dimensions propres aux métiers, souvent rendues plus complexes par les spécificités nationales - culturelles et légales - des pays dans lesquels ces métiers exercent leurs activités. Le cadre de gestion des risques de sécurité a été revu en 2014 afin d'améliorer le processus d'analyse des risques de sécurité sur des processus Métiers majeurs.

La disponibilité des systèmes d'information est un élément constitutif clé de la continuité des opérations bancaires en cas de sinistre ou de crise. Même s'il est impossible de garantir une disponibilité à 100 %, le Groupe BNP Paribas maintient, améliore, et vérifie régulièrement les dispositifs de secours et de fiabilité (robustesse) de ses outils informatiques conformément à ses valeurs d'excellence opérationnelle,

au renforcement de la réglementation et à la prise en compte de risques extrêmes (catastrophe naturelle ou non, crise sanitaire, etc.) et en cohérence avec la politique globale de continuité des opérations.

Les aspects de confidentialité des données relatives aux clients et d'intégrité des transactions rentrent dans les mêmes dispositifs de recherche d'une qualité accrue pour faire face aux menaces évoquées en préambule mais également pour apporter à nos clients un service en adéquation avec leurs attentes.

BNP Paribas continue sa démarche de limitation du risque et d'optimisation des moyens en poursuivant :

- la sensibilisation de l'ensemble du personnel aux enjeux de la sécurité de l'information et la formation des acteurs clés aux procédures et attitudes de maîtrise du risque lié aux moyens informatiques ;
- l'encadrement accru des activités externalisées (introduction de clauses de sécurité dans les contrats, mise en place de plans de sécurisation) ;
- une sécurisation accrue des terminaux (ordinateurs fixes, portables, smartphones et tablettes) ;
- le déploiement et le développement des contrôles des entités BNP Paribas et des partenaires externes, et le renforcement des actions d'accompagnement ;
- la simplification de la sécurisation des réseaux de BNP Paribas afin de réduire les risques opérationnels, de lutter face à la propagation de malwares au niveau réseaux ;
- le renforcement de la sécurisation des développements informatiques, de la mesure des efforts de réactivité en termes de sécurité des productions informatiques et de lutte contre la fuite de données ;
- la surveillance des incidents et une veille technologique sur les vulnérabilités et les attaques informatiques.

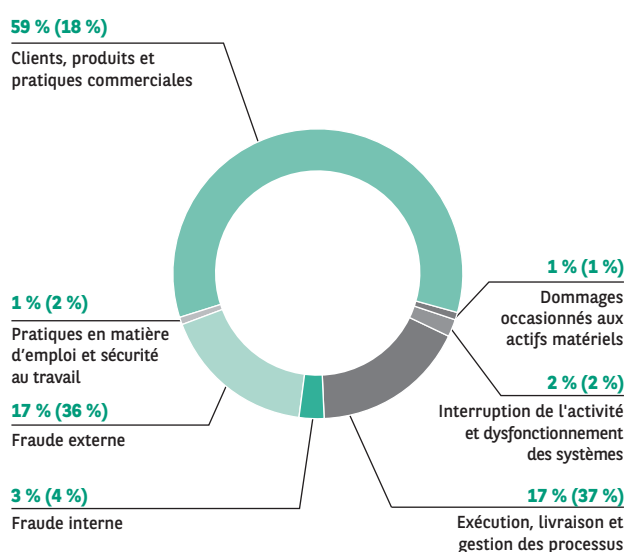
BNP Paribas a inscrit la démarche de sécurité dans une approche d'amélioration continue. En effet, au-delà des moyens significatifs déployés pour protéger ses actifs informatiques et son patrimoine informationnel, le niveau de sécurité mis en œuvre doit être surveillé en continu et contrôlé de manière permanente. Cela permet d'ajuster les efforts de sécurité en fonction des nouvelles menaces créées par la cybercriminalité. Dans ce cadre, la revue du modèle de sécurité permet de prendre en compte les évolutions technologiques qui modifient fortement les interactions entre les utilisateurs (clients et collaborateurs) et leurs systèmes d'information. Ce sujet implique des actions réalisées au niveau du Groupe en vue de faire évoluer les outils permettant l'industrialisation des processus sécurité, de mettre en œuvre une communauté sécurité et de poursuivre les grands chantiers inscrits dans le plan d'évolution de la sécurité des systèmes d'Information du Groupe.



## EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le graphique ci-dessous présente les pertes liées au risque opérationnel selon la classification des types d'événements définie dans la réglementation.

### ► GRAPHIQUE N° 11 : PERTES LIÉES AU RISQUE OPÉRATIONNEL - RÉPARTITION PAR TYPE D'ÉVÉNEMENT (MOYENNE 2008 À 2014)<sup>(\*)</sup>



(\*) Les pourcentages entre parenthèses correspondent à la moyenne des pertes par type d'événement 2008-2013.

Les fraudes externes et les défaillances dans les processus comprenant notamment les erreurs dans l'exécution ou le traitement d'opérations, qui représentaient traditionnellement environ 2/3 des incidents du Groupe voient leurs montants diminuer. Sur la période 2008-2014, le type principal d'incidents de risque opérationnel appartient désormais à la catégorie « clients, produits et pratiques commerciales » qui représente plus de la moitié des impacts financiers. La très forte progression de cette catégorie est liée au poids financier de l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars intervenu en juin 2014.

Le Groupe BNP Paribas porte la plus grande attention à analyser ces différents incidents de façon à améliorer régulièrement son dispositif de contrôle.

## CALCUL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES

Chaque entité juridique du périmètre prudentiel du Groupe BNP Paribas dispose d'un calcul des exigences de fonds propres. Le calcul des actifs pondérés est obtenu en multipliant les exigences de fonds propres par 12,5.

### APPROCHES RETENUES

Le Groupe utilise une approche hybride combinant l'Approche par Mesure Avancée (AMA), l'approche standard et l'approche de base (ou élémentaire).

Les principales entités du Groupe utilisent l'approche par mesure avancée. Les activités de banque de détail en France et en Italie, les métiers de financement spécialisés, de CIB et d'Investment Solutions sont ainsi largement couvertes par cette approche. Les activités de BNP Paribas Fortis et BGL BNP Paribas, ainsi que de quelques autres filiales issues

de l'ancien groupe Fortis utilisent également, depuis 2012, le dispositif AMA de BNP Paribas.

### Méthode AMA

Le calcul des exigences de fonds propres en approche par mesure avancée est élaboré à partir d'un modèle interne de calcul du capital relatif au risque opérationnel, fondé sur des données de pertes internes (potentielles et historiques), des données de pertes externes, l'analyse de divers scénarios et des facteurs d'environnement et de contrôle interne.

Le modèle interne répondant aux exigences AMA est fondé sur les principes suivants :

- le modèle développé s'appuie sur la distribution de perte annuelle agrégée ; ce qui signifie qu'une approche actuarielle est développée dans laquelle les fréquences et les sévérités des pertes pour risque

opérationnel sont modélisées selon des distributions calibrées sur les données disponibles ;

- les données historiques et prospectives sont utilisées dans le calcul du capital avec une prépondérance des données prospectives, seules capables de représenter les risques extrêmes ;
- le modèle utilisé se veut fidèle aux données l'alimentant, de manière à permettre aux métiers l'appropriation des résultats produits : de ce fait, la plus grande part des hypothèses est intégrée dans les données elles-mêmes ;
- les calculs de capital sont réalisés de manière prudente : dans ce cadre, il est procédé à une revue approfondie des données utilisées afin de les compléter éventuellement de risques nécessitant une représentation dans le profil de risque du Groupe.

Le capital réglementaire sur le périmètre AMA correspond à la VaR (Value at Risk), c'est-à-dire au montant maximum de perte possible sur une année, pour un niveau de certitude donné (99,9 % au titre du capital réglementaire). Le calcul est effectué globalement sur l'ensemble des données relatives au périmètre AMA du Groupe, puis alloué aux entités juridiques composant ce périmètre.

### Méthodes forfaitaires

Le Groupe BNP Paribas a choisi de mettre en œuvre un calcul de capital selon une approche forfaitaire (standard ou de base) pour les entités du périmètre de consolidation qui n'utilisent pas le modèle interne.

- l'approche de base : le calcul de l'exigence de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire (indicateur d'exposition) multiplié par un facteur alpha unique fixé par le superviseur (coefficient de pondération de 15 %).
- l'approche standard : le calcul de l'exigence de fonds propres est défini comme la moyenne sur les trois dernières années du Produit Net Bancaire multiplié par un facteur bêta (défini par le superviseur) correspondant à chaque ligne de métier. Pour réaliser ce calcul, toutes les lignes de métiers du Groupe sont ventilées dans les huit catégories d'activité sans exception ni chevauchement.

## EXIGENCES DE FONDS PROPRES

### ► TABLEAU N° 72 : EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

En millions d'euros	Exigences de fonds propres			
	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)	31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)	Variation	31 décembre 2013 Bâle 2.5
Approche Modèle interne AMA	3 256	2 950	306	2 950
Approche Standard	698	713	(15)	713
Approche de Base	401	366	35	366
<b>RISQUE OPÉRATIONNEL</b>	<b>4 355</b>	<b>4 029</b>	<b>326</b>	<b>4 029</b>

### ASSURANCE ET TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

La couverture des risques du Groupe BNP Paribas est réalisée dans la double perspective de protéger son bilan et son compte de résultat. Elle repose sur une identification et une évaluation des risques, via notamment la réalisation de cartographies de risques, le recensement des pertes opérationnelles subies par le Groupe et des analyses prospectives.

L'achat de polices d'assurance auprès d'acteurs de premier plan permet de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de détournements et de vols, de pertes d'exploitation ou de mise en cause de la responsabilité civile du Groupe ou des collaborateurs dont il a la

charge. Certains risques sont conservés, afin que le Groupe BNP Paribas optimise ses coûts tout en conservant une parfaite maîtrise de son exposition. Il s'agit de risques bien identifiés, dont l'impact en termes de fréquence et de coût est connu ou prévisible.

Le Groupe est, par ailleurs, attentif dans le cadre de la couverture de ses risques, à la qualité, à la notation et donc à la solvabilité de ses partenaires assureurs. Il est à noter que des informations détaillées sur les risques encourus ainsi que des visites de sites permettent aux assureurs d'apprécier la qualité de la prévention au sein de BNP Paribas, ainsi que les moyens de sécurité mis en place et régulièrement adaptés aux nouvelles normes et réglementations.

## 5.11 Risques d'assurance [Audité]

### DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE BNP PARIBAS CARDIF

BNP Paribas Cardif est exposé aux risques suivants :

- le risque de marché, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des marchés financiers, résulte principalement des écarts d'adossement entre les actifs et les passifs de l'Assurance, qui, la plupart du temps, tirent leur origine de durations respectivement différentes à l'actif et au passif ainsi que de l'existence de taux minimum garanti aux assurés ;
- le risque de souscription, risque de pertes de valeur liées aux fluctuations des prestations, résulte d'évolutions statistiques, macroéconomiques ou comportementales ainsi que de la survenance de phénomènes dits catastrophiques, c'est-à-dire à faible probabilité d'occurrence et à forte intensité financière ;
- le risque de crédit, risque de pertes de valeur liées aux effets du changement de la qualité de crédit des créanciers, porte à la fois sur les émetteurs des instruments financiers dans lesquels les différentes entités de BNP Paribas Cardif investissent les primes reçues des assurés et sur les distributeurs et les réassureurs sur lesquels ces entités ont des créances représentatives de flux d'assurance à recevoir ;
- le risque opérationnel est le risque de pertes de valeur liées à des processus internes défectueux ou inadéquats ou à des événements externes.

La gestion de ces risques est encadrée par la définition d'un profil de risque propre à BNP Paribas Cardif et par ses préférences de risque :

- le profil de risque propre à l'Assurance est défini par deux indicateurs. D'une part, la déviation maximale acceptée dans 90 % des cas du résultat net avant impôt réalisé comparé au budget et d'autre part, le ratio de solvabilité cible dans l'environnement prudentiel en vigueur actuellement, à savoir la Directive 73/239/EC dite Solvabilité I telle que transposée dans le Code des assurances. Le ratio de Solvabilité I est au 31 décembre 2014 de 113,7 % sans tenir compte des plus-values latentes sur les actifs et sur les provisions techniques. Avec les plus-values latentes, il atteint 163 % ;

- les préférences de risque de BNP Paribas Cardif se résument en trois objectifs : (a) maîtriser le développement du fonds général dans la croissance des produits d'épargne pour limiter la part relative des risques de marché, (b) soutenir le développement des produits de Protection et (c) se développer sur le marché des produits Dommages pour augmenter la part relative des risques de souscription et accroître l'effet de diversification.

Cette stratégie de risque est mise en œuvre et suivie via une organisation adaptée aux familles de risque et soutenue par des gouvernances ad hoc. Les principaux Comités décisionnels de prise de risque ou de suivi des risques sont les suivants :

- le Comité des risques assurance couvre l'ensemble des risques et est en charge de la définition de la politique des risques ainsi que de la surveillance des principaux risques. En complément de la structure dédiée à cet effet mise en place depuis 2009 (« Valor »), il suit l'avancement de la transition de BNP Paribas Cardif vers le futur référentiel Solvabilité II ;
- les différents Comités où se prennent les décisions de prise de risque sont le Comité de souscription pour les risques hors délégations des entités locales et régionales, le Comité Nouvelle Activité pour les nouveaux risques de souscription et les risques de souscription anciens pour BNP Paribas Cardif mais nouveaux pour une entité donnée et le Comité Nouvelle Classe d'Actifs pour les investissements dans de nouveaux types d'actifs ;
- le Comité ALM Assurance couvre le risque de marché et est en charge de la définition de l'allocation stratégique des actifs ;
- le Comité de risque crédit actif couvre le risque de crédit des émetteurs des instruments financiers. Il est en charge de leur surveillance ;
- le Comité des risques opérationnels suit les incidents déclarés et potentiels.

## RISQUES DE MARCHÉ ET DE CRÉDIT

Les risques de marché et de crédit concernent principalement l'activité Épargne, dont les provisions techniques représentent plus de 95 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

La gestion du risque de taux du fonds général des entités d'assurance et la politique de diversification des actifs conduisent à investir dans des portefeuilles d'actifs immobiliers, d'actions et de titres à revenu fixe, parmi lesquels des titres d'État, notamment émis par les pays de la zone euro. L'allocation stratégique cible de Cardif Assurance Vie, principale filiale d'assurance Épargne, repose principalement sur les titres à revenu fixe (86 %). La part d'actions est significative (7 %) comme celle de l'immobilier (7 %).

Les risques de marché et de crédit sont de quatre ordres :

### RISQUE DE TAUX

Les contrats d'assurance vie commercialisés sont rémunérés soit sur la base d'un taux contractuel fixe, soit sur la base d'un taux variable avec ou sans garantie d'un taux minimum (TMG). Quel que soit le type de contrat, il convient de gérer le risque de taux et de valeur des actifs qui résulterait d'une performance des investissements réalisés en représentation des primes reçues inférieure à l'obligation de rémunération contractuelle. Le taux moyen garanti 2014 est proche de 1 % en baisse par rapport à celui de 2013 (supérieur à 1,30 %). 96 % des provisions mathématiques de BNP Paribas Cardif ont des engagements de taux minimum garanti d'une durée inférieure ou égale à 2 ans.

En France, les pertes financières futures éventuelles, estimées sur la durée de vie des contrats, font l'objet d'une provision pour aléas financiers. Cette provision est constituée lorsque le quotient du montant total des intérêts techniques et du minimum contractuellement garanti

par le montant moyen des provisions techniques constituées devient supérieur à 80 % du taux de rendement des actifs de l'entreprise. Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 du fait de la faible exposition au risque de taux garanti, la durée des engagements étant courte et les taux garantis peu élevés.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif au sein de BNP Paribas Cardif en liaison avec la Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie du Groupe (ALM Trésorerie). Des études d'adossement actif-passif sont faites régulièrement afin de mesurer et de maîtriser les risques financiers encourus. Elles se fondent sur une projection du compte de résultat et du bilan à moyen et/ou long terme dans différents scénarios économiques. L'analyse des résultats ainsi obtenus permet de prendre des mesures d'ajustement des actifs (allocation stratégique, diversification, produits dérivés...) pour réduire les risques liés aux variations de taux et de valeur des actifs.

### RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition obligataire de Cardif Assurance Vie est équilibrée, répartie entre le risque souverain et le risque Corporate (représentant chacun 50 % du portefeuille de Cardif Assurance Vie).

Les limites par émetteur et par type de rating (Investment grade, High Yield) sont suivies périodiquement. L'analyse de la qualité des émetteurs est revue fréquemment. L'exposition au risque souverain des pays de la zone euro périphérique reste limitée (< 10 %). La sélection d'émetteurs pour les portefeuilles de la zone euro vise un rating moyen supérieur à A.

► TABLEAU N° 73 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR PAYS

31 décembre 2014												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	13 782	16 993	2 838	3 478	10 013	11 055	3 430	4 088	3 402	3 921	33 465	39 535
Italie	5 114	6 314	248	275	1 330	1 491	679	815	1 182	1 343	8 553	10 237
Pays-Bas	1 090	1 360	305	359	1 848	2 142	146	169	410	456	3 798	4 486
Espagne	3 021	3 529	43	49	491	481	1 358	1 555	430	467	5 343	6 082
Allemagne	1 114	1 369	24	31	171	189	246	269	968	1 075	2 524	2 933
Autriche	1 569	1 962	-	-	-	-	-	-	-	-	1 569	1 962
Belgique	3 572	4 292	144	157	114	129	-	-	93	107	3 923	4 685
Royaume-Uni	-	-	-	-	1 728	1 988	395	480	93	100	2 215	2 568
Irlande	895	1 030	-	-	32	26	30	31	33	38	990	1 125
États-Unis	-	-	-	-	1 804	1 950	51	56	861	968	2 716	2 974
Portugal	102	113	-	-	-	-	85	91	138	150	325	354
Autres	1 398	1 667	872	1 100	1 416	1 598	54	61	1 048	1 208	4 788	5 634
<b>TOTAL</b>	<b>31 658</b>	<b>38 629</b>	<b>4 474</b>	<b>5 449</b>	<b>18 945</b>	<b>21 050</b>	<b>6 475</b>	<b>7 614</b>	<b>8 657</b>	<b>9 833</b>	<b>70 209</b>	<b>82 575</b>

31 décembre 2013												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
France	12 796	14 045	2 766	3 056	9 866	10 679	3 875	4 394	3 392	3 724	32 697	35 899
Italie	4 420	4 854	230	241	1 301	1 339	572	610	1 210	1 290	7 733	8 333
Pays-Bas	1 006	1 164	423	465	1 771	1 929	146	167	334	372	3 680	4 097
Espagne	2 101	2 192	-	-	802	791	1 378	1 449	455	487	4 736	4 917
Allemagne	1 126	1 289	24	29	193	210	253	264	925	1 024	2 521	2 816
Autriche	1 701	1 955	-	-	-	-	-	-	-	-	1 701	1 955
Belgique	3 785	4 069	94	98	273	279	51	51	103	111	4 306	4 608
Royaume-Uni	-	-	-	-	1 899	2 107	395	458	35	38	2 329	2 603
Irlande	642	691	-	-	32	32	33	34	33	37	739	795
États-Unis	-	-	-	-	1 393	1 521	51	57	777	833	2 222	2 410
Portugal	270	252	153	156	-	-	-	-	177	169	600	577
Autres	1 368	1 539	872	961	1 451	1 577	49	55	1 119	1 241	4 859	5 373
<b>TOTAL</b>	<b>29 216</b>	<b>32 048</b>	<b>4 561</b>	<b>5 007</b>	<b>18 980</b>	<b>20 464</b>	<b>6 803</b>	<b>7 538</b>	<b>8 562</b>	<b>9 326</b>	<b>68 122</b>	<b>74 383</b>

► TABLEAU N° 74 : EXPOSITIONS OBLIGATAIRES DE CARDIF ASSURANCE VIE PAR NOTE EXTERNE

31 décembre 2014												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
AAA	1 114	1 369	724	930	97	99	2 897	3 495	18	22	4 850	5 915
AA+	2 977	3 661	1 045	1 256	5	5	1 127	1 295	261	297	5 415	6 514
AA	13 782	16 993	1 397	1 684	25	26	213	240	234	275	15 651	19 218
AA-	3 666	4 403	686	876	1 498	1 752	6	6	380	450	6 237	7 488
A+	253	302	140	151	2 962	3 349	60	66	1 931	2 257	5 346	6 124
A	192	241	174	211	6 630	7 280	1 093	1 297	946	1 059	9 036	10 089
A-	540	674	-	-	1 394	1 507	140	154	1 736	1 998	3 810	4 332
BBB+	895	1 030	16	17	1 381	1 520	133	142	1 085	1 203	3 510	3 912
BBB	8 135	9 843	248	275	2 632	2 913	358	395	1 206	1 353	12 579	14 779
BBB-	-	-	43	49	1 455	1 618	147	170	370	387	2 014	2 224
BB+	-	-	-	-	297	345	98	121	326	352	721	818
BB	102	113	-	-	418	485	202	233	-	-	723	830
BB-	-	-	-	-	36	39	-	-	-	-	36	39
B+	-	-	-	-	84	86	-	-	-	-	84	86
NR	-	-	-	-	32	26	-	-	163	180	195	207
<b>TOTAL</b>	<b>31 658</b>	<b>38 629</b>	<b>4 474</b>	<b>5 449</b>	<b>18 945</b>	<b>21 050</b>	<b>6 475</b>	<b>7 614</b>	<b>8 657</b>	<b>9 833</b>	<b>70 209</b>	<b>82 575</b>

31 décembre 2013												
En millions d'euros	Obligations d'État		Obligations d'agences gouvernementales ou d'autres entités du secteur public		Obligations d'établissements financiers ou de sociétés d'assurance		Obligations sécurisées		Autres obligations émises par des entreprises		Total	
	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché	Valeur comptable nette	Valeur de marché
AAA	1 444	1 634	691	777	1	1	2 891	3 310	18	21	5 045	5 743
AA+	2 707	3 119	1 093	1 211	174	174	1 593	1 783	308	323	5 876	6 609
AA	12 796	14 045	1 411	1 522	-	-	212	233	221	252	14 640	16 051
AA-	3 879	4 178	609	701	1 572	1 725	57	57	343	390	6 460	7 052
A+	253	289	160	165	313	324	51	57	1 860	2 071	2 638	2 905
A	163	182	174	191	9 997	10 832	558	595	757	827	11 649	12 628
A-	540	613	-	-	1 497	1 595	436	473	1 521	1 661	3 994	4 342
BBB+	-	-	41	43	786	850	-	-	1 573	1 702	2 401	2 595
BBB	4 420	4 854	230	241	2 501	2 641	646	666	1 222	1 310	9 018	9 712
BBB-	2 101	2 192	85	89	1 258	1 357	259	261	271	292	3 974	4 191
BB+	642	691	-	-	336	362	96	100	268	283	1 342	1 436
BB	-	-	-	-	296	352	-	-	-	-	296	352
BB-	270	252	68	68	-	-	-	-	41	40	378	360
B+	-	-	-	-	7	7	-	-	54	44	61	51
B	-	-	-	-	78	82	-	-	-	-	78	82
CCC	-	-	-	-	32	26	-	-	-	-	32	26
NR	-	-	-	-	133	137	2	3	104	109	239	248
<b>TOTAL</b>	<b>29 216</b>	<b>32 048</b>	<b>4 561</b>	<b>5 007</b>	<b>18 980</b>	<b>20 464</b>	<b>6 803</b>	<b>7 538</b>	<b>8 562</b>	<b>9 326</b>	<b>68 122</b>	<b>74 383</b>

## RISQUE DE VALEUR DES ACTIFS

L'exposition au risque de baisse de la valeur des actifs (taux, crédit, actions, immobilier) est limitée pour BNP Paribas Cardif. En effet, le mécanisme attaché aux contrats d'assurance à participation conduit à répercuter sur la provision pour participation aux excédents différés

constituée au bénéfice des assurés, l'essentiel des variations de valeur des actifs détenus au sein du fonds général.

Les plus ou moins-values latentes de Cardif Assurance Vie sont les suivantes :

### ► TABLEAU N° 75 : PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES DE CARDIF ASSURANCE VIE

En millions d'euros	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations d'État	6 971	2 833
Obligations d'agences gouvernementales ou autres entités du secteur public	975	445
Obligations d'établissements financiers ou sociétés d'assurance	2 104	1 484
Obligations d'entreprises sécurisées	1 140	735
Autres obligations émises par des entreprises	1 176	765
<b>TOTAL OBLIGATIONS</b>	<b>12 366</b>	<b>6 262</b>
Actions	1 786	1 202
Immobilier	876	790
Alternatifs	144	99
Autres	200	67
<b>TOTAL AUTRES ACTIFS</b>	<b>3 006</b>	<b>2 158</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 372</b>	<b>8 420</b>

## RISQUES DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription concerne l'activité Épargne, essentiellement du fait du risque de rachat des polices, ainsi que l'activité Protection, dont les provisions représentent environ 5 % des passifs des filiales d'assurance du Groupe.

Ces risques sont de trois ordres :

### ÉPARGNE - RISQUE DE RACHAT

Les contrats d'épargne présentent une clause de rachat, qui permet au souscripteur de demander le remboursement, total ou partiel, de l'épargne accumulée. L'assureur court alors le risque que le volume de rachats soit supérieur à la prévision retenue dans les modèles de gestion actif-passif, le conduisant à constater des moins-values sur les cessions des actifs nécessaires au financement des rachats excédentaires.

Le risque de rachat est cependant limité. En effet :

- le comportement des souscripteurs fait l'objet d'un suivi permanent afin d'ajuster régulièrement la duration des actifs à celle des passifs, ce qui réduit le risque de cessions massives et instantanées des actifs. Les études portent notamment sur les flux prévisionnels des passifs et des actifs sur des périodes pouvant aller jusqu'à 40 ans. Elles visent à

déterminer les décalages de trésorerie prévisionnels et à identifier les échéances sur- ou sous-couvertes représentant un risque de liquidité pour orienter le choix des échéances des nouveaux investissements et des arbitrages à réaliser. Sont aussi réalisées des études de liquidité à court terme (12 mois) qui intègrent des scénarios d'augmentation des rachats afin de s'assurer de la capacité de l'entreprise à faire face à des situations de stress. Dans l'étude de liquidité 2014, 65 % des actifs du Fonds Général de Cardif Assurance Vie sont liquides à court terme, principalement des émetteurs notés de AAA à BBB ;

- la revalorisation garantie des contrats est complétée par une participation aux bénéfices, partiellement discrétionnaire, qui procure aux contrats une rémunération globale en ligne avec les références de marché limitant ainsi le risque d'une augmentation des rachats. La provision pour participation aux excédents est le mécanisme qui permet en France de mutualiser entre générations d'assurés la participation effectivement versée. Elle est un élément essentiel de la richesse de Cardif Assurance Vie ;
- la protection du rendement des actifs financiers est assurée notamment par le recours à des instruments de couverture financière.

En 2014, la collecte nette de BNP Paribas Cardif sur les fonds généraux en France et à l'international est supérieure à 3,9 milliards d'euros.



► TABLEAU N° 76 : TAUX DE RACHAT MOYENS OBSERVÉS POUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE BNP PARIBAS CARDIF

	Taux de rachat annuel	
	2014	2013
France	6,0 %	6,5 %
Italie	14,1 %	11,0 %
Luxembourg	7,9 %	15,0 %

## ÉPARGNE - GARANTIE PLANCHER DES CONTRATS EN UNITÉS DE COMPTE

La valeur des passifs en unités de compte est égale à la somme des valeurs de marché des actifs supports des unités de compte. Les obligations de l'assureur inscrites au passif sont donc couvertes par la détention à l'actif des instruments correspondants. La cohérence de cette couverture fait l'objet de contrôles mensuels.

Certains contrats en unités de compte prévoient que le capital versé aux bénéficiaires en cas de décès de l'assuré ne peut pas être inférieur à la somme des primes investies sur le contrat, quelle que soit la situation des marchés financiers au moment du décès. Le risque se caractérise donc par une composante statistique (probabilité de sinistre) et par une composante financière (valeur de marché des unités de compte).

En règle générale, des limites sont apportées à la mise en œuvre de cette garantie plancher. Ainsi, en France, la plupart des contrats commercialisés prévoient une durée de la garantie limitée à un an (renouvelable annuellement), un âge limite de 80 ans pour bénéficier de la garantie, et un plafond individuel de la garantie à 765 000 euros par assuré.

La provision constituée pour la garantie plancher, revue chaque trimestre, tient compte de la survenance des décès sur la base d'un scénario déterministe et de la variation des marchés financiers à partir d'une approche stochastique. Au 31 décembre 2014, la provision s'élève à 6,5 millions d'euros (contre 7 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## PROTECTION

Les risques liés à la protection procèdent essentiellement de la commercialisation de contrats d'assurance des emprunteurs dans le monde, ainsi que d'autres activités de protection (prévoyance individuelle, extension de garantie, contrats de rentes viagères en France).

L'assurance des emprunteurs couvre les risques de décès, de perte totale et irréversible d'autonomie, d'incapacité de travail, de perte d'emploi et de pertes financières sur des crédits permanents, personnels et immobiliers. Cette activité est assise sur une multitude de contrats individuels de montants de risques et de primes faibles dont la rentabilité dépend de l'importance de la base de contrats et de la mutualisation effective des risques ainsi que de la maîtrise des frais de gestion. La durée de couverture de ces contrats est généralement égale à la durée des crédits sous-jacents, la prime étant soit prélevée en une fois à l'émission de la police (prime unique), soit de manière régulière pendant toute la durée de la police (primes régulières ou primes périodiques). Les autres activités portent sur des couvertures liées soit à la personne (décès, décès accidentel, hospitalisation, maladies redoutées, frais de soin de santé), soit à des biens (dommages accidentels, défaillance ou vol de biens de consommation ou d'automobiles). La caractéristique de ces contrats est que les sommes assurées individuelles sont généralement de faible montant, et que le coût des sinistres est essentiellement forfaitaire.

Enfin, principalement au travers de ses joint-ventures en France et en Italie, des couvertures automobiles (dommage matériel, responsabilité civile) et MRH sont également souscrites.

La gouvernance mise en place afin de prévenir et de contrôler les risques actuariels en France et à l'international repose sur des documents de référence et des outils, qui définissent les principes, les règles, les méthodologies et les meilleures pratiques devant être suivies par les équipes d'actuaire tout au long du cycle de vie des contrats ainsi que les travaux à réaliser et les rapports à produire. Elle précise également les pratiques interdites ou acceptées sous conditions.

La souscription des risques répond à des règles de délégation précises faisant intervenir plusieurs niveaux, à la fois locaux et centraux en fonction de l'évaluation de la perte maximale acceptable, de l'estimation du besoin en capital Solvabilité II et de la rentabilité estimée des contrats considérés. L'expérience acquise par la gestion de portefeuilles diversifiés géographiquement permet d'actualiser régulièrement les bases de données utilisées pour la tarification des risques en tenant compte de nombreux paramètres (type de crédit pour l'assurance des emprunteurs, garantie, population assurée...). Chaque tarif est élaboré en considérant les objectifs de rentabilité et de rémunération sur fonds propres fixés par la Direction Générale de BNP Paribas Cardif.

La réassurance représente un élément complémentaire du dispositif de gestion des risques de souscription. Son objectif est de protéger BNP Paribas Cardif contre trois principaux risques :

- Le risque dit « de pointe », lié à une exposition à un risque individuel dépassant un seuil déterminé, appelé « plein de rétention ». En assurance de personnes, ce seuil est fixé actuellement à deux millions d'euros par tête. La réassurance du risque de pointe peut prendre la forme de traités en excédent de plein ou en excédent de sinistres.
- Le risque catastrophe lié à une exposition au risque sur un événement unique à faible occurrence, mais à très fort impact financier (risque de concentration). Ce risque peut être réassuré sous la forme d'un traité en excédent de sinistres catastrophe.
- Le risque sur les nouveaux produits, lié à une insuffisance de mutualisation, à l'absence de maîtrise des bases techniques ou à une incertitude sur les données des assurés. Ce risque peut être réassuré sous la forme de traités en quote-part, en stop loss ou en excédent de sinistres, en fonction des niveaux de risque identifiés.

Le suivi trimestriel de ces risques par le Comité Exécutif de BNP Paribas Cardif repose sur le suivi de la sinistralité des contrats.

La sinistralité des contrats de rentes viagères est fondée sur des tables de mortalité réglementaires, corrigées pour certaines par des données spécifiques au portefeuille et faisant l'objet d'une certification indépendante. Il en résulte un risque faible.

Les risques de souscription d'assurance sont couverts par différentes provisions : des provisions mathématiques en vie, une provision pour primes non acquises généralement calculée prorata temporis ; une provision pour sinistres connus déterminée à partir de l'inventaire des sinistres déclarés ; une provision pour sinistres inconnus déterminée soit à partir des cadences de règlement constatées, soit à partir du nombre de déclarations attendu et du coût moyen d'un sinistre.

Le niveau de prudence retenu pour l'évaluation globale de l'ensemble des provisions de sinistres correspond au quantile à 90 %.

## Annexes :

## Annexe 1 : Expositions selon les recommandations du Conseil de stabilité financière

## FINANCEMENT PAR TITRISATION POUR COMPTE PROPRE

Titrisation au 31 décembre 2014 <i>En milliards d'euros</i>	Amount of securitised assets	Amount of notes	Securitised positions held	
			First losses	Others
<b>Personal Finance</b>	<b>5,5</b>	<b>5,6</b>	<b>0,2</b>	<b>2,1</b>
o/w Residential loans	4,8	4,9	0,2	1,8
o/w Consumer loans	0,5	0,6	-	0,2
o/w Lease receivables	0,2	0,1	-	0,1
<b>BNL</b>	<b>1,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>
o/w Residential loans	1,5	1,3	0,1	0,2
o/w Consumer loans	-	-	-	-
o/w Lease receivables	-	-	-	-
o/w Public sector	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>7,0</b>	<b>6,9</b>	<b>0,3</b>	<b>2,3</b>

Parmi les expositions titrisées originées par BNP Paribas au 31 décembre 2014, les encours de crédit refinancés par titrisations identifiées comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière s'élevaient à 7 milliards d'euros, en baisse de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013 du fait principalement de l'amortissement des portefeuilles de crédit sous-jacents.

Les positions titrisées détenues par le Groupe s'élevaient à 2,3 milliards d'euros (hors tranches de premières pertes).

Depuis le passage aux IFRS (2005), les SPVs sont consolidés dans le bilan de BNP Paribas dans la mesure où la Banque conserve la majorité des risques et des rendements.

## PORTEFEUILLE DE CRÉDITS SENSIBLES

### ► CRÉDITS AUX PARTICULIERS

Au 31 décembre 2014		Gross outstanding				Allowances		Net exposure	
En milliards d'euros	Consumer	First Mortgage		Home Equity Loans	Total	Portfolio	Specific		
		Full Doc	Alt A						
US	12,5	7,1	0,2	3,0	22,7	(0,3)	(0,1)	22,3	
<i>Super Prime</i>	FICO(*) >= 730	9,5	4,8	0,1	2,1	16,4	-	-	16,4
<i>Prime</i>	600 <= FICO(*) <= 730	3,0	2,0	0,1	0,9	5,9	-	-	5,9
<i>Subprime</i>	FICO(*) <= 600	0,1	0,2	0,0	0,0	0,4	-	-	0,4
UK	2,0	0,2	-	-	2,2	(0,0)	(0,0)	2,2	
Spain	3,9	5,4	-	-	9,3	(0,1)	(1,0)	8,2	

(\*) À l'origination.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de crédits aux particuliers, identifiés comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- la bonne qualité du portefeuille US, dont l'exposition nette s'établit à 22,3 milliards d'euros. Le portefeuille de crédit à la consommation est de bonne qualité ;

- une exposition modérée au Royaume-Uni à 2,2 milliards d'euros, en hausse par rapport au 31 décembre 2013 du fait de l'intégration à 100 % de LaSer au 31 décembre 2014 ;

- une exposition au risque espagnol bien sécurisée par des garanties hypothécaires sur le portefeuille immobilier ainsi qu'une part significative et croissante de crédits « auto » dans le portefeuille de crédits à la consommation.

### ► IMMOBILIER COMMERCIAL

Au 31 décembre 2014		Gross exposure				Allowances		Net exposure
En milliards d'euros	Home Builders	Non residential developers	Property companies	Others(*)	Total	Portfolio	Specific	
BancWest	0,7	0,6	-	5,9	7,3	(0,0)	(0,0)	7,3
CIB	-	0,1	0,3	-	0,4	-	-	0,4
UK	0,0	0,1	0,7	0,9	1,7	(0,0)	(0,0)	1,7
Spain	-	0,1	0,3	0,4	0,8	(0,0)	(0,0)	0,8

(\*) Excluding owner-occupied and real estate backed loans to corporates.

Au 31 décembre 2014, le portefeuille de crédit immobilier commercial, identifié comme entrant potentiellement dans le périmètre des recommandations du Conseil de stabilité financière, est caractérisé par :

- une exposition diversifiée et granulaire aux États-Unis, en hausse de 1,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013, dont + 1,3 milliard d'euros dans les autres secteurs d'immobilier commercial correspondant à du financement sécurisé, très granulaire et bien

diversifié de petites foncières (principalement de bureaux, commerces et immeubles résidentiels) ;

- une exposition au Royaume-Uni concentrée sur les grandes foncières et en hausse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2013 ;

- une exposition toujours limitée au risque immobilier commercial espagnol.

## EXPOSITIONS AUX ABS ET CDOS IMMOBILIERS

## ► PORTEFEUILLE BANCAIRE ET PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

En milliards d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2014		
	Net exposure	Gross exposure <sup>(*)</sup>	Allowances	Net exposure
<b>TOTAL RMBS</b>	<b>2,7</b>	<b>3,0</b>	<b>(0,1)</b>	<b>2,9</b>
US	0,0	0,0	(0,0)	0,0
Subprime		-	-	
Mid-prime		-	-	
Alt-A		-	-	
Prime <sup>(**)</sup>	0,0	0,0	(0,0)	0,0
UK	1,0	1,1	(0,0)	1,0
Conforming	0,1	0,2	-	0,2
Non conforming	0,9	0,9	(0,0)	0,9
Spain	0,7	1,1	(0,0)	1,0
The Netherlands	0,3	0,3	(0,0)	0,3
Other countries	0,6	0,6	(0,0)	0,6
<b>TOTAL CMBS</b>	<b>1,1</b>	<b>0,8</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,7</b>
US	0,6	0,4	(0,0)	0,4
Non US	0,5	0,4	(0,0)	0,3
<b>TOTAL CDOs (cash and synthetic)</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,4</b>
RMBS	0,4	0,4	(0,0)	0,4
US	0,0	0,0	-	0,0
Non US	0,4	0,4	(0,0)	0,4
CMBS	0,1	0,0	(0,0)	0,0
CDO of TRUPs	0,0	-	-	-
<b>Total</b>	<b>4,3</b>	<b>4,2</b>	<b>(-0,2)</b>	<b>4,0</b>
o/w Trading Book	0,5	-	-	0,6
<b>TOTAL SUBPRIME, ALT-A, US CMBS AND RELATED CDOS</b>	<b>0,6</b>	<b>0,4</b>	<b>(0,0)</b>	<b>0,4</b>

(\*) Entry price + accrued interests - amortisation.

(\*\*) Excluding Government Sponsored Entity backed securities.

Au 31 décembre 2014, l'exposition nette aux ABS et CDOs immobiliers du portefeuille bancaire, à 4 milliards d'euros, est en baisse par rapport au 31 décembre 2013 (- 0,3 milliard d'euros). 62 % des actifs du portefeuille bancaire sont notés A ou plus<sup>(1)</sup>.

Les actifs sont comptabilisés au coût amorti, les provisions nécessaires étant effectuées en cas de dépréciation durable.

(1) Sur la base de la note la plus basse entre S&P, Moody's et Fitch.

## EXPOSITIONS AUX PAYS SOUS PLAN D'AIDE

## ► EXPOSITION SUR LA GRÈCE

En milliards d'euros	Total <sup>(1)</sup>	Dont titres souverains	Dont corporates	Dont Autres <sup>(2)</sup>
Exposition nette de garantie et de provision	0,7	-	0,4	0,3

(1) Hors exposition sur des sociétés liées à des intérêts grecs (ex : shipping), ne dépendant pas de la situation économique du pays (1,4 Md€).

(2) Dont Personal Finance, Arval, Wealth Management.

## Annexe 2 : Fonds propres – détail

Les tableaux ci-après sont publiés selon le format de l'annexe VI du Règlement d'exécution (UE) n°1423/2013 du 20 décembre 2013.

## ► TABLEAU N° 1 : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES - FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement pré-règlement ou montant résiduel <sup>(*)</sup>
Corrections de valeur supplémentaires	(1 310)	-
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	(13 760)	-
Impôts différés nets actifs, résultant de déficits reportables	(26)	1 206
Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	(1 541)	-
Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	(718)	20
Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur, liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	431	96
Ajustements réglementaires relatifs aux gains non réalisés	(2 711)	(2 271)
Autres ajustements réglementaires	(72)	113
<b>AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES AUX FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)</b>	<b>(19 707)</b>	<b>(836)</b>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 2 : INSTRUMENTS - FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Montant des instruments progressivement exclus de l'AT1	6 589	6 589
Instruments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers	434	245
<i>dont instruments émis par des filiales progressivement exclus</i>	396	396
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) - INSTRUMENTS</b>	<b>7 023</b>	<b>6 834</b>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 3 : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES - FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Montants résiduels déduits des fonds propres additionnels de catégorie 1 eu égard à la déduction des fonds propres de catégorie 2	(1 003)	(1 003)
<i>dont détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %</i>	(980)	(980)
Autres ajustements réglementaires	(112)	(112)
<b>AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES AUX FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)</b>	<b>(1 115)</b>	<b>(1 115)</b>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 4 : INSTRUMENTS ET PROVISIONS - FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	5 351	-
Montant des éléments éligibles visé à l'article 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus des T2	50	50
Injections de capitaux publics éligibles jusqu'au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 en vertu de droits antérieurs	-	-
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers	2 894	746
<i>dont instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	631	631
Ajustements pour risque de crédit	-	-
<b>FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) - INSTRUMENTS ET PROVISIONS</b>	<b>8 295</b>	<b>796</b>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 5 : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES - FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	(1 471)	980
Autres ajustements réglementaires	(34)	32
<b>AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES AUX FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)</b>	<b>(1 505)</b>	<b>1 012</b>

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 6 : MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 % nets des positions courtes éligibles)	2 467	(552)
Détentions directes et indirectes d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 10 % nets des positions courtes éligibles)	2 864	(104)
Actif d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 10 % net des passifs d'impôt associés, lorsque les conditions prévues à l'article 38 paragraphe 3 sont réunies)	4 224	-

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.

► **TABLEAU N° 7 : INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS À EXCLUSION PROGRESSIVE**

En millions d'euros	31 décembre 2014	
	Bâle 3 (phasé)	Montant soumis à traitement préréglément ou montant résiduel(*)
Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à l'exclusion progressive	8 093	-
Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-
Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à l'exclusion progressive	1 483	-
Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-	-

(\*) En vertu du règlement (UE) n° 575/2013.



## Annexe 3 : Informations relatives aux exigences de fonds propres pour les filiales « significatives »

Les exigences de fonds propres des filiales significatives sont présentées par type de risque, en contribution au Groupe.

## BNP PARIBAS FORTIS

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>106 193</b>	<b>8 495</b>	<b>102 820</b>	<b>8 226</b>	<b>98 914</b>	<b>7 913</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>48 237</b>	<b>3 859</b>	<b>48 351</b>	<b>3 868</b>	<b>48 638</b>	<b>3 891</b>
Administrations centrales et banques centrales	1 147	92	1 180	94	1 194	96
Entreprises	32 309	2 585	32 598	2 608	32 391	2 591
Établissements	1 550	124	2 056	165	1 796	144
Clientèle de détail	13 102	1 048	12 367	989	13 107	1 048
<i>Prêts immobiliers</i>	9 007	721	7 887	631	7 887	631
<i>Expositions renouvelables</i>	81	6	89	7	89	7
<i>Autres expositions</i>	4 014	321	4 391	351	5 131	410
Autres Actifs Risqués	129	10	150	12	150	12
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>57 956</b>	<b>4 636</b>	<b>54 469</b>	<b>4 358</b>	<b>50 276</b>	<b>4 022</b>
Administrations centrales et banques centrales	1 454	116	1 150	92	1 157	93
Entreprises	23 835	1 907	24 554	1 964	24 455	1 956
Établissements	1 961	157	1 750	140	1 861	149
Clientèle de détail	18 365	1 469	15 270	1 222	16 377	1 310
<i>Prêts immobiliers</i>	880	70	1 137	91	1 465	117
<i>Expositions renouvelables</i>	146	12	136	11	136	11
<i>Autres expositions</i>	17 339	1 387	13 997	1 120	14 776	1 182
Autres Actifs Risqués	12 341	987	11 745	940	6 426	514
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>2 587</b>	<b>207</b>	<b>3 203</b>	<b>256</b>	<b>3 203</b>	<b>256</b>
Positions de titrisation - Approche IRBA	2 587	207	3 203	256	3 203	256
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>2 463</b>	<b>197</b>	<b>2 130</b>	<b>170</b>	<b>2 010</b>	<b>161</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche IRBA</b>	<b>2 140</b>	<b>171</b>	<b>1 877</b>	<b>150</b>	<b>1 707</b>	<b>137</b>
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	2 140	171	1 877	150	1 707	137
<i>Administrations centrales et banques centrales</i>	3	-	15	1	15	1
<i>Entreprises</i>	1 808	145	1 497	120	1 408	113
<i>Établissements</i>	328	26	365	29	284	23
<i>Clientèle de détail</i>	1	-	-	-	-	-
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>323</b>	<b>26</b>	<b>253</b>	<b>20</b>	<b>303</b>	<b>24</b>
Contreparties centrales (CCP) - fonds de défaillance	10	1	-	-	-	-
Contreparties centrales (CCP) - hors fonds de défaillance	15	1	-	-	-	-
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	149	12	68	5	-	-
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	149	12	185	15	303	24
<i>Entreprises</i>	77	6	117	9	214	17
<i>Établissements</i>	68	6	55	4	76	6
<i>Clientèle de détail</i>	4	-	13	1	13	1
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>11 586</b>	<b>927</b>	<b>9 626</b>	<b>770</b>	<b>7 990</b>	<b>639</b>
Méthode des modèles internes	-	-	-	-	5 643	451
<i>Expositions sur actions</i>	-	-	-	-	5 643	451
Méthode de pondération simple	9 098	728	7 697	616	1 532	123
<i>Actions cotées</i>	197	16	179	14	5	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	8 436	675	6 614	529	442	36
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	465	37	904	72	1 085	87
Approche Standard	2 488	199	1 929	154	815	65
<b>Risque de marché</b>	<b>729</b>	<b>58</b>	<b>337</b>	<b>27</b>	<b>337</b>	<b>27</b>
Approche Standard	729	58	337	27	337	27
<b>Risque opérationnel</b>	<b>9 842</b>	<b>788</b>	<b>9 995</b>	<b>800</b>	<b>9 995</b>	<b>800</b>
Approche Modèle interne AMA	6 108	489	6 123	490	6 123	490
Approche Standard	848	68	995	80	995	80
Approche de Base	2 886	231	2 877	230	2 877	230
<b>TOTAL</b>	<b>133 400</b>	<b>10 672</b>	<b>128 111</b>	<b>10 249</b>	<b>122 449</b>	<b>9 796</b>

## BNL

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>47 039</b>	<b>3 763</b>	<b>54 738</b>	<b>4 379</b>	<b>55 516</b>	<b>4 442</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>21 390</b>	<b>1 711</b>	<b>26 761</b>	<b>2 141</b>	<b>27 461</b>	<b>2 197</b>
Administrations centrales et banques centrales	26	2	18	1	17	1
Entreprises	21 364	1 709	26 743	2 140	27 444	2 196
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>25 649</b>	<b>2 052</b>	<b>27 977</b>	<b>2 238</b>	<b>28 055</b>	<b>2 245</b>
Administrations centrales et banques centrales	39	3	32	3	11	1
Entreprises	2 428	194	2 998	240	3 202	256
Établissements	2 941	235	3 689	295	3 784	303
Clientèle de détail	17 383	1 391	17 205	1 376	17 872	1 430
<i>Prêts immobiliers</i>	8 761	701	8 376	670	8 490	679
<i>Autres expositions</i>	8 622	690	8 829	706	9 382	751
Autres Actifs Risqués	2 858	229	4 053	324	3 186	255
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>732</b>	<b>59</b>	<b>797</b>	<b>64</b>	<b>619</b>	<b>49</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche IRBA</b>	-	-	<b>4</b>	-	<b>4</b>	-
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	-	-	4	-	4	-
<i>Entreprises</i>	-	-	4	-	4	-
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>732</b>	<b>59</b>	<b>793</b>	<b>64</b>	<b>615</b>	<b>49</b>
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	102	8	178	15		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	630	51	615	49	615	49
<i>Entreprises</i>	492	40	511	41	511	41
<i>Établissements</i>	138	11	104	8	104	8
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>1 242</b>	<b>99</b>	<b>1 115</b>	<b>89</b>	<b>622</b>	<b>50</b>
Méthode des modèles internes					622	50
<i>Expositions sur actions</i>					622	50
Méthode de pondération simple	1 218	97	879	70	-	-
<i>Actions cotées</i>	2	-	-	-	-	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	1 216	97	879	70	-	-
Approche Standard	24	2	236	19	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-	<b>1</b>	-
Approche Standard	1	-	1	-	1	-
<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 213</b>	<b>257</b>	<b>2 802</b>	<b>224</b>	<b>2 802</b>	<b>224</b>
Approche Modèle interne AMA	3 092	247	2 703	216	2 703	216
Approche Standard	68	6	60	5	60	5
Approche de Base	53	4	39	3	39	3
<b>TOTAL</b>	<b>52 227</b>	<b>4 178</b>	<b>59 453</b>	<b>4 756</b>	<b>59 560</b>	<b>4 765</b>

## BANCWEST

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>51 891</b>	<b>4 151</b>	<b>42 929</b>	<b>3 434</b>	<b>42 648</b>	<b>3 412</b>
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>51 891</b>	<b>4 151</b>	<b>42 929</b>	<b>3 434</b>	<b>42 648</b>	<b>3 412</b>
Administrations centrales et banques centrales	6	-	1	-	1	-
Entreprises	32 199	2 576	26 966	2 157	27 527	2 202
Établissements	812	65	582	47	495	40
Clientèle de détail	15 287	1 223	12 412	993	12 388	991
<i>Prêts immobiliers</i>	2 606	209	2 286	183	4 998	400
<i>Expositions renouvelables</i>	367	29	348	28	348	28
<i>Autres expositions</i>	12 314	985	9 778	782	7 042	563
Autres Actifs Risqués	3 587	287	2 968	237	2 237	179
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>93</b>	<b>7</b>	<b>176</b>	<b>14</b>	<b>176</b>	<b>14</b>
Positions de titrisation - Approche standard	93	7	176	14	176	14
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>252</b>	<b>20</b>	<b>232</b>	<b>19</b>	<b>204</b>	<b>16</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>252</b>	<b>20</b>	<b>232</b>	<b>19</b>	<b>204</b>	<b>16</b>
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	34	3	28	3		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	218	17	204	16	204	16
<i>Entreprises</i>	203	16	192	15	192	15
<i>Établissements</i>	15	1	12	1	12	1
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>90</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>-</b>
Méthode des modèles internes					6	-
Méthode de pondération simple	42	3	90	7	-	-
<i>Actions cotées</i>	12	1	56	4	-	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	30	2	34	3	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
Approche Standard	2	-	8	1	8	1
<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 253</b>	<b>260</b>	<b>3 285</b>	<b>263</b>	<b>3 285</b>	<b>263</b>
Approche Standard	3 253	260	3 285	263	3 285	263
<b>TOTAL</b>	<b>55 533</b>	<b>4 441</b>	<b>46 720</b>	<b>3 738</b>	<b>46 327</b>	<b>3 706</b>

## PERSONAL FINANCE

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>43 720</b>	<b>3 498</b>	<b>41 597</b>	<b>3 328</b>	<b>40 132</b>	<b>3 211</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>9 422</b>	<b>754</b>	<b>9 848</b>	<b>788</b>	<b>9 851</b>	<b>788</b>
Clientèle de détail	9 422	754	9 848	788	9 851	788
<i>Expositions renouvelables</i>	4 210	337	4 411	353	4 411	353
<i>Autres expositions</i>	5 212	417	5 437	435	5 440	435
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>34 298</b>	<b>2 744</b>	<b>31 749</b>	<b>2 540</b>	<b>30 281</b>	<b>2 423</b>
Administrations centrales et banques centrales	25	2	38	3	38	3
Entreprises	734	59	386	31	386	31
Établissements	349	28	350	28	383	31
Clientèle de détail	30 801	2 464	28 945	2 316	28 225	2 258
<i>Prêts immobiliers</i>	11 676	934	12 554	1 004	12 177	974
<i>Expositions renouvelables</i>	1 366	109	1 447	116	1 447	116
<i>Autres expositions</i>	17 759	1 421	14 944	1 196	14 601	1 168
Autres Actifs Risqués	2 389	191	2 030	162	1 249	100
<b>Positions de titrisation</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>1</b>
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	15	1	-	-		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	11	1	15	1	15	1
<i>Établissements</i>	11	1	15	1	15	1
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>1 564</b>	<b>125</b>	<b>1 491</b>	<b>119</b>	<b>154</b>	<b>12</b>
Méthode des modèles internes					154	12
<i>Expositions sur actions</i>					154	12
Méthode de pondération simple	139	11	148	12	-	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	139	11	148	12	-	-
Approche Standard	1 425	114	1 343	107	-	-
<b>Risque de marché</b>	<b>21</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>1</b>
Approche Standard	21	2	12	1	12	1
<b>Risque opérationnel</b>	<b>3 933</b>	<b>314</b>	<b>3 398</b>	<b>272</b>	<b>3 398</b>	<b>272</b>
Approche Modèle interne AMA	2 917	233	2 295	184	2 295	184
Approche Standard	606	48	586	47	586	47
Approche de Base	410	33	517	41	517	41
<b>TOTAL</b>	<b>49 264</b>	<b>3 941</b>	<b>46 513</b>	<b>3 721</b>	<b>43 711</b>	<b>3 497</b>

## BGL BNP PARIBAS

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>21 476</b>	<b>1 718</b>	<b>21 981</b>	<b>1 759</b>	<b>22 883</b>	<b>1 831</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>4 779</b>	<b>382</b>	<b>4 717</b>	<b>378</b>	<b>4 686</b>	<b>375</b>
Administrations centrales et banques centrales	526	42	325	26	333	27
Entreprises	2 791	223	2 846	228	2 757	220
Établissements	204	16	244	20	224	18
Clientèle de détail	1 195	96	1 212	97	1 282	103
<i>Prêts immobiliers</i>	652	52	748	60	748	60
<i>Autres expositions</i>	543	44	464	37	534	43
Autres Actifs Risqués	63	5	90	7	90	7
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>16 697</b>	<b>1 336</b>	<b>17 264</b>	<b>1 381</b>	<b>18 197</b>	<b>1 456</b>
Administrations centrales et banques centrales	3	-	4	-	3	-
Entreprises	8 600	688	9 310	745	9 201	736
Établissements	235	19	238	19	221	18
Clientèle de détail	6 085	487	5 733	459	6 799	544
<i>Prêts immobiliers</i>	-	-	3	-	4	-
<i>Autres expositions</i>	6 085	487	5 730	459	6 795	544
Autres Actifs Risqués	1 774	142	1 979	158	1 973	158
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>51</b>	<b>4</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>81</b>	<b>6</b>
Positions de titrisation - Approche IRBA	51	4	81	6	81	6
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>98</b>	<b>8</b>	<b>62</b>	<b>5</b>	<b>72</b>	<b>6</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche IRBA</b>	<b>86</b>	<b>7</b>	<b>60</b>	<b>5</b>	-	-
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	86	7	60	5	-	-
<i>Entreprises</i>	73	6	53	4	-	-
<i>Établissements</i>	12	1	7	1	-	-
<i>Clientèle de détail</i>	1	-	-	-	-	-
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	-	<b>72</b>	<b>6</b>
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	9	1	2	-	-	-
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	3	-	-	-	72	6
<i>Entreprises</i>	-	-	-	-	51	4
<i>Établissements</i>	3	-	-	-	21	2
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>1 022</b>	<b>82</b>	<b>663</b>	<b>53</b>	<b>662</b>	<b>53</b>
Méthode des modèles internes	-	-	-	-	233	19
<i>Expositions sur actions</i>	-	-	-	-	233	19
Méthode de pondération simple	599	48	397	32	343	27
<i>Actions cotées</i>	-	-	-	-	5	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	592	47	397	32	338	27
<i>Capital investissement dans des portefeuilles diversifiés</i>	7	1	-	-	-	-
Approche Standard	423	34	266	21	86	7
<b>Risque de marché</b>	<b>3</b>	-	<b>56</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>4</b>
Approche Standard	3	-	56	4	56	4
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 380</b>	<b>110</b>	<b>1 320</b>	<b>106</b>	<b>1 320</b>	<b>106</b>
Approche Modèle interne AMA	1 115	89	1 021	82	1 021	82
Approche Standard	160	13	151	12	151	12
Approche de Base	105	8	148	12	148	12
<b>TOTAL</b>	<b>24 030</b>	<b>1 922</b>	<b>24 163</b>	<b>1 933</b>	<b>25 074</b>	<b>2 006</b>

## GROUPE TEB

En millions d'euros	31 décembre 2014 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 3 (plein)		31 décembre 2013 Bâle 2.5	
	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres	Actifs pondérés	Exigences de fonds propres
<b>Risque de crédit</b>	<b>20 296</b>	<b>1 624</b>	<b>17 159</b>	<b>1 373</b>	<b>17 042</b>	<b>1 363</b>
<b>Risque de crédit - Approche IRBA</b>	<b>61</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	<b>4</b>	<b>47</b>	<b>3</b>
Entreprises	61	5	48	4	47	3
<b>Risque de crédit - Approche standard</b>	<b>20 235</b>	<b>1 619</b>	<b>17 111</b>	<b>1 369</b>	<b>16 995</b>	<b>1 360</b>
Administrations centrales et banques centrales	1 359	109	1 081	86	1 081	86
Entreprises	8 802	704	8 970	718	8 970	718
Établissements	1 177	94	994	80	994	80
Clientèle de détail	8 270	662	5 537	443	5 537	443
<i>Prêts immobiliers</i>	396	32	333	27	333	27
<i>Autres expositions</i>	7 874	630	5 204	416	5 204	416
Autres Actifs Risqués	627	50	529	42	413	33
<b>Positions de titrisation du portefeuille bancaire</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Risque de contrepartie</b>	<b>267</b>	<b>21</b>	<b>244</b>	<b>19</b>	<b>179</b>	<b>14</b>
<b>Risque de contrepartie - Approche standard</b>	<b>267</b>	<b>21</b>	<b>244</b>	<b>19</b>	<b>179</b>	<b>14</b>
Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	141	11	65	5		
Risque de contrepartie hors CCP et hors CVA	126	10	179	14	179	14
<i>Entreprises</i>	57	5	111	9	111	9
<i>Établissements</i>	65	5	55	4	55	4
<i>Clientèle de détail</i>	4	-	13	1	13	1
<b>Risque de participations en actions</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
Méthode de pondération simple	20	2	18	1	-	-
<i>Autres expositions sur actions</i>	20	2	18	1	-	-
Approche Standard	-	-	-	-	7	1
<b>Risque de marché</b>	<b>461</b>	<b>37</b>	<b>131</b>	<b>11</b>	<b>131</b>	<b>11</b>
Approche Standard	461	37	131	11	131	11
<b>Risque opérationnel</b>	<b>1 762</b>	<b>141</b>	<b>1 599</b>	<b>128</b>	<b>1 599</b>	<b>128</b>
Approche de Base	1 762	141	1 599	128	1 599	128
<b>TOTAL</b>	<b>22 806</b>	<b>1 825</b>	<b>19 151</b>	<b>1 532</b>	<b>18 958</b>	<b>1 517</b>



## Annexe 4 : Liste des tableaux et des graphiques

<b>5.1 SYNTHÈSE DES RISQUES ANNUELS</b>		<b>246</b>
Tableau n°1	Ratios de fonds propres	246
Graphique n°1	Actifs pondérés par type de risque	247
<b>5.2 GESTION DU CAPITAL ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES</b>		<b>256</b>
Tableau n°2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	257
Tableau n°3	Fonds propres prudentiels	262
Tableau n°4	Évolution des fonds propres	263
Tableau n°5	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres	263
Tableau n°6	Actifs pondérés par type de risque et par métier	264
Tableau n°7	Exigences de fonds propres et actifs pondérés au titre du Pilier 1	265
Tableau n°8	Variation des actifs pondérés par type d'effets	266
Tableau n°9	Actifs pondérés - dispositions transitoires	267
Tableau n°10	Exigences minimales - Phase transitoire de mise en œuvre	269
Tableau n°11	Ratios de fonds propres et coussins	269
Tableau n°12	Ratio de levier	270
<b>5.3 GESTION DES RISQUES</b>		<b>273</b>
Graphique n°2	Organisation de la gouvernance	273
<b>5.4 RISQUE DE CRÉDIT</b>		<b>280</b>
Tableau n°13	Expositions au risque de crédit par classe d'exposition et par type d'approche	280
Graphique n°3	Expositions au risque de crédit par type d'approche	281
Tableau n°14	Correspondance indicative des notes internes de contrepartie avec l'échelle type des agences de notation et les probabilités de défaut moyennes attendues	283
Tableau n°15	Ventilation géographique du portefeuille de risque de crédit	284
Tableau n°16	Ventilation sectorielle du portefeuille de risque de crédit de la classe d'exposition Entreprises	285
Tableau n°17	Actifs pondérés du risque de crédit	286
Tableau n°18	Variation des actifs pondérés du risque de crédit par type d'effets	286
Tableau n°19	Ventilation géographique des actifs pondérés du risque de crédit	287
Tableau n°20	Principaux modèles : PD, LGD, CCF/EAD	289
Tableau n°21	Backtesting des PD et des LGD moyennes	292
Graphique n°4	Expositions au risque de crédit par note interne sur le périmètre Corporate en approche IRBA	294
Tableau n°22	Expositions au risque de crédit sur le périmètre Corporate en approche IRBA	295
Graphique n°5	Expositions au risque de crédit par note interne sur le périmètre Clientèle de détail en approche IRBA	298
Tableau n°23	Expositions au risque de crédit sur le périmètre Clientèle de détail en approche IRBA	299
Graphique n°6	Expositions au risque de crédit par taux de pondération effectif sur le périmètre Corporate en approche standard	301
Tableau n°24	Expositions au risque de crédit en approche standard	302
Tableau n°25	Ventilation géographique des expositions en défaut	303
Tableau n°26	Expositions en défaut et ajustements de valeur par classe d'exposition	305
Tableau n°27	Échéancement des encours non dépréciés présentant des impayés	305
Tableau n°28	Créances restructurées	306
Tableau n°29	Montant d'atténuation du risque de crédit sur le périmètre Corporate en approche IRBA	308
Tableau n°30	Montant d'atténuation du risque de crédit sur le périmètre Corporate en approche standard	308
<b>5.5 TITRISATION EN PORTEFEUILLE BANCAIRE</b>		<b>309</b>
Tableau n°31	Expositions titrisées et positions de titrisation conservées ou acquises par type de rôle	310
Tableau n°32	Expositions titrisées originées par BNP Paribas	312
Tableau n°33	Expositions titrisées par BNP Paribas par catégorie d'actif sous-jacent	312

Tableau n°34	Positions de titrisation conservées ou acquises par catégorie d'actif sous-jacent	313
Tableau n°35	Positions de titrisation par pays du sous-jacent dont positions en défaut et provisions	314
Tableau n°36	Qualité des positions de titrisation du portefeuille bancaire	314
Tableau n°37	Positions de titrisation et actifs pondérés par type d'approche	315
Tableau n°38	Variation des actifs pondérés du risque de titrisation par type d'effets	315
Tableau n°39	Positions de titrisation et actifs pondérés par taux de pondération	316
<b>5.6 RISQUE DE CONTREPARTIE</b>		<b>319</b>
Tableau n°40	Valeur exposée au risque de contrepartie par classe d'exposition (hors CCP et hors CVA)	321
Tableau n°41	Valeur exposée au risque de contrepartie par type d'approche (hors CCP et hors CVA)	322
Tableau n°42	Valeur exposée au risque de contrepartie par note	322
Tableau n°43	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de contrepartie	323
Tableau n°44	Variation des actifs pondérés du risque de contrepartie par type d'effets	323
Tableau n°45	Ventilation du risque de contrepartie (hors CCP et hors CVA) par produit	324
Tableau n°46	Exigences relatives aux expositions sur contreparties centrales	324
Tableau n°47	Ventilation du risque de contrepartie par type de produit	324
Tableau n°48	Exigences de fonds propres pour risque CVA	325
<b>5.7 RISQUE DE MARCHÉ</b>		<b>326</b>
Tableau n°49	Ventilation du bilan prudentiel entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	326
Tableau n°50	Exigences de fonds propres et actifs pondérés du risque de marché	327
Tableau n°51	Variation des actifs pondérés du risque de marché par type d'effets	327
Tableau n°52.A	Valeur en Risque (1 jour, 99 %)	331
Graphique n°7	Comparaison entre la VaR (1 jour, 99 %) et le résultat quotidien du portefeuille de négociation	331
Graphique n°8	Distribution des résultats quotidiens du portefeuille de négociation	332
Tableau n°52.B	Valeur en Risque (10 jours, 99 %)	332
Tableau n°53.A	Valeur en Risque stressée (1 jour, 99 %)	333
Tableau n°53.B	Valeur en Risque stressée (10 jours, 99 %)	333
Tableau n°54	Exigences de fonds propres liées à l'Incremental Risk Charge	333
Tableau n°55	Exigences de fonds propres liées à la Comprehensive Risk Measure	333
Tableau n°56	Positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par catégorie d'actif	334
Tableau n°57	Qualité des positions de titrisation du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation	334
Tableau n°58	Positions de titrisation et exigences de fonds propres du portefeuille de négoce hors portefeuille de corrélation par taux de pondération	335
Tableau n°59	Expositions au risque de participations en actions par objectif de gestion	337
Tableau n°60	Expositions au risque de participations en actions par type d'approche	338
Tableau n°61	Actifs pondérés du risque de participations en actions	338
Tableau n°62	Variation des actifs pondérés du risque de participations en actions par type d'effets	338
Tableau n°63	Sensibilité des revenus au risque général de taux pour une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt	340
Tableau n°64	Flux de trésorerie faisant l'objet de couverture	342
<b>5.8 RISQUES SOUVERAINS</b>		<b>342</b>
Tableau n°65	Ventilation géographique des expositions souveraines des portefeuilles bancaire et de négoce	343
<b>5.9 RISQUE DE LIQUIDITÉ</b>		<b>345</b>
Graphique n°9	Évolution du bilan financé	347
Tableau n°66	Évolution des ressources moyen long terme du bilan financé	348
Tableau n°67	Ventilation des ressources par devise	349
Tableau n°68	Financements à moyen et long terme sécurisés	349
Tableau n°69	Actifs grevés et non grevés	350
Tableau n°70	Réserve de liquidité	351
Tableau n°71	LCR du Groupe	351

<b>5.10 RISQUES OPÉRATIONNEL, DE NON-CONFORMITÉ ET DE RÉPUTATION</b>		<b>352</b>
Graphique n°10	Processus d'évaluation et de gestion du risque opérationnel	353
Graphique n°11	Pertes liées au risque opérationnel - répartition par type d'événement (moyenne 2008 à 2014)	357
Tableau n°72	Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	358
<b>5.11 RISQUES D'ASSURANCE</b>		<b>359</b>
Tableau n°73	Expositions obligataires de Cardif Assurance Vie par pays	361
Tableau n°74	Expositions obligataires de Cardif Assurance Vie par note externe	362
Tableau n°75	Plus ou moins-values latentes de Cardif Assurance Vie	363
Tableau n°76	Taux de rachat moyens observés pour les fonds généraux de BNP Paribas Cardif	364

## Annexe 5 : Glossaire

Acronymes	
ABCP	Asset-Backed Commercial Paper
ABE	Autorité Bancaire Européenne (EBA)
ABS	Asset-Backed Securities
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ALCO	Asset and Liability Committee
ALM	Asset and Liability Management (ou Gestion Actif-Passif)
AMA	Approche en Mesure Avancée
BCE	Banque Centrale Européenne
BNB	Banque Nationale de Belgique
CCF	Credit Conversion Factor
CDO	Collateralised Debt Obligations
CCP	Chambre de compensation (Central Counterparty)
CDS	Credit Default Swap
CEBS	Committee of European Banking Supervisors
CHR	Classe Homogène de Risque
CLO	Collateralised Loan Obligations
CMBS	Commercial Mortgage Backed Securities
CRBF	Comité de Réglementation Bancaire et Financière
CRD	Capital Requirement Directive (directive européenne)
CRM	Comprehensive Risk Measure
CRR	Capital Requirement Regulation (règlement européen)
CVA	Credit Valuation Adjustment
DME	Différence de Mise en Équivalence
EAD	Exposure at Default (valeur exposée au Risque)
EDTF	Enhanced Disclosure Task Force
EEE	Espace Économique Européen
EEPE	Effective Expected Positive Exposure (Exposition positive attendue effective)
EL	Expected Loss (perte attendue)
FBF	Fédération Bancaire Française
FED	Réserve Fédérale des États-Unis
FMI	Fonds Monétaire International
FSB	Financial Stability Board
G-SIBs	Global systemically important banks
HQLA	High Quality Liquid Assets
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (dans le cadre du Pilier 2)
IFRS	International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)
IRBA	Internal Rating Based Approach (modèle interne)
IRC	Incremental Risk Charge
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
LGD	Loss Given Default (perte en cas de défaut)

Acronymes (suite)	
LTRO	Long Term Refinancing Operation
MREL	Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities
MRH	Multi-risque Habitation
MTN	Medium Term Note
NPV	Net Present Value
PD	Probability of Default (probabilité de défaut)
PME	Petites et Moyennes Entreprises (SME en anglais)
PNB	Produit Net Bancaire
PGNR	Politique Générale de Notation Retail
PIB	Produit Intérieur Brut
PVA	Prudent Valuation Adjustment
RMBS	Residential Mortgage-Backed Securities (titres de crédits hypothécaires résidentiels)
RW	Risk weight (taux de pondération)
SREP	Supervisory REview Process
TLAC	Total Loss Absorbing Capacity
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
TRG	Taux de Récupération Global
TRS	Total Return Swap
VaR	Value at Risk
VME	Valeur de Mise en Équivalence
Anglicismes	
Asset Quality Review	Revue de la qualité des actifs
Backtesting	Méthode consistant à vérifier que les mesures du risque réel sont cohérentes avec les estimations
Banking book	Portefeuille bancaire
Bid/offer	Acheteur-vendeur, offre-demande
Cash Flow Hedge	Couverture des flux de trésorerie
Common Equity Tier 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Comprehensive Assessment	Évaluation complète
Fair Value Hedge	Couverture de juste valeur
Haircut	Décote
Pay-off	Remboursement
Risk Assessment	Évaluation des risques
Spread	Écart de crédit
Stress test	Test de résistance
Trading book	Portefeuille de négoce
Wholesale funding	Financement sur les marchés



# 6

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

<b>6.1</b>	<b>États financiers de BNP Paribas SA</b>	<b>384</b>
	Compte de résultat de l'exercice 2014	384
	Bilan au 31 décembre 2014	385
	<b>Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux</b>	<b>386</b>
	Note 1 Résumé des principes comptables appliqués par BNP Paribas SA	386
	Note 2 Notes relatives au compte de résultat de l'exercice 2014	392
	Note 3 Notes relatives au bilan au 31 décembre 2014	396
	Note 4 Engagements de financement et de garantie	406
	Note 5 Rémunérations et avantages consentis au personnel	407
	Note 6 Informations complémentaires	409
<b>6.2</b>	<b>L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la mise en distribution de dividende</b>	<b>415</b>
<b>6.3</b>	<b>Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA</b>	<b>416</b>
<b>6.4</b>	<b>Principales filiales et participations de BNP Paribas SA</b>	<b>417</b>
<b>6.5</b>	<b>Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2014 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises</b>	<b>420</b>
<b>6.6</b>	<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels</b>	<b>421</b>

## 6.1 États financiers de BNP Paribas SA

### COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

En millions d'euros	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013
Intérêts et produits assimilés	2.a	13 896	14 904
Intérêts et charges assimilées	2.a	(8 999)	(10 417)
Revenus des titres à revenu variable	2.b	2 507	3 832
Commissions (produits)	2.c	5 194	4 431
Commissions (charges)	2.c	(865)	(1 061)
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation	2.d	2 057	2 867
Gains nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2.e	574	428
Autres produits d'exploitation bancaire		371	227
Autres charges d'exploitation bancaire		(150)	(189)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>14 585</b>	<b>15 022</b>
Frais de personnel	5.a	(5 657)	(5 275)
Autres frais administratifs		(3 595)	(3 420)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(2 372)	(541)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 961</b>	<b>5 786</b>
Coût du risque	2.f	(1 004)	(552)
Coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis	2.g	(2 881)	(798)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(924)</b>	<b>4 436</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	2.h	(1 944)	979
Dotations ou reprises nettes aux provisions réglementées		(3)	47
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>		<b>(2 871)</b>	<b>5 462</b>
Impôt sur les bénéfices	2.i	(218)	(466)
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>(3 089)</b>	<b>4 996</b>



**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>En millions d'euros, au</i>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP		88 765	80 360
Effets publics et valeurs assimilées	3.c	118 241	89 545
Créances sur les établissements de crédit	3.a	275 037	259 165
Opérations avec la clientèle	3.b	361 214	316 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.c	90 364	69 802
Actions et autres titres à revenu variable	3.c	1 915	3 047
Participations et autres titres détenus à long terme	3.c	4 139	4 452
Parts dans les entreprises liées	3.c	57 609	56 144
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	14
Immobilisations incorporelles	3.j	5 188	6 181
Immobilisations corporelles	3.j	2 429	2 247
Actions propres	3.d	140	138
Autres actifs	3.h	231 157	177 043
Comptes de régularisation	3.i	93 191	72 333
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 329 389</b>	<b>1 136 668</b>
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP		1 341	520
Dettes envers les établissements de crédit	3.a	294 694	293 886
Opérations avec la clientèle	3.b	387 007	291 270
Dettes représentées par un titre	3.f	156 792	157 307
Autres passifs	3.h	321 442	246 235
Comptes de régularisation	3.i	92 946	69 909
Provisions	3.k	4 094	4 366
Dettes subordonnées	3.l	13 872	11 044
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 272 188</b>	<b>1 074 537</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	6.b		
Capital souscrit		2 492	2 490
Prime d'émission		23 048	23 026
Réserves		34 750	31 619
Résultat de l'exercice		(3 089)	4 996
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>57 201</b>	<b>62 131</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 329 389</b>	<b>1 136 668</b>

<b>Hors-bilan</b>	Notes	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Engagements donnés</b>			
Engagements de financement	4.a	193 809	151 705
Engagements de garantie	4.b	130 271	119 261
Engagements sur titres		5 138	350
<b>Engagements reçus</b>			
Engagements de financement	4.a	129 007	99 474
Engagements de garantie	4.b	225 965	226 323
Engagements sur titres		4 963	544

# Notes annexes aux États financiers des comptes sociaux

## Note 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR BNP PARIBAS SA

*Les comptes de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.*

### CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la Banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de six mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Les garanties considérées sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la Banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

La restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, la plupart des créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations

sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « produits d'intérêts », tout comme les reprises de décote sur créances restructurées.

## CONTRATS D'ÉPARGNE ET DE PRÊT RÉGLEMENTÉS

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour BNP Paribas SA qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de BNP Paribas SA relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase d'épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase de crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase de crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne.

Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour BNP Paribas SA, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée dans la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

## TITRES

Le terme « Titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe – c'est-à-dire à rendement non aléatoire – qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la dépréciation relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

### Titres de transaction

Les titres qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont comptabilisés dans la rubrique « Titres de transaction », et évalués individuellement à leur prix de marché, s'ils répondent aux caractéristiques suivantes :

- ces titres sont négociables sur un marché actif (tout marché sur lequel les prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une Bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) ;
- les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

Sont également considérés comme des titres de transaction les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée (notamment en sensibilité) de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres, ou d'autres instruments financiers appréhendés globalement.

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, les titres de transaction peuvent être reclassés

dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » en fonction de la nouvelle stratégie de détention adoptée.

De même, lorsque les titres de transaction à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ils peuvent être transférés dans les catégories « Titres de placement » ou « Titres d'investissement ».

Les dispositions de chaque catégorie concernée sont applicables à la date du transfert.

Si les caractéristiques du marché sur lequel les titres de transaction ont été acquis évoluent de sorte que ce marché ne puisse plus être considéré comme actif, la valeur de réévaluation des titres concernés est déterminée en utilisant des techniques de valorisation qui tiennent compte des nouvelles caractéristiques du marché.

### Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode « premier entré, premier sorti ». Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat, de même que les dépréciations de titres dotées ou reprises.

Dans le cas de situations exceptionnelles nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres ne sont plus négociables sur un marché actif, les titres classés dans la catégorie « Titres de placement » peuvent être transférés dans la catégorie « Titres d'investissement » et doivent être identifiés au sein de ce portefeuille. Ces titres sont alors comptabilisés selon les dispositions relatives à la catégorie « Titres d'investissement ».

### Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours sur une période d'un mois.

### Titres d'investissement

Les titres à revenu fixe assortis d'une échéance déterminée (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'existent l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement est enregistré en résultat selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une dépréciation est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

En cas de cession de titres ou de transferts vers une autre catégorie, pour un montant significatif par rapport au montant total des autres titres d'investissement détenus, le classement dans cette catégorie n'est plus autorisé pour la période en cours et pendant les deux exercices suivants. Tous les titres détenus et classés en « Titres d'investissement » sont alors reclassés dans la catégorie « Titres de placement ».

Lorsque, dans les cas de situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie, des titres de transaction et de placement ont été transférés dans cette catégorie, les cessions réalisées avant l'échéance de ces titres d'investissement, si elles sont liées au fait qu'ils redeviennent négociables sur un marché actif, n'entraînent pas l'application de la règle de reclassement des autres titres détenus décrite au paragraphe précédent.

### Titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP Paribas SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des actions et valeurs assimilées que BNP Paribas SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les parts dans les entreprises liées sont constituées d'actions et autres titres à revenus variables détenus dans les entreprises liées pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'un contrôle exclusif, c'est-à-dire celles susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le Groupe.

Les titres détenus dans ces catégories sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est considérée au moins égale au coût quand le cours de Bourse à la clôture n'est pas inférieur de plus de 20 % au coût et que le cours de Bourse n'est pas inférieur au coût depuis les 12 derniers mois consécutifs. Au-delà, si l'évaluation multicritère fait apparaître que la valeur comptable doit être dépréciée, la valeur d'utilité est considérée égale au cours de Bourse. Il en est de même en tout état de cause, si le cours de Bourse est inférieur au coût depuis 24 mois consécutifs ou si le cours de Bourse à la clôture est inférieur de 50 % au coût ou encore si le cours moyen sur 12 mois est inférieur de plus de 30 % au coût. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de Bourse moyen de clôture.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

## Actions propres

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité ainsi que celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices, sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement. Les actions attribuées aux salariés des filiales et succursales de BNP Paribas SA sont refacturées à celles-ci, selon les dispositions locales applicables. Les actions propres détenues dans le but d'une attribution aux salariés ne sont pas dépréciées, en raison de la constitution au passif d'une provision déterminée en fonction des services rendus par les bénéficiaires.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

## IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés par la Banque, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée dans la rubrique « Provisions réglementées : amortissements dérogatoires » au passif du bilan. Aucun effet d'impôt différé n'est calculé sur les amortissements dérogatoires.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. Cette approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 3 ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle et 8 ans pour les développements d'infrastructure.

Les immobilisations amortissables font en outre l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation systématique au moins une fois par an.

Si un indice de dépréciation est identifié, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur significative, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices



de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

### DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

### PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les provisions pour engagements internationaux sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

### PROVISIONS NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

BNP Paribas SA constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

### COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les charges résultant de la manifestation de risques de contrepartie et de crédit, litiges et fraudes inhérents à l'activité bancaire réalisée avec des tiers. Les dotations nettes aux provisions ne relevant pas de tels risques sont classées dans les rubriques du compte de résultat correspondant à leur nature.

### INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Les engagements relatifs à ces instruments sont enregistrés au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

#### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux d'intérêt sont inscrits au prorata temporis au résultat.

#### Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction peuvent être négociés sur des marchés organisés ou assimilés ou sur des marchés de gré à gré.

Les instruments inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique « Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation ».

L'évaluation de la valeur de marché est effectuée :

- soit par référence à la valeur de cotation lorsque celle-ci est disponible ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues, et des paramètres dont la valeur est déterminée, pour certains, à partir des prix de transactions observés sur des marchés actifs et pour d'autres, à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives.

Dans tous les cas, des corrections de valeur conservatrices sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle, de contrepartie ou de liquidité.

Certains instruments complexes, généralement réalisés sur mesure et peu liquides et résultant de la combinaison synthétique d'instruments, sont évalués avec des modèles d'évaluation utilisant des paramètres pour partie non observables sur un marché actif.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes a été immédiatement comptabilisée en résultat pour les opérations initiées jusqu'au 31 décembre 2004.

Pour les opérations initiées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers complexes est différée et reprise en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### Autres opérations de transaction sur instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le compte de résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques par ensembles homogènes de contrats.

### IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

### PARTICIPATION DES SALARIÉS

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite dans la rubrique « Frais de personnel ».

### AVANTAGES BÉNÉFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel de BNP Paribas SA sont classés en quatre catégories :

- les indemnités de fin de contrat de travail versées notamment dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité ;
- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés (le compte épargne temps) et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA, par les primes de fin de carrière, et à l'étranger par les régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.

### Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par BNP Paribas SA du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### Avantages à court terme

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

### Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement tout comme l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime.

Sont notamment concernées par cette catégorie les rémunérations versées en numéraire et différées de plus de douze mois, qui sont provisionnées dans les comptes des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants. Lorsque ces rémunérations variables différées sont soumises à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'un passif. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre.

En l'absence de condition de présence, la rémunération variable différée est provisionnée immédiatement sans étalement dans les comptes de l'exercice auquel elle se rapporte ; le passif est ensuite réestimé à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et pour les rémunérations différées indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, de la variation de valeur du titre, et ce jusqu'à son règlement.

### Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi dont bénéficient les salariés de BNP Paribas SA en France et à l'étranger résultent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies », comme la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse qui verse une pension de retraite aux salariés français de BNP Paribas SA ainsi que les régimes de retraite nationaux complémentaires et interprofessionnels, ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'Entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies », soit notamment les compléments de retraite versés par les Caisses de retraite de BNP Paribas SA et les primes de fin de carrière, sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'Entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.



Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si BNP Paribas SA est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'Entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation, ces paramètres tiennent compte des conditions propres au pays de la société. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement. Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif n'est comptabilisé que s'il est représentatif d'un avantage économique futur prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 BNP Paribas SA applique la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Ainsi, les écarts actuariels et les effets de plafonnement de l'actif sont désormais comptabilisés intégralement en résultat ; le produit attendu des placements est déterminé en utilisant le taux d'actualisation des engagements.

## ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues

lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts (participation, engagement, frais de dossier). Les coûts marginaux de transaction que la Banque supporte à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours font également l'objet d'un étalement sur la durée de vie effective du crédit.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation ou de façon proratisée sur la durée du service rendu lorsque celui-ci est continu.

## OPÉRATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés en devises et financés en euros, sont inscrits dans des comptes d'écarts de conversion rattachés aux comptes de bilan enregistrant ces différents actifs.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, libellés et financés en devises, sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts de change des financements correspondants.

## CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

## Note 2 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2014

### 2.a MARGE D'INTÉRÊTS

BNP Paribas SA présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation

de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Établissements de crédit</b>	<b>3 324</b>	<b>(2 584)</b>	<b>3 519</b>	<b>(2 934)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	3 025	(2 231)	3 273	(2 599)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	187	(353)	141	(335)
Prêts subordonnés	112		105	
<b>Clientèle</b>	<b>6 887</b>	<b>(2 216)</b>	<b>7 479</b>	<b>(2 357)</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 753	(2 124)	7 342	(2 260)
Titres reçus (donnés) en pension livrée	119	(92)	123	(97)
Prêts subordonnés	15		14	
<b>Crédit-bail</b>			<b>3</b>	<b>(1)</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>275</b>	<b>(3 922)</b>	<b>208</b>	<b>(4 268)</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>3 410</b>		<b>3 695</b>	
Titres de transaction	154		344	
Titres de placement	3 186		3 263	
Titres d'investissement	70		88	
<b>Instruments de macro-couverture</b>		<b>(277)</b>		<b>(857)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS</b>	<b>13 896</b>	<b>(8 999)</b>	<b>14 904</b>	<b>(10 417)</b>

## 2.b REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Titres de placement et assimilés	35	53
Participations et autres titres détenus à long terme	262	245
Parts dans les entreprises liées	2 210	3 534
<b>REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>2 507</b>	<b>3 832</b>

## 2.c COMMISSIONS

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>2 466</b>	<b>(518)</b>	<b>1 914</b>	<b>(755)</b>
Opérations avec la clientèle	1 374	(104)	1 373	(87)
Autres	1 092	(414)	541	(668)
<b>Prestations de services financiers</b>	<b>2 728</b>	<b>(347)</b>	<b>2 517</b>	<b>(306)</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS</b>	<b>5 194</b>	<b>(865)</b>	<b>4 431</b>	<b>(1 061)</b>

## 2.d GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Instruments financiers de taux et opérations sur titres de transaction à revenus fixes	779	1 945
Instruments financiers de change	98	87
Instruments financiers de crédit	(248)	380
Autres instruments financiers et opérations sur titres de transaction à revenus variables	1 428	455
<b>GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION</b>	<b>2 057</b>	<b>2 867</b>

## 2.e GAINS OU PERTES SUR LES OPÉRATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cessions	509	(49)	384	(107)
Provisions	182	(68)	261	(110)
<b>TOTAL</b>	<b>691</b>	<b>(117)</b>	<b>645</b>	<b>(217)</b>
<b>GAINS NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>574</b>		<b>428</b>	

## 2.f COÛT DU RISQUE, PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation de BNP Paribas SA ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers dérivés négociés de gré à gré.

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice</b>	<b>(948)</b>	<b>(464)</b>
Clientèle et établissement de crédit	(853)	(501)
Engagement par signature	(7)	67
Titres	(91)	(11)
Créances risquées et assimilées	(13)	(4)
Instruments financiers des activités de marché	16	(15)
<b>Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions</b>	<b>(137)</b>	<b>(146)</b>
Récupération sur créances amorties	81	58
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>(1 004)</b>	<b>(552)</b>

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>7 887</b>	<b>8 264</b>
Dotations ou reprises nettes aux provisions de l'exercice	948	464
Amortissement de créances irrécouvrables antérieurement provisionnées	(1 137)	(690)
Variation des parités monétaires et divers	241	(151)
<b>PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES</b>	<b>7 939</b>	<b>7 887</b>

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Provisions déduites de l'actif</b>	<b>7 258</b>	<b>7 254</b>
Relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 3.a)	163	399
Relatives aux créances sur la clientèle (note 3.b)	6 689	6 511
Relatives aux opérations de crédit-bail		1
Relatives aux titres	372	281
Relatives aux instruments financiers des activités de marché	34	62
<b>Provisions inscrites au passif (note 3.k)</b>	<b>681</b>	<b>633</b>
Relatives aux engagements par signature	621	589
Relatives aux créances risquées et assimilées	60	44
<b>PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES OU RISQUES</b>	<b>7 939</b>	<b>7 887</b>

## 2.g COÛTS RELATIFS À L'ACCORD GLOBAL AVEC LES AUTORITÉS DES ÉTATS-UNIS

Le Groupe est parvenu le 30 juin 2014 à un règlement global relatif à l'enquête portant sur certaines transactions en dollars concernant des pays soumis aux sanctions des États-Unis.

Ce règlement inclut des accords avec le US Department of Justice, le US Attorney's Office pour le district sud de New York, le District Attorney's Office du comté de New York, le Conseil des Gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (FED), le Département des Services Financiers de l'État de New York (DFS) et l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Département du Trésor américain.

Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas SA reconnaît sa responsabilité (« guilty plea ») pour avoir enfreint certaines lois et réglementations des États-Unis relatives à des sanctions économiques à l'encontre de certains pays et aux enregistrements des opérations liées. BNP Paribas SA

supporte une charge de 5,12 milliards de dollars (3,68 milliards d'euros) qui représente sa quote-part dans l'amende totale de 8,97 milliards de dollars payée par le Groupe. Compte tenu des sommes déjà provisionnées au 31 décembre 2013 pour 0,8 milliard d'euros, ce montant donne lieu à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle de 2,88 milliards d'euros en 2014. Par ailleurs, BNP Paribas accepte une suspension temporaire, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, de certaines opérations directes de compensation en dollars US, portant principalement sur le périmètre de l'activité de financement du négoce international de matières premières, pour la partie pétrole et gaz, dans certaines implantations.

BNP Paribas a travaillé avec les autorités des États-Unis pour aboutir à cet accord dont le règlement a été coordonné par son autorité de tutelle nationale (l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – ACPR), en lien avec ses principales autorités de tutelle à l'étranger. BNP Paribas conserve ses licences dans le cadre de ces accords.

## 2.h GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

En millions d'euros	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>131</b>	<b>(23)</b>	<b>1 184</b>	<b>(337)</b>
Cessions	99	(4)	164	(329)
Provisions	32	(19)	1 020	(8)
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>123</b>	<b>(2 188)</b>	<b>333</b>	<b>(305)</b>
Cessions	46	(22)	270	(31)
Provisions <sup>(1)</sup>	77	(2 166)	63	(274)
<b>Immobilisations d'exploitation</b>	<b>26</b>	<b>(13)</b>	<b>171</b>	<b>(67)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>280</b>	<b>(2 224)</b>	<b>1 688</b>	<b>(709)</b>
<b>GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		<b>(1 944)</b>	<b>979</b>	

(1) La charge de 2 166 M€ au titre des provisions sur les parts dans les entreprises liées inclut une provision de 1 954 M€ sur la filiale consolidée BNP Paribas Suisse SA compte tenu des pertes réalisées en 2014.

## 2.i IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Charge d'impôt courant de l'exercice	(215)	(342)
Charge d'impôt différé de l'exercice	(3)	(124)
<b>IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES</b>	<b>(218)</b>	<b>(466)</b>

L'essentiel des conventions d'intégration fiscale signées entre BNP Paribas SA et ses filiales membres du Groupe fiscal repose sur le principe de la neutralité. Ainsi, la filiale membre du Groupe doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée d'intégration, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles, d'IFA et, d'une

manière générale, de tous impôts, actuels ou à venir, compris dans le champ d'application du régime de l'intégration fiscale, analogue à celui qu'elle aurait constaté si elle n'était pas membre d'un groupe intégré. BNP Paribas SA, en qualité de société mère, enregistre en impôt courant l'économie d'impôt du Groupe d'intégration fiscale en France.

### Note 3 NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

#### 3.a CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Prêts et créances</b>	<b>154 875</b>	<b>167 028</b>
Comptes ordinaires débiteurs	6 218	6 286
Comptes à terme et prêts	142 150	154 459
Prêts subordonnés	6 507	6 283
<b>Titres et valeurs reçus en pension</b>	<b>120 325</b>	<b>92 536</b>
<b>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVANT DÉPRÉCIATION</b>	<b>275 200</b>	<b>259 564</b>
<i>dont créances rattachées</i>	823	796
<i>dont créances douteuses compromises</i>	63	122
<i>dont créances douteuses non compromises</i>	145	246
<b>Dépréciations relatives aux créances sur les établissements de crédit (note 2.f)</b>	<b>(163)</b>	<b>(399)</b>
<b>PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>275 037</b>	<b>259 165</b>
<b>Dépôts et emprunts</b>	<b>167 205</b>	<b>182 134</b>
Comptes ordinaires créditeurs	12 883	10 339
Comptes à terme et emprunts	154 322	171 795
<b>Titres et valeurs donnés en pension</b>	<b>127 489</b>	<b>111 752</b>
<b>DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>294 694</b>	<b>293 886</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	765	977

#### 3.b OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Prêts et créances</b>	<b>275 738</b>	<b>260 786</b>
Créances commerciales	2 080	2 557
Comptes ordinaires débiteurs	12 045	12 269
Crédits de trésorerie	57 105	53 231
Crédits à l'habitat	69 222	70 644
Crédits à l'équipement	45 526	45 863
Crédits à l'exportation	8 180	8 447
Autres crédits à la clientèle	80 218	65 682
Prêts subordonnés	1 362	2 093
<b>Titres et valeurs reçus en pension</b>	<b>92 165</b>	<b>61 922</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION - ACTIF</b>	<b>367 903</b>	<b>322 708</b>
<i>dont créances rattachées</i>	631	671
<i>dont créances éligibles au refinancement de la Banque de France</i>	53	101
<i>dont prêts et créances douteuses non compromises</i>	4 499	4 887
<i>dont prêts et créances douteuses compromises</i>	5 852	6 563
<b>Dépréciations relatives aux créances sur la clientèle (note 2.f)</b>	<b>(6 689)</b>	<b>(6 511)</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE NETTES DE DÉPRÉCIATION - ACTIF</b>	<b>361 214</b>	<b>316 197</b>

Le total des prêts et créances sur la clientèle nets de dépréciation, ventilé par contrepartie se répartit de la façon suivante :

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2014				31 décembre 2013			
	Encours sains	Encours douteux		Total	Encours sains	Encours douteux		Total
		Non compromis	Compromis			Non compromis	Compromis	
Clientèle financière	63 410	91	7	63 508	37 729	13	7	37 749
Entreprises	124 149	2 089	1 656	127 894	132 868	2 318	2 614	137 800
Entrepreneurs	9 779	59	297	10 135	11 025	50	221	11 296
Particuliers	60 520	232	682	61 434	61 194	245	648	62 087
Autres non financiers	6 074	1	3	6 078	5 337	3	3	5 343
<b>TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES NETS DE DÉPRÉCIATION</b>	<b>263 932</b>	<b>2 472</b>	<b>2 645</b>	<b>269 049</b>	<b>248 153</b>	<b>2 629</b>	<b>3 493</b>	<b>254 275</b>

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
<b>Dépôts</b>	<b>314 120</b>	<b>246 227</b>
Comptes ordinaires créditeurs	102 669	84 233
Comptes à terme	142 877	103 996
Comptes d'épargne à régime spécial	68 574	57 998
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial à vue</i>	53 537	44 157
<b>Titres donnés en pension livrée</b>	<b>72 887</b>	<b>45 043</b>
<b>OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - PASSIF</b>	<b>387 007</b>	<b>291 270</b>
<i>dont dettes rattachées</i>	1 004	967

## 3.c TITRES DÉTENUS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Transaction</b>	<b>78 612</b>	<b>78 612</b>	<b>57 007</b>	<b>57 007</b>
<b>Placement</b>	<b>39 279</b>	<b>41 857</b>	<b>32 189</b>	<b>34 162</b>
<i>dont provisions</i>	(21)		(58)	
<b>Investissement</b>	<b>350</b>	<b>354</b>	<b>349</b>	<b>349</b>
<b>EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>118 241</b>	<b>120 823</b>	<b>89 545</b>	<b>91 518</b>
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	21 522		17 179	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	1 562		1 122	
<b>Transaction</b>	<b>44 588</b>	<b>44 588</b>	<b>39 358</b>	<b>39 358</b>
<b>Placement</b>	<b>43 832</b>	<b>45 206</b>	<b>28 406</b>	<b>28 467</b>
<i>dont provisions</i>	(346)		(323)	
<b>Investissement</b>	<b>1 944</b>	<b>1 963</b>	<b>2 038</b>	<b>2 191</b>
<i>dont provisions</i>	(56)		(55)	
<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE</b>	<b>90 364</b>	<b>91 757</b>	<b>69 802</b>	<b>70 016</b>
<i>dont titres non cotés</i>	7 243	8 150	7 402	7 490
<i>dont créances rattachées</i>	992		906	
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	12 619		3 879	
<i>dont écarts d'acquisition</i>	138		(91)	
<b>Transaction</b>	<b>244</b>	<b>244</b>	<b>876</b>	<b>876</b>
<b>Placement et Titres de l'Activités de Portefeuille</b>	<b>1 671</b>	<b>1 831</b>	<b>2 171</b>	<b>2 310</b>
<i>dont provisions</i>	(349)		(335)	
<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE</b>	<b>1 915</b>	<b>2 075</b>	<b>3 047</b>	<b>3 186</b>
<i>dont titres non cotés</i>	1 570	1 722	1 664	1 793
<i>dont créances représentatives de titres prêtés</i>	57		394	
<b>Participations</b>	<b>3 752</b>	<b>5 007</b>	<b>4 120</b>	<b>4 774</b>
<i>dont provisions</i>	(193)		(201)	
<b>Autres titres détenus à long terme</b>	<b>387</b>	<b>473</b>	<b>332</b>	<b>408</b>
<i>dont provisions</i>	(61)		(43)	
<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME</b>	<b>4 139</b>	<b>5 480</b>	<b>4 452</b>	<b>5 182</b>
<i>dont titres non cotés</i>	2 011	2 506	1 975	2 324
<b>Parts dans les entreprises liées</b>	<b>57 609</b>	<b>84 330</b>	<b>56 144</b>	<b>80 338</b>
<i>dont provisions</i>	(4 334)		(2 273)	
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES</b>	<b>57 609</b>	<b>84 330</b>	<b>56 144</b>	<b>80 338</b>

Les participations et parts dans les entreprises liées détenues par BNP Paribas SA dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 499 millions d'euros et 33 901 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 1 473 millions d'euros et 32 470 millions d'euros au 31 décembre 2013.



## 3.d ACTIONS PROPRES

En millions d'euros, au	31 décembre 2014		31 décembre 2013
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Transaction	8	8	8
Placement	100	100	68
Titres de participation	32	32	62
<b>ACTIONS PROPRES</b>	<b>140</b>	<b>140</b>	<b>138</b>

En application de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 qui annule et remplace la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013, BNP Paribas SA a été autorisée à acquérir, pour un prix maximum d'achat de 60 euros par action (comme précédemment), un nombre d'actions n'excédant pas 10 % du nombre des actions composant le capital social de BNP Paribas SA en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 dans le but d'honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, et de couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés de BNP Paribas SA et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas SA au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre d'un contrat de

liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et à des fins de gestion patrimoniale et financière. Cette autorisation a été consentie pour une durée de dix-huit mois.

Au 31 décembre 2014, BNP Paribas SA détient 603 827 actions enregistrées en titres de participation avec pour objectif de les annuler.

BNP Paribas SA détient également 2 195 160 actions enregistrées en titres de placement et destinées à l'attribution d'actions gratuites aux membres du personnel du Groupe, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés du Groupe dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du plan d'actionnariat salarié du Groupe ou du plan d'épargne d'entreprise.

En outre, dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF et conclu avec Exane BNP Paribas, BNP Paribas SA détient 172 866 actions BNP Paribas enregistrées en titres de transaction au 31 décembre 2014.

## 3.e IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En millions d'euros	Valeurs brutes					Provisions					Valeurs nettes	
	1 <sup>er</sup> janv. 2014	Acquisitions	Remboursements et cessions	Transferts et autres variations	31 déc. 2014	1 <sup>er</sup> janv. 2014	Dotations	Reprises	Autres variations	31 déc. 2014	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Titres d'investissement (note 3.c)	2 442	2	(220)	126	2 350	55	15	(23)	9	56	2 294	2 387
Participations et ATDLT (note 3.c)	4 696	184	(503)	16	4 393	244	19	(9)		254	4 139	4 452
Parts dans les entreprises liées (note 3.c)	58 417	4 718	(1 085)	(107)	61 943	2 273	2 165	(74)	(30)	4 334	57 609	56 144
Actions propres (note 3.d)	62		(30)		32						32	62
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>65 617</b>	<b>4 904</b>	<b>(1 838)</b>	<b>35</b>	<b>68 718</b>	<b>2 572</b>	<b>2 199</b>	<b>(106)</b>	<b>(21)</b>	<b>4 644</b>	<b>64 074</b>	<b>63 045</b>

Le règlement n°2008-17 du 10 décembre 2008 du Comité de la Réglementation Comptable a permis de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou de placement au sein du portefeuille de titres d'investissement.

Ces reclassements sont résumés dans le tableau suivant :

En millions d'euros	Date de reclassement	Montant à la date du reclassement	31 décembre 2014		31 décembre 2013	
			Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur de bilan	Valeur de marché ou de modèle
<b>Actifs financiers en provenance du portefeuille de transaction et reclassés</b>			<b>1 481</b>	<b>1 511</b>	<b>1 849</b>	<b>1 859</b>
En titres d'investissement	1 <sup>er</sup> octobre 2008	4 404	761	780	867	861
En titres d'investissement	30 juin 2009	2 760	720	731	982	998

Si les reclassements n'avaient pas été réalisés, le résultat net 2014 de BNP Paribas SA aurait inclus un gain de 76 millions d'euros, comparé à un gain de 53 millions d'euros comptabilisé actuellement (respectivement 44 millions d'euros et 70 millions d'euros au titre de 2013).

### 3.f DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Titres de créances négociables	150 394	150 713
Emprunts obligataires	6 009	6 214
Autres dettes représentées par un titre	389	380
<b>DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE</b>	<b>156 792</b>	<b>157 307</b>
<i>dont primes d'émission non amorties</i>	941	925

### 3.g EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2014, les emprunts obligataires émis par BNP Paribas SA présentent, selon les clauses des contrats d'émission les échéances suivantes :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 à 2024	Au-delà de 2024
Emprunts obligataires	6 009	2 251	1 026	518	921	465	544	284

### 3.h AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Instruments conditionnels achetés	179 201	136 712
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 607	3 196
Impôts différés - actif	1 159	963
Autres actifs divers	48 190	36 172
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>231 157</b>	<b>177 043</b>
Instruments conditionnels vendus	171 839	132 325
Comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	2 655	4 249
Dettes rattachées aux opérations sur titres	105 434	81 666
Impôts différés - passif	141	47
Autres passifs divers <sup>(1)</sup>	41 373	27 948
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>321 442</b>	<b>246 235</b>

(1) Les dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales s'élèvent à 3,9 M€ au 31 décembre 2014 contre 3 M€ au 31 décembre 2013. La ventilation des dettes fournisseurs de BNP Paribas SA hors succursales, par échéance, fait apparaître à hauteur de 74 % une antériorité inférieure à 60 jours.

## 3.i COMPTES DE RÉGULARISATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Réévaluation des instruments dérivés et de change	64 011	46 210
Produits à recevoir	17 949	13 759
Comptes d'encaissement	102	220
Autres comptes de régularisation débiteurs	11 129	12 144
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF</b>	<b>93 191</b>	<b>72 333</b>
Réévaluation des instruments dérivés et de change	66 947	46 249
Charges à payer	16 461	13 238
Comptes d'encaissement	513	797
Autres comptes de régularisation créditeurs	9 025	9 625
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION – PASSIF</b>	<b>92 946</b>	<b>69 909</b>

## 3.j IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En millions d'euros, au	31 décembre 2014			31 décembre 2013
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
Logiciels informatiques	3 129	(2 416)	713	645
Autres immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>	6 351	(1 876)	4 475	5 536
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>9 480</b>	<b>(4 292)</b>	<b>5 188</b>	<b>6 181</b>
Terrains et constructions	2 463	(851)	1 612	1 605
Équipement, mobilier, installations	2 260	(1 870)	390	357
Autres immobilisations corporelles	427		427	285
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>5 150</b>	<b>(2 721)</b>	<b>2 429</b>	<b>2 247</b>

(1) Le poste « montant brut » des immobilisations incorporelles comprend à hauteur de 547 millions d'euros les mali techniques comptabilisés cette année à la suite de :

- la fusion de la société Cortal Consors dans BNP Paribas SA qui conduit à la comptabilisation d'un mali technique de 440 millions d'euros ;
- la fusion de la société Omnium de Gestion et de Développement Immobilier (« OGD I ») dans BNP Paribas SA qui conduit à la comptabilisation d'un mali technique de 107 millions d'euros.

Par ailleurs, le poste « amortissements et provisions » sur immobilisations incorporelles inclut cette année un ajustement de valeur de -1 804 millions d'euros du mali technique comptabilisé en 2007 au titre de BNL, compte tenu de l'environnement économique difficile en Italie.

## 3.k PROVISIONS

En millions d'euros, au	31 décembre 2013	Dotations	Reprises	Autres variations	31 décembre 2014
Provisions pour engagements sociaux	708	315	(164)	(6)	853
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 2.f)	44	20	(7)	3	60
Provisions pour engagements par signature (note 2.f)	589	64	(57)	25	621
Autres provisions					
■ liées à des opérations bancaires et assimilées	1 665	143	(1 015)	9	802
■ non liées à des opérations bancaires	1 360	445	(59)	12	1 758
<b>PROVISIONS</b>	<b>4 366</b>	<b>987</b>	<b>(1 302)</b>	<b>43</b>	<b>4 094</b>

### ► PROVISIONS POUR RISQUES SUR PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros, au</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
<b>Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>16 287</b>	<b>15 390</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	13 744	12 639
<i>Ancienneté de plus de 10 ans</i>	3 840	4 837
<i>Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans</i>	3 760	3 906
<i>Ancienneté de moins de 4 ans</i>	6 144	3 896
<b>Crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>233</b>	<b>303</b>
dont au titre des plans d'épargne-logement	42	57
<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement</b>	<b>143</b>	<b>84</b>
dont décote constituée au titre des comptes et plans d'épargne-logement	6	7
dont provisions constituées au titre des comptes et plans d'épargne-logement	137	77
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté supérieure à 10 ans</i>	59	44
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans</i>	21	6
<i>dont provisions constituées au titre des plans ayant une ancienneté inférieure à 4 ans</i>	45	14
<i>dont provisions constituées au titre des comptes d'épargne-logement</i>	12	13

### ► VARIATION DES PROVISIONS RELATIVES AUX PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2014</b>		<b>Exercice 2013</b>	
	<b>Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement</b>	<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement</b>	<b>Provisions et assimilées constituées au titre des plans d'épargne logement</b>	<b>Provisions et assimilées constituées au titre des comptes d'épargne logement</b>
<b>Provisions et assimilées constituées en début d'exercice</b>	<b>64</b>	<b>20</b>	<b>122</b>	<b>28</b>
Dotations aux provisions	61	-	-	-
Reprises de provisions	-	(2)	(58)	(8)
<b>Provisions et assimilées constituées en fin d'exercice</b>	<b>125</b>	<b>18</b>	<b>64</b>	<b>20</b>

### 3.1 DETTES SUBORDONNÉES

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	<b>6 484</b>	<b>4 081</b>
<b>Dettes subordonnées perpétuelles</b>	<b>7 386</b>	<b>6 961</b>
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	6 681	6 283
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée	480	453
Titres participatifs	225	225
<b>Dettes rattachées</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>DETTES SUBORDONNÉES</b>	<b>13 872</b>	<b>11 044</b>

#### Dettes subordonnées remboursables

Les dettes subordonnées remboursables émises par BNP Paribas SA sont des titres à moyen et long terme assimilables à des créances de rang subordonné simple dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les titulaires de prêts participatifs et de titres participatifs.

Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, ils peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts émis par BNP Paribas SA ayant fait l'objet d'un placement international peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call-option), ou dans l'hypothèse où des modifications

aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

En 2013, quatre dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours de dettes subordonnées remboursables à hauteur de 1 085 millions d'euros.

En 2014, cinq dettes subordonnées émises ont fait l'objet d'un remboursement à l'échéance ou avant l'échéance conformément à la date fixée dans la notice d'émission (call-option). Ces opérations se sont traduites par une diminution de l'encours des dettes subordonnées remboursables à hauteur de 748 millions d'euros. Par ailleurs, trois dettes subordonnées ont été émises pour un montant de 3 076 millions d'euros sur l'année 2014.

Au 31 décembre 2014, l'échéancier des dettes subordonnées remboursables émises se présente de la façon suivante :

En millions d'euros	Encours au 31/12/2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 à 2024	Au-delà de 2024
Dettes subordonnées remboursables	6 484	584	286	1 963	85	-	1 216	2 350

## Dettes subordonnées perpétuelles

### Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

BNP Paribas SA a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée, pour un montant global de 6 681 millions en contre-valeur euros au 31 décembre 2014. Ces émissions offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à

l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.

Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680 %	884	775
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875 %	6 ans	4,875 %	1 000	1 000
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25 %	6 ans	6,250 %	331	290
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,690 %	549	549
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130 %	579	541
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45 %	20 ans	Euribor 3 mois + 1,920 %	150	150
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810 %	210	196
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019 %	10 ans	Euribor 3 mois + 1,720 %	638	638
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5 %	5 ans	6,50 %	496	435
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195 %	30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290 %	909	798
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436 %	10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850 %	257	240
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,750 %	500	500
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57 %	10 ans	Euribor 3 mois + 3,925 %	100	100
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	2	2
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028 %	10 ans	Euribor 3 mois + 4,750 %	17	17
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	58	51
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384 %	10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750 %	1	1
<b>TITRES SUPER SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>							<b>6 681</b>	<b>6 283</b>

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

prévoient, qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels - non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente - le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

### Titres Subordonnés à Durée Indéterminée

Les Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) émis par BNP Paribas SA sont des obligations subordonnées perpétuelles remboursables à la liquidation de la société, après le remboursement de toutes les autres dettes mais avant celui des titres participatifs. Ils ne donnent aucun droit aux actifs résiduels.

Caractéristiques des émissions de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée :

Date d'émission	Devise	Montant (en millions)	Taux et durée avant la première date de call		Taux après la première date de call	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Octobre 1985	EUR	305	TMO - 0,25 %	-	-	254	254
Septembre 1986	USD	500	Libor 6 mois + 0,075 %	-	-	226	199
<b>TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE</b>						<b>480</b>	<b>453</b>

Pour les TSDI émis en octobre 1985, d'un nominal de 305 millions d'euros, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividendes.

Pour les TSDI émis en septembre 1986, d'un nominal de 500 millions de dollars, le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision

de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La Banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.

### Titres participatifs

Les titres participatifs émis en septembre 1984 par BNP Paribas SA pour un montant global de 337 millions d'euros ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société mais peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092 au 31 décembre 2014.



## Note 4 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 4.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Établissements de crédit	53 841	40 875
Clientèle	139 968	110 830
Ouverture de crédits confirmés	84 204	57 774
Autres engagements en faveur de la clientèle	55 764	53 056
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS</b>	<b>193 809</b>	<b>151 705</b>
Établissements de crédit	118 772	94 275
Clientèle	10 235	5 199
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS REÇUS</b>	<b>129 007</b>	<b>99 474</b>

### 4.b ENGAGEMENTS DE GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Établissements de crédit	34 174	41 732
Clientèle	96 097	77 529
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS</b>	<b>130 271</b>	<b>119 261</b>
Établissements de crédit	78 392	69 076
Clientèle	147 573	157 247
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS</b>	<b>225 965</b>	<b>226 323</b>

### 4.c INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS OU REÇUS EN GARANTIE

#### ► INSTRUMENTS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Instruments financiers (titres négociables et créances privées) déposés auprès des banques centrales et mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement après décote	83 426	59 474
■ Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	14 249	3 160
■ Disponibles pour des opérations de refinancement	69 177	56 314
<b>Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit, de la clientèle financière, ou des souscripteurs d'obligations collatéralisées émises par le Groupe</b>	<b>64 139</b>	<b>68 303</b>

Au 31 décembre 2014, la Banque a déposé ou rendu éligibles à un dépôt 83 426 millions d'euros (59 474 millions d'euros au 31 décembre 2013) d'instruments financiers (titres négociables et créances privées) auprès des banques centrales qui sont mobilisables à tout instant en garantie d'opérations éventuelles de refinancement, dont 71 474 millions d'euros (47 658 millions d'euros au 31 décembre 2013) auprès de la Banque de France dans le cadre du système de Gestion Globale des Garanties couvrant les opérations de politique monétaire de l'Eurosystème et d'emprunts intrajournaliers. Dans ce cadre, la Banque avait mobilisé auprès des banques centrales 14 249 millions d'euros

au 31 décembre 2014 (3 160 millions d'euros au 31 décembre 2013) dont 14 183 millions d'euros (3 000 millions d'euros au 31 décembre 2013) auprès de la Banque de France.

Les autres actifs donnés en garantie d'opérations auprès des établissements de crédit et de la clientèle financière incluent notamment des financements de BNP Paribas Home Loan SFH, pour 28 975 millions d'euros au 31 décembre 2014 (contre 32 900 millions d'euros au 31 décembre 2013).

#### ► INSTRUMENTS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Instruments financiers reçus en garantie (hors pensions)	11 531	6 096

## Note 5 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

### 5.a FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	Exercice 2014	Exercice 2013
Salaires et traitements	(3 565)	(3 630)
Charges sociales et fiscales	(1 839)	(1 444)
Participation et Intéressement des salariés	(253)	(201)
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNEL</b>	<b>(5 657)</b>	<b>(5 275)</b>

Les produits liés au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi sont imputés en déduction des frais de personnel. Ils s'élèvent à 39 millions d'euros au titre de l'exercice 2014 (26 millions au titre de l'exercice 2013).

L'utilisation du CICE est présentée dans le chapitre 7 « Une banque responsable : informations sur la responsabilité économique, sociale, civique et environnementale de BNP Paribas » du document de référence.

L'effectif de BNP Paribas SA se répartit de la façon suivante :

Effectif, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
BNP Paribas Métropole	37 872	38 393
dont cadres	22 741	22 617
Succursales hors Métropole	11 260	9 169
<b>TOTAL BNP PARIBAS SA</b>	<b>49 132</b>	<b>47 562</b>

### 5.b ENGAGEMENTS SOCIAUX

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à cotisations définies

En France, BNP Paribas SA cotise à différents organismes nationaux et interprofessionnels de retraites de base et complémentaires. BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. À ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

À l'étranger, les plans à prestations définies ayant été fermés dans la plupart des pays (États-Unis, Allemagne, Royaume-Uni, Irlande, Australie principalement) aux nouveaux collaborateurs, ceux-ci se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies. Dans le cadre de ces plans, l'engagement de l'Entreprise consiste essentiellement à verser, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

Les montants versés au titre des régimes postérieurs à l'emploi à cotisations définies français et étrangers sont de 272 millions d'euros pour l'exercice 2014 contre 241 millions d'euros pour l'exercice 2013.

#### Avantages postérieurs à l'emploi relevant de régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies en vigueur chez BNP Paribas SA font l'objet d'évaluations actuarielles indépendantes selon la méthodologie des unités de crédit projetées afin de déterminer la charge correspondant aux droits acquis par les salariés et aux prestations restant à verser aux préretraités et retraités. Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de couverture de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays.

Les provisions constituées au titre des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies s'élèvent à 516 millions d'euros au 31 décembre 2014 (386 millions d'euros au 31 décembre 2013), dont 362 millions d'euros pour les engagements français et 154 millions d'euros pour les engagements étrangers.

Les actifs de retraite comptabilisés (surplus reconnu et actifs distincts) s'élèvent à 2 millions d'euros au 31 décembre 2014 (8 millions d'euros au 31 décembre 2013).

## Régimes de retraite et autres avantages liés à la retraite

### Régimes de retraite

En France, BNP Paribas SA verse un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date. Ces engagements résiduels sont couverts par une provision constituée dans les comptes de BNP Paribas SA, ou sont externalisés auprès d'une compagnie d'assurance.

Les régimes de retraite à prestations définies dont bénéficiaient les cadres supérieurs du Groupe ont tous été fermés et transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le Groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été définitivement déterminés lors de la fermeture des régimes antérieurs. Ces régimes de retraite ont été externalisés auprès de compagnies d'assurance, dans le bilan desquelles la valeur de marché des actifs investis en représentation de ces régimes se répartit à hauteur de 85,9 % en obligations, 6,2 % en actions et 7,9 % en immobilier.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, les régimes de retraite reposent, soit sur l'acquisition d'une pension définie en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni), soit sur l'acquisition annuelle d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux prédéfini (États-Unis). À Hong Kong, une population fermée de collaborateurs bénéficie d'un régime de retraite à cotisations définies avec une garantie de rendement minimum supportée par l'employeur. Du fait de cet engagement de rendement, ce plan entre dans le cadre des régimes à prestations définies.

La gestion de certains régimes est assurée par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni). Au 31 décembre 2014, 88 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur des plans situés au Royaume-Uni, aux États-Unis et à Hong Kong. La valeur de marché des actifs de ces régimes se répartit à hauteur de 28 % en actions, 53 % en obligations, et 19 % en autres instruments financiers.

### Autres avantages liés à la retraite

Les salariés de BNP Paribas SA bénéficient de diverses prestations contractuelles telles que les indemnités de départ ou de fin de carrière. En France, la couverture de ces indemnités fait l'objet d'un contrat externalisé auprès d'une compagnie d'assurance indépendante de BNP Paribas SA.

### Régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi

En France, BNP Paribas SA n'a plus d'engagement au titre des régimes de couverture médicale à l'égard de ses retraités.

Dans les succursales de BNP Paribas SA à l'étranger, il existe plusieurs régimes de couverture médicale pour les retraités dont les principaux se situent aux États-Unis. Les provisions constituées au titre des engagements existant à l'égard des ayants droit s'élèvent à 14 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 11 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les engagements existant au titre des régimes d'aide médicale postérieure à l'emploi sont évalués en utilisant les tables de mortalité en vigueur dans chaque pays et les hypothèses d'évolution des coûts médicaux. Ces hypothèses, basées sur des observations historiques, tiennent compte des évolutions futures estimées du coût des services médicaux résultant à la fois du coût des prestations médicales et de l'inflation.

### Indemnités de fin de contrat de travail

La Banque a mis en place un certain nombre de plans de départs anticipés fondés sur le volontariat de salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Les charges liées aux plans de départ volontaire font l'objet de provisions au titre des personnels en activité éligibles dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions relatives à ces plans s'élèvent à 20 millions d'euros au 31 décembre 2014 (22 millions au 31 décembre 2013).

En millions d'euros, au	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Provisions au titre des plans de départ volontaire, préretraite, et plan d'adaptation des effectifs	20	22

## Note 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### 6.a ÉVOLUTION DU CAPITAL

#### Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours de l'exercice 2014

Les délégations suivantes en cours de validité en 2014, ont été accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 <sup>e</sup> résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe. <i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5 % du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 0,5 % par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 <sup>e</sup> résolution)	Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe. <i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3 % du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 1 % par an. Ce plafond est global et commun aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (6 <sup>e</sup> résolution)	Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social. <i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (comme précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,</li> <li>- annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (14<sup>e</sup> résolution),</li> <li>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce,</li> <li>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,</li> <li>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,</li> <li>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</li> </ul> <i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 5<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014.</i>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 221 295 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 203 300 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1 <sup>er</sup> janvier au 14 mai 2014.

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (5 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 70 euros par action (60 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de plans d'épargne d'entreprise ;</li> <li>- annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (21<sup>e</sup> résolution) ;</li> <li>- couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L233-16 du Code de commerce,</li> <li>- aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;</li> <li>- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;</li> <li>- à des fins de gestion patrimoniale et financière.</li> </ul> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 6<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.</i></p>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 446 143 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 447 604 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 15 mai au 31 décembre 2014
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (16 <sup>e</sup> résolution)	<p>Émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 13<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (17 <sup>e</sup> résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 4,8 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 14<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (18 <sup>e</sup> résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 240 millions d'euros (soit 120 millions d'actions).</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 15<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (19 <sup>e</sup> résolution)	<p>Émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 16<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

Résolutions des Assemblées Générales des actionnaires		Utilisation faite au cours de l'exercice 2014
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (20 <sup>e</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 240 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 17<sup>e</sup> à 19<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 4,8 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 17<sup>e</sup> à 19<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (21 <sup>e</sup> résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 18<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (22 <sup>e</sup> résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 16<sup>e</sup> à 19<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 16<sup>e</sup> à 19<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Non applicable
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (23 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservés.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois et se substitue à celle accordée par la 20<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2014 (24 <sup>e</sup> résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 14<sup>e</sup> résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.</i></p> <p><i>L'autorisation est donnée de réduire le capital de BNP Paribas par annulation de 390 691 actions BNP Paribas acquises dans le cadre des opérations de rapprochement entre BNP Paribas et Banca Nazionale del Lavoro (BNL) pour la durée visée ci-dessus.</i></p>	<p>Il n'a pas été fait usage de cette résolution</p> <p>Annulation de 390 691 actions d'un nominal de 2 euros le 18 décembre 2014</p>

## Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
<b>NOMBRE D'ACTIONNÉS ÉMIS</b>						
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>1 242 261 961</b>	<b>2</b>	<b>2 484 523 922</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 172 596	2	4 345 192	(1)	(1)	1 <sup>er</sup> janvier 2012
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	728 252	2	1 456 504	(1)	(1)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
<b>NOMBRE D'ACTIONNÉS ÉMIS</b>						
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>1 245 162 809</b>	<b>2</b>	<b>2 490 325 618</b>			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	1 030 596	2	2 061 192	(1)	(1)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	154 961	2	309 922	(1)	(1)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Réduction du capital par annulation d'actions	(390 691)	2	(781 382)	14-mai-14	18-déc-14	-
<b>NOMBRE D'ACTIONNÉS ÉMIS</b>						
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>1 245 957 675</b>	<b>2</b>	<b>2 491 915 350</b>			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



**6.b TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 31 DÉCEMBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2014**

<i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'émission et autres primes	Résultat et réserves de l'exercice	Total capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2012</b>	<b>2 485</b>	<b>22 924</b>	<b>33 809</b>	<b>59 218</b>
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2012			(1 863)	(1 863)
Augmentations de capital	5	102	1	108
Impact de la recommandation de l'ANC n° 2013-02			(282)	(282)
Autres variations			(46)	(46)
Résultat de l'exercice 2013			4 996	4 996
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>2 490</b>	<b>23 026</b>	<b>36 615</b>	<b>62 131</b>
Dividendes sur le résultat de l'exercice 2013			(1 866)	(1 866)
Augmentations de capital	3	51		54
Réduction de capital (par annulation d'actions)	(1)	(29)		(30)
Autres variations			1	1
Résultat de l'exercice 2014			(3 089)	(3 089)
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2014</b>	<b>2 492</b>	<b>23 048</b>	<b>31 661</b>	<b>57 201</b>

**6.c NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Le montant notionnel des instruments financiers dérivés ne constitue qu'une indication de volume de l'activité de BNP Paribas SA sur les marchés d'instruments financiers et ne reflète pas les risques de marché attachés à ces instruments.

**Portefeuille de transaction**

<i>En millions d'euros, au</i>	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Instruments dérivés de cours de change	3 469 648	2 567 767
Instruments dérivés de taux d'intérêt	33 359 103	36 072 404
Instruments dérivés sur actions	1 280 231	1 162 668
Instruments dérivés de crédit	1 828 215	1 969 259
Autres instruments dérivés	109 772	79 336
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME DE TRANSACTION</b>	<b>40 046 969</b>	<b>41 851 434</b>

Les opérations sur instruments financiers réalisés sur des marchés organisés représentent 49 % des opérations portant sur des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2014 (56 % au 31 décembre 2013).

**Stratégie de couverture**

Le montant total des notionnels des instruments financiers dérivés utilisés en couverture s'établit à 719 582 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre 647 437 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

**Valeur de marché**

La valeur de marché de la position nette positive des opérations fermes est évaluée à environ 100 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une position nette positive de 2 000 millions d'euros au 31 décembre 2013. La valeur de marché de la position nette acheteuse des opérations conditionnelles est évaluée à environ 7 800 millions d'euros au 31 décembre 2014 contre une position nette acheteuse de 3 100 millions d'euros au 31 décembre 2013.

## 6.d INFORMATIONS SECTORIELLES

Les encours au bilan des opérations interbancaires et assimilées ainsi que des opérations avec la clientèle se répartissent géographiquement de la manière suivante :

En millions d'euros, au	Opérations interbancaires et assimilés		Opérations avec la clientèle et crédit-bail		Total par zone géographique	
	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2014	31 décembre 2013
France	314 742	287 641	252 372	223 359	567 114	511 000
Autres pays de l'Espace Économique Européen	66 797	65 019	50 390	46 215	117 187	111 234
Pays des zones Amérique et Asie	99 081	75 189	56 220	44 752	155 301	119 941
Autres pays	1 423	1 221	2 232	1 885	3 655	3 106
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>482 043</b>	<b>429 070</b>	<b>361 214</b>	<b>316 211</b>	<b>843 257</b>	<b>745 281</b>
France	237 051	225 012	228 657	176 485	465 708	401 497
Autres pays de l'Espace Économique Européen	22 797	38 966	77 779	57 503	100 576	96 469
Pays des zones Amérique et Asie	33 873	28 189	75 671	52 375	109 544	80 564
Autres pays	2 314	2 239	4 900	4 907	7 214	7 146
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>296 035</b>	<b>294 406</b>	<b>387 007</b>	<b>291 270</b>	<b>683 042</b>	<b>585 676</b>

Le produit net bancaire de BNP Paribas SA en 2014 pour l'ensemble de ses activités est réalisé à hauteur de 89 % avec des contreparties appartenant à l'espace économique européen (91 % en 2013).

## 6.e ÉCHÉANCES DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En millions d'euros	Opérations à vue au jour le jour	Durée restant à courir					Dont provisions	Total
		Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans			
<b>Emplois</b>								
Caisse, banques centrales et CCP	87 957	808						88 765
Effets publics et valeurs assimilées	196	26 608	10 392	30 106	50 939	(21)		118 241
Créances sur les établissements de crédit	24 627	135 230	33 807	51 009	30 364	(163)		275 037
Opérations avec la clientèle et crédit-bail	18 445	148 063	36 740	88 974	68 992	(6 689)		361 214
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 327	20 204	14 510	22 726	31 597	(400)		90 364
<b>Ressources</b>								
Dettes envers les établissements de crédit et Banques Centrales et CCP	48 376	145 837	24 521	63 081	14 220			296 035
Opérations avec la clientèle	179 754	153 673	26 361	21 239	5 980			387 007
Dettes représentées par un titre	826	48 805	34 971	39 451	32 739			156 792

## 6.f ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

La création d'implantations par BNP Paribas SA, ou les filiales qui en dépendent au sein du Groupe constitué autour de BNP Paribas SA, dans les États considérés comme non coopératifs au sens de l'article 238-O A du CGI et de l'arrêté du 17 janvier 2014 modifiant la liste des États et territoires non coopératifs est soumise à une procédure spéciale d'autorisation par la Conformité. Ces implantations, conformément au

principe d'uniformité et d'universalité du dispositif de contrôle interne du Groupe, et à son principe de « mieux disant déontologique », sont soumises aux règles du Groupe en matière de contrôle des risques de toute nature, de lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme et de respect des embargos financiers.

Dénomination	% intérêt	Forme juridique	Nature d'agrément	Activité
<b>Brunei</b>				
BNP Paribas Asset Management (B) SDN BHD	98,29	SDN BHD (Private Limited Company)	Investment Advisor License	Gestion d'actifs
<b>Îles Vierges britanniques</b>				
BNP Paribas TRUST CORPORATION	100	SARL	Class I Trust Licence	Trustee Services
<b>Botswana</b>				
RCS Botswana Proprietary limited <sup>(1)</sup>	100	Proprietary limited		Services financiers auxiliaires

(1) Filiale consolidée du fait de l'acquisition en 2014 par BNP Paribas Personal Finance de RCS Group en Afrique du Sud.

## 6.2 L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et la mise en distribution de dividende

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 une affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et une mise en distribution du dividende selon les modalités suivantes :

En millions d'euros	
Résultat net de l'exercice	(3 089)
Report à nouveau bénéficiaire	25 581
<b>TOTAL À AFFECTER</b>	<b>22 492</b>
Dividende	1 869
Report à nouveau	20 623
<b>TOTAL AFFECTÉ</b>	<b>22 492</b>

Le dividende d'un montant de 1 869 millions d'euros à verser aux actionnaires de BNP Paribas – sur la base du nombre d'actions existantes au 31 décembre 2014 – correspond à une distribution de 1,50 euros par action au nominal de 2 euros.

## 6.3 Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
■ Capital social (en euros)	2 397 320 312	2 415 491 972	2 484 523 922	2 490 325 618	2 491 915 350
■ Nombre d'actions émises	1 198 660 156	1 207 745 986	1 242 261 961	1 245 162 809	1 245 957 675
■ Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Résultat global des opérations effectives (en millions d'euros)</b>					
■ Chiffre d'affaires hors taxes	28 426	31 033	30 015	26 704	24 598
■ Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 193	7 366	6 349	6 183	1 766
■ Impôts sur les bénéfices	(118)	300	(1 273)	(466)	(218)
■ Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	3 465	3 466	5 812	4 996	(3 089)
■ Montant des bénéfices distribués <sup>(1)</sup>	2 518	1 449	1 863	1 868	1 869
<b>Résultats des opérations réduits à une seule action en euros</b>					
■ Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	5,90	6,35	4,09	4,59	1,24
■ Bénéfice ou perte après impôts, amortissements et provisions	2,89	2,87	4,68	4,01	(2,48)
■ Dividende versé à chaque action <sup>(1)</sup>	2,10	1,20	1,50	1,50	1,50
<b>Personnel</b>					
■ Nombre de salariés au 31 décembre	49 671	49 784	48 896	47 562	49 132
■ Montant de la masse salariale (en millions d'euros)	3 977	3 829	3 915	3 772	3 713
■ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en millions d'euros)	1 141	1 212	1 488	1 359	1 328

(1) Pour 2014, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

## 6.4 Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	en millions de devises			en millions d'euros (*)			en %	Réf.
		Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		
<b>I – Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1 % du capital de BNP Paribas SA</b>									
<b>1. Filiales (détenues à + de 50 %)</b>									
Antin Participation 5	EUR	170	1	3	170	1	3	100,00 %	(1)
Arval Service Lease	EUR	66	925	242	66	925	242	100,00 %	(2)
Austin Finance	EUR	868	152	43	868	152	43	92,00 %	(1)
B*Capital	EUR	4	10	4	4	10	4	99,96 %	(1)
Banca Nazionale del Lavoro SPA	EUR	2 077	3 557	(126)	2 077	3 557	(126)	100,00 %	(1)
Banco BNP Paribas Brasil SA	BRL	717	799	140	224	249	44	100,00 %	(2)
BancWest Corporation	USD	1	11 957	466	1	9 881	385	99,00 %	(2)
BGŻ SA	PLN	56	3 953	56	13	923	13	88,97 %	(2)
BNL International Investment SA	EUR	110	314	1	110	314	1	100,00 %	(2)
BNP Intercontinentale – BNPI	EUR	31	4	(1)	31	4	(1)	100,00 %	(1)
BNP Paribas (China) Ltd.	USD	653	312	186	540	258	154	100,00 %	(2)
BNP Paribas BDDI Participations	EUR	46	58	35	46	58	35	100,00 %	(1)
BNP Paribas Beteiligungsholding AG	EUR	436	0	0	436	0	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas Canada	CAD	533	401	19	379	285	13	100,00 %	(2)
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	HKD	672	(9)	1	72	(1)	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas Cardif	EUR	150	3 356	220	150	3 356	220	100,00 %	(1)
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	COP	103 721	(2 202)	2 150	36	(1)	1	94,00 %	(2)
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	USD	75	239	21	62	198	17	100,00 %	(2)
BNP Paribas Developpement	EUR	115	335	37	115	335	37	100,00 %	(1)
BNP Paribas El Djazair	DZD	10 000	6 659	5 011	95	63	47	84,17 %	(2)
BNP Paribas Espana SA	EUR	52	22	0	52	22	0	99,67 %	(2)
BNP Paribas Factor	EUR	6	27	20	6	27	20	100,00 %	(2)
BNP Paribas Factor Portugal	EUR	13	69	5	13	69	5	64,26 %	(2)
BNP Paribas Fortis	EUR	9 375	4 056	1 336	9 375	4 056	1 336	99,93 %	(1)
BNP Paribas Home Loan SFH	EUR	285	1	1	285	1	1	100,00 %	(1)
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	INR	2 608	219	71	34	3	1	100,00 %	(2)
BNP Paribas Investment Partners	EUR	23	2 399	(107)	23	2 399	(107)	66,67 %	(1)
BNP Paribas Ireland	EUR	902	459	81	902	459	81	100,00 %	(2)
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	EUR	204	58	(50)	204	58	(50)	73,83 %	(2)
BNP Paribas Malaysia Berhad	MYR	602	(18)	34	142	(4)	8	100,00 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2014.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2014.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2014.

(3) Données sociales au 31/12/2013.

## INFORMATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

Principales filiales et participations de BNP Paribas SA

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réf.
		en millions de devises			en millions d'euros (*)			en %	
BNP Paribas Personal Finance	EUR	468	4 128	509	468	4 128	509	100,00 %	(1)
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	USD	0	600	0	0	496	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas Real Estate	EUR	383	208	77	383	208	77	100,00 %	(2)
BNP Paribas Réunion	EUR	25	25	7	25	25	7	100,00 %	(2)
BNP Paribas SB Re	EUR	450	87	(3)	450	87	(3)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	HKD	2 429	(864)	(105)	259	(92)	(11)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	JPY	201 050	(10 809)	6 554	1 386	(75)	45	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	KRW	250 000	13 280	2 066	188	10	2	100,00 %	(2)
BNP Paribas Securities Services - BP2S	EUR	172	541	147	172	541	147	94,67 %	(1)
BNP Paribas services (Hong Kong) Ltd.	HKD	336	(95)	0	36	(10)	0	100,00 %	(3)
BNP Paribas SJ Ltd.	JPY	30 800	49	(176)	212	0	(1)	100,00 %	(2)
BNP Paribas Suisse SA	CHF	320	5 615	(3 538)	266	4 669	(2 942)	99,99 %	(2)
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	GBP	1 227	15	39	1 580	20	50	100,00 %	(2)
BNP Paribas Wealth Management	EUR	103	172	(28)	103	172	(28)	100,00 %	(1)
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	TRY	1 032	1	0	366	0	0	100,00 %	(2)
BNP Paribas ZAO	RUB	5 798	580	191	81	8	3	100,00 %	(2)
BNP PUK Holding Ltd.	GBP	257	27	(8)	331	35	(11)	100,00 %	(2)
Cobema	EUR	439	1 859	142	439	1 859	142	99,20 %	(2)
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	EUR	395	259	11	395	259	11	100,00 %	(2)
Compagnie Financière Ottomane SA	EUR	9	294	9	9	294	9	96,97 %	(2)
Financière BNP Paribas	EUR	227	31	61	227	31	61	100,00 %	(1)
Financière des Italiens	EUR	412	(191)	0	412	(191)	0	100,00 %	(1)
Financière du Marché Saint Honoré	EUR	49	24	(9)	49	24	(9)	100,00 %	(1)
Harewood Helena 1 Ltd.	USD	69	38	13	57	31	11	100,00 %	(3)
Harewood Holdings Ltd.	GBP	137	34	5	176	44	7	100,00 %	(2)
International Factors Italia SPA - Ifitalia	EUR	56	464	61	56	464	61	99,65 %	(2)
Natiocrédibail	EUR	32	45	(17)	32	45	(17)	100,00 %	(2)
Optichamps	EUR	411	(168)	0	411	(168)	0	100,00 %	(1)
Paribas North America Inc.	USD	1 282	250	(115)	1 060	206	(95)	100,00 %	(2)
Parilease	EUR	54	255	4	54	255	4	100,00 %	(2)
Participations Opéra	EUR	410	(183)	0	410	(183)	0	100,00 %	(1)
PT Bank BNP Paribas Indonésia	IDR	1 062 170	525 644	241 803	71	35	16	99,00 %	(2)
Royale Neuve I Sarl	GBP	0	522	(3)	1	672	(4)	100,00 %	(2)
Sagip	EUR	218	1 104	52	218	1 104	52	100,00 %	(2)
Société Orbaisienne de Participations	EUR	311	(72)	(10)	311	(72)	(10)	100,00 %	(1)
Taitbout Participation 3 SNC	EUR	792	37	(15)	792	37	(15)	100,00 %	(1)
UCB Bail 2	EUR	105	10	0	105	10	0	100,00 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2014.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2014.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2014.

(3) Données sociales au 31/12/2013.

Libellé titre	Dev.	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue	Réf.
		en millions de devises			en millions d'euros (*)			en %	
<b>2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)</b>									
Banque de Nankin	CNY	2 969	19 059	4 474	401	2 574	604	16,18 %	(3)
BGL BNP Paribas	EUR	713	5 272	444	713	5 272	444	15,96 %	(2)
BNP Paribas Leasing Solutions	EUR	1 820	775	166	1 820	775	166	50,00 %	(2)
Crédit Logement	EUR	1 260	180	74	1 260	180	74	16,50 %	(3)
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)	INR	228	3 849	(80)	3	50	(1)	33,58 %	(2)
Klépierre SA (Groupe)	EUR	279	2 647	76	279	2 647	76	18,02 %	(3)
Pargesa Holding SA	CHF	1 699	608	244	1 413	506	203	11,15 %	(3)
Verner Investissements (Groupe)	EUR	15	334	50	15	334	50	50 %	(2)

(\*) Conversion au cours du 31/12/2014.

(1) Données sociales non auditées au 31/12/2014.

(2) Données retenues dans les comptes consolidés du Groupe au 31/12/2014.

(3) Données sociales au 31/12/2013.

En millions d'euros	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères

**II - Renseignements globaux concernant toutes les filiales et participations**
**Valeur Comptable des titres détenus**

Valeur brute	19 918	42 026	654	3 322
Valeur nette	19 066	38 544	643	3 140
Montants des prêts et avances accordés	77 302	10 896	3	1 025
Montants des cautions et avals donnés	30 200	15 049	2 009	14
Montants des dividendes encaissés	1 060	1 117	32	213



## 6.5 Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA en 2014 portant sur au moins 5 % du capital de sociétés françaises

Franchissement de seuil supérieur à 5 % du capital		
Ncoté	AMENAGEMENT DE LA DAILLE	SNC
Ncoté	LA CROIX DU SUD	SCI
Ncoté	PORT CERGY 2	SCI
Franchissement de seuil supérieur à 10 % du capital		
Ncoté	FINANCIERE POULT (ex UNIVERS 28)	SAS
Ncoté	MALARDEAU LAVAND'OR	SCI
Ncoté	RESIDENCE DU GOLF	SCI
Ncoté	RUE VAUBAN	SCI
Ncoté	SEPAMAIL.EU	SAS
Franchissement de seuil supérieur à 20 % du capital		
Ncoté	AMENAGEMENT FORUM SEINE	SNC
Ncoté	JEANNE D'ARC	SCI
Ncoté	PROMOSEINE	SNC
Franchissement de seuil supérieur à 33,33 % du capital		
Ncoté	EURO SECURED NOTES ISSUER	SAS
Ncoté	LE VICTORIEN A PARIS	SCI
Ncoté	SCI DU TOUL	SCI
Franchissement de seuil supérieur à 50 % du capital		
Ncoté	BNP Paribas Real Estate Valuation France	SAS
Ncoté	SCI DU SURMELIN	SCI
Franchissement de seuil supérieur à 66,66 % du capital		
Ncoté	AMS INCUBATION	SAS
Ncoté	B*CAPITAL	SA
Ncoté	FLYING BAIL	SCI
Ncoté	HANOVRE FINANCEMENT 6	SAS
Ncoté	HANOVRE FINANCEMENT 7	SAS
Ncoté	HANOVRE FINANCEMENT 8	SAS
Ncoté	HANOVRE FINANCEMENT 9	SAS
Ncoté	HANOVRE FINANCEMENT 10	SAS
Ncoté	HUGO VINCI	SCI
Ncoté	PAPANGUE 2	SCI
Ncoté	QUARTIER DU COLOMBIER	SNC
Ncoté	UCB BAIL 2	SAS

## 6.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Mazars

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires

BNP Paribas SA

16, boulevard des Italiens

75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de BNP Paribas SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.g de l'annexe décrivant les coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1, 2.f, 3.a, 3.b, 3.c, 3.e et 3.k de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des expositions, au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et de portefeuille.

**Valorisation des instruments financiers**

Votre société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

**Valorisation des titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation, autres titres détenus à long terme et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (notes 1, 2.h, 3.c et 3.e de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes de portefeuille.

**Provisionnement des engagements sociaux**

Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 1, 3.k et 5.b de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et les principaux paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III – Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 6 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Damien Leurent

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Étienne Boris

**Mazars**

Hervé Hélias

## 7

# UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

<b>7.1</b>	<b>La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable</b>	<b>424</b>
	La charte BNP Paribas : notre métier, notre responsabilité	424
	Notre vision stratégique	426
<b>7.2</b>	<b>Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique</b>	<b>430</b>
	Le financement durable de l'économie	430
	Une éthique commerciale	432
	Une offre de produits responsables	436
<b>7.3</b>	<b>Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines</b>	<b>440</b>
	Le recrutement, la mobilité et la formation	441
	La diversité	448
	La gestion responsable de l'emploi	451
<b>7.4</b>	<b>Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture</b>	<b>455</b>
	Le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social	455
	La lutte contre l'exclusion et la promotion du respect des Droits de l'Homme	457
	Une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement	460
<b>7.5</b>	<b>Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique</b>	<b>464</b>
	Des politiques de financement engagées dans les secteurs sensibles	464
	La diminution de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre	467
	Le soutien à la recherche sur le changement climatique	468
<b>7.6</b>	<b>Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II</b>	<b>470</b>
<b>7.7</b>	<b>Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas</b>	<b>472</b>
	Responsabilité de la société	472
	Indépendance et contrôle qualité	472
	Responsabilité du Commissaire aux comptes	473

Toutes les informations présentées dans le chapitre RSE du Document de référence ont été collectées par des demandes spécifiques adressées aux fonctions, lignes, métiers ou territoires du Groupe, ou par l'exploitation d'outils de gestion interne du Groupe. Lorsque le périmètre couvert par une information diffère de l'ensemble du Groupe BNP Paribas, il est alors précisé en regard de celle-ci.

## 7.1 La démarche de BNP Paribas en tant que banque responsable

En 2012, BNP Paribas a élaboré une Charte de responsabilité, signée du Président et du Directeur Général de l'entreprise. Ce document rappelle les engagements de BNP Paribas pour mériter la confiance de ses clients et précise la façon dont le Groupe conçoit sa responsabilité économique, sociale, civique et environnementale. Il a été diffusé à tous

les collaborateurs et à de nombreux clients. Cette charte a été mise à jour début 2014 pour être en cohérence avec le plan de développement 2014-2016 du Groupe.

### LA CHARTE BNP PARIBAS : NOTRE MÉTIER, NOTRE RESPONSABILITÉ

Le Groupe BNP Paribas est le résultat du rapprochement de banques ayant marqué l'histoire économique européenne depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et ancrées dans leurs territoires. Construite au fil du temps, la confiance de nos clients constitue notre premier capital. Nous conduisons notre Groupe dans le respect d'engagements essentiels pour mériter cette confiance et agir en banque responsable.

tant par le financement que par les marchés de capitaux – à leurs besoins de développement, de conseil et de gestion de leurs risques.

L'ensemble **Investment Solutions** se compose de métiers complémentaires centrés sur l'assurance, la gestion de l'épargne institutionnelle et privée, l'immobilier et les services aux investisseurs. Il développe ainsi des services innovants pour les clients de ses propres canaux de distribution et des autres activités du Groupe.

#### NOTRE RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

##### Rester fidèles à notre mission première : le service à nos clients dans la durée

BNP Paribas a pour mission première de servir ses clients, d'instaurer une relation dans la durée avec eux, de les aider à réussir leurs projets personnels et professionnels. La Banque accompagne les particuliers dans la gestion de leurs finances et de leur épargne au quotidien ; elle est un partenaire de choix pour les entreprises de toutes tailles, ainsi que pour les institutions. Notre modèle est celui de la banque universelle, parce que c'est celui qui répond le mieux aux attentes multiples de nos clients dans le monde. BNP Paribas dispose ainsi de trois grandes familles d'activités qui œuvrent quotidiennement ensemble.

BNP Paribas est en même temps la banque d'un monde qui change. Dans tous nos métiers, nous veillons à être acteurs et précurseurs des innovations. Plus encore, nous nous engageons à accompagner nos clients dans les changements qui les touchent : pour les particuliers, la banque digitale sur internet et mobile et tous les nouveaux moyens de paiements ; pour les entreprises, la mondialisation de leurs activités que nous soutenons par le réseau « One Bank for Corporates » ; pour tous les créateurs, l'appui à leurs projets.

Afin de remplir toutes ces missions dans le cadre d'exigences réglementaires considérablement accrues, BNP Paribas a plus que doublé le montant de ses fonds propres entre 2008 et 2013, et encore consolidé sa liquidité. BNP Paribas réinvestit chaque année la majorité de ses bénéfices, afin de renforcer sa solidité financière et sa capacité à répondre aux demandes de crédits de ses clients. Mais il s'attache à rémunérer ses actionnaires à la hauteur de leur confiance.

La **banque de détail** se compose de réseaux multicanaux de proximité (agences, centres d'affaires et de banque privée, banque digitale) qui globalement consacrent au crédit l'intégralité des dépôts qu'ils collectent. En outre, les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, leasing ou encore location avec services) appuient internationalement le commerce et les industriels.

##### Accepter de prendre des risques tout en les contrôlant étroitement

La **banque de financement et d'investissement** a pour raison d'être dans le monde entier de servir ses clients (des entreprises aux institutionnels), pour qui elle est un partenaire de long terme. Elle répond concrètement –

Financer l'économie, accompagner des projets, aider les clients à gérer leurs expositions aux changes ou aux taux d'intérêt, c'est accepter de prendre des risques. La force de BNP Paribas, c'est justement de savoir gérer ces risques. Le Groupe considère que les contrôler étroitement relève de sa responsabilité tant vis-à-vis de ses clients que du système financier dans son ensemble. Les engagements du Groupe sont donc

décidés au terme d'un processus collégial et contradictoire, s'appuyant sur une forte culture du risque partagée à tous les niveaux de la Banque. Ceci vaut tant pour les risques de crédit liés aux prêts – acceptés après analyse approfondie de la situation des emprunteurs et de leurs projets – que pour les risques de marché résultant des transactions avec les clients : ceux-ci sont évalués chaque jour, soumis à des scénarios de tension et encadrés par un système de limites.

La diversification de BNP Paribas, tant sur le plan géographique que sur celui de ses métiers, permet d'équilibrer les risques et leurs conséquences lorsqu'ils se matérialisent. Le Groupe est organisé et géré de manière que les éventuelles difficultés d'un de ses métiers ne mettent pas en péril les autres domaines d'activité de la Banque.

### Respecter une éthique rigoureuse

Le respect de la conformité et de l'éthique est pour nous aussi essentiel que le contrôle des risques : BNP Paribas refuse de travailler avec tout client ou organisation dont l'activité est liée à la fraude, à la corruption ou à des commerces illicites. Ceci passe naturellement par le respect des lois et règlements dans tous les pays où nous œuvrons. Mais les règles internes au Groupe, et le Code de conduite applicable à chaque collaborateur, peuvent être plus exigeants encore. BNP Paribas a mis en place de longue date une fonction « Conformité » dont la forme actuelle remonte à 2005, dès avant la crise. Son responsable est membre du Comité Exécutif du Groupe ; ses effectifs ont été multipliés par quatre depuis lors pour atteindre près de 2 000 personnes.

Pour autant, nous ne prétendons pas être une banque infaillible : nos activités et nos équipes sont multiples, et elles doivent respecter de nombreuses réglementations nationales différentes. Notre devoir de vigilance est permanent, appuyé par des équipes de contrôle et une Inspection Générale forte et indépendante. Si des manquements sont identifiés, ils appellent corrections immédiates et sanctions sans faille, en coopération totale avec les autorités publiques concernées.

BNP Paribas est attaché au civisme fiscal. Le Groupe est un des tout premiers contribuables en France comme dans ses principaux pays d'implantation. Il s'est retiré de tous les paradis fiscaux identifiés par les organisations publiques internationales. Il favorise aussi le respect des obligations fiscales de ses clients notamment par sa politique de banque privée responsable.

La loyauté envers les clients est l'autre pilier de l'éthique de BNP Paribas. Tout collaborateur du Groupe œuvre sincèrement pour la réussite de ses clients, en veillant sur la protection de leurs intérêts avec autant d'attention que sur ceux de BNP Paribas. Épargne, crédit, assurance, moyens de paiement : un collaborateur ne propose pas une transaction dont il sait qu'elle ne sera pas dans l'intérêt du client.

BNP Paribas s'efforce d'accompagner ses clients avec une attention particulière lorsqu'ils rencontrent une difficulté et, au-delà de la crise, de regarder vers l'avenir. Le Groupe mesure la satisfaction de ses clients dans tous ses métiers, et sa politique de qualité est régulièrement adaptée pour être au meilleur niveau dans ce domaine. Une banque, ce sont des femmes et des hommes qui mobilisent toutes leurs compétences mais peuvent parfois se tromper : lorsque c'est le cas, BNP Paribas reconnaît ses erreurs et s'efforce d'en réparer les éventuelles conséquences pour ses clients.

### NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Dans l'ensemble de ses territoires, le Groupe s'engage envers la collectivité, dont il est partie prenante. Il s'engage d'abord par sa **responsabilité économique**, déjà précisée – assurer le financement des projets de ses clients – mais au-delà, en se reconnaissant trois autres responsabilités :

- **une responsabilité sociale**, par des pratiques loyales à l'égard des 185 000 collaborateurs du Groupe et l'attachement à un dialogue social de qualité. BNP Paribas recrute et forme environ 20 000 nouveaux collaborateurs chaque année. Le Groupe fait de la diversité sous toutes ses formes, un engagement fort et évalué ; il se fixe des objectifs précis quant à la promotion des femmes. En matière d'emploi, BNP Paribas s'attache à toujours donner la priorité au reclassement, en favorisant la mobilité interne et la formation. Nous avons une responsabilité particulière dans nos quatre marchés domestiques, où notre taille et la diversité de nos activités nous ont toujours permis d'exclure les départs contraints grâce à une gestion sociale innovante ;
- **une responsabilité civique**, dans la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'éducation et de la culture. Le Groupe s'implique fortement au bénéfice de la société dans des projets qui prolongent son action bancaire : aide aux banlieues et quartiers sensibles, microcrédit, soutien à l'entrepreneuriat social. Notre investissement en microfinance et entrepreneuriat social augmente continuellement, pour dépasser les 200 millions d'euros en 2015. L'engagement civique se traduit aussi par l'action de mécénat de la Fondation BNP Paribas dans les domaines de la solidarité, la culture et la recherche. Un budget annuel global de près de 40 millions d'euros est alloué à ces activités, incluant le fonds « Urgence et Développement » créé avec trois ONG humanitaires. Enfin, nos métiers et réseaux s'engagent dans des programmes d'éducation financière ouverts au plus grand nombre ;
- **une responsabilité environnementale**. Partout dans le monde, BNP Paribas veille à l'impact environnemental de son activité bancaire via des politiques fixant des critères précis de financement et d'investissement dans les domaines à risques comme le secteur de la production d'énergie ou de l'exploitation forestière. BNP Paribas s'est également fixé comme objectif de réduire l'impact environnemental de son fonctionnement propre en réduisant notamment sa consommation de papier de 15 % par collaborateur à l'horizon 2015. Enfin le Groupe soutient, à travers sa Fondation, des programmes de recherche visant à mieux comprendre les causes du changement climatique et à en maîtriser les conséquences. Sur ces divers champs de responsabilité, BNP Paribas se fixe des objectifs chiffrés. Leur atteinte effective conditionne une part du plan de rémunération à long terme des cadres du Groupe.

Ces engagements sont reflétés dans quatre principes de management clairs : focus client, entreprendre en conscience des risques, valorisation des personnes et exemplarité. Ils inspirent notre plan de développement 2016. Les équipes de BNP Paribas œuvrent chaque jour pour que la Banque contribue à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une banque responsable, c'est l'honneur et la fierté de notre métier. C'est notre projet d'entreprise.

Février 2014

Baudouin Prot  
Président

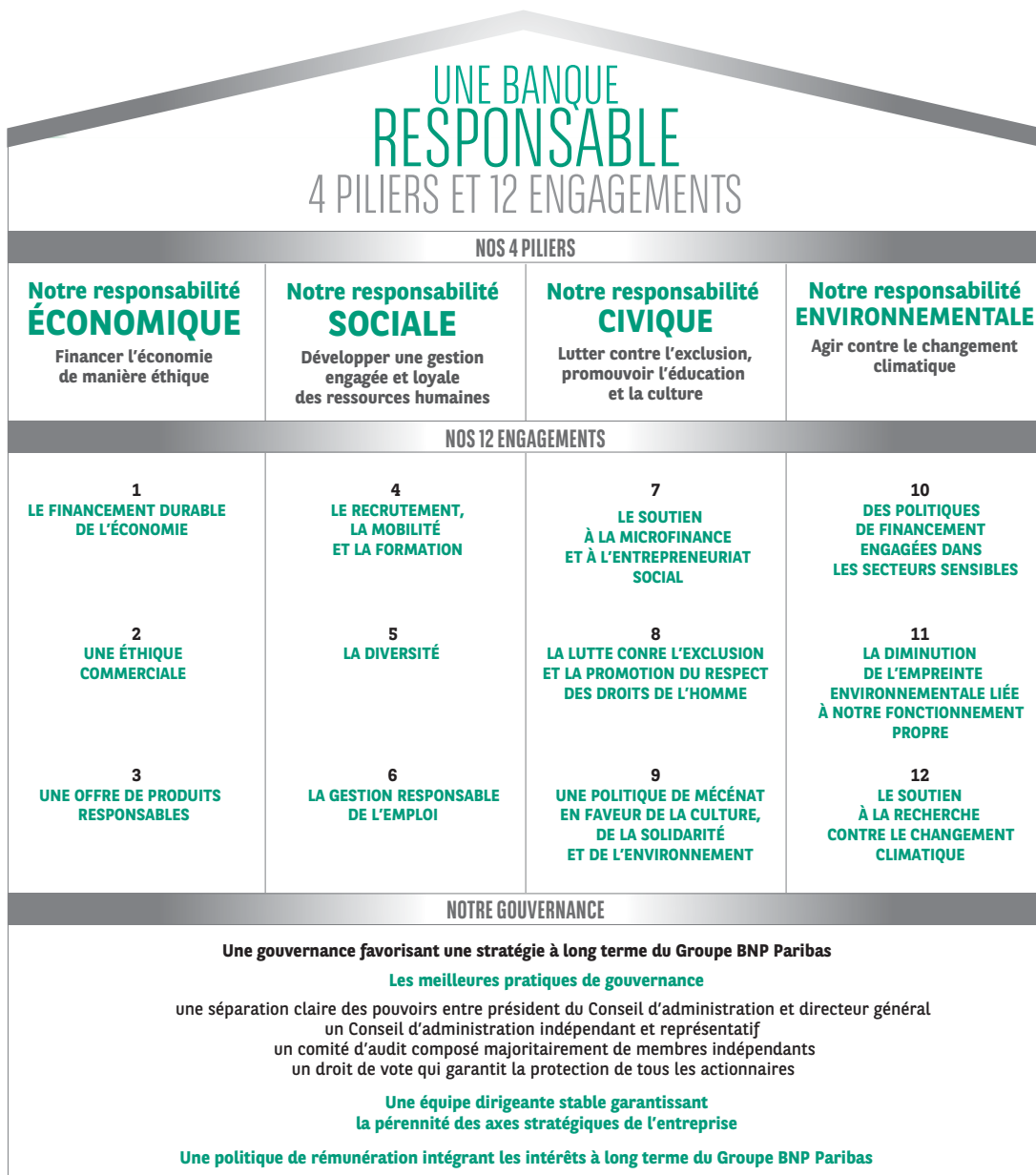
Jean-Laurent Bonnafé  
Administrateur Directeur Général

## NOTRE VISION STRATÉGIQUE

La politique de responsabilité de BNP Paribas est structurée depuis 2012 autour de 4 piliers et de 12 engagements. Les bonnes pratiques de gouvernance du Groupe, qui garantissent les intérêts à long terme de l'entreprise, en constituent le socle.

Tous les métiers, réseaux, filiales et pays du Groupe déclinent cette politique en intégrant leurs spécificités. Ainsi, BNP Paribas Investment Partners se positionne en investisseur responsable tandis que BNP Paribas Leasing Solutions met en œuvre une stratégie de Positive Leasing et que BNP Paribas Personal Finance poursuit sa politique de crédit responsable, qu'il oriente aujourd'hui vers la coresponsabilité®.

## LES ENGAGEMENTS DE BNP PARIBAS EN TANT QUE BANQUE RESPONSABLE





## LE TABLEAU DE BORD DE PILOTAGE DE LA POLITIQUE RSE

En 2013, BNP Paribas s'est doté de treize indicateurs de pilotage et s'est fixé pour chacun un objectif à l'horizon 2015. L'atteinte de ces objectifs sera suivie sur une base annuelle par le Comité Exécutif du Groupe. Neuf de ces treize indicateurs sont intégrés dans le calcul de la rémunération variable différée des 5 000 top managers du Groupe, ils pèsent pour 20 % dans les conditions d'attribution.

### ► LES INDICATEURS DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Pilier	Indicateur	Valeur 2013	Valeur 2014	Objectif 2015
Responsabilité Économique	Taux de croissance cumulée du crédit depuis 2008 par rapport à l'évolution cumulée du PIB en valeur sur la période	France 18,7 % vs 6,7 % Italie 14,6 % vs - 1 % Bel/Lux 18,5 % vs 14 %	France 19,3 % vs 10,9 % Italie 12,8 % vs 2,7 % Bel/Lux 21,0 % vs 19,0 %	Rester supérieur à l'évolution cumulée du PIB en valeur depuis 2008 (taux de croissance des encours moyens totaux)
	Score de satisfaction globale des clients particuliers des 4 marchés domestiques (sur une échelle de 1 à 10)	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,7 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,4	BDDF 7,5 BNP Paribas Fortis 7,6 BNL 7,1 BGL BNP Paribas 7,2	Maintenir le score sur la période 2013/2015
	Évolution annuelle des actifs sous gestion responsable (ISR) par rapport à l'évolution annuelle des encours totaux	- 1,7 % vs - 8,6 %	+5 % vs +5,7 %	Évolution des actifs sous gestion responsable (ISR) supérieure à l'évolution des actifs sous gestion totaux
Responsabilité Sociale	Taux de femmes occupant un poste de senior management	22 %	25 %	25 % (objectif à fin 2014)
	Taux de collaborateurs ayant une opinion positive de la mise en pratique des 4 principes de management par le Groupe	70 %	71 %	71 %
	Nombre de mobilités inter-entités et inter-métiers	4 580	4 787	4 700 (moyenne annuelle entre 2013 et 2015)
Responsabilité Civique	Montant du soutien du Groupe à l'entrepreneuriat social et à la microfinance	168 M€	227 M€	200 M€ hors crédits aux entreprises sociales
	Nombre de personnes ayant bénéficié de programmes d'éducation financière conçus et/ou animés par le Groupe	234 652	300 822	180 000
	Montant du budget annuel du mécénat du Groupe BNP Paribas	40,5 M€	39,5 M€	Budget annuel moyen sur la période 2013/2015 supérieur ou égal au budget 2012 (35 M€)
Responsabilité Environnementale	Nombre de collaborateurs formés en ligne aux politiques sectorielles	6 150 collaborateurs formés	10 476 collaborateurs formés	Avoir formé 12 500 collaborateurs
	Bilan d'émission de gaz à effet de serre	3,06 teq CO <sub>2</sub> /collaborateur	2,91 teq CO <sub>2</sub> /collaborateur soit une réduction de 9,25 % par rapport à 2012	2,89 teq CO <sub>2</sub> /collaborateur (- 10 % par rapport à 2012)
	Consommation totale de papier (interne et client)/ collaborateur	154 kg/collaborateur	144 kg/collaborateur soit une réduction de 12,7 % par rapport à 2012 (165)	140 kg/collaborateur (- 15 % par rapport à 2012)
Gouvernance et Pilotage	Taux de collaborateurs ayant une opinion favorable de la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise (indicateur faisant la synthèse de 4 questions)	71 %	71 %	73 %

## LES POSITIONS PUBLIQUES DE BNP PARIBAS

La démarche RSE de BNP Paribas est encadrée par des prises de position publiques thématiques et sectorielles. Présent dans 75 pays, le Groupe exerce son activité dans le respect de droits et de principes universels en tant que contributeur ou membre actif :

- du Pacte Mondial des Nations-Unies (niveau Advanced). BNP Paribas est membre du Comité directeur du Pacte Mondial France ;
- des « Women's Empowerment Principles » des Nations-Unies ;
- de l'UNEP-FI ;
- du « Carbon Disclosure Project » ;
- de la « Roundtable on Sustainable Palm Oil » (RSPO) ;
- d' « Entreprises pour les Droits de l'Homme » ;
- d' « Entreprises pour l'Environnement » ;
- d' « Entreprises et Santé ».

Le Groupe participe activement à l'élaboration de solutions et à la mise en œuvre de pratiques durables spécifiques à l'industrie financière dans le cadre des :

- Principes de l'Équateur ;
  - Principes pour l'Investissement Responsable ;
  - Institutional Investors Group on Climate Change ;
  - « Soft Commodities Compact » de la Banking Environment Initiative.
- Enfin, BNP Paribas a également souhaité formaliser des engagements volontaires via :
- une Charte de responsabilité, formalisant ses engagements pour mériter la confiance de ses clients ;
  - un Engagement pour l'Environnement ;
  - une Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme ;
  - une politique de lutte contre la corruption ;
  - une Charte pour une représentation responsable auprès des autorités publiques : elle formalise la transparence et les règles d'éthique professionnelle à respecter. BNP Paribas est la première banque européenne à avoir adopté dès 2012 une charte interne encadrant ses pratiques de lobbying ;

- la Charte RSE des fournisseurs de BNP Paribas ;
- des politiques de financement et d'investissement dans les domaines de l'huile de palme, de la défense, du nucléaire, de la pâte à papier, des centrales à charbon, de l'extraction minière et des sables bitumineux ;
- une liste d'exclusion de certains biens comme les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des PCB, ou le commerce de toute espèce régulée par la Convention CITES sans l'autorisation nécessaire ;
- des listes de surveillance et d'exclusion regroupant des entreprises ne respectant pas les exigences du Groupe en matière de RSE.

## DES PROGRÈS RECONNUS PAR LES AGENCES DE NOTATION EXTRA-FINANCIÈRE

Malgré le contexte spécifique de l'année 2014, BNP Paribas a maintenu ses positions dans la plupart des indices et notations :

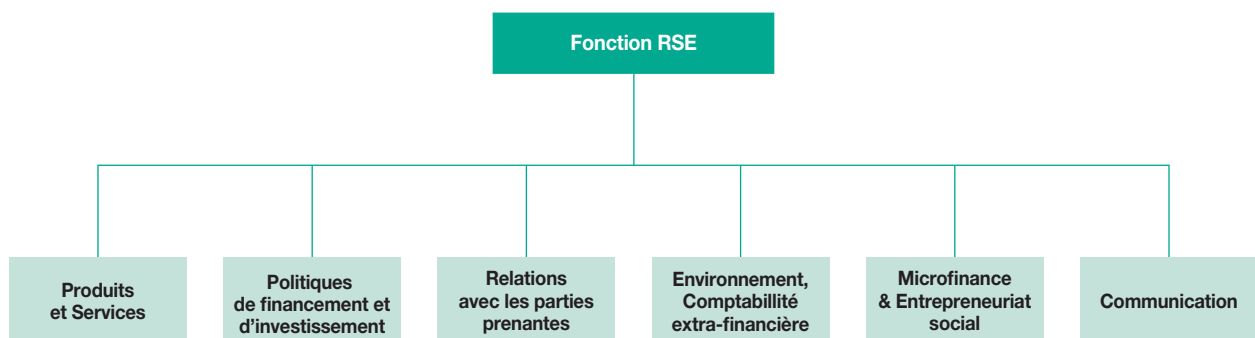
- classé n°2 du secteur banque pour sa performance RSE par Vigeo, avec une note de 63/100, le Groupe figure dans les indices de référence NYSE Euronext Vigeo World 120, Europe 120 et France 20 ;
- le Groupe figure également dans les indices FTSE4Good Index Series, le STOXX Global ESG Leaders, ou encore dans l'indice Global Compact 100 des Nations-Unies.

Le Groupe a obtenu des résultats particulièrement positifs dans le domaine environnemental :

- seule banque française dans les indices 2014 du Dow Jones Sustainability Index, il est leader sur cette dimension ;
- cette performance est confirmée par l'agence Sustainalytics, avec la meilleure note environnementale ;
- le Groupe se positionne 2<sup>e</sup> du classement 2014 des « World's Greenest Banks » de Bloomberg ;
- BNP Paribas est entré dans le Carbon Disclosure Leadership Index France avec une note de 95/100 (reporting) et A-/A (stratégie) contre 93 et A en 2013 ;
- enfin, BNP Paribas intègre le classement 2015 des « 100 entreprises les plus durables » selon Corporate Knights.

## LA RSE, PORTÉE AU PLUS HAUT NIVEAU DE L'ORGANISATION

Depuis 2012, la RSE est une fonction, rattachée à un Directeur Général délégué du Groupe. Les missions et responsabilités de la fonction RSE, équipe de 13 personnes au siège, sont clairement définies par une directive de la Direction Générale. Elles se répartissent comme suit :



Un réseau de 130 relais RSE œuvre dans les pôles, métiers, réseaux, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Plusieurs comités RSE ont également été constitués dans les différents métiers et zones géographiques. En 2014, les entités ont par ailleurs favorisé lors de séminaires les échanges de bonnes pratiques entre leurs correspondants, à l'image du pôle International Retail Banking et de BNP Paribas Securities Services.

Au-delà de ce dispositif sur le terrain, BNP Paribas met en place de nombreuses initiatives afin de s'assurer que la politique RSE est également portée au plus haut niveau de l'organisation. Le Comité Exécutif du Groupe statue sur des thématiques RSE plusieurs fois par an et une présentation de la stratégie est régulièrement faite au Conseil d'administration. Dans chaque entité, le responsable RSE est membre du Comité Exécutif de sa structure afin de garantir l'intégration de la RSE dans la stratégie. Enfin, en 2014, les senior managers ont été conviés à débattre sur le thème « Comment faire vivre la Banque responsable aujourd'hui ? », avec Jean-Laurent Bonnafé, plusieurs représentants du Comité Exécutif et un membre du Conseil d'administration.

## UNE DÉMARCHÉ DE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La démarche RSE de BNP Paribas prend en compte toutes ses parties prenantes et la stratégie du Groupe est construite avec le souci d'écouter leurs attentes :

- Toutes les démarches de dialogue avec les **collaborateurs ou représentants du personnel** sont décrites dans le pilier social de ce document.
- BNP Paribas poursuit le dialogue avec ses **fournisseurs**. La page qui leur est dédiée sur le site institutionnel a été mise à jour en 2014 : elle clarifie les conditions et modalités de sélection, rappelle les engagements RSE du Groupe et ceux attendus des fournisseurs (plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *La lutte contre l'exclusion et la promotion des Droits de l'Homme*). En 2014, 1 451 fournisseurs ont été évalués pour leur performance RSE lors des appels d'offres. En **France**, la sélection de fournisseurs PME et les délais de paiement sont deux sujets récurrents d'échange, 9 saisines ayant été enregistrées par le médiateur interne en 2014. Pour fluidifier le paiement des factures, un guide précise le format à respecter.

Enfin, les **acheteurs** du Groupe sont formés aux enjeux RSE au cours de sessions d'intégration. En 2014, 48 nouveaux acheteurs ont ainsi été sensibilisés aux règles de déontologie et aux principaux aspects RSE des achats.

- BNP Paribas rencontre plusieurs fois par an les **investisseurs ISR** pour leur présenter sa stratégie RSE et informe régulièrement les analystes extra-financiers. En 2014, 25 investisseurs ISR représentant 46 % du capital de BNP Paribas détenu dans le cadre d'une gestion ISR ont été reçus au moins une fois. Deux rencontres ont été organisées avec la Direction Générale, et notamment l'une d'elles a été spécifiquement dédiée à informer les investisseurs sur le plan de remédiation mis en place à la suite de l'accord global avec les autorités des Etats-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars.
- BNP Paribas dialogue avec de nombreuses **ONG** dans le monde. En 2014, 15 rencontres ont eu lieu en France et en Belgique. L'équipe RSE du siège a reçu près de 60 demandes d'informations ou de rencontres et a poursuivi le dialogue sur de nombreux sujets tels que l'impact environnemental des financements du Groupe (notamment dans le secteur du charbon), les politiques de financement et d'investissement publiées et appliquées par BNP Paribas, les Droits de l'Homme, la sécurité alimentaire et la défense.
- BNP Paribas, après avoir publié son propre engagement en 2012, a signé début 2014 la déclaration publique pour un **lobbying transparent et responsable** de Transparency International. En partenariat avec cette ONG, le Groupe a créé une formation au lobbying responsable dont la première session a eu lieu en septembre 2014.
- BNP Paribas Personal Finance poursuit une concertation et un dialogue **multi-parties prenantes** avec les associations de consommateurs, familiales, caritatives, institutions, etc., concernées par le crédit aux particuliers. Depuis 2010, des groupes de travail réguliers permettent d'échanger en toute transparence, de confronter des points de vue parfois contraires et de réfléchir sur les évolutions nécessaires des offres et pratiques du crédit. En 2014, ils ont travaillé sur la médiation, l'accompagnement des clients en difficulté, les pratiques de crédit sur le lieu de vente en se rendant dans des magasins.

**Note : La table de concordance avec les principaux référentiels RSE est disponible sur le site Investisseurs de BNP Paribas : <https://invest.bnpparibas.com/rapports-rse>, et la note de matérialité dans la section RSE/Stratégie/Engagements du site du Groupe : <http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/notre-responsabilite-sociale-environnementale/positions>.**

## 7.2 Responsabilité économique : financer l'économie de manière éthique

BNP Paribas a pour mission première de répondre aux besoins de ses clients, notamment en finançant les projets des particuliers et des entreprises, moteurs du développement économique et de la création d'emplois. Positionné parmi les leaders des services financiers dans les 75 pays où il est implanté, sa capacité de financement et la manière dont le Groupe exerce ses activités ont une influence directe sur les économies.

Conscient de cette responsabilité économique, BNP Paribas intervient conformément à ses trois engagements :

- engagement 1 : le financement durable de l'économie ;
- engagement 2 : une éthique commerciale ;
- engagement 3 : une offre de produits responsables.

### LE FINANCEMENT DURABLE DE L'ÉCONOMIE

BNP Paribas a pour vocation de financer toutes les activités utiles au développement économique et social au plan mondial. Son modèle économique diversifié, à la fois créateur de valeur et capable de résister aux crises, lui permet de répondre aux besoins de financement des entreprises, des institutions et des particuliers.

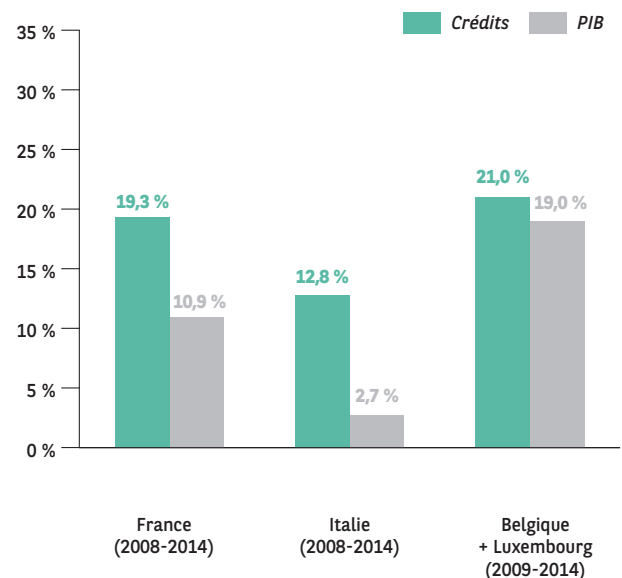
#### UNE BANQUE PARMIS LES PLUS SOLIDES EN EUROPE, ANTICIPANT LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Les éléments chiffrés relatifs à la solidité financière du Groupe sont décrits plus en détail dans le chapitre 3 de ce document.

#### UNE CROISSANCE DES CRÉDITS DANS LES QUATRE MARCHÉS DOMESTIQUES DU GROUPE SUPÉRIEURE À L'ÉVOLUTION DU PIB DES PAYS CONCERNÉS

Depuis cinq ans, malgré une conjoncture économique peu porteuse, le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers a progressé sur les quatre **marchés domestiques** du Groupe, dans une proportion supérieure à l'évolution du PIB dans chacun de ces pays.

#### ➤ ÉVOLUTION DES ENCOURS DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES ET AUX PARTICULIERS COMPARÉE À L'ÉVOLUTION DU PIB (EN VALEUR) DU PAYS



Toutes les évolutions des PIB indiquées dans ce graphique se fondent sur les données disponibles sur <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>

La Banque a pour mission de participer au développement des entreprises et notamment des PME, en leur apportant des ressources financières et des conseils stratégiques.

En 2014, **en France**, son engagement aux côtés des PME et artisans a encore été renforcé afin de les aider à se développer.

Pour cela, le Groupe :

- a mis à disposition une enveloppe de 10 milliards d'euros de nouveaux crédits dont 4 dédiés aux solutions de trésorerie. Fin novembre, 75 % de l'objectif avait été consommé ;
- a particulièrement aidé les entreprises souhaitant exporter. Le Groupe s'était engagé à en accompagner 1 000 au minimum et ce sont plus de 1300 TPE/PME qui ont été accompagnées dans leurs premiers pas à l'international. La signature d'un partenariat avec BPI France (Banque Publique d'Investissement), entre autres, contribuera à renforcer encore cette démarche.

Par ailleurs, BNP Paribas SA a comptabilisé, au 31 décembre 2014, 39 millions d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette somme a été affectée au financement de l'amélioration de la compétitivité notamment en termes d'investissement, d'innovation et de formation. A ce titre, elle a contribué aux efforts déployés pour optimiser les modes de fonctionnement ainsi qu'à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. Dans ce domaine, en 2014, le Groupe a poursuivi ses efforts dans le cadre de son programme Simple & Efficient.

**En Belgique**, l'engagement pris pour 2014 de financer plus de 65 000 PME a été tenu. Le soutien a particulièrement concerné la création d'entreprises, en recul de 2,3 % dans le pays. Les 18 000 entrepreneurs qui se sont lancés en s'appuyant sur BNP Paribas Fortis bénéficient d'avantages bancaires (tarif préférentiel, accès facilité à des crédits à taux d'intérêt plus faible) et non bancaires (affiliation à la Sécurité sociale, activation gratuite du compte TVA, accompagnement sur mesure).

**En Italie**, le projet Reti d'Impresa soutient le développement des PME en leur proposant des échanges et des produits dédiés. BNL soutient également les PME grâce à des produits innovants comme les « mini-bonds », obligations leur permettant de diversifier leurs sources de financement.

**Aux États-Unis**, depuis 2010, chez BancWest, les prêts aux petites entreprises ont été multipliés par 2,8 pour atteindre 1,3 milliard de dollars en 2014.

**En Afrique**, le Groupe a été particulièrement actif pour soutenir le développement économique des pays dans lesquels il est implanté :

- **Au Sénégal**, la BICIS, filiale de BNP Paribas, et l'AFD ont renouvelé leur partenariat garantissant les prêts aux PME. L'accord cadre a permis depuis son origine de financer 163 PME sénégalaises pour 4,6 milliards FCFA.
- **La Guinée** a renforcé son dispositif de soutien aux PME via des accords de partenariat portant sur des montants de 2,5 millions de dollars avec la SFI (filiale de la Banque Mondiale) et de 30 milliards de francs guinéens avec l'AFD (3,7 millions d'euros). Ces dispositifs de partage des risques permettent d'accorder aux PME des prêts à des tarifs très concurrentiels. Le partenariat SFI cible les entreprises de l'agrobusiness et des infrastructures, celui de l'AFD est ouvert à toutes les PME.

## DE NOMBREUSES INITIATIVES DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au-delà de ses activités de crédit et de conseil, BNP Paribas soutient la croissance économique grâce à une offre large de produits et services adaptés à chaque besoin.

## Les fusions-acquisitions

BNP Paribas arrive en tête des classements des banques de conseil pour les fusions-acquisitions en France, avec 60 transactions conclues en 2014 pour un montant total de 72,3 milliards de dollars selon les classements établis par Thomson Reuters.

## L'accès au financement

BNP Paribas accompagne ses clients dans leur accès au financement, qu'il s'agisse de financement bancaire (position de N° 1 en tant que bookrunner en EMEA sur les crédits syndiqués en volume - Thomson Reuters) ou de financement sur les marchés obligataires (position de N° 1 en tant que bookrunner pour les émissions obligataires en euros - Thomson Reuters).

## Le financement des activités liées au commerce mondial

En période de ralentissement économique, le financement des besoins de court terme est particulièrement important pour les entreprises souhaitant optimiser leur trésorerie. En proposant des solutions de financement sur un périmètre mondial pour les postes clients, fournisseurs et les stocks, l'équipe Supply Chain Management a permis à ses clients d'avoir accès à de nouvelles sources de financement et de gérer au mieux leur chaîne d'approvisionnement. Son activité a connu une croissance supérieure à 25 % en 2014.

## Les fonds d'investissement

BNP Paribas a renforcé sa contribution au développement sur le long terme des entreprises françaises :

- Le fonds commun de placement **BNP Paribas France Crédit**, créé pour investir les ressources collectées par la filiale Assurance du Groupe dans un fonds géré par sa filiale de Gestion d'actifs, a porté ses investissements à 191 millions d'euros pour soutenir 23 PME françaises.
- Le réseau France a investi 20 millions d'euros dans **9 fonds d'amorçage** en région. Cette démarche se poursuivra en 2015.
- BNP Paribas Investment Partners a mis en avant la thématique « Contribuer au développement des PME » auprès de la clientèle de particuliers avec 3 fonds : BNP Paribas Midcap France, BNP Paribas Small Cap Euroland et BNP Paribas Actions PME. De plus, pour les clients institutionnels, BNP Paribas IP gère le fonds Novo pour 360 millions d'euros ainsi qu'un mandat italien BNP Paribas Bond Italia PMI.

## Des partenariats public-privé

BNP Paribas Fortis a structuré en 2014 le plus gros **partenariat public-privé de Belgique**, en collaboration avec AG Real Estate. Il a permis de financer la construction progressive de 163 écoles jusqu'en 2018 pour un total de 1,6 milliard d'euros. 2014 a vu l'inauguration de la première école financée par ce programme.

## Le conseil et l'accompagnement sur mesure

### Les femmes entrepreneurs

En France, les femmes ne représentent que 30 % des créateurs d'entreprise et ce taux stagne depuis des années. Seule une entreprise innovante nouvellement créée sur dix est dirigée par une femme. Or l'accès au financement est un enjeu essentiel dans la création d'entreprise et le Groupe continue de démontrer son engagement auprès des femmes entrepreneurs.

Dans son programme « BNP Paribas Entrepreneurs 2016 », les femmes sont reconnues comme essentielles pour l'entrepreneuriat. Marie-Claire Capobianco, membre du Comité Exécutif de BNP Paribas et Directeur des Réseaux France, a co-écrit un guide de l'entrepreneuriat féminin avec Martine Liautaud, Présidente de l'association Women Business Mentoring Initiative (WBMI). BNP Paribas a également parrainé le premier Index des PME de croissance au féminin lancé par Women Equity for Growth en 2010 et signé des partenariats avec Fédération Pionnières (pré-incubation, incubation et post-incubation), ou encore avec WBMI.

### L'innovation et la création d'entreprise

En France, BNP Paribas s'est engagé à créer 3 nouveaux pôles innovation pour les entrepreneurs, portant à 15 le dispositif national. Le partenariat

noué avec le NUMA (lieu phare d'innovation à Paris) a concrétisé son souhait de renforcer le financement des start-up. Cette première initiative sera suivie de nouveaux projets de pépinières incubatrices à Paris et en région.

**Au Luxembourg**, le Lux Future Lab a encore étoffé son offre aux start-up innovantes : plus de 80 start-up l'ont contacté depuis sa création. Les 17 entreprises incubées ont créé 170 emplois. Cette année, de nouveaux programmes de formation ciblés sur trois publics : les jeunes, les start-uppers et les professionnels souhaitant réorienter leur carrière ont été mis en place

**En Belgique**, le soutien aux créateurs d'entreprise a aussi été renforcé par la création des « innovation hubs ». Ces centres de compétences facilitent les échanges inter-entreprises ainsi que le partage d'informations et de bonnes pratiques nécessaires à leur développement. 5 innovation hubs ont déjà été créés, 3 sont en cours de lancement.

**En Turquie**, TEB soutient de longue date les entrepreneurs et le développement des PME. Un incubateur a vu le jour, en complément du dispositif existant : une gamme de produits dédiés, des prêts à taux préférentiels pour la création d'emploi dans les PME des services, du conseil en stratégie et des formations (TEB SME Academy).

## UNE ÉTHIQUE COMMERCIALE

Protéger l'intérêt des clients particuliers est une priorité pour le Groupe : ainsi en 2014, BNP Paribas a déployé de nombreuses actions pour les informer en toute transparence, améliorer la commercialisation puis renforcer l'écoute et le suivi. Le Groupe a également poursuivi ses actions d'encadrement de certains secteurs ou zones sensibles.

### AMÉLIORER LA TRANSPARENCE DE L'OFFRE ET RENFORCER LA PROTECTION DE L'INTÉRÊT DES CLIENTS

#### La satisfaction des clients, une priorité absolue

Dans son rapport 2013, le médiateur des particuliers auprès de BNP Paribas et Cortal Consors recommandait pour 2014 de renforcer la proactivité des conseillers dans la relation avec leurs clients, d'améliorer l'information aux clients et la qualité de la médiation, tout en faisant évoluer certaines procédures internes. Le Groupe a donc œuvré en 2014 pour accroître à nouveau les moyens de dialogue et de suivi et déployer des règles commerciales strictes.

En France, dans la banque de détail, le dialogue avec les associations de consommateurs s'est poursuivi par des rencontres tant au niveau national que régional, entre les associations UFC, UNAF, Crésus, etc., et les responsables des pôles relation client. Des ateliers pédagogiques ont par exemple été organisés pour les membres bénévoles et permanents des associations sur les moyens de paiement innovants ou les fraudes à la carte de paiement.

Attentive aux évolutions de consommation et aux besoins de ses clients, la Banque a lancé un programme ambitieux de transformation de la relation clients et du réseau d'agences pour créer la nouvelle référence bancaire de la relation clients en France. Ce programme « **Préférence Client** »<sup>(1)</sup> est fondé sur la conviction de la complémentarité gagnante entre un univers digital performant et un réseau physique transformé. Il s'appuie sur quatre piliers : + de Service, + d'Expertise, + de Transparence, et être + Connecté. Avec un investissement de 210 millions d'euros sur 3 ans dans le réseau, l'humain et le digital, BNP Paribas réaffirme le rôle central de ses agences, de ses conseillers et de la technologie en matière de relation bancaire. Le principe d'objectifs et de commissionnement mis en place en 2013 est en révision afin que le système d'incitation soit en cohérence avec ce programme.

L'offre « **Crédit Renouvelable Nouvelle Génération** » de Cetelem, a vu son attestation « responsable » renouvelée en 2014 par Vigeo, 1<sup>er</sup> cabinet d'audit extra-financier européen. Vigeo a analysé son caractère responsable : transparence de l'information, conseil pendant les phases de commercialisation et d'octroi de crédit, vérification de la solvabilité du client, respect des intérêts du client tout au long de la vie du contrat, et prise en compte de l'impact sociétal attaché aux crédits à la consommation.

Tous les métiers du Groupe sont fortement engagés dans des démarches d'optimisation du traitement des réclamations clients, le développement de la banque digitale renforçant l'importance d'un traitement efficace et intégré des réclamations tout au long des parcours clients. De nombreux métiers proposent un service de médiation, opportunité supplémentaire d'amélioration de la satisfaction des clients. Les axes de progrès dans le

(1) Pour en savoir plus : consulter le communiqué de presse du 6 mai 2014 sur [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com).



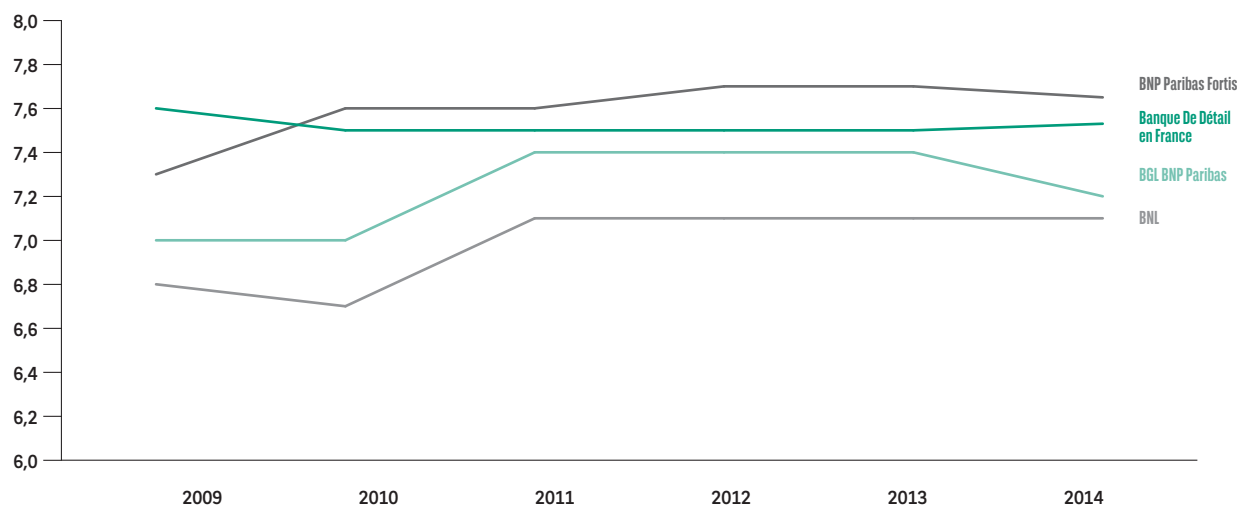
traitement des réclamations proposés dans les rapports de médiation se concrétisent dans les plans d'action des métiers :

- chez **BNP Paribas Cardif**, le *Customer Centric Program*, mis en place en France en 2009, est déployé dans 32 pays en 2014. Près de 400 initiatives visant la satisfaction des clients ont été recensées dans les plans d'action comme la réécriture de documents en langage simple et compréhensible ou la suppression d'exclusions ;
- chez **Cetelem**, un dispositif complet est en place. Le parcours client pour les réclamations compte 3 niveaux : service clients, service consommateurs et médiatrice indépendante. Depuis juillet 2014, une page est dédiée sur le site cetelem.fr pour expliquer ce parcours

avec des engagements de délai de réponse à chaque étape. 100 visites mystères ont eu lieu en 2014 dans les principales enseignes partenaires pour évaluer l'expérience des clients. Le plan d'action qui découlera de l'analyse des résultats sera co-construit et partagé avec les enseignes.

Tous ces dispositifs ont contribué à la satisfaction client notamment sur les marchés domestiques du Groupe, où malgré une situation économique toujours peu porteuse, le score de satisfaction globale est resté stable dans la plupart des pays. En ce qui concerne le Luxembourg, la sollicitation des clients, en vue de leur mise en conformité avec les nouvelles réglementations (notamment échange automatique d'informations), a pesé sur le niveau de satisfaction.

► **SCORES DE SATISFACTION GLOBALE DES CLIENTS PARTICULIERS(\*) (SUR UNE ÉCHELLE DE 0 À 10)**



(\*) Clients ayant déclaré la Banque comme banque principale.

D'autres banques de réseau dans le Groupe pilotent aussi leur taux de satisfaction client, citons notamment :

- **la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) au Maroc :**  
2012 = 8,3/10  
2013 = 8/10  
2014 = 7,6/10
- **l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) en Tunisie :**  
2012 = 7,8/10  
2013 = 7,5/10  
2014 = 6,8/10  
En 2014, la Tunisie et le Maroc ont changé de méthodologie, ce qui a eu pour effet de diminuer le taux de satisfaction, non révélateur d'une baisse réelle de la satisfaction des clients.
- **BNP Paribas EL Djazair en Algérie :**  
2013 = 8/10  
2014 = 7,9/10
- **BNP Paribas Bank Polska en Pologne :**  
2012=8,4/10  
2013=8,4/10  
2014= 8,6/10

Tous les métiers mesurent le niveau de satisfaction de leurs **clients particuliers** et cherchent à l'évaluer à chaque interaction avec la Banque : accueil, relation commerciale, conseil, support commercial, applications mobiles, site internet, traitement des insatisfactions et des réclamations.

- Chez **Cetelem en France**, la satisfaction des clients est mesurée à différentes étapes de la relation, via :
  - **le baromètre de suivi de la satisfaction clients.** Avec les résultats suivants, en pourcentage de personnes satisfaites et très satisfaites, en août 2014 : Satisfaction : 91 % (stable) ; Image : 94 % (+3 pts) ; Fidélité : 75 % (+ 13 pts) ; Recommandation : 87 % (stable) ;
  - **le baromètre de satisfaction clients au recouvrement (3<sup>e</sup> année).** Résultats en pourcentage de personnes satisfaites et très satisfaites : Satisfaction depuis la souscription : 79 % (+ 1 pt) ; Au recouvrement à l'amiable : 76 % (+ 4 pts) ; Satisfaction sur les solutions proposées : 80 % (+11 pts) ; Sentiment de trop de sollicitations : 28 % (stable).
- **BNP Paribas Personal Finance** pilote et anime un réseau de « référents réclamations » dans tous les pays afin d'analyser les causes des réclamations et d'assurer une amélioration continue de ses services.



Pour améliorer la satisfaction des **clients entreprises et institutionnels**, les initiatives sont également multiples au sein du Groupe ; ainsi, à titre d'exemple :

- En 2014, **BNP Paribas Securities Services** a poursuivi le déploiement de son programme satisfaction clients dans 17 pays. La qualité de son service a été saluée par plusieurs récompenses de premier plan comme le « Securities Services Provider of the Year » décerné par le Custody Risk European Awards.
- **BNP Paribas Fortis** développe un management global des réseaux sociaux qui intègre le management de l'insatisfaction dans tous les parcours clients. Une présence accrue sur les réseaux sociaux permet d'être plus proche des clients.

### Impliquer le client dans l'élaboration de la stratégie de demain : des démarches de co-construction

- L'année 2014 a aussi vu la création de la **communauté « Cetelem et vous »**. Ses objectifs : observer et comprendre les résultats obtenus par la politique relation client, tester de nouvelles approches et favoriser l'innovation. Elle réunit 187 membres dont 50 % de clients.
- En **Allemagne**, Consorsbank a lancé fin 2014 sa « Wissen Community », communauté du savoir qui propose à ses clients en ligne une plateforme interactive inédite de savoirs sur le monde financier d'aujourd'hui et de co-construction de celui de demain (<https://wissen.consorsbank.de/>).

### Une plus grande transparence dans l'offre de la Banque

Depuis 2011, la banque de détail multiplie les actions auprès de ses clients en érigeant la protection de leurs intérêts au rang de priorité. En témoignent les moyens de dialogue et les ateliers mis en œuvre pour améliorer la transparence de l'offre ou la compréhension des produits bancaires.

- En **France** : l'initiative « Parlons Vrai », lancée il y a plus de 4 ans, rassemble les clients et prospects de la banque de détail autour d'ateliers pédagogiques gratuits et uniquement informatifs sur des thèmes variés tels que : « L'achat en ligne », « Les principaux supports d'épargne », « Étudiants : mode d'emploi » ou encore « Préparation à la retraite ». En 2014, 677 ateliers ont été organisés sur la thématique « Parlons Financement », contribuant ainsi à la formation de 13 540 personnes.

Déclinant cette approche pour les PME, le Groupe a créé le site internet « Parlons PME » qui leur est dédié et met à leur disposition du matériel pédagogique adapté.

- En **Belgique**, BNP Paribas Fortis a poursuivi le programme « La Banque en toute simplicité ». Ces sessions d'information financière proposées aux clients et prospects, animées par des collaborateurs, ont rencontré un grand succès : 350 sessions ont réuni plus de 6 500 participants en 2014.
- **Cetelem** propose en France différents supports pour aider ses clients à gérer leur budget : une bibliothèque de courriers types (ex : résiliation de contrats) sur [cetelem.fr](http://cetelem.fr) ; des informations détaillées sur le découvert bancaire et des rubriques « bons plans » sur [jegeremesfinsdemois.com](http://jegeremesfinsdemois.com) ; ainsi qu'un webmagazine

[touslesbudgets.com](http://touslesbudgets.com) qui traite des modes de vie et des tendances de consommation en y intégrant les notions de pouvoir d'achat et de budget à gérer. En 2014, le site [moncreditresponsable.com](http://moncreditresponsable.com) a également été enrichi de conseils à la gestion du changement de situation, d'astuces et d'informations sur les activités du Groupe et de la fondation Cetelem.

Cetelem a aussi mené en 2014 son « Tour de France » décryptant le budget des Français, ville par ville, pour proposer ensuite des solutions de gestion de budget adaptées à ses clients à travers des conférences de presse et des ateliers clients animés par les conseillers. Plus de 5 000 personnes ont été interrogées.

### MAÎTRISER L'IMPACT SOCIÉTAL DES PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS

Finançant des industries sensibles et opérant dans des pays dont les environnements légaux et de gouvernance n'ont pas tous la même maturité, BNP Paribas est confronté à des enjeux éthiques très variés qui requièrent une vigilance accrue dans les décisions de financement et d'investissement.

#### La défense, un secteur particulièrement sensible

Le Groupe BNP Paribas dispose d'une politique de financement et d'investissement responsable dédiée à ce secteur. Publiée en 2010, elle écarte strictement certains types d'armes (armes controversées) et certaines zones géographiques (zones de conflit armé ou de violation des droits des enfants). En 2014, la liste d'exclusion et de surveillance de sociétés a été mise à jour : elle compte désormais 121 sociétés cotées et non cotées exclues et 33 sous surveillance.

Une démarche d'engagement a été entreprise avec plusieurs sociétés clientes dont l'implication potentielle dans des armes controversées avait été signalée par les prestataires de recherche spécialisés reconnus internationalement. L'action de BNP Paribas a permis à 4 de ces entreprises de clarifier leurs positions vis-à-vis de la politique du Groupe et de nier toute implication dans des armes controversées. En accord avec nos clients, ces conclusions ont été transmises aux prestataires de recherche qui, dans certains cas, ont révisé leur analyse.

En 2014, 241 transactions sensibles ont nécessité une revue spécifique au titre de la politique « Défense » par la filière RSE du Groupe.

#### Une position claire sur les matières premières agricoles essentielles

BNP Paribas est conscient de l'impact que peut avoir la hausse des prix des matières premières agricoles essentielles sur l'alimentation des populations les plus fragiles. Le Groupe a pris formellement dès juillet 2011 l'engagement public de ne pas vendre de produits dérivés à des opérateurs externes dont l'objectif serait exclusivement financier, c'est-à-dire non lié à la nécessité de protéger une activité physique contre les fluctuations d'un prix. Le Groupe s'est aussi engagé à ne proposer à ses clients que des produits d'investissement destinés à des horizons de moyen et long terme et à limiter son exposition aux matières premières agricoles essentielles.

À fin 2014, le montant des actifs investis en matières premières alimentaires pour le compte de tiers était de 220 millions d'euros, soit 0,04 % du montant total des actifs sous gestion du Groupe<sup>(1)</sup>.

Le Groupe a de nouveau échangé cette année sur ces sujets avec Oxfam France, ou encore l'ONG belge SOS Faim.

### L'intégration de critères ESG dans les politiques de crédit

En juillet 2014, la Politique Générale de Crédit du Groupe a été complétée d'un paragraphe RSE. La Banque réaffirme ainsi l'importance qu'elle porte à la performance RSE de ses clients et à son impact potentiel sur leur profil de risque et leur qualité de crédit. En plus de critères portant sur leurs activités propres, l'analyse crédit des clients Entreprises inclut également la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) liés à leurs principaux fournisseurs et sous-traitants.

Le travail entamé en 2012 d'intégration de critères ESG dans les politiques spécifiques de notation et de crédit a été poursuivi : fin 2014, 8 politiques intégraient des critères ESG et 8 étaient en cours de validation.

### L'évaluation des risques ESG des grandes entreprises clientes

Le pôle CIB a élaboré un outil appelé « CSR screening » pour identifier les principaux risques ESG de la clientèle Grandes Entreprises, opérant dans des secteurs non couverts par des politiques sectorielles. Utilisé par les commerciaux, l'outil permettra d'identifier les clients présentant des risques ESG. Ceux-ci feront l'objet d'une diligence spécifique et si nécessaire, une démarche d'engagement sera mise en place. Testé en 2014 au Royaume-Uni, en Suisse et en France, cet outil d'évaluation sera progressivement déployé dans les autres implantations CIB du Groupe en 2015. L'objectif est d'avoir évalué à l'horizon 2016 environ 17 000 clients dans 10 secteurs d'activités (biens de consommation, biens d'équipement, énergie et électricité, pétrole, gaz / produits chimiques, TIC, santé, transport, automobile, construction & matériaux de construction et métallurgie).

### BNP Paribas renforce son dispositif de contrôle

Voir aussi : chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise / Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société / Contrôle interne.*

Chaque métier s'efforce de consolider régulièrement ses dispositifs ; à titre d'exemple, en 2014 :

- **Cardif** : l'Argentine a formé ses collaborateurs à la lutte contre le blanchiment, la sécurité, les embargos financiers, l'éthique, les risques opérationnels et la corruption. Le Mexique forme quant à lui l'ensemble de ses collaborateurs à la lutte contre le blanchiment et la corruption ;
- **BNP Paribas Securities Services** : les procédures de conformité ont été approfondies sur le thème de l'éthique des affaires et le déploiement du programme Groupe de formation à la conformité s'est poursuivi ;
- **Bank of the West** : la banque a établi les procédures requises pour adhérer au « Bank Secrecy Act » afin de lutter contre le blanchiment d'argent ;
- les contrôles de « due diligence » avant contractualisation avec les fournisseurs ont par ailleurs été renforcés chez les **Achats Groupe** et **CIB Procurement US**.

### Les implantations du Groupe ne sont pas guidées par la fiscalité mais par la volonté de servir ses clients partout dans le monde

Le Groupe BNP Paribas s'est acquitté en France en 2014 de 2,2 milliards d'euros d'impôts et taxes. Son taux d'imposition effectif – égal à 30 %<sup>(2)</sup> en 2014 – témoigne, quant à lui, du fait que les choix d'implantation à l'étranger du Groupe sont guidés par la volonté de servir au mieux ses clients, et non par la fiscalité.

On ne peut sérieusement reprocher à BNP Paribas sa présence dans un certain nombre de pays de l'OCDE et de l'Union européenne, ni la relier à de quelconques motivations fiscales.

Des études font référence à des listes de « paradis fiscaux » non officielles et donnent des statistiques de présence dans les paradis fiscaux qui ne correspondent à aucune réalité opérationnelle. En effet, ces listes classent dans la catégorie des paradis fiscaux des pays qui font partie des marchés domestiques du Groupe comme la Belgique par exemple, où le Groupe a 15 000 salariés, un réseau de 816 agences et sert 3,6 millions de clients particuliers et professionnels et plus de 12 000 entreprises.

En ce qui concerne les pays hors OCDE pouvant être considérés comme à fiscalité privilégiée, BNP Paribas a engagé une démarche de réduction de ses implantations.

Plus d'informations dans la section 8 du Document de référence : *Informations concernant l'activité pays par pays.*

(1) Qui incluent les actifs gérés et les actifs conseillés pour les clients externes.

(2) Taux hors coûts relatifs à l'accord global avec les autorités des États-Unis.

## UNE OFFRE DE PRODUITS RESPONSABLES

En 2014, BNP Paribas a continué à développer sa gamme de produits et de services responsables destinée aux clients particuliers et aux investisseurs institutionnels. L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les produits d'épargne et de crédit a notamment été poursuivie et a conduit à approfondir la démarche d'engagement, jusqu'à, dans certains cas, exclure de ses investissements les entreprises aux pratiques non conformes à ses critères d'investissements responsables.

Parallèlement, le Groupe a étoffé son offre de produits dédiée aux populations les plus fragiles ou les moins bancarisées.

### INTÉGRER DES CRITÈRES ESG DANS LES PRODUITS D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

Signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), **BNP Paribas Investment Partners**, le métier Gestion d'actifs du Groupe, applique des critères ESG à l'ensemble de ses gestions collectives et de ses mandats institutionnels. L'analyse de ces critères, complémentaire à l'analyse financière, est réalisée selon un cadre formalisé fondé sur le respect des 10 principes du Pacte Mondial en matière de droits humains, de droit du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption. Ces principes sont complétés par des règles encadrant les investissements dans des secteurs ou des produits controversés.

Cette démarche conduit à engager un dialogue avec les sociétés identifiées comme ne respectant pas ces engagements. En cas de manque de transparence ou de coopération, les équipes de recherche ISR peuvent désapprouver les états financiers voire exclure les sociétés de leurs investissements.

En 2014, BNP Paribas Investment Partners a systématiquement exercé ses droits de vote en tant qu'actionnaire, votant dans plus de 1 400 Assemblées Générales sur près de 18 000 projets de résolutions : près de 18 % des résolutions ont fait l'objet de votes d'abstention ou d'opposition.

**BNP Paribas Cardif** a poursuivi sa démarche amorcée en 2008 d'intégration des critères ESG dans la sélection des investissements de son principal fonds en euros, Cardif Assurance Vie (100 milliards d'euros au 31 décembre 2014).

Des critères ESG sont systématiquement pris en compte dans les choix d'investissement ou de désinvestissement, et font partie intégrante du processus de gestion. La performance ESG du portefeuille est pilotée trimestriellement et fait l'objet d'un Comité de gestion d'actifs une fois par an. 49 % du principal fonds en euros de BNP Paribas Cardif a fait l'objet d'un filtre ESG au 31/12/2014 contre 46 % au 31/12/2013, selon son indicateur de suivi.

### Concevoir et promouvoir des fonds d'investissement socialement responsable (ISR)






BNP Paribas développe et valorise une offre de produits ISR. Son expertise s'appuie sur deux approches complémentaires : l'une centrée sur les émetteurs engagés (*Best in class*) ; l'autre, thématique, ciblée sur des activités, produits et services liés à la protection de l'environnement et/ou au bien-être social.

#### 29 labels ISR obtenus en 2014

- pour dix fonds : le label ISR Novethic (processus de gestion ISR transparent qui intègre les critères ESG dans la sélection des valeurs) ;
- pour cinq fonds : le label Fonds Vert Novethic (fonds thématiques investis dans des entreprises apportant des bénéfices environnementaux significatifs) ;
- pour cinq fonds : le label Environment LuxFLAG (forte implication dans le secteur de l'environnement et haut niveau de transparence auprès des investisseurs) ;
- pour quatre fonds : le label Finansol (investissements dans le domaine de l'économie solidaire et de la microfinance) ;
- pour cinq fonds : le label CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale).

Ces labels confortent l'engagement de long terme de BNP Paribas Investment Partners à développer et promouvoir son offre de produits ISR.

► LES FONDS ISR BNP PARIBAS LABELLISÉS EN 2014

Nom des Fonds	Labels				
	Label Novethic (renouvellement annuel en septembre)	LuxFLAG Label (renouvellement annuel en décembre)	Finansol	CIES	
					
BNP Paribas Etheis	X				
Parvest Sustainable Equity Europe	X				
MAIF Investissement Responsable Europe	X				
BNP Paribas Euro Valeurs Durables	X				
Parvest Green Tigers		X	X		
Parvest Sustainable Bond Euro	X				
BNP Paribas Obli Etheis	X		X		
BNP Paribas Obli État	X				
Parvest Sustainable Bond Euro Corporate	X				
BNP Paribas mois ISR	X				
BNP Paribas Aqua		X	X		
BNP Paribas L1 Equity World Aqua		X	X		
Parvest Environmental Opportunities		X	X		
Parvest Global Environment		X	X		
SICAV Paribas Retraite (Retraite Horizon)	X				
BNP Paribas Social Business France			X		
Multipar Funds			X (2 fonds)	X (5 fonds)	

En 2014, l'expertise de BNP Paribas Investment Partners sur les sujets d'environnement et de développement durable a été reconnue par le prix ISR dans le cadre des *Investors Awards* organisés par Morningstar et Boursorama, à l'issue d'un vote d'investisseurs particuliers et de professionnels. Impax Asset Management, le partenaire de BNP Paribas Investment Partners spécialisé sur les marchés de l'environnement, a été reconnu, par le *Financial Times*, Sustainable Investor of the Year pour le fonds BNPP L1 Equity World Aqua et Specialist Investment Firm of the Year.

Près de 20,9 milliards d'euros d'actifs ISR gérés par BNP Paribas Investment Partners au 31/12/2014

Sur la période 2012 - 2014, le montant des actifs ISR a augmenté de 3,5 %, soit plus que les actifs gérés par BNP Paribas Investment Partners qui ont décliné de 3,5 % sur la même période.

**De nouveaux fonds proposés à la clientèle de particuliers en 2014**

**BNP Paribas Immobilier Responsable** investit dans des sociétés immobilières européennes qui démontrent une valeur ajoutée environnementale mais aussi dans des entreprises dont au moins 20 % du chiffre d'affaires se rapporte à des technologies qui contribuent à rendre les bâtiments verts.

**BNP Paribas Social Business France** investit entre 5 % et 10 % dans des entreprises sociales françaises. Ce fonds, labellisé Finansol, permet aux clients de la Banque De Détail en France d'ajouter un impact social à leur épargne en soutenant des entreprises, créatrices d'emploi et ayant

pour objectif de répondre à des problématiques comme la lutte contre l'exclusion, le mal-logement, le recyclage, la valorisation des déchets... (plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *Le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social*).

**Une collecte en croissance forte**

**BNP Paribas Wealth Management** déploie depuis des années une stratégie de développement de son offre ISR avec un succès grandissant : les encours investis en ISR par ses clients atteignent 3,8 milliards d'euros fin 2014, soit une croissance de 50 % par an depuis 2010.

La promotion de l'ISR engagée depuis 2013 par **BNP Paribas Fortis** porte ses fruits : ses actifs sous gestion ont plus que doublé pour atteindre 2,7 milliards d'euros fin 2014. Cette forte croissance est largement due aux mandats ISR proposés à la clientèle de banque privée (actifs gérés multipliés par 2 en un an) et à la distribution dans le réseau de détail des produits de placement SRI Note 2020. En 2014, un nouveau produit ISR a été lancé dans le réseau belge, les obligations vertes structurées de la Banque Mondiale (plus d'informations dans la section 7.5 du Document de référence : *Définir des politiques de financement engagées dans les secteurs sensibles*).

**Outils d'aide à la décision proposés aux clients**

Les clients disposent d'outils d'information et de valorisation de l'impact sociétal des produits d'épargne :

- En Allemagne, les clients de Consorsbank peuvent utiliser le « SRI Funds Finder » qui permet de sélectionner des fonds sur des critères positifs (protection de l'environnement, valeurs sociales...) et négatifs (exclusion de secteurs).

■ En 2014, afin de permettre à ses clients de mieux évaluer la qualité extra-financière des produits d'épargne, BNP Paribas Wealth Management a développé un outil permettant de coter les fonds sur une échelle de 1 à 5 en fonction de leur « intensité ISR ». Cette notation est basée sur 38 critères ISR dans quatre domaines d'analyse ESG : la transparence, l'exclusion, l'engagement et la politique de vote. Ce nouvel outil promeut les bonnes pratiques dans l'ISR, informe les clients et les incite à investir dans les produits les plus responsables.

### Conseil philanthropique

BNP Paribas a décerné en 2014 le 7<sup>e</sup> Prix « BNP Paribas de la Philanthropie individuelle » à Charly et Lisa Kleissner, fondateurs de la KL Felicitas Foundation, pour leur engagement auprès des entrepreneurs locaux et de l'impact investing.

### PRODUITS ET SERVICES À IMPACT SOCIÉTAL POSITIF

Dans la continuité des initiatives lancées depuis quelques années, BNP Paribas a déployé des produits et/ou créé des services innovants spécialement conçus pour accélérer la transition énergétique, pour répondre à des besoins particuliers ou à des clientèles fragiles tout en poursuivant son activité de conseil philanthropique.

#### Produits pour les clientèles spécifiques

Depuis 2011, Cetelem propose un **prêt personnel à des jeunes en contrat à durée déterminée ou intérimaires**. 18 574 prêts ont été financés depuis le lancement de l'offre, permettant à ces personnes qui n'avaient pas accès au crédit de démarrer dans la vie active et de financer des projets (véhicule, travaux...). La durée, le taux de ces crédits et leurs remboursements sont personnalisés et adaptés à leur budget. Depuis 2014, Cetelem, en collaboration avec Mondial Assistance, leur propose en plus gratuitement le « Projet Emploi ». Ce programme personnalisé d'accompagnement vers l'emploi comprend un bilan de compétences, une formation sur les techniques de recherche d'emploi, le ciblage de candidature et un suivi tout au long de la recherche.

BNP Paribas Cardif France continue d'améliorer l'**accès à l'assurance des populations ayant un risque aggravé de santé** en affinant la tarification appliquée selon la pathologie compte tenu des progrès de la médecine ou du suivi médical. Depuis 2008, des retarifications ont été proposées aux personnes souffrant de 5 pathologies dont, en 2014, la spondylarthrite ankylosante. En Espagne, BNP Paribas Cardif a également développé son offre d'assurance à destination des seniors, en général sous-assurés.

First Hawaiian Bank a lancé en 2014 le « First step home loan program » destiné à aider les **primo-accédants à la propriété** en leur proposant un prêt plus flexible. Cette offre cible les foyers à revenus moyens ou faibles pour qui le premier achat est souvent très difficile compte tenu des prix de l'immobilier.

Bank of the West a créé un nouveau produit, « Connect Banking », spécifiquement destiné aux **personnes non ou sous-bancarisées** : il propose un compte d'épargne, au dépôt minimum de 1 USD, sans frais, une carte de débit ainsi que la possibilité de retirer instantanément en cash les montants déposés en chèque au guichet.

**Dans de nombreux pays émergents** (Maghreb, Afrique subsaharienne...), le faible taux de bancarisation freine le développement des économies locales. Les équipes d'**International Retail Banking** ont donc développé des offres simplifiées d'accès aux services bancaires, à un prix largement inférieur à celui des packages habituels.

■ Que les produits s'appellent Pack Trankil comme dans les BICI (Banques Internationales du Commerce et de l'Industrie) au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Burkina Faso ou Pack Mertah comme au Maroc, ils relèvent de la même démarche : offrir la possibilité à de nouveaux clients d'avoir accès à un compte bancaire, une carte de retrait, des alertes SMS, voire un compte épargne et une facilité de caisse.

■ Le réseau mobile constitue un levier important pour favoriser la bancarisation. Grâce à des partenariats avec des opérateurs téléphoniques, les BICI proposent à plus de 8 millions de clients des services de mobile banking soit 2,7 millions de personnes de plus que l'an dernier.

■ Par ailleurs, pour répondre à des besoins spécifiques, le prêt Rentrée scolaire par exemple est proposé dans 5 pays d'Afrique subsaharienne, il permet aux familles de financer la scolarité de leurs enfants sur 11 mois. Plus de 5 000 prêts Rentrée scolaire ont été accordés en 2014. De même, le pack Capital Études, composé d'un compte d'épargne et d'une assurance, facilite le financement des études.

#### Produits et services pour accompagner la transition énergétique

##### Chez les clients Entreprises

**Flottes automobiles : Arval**, filiale spécialiste de la location longue durée, a renforcé ses engagements en faveur de la mobilité responsable et propose en France depuis décembre 2014 un outil d'optimisation de gestion de la flotte. Il permet à ses clients d'améliorer les coûts de maintenance, de réduire les consommations de carburant et les émissions induites de CO<sub>2</sub>. Il suit aussi les usages et les comportements au volant afin de proposer des actions correctives : formations à l'éco-conduite, et prévention des risques routiers.

##### Immobilier

En 2014, BNP Paribas Real Estate a développé CARE (Comfort And Responsible Energy building) : une garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI) supérieure de 40 % à la réglementation française (RT2012) qui s'accompagne d'une garantie de résultat, durant au moins 3 ans, avec remboursement du différentiel des consommations énergétiques en cas de dépassement. 100 % de la production en immobilier d'entreprise de BNP Paribas Real Estate bénéficie de certifications ou labels tels que BBC, HQE, BREEAM, DGNB, LEED, etc.

Suite à l'évaluation RSE de 70 % de son patrimoine en valeur vénale, BNP Paribas Real Estate Investment Management France (REIM) s'est notamment engagé à moderniser d'ici à 2020 son parc en portant à 2/3 (contre 43 % en 2014) la part des immeubles dont l'âge énergétique (date de construction ou de rénovation) est supérieur à celui des immeubles construits après les années 2000 et aussi à renoncer au fuel, en remplaçant toutes les installations de chaleur et d'eau chaude au fuel.

En Allemagne, BNP Paribas Real Estate propose à ses clients investisseurs une analyse des actifs immobiliers sur la base de critères RSE, afin de réduire, entre autres enjeux, l'empreinte énergétique de leur portefeuille d'investissement.

### Chez les PME

**BNL** a lancé en 2014 un *Green Desk* composé de sept collaborateurs dédiés au conseil et au financement de projets de production d'énergie renouvelable ou d'efficacité énergétique, au sein des installations industrielles des PME ou des logements de particuliers. Le conseil est proposé à prix préférentiel en cas de financement du projet auprès de BNL. Le montant moyen du prêt vers les PME a été de 1,5 million d'euros en 2014. Ce Green Desk a reçu le *Green Globe Banking Award 2014* et le *Milano-Finanza Innovation Award 2014*, décerné par le média économique italien éponyme. Depuis avril 2014, la plate-forme a reçu plus de 150 projets.

De même, au travers de son département Sustainable Energy Services (SES), **BNP Paribas Fortis** propose à ses clients PME une expertise et un appui concret pour concevoir et financer des infrastructures de production d'énergie renouvelable ou des actions d'efficacité énergétique au sein de leurs installations. Ce département SES est intervenu en 2014 sur 124 projets représentant 180 millions d'euros. 63 % d'entre eux concernaient l'énergie éolienne.

### Chez les clients particuliers

**Domofinance**, filiale commune d'EDF et de BNP Paribas Personal Finance spécialisée dans le financement de la maîtrise de la consommation énergétique, a financé plus de 51 000 dossiers en 2014. En complément de son activité traditionnelle auprès des particuliers via le réseau des professionnels « Bleu Ciel » d'EDF, Domofinance s'est positionnée en 2014 sur le marché de la rénovation des copropriétés, aux côtés d'EDF Entreprises et de Dalkia.

Depuis 2003, Domofinance a ainsi financé plus de 441 000 dossiers et facilité la transition énergétique en France : l'économie d'énergie réalisée correspond en 2014 à la consommation totale de 39 500 foyers.

En **Belgique**, BNP Paribas Fortis propose Crédit énergie, une offre permettant de réaliser des travaux d'efficacité énergétique : chaudière à condensation, vitrage à haut rendement, panneaux solaires, chauffe-eau solaire... En 2014, plus de 18 millions d'euros de Crédit énergie ont été distribués, avec un montant moyen autour de 10 000 euros. En 2015, BNP Paribas Fortis s'est fixé un objectif, en hausse, de 20 millions d'euros.



## 7.3 Responsabilité sociale : développer une gestion engagée et loyale des ressources humaines

En 2014, BNP Paribas a poursuivi une politique de ressources humaines particulièrement active pour répondre à l'attente des collaborateurs. Le Groupe a entamé une réflexion sur ses engagements, ses convictions, ses valeurs ainsi que sur sa promesse employeur. Tout en continuant de recruter plusieurs milliers de nouveaux collaborateurs par an dans le monde, le Groupe privilégie la mobilité et s'attache à valoriser le développement de tous les talents. Dans le respect des personnes et la promotion de la diversité, le Groupe reste attaché à exercer des pratiques loyales envers ses collaborateurs dans un dialogue social de qualité et donne toujours la priorité au reclassement. La mobilité répond à une attente forte des collaborateurs et constitue un levier de valorisation et la condition d'une gestion responsable de l'emploi qui se traduit dans le respect des engagements suivants de BNP Paribas :

- engagement 4 : le recrutement, la mobilité et la formation ;
- engagement 5 : la diversité ;
- engagement 6 : la gestion responsable de l'emploi.

### LES VALEURS ET PRINCIPES DE MANAGEMENT DU GROUPE

À l'issue du rapprochement entre BNP et Paribas, le Groupe avait identifié quatre valeurs (Réactivité, Créativité, Engagement, Ambition) prolongées en 2010 par quatre principes de management : **Focus client, Entreprendre en conscience des risques, Valoriser les personnes, Exemplarité**. Quinze ans après, avec une présence internationale accrue, des métiers en profonde évolution du fait notamment des nouvelles technologies, et une crise particulièrement forte pour l'économie en général et le monde bancaire en particulier, BNP Paribas s'adapte à son nouvel environnement et à ces enjeux.

Revoir ses valeurs est apparu comme une étape indispensable pour écrire le futur de l'entreprise. C'est l'objet du projet « **BNP Paribas Spirit** » lancé au dernier trimestre 2014, qui se poursuivra tout au long de l'année 2015. Cela permettra de disposer d'un socle de valeurs pour renforcer la culture du Groupe dans ses missions : servir les clients, travailler et s'engager ensemble.

Les principes de management restent en revanche inchangés. Ils constituent un cadre commun pour orienter les pratiques de management au quotidien, particulièrement clé dans un contexte de transformation.

### L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS GRÂCE AU GLOBAL PEOPLE SURVEY (GPS)

Le taux de participation à l'enquête interne du Groupe se maintient à un niveau élevé (72 %) : en 2014, 125 701 collaborateurs dans 73 pays ont exprimé leur opinion, en 22 langues. Leur confiance dans les décisions prises par les responsables des métiers et fonctions se renforce (71 %, + 1 point). Les orientations stratégiques sont perçues comme étant claires (86 %, stable) et les décisions prises en adéquation avec les valeurs du Groupe (66 %, + 2 points).

Les scores liés aux quatre principes de management évoluent en cohérence : 71 % des collaborateurs ont une perception positive de leur mise en œuvre (+ 1 point), dont 66 % sur « Focus client » (+ 2 points – Inspirer à nos collaborateurs la volonté d'innover en priorité au service du client, l'intérêt du client étant toujours au cœur de notre action).

Les actions engagées dans le cadre du programme Simple & Efficient pour améliorer l'efficacité opérationnelle ont eu un impact globalement positif notamment dans le domaine de la délégation (75 %, + 1 point) et de la prise de décision au bon niveau (65 %, + 1 point), mais nécessitent des efforts supplémentaires et une meilleure visibilité pour les collaborateurs.

La perception des pratiques managériales (management de proximité) continue de progresser. En 5 ans, les collaborateurs affichent une confiance accrue dans les décisions prises par leur manager (71 %, + 4 points), soulignent sa capacité à développer les compétences de ses collaborateurs (68 %, + 5 points), à diriger en montrant l'exemple (72 %, + 5 points) et surtout à reconnaître la qualité du travail bien fait (82 %, + 3 points).

Les salariés plébiscitent cette année encore les actions menées en termes de politiques RSE et Diversité qui demeurent des atouts majeurs pour l'entreprise : 78 % pour le respect de l'environnement (+ 10 points en 5 ans) et stable sur la façon dont le Groupe exerce sa responsabilité d'entreprise à 71 %, avec un objectif fixé à 73 % à fin 2015.

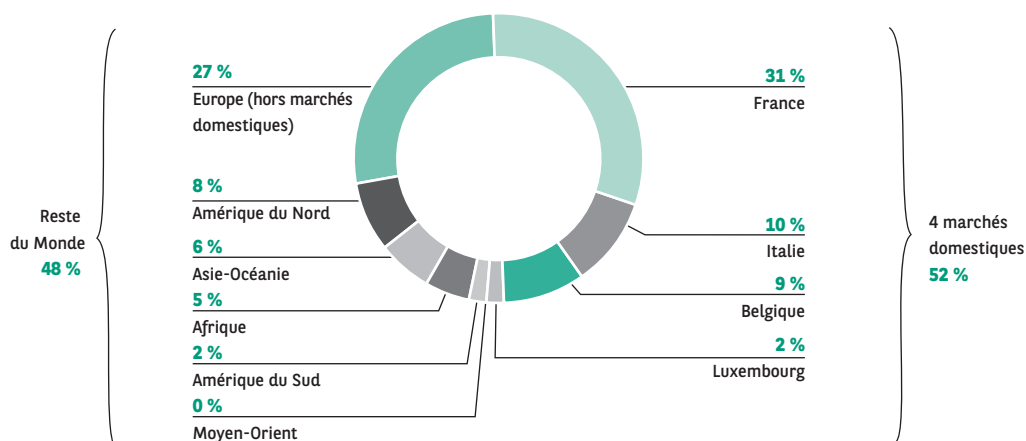


## LE RECRUTEMENT, LA MOBILITÉ ET LA FORMATION

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Fin 2014, les effectifs gérés par le Groupe atteignent 187 903 ETP (Équivalent Temps Plein - 179 603 ETP en effectif financier<sup>(1)</sup>), en hausse par rapport à 2013 (184 545 ETP), principalement en raison de l'acquisition de BGZ en Pologne et du rapprochement de LaSer avec BNP Paribas Personal Finance dans 6 pays européens. Pour mémoire, les effectifs gérés par le Groupe étaient de 188 551 ETP à fin 2012.

#### ➤ RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



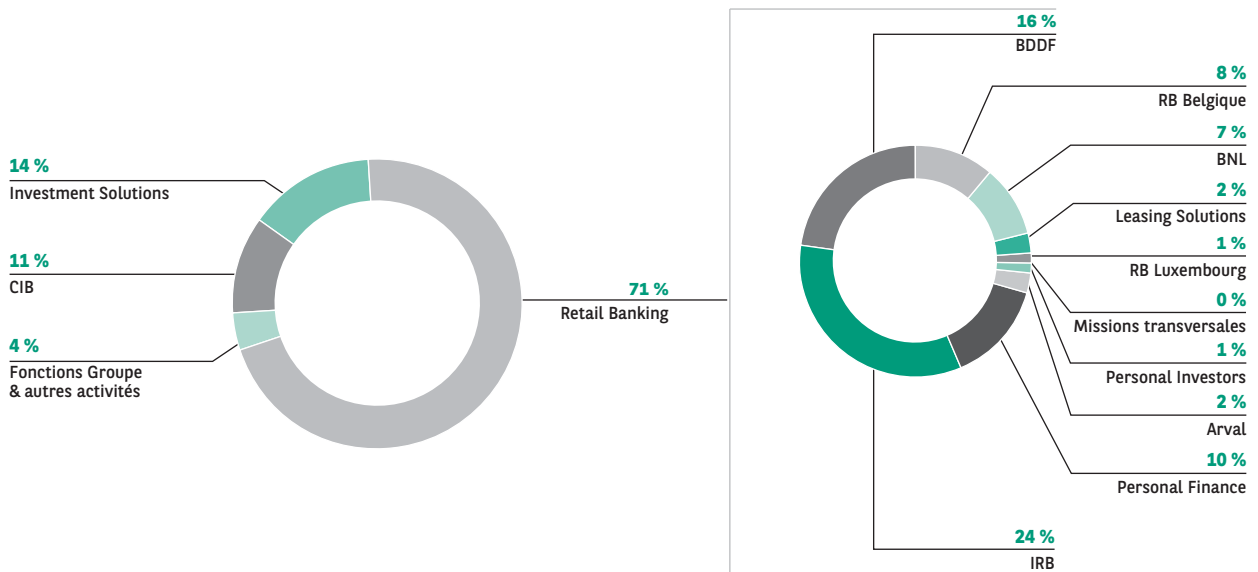
En dehors des changements mentionnés ci-dessus, la répartition des effectifs par zone géographique, représentant 150 nationalités dans 75 pays, est demeurée relativement stable par rapport à 2013.

#### ➤ ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

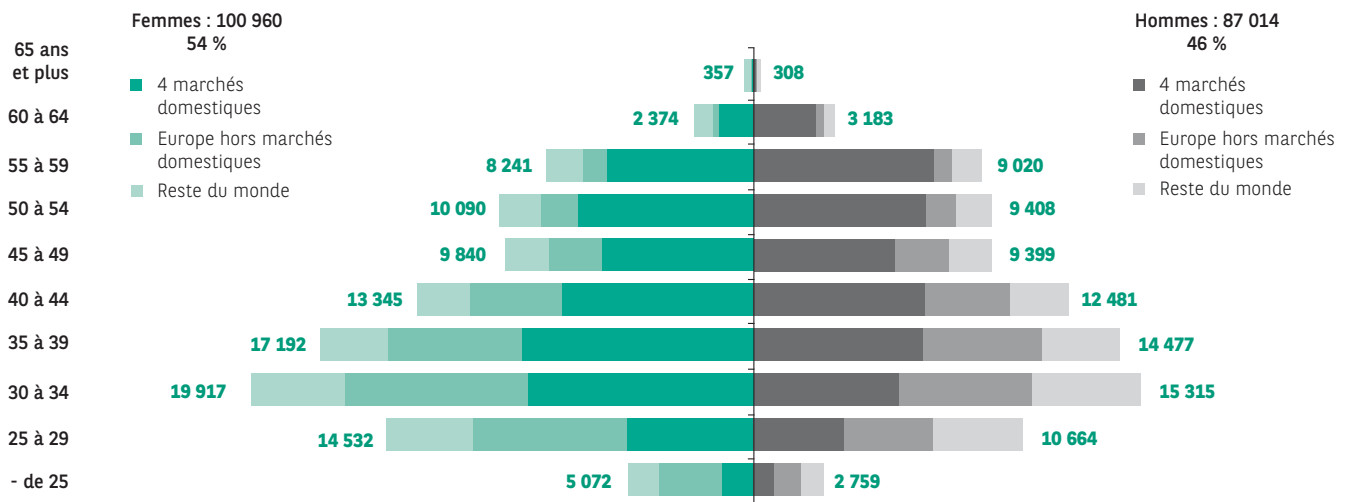
	2004	2009	2014	
France	54 363	64 635	57 943	} 4 marchés domestiques 96 184
Italie	3 412	18 922	18 084	
Belgique	643	18 018	16 452	
Luxembourg	1 075	3 797	3 705	
Europe (hors marchés domestiques)	14 953	54 463	51 128	} Europe 147 312
Amérique du Nord	11 874	14 984	14 985	
Asie-Pacifique	4 922	10 818	11 167	
Afrique	5 526	9 205	10 281	
Amérique latine	1 923	4 801	3 545	
Moyen-Orient	742	2 096	613	
<b>TOTAL</b>	<b>99 433</b>	<b>201 740</b>	<b>187 903</b>	<b>Reste du monde 40 591</b>

(1) Effectif financier : Effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2014 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

## ➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



## ➤ RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE PAR ÂGE, PAR SEXE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (\*)



(\*) Effectif physique sur 97 % de l'effectif du Groupe (CDI + CDD).

Au global, la pyramide des âges est équilibrée. L'âge moyen augmente légèrement de 40,2 à 40,5 ans, notamment en Amérique du Sud où il est le plus faible (31,6 à 34,7), en Asie (35,7 à 36,5) et en Amérique du Nord où il est le plus élevé (42,5 à 43,2).

L'ancienneté moyenne augmente très légèrement de 12,1 à 12,2 ans, notamment en Afrique (9,4 à 10,5), en Amérique du Sud, où elle est la plus basse (3,7 à 4,4) et en Asie (5,3 à 5,5). Partout ailleurs elle baisse légèrement. C'est en France (16,5) qu'elle est la plus élevée.

## LE RECRUTEMENT

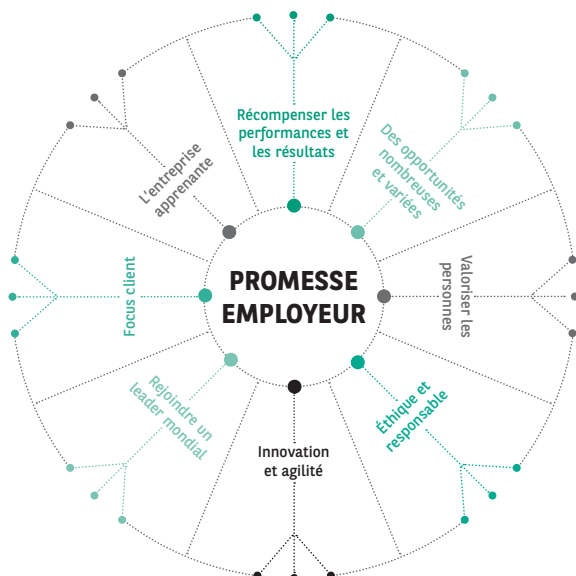
Avec 17 432 recrutements en CDI, dont 2 265 en France, l'engagement de recruter plus de 15 000 nouveaux collaborateurs est encore largement dépassé, bien que le Groupe favorise systématiquement l'employabilité des salariés en ayant recours à la mobilité avant tout recrutement externe.

### Dans un contexte exigeant, BNP Paribas continue de recruter tout en privilégiant la mobilité interne

Avec 54 % des recrutements en Europe, BNP Paribas confirme sa dimension de banque européenne. Les plus grands recruteurs demeurent dans l'ordre les États-Unis (17 %), la France (13 %), la Turquie (11 %), l'Inde (11 %) qui, à l'exception de la France, enregistrent un fort turnover; suivis par le Royaume-Uni (5 %) et la Belgique (3 %). Le recrutement externe reste ainsi élevé dans un contexte où la mobilité et la formation sont toujours favorisées.

**Pour valoriser sa capacité d'attraction et de rétention de candidats à potentiel, BNP Paribas développe sa marque employeur**

Fin 2013, BNP Paribas a décidé de travailler sur sa promesse employeur (« Employer Value Proposition ») pour mieux expliquer sa culture, ses convictions et son engagement afin de continuer à attirer les bons candidats au sein du Groupe. Cette promesse employeur, incarnée par la phrase « **Let's design tomorrow** » s'appuie sur 8 piliers partagés par toutes les entités et tous les pays : Rejoindre un leader mondial, Des opportunités nombreuses et variées, Valoriser les personnes, Éthique et responsable, Innovation et agilité, Focus client, L'entreprise apprenante, Récompenser les performances et les résultats.



Avec 5 certifications en 2014 (Belgique, France, Italie, Pologne et Turquie), le Groupe a obtenu pour la deuxième année consécutive le label **Top Employer Europe** en février 2015. Cette certification vient compléter d'autres distinctions locales comme le prix 2014 « *HR of the highest quality* » en Pologne attribué aux sociétés qui ont recours à des outils et pratiques RH conformes aux normes de qualité les plus élevées du secteur et le label « *Happy trainees* » obtenu en France en 2014 sur la qualité d'accueil des stagiaires. **First Hawaiian Bank** a reçu la distinction « **Best place to work** » à Hawaï pour la troisième année consécutive.

Le digital reste à l'honneur pour le recrutement en France avec « *Job trotteur* » sur Facebook (localisation des forums écoles auxquels la Banque participe), « *Backstage* » (réponse des collaborateurs aux candidats sur le Web), « *Dr Job* » (préparation d'entretiens) et Pinterest (*pinterviews* de salariés).



En France, le Groupe a mis en place une action innovante pour recruter ses futurs conseillers client et renforcer son capital sympathie : un « **Job Truck** » (camion de recrutement) présent à Paris, Lille et Orléans, proposait des pré-entretiens de recrutement. 600 candidats, dont le profil correspondait à la cible, ont été rencontrés lors de ces rendez-vous. BNP Paribas a par ailleurs fait évoluer son dispositif de recrutement par le déploiement d'une méthode inédite : **l'entretien structuré**, qui consiste à valider les compétences en rapport avec le poste selon une méthodologie de questions communes suivie d'une évaluation des réponses préétablie et objective. Il garantit les engagements de la Charte de déontologie : objectivité, transparence, respect, et renforce les pratiques de non-discrimination déjà ancrées dans le processus de recrutement du Groupe.

En combinant visibilité globale et initiatives locales, le Groupe affiche une marque employeur cohérente et confirme sa position d'employeur international de référence.

**LES MOUVEMENTS**

➤ **MOUVEMENTS : ENTRÉES EN CDI ET RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE(\*)**

	Hommes	Femmes	Total 2013	Hommes	Femmes	Total 2014
Recrutements en CDI	8 117	9 186	17 303	8 028	8 121	16 149
Transformations de CDD en CDI	503	747	1 250	595	688	1 283
<b>TOTAL</b>	<b>8 620</b>	<b>9 933</b>	<b>18 553</b>	<b>8 623</b>	<b>8 809</b>	<b>17 432</b>
4 marchés domestiques	49 %	51 %	2 493	52 %	48 %	3 244
Europe (hors marchés domestiques)	40 %	60 %	7 568	43 %	57 %	6 225
Reste du monde	52 %	48 %	8 492	53 %	47 %	7 963
<b>TOTAL</b>	<b>47 %</b>	<b>54 %</b>	<b>18 553</b>	<b>50 %</b>	<b>51 %</b>	<b>17 432</b>

(\*) Effectif physique.

➤ **MOUVEMENTS : MOTIFS DE DÉPARTS DES CDI**

	Hommes	Femmes	Total 2013	Hommes	Femmes	Total 2014
Retraites/préretraites	1 747	1 570	3 317	1 269	1 372	2 641
Démissions	5 283	6 188	11 471	4 713	5 371	10 084
Licenciements(*)	1 299	1 918	3 217	1 368	1 942	3 310
Ruptures conventionnelles et assimilées	199	274	473	222	250	472
Plans de départs aidés	479	435	914	286	290	576
Autre fin de contrat permanent (dont non précisé, fin de période d'essai, décès)	935	1 009	1 944	873	880	1 753
<b>TOTAL</b>	<b>9 942</b>	<b>11 394</b>	<b>21 336</b>	<b>8 731</b>	<b>10 105</b>	<b>18 836</b>

(\*) En France, les motifs des 442 licenciements (456 en 2013) sont les insuffisances professionnelles, les inaptitudes et les fautes.

25 % des départs sont dans les marchés domestiques, 38 % dans le reste de l'Europe et 37 % dans le reste du monde.

## L'organisation du temps de travail

### ► TYPE DE CONTRAT(\*)

	Hommes	Femmes	Total 2013	Hommes	Femmes	Total 2014	%
Nombre de CDI	87 765	91 373	179 138	86 280	94 944	181 224	96 %
Nombre de CDD	1 994	3 413	5 407	2 219	4 460	6 729	4 %
<b>TOTAL</b>	<b>89 759</b>	<b>94 786</b>	<b>184 545</b>	<b>88 499</b>	<b>99 404</b>	<b>187 903</b>	<b>100 %</b>

(\*) Équivalent Temps Plein.

### ► TEMPS PARTIEL(\*)

	Hommes	Femmes	Total 2013	%	Hommes	Femmes	Total 2014	%
Nombre de salariés à temps partiel	1 853	13 389	15 242		2 074	14 381	16 455	
Temps partiel à 80 % ou plus	1 193	9 176	10 369	68 %	1 391	9 824	11 215	68 %
% de salariés à temps partiel	3 %	17 %	10 %		3 %	17 %	10 %	
% de salariés à temps partiel par genre	12 %	88 %			13 %	87 %		

(\*) Effectif physique sur 83 % de l'effectif du Groupe.

Les temps partiels sont répartis principalement dans les 4 marchés domestiques.

## L'absentéisme

Le taux d'absentéisme<sup>(1)</sup> du Groupe, calculé sur 38 pays représentant 82 % de l'effectif, est de 5,2 % (4,8 % en 2013 sur 29 pays), plus 3,9 % d'absences pour maternité/paternité<sup>(2)</sup>.

En %	2013		2014	
	Taux d'absentéisme	maternité/paternité	Taux d'absentéisme	maternité/paternité
France(*)	3,8	3,4	4,8	3,5
Belgique(**)	4,1	0,8	4,3	0,7
Italie(**)	3,8	2,9	4,6	3,6
Luxembourg(**)	4,6	1,02	3,5	1,7

(\*) Groupe hors Real Estate et LaSer.

(\*\*) Un changement de mode de calcul des taux d'absentéisme a entraîné un recalcul des données historiques.

## LA MOBILITÉ

La mobilité demeure au centre des pratiques de gestion des ressources humaines. Le Groupe reste mobilisé pour répondre à la forte demande des collaborateurs exprimée dans le GPS. L'objectif moyen sur 2014 est atteint avec 4 787 mobilités transverses inter-entités et inter-métiers<sup>(3)</sup> réalisées (contre 4 580 en 2013). En France, leur progression est de 11 %.

### Offrir aux collaborateurs des opportunités nombreuses et variées, un pilier de la promesse employeur du Groupe

La mobilité interne est le moyen le plus fréquent de pourvoir aux postes vacants et demeure l'un des fondements essentiels de la gestion de carrière qui vise à améliorer l'efficacité collective, la performance et favoriser l'épanouissement professionnel des collaborateurs pour renforcer leur engagement. BNP Paribas a mis l'accent sur son caractère transverse et international afin de proposer des carrières riches et diversifiées.

Les principes de mobilité ont été définis avec une volonté de créer une dynamique de Groupe, tout en respectant les spécificités de chaque

pays. Pour accompagner leur déploiement et souligner l'importance de la mobilité dans le cadre de la gestion de carrière, le Groupe a lancé en avril 2014 un évènement « **Mobility days** » dans 13 pays simultanément avec une couverture de 72 % des effectifs : pendant ces journées, 24 séminaires, 11 forums et 6 web conférences ont été organisés qui ont rassemblé environ 220 RH, 300 managers et 4 000 collaborateurs.

La « **SMP Staffing Platform** » dédiée aux annonces des postes de Senior Management, a été mise en place. Elle permet notamment de s'assurer que les principes de mobilité sont respectés dans l'attribution de ces postes.

Avec une communication et une communauté actives sur la mobilité et un déploiement accru des outils de mobilité interne dans une quarantaine de pays avec un taux de couverture d'environ 80 % des collaborateurs du Groupe, le nombre d'annonces publiées augmente en moyenne de 40 % par rapport à 2013. Les candidatures internes augmentent également et représentent 43 % des postes pourvus, en hausse de 47 %. À l'instar de la France et du Royaume-Uni qui avaient significativement amélioré leur processus de publication en 2013, on note en 2014 une nette amélioration en Belgique, au Luxembourg, pour CIB aux États-Unis et très forte en Ukraine.

(1) Le taux d'absentéisme comprend les maladies, les accidents au travail et les maladies professionnelles, hors trajet et hors autres absences autorisées.

(2) Le taux maternité/paternité comprend, le cas échéant, les congés de maternité, de paternité et d'adoption.

(3) Sur une base de 80,7 % des effectifs.

► NOMBRE TOTAL D'ANNONCES PUBLIÉES

	2013			2014			Var en %	
	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% postes pourvus/annonces publiées	Nombre d'annonces publiées	Postes pourvus en interne	% postes pourvus/annonces publiées	Nombre d'annonces publiées 2014/2013	Nombre de postes pourvus en interne 2014 / 2013
France	3 109	1 646	53 %	3 960	1 918	48 %	27 %	17 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	573	298	52 %	835	472	57 %	46 %	58 %
Italie	210	60	29 %	72	35	49 %	- 66 %	- 42 %
Luxembourg (BGL BNP Paribas)	164	98	60 %	285	154	54 %	74 %	57 %
Royaume-Uni	889	294	33 %	896	287	32 %	1 %	- 2 %
Pologne (BNP Paribas Bank Polska)	461	60	13 %	401	104	26 %	- 13 %	73 %
Ukraine	529	133	25 %	2 185	947	43 %	313 %	612 %
Turquie (TEB)	321	107	33 %	212	70	33 %	-34 %	-35 %
États-Unis (BNP Paribas CIB)	426	104	24 %	555	177	32 %	30 %	70 %
Autres pays	673	191	28 %	909	223	25 %	35 %	17 %
<b>TOTAL(*)</b>	<b>7 355</b>	<b>2 991</b>	<b>41 %</b>	<b>10 310</b>	<b>4 387</b>	<b>43 %</b>	<b>40 %</b>	<b>47 %</b>

(\*) Hors Bank of the West. Le total des postes pourvus en 2013 tient compte d'une modification de 1 580 à 1 646 pour la France.

L'enquête interne GPS montre un taux de mobilité de 12,7 % (13,9 % en 2013).

**En France**, le processus centralisé mis en œuvre sur huit filières fonctionnelles (Conformité, Communication, Finance, Juridique, Ressources Humaines, Marketing, Risques et Organisation/Maîtrise d'Ouvrage) a permis d'optimiser la gestion de l'emploi par une mobilité active et de fluidifier les mobilités transverses. Une équipe dédiée centralise les offres et les gère jusqu'à la présélection des candidats, la décision finale restant à la main des métiers. Le nombre d'annonces publiées continue de progresser de 27 % et le nombre de postes pourvus en interne de 17 %.

**LA GESTION DES CARRIÈRES**

**La valorisation et le développement de tous les talents**

La gestion de carrière, qui est au cœur du dispositif des ressources humaines du Groupe, a été renforcée par la refonte de sa politique et la définition de principes communs applicables à tous. Elle prône une proximité renforcée des RH avec les métiers et la mise en place d'un partenariat entre managers, RH et collaborateurs.

La nouvelle politique de gestion de carrière construite avec les acteurs de la filière RH de l'ensemble du Groupe, se caractérise par cinq moments clés qui s'inscrivent dans un cycle annuel : l'évaluation professionnelle, le plan de développement personnel, l'entretien de carrière, la « people review » (revue des compétences et potentiels des collaborateurs conjointe entre les RH et les managers) et le plan de succession. Elle prévoit aussi le suivi d'indicateurs.

Le référentiel des compétences comportementales commun à l'ensemble du Groupe, a été complété pour intégrer les enjeux du digital et les compétences transversales.

**Actualités du Talent Development Program**

Dans le cadre du Talent Development Program, poursuivi en 2014 avec désormais près de 3 000 collaborateurs à fort potentiel, 360 collaborateurs ont suivi l'un des 3 programmes Corporate de développement (« Leadership for Development », « Go to Lead » ou « Share to Lead »). Pour la première fois, deux sessions ont eu lieu sur le Campus de Singapour.

**LA POLITIQUE FORMATION**

**Développer les compétences et renforcer l'employabilité des collaborateurs restent la priorité de la formation**

Le GPS montre la perception positive qu'ont les collaborateurs de la politique de formation, un point fort du Groupe, qui progresse de façon constante : 71 % déclarent avoir été formés au cours des 12 derniers mois et avoir eu suffisamment d'opportunités de se former pour améliorer leurs compétences dans leur poste actuel (respectivement + 7 points et + 2 points en 5 ans).

Créer un environnement qui permette aux collaborateurs de se développer et d'acquérir en permanence de nouvelles compétences guide et influence la formation. La politique formation se veut diversifiée dans son offre, innovante dans ses techniques et agile dans ses méthodes de diffusion, au service notamment de l'innovation et du digital. Point fort de la promesse employeur, elle se déploie à travers son réseau physique de campus et de centres de formation et se diffuse en ligne via une plate-forme de formation unique (« Learning Management System ») pour le Groupe. La formation assure que BNP Paribas exerce ses métiers dans le même esprit partout dans le monde, développe le sentiment d'appartenance des collaborateurs, les fidélise et leur permet d'évoluer.

## Des lieux où se forge et se renforce la culture du Groupe

### Les Campus Groupe

BNP Paribas compte deux « Campus Groupe », l'un situé à Louveciennes en région parisienne qui existe depuis 1992, et l'autre à Singapour dont l'ouverture a eu lieu en janvier 2014. Ces campus accueillent des collaborateurs venant du monde entier et de tous les métiers, et permettent notamment la diffusion de la stratégie et de la culture Groupe. Le campus de Louveciennes a accueilli 34 368 collaborateurs en 2014, et voit son taux de fréquentation doubler sur les 5 dernières années. Quant au Campus de Singapour, l'objectif de 3 000 collaborateurs formés par an est dépassé dès la première année avec 4 220 salariés formés au cours de 186 programmes de formation (71 régionaux et 115 locaux).

### Les centres de formation

Le Groupe dispose également de nombreux centres de formation physiques à vocation locale ou régionale (Italie, Turquie...) ou digitaux (CIB digital campus) et d'un centre de services partagés en Côte d'Ivoire,

dont la mission est de proposer une équipe de formateurs sur tout le territoire subsaharien.

### Les Académies Groupe

Les Académies Groupe sont destinées à renforcer la culture d'entreprise et la performance managériale :

- **la Risk Academy** continue de diffuser la culture de gestion des risques du Groupe, de promouvoir les formations et le développement professionnel et, avec 110 correspondants dans le monde, de favoriser le partage des connaissances et les communautés de pratiques ;
- **la Management Academy** qui s'adresse prioritairement aux senior managers<sup>(1)</sup> étoffe progressivement son offre (conférences, vidéos, ateliers, etc.).

Elles contribuent à développer les compétences des collaborateurs et à leur proposer un cadre d'échange et de partage de bonnes pratiques. Ils permettent aux collaborateurs de participer à des formations métiers ou transversales ainsi qu'à des événements marquants pour le Groupe.

## ► FORMATION : NOMBRE TOTAL D'HEURES ET DE SALARIÉS<sup>(\*)</sup>

	2012	2013	2014
Nombre total de salariés ayant suivi au moins une formation	136 918	148 875	157 083
Nombre total d'heures de formation	4 208 901	4 697 071	4 603 606

(\*) Effectif physique sur 86 % du périmètre dans 44 pays.

84 % des collaborateurs du Groupe reçoivent au moins une formation par an (81 % en 2013), avec une moyenne de 24 heures de formation par salarié (25 en 2013). Dans les quatre marchés domestiques, où 92 % des salariés sont formés, la moyenne est de 25 heures. On remarque

une progression sensible du format de e-learning (+ 34 % d'heures), un renforcement du nombre de formations Risques et conformité, et des formations techniques métier & fonction qui demeurent prépondérantes (45 %).

## ► FORMATION : FOCUS 4 MARCHÉS DOMESTIQUES

2014	Nombre moyen d'heures par salarié	Méthode de formation <sup>(1)</sup>			Matière de formation <sup>(2)</sup>			
		Présentiel	E-learning	Autres formats	Techniques métier & fonction	Risques & conformité	Culture & connaissance Groupe	Compétences individuelles & management
France	28	62 %	30 %	8 %	40 %	35 %	11 %	13 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	18	21 %	76 %	3 %	38 %	45 %	4 %	12 %
Italie (BNL)	36	10 %	80 %	10 %	61 %	27 %	4 %	5 %
Luxembourg	18	29 %	70 %	1 %	21 %	64 %	3 %	11 %

(1) % répartition des formations par méthode.

(2) % répartition des formations par matière.

(1) Le senior management du Groupe est composé de collaborateurs occupant les 2 300 postes considérés par les Comités Exécutifs de l'ensemble des Domaines d'activités/Entités Opérationnelles/Fonctions Groupe comme les postes ayant l'impact le plus important sur les plans stratégiques, commercial, fonctionnel et de l'expertise.

## UNE OFFRE DYNAMIQUE POUR MIEUX DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

Le Groupe développe des formats diversifiés et de plus en plus digitaux (e-learning, classes virtuelles, MOOC's...) qui tiennent compte des modes de travail des collaborateurs et de leurs appétences digitales.

### Fort développement du e-learning

Tout en veillant à sa qualité et à sa variété, le Groupe encourage le développement du e-learning posé comme une modalité de formation à part entière et comme un axe fort d'amélioration de la formation. Combiné à des modalités plus classiques via le « blended learning », il permet de toucher plus de collaborateurs, de former sur des sujets fondamentaux en lien direct avec les besoins des métiers et d'optimiser les budgets. Trois éléments majeurs contribuent à ce développement :

- la mise en place par IRB d'une **e-factory** chargée de produire en interne des modules de formation online au service de l'ensemble des autres entités du Groupe ;

- des efforts de **mutualisation** sur tous les territoires qui favorisent le partage de bonnes expériences ;
- un besoin renforcé de **formation en matière de conformité**, afin de répondre à un environnement réglementaire plus exigeant (voir chapitre 2 *Gouvernement d'entreprise/ Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société/ Contrôle interne*).



60 % des collaborateurs du Groupe ont suivi au moins un module de formation e-learning – 8 langues sont disponibles. Parmi les utilisateurs, 79 % ont accompli plus d'un module et 23 % plus de 10 modules, dont 59 % de formations dédiées aux risques et conformité, 31 % aux techniques métier & fonction et 5 % à la culture et connaissance du Groupe.

### FORMATION E-LEARNING

	2012		2013		2014	
Nombre de salariés formés	66 241		84 729		112 895	
% des salariés formés (hommes/femmes)	H : 50,5 %	F : 49,5 %	H : 50,4 %	F : 49,6 %	H : 50 %	F : 50 %
Nombre de modules suivis	238 962		441 237		765 015	

### Déploiement des actions « Digital Learning »

Le rôle de la formation est de diffuser une **culture digitale**, d'accompagner l'évolution liée au digital en permettant aux métiers d'avoir les profils correspondants à leurs besoins et aux collaborateurs d'acquérir les compétences et l'aisance nécessaire pour être en mesure d'intégrer les innovations digitales qui traversent leur métier et leur organisation. La formation développe des formats toujours plus en lien avec ceux que les collaborateurs utilisent régulièrement dans leur environnement personnel.

Le *blended learning*, avec ses formats en ligne, ses temps d'apprentissage plus concentrés et une meilleure alternance entre théorie et mise en application de situations de travail, fournit une réponse satisfaisant à la fois les exigences de compétences et de production des métiers.

Les MOOC (« Massive Open Online Courses ») ont pour avantage de pouvoir impliquer et mobiliser plus directement les interlocuteurs métier, grâce au recours massif à la vidéo et aux classes virtuelles. BDDF a réalisé

un MOOC sur l'Espace Unique de Paiement en Euros (SEPA), initialement destiné à former les clients et collaborateurs, mais ouvert à tous et gratuitement. 1 600 participants (professionnels ou consommateurs), dont 33 % de collaborateurs, ont profité de cet enseignement. BNP Paribas est ainsi la première banque française à produire un MOOC en interne. **BNL en Italie** a choisi de transformer ses parcours métiers en MOOC dès 2014. **IRB** a expérimenté la formule afin de la déployer en 2015.





## LA DIVERSITÉ

La politique diversité de BNP Paribas est fondée sur un principe clé de valorisation de l'individu en respectant toutes les différences par des actions Groupe et locales pour promouvoir la diversité. La lutte contre toute forme de discrimination est affirmée par la Direction Générale et la promotion de la diversité s'intensifie avec des actions mises en œuvre partout dans le Groupe.

### LA DIVERSITÉ DES INSTANCES DIRIGEANTES ET DU SENIOR MANAGEMENT

#### ■ Au Conseil d'administration

Au 31 décembre 2014, le taux de représentation des femmes sur les treize administrateurs élus par les actionnaires est de 38,5 % (objectif fixé par la loi de janvier 2011 : 30 % à fin 2015). Par ailleurs, le Conseil comprend deux administrateurs élus par les salariés, dont 1 femme. Une seconde femme élue par les salariés entre en fonction au 15 février 2015. 4 nationalités sont représentées au sein du Conseil.

#### ■ Au Comité Exécutif

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2011, 1 femme ainsi que 3 membres non français siègent au Comité Exécutif, soit désormais un taux d'internationalisation de 15,8 % sur les 19 membres actuels.

#### ■ Au G100

9 nationalités sont représentées parmi les 100 cadres dirigeants qui comprennent désormais 16 femmes et 27 non français (13 femmes et 23 non français en 2013).

#### ■ Féminiser et internationaliser le senior management.

La proportion de **femmes senior managers** progresse et s'établit à **25 % à fin 2014**, conforme à l'objectif fixé par le Directeur Général. La mixité dans l'entreprise étant un facteur d'efficacité, la Direction s'est engagée depuis 2009 à faire progresser le taux de femmes aux postes de senior management du Groupe. Parallèlement, 43 % de senior managers ne sont pas de nationalité française (contre 40 % en 2013).

### LA GOUVERNANCE DIVERSITÉ GROUPE

Le Comité Diversité Groupe est constitué aujourd'hui de 29 membres, binômes de représentants métiers et des Ressources humaines et poursuit ses rencontres au rythme de deux par an. En 2014, les Comités se sont tenus à Bruxelles et Londres. Cette gouvernance se renforce et a été déclinée au niveau des métiers (BDDF, CIB, IRB...) et des régions (APAC) ou pays (Royaume-Uni).

### DÉPLOYER LA POLITIQUE ET EN MESURER LES IMPACTS

Les salariés approuvent cette année encore les actions menées en termes de diversité : 66 % des collaborateurs déclarent avoir une vision claire des actions menées par BNP Paribas pour promouvoir la diversité (+ 2 points en 5 ans) et 64 % que le management de BNP Paribas favorise la diversité sur le lieu de travail par le respect et la reconnaissance des différences

entre les personnes (+ 2 points en 1 an et + 8 points en 5 ans). Les entités de 31 pays couvrant 71 % des collaborateurs du Groupe indiquent avoir mis en œuvre ou poursuivi des formations ou actions de sensibilisation sur le thème de la diversité, de l'inclusion ou de l'égalité en 2014.

#### Distinctions

En octobre 2014, le Groupe a été classé au 3<sup>e</sup> rang des entreprises les plus inclusives en faveur des personnes LGBT<sup>(1)</sup> par la Fondation « Workplace Pride ». Aux États-Unis, BNP Paribas CIB s'est vu attribuer pour la troisième année consécutive, le prix du « Meilleur lieu de travail pour l'égalité des personnes LGBT » par *Human Rights Campaign*.

**BNP Paribas Personal Finance** a reçu le Prix d'honneur de la campagne RH et marque employeur pour ses communications internes Diversité, initiées en septembre 2014 sur : le handicap, l'égalité professionnelle hommes-femmes, la mixité des origines et la gestion des âges.

En septembre 2014, **BNP Paribas Assurance** a obtenu le renouvellement du label Égalité professionnelle pour trois ans.

### FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

**BNP Paribas a signé le 16 septembre 2014 un accord sur l'égalité professionnelle avec le Comité européen et les deux fédérations européennes FECEC et UNI.**

Ce deuxième accord à l'échelle européenne pour BNP Paribas, renforce l'engagement en faveur de l'égalité professionnelle du Groupe en Europe. Il vise à garantir à chaque femme et chaque homme, à toutes les étapes de sa vie professionnelle, une égalité de traitement fondée sur les compétences et les performances, quel que soit le genre.

Les accords en vigueur sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes par les principales entités du Groupe couvrent 95 % des effectifs en France et 20 pays européens. En **France**, la part des femmes chez les cadres de direction est de 33,5 % et de 46,6 % chez les cadres (respectivement de 31,8 % et 45,8 % en 2013).

En **France**, le Groupe a signé la **Charte des 15 engagements pour l'équilibre des temps de vie**, initiée par le Ministère des Droits des Femmes et l'Observatoire de l'équilibre des temps et de la parentalité en entreprise.

L'intégration des principes de mobilité au sein de la procédure Groupe sur la gestion de carrière a permis de renforcer les messages sur la sélection des collaborateurs et la constitution de « short lists » à tous les niveaux devant comprendre au moins une femme, un homme et une personne d'un autre métier ou fonction.

Au **Luxembourg**, le 7 mai 2014, le Groupe a reçu le prix Méga-entreprise 2013. Ce prix, attribué par le Ministère luxembourgeois de l'Égalité des chances, récompense les entreprises qui se distinguent par leurs bonnes pratiques en matière d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

(1) Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Trans.

Côté client, BNP Paribas démontre également son engagement en se positionnant par exemple comme sponsor bancaire exclusif du « **Women's Entrepreneurship Day** » lancé aux **Nations-Unies** le 19 novembre 2014. Une convention de partenariat pour **promouvoir l'entrepreneuriat féminin** a été signée entre BNP Paribas et le Ministère des Droits des Femmes le 6 février 2014. Enfin, BNP Paribas a fait du soutien des femmes entrepreneures l'un des 7 engagements de son **Programme Entrepreneurs 2016** en France.

## SENSIBILISER ET FORMER

Le Groupe poursuit les actions de formation et sensibilisation à la lutte contre les discriminations et la promotion de la Diversité : *Manager la diversité, Executive presence, Leadership au féminin, Stéréotypes inconscients, Équilibre des temps de vie, Retour congé maternité*, sont des formations suivies par les collaborateurs<sup>(1)</sup>. En **Belgique**, 80 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation e-learning sur la diversité.

Des actions de coaching et mentoring visent à favoriser l'égalité professionnelle hommes / femmes ou le dialogue inter-générationnel sur le digital par exemple. Des programmes de sponsoring<sup>(2)</sup> ont été mis en place avec succès afin de constituer le vivier des collaboratrices susceptibles d'intégrer des Comex/Codir chez **CIB, Real Estate** et **Leasing Solutions**.

En **France**, un guide « Manager la Diversité » a été communiqué à l'ensemble des cadres dirigeants sur l'intégration de la diversité dans les pratiques managériales.

## Diversity Week/Events

Pour la première fois, un événement « **Diversity Week** » a été simultanément organisé par différents métiers et 11 pays (dont le Royaume-Uni, Hong-Kong, Australie, Corée du Sud, Belgique, France, Pologne...) mobilisant plus de 5 000 collaborateurs. De nombreuses actions de sensibilisation/formation ont été consacrées aux sujets de l'égalité professionnelle, du dialogue inter-générationnel, de l'équilibre des temps de vie ou du lien entre diversité et innovation. Les événements ont pris des formes variées (conférences, ateliers, théâtre, forum...) afin de sensibiliser un large public aux enjeux de la diversité.

## Développer des réseaux

Les réseaux sont des acteurs majeurs dans le développement des politiques Diversité du Groupe. Ils se renforcent et proposent à leurs membres des activités de plus en plus variées. Au **Royaume-Uni**, les 5 réseaux RESPECT, PRIDE, WIN, ABILITY et Parents & Carers constituent la base de la gouvernance Diversité.



Aux **États-Unis**, chez **BNP Paribas CIB**, les neuf réseaux de groupes professionnels, les « Business Networking Groups » (BNG), collaborent pleinement avec les métiers, les fonctions et le Diversity Council, ce qui permet d'accroître l'engagement des collaborateurs.

Les réseaux **BNP Paribas MixCity** rencontrent toujours un vif succès avec plus de 4 000 adhérents dans le monde. Deux nouveaux réseaux MixCity sont nés en Inde et en Allemagne, portant à 14 le nombre d'antennes, avec une interconnexion croissante entre les réseaux.

Afin de favoriser l'engagement des hommes dans les questions d'égalité professionnelle, le Groupe a décidé de s'investir fin 2013 dans le projet inter-entreprises « **Happy Men** ». Ce réseau se développe en **France** pour le moment (Paris et Province). Le projet consiste à créer des cercles d'hommes pour aborder les thèmes de l'égalité professionnelle et en faire la promotion auprès d'autres hommes. Il constitue un levier pour l'innovation managériale et le bien-être au travail.

D'autres réseaux connaissent un vrai succès : en **Belgique**, Beaufort pour les moins de 35 ans, O2 pour les plus de 50 ans, ou Friends of Africa.

(1) Plus de 2 000 collaborateurs formés en 2014 sur les sujets égalité professionnelle dans le Groupe.

(2) Plus de 215 collaboratrices ont bénéficié de ces programmes.

## Faciliter la parentalité

Le Groupe poursuit ses actions. En France, CIB, Wealth Management et Investment Partners chez Investment Solutions ont proposé des journées de la parentalité en entreprise pour faire découvrir aux enfants des collaborateurs leur environnement professionnel autour d'ateliers ludo-pédagogiques. La Direction des Ressources humaines, Cardif et Personal Finance proposent régulièrement des conférences thématiques animées par des spécialistes autour de la parentalité. Pour faciliter l'accès à l'information, une page 'Parentalité' a été créée sur l'intranet du Groupe. En Corée du Sud, Cardif a mis en place un programme d'accompagnement de la maternité qui prévoit la réduction du temps de travail de 2 heures par jour (anticipation de la loi « Labor Standard Act »).

Une cartographie des congés de maternité/paternité dans les différentes entités dans le monde est en cours de réalisation.

## FAVORISER L'EMPLOI ET L'INSERTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Au-delà des obligations légales, des entités de 14 pays signent des accords collectifs sur le handicap ou prennent des mesures favorables aux personnes en situation de handicap. Parmi les pays légalement autorisés à comptabiliser les travailleurs handicapés, 2 931 sont répertoriés dans le Groupe répartis dans 26 pays, dont 150 recrutements réalisés dans 10 pays en 2014.

### ► NOMBRE DE SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

	2012	2013	Recrutements 2013	2014	Recrutements 2014
France (dont BNP Paribas SA)	1 248 (1 088)	1 350 (1 170)	53 (45)	1 398 (1 203)	52 (43)
Belgique (BNP Paribas Fortis)	(68)	(66)	(1)	(69)	(3)
Italie (dont BNL)	635 (513)	660 (520)	19 (6)	679 (524)	21 (2)
Luxembourg (dont BGL BNP Paribas)	36 (27)	59 (47)	0	53 (52)	0
Europe hors marchés domestiques	620	720	127	664	65
Reste du monde	17	50	65	68	9
<b>TOTAL</b>	<b>2 624</b>	<b>2 905</b>	<b>265</b>	<b>2 931</b>	<b>150</b>

En France, dans le cadre du second accord handicap, BNP Paribas SA a réalisé 43 recrutements en 2014 (134 sur 3 ans) et 319 maintiens dans l'emploi de salariés actifs (262 en 2013) soit 1 017 accompagnements, en progression de 25 %. Le taux d'emploi des salariés handicapés est en progression constante depuis 2007, soit un taux d'emploi de 3,6 % (3,5 % en 2013). Les actions ont principalement porté sur la formation des Comités Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) et des actions de sensibilisation sur le handicap invisible et les maladies invalidantes. Le recours aux activités des EA (Entreprises Adaptées) et ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) se poursuit avec notamment la mise en place de conciergeries gérées avec un ESAT.

Dans les filiales, BNP Paribas Leasing Solutions a signé un second accord handicap et BNP Paribas Securities Services un premier accord qui a pour axe prioritaire l'accès à l'emploi et, en tant que membre actif d'HandiFormaFinance, propose une formation en alternance aux métiers de la Finance en partenariat avec l'université de Nanterre.

En Belgique, une approche de banque spécifique pour répondre aux besoins des clients et utilisateurs en situation de handicap a été déployée. 120 agences réparties sur le territoire ont été adaptées. 1 200 distributeurs « parlants » avec édition en braille ont été installés pour favoriser l'accès aux services bancaires des personnes malvoyantes et BNP Paribas Fortis a mis en place un e-learning sur les comportements à privilégier pour recevoir des personnes handicapées. En Italie, BNL a formé les standardistes malvoyants.

## LA GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI

En matière d'emploi, BNP Paribas donne la priorité au reclassement, encourage un dialogue social de qualité et confirme son engagement, dans ses quatre marchés domestiques où la taille et la diversité des activités le permettent, d'exclure les départs contraints grâce à une gestion sociale responsable.

### LA GESTION DE L'EMPLOI

Les accords sur la gestion de l'emploi au niveau européen et pour le Groupe en France, signés respectivement en juillet 2012 et octobre 2013, font l'objet d'une application rigoureuse et témoignent des engagements pris :

- de réaliser de la manière la plus anticipée possible et en informant de manière régulière les représentants des salariés dans le cadre des instances ou lieux d'échange mis en place, les ajustements de structures et d'organisation consécutifs à l'adaptation nécessaire des entreprises du Groupe ;
- d'éviter le recours aux départs contraints en cas de changement organisationnel ayant des conséquences significatives sur l'emploi via notamment l'utilisation du turn-over naturel, la mobilité interne ou entre entités et les solutions de départ volontaire.

Dans le cadre des accords de génération et de l'engagement vis-à-vis des seniors, l'âge moyen de départ des salariés de plus de 55 ans augmente.

#### ► ÂGE MOYEN DE DÉPART DES SALARIÉS DE 55 ANS ET PLUS

	2012	2013	2014
France	60,5	60,5	60,7
Belgique	59,7	60,4	61,1
Italie	60,1	58,8	59,7
Luxembourg	58,7	58,7	59,1
Europe (hors marchés domestiques)	nd(*)	59,7	60,6
Reste du monde	nd	60,8	60,8
<b>TOTAL</b>	<b>60,2</b>	<b>60,2</b>	<b>60,7</b>

(\*) nd : non disponible.

### UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Le Groupe renforce chaque année son dispositif de collecte des informations extra-financières. En 2014, il couvre 44 pays représentant 87 % de l'effectif mondial. Il montre que 36 pays ont des représentants du personnel et/ou des représentants syndicaux (y compris ceux du Comité européen), ce qui couvre 86 % de l'effectif du Groupe, essentiellement en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et dans plusieurs pays d'Asie.

Plus de 4 300 réunions officielles dans 27 pays ont été organisées entre ces représentants et leur management, qui ont permis de signer un

total de 174 accords collectifs ou sectoriels dans 16 pays. Les accords mieux-disant signés en 2014, ou auparavant et toujours en vigueur, portent le plus souvent, par ordre dégressif, sur les rémunérations et/ou avantages sociaux, l'emploi, l'organisation du travail, la gouvernance du dialogue, et aussi sur la santé et sécurité au travail, la diversité, l'égalité professionnelle ou l'inclusion, et le handicap. Hors obligations légales ou la signature d'accords collectifs, des entités du Groupe dans divers pays discutent de ces sujets avec les salariés ou leurs représentants et prennent des mesures positives.

#### ► NOMBRE D'ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS ET DE RÉUNIONS

	Accords Collectifs			Réunions	
	2012	2013	2014	2013	2014
France (dont BNP Paribas SA)	69 (8)	90 (7)	76 (8)	3 330 (2 197)	3 732 (2 493)
Belgique (dont BNP Paribas Fortis)	12 (10)	11 (7)	10 (8)	181 (157)	175 (160)
Italie (dont BNL)	51 (30)	46 (23)	62 (36)	226 (100)	195 (80)
Luxembourg (accord sectoriel)	1	1	1	-	24 (8)
Europe (hors marchés domestiques)	5	34	9	92	114
Reste du monde	10	29	16	78	92
<b>TOTAL</b>	<b>148</b>	<b>214</b>	<b>174</b>	<b>3 907(*)</b>	<b>4 332</b>

(\*) Nombre mis à jour après la publication du DDR 2013.

## NOUVELLE MANDATURE DU COMITÉ EUROPÉEN

Dans le cadre de la nouvelle mandature du Comité européen d'une durée de 4 ans, le secrétaire et ses 2 adjoints (2 hommes et 1 femme) sont respectivement luxembourgeois, belge et espagnol. Ils reflètent la diversité du Groupe et son ancrage européen fort. Le Comité européen couvre 20 pays et 67,6 % de l'effectif total.

Le 16 septembre 2014, l'accord européen sur l'égalité professionnelle a été signé. Il constitue le 2<sup>e</sup> volet de la Charte sociale européenne et fera l'objet d'un premier bilan concernant son application dans les différents pays européens en 2015.

Sur le plan européen, l'actualité a été chargée en particulier de présentations et échanges sur l'évolution de Cortal Consors, l'acquisition de BGZ en Pologne et de LaSer présent dans 6 pays d'Europe.

## UNE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION COMPÉTITIVE

### Les rémunérations et leur évolution

La politique de rémunération du Groupe repose sur des principes d'équité et de transparence et se traduit notamment par un processus annuel unique de révisions des rémunérations pour le Groupe. Les principes relatifs à la composition de la rémunération et l'évolution des rémunérations fixes sont communs à l'ensemble du Groupe et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques. Les rémunérations sont déterminées de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflit d'intérêts entre les collaborateurs et les clients ou le non-respect des règles de bonne conduite. La politique de rémunération a fait l'objet de communications de divers métiers auprès des salariés pour une plus grande transparence.

### ► RÉMUNÉRATION MOYENNE ANNUELLE<sup>(1)</sup>

	2013 <sup>(2)</sup>	2014	Var en %
France <sup>(3)</sup>	51 615 €	52 018 €	+ 0,78 %
Belgique (BNP Paribas Fortis)	69 920 €	70 525 €	+ 0,87 %
Italie (BNL SpA)	49 712 €	50 600 €	+ 1,79 %
Luxembourg	75 295 €	77 436 €	+ 2,84 %

(1) Données brutes sur l'effectif de plus de 2 ans d'ancienneté, hors cadres dirigeants (G100), rémunéré au 31/12/2013 hors charges patronales, incluant la rémunération fixe, les commissions et la rémunération variable versée dans l'année hors rémunération différée, participation et intéressement.

(2) Modification légère des chiffres 2013 due à l'harmonisation des définitions.

(3) Ensemble des entités hors BNP Paribas Real Estate, sur une durée de travail de 35 heures.

### Une politique de rémunération conforme à la réglementation

Conformément à la réglementation applicable, la politique de rémunération du Groupe vise à assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et les objectifs à long terme particulièrement en matière de maîtrise des risques. La mise en œuvre de cette politique a conduit notamment depuis 2009 à une formalisation renforcée de la gouvernance reposant notamment sur l'implication des fonctions de contrôle, de la Direction Générale et du

Comité des rémunérations du Conseil d'administration. Cela a conduit à différer pour ces collaborateurs identifiés comme preneurs de risque une fraction significative de leurs rémunérations variables sur trois ans (plus de 60 % différés au-delà d'un an pour les attributions 2014 au titre de 2013), à indexer une partie de la rémunération variable à la performance de l'action BNP Paribas, pour aligner les intérêts des bénéficiaires et des actionnaires (plus de 50 % pour les attributions 2014 au titre de 2013) et à soumettre le paiement de chaque échéance à l'atteinte de conditions dont le non-respect peut entraîner la perte partielle ou totale de la fraction annuelle (système de « malus »).

Les rémunérations variables sont déterminées en fonction des performances individuelles et collectives de l'année au regard des objectifs fixés. Elles peuvent revêtir différentes formes selon les métiers. Le mode de détermination des rémunérations variables individuelles intègre l'évaluation de la performance quantitative et qualitative durable mesurée par rapport aux objectifs fixés, l'appréciation du comportement professionnel de chacun au regard du respect des valeurs, de la déontologie, de l'esprit d'équipe, des procédures du Groupe, et de la contribution à la maîtrise des risques (y compris le risque opérationnel). Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le Groupe a attribué à plus de 5 000 collaborateurs clés<sup>(1)</sup> un plan d'intéressement à moyen terme à échéance juin 2017 appelé **International Sustainability and Incentive Scheme** dont 20 % de l'attribution initiale est indexée sur la performance RSE du Groupe. Dans le cadre de ce plan, la performance RSE est basée sur 9 indicateurs représentatifs des 4 piliers de la politique RSE du Groupe.

Dans le cadre du processus annuel de révision des rémunérations, des dispositions peuvent être prises localement pour réduire les éventuels écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Au **Luxembourg** une enveloppe dédiée a été réservée dans le cadre du processus annuel. De même en **France**, BNP Paribas SA et plusieurs filiales allouent, depuis plusieurs années, des enveloppes spécifiques d'augmentations de salaires négociées dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, visant à soutenir la politique d'égalité professionnelle hommes/femmes. En 2014 l'enveloppe globale représentait près de 1,9 million d'euros.

Globalement, le Groupe a mobilisé en 2014 de l'ordre de 15 milliards d'euros de frais de personnel, en hausse de 2,6 % par rapport à 2013 (voir note 7 *Rémunérations et avantages consentis au personnel* du chapitre 4).

(1) Collaborateur clé : senior manager, collaborateur à fort potentiel ou ressource clé locale.



En 2014, la politique de rémunération du Groupe a été revue et modifiée pour être conforme à la Directive CRD4, sa transposition en droit français dans le Code monétaire et financier ainsi qu'au règlement délégué européen sur les critères d'identification des collaborateurs preneurs de risque. Ces informations relatives à la politique et aux pratiques de rémunération ainsi que les informations quantitatives relatives aux collaborateurs identifiés selon la nouvelle réglementation comme preneurs de risque pour le Groupe au titre de l'exercice 2014 seront publiées dans un rapport mis en ligne sur le site internet de BNP Paribas <http://invest.bnpparibas.com> avant l'Assemblée Générale du 13 mai 2015.

### L'intéressement à la performance du Groupe

En France, le Groupe associe les collaborateurs à la performance du Groupe dans le cadre des dispositifs de participation et d'intéressement. Pour **BNP Paribas SA**, l'accord d'intéressement s'articule autour de trois composantes, dont une RSE basée sur la consommation de papier par salarié dont l'objectif a été atteint en 2014. Au titre de la performance 2014, un montant global de 99 millions d'euros pour la participation et de l'ordre de 150 millions d'euros pour l'intéressement seront versés à 66 604 collaborateurs, contre 102 millions d'euros et 154 millions d'euros pour 2013. Chez **BNP Paribas Fortis**, une partie de la rémunération variable dite « collective » est liée à l'atteinte d'objectifs de développement durable tels que la satisfaction client, la promotion de la diversité, l'amélioration du bien-être au travail, la conscience du risque et de la conformité et la réduction de l'impact négatif de la banque sur l'environnement. Les objectifs 2013 ayant été atteints, 21 millions d'euros ont été versés en 2014 à plus de 16 700 collaborateurs. Au

**Luxembourg**, la banque a versé en 2014 aux salariés non-cadres une prime d'intéressement pour 2013 d'un montant de près de 4,3 millions d'euros.

À fin 2014, le pourcentage de détention directe ou indirecte du capital par les salariés du Groupe s'élève à 5,2 % (5,4 % à fin 2013).

## L'ATTENTION PORTÉE AUX PERSONNES

### La protection de la santé des collaborateurs

Au-delà des législations en matière de politique de santé et sécurité au travail qui existent dans tous les pays européens et hors Europe, les entités dans une dizaine de pays, couvrant une majorité des effectifs, signent des accords mieux-disant sur la santé et la sécurité des salariés ou prennent des mesures positives. Les entités d'une vingtaine de pays représentant 1/4 des effectifs, ont continué, en 2014, de prendre des mesures protectrices des salariés malgré un système de protection sociale, d'assurance vie ou invalidité déjà très favorable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

### Les accidents du travail, leur fréquence, leur gravité et les maladies professionnelles

Sur 44 pays ayant reporté les accidents du travail, on compte 801 accidents dans 19 pays couvrant 70 % de l'effectif, soit un taux de fréquence<sup>(1)</sup> de 2,7 (3,6 sur 29 pays en 2013) et un taux de gravité non significatif. Il n'y a pas de cas de maladie professionnelle significatif identifié.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2013		2014	
	Nombre d'accidents	Taux de fréquence <sup>(3)</sup>	Nombre d'accidents	Taux de fréquence <sup>(3)</sup>
France	481	4,6	355	3,6
Belgique <sup>(2)</sup>	60	2,1	53	1,9
Italie	166	5,4	191	6,6
Luxembourg	3	0,8	16	2,2

### Les politiques de santé et de sécurité au travail

35 pays représentant 80 % de l'effectif avaient des actions, formations ou mesures de sensibilisation au stress et sur les risques psychosociaux. En 2014, des entités de 21 pays (34 % de l'effectif) ont développé ou étendu leurs actions dans ce domaine. Les actions de prévention ou de sensibilisation sur la nutrition, l'ergonomie ou l'amélioration de l'environnement de travail ont été développées en faveur de près d'1/4 des salariés.

Au **Royaume-Uni**, **BNP Paribas CIB** a reçu le 2<sup>e</sup> prix ex-æquo de l'entreprise britannique (de plus de 1 000 personnes) ayant les salariés en meilleure santé et le 3<sup>e</sup> prix de l'entreprise britannique la plus saine (« *Britain's Healthiest Company Survey* »). Depuis 2014, le partenaire santé au travail est à temps complet dans les locaux.

### Prévention des risques psychosociaux

En France, en 5 ans, plus de 46 000 collaborateurs ont rempli le questionnaire de l'Observatoire Médical du Stress, de l'Anxiété et de la Dépression (OMSAD). Les équipes du Service de Santé au Travail de BNP Paribas reçoivent les salariés en difficulté avec l'appui de 34 assistantes sociales. Un dispositif externe d'écoute et de soutien psychologique Care a été mis en place en octobre 2014 avec le cabinet Capital Santé pour tous les salariés de BNP Paribas SA en France. En Belgique, en application de la nouvelle loi sur la prévention du bien-être au travail qui impose une analyse des risques psychosociaux liés au travail et des mesures de prévention et de protection obligatoires, une campagne de sensibilisation sous forme d'un learning avec un taux de participation de 85 % et des sessions de formation des responsables RH ont été développées. Les procédures en cas de harcèlement, de stress ou de risque de burn-out ont été adaptées et communiquées. Une cellule de

(1) Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents pour un million d'heures et le taux de gravité, de 0,05, au nombre de jours perdus pour 1 000 heures.

(2) En 2013, 60 accidents du travail enregistrés (au lieu de 388 indiqués par erreur) entraînant une modification du taux de fréquence.

(3) Un changement de mode de calcul des indicateurs d'accidentologie a entraîné un recalcul des données historiques.

coordination au sein des RH et un comité d'intervention ont été mis en place et des informations utiles, conseils et bonnes pratiques en termes de prévention vont être disponibles sur une page dédiée d'Echonet. En **Italie**, BNL a commencé une nouvelle phase de l'évaluation du risque de stress sur 3 000 salariés qui prendra fin en février 2015.

Au **Luxembourg**, des conférences sur le « Bien-être et la performance » ont rassemblé plus de 180 participants.

#### Prise en compte des problèmes de santé publique

En **France**, le Service de Santé au Travail du Groupe poursuit le dépistage des facteurs de risques, notamment cardio-vasculaires et du diabète, et procède à des campagnes de vaccination gratuites contre la grippe. Il organise des journées de prévention, des conférences d'information (troubles du sommeil, aidants, parentalité, tabac) et dispense une formation de sauveteurs secouristes du travail. Une visite médicale annuelle est organisée pour les collaborateurs de plus de 55 ans. En **Belgique**, suite à une campagne pour la course à pied, 900 salariés ont participé au marathon Ekiden de Bruxelles. En **Italie**, BNL a deux actions de protection santé : l'une couvre tous les salariés et prévoit un check-up annuel ; l'autre est obligatoire pour 2 types de populations : un examen tous les 2 ans pour tous les salariés travaillant sur écran, pour le personnel de nuit ou travaillant dans le bruit et un tous les 5 ans pour le reste de la population. Au **Luxembourg**, le 3 juillet 2014 s'est tenue la 11<sup>e</sup> édition de la « Journée CAS Sport, Loisirs, Santé, Environnement » chez **BGL BNP Paribas**. Placée sous le signe des allergies alimentaires, elle aura permis aux collaborateurs d'assister à 2 conférences sur la santé.

#### Prévention des risques professionnels

En **France**, la politique de prévention des risques professionnels fait l'objet de mesures adaptées, en lien avec les partenaires sociaux. Des services de santé au travail interbancaires ont été créés pour les collaborateurs à Lille et à Marseille. Le service de santé du Groupe a ouvert une antenne à Nantes en septembre 2014, couvrant plus de 2 000 collaborateurs. En **Belgique**, les examens légaux de surveillance de santé, à l'embauche et périodiques, ont été réalisés sur plus de 5 000 collaborateurs. Le sujet de l'ergonomie a été abordé au cours des ateliers sur le déploiement du concept de bureaux partagés et télétravail. Au **Luxembourg**, 6 personnes diplômées assurent le suivi des risques identifiés, leur prévention, la mise à jour des contrôles, registres, rapports et le suivi des postes à risques. En outre, un dispositif de formations internes est proposé aux collaborateurs, permettant de couvrir les thématiques suivantes : activités physiques de compensation, gestion des situations de crises (hold-up), et secourisme.

#### Harcèlement et violence au travail

En **France**, l'accord « Harcèlement et violence au travail » signé en 2011 et reconduit en 2014 est disponible sur l'intranet. En **France** et en **Belgique**, les médecins du travail, infirmiers et assistants sociaux collaborent à la prévention et à l'intervention d'urgence en cas de harcèlement ou violence au travail et une assistance aux victimes de hold-up et autres faits de violence en agence est assurée en permanence. Au **Luxembourg**, la Charte contre le harcèlement moral de BGL BNP Paribas est disponible sur Echonet.

#### Des avantages sociaux en matière de protection sociale, de retraite, et d'épargne

Au-delà des dispositifs légaux et conventionnels, selon les réglementations et pratiques des pays dans lesquels le Groupe est implanté, les collaborateurs peuvent bénéficier d'une couverture sociale

complémentaire couvrant leurs frais de santé et ceux de leurs familles qui leur assure une protection de haut niveau, de plans de pension à cotisations définies (voir États financiers note 7 – *Rémunérations et avantages consentis au personnel*) leur permettant de constituer au cours de leur vie professionnelle un capital pour leur retraite complémentaire des éventuelles pensions versées par les régimes locaux obligatoires et de systèmes collectifs d'intéressement visant à les associer à la performance collective. Hors de France, plus des trois quarts des salariés des entités de plus de 150 salariés bénéficient d'une couverture médicale, plus de la moitié sont couverts en cas d'invalidité de courte durée et la majorité des salariés du Groupe bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Il existe aussi au sein du Groupe des dispositifs d'avantages sociaux à la carte (*flexible benefits*) permettant aux salariés de définir, dans une certaine mesure, leur niveau de couverture sur un panel d'avantages proposés. Le plan mis en place par **BNL** en 2013 permet aux collaborateurs, sur une base volontaire, de recevoir une part de leur intéressement (40 %) sous forme d'aide médicale, plan de pension, cours particuliers ou formation pour eux ou leur famille. En 2014, près de 21 % des collaborateurs éligibles ont opté pour ce dispositif. En **France**, le Groupe accompagne les efforts d'épargne volontaire des salariés par les plans d'épargne (PEE et PERCO) avec un abondement cumulé de 55 millions d'euros en 2014. Il offre un régime obligatoire de mutuelle santé aux salariés et un système de prévoyance qui permet, à chaque collaborateur, d'ajuster son niveau de protection en fonction de sa situation personnelle.

#### Promouvoir et respecter les conventions fondamentales de l'OIT sur les Droits de l'Homme

En 2012, la Direction Générale a signé la Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme s'engageant à assurer le respect des Droits de l'Homme au sein de sa sphère d'influence : collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés. BNP Paribas promeut et respecte la dignité et les droits de ses collaborateurs par l'application d'une politique de ressources humaines engagée et responsable. Les collaborateurs doivent aussi exercer et respecter les normes relatives aux Droits de l'Homme dans le cadre de leurs activités professionnelles. À cet effet, BNP Paribas a établi un Code de conduite qui s'applique à tous les collaborateurs.

BNP Paribas effectue une revue annuelle des pays à risque en matière de respect des droits humains<sup>(1)</sup>. Comme en 2013, BNP Paribas est présent dans 10 pays à risques représentant 3,1 % de son effectif total, et dans 20 pays en situation préoccupante, pour 15,8 % de son effectif total, ce qui est relativement stable (5,2 % et 15,6 % en 2013). Par ailleurs, sur 86 % de l'effectif mondial, cinq salariés (4 en 2013) au Brésil ont moins de 18 ans mais plus de 16 ans.

Dans la lignée de ces actions, la Direction des Ressources Humaines a lancé en 2014 un questionnaire sur la situation des collaborateurs en matière de droits humains pour en faire une cartographie sur les thèmes : liberté d'association et de négociation collective, la santé et sécurité au travail, la non-discrimination et l'égalité de traitement et les contrats de sous-traitance. Cette étude devrait nous permettre en 2015 de confirmer la ligne des actions à mener. Une action de sensibilisation sur les droits humains a été réalisée en novembre lors de la semaine Diversité à Paris. (Pour plus d'informations, voir chapitre 7, partie 4 – *La promotion du Respect des Droits de l'Homme*).

(1) Source : Maplecroft qui identifie 35 pays à risque et 68 pays en situation préoccupante (contre 34 et 70 en 2013).



## 7.4 Responsabilité civique : lutter contre l'exclusion, promouvoir l'éducation et la culture

BNP Paribas est un acteur engagé dans la société : il apporte son soutien à de nombreuses initiatives en faveur de la lutte contre l'exclusion, de l'éducation et de la culture.

Dans le cadre de sa responsabilité civique, le Groupe utilise ainsi tous les leviers dont il dispose, en tant que banquier, employeur et mécène, pour favoriser un développement durable et harmonieux de la société.

Ces actions sont menées en cohérence avec ses trois engagements :

- engagement 7 : le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social ;
- engagement 8 : la lutte contre l'exclusion et la promotion du respect des Droits de l'Homme ;
- engagement 9 : une politique de mécénat en faveur de la culture, de la solidarité et de l'environnement.

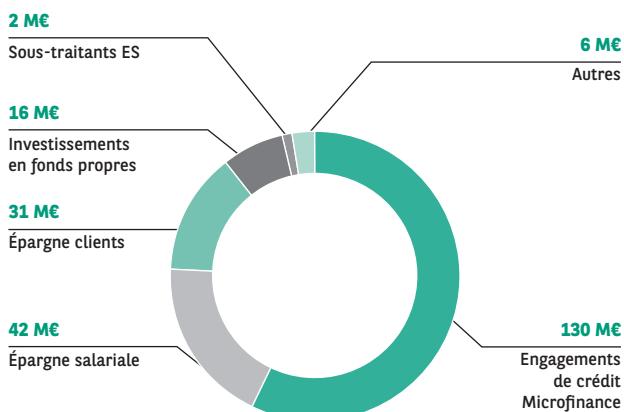
### LE SOUTIEN À LA MICROFINANCE ET À L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

En 2014, BNP Paribas a poursuivi et renforcé son soutien à l'entrepreneuriat social (ES) et à la microfinance tant en volume de financements que dans les mesures mises en œuvre pour s'adapter aux spécificités de ce secteur, dans la continuité de l'élaboration de politiques de crédit spécifiques et de la mise en place d'un réseau de référents experts.

Quel que soit leur statut juridique, la spécificité des entreprises sociales réside dans leur objectif d'atteindre un fort impact positif social ou environnemental, à travers un modèle économique pérenne. Elles apportent des solutions efficaces et innovantes à un grand nombre de problèmes économiques, sociaux et environnementaux : insertion de personnes vulnérables, production de biens et services sociaux ou environnementaux destinés à des populations fragiles, accès aux soins, à l'énergie, au logement, aux services financiers (microfinance par exemple...).

Au total, le soutien du Groupe à la microfinance et à l'entrepreneuriat social (hors crédits à l'entrepreneuriat social) atteint 227 millions d'euros fin décembre 2014, soit une augmentation de plus de 35 % par rapport à 2013. BNP Paribas a d'ores et déjà dépassé son objectif 2016 de 220 millions d'euros et va poursuivre cette dynamique.

#### ➤ SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE ET À L'ES (HORS CRÉDITS AUX ES)

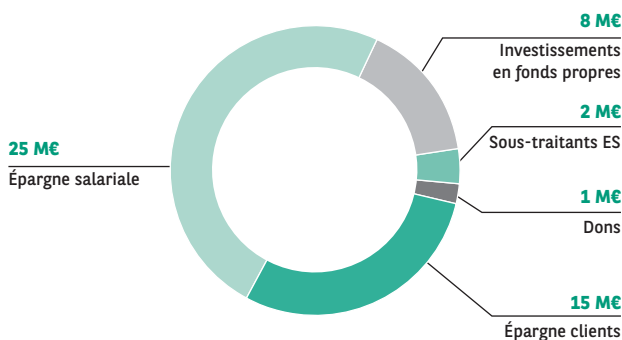


#### L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

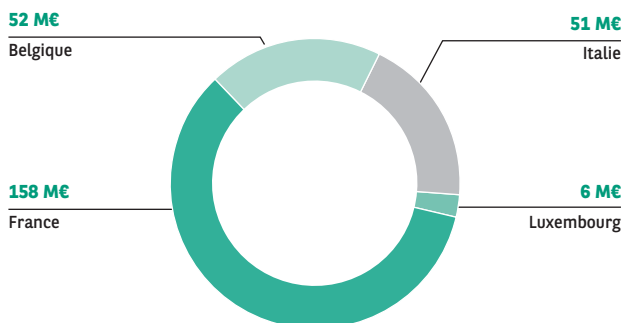
Dans ce domaine, l'activité du Groupe en France, Italie, Belgique et au Luxembourg continue de croître et de se structurer : son soutien financier est passé de 36 millions d'euros en 2013 à 51 millions d'euros en 2014 pour les opérations hors crédits, et de 224 à 267 millions d'euros pour les opérations de crédit.

#### ➤ SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À L'ES AU 31/12/2014

##### ➤ Soutien hors crédits aux ES



##### ➤ Crédits aux ES par pays



Afin de mieux accompagner ces entreprises, BNP Paribas a affiné son approche et adapté ses services aux spécificités et besoins nationaux :

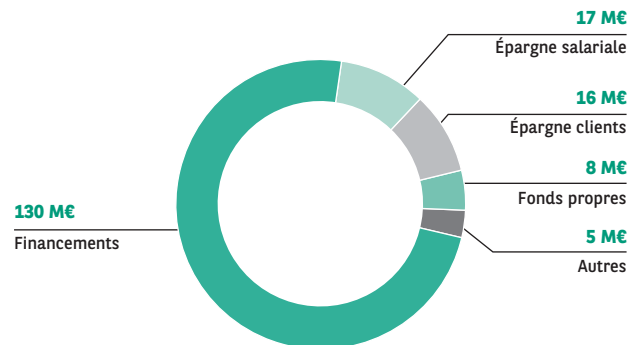
- En **France**, le Groupe s'est doté d'un outil supplémentaire pour soutenir le développement des entreprises françaises à finalité sociale et répondre à leur besoin de financement du haut de bilan : le **fonds BNP Paribas Social Business Impact France**. Dédié aux entreprises sociales, c'est un fonds nourricier permettant d'alimenter les produits d'épargne contenant une poche d'investissement à impact social. Il est ouvert aux investisseurs professionnels (fonds d'épargne salariale solidaires, en particulier ceux gérés par BNP Paribas Investment Partners, aux clients de la banque privée, aux investisseurs institutionnels, etc.) désireux de réaliser un investissement à impact social. Il sera aussi ouvert au nouveau FCP BNP Paribas Social Business France (plus d'informations dans la section 7.2 du Document de référence : *Des produits et services responsables*). Ce fonds a vocation à croître rapidement pour soutenir une trentaine d'entreprises sociales françaises à fin 2016 : son objectif est d'avoir collecté 40 millions d'euros à cette date. Des personnalités emblématiques du social impact investing ont accepté de rejoindre le Comité d'orientation stratégique du fonds : Olivier de Guerre, Président de PhiTrust Partenaires, Nicolas Hazard, Président du Comptoir de l'Innovation (Groupe SOS), et Fanny Picard, associée fondatrice d'Alter Equity.
- En **Belgique**, BNP Paribas Fortis a à son tour mis en place une organisation dédiée aux entreprises sociales, en créant une structure centralisée, qui concentre ainsi l'expertise et permet une insertion efficace dans le secteur de l'entrepreneuriat social en Belgique.
- En **Italie**, BNL s'est associée aux deux principaux acteurs nationaux du secteur via :
  - un investissement d'1 million d'euros dans le fonds Oltre Venture, société d'investissement pionnière dans l'investissement solidaire en Italie, spécialisée dans le financement et l'accompagnement de sociétés et de projets innovants à impact social positif ;
  - un partenariat avec CGM (Consorzio Nazionale della Cooperazione di Solidarietà Sociale Gino Matarelli), l'un des plus grands réseaux de coopératives sociales italiennes, pour faciliter l'accès au crédit et aux autres services bancaires des coopératives sociales membres du Consortium.

Enfin, BNP Paribas s'était engagé en 2012 à tripler d'ici à 2015 le volume d'opérations de sous-traitance menées avec des entreprises sociales (ES). En 2014, BNP Paribas a augmenté son soutien de 40 % par rapport à 2013 à 2,3 millions d'euros.

## LA MICROFINANCE

En 2014, le soutien global du Groupe à la microfinance s'est amplifié : au 31/12/2014, il a atteint 176 millions d'euros, en croissance de 34 % par rapport à 2013.

### ► SOUTIEN DU GROUPE BNP PARIBAS À LA MICROFINANCE AU 31/12/2014



Cette progression en 2014 a aussi bien concerné les pays matures (France, Italie, Belgique, Royaume-Uni, États-Unis) avec 56 millions d'euros d'engagements de crédit au 31/12/2014 (+ 51 % par rapport à fin 2013) que les pays émergents (Brésil, Colombie, Chine, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Maroc, Pologne, Sénégal, Tunisie, et Vietnam) avec 74 millions d'euros d'engagements de crédit au 31/12/2014 (+ 47 % par rapport à fin 2013).

**Dans les pays matures**, ce soutien se matérialise par des lignes de crédit pour financer le portefeuille de microcrédits des institutions qui n'ont généralement pas la capacité de collecter l'épargne, mais aussi pour financer l'accompagnement des micro-emprunteurs, ou par de l'assistance technique si besoin.

Le Groupe figure ainsi parmi les premiers partenaires bancaires de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) en France, de Permico en Italie, de Fair Finance au Royaume-Uni ou encore de Microstart en Belgique. Pour cette dernière, une étude d'impact a été menée sous l'impulsion de BNP Paribas Fortis par des étudiants de l'université de Vlerick. Cette étude a évalué à plus de 2 millions d'euros les bénéfices induits par l'activité de Microstart pour l'État belge (économies réalisées sur les prestations sociales et revenus fiscaux additionnels).

**Aux États-Unis**, BNP Paribas finance depuis fin 2014, BOC Capital, avec un crédit de 250 000 dollars américains. Cette institution new-yorkaise est spécialisée dans le financement des minorités et des immigrants qui souhaitent créer leur propre micro-entreprise. Elle a également développé des crédits verts pour encourager les entrepreneurs à intégrer la protection de l'environnement dans leur modèle économique. Parallèlement, Bank of the West soutient des CDFI (*Community Development Financial Institution* - organisations fournissant des services financiers à des exclus du système bancaire) au moyen de crédits subsidiés (185 000 dollars américains en 2014) et de subventions (615 000 dollars américains).

**Dans les pays émergents**, le Groupe soutient 29 institutions dans 11 pays en finançant une partie du portefeuille de microcrédit de ces institutions. Par leur intermédiaire, il a participé ainsi indirectement en 2014 à l'inclusion financière de près de 250 000 personnes (+64 % par rapport à 2013). En Inde, où les besoins de microfinance sont majeurs (41 % des micro-emprunteurs mondiaux), la Banque a décidé d'accompagner la croissance et le renforcement du secteur désormais supervisé par la

Reserve Bank of India. Ses engagements de crédit sont ainsi passés de 7 à 27 millions d'euros auprès de 15 institutions soutenues (contre 9 institutions en 2013).

BNP Paribas accompagne aussi quelques institutions au moyen de prises de participation au capital : ainsi l'UBCI, en Tunisie, a pris 11,5 % du capital de TAYSIR, une institution tunisienne lancée par l'Adie en 2013. L'UBCI a souscrit à une augmentation de capital réalisée en 2014 et vient d'autoriser un premier crédit de financement de portefeuille en faveur de TAYSIR.

Enfin, le soutien au secteur dans les pays émergents se matérialise par l'appui à des projets structurants, tels que le projet de Centrale de Gestion des Risques (CGR) intégrée que réalise PlaNet Finance en Inde. Ce projet renforce la transparence du secteur et la protection des clients à faibles revenus. Il consolide en effet l'ensemble des données de crédit des clients emprunteurs auprès de tout type de structure (banques, NBF, Self help groups, associations, etc.) alors que les bureaux de crédit existants ne couvrent qu'un périmètre limité d'acteurs (banques et NBF).

## **LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME**

BNP Paribas est engagé depuis de longues années dans la lutte contre l'exclusion sociale et financière. Le Groupe développe ainsi de nombreuses actions à travers le monde, afin de promouvoir l'éducation financière et favoriser l'accompagnement des populations fragiles, notamment en zones urbaines sensibles. Plus largement, BNP Paribas s'emploie à promouvoir la protection des Droits de l'Homme dans sa sphère d'influence.

### **L'ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS FRAGILES**

BNP Paribas agit tout particulièrement en faveur des clients en situation de fragilité du fait de leur handicap ou de leur situation financière et veille à leur faciliter l'accès aux services bancaires.

**Clients en situation de handicap : en Belgique**, BNP Paribas Fortis a créé une plate-forme d'échanges et d'actions réunissant plus de 20 associations et ses employés en situation de handicap. Il s'agit de développer l'offre de services adaptée aux personnes en situation de handicap et à des besoins spécifiques liés à l'âge tout en leur offrant une meilleure expérience client. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions mises en œuvre en 2012 et 2013 pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite dans les agences, développer les automates avec un soutien vocal et envoyer les extraits de compte en braille aux clients ayant des déficiences visuelles.

### **Clients en difficultés financières**

L'ensemble du Groupe est engagé dans le développement d'un crédit responsable avec la volonté de favoriser l'accès au crédit au plus grand nombre tout en luttant contre le surendettement. La Banque accompagne ses clients aux moments clés de leur vie mais aussi en cas de période difficile liée à un changement de situation, à des dépenses imprévues, à des problèmes de santé ou à des difficultés à gérer un budget.

Depuis 2010, **Cetelem** a investi dans un outil de détection des signes avant-coureurs de fragilité de ses clients afin de pouvoir les contacter et les conseiller avant que leur situation ne soit trop dégradée. Cette approche proactive permet d'identifier des clients potentiellement fragiles et de leur adresser un courrier les invitant à contacter une équipe dédiée, qui propose un entretien exploratoire de la santé financière du foyer. En cas de situation de fragilité avérée, Cetelem peut leur proposer une solution interne (une pause dans ses remboursements, un réaménagement de crédit pour équilibrer durablement le budget, etc.). Dans les cas de situations plus délicates (environ 10 % des cas), Cetelem les oriente vers l'association CRESUS, avec laquelle il a co-construit en partenariat un dispositif d'accompagnement spécifique. Pour ces clients diagnostiqués en difficulté, toute sollicitation commerciale est suspendue et ils bénéficient d'un programme pédagogique d'aide à la gestion budgétaire. En 2014, près de 8 500 clients ont ainsi bénéficié d'un diagnostic complet de leur situation budgétaire ; 4 sur 10 ont révélé des fragilités et ont été pris en charge de façon personnalisée.

**La Banque De Détail en France (BDDF)** a également mis en place plusieurs dispositifs de prévention et d'accompagnement de ses clients dans les moments difficiles. Comme pour Cetelem, un système d'alerte a été

déployé pour identifier les clients en situation délicate. Partout en France, 400 conseillers dédiés, assistés d'experts, prennent en charge les clients les plus fragiles : après un diagnostic budgétaire approfondi, ils apportent des solutions personnalisées. Les conseillers de clientèle sont formés afin de soutenir au mieux leurs clients face aux accidents de la vie et de mettre en place un dispositif de prévention et de pédagogie. Pour être encore plus efficace, BNP Paribas a mis en place une convention de coopération avec CRESUS destinée à certains clients dont la situation financière est devenue trop complexe. CRESUS assure alors l'accompagnement budgétaire et la médiation en cas de multi-détention de crédits.

Enfin, depuis janvier 2011, BNP Paribas propose gratuitement la GPA « Gamme de Paiement Alternatif » pour les accompagner dans les moments plus difficiles.

### Améliorer la formation du public sur les enjeux financiers

L'éducation financière a démontré son efficacité pour lutter contre le surendettement et favoriser le développement économique. En 2014, les collaborateurs de BNP Paribas se sont à nouveau fortement engagés, en participant à la conception de contenus de formation et d'outils pédagogiques ou encore en formant le grand public.

En 2014, plus de 300 000 personnes ont ainsi pu accéder à ces programmes non seulement dans les marchés domestiques mais aussi en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas, aux États-Unis, en Inde ou encore à Singapour.

#### De très nombreux programmes ciblent en priorité les jeunes :

- **Au Luxembourg**, le programme « Startin' Finance » visant l'éducation financière des plus de 12 ans s'est poursuivi.
- **BNP Paribas Cardiff** a signé en 2013 un partenariat de 3 ans avec « Entreprendre pour Apprendre », une fédération d'associations dont la vocation est de favoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes et de développer progressivement leurs compétences entrepreneuriales. Son soutien est double, conjuguant apport financier et mécénat de compétences. En 2014, 54 collaborateurs se sont impliqués tout au long de l'année scolaire dans le parrainage d'entrepreneurs (contre 42 en 2013).
- La filiale de conservation de titres du Groupe, **BNP Paribas Securities Services**, a fédéré ses initiatives de solidarité partout dans le monde autour de projets éducatifs en lançant le programme « Securities Services for Education ». Il vise à accompagner les jeunes dans leur scolarité et à les conduire à maîtriser les sujets économiques et financiers. 140 collaborateurs ont ainsi œuvré auprès de plus de 1 000 bénéficiaires dans une douzaine de pays (des femmes entrepreneurs en Inde, des gens du voyage au Luxembourg, des lycéens en Australie et en Nouvelle-Zélande...).
- **Au Maroc**, la **BMCI** participe depuis 2012 à la « Semaine de l'Éducation Financière pour les enfants et les jeunes ». Cet événement national a pour objectif de familiariser les collégiens et les lycéens aux concepts bancaires et financiers à travers des journées portes ouvertes organisées en agences et des conférences « Journée de la Finance » animées par des collaborateurs. En 2014, 48 agences ont participé et plus de 3 000 élèves ont été formés.

#### D'autres actions sont destinées aux entrepreneurs ou aux familles :

- En **Turquie**, la **TEB Family Academy** aide les ménages à gérer leur budget, tandis qu'à **Hawaï**, la **First Hawaiian Bank** a organisé 18 séminaires auxquels ont participé 3 731 clients particuliers, travailleurs indépendants et PME. De nombreux thèmes ont été couverts, tels que la gestion du budget, la préparation de la retraite, la Sécurité sociale et le « Medicare » ou encore les perspectives économiques pour Hawaï.

#### D'autres programmes concernent tous les publics :

- En **France**, la **Fondation Cetelem pour l'éducation budgétaire** a poursuivi cette mission dans le prolongement du métier de BNP Paribas Personal Finance et de son engagement en faveur d'un crédit responsable®. Ainsi, la Fondation Cetelem construit des outils de formation destinés aux formateurs d'associations ou d'institutions partenaires, engagées avec elle dans l'éducation budgétaire. Elle leur apporte également un accompagnement pédagogique et un soutien financier dans la mise en œuvre des programmes. En 2014, plus de 11 500 jeunes (lycéens, jeunes en insertion, apprentis) ou adultes en difficulté en France ont pu bénéficier de cette sensibilisation.
- En **Italie**, à travers son programme **EduCare**, **BNL** propose un ensemble de cours d'éducation budgétaire à destination des clients et non-clients. Après avoir ajouté un focus sur le numérique et dispensé des cours en dehors de ses agences en 2013, EduCare a lancé en 2014 l'école EduCare (EduCare Scuola). Grâce à cette initiative, plus de 5 000 classes d'enfants de 9 à 11 ans ont bénéficié de formations à l'éducation budgétaire. De plus, le 15 mai 2014, 440 événements ont été organisés dans tout le pays sur le thème de la retraite. Parallèlement, depuis 2011, **Findomestic**, la filiale de crédit à la consommation de **Personal Finance**, a déployé son programme grand public d'éducation à la finance et à l'assurance. Disponibles sur le site internet PerCorsi, ses modules ont été visionnés plus de 12 300 fois.
- Au **Burkina Faso**, une grande campagne d'éducation financière a été lancée via la principale radio du pays. Quinze émissions de 4 minutes, touchant en moyenne 3 millions d'auditeurs, ont été diffusées 420 fois entre septembre et décembre 2014. Elles ont sensibilisé au rôle des banques et présenté les produits bancaires de base.

### LE « PROJET BANLIEUES » : UN ENGAGEMENT FORT EN FRANCE

Très présent dans les grandes agglomérations, BNP Paribas a également fait bénéficier leurs banlieues d'une part importante de ses créations d'emplois depuis 15 ans : le Groupe est notamment devenu le premier employeur privé de Seine-Saint-Denis.

La Fondation BNP Paribas, en coordination avec la Banque De Détail en France (BDDF), s'engage en faveur des quartiers populaires en soutenant les initiatives locales, la création d'entreprises et les actions éducatives en faveur des plus jeunes. Autant de moyens pour lutter contre les différentes formes d'exclusion dans les zones urbaines sensibles. Son action se décline dans trois domaines :

#### La création d'entreprises et l'insertion professionnelle

Depuis plus de 20 ans, BNP Paribas accompagne sur le terrain les projets d'entrepreneurs relevant du microcrédit :

- **L'Adie** (Association pour le droit à l'initiative économique), qui aide les personnes exclues du système bancaire classique à créer leur entreprise, est soutenue par BNP Paribas et sa Fondation depuis

1993. Ce soutien favorise la création d'emplois dans les zones urbaines sensibles, grâce à l'ouverture de nouvelles antennes de proximité Adie.

En 2014, la Fondation BNP Paribas s'est engagée à hauteur de 1,2 million d'euros. Le Groupe est devenu le premier partenaire de l'association, avec plus de 7,72 millions d'euros de subventions versées depuis 2006. Depuis 2006, ce partenariat a permis l'ouverture de 16 nouvelles agences de proximité et l'attribution de près de 10 000 microcrédits, permettant la création de 6 243 entreprises et de 8 000 emplois.

À ce dispositif s'ajoutent de nombreuses autres actions de BNP Paribas en faveur de l'Adie comme le programme « Engagés ensemble pour l'emploi » mis en place avec le réseau d'agences BNP Paribas en France ou encore le bénévolat des salariés et retraités de BNP Paribas et de Cetelem ;

- **France Active** : présidée par Christian Sautter, France Active est l'un des trois grands acteurs de microfinance et de l'économie sociale et solidaire. Depuis janvier 2014, la Fondation BNP Paribas s'est associée à France Active à hauteur de 100 000 euros par an, pendant 3 ans, via deux volets : le premier, dédié au soutien du programme CAP' Jeunes, permet à des jeunes créateurs d'entreprise de moins de 26 ans de bénéficier d'un accompagnement renforcé et d'une prime de démarrage de 2 000 euros. Le second concerne l'animation des 41 fonds territoriaux de France Active à travers la France ;

- **IMPACT Partenaires** : BNP Paribas soutient également IMPACT Partenaires, société de gestion à vocation sociale qui a pour objectif de renforcer ses investissements dans des entreprises au fort impact en termes d'emplois dans les zones urbaines défavorisées.

Au-delà du Projet Banlieues, BNP Paribas s'engage également auprès de ces trois structures dans le cadre de son soutien global à la microfinance et à l'entrepreneuriat social.

### L'appui à des actions de proximité

Les relations d'échanges et de proximité sont au cœur du mécénat de solidarité de BNP Paribas. En témoigne le volet « Initiatives locales » du Projet Banlieues. Grâce à l'implication de sa Fondation, de son réseau d'agences et de ses collaborateurs, 300 associations de quartier ont été soutenues depuis 2006, dont 107 pour la seule année 2014. En 2014, la Fondation BNP Paribas a souhaité étendre ce volet à trois nouvelles zones : Val-de-Marne, Paris (19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements) et Yvelines.

Tous les projets accompagnés sont portés par des associations à but non lucratif et ont pour objectif l'amélioration de la situation de personnes défavorisées via l'éducation, la formation professionnelle et le vivre-ensemble. Les actions soutenues s'inscrivent dans la vie du quartier en répondant notamment à des problématiques bien identifiées, propres au quartier, liées à l'environnement ou à la population locale.

### Éducation : favoriser l'égalité des chances

Pour BNP Paribas, l'éducation et le partage des connaissances sont un facteur de plus grande égalité des chances et donc d'intégration. Depuis 20 ans, la Fondation BNP Paribas soutient les initiatives en faveur de l'éducation, à travers les initiatives locales du Projet Banlieues mais aussi aux côtés d'acteurs clés comme l'Afev et via son programme « **Odyssée Jeunes** » (plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *Une politique de mécénat structurée et fédératrice*).

## LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

En 2012, la Direction Générale a signé la Déclaration de BNP Paribas relative aux Droits de l'Homme s'engageant à assurer leur respect au sein de sa sphère d'influence qui inclut collaborateurs, fournisseurs, clients et communautés.

### Collaborateurs

BNP Paribas a défini des règles de comportement dans un Code de conduite qui s'applique à tous ses collaborateurs.

La Direction des Ressources Humaines a diffusé en 2014 un questionnaire sur la situation des collaborateurs au regard des Droits de l'Homme : liberté d'association et de négociation collective, non-discrimination et égalité de traitement, santé et sécurité au travail et contrats de sous-traitance. L'objectif était d'identifier les points forts et les zones de faiblesses des entités dans les différentes implantations. Un plan d'action devrait débiter en 2015 (plus d'informations dans la section 7.3 du Document de référence : *La gestion responsable de l'emploi*).

### Fournisseurs et sous-traitants

Le respect des normes relatives aux Droits de l'Homme fait partie des engagements demandés depuis 2012 aux fournisseurs et sous-traitants dans le cadre d'une Charte de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise avec ses fournisseurs<sup>(1)</sup>. En 2014, pour répondre aux enjeux tels que le travail des enfants et la sécurité des utilisateurs, ces critères ont été intégrés à l'appel d'offres portant sur les objets promotionnels. Pour ces achats particulièrement sensibles, la pondération de l'évaluation RSE du fournisseur a été renforcée et un organisme de notation indépendant a évalué les performances RSE des 25 fournisseurs consultés.

Par ailleurs, BNP Paribas s'est engagé, par un accord d'entreprise, en faveur des personnes handicapées, via le recours à la sous-traitance (plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *Le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social*).

### Clients et communautés

#### Protection des données personnelles des clients

Dans tous les pays où il exerce son activité, le Groupe BNP Paribas se fixe pour ambition d'être exemplaire en matière de protection des données personnelles de ses clients.

La politique générale adoptée par le Groupe en matière de protection des données personnelles doit être appliquée dans toutes les entités et tous les pays où le Groupe est présent, que ces pays disposent ou non d'une réglementation dans le domaine de la protection des données personnelles, et prévaut sur les règles locales dès lors que ces dernières sont d'un niveau d'exigence inférieur. Bien évidemment, si la législation locale prévoit des dispositions supplémentaires, ces dispositions doivent être appliquées.

La formation « Protection des données » de BNP Paribas est destinée à l'ensemble des collaborateurs du Groupe afin de développer les réflexes nécessaires permettant de garantir un processus de traitement sécurisé des données personnelles tout au long de la relation commerciale.

(Plus d'informations dans la section 7.2 du Document de référence : *Une éthique commerciale*).

(1) Disponible à <http://www.bnpparibas.com/espace-fournisseurs> ; <http://www.bnpparibas.com/en/suppliers>.



### Évaluation du risque indirect

Le Groupe attend de ses clients qu'ils gèrent leurs propres activités professionnelles conformément aux normes relatives aux Droits de l'Homme. BNP Paribas s'engage également à identifier, évaluer (processus de due diligence), suivre et aider à améliorer la performance actuelle et à venir de ses clients pour éviter des impacts négatifs sur les Droits de l'Homme, dans leurs opérations ou dans leur chaîne d'approvisionnement. Pour cela, le Groupe a intégré des critères « Droits de l'Homme » dans des politiques de crédit, des cartographies des risques et autres outils d'évaluation, dans des formations, etc., qui guident les décisions de crédit de BNP Paribas.

Dans les secteurs les plus sensibles, BNP Paribas développe des politiques de responsabilité sociale et environnementale spécifiques qui incluent des critères relatifs aux Droits de l'Homme. Afin de promouvoir le respect de ces droits auprès de ses clients, le Groupe n'hésite pas à entrer dans des démarches de dialogue. Ce fut le cas en 2014 avec :

- plusieurs entreprises du secteur de la défense signalées comme susceptibles d'être impliquées dans la fabrication d'armes à sous-munitions (plus d'informations dans la section 7.2 du Document de référence : *Une éthique commerciale*) ;
- une entreprise agroalimentaire en Asie dont la chaîne d'approvisionnement a révélé des pratiques contraires aux Droits de l'Homme. Le Groupe l'a sensibilisée à la nécessité de renforcer les procédures de contrôle et de certification de sa chaîne d'approvisionnement pour bannir de telles pratiques.

### Éthique professionnelle, accès aux produits financiers et protection des populations vulnérables

BNP Paribas promeut les normes les plus élevées en matière de conduite professionnelle, y compris en ce qui concerne les actions destinées à prévenir la corruption et le blanchiment de l'argent. Considérant par ailleurs que le développement économique durable favorise un accès plus large aux droits fondamentaux, le Groupe met l'accent sur l'inclusion financière dans les communautés où il opère, marquant clairement sa volonté de contribuer à ce développement (plus d'informations dans les sections 7.2 et 7.4 du Document de référence : *Une offre de produits responsables et Le soutien à la microfinance et à l'entrepreneuriat social*).

### Formation

Membre fondateur de l'association « Entreprises pour les Droits de l'Homme » (EDH), BNP Paribas, a diffusé en 2014 le Guide d'évaluation des risques liés aux Droits de l'Homme pour les managers, à tous ses responsables RSE, qui disposent ainsi d'un outil d'application. Il a également contribué à développer un module e-learning de sensibilisation : « Entreprises et Droits de l'Homme », de 30 minutes. Destiné aux collaborateurs des entreprises membres, il viendra compléter le dispositif de BNP Paribas et sera inscrit au catalogue de formation.

## UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

BNP Paribas œuvre très concrètement à faire coexister performance et responsabilité sociale. Non seulement dans l'exercice quotidien de ses métiers, mais aussi par des actions de mécénat, qui impliquent de plus en plus de collaborateurs dans le monde.

### UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT STRUCTURÉE ET FÉDÉRATRICE

En 2014, la Fondation BNP Paribas a fêté ses trente ans. À cette occasion, elle a souhaité repenser son action en restructurant ses champs d'action dans trois domaines.

Le Groupe BNP Paribas, par sa dimension internationale, met en œuvre une politique de mécénat structurée que la Fondation BNP Paribas coordonne autour de trois champs d'action :

- **Solidarité** : lutter contre l'exclusion et les discriminations ; encourager le bénévolat des salariés ; soutenir la scolarisation et l'insertion professionnelle ;
- **Culture** : encourager l'expression artistique ; préserver et valoriser le patrimoine ;
- **Environnement** : soutenir des programmes en cohérence avec la politique RSE du Groupe en faveur de la recherche sur le changement climatique.

#### Une gouvernance structurée

D'une part, 14 fondations/fonds au sein du Groupe :

- 1 fondation historique : la Fondation BNP Paribas, sous l'égide de la Fondation de France, en charge de la cohérence du Mécénat Groupe. Elle est présidée par Michel Pébereau ;
- 10 fondations dans les pays : Belgique, Brésil, Bulgarie, Italie, Maroc, Pologne, Afrique du Sud (Cadiz Foundation), Suisse, États-Unis (Bank of the West & First Hawaiian Bank Foundations) ;
- 1 fondation de marque : Fondation Cetelem ;
- 1 fonds « Urgence & Développement », dédié aux victimes de catastrophes humanitaires ;
- 1 fonds de dotation régional : Fonds de dotation BNP Paribas Banque de Bretagne.

D'autre part, le mécénat de BNP Paribas est renforcé par des programmes initiés par les entités et métiers du Groupe à travers le monde : Afrique, Europe, Amériques, Asie-Pacifique, Moyen-Orient.

#### Le mécénat de BNP Paribas en 2014

La Fondation BNP Paribas instruit chaque année un reporting établi avec le concours de tous les pays pour collecter toutes les données dédiées au mécénat de BNP Paribas. L'outil PHI permet ainsi une gestion rigoureuse et une présentation publique de l'engagement de BNP Paribas.

En 2014, 4 080 projets ont été conduits, représentant un budget de 39,5 millions d'euros, dont :

- 25,1 millions d'euros pour la solidarité (64 %) ;
- 11,6 millions d'euros pour la culture (29 %) ;
- 2,8 millions d'euros pour l'environnement (7 %).

### Solidarité

Les actions de solidarité de la Fondation BNP Paribas et de tous les acteurs du mécénat du Groupe à travers le monde se déclinent en cinq axes : participer à la lutte contre la grande précarité, soutenir les initiatives en faveur de l'éducation, accompagner l'engagement des salariés, contribuer à l'effort d'insertion et développer des actions de solidarité internationale.

#### Participer à la lutte contre la grande précarité

- En 2014, la Fondation BNP Paribas a poursuivi son engagement auprès des **Restaurants du Cœur** en finançant la modernisation de leur système informatique. Outre ce soutien financier (450 000 euros sur trois ans), BNP Paribas offre aux centres d'accueil des Restos du Cœur 4 500 ordinateurs sur trois ans. Ce matériel est recyclé et reconfiguré en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Enfin, l'association Bénévolat de Compétences et Solidarité de BNP Paribas (BCS) participe à la formation informatique des bénévoles des Restos du Cœur.
- La Fondation BNP Paribas est engagée depuis 2012 et pour 3 ans auprès du **Samusocial** de Paris. Acteur emblématique de la lutte contre la grande exclusion, ses équipes présentes toute l'année et sans interruption dans les rues de Paris vont à la rencontre des personnes en grande détresse physique et sociale, au rythme de plusieurs maraudes de nuit et d'une maraude de jour. La Fondation BNP Paribas finance intégralement la maraude de jour (150 000 euros par an).

#### Soutenir les initiatives en faveur de l'éducation

L'éducation est un axe majeur et constant au cœur des dispositifs de solidarité que développent la Fondation BNP Paribas et BNP Paribas en tant que mécène à travers le monde.

#### « Dream Up » : lancement d'un programme international d'éducation par la pratique artistique dans 30 pays

En 2012, sous le label « Smart Start », la Fondation BNP Paribas initiait la phase test d'un programme en faveur de l'éducation par la pratique artistique. Destiné à des jeunes en situation de précarité ou de handicap, cette initiative s'est déployée dans huit pays d'Europe (Bulgarie, Espagne, France, Italie, Irlande, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni) et quatre pays d'Asie (Chine - Hong Kong, Inde, Singapour, Taïwan). 7 000 enfants en ont bénéficié à travers 13 projets financés pendant trois ans (2012-2014) à hauteur de 20 000 euros par an. En 2014, la Fondation a décidé de faire de

ce programme, désormais nommé « Dream Up », le porte-drapeau de sa politique internationale avec 30 pays impliqués. La Fondation BNP Paribas célèbre ainsi son 30<sup>e</sup> anniversaire en prenant un nouvel engagement sous le double signe de la culture et de la solidarité.

#### « Entreprendre pour Apprendre » (EPA) : signature d'une convention en 2014

En 2014, la Fondation BNP Paribas a signé un partenariat avec l'association « Entreprendre pour apprendre » (EPA) et son programme « Mini Entreprise-EPA » qui permet aux jeunes, sous l'impulsion d'un enseignant, de créer leur entreprise à visée pédagogique. Les mini-entrepreneurs conçoivent, produisent et commercialisent un produit ou un service et en assument la gestion administrative et financière. Un permanent d'EPA accompagne les enseignants et les élèves pendant près de 60 heures d'ateliers sur l'année scolaire. La Fondation BNP Paribas soutient trois établissements parisiens partenaires dans cette expérimentation innovante.

En 2014, la Fondation BNP Paribas a poursuivi son programme « **Odysée Jeunes** ». Doté d'un budget de 7 millions d'euros sur cinq ans (2009-2014), il permet à des collégiens de Seine-Saint-Denis (93) de réaliser des voyages scolaires en collaboration avec le Conseil général du département. Chaque subvention à un collège peut atteindre 10 000 euros. Depuis 2009, 105 collèges et plus de 30 000 collégiens en ont bénéficié.

La Fondation BNP Paribas est aussi partenaire de l'**Association de la Fondation étudiante pour la ville (Afev)**. Au cours de l'année scolaire 2013-2014, près de 7 600 jeunes de 5 à 18 ans ont bénéficié d'un accompagnement scolaire individuel de deux heures par semaine grâce à l'Afev.

#### Accompagner l'engagement des salariés

BNP Paribas et sa Fondation soutiennent l'engagement bénévole des salariés du Groupe, à travers, notamment, le programme « Coup de pouce ». (Plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *Des collaborateurs solidaires et engagés*.)

#### Contribuer à l'effort d'insertion

Le Groupe et la Fondation sont mobilisés aux côtés de :

- **L'Adie** : depuis 20 ans, BNP Paribas s'investit avec **L'Adie** dans le développement du microcrédit en France, véritable outil d'inclusion sociale. De plus, en 2014, BNP Paribas s'est associé à L'Adie pour fêter ses 25 ans à travers une campagne mettant en valeur des entrepreneurs aidés.

En synergie, la Fondation BNP Paribas s'engage **auprès d'autres partenaires** :

- **le réseau « Initiative France »** qui finance et accompagne la création/reprise d'entreprises en France via des plates-formes de création d'entreprises innovantes ;
- **France Active**, que BNP Paribas soutient à travers ses 41 fonds territoriaux et accompagne pour le développement de son programme CAP'Jeunes.

(Plus d'informations dans la section 7.4 du Document de référence : *Le « Projet Banlieues » : un engagement fort en France*.)



### Développer des actions de solidarité internationale

En 2014, la Fondation BNP Paribas a continué son plan anti-paludisme initié en 2012, en lien avec ses implantations en Afrique subsaharienne. Ce programme de prévention s'appuie sur la distribution de moustiquaires imprégnées destinées à des populations sensibles. Le dispositif se décline au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Gabon, au Mali ou au Sénégal. Plus de 25 000 moustiquaires ont été distribuées, soit un budget de 200 000 euros.

### Culture

BNP Paribas attache une importance particulière au soutien de la culture qu'il considère être une nécessité sociale et un facteur de développement individuel et collectif. La Fondation BNP Paribas s'investit dans des domaines peu aidés, tels que la danse contemporaine, les nouveaux arts du cirque, le jazz et les grands festivals de musique classique. La Fondation apporte également son soutien à la restauration d'œuvres d'art de collections des musées.

### Préserver et valoriser le patrimoine des musées

En 2014, la Fondation a fêté les 20 ans de son programme « BNP Paribas pour l'art » qui contribue à de nombreuses campagnes de restauration d'œuvres dans les musées en France et dans les pays d'implantation du Groupe. Lancé en France en 1994, il a depuis été étendu à l'international. En 2014, la Fondation a permis notamment les restaurations d'une toile de Daubigny à la Neue Pinakotek de Munich, d'un portrait par Olga Boznanska au Musée national de Cracovie (Pologne) et des cartons de tapisserie (XVIII<sup>e</sup> siècle) de la Manufacture des Gobelins à Paris. De plus, BNP Paribas a été mécène de l'exposition d'Anselm Kiefer à la Royal Academy of Arts de Londres. Pour les 100 ans de BNL (Italie), la Fondation BNL a soutenu l'exposition « The sea is my land », présentant les œuvres de 23 photographes internationaux sur le thème de la Méditerranée.

### Encourager la création artistique

Reconnue comme l'un des rares mécènes de la danse contemporaine et des nouveaux arts du cirque, la Fondation BNP Paribas soutient plus d'une vingtaine d'artistes ou de structures de diffusion.

En 2014, elle a choisi d'être le mécène fondateur de la première Biennale internationale des arts du cirque (Marseille) et d'initier un nouveau soutien envers la jeune circassienne Chloé Moglia. En danse contemporaine, le mécénat de BNP Paribas et de BNP Paribas Fortis ont permis au chorégraphe Sidi Larbi Cherkaoui de créer en première mondiale la pièce *Shell Shock* au théâtre de la Monnaie, à Bruxelles. Soucieuse de permettre à de jeunes talents émergents de construire leur parcours, la Fondation BNP Paribas a signé un partenariat avec le chorégraphe Sébastien Ramirez. Elle est également mécène de festivals de danse, tels que Montpellier Danse avec le financement de résidence d'artistes.

Partenaire important du monde de la musique, classique ou jazz, la Fondation BNP Paribas accompagne des musiciens et compositeurs, des lieux de diffusion et des festivals tels que « Jazz à Saint-Germain-des-Prés » ou « Saint-Louis Jazz », au Sénégal. Le prix Paul-Acket, que la Fondation finance dans le cadre du North Sea Festival de Rotterdam, a été décerné en 2014 au jeune trompettiste Ambrose Akinmusire.

### Environnement

Plus d'informations dans la section 7.5 du Document de référence : *Le soutien à la recherche sur le changement climatique.*

### DES COLLABORATEURS SOLIDAIRES ET ENGAGÉS

Les collaborateurs de BNP Paribas figurent au premier rang de ces salariés qui souhaitent que leur entreprise s'engage et les aide à s'impliquer eux-mêmes dans la vie associative. Cet appui peut prendre aussi bien la forme d'un appui financier que d'un accompagnement spécifique pour orienter les collaborateurs vers les actions de bénévolat correspondant le mieux à leur profil.

#### « Coup de pouce » : l'engagement des salariés à l'honneur

Créé en 2003, ce dispositif accompagne des projets d'intérêt général portés par les collaborateurs de BNP Paribas, impliqués à titre personnel et bénévole dans des associations de solidarité. Depuis 2003 en France, ce sont ainsi près de 600 projets solidaires qui ont été soutenus dans les domaines de la santé et du handicap, de la solidarité de proximité et de l'humanitaire. En 2014, la Fondation BNP Paribas a soutenu 68 projets pour un montant total de 180 300 euros. En 2014, « Coup de pouce » a poursuivi son déploiement international. Il existe dans 17 pays.

#### Fédérer la générosité des collaborateurs à travers le fonds Urgence & Développement

Fin 2012, BNP Paribas a lancé le fonds de dotation « Urgence & Développement » afin de fédérer la générosité de ses collaborateurs désireux de témoigner leur solidarité aux victimes d'urgences humanitaires. Ouvert de façon permanente à l'ensemble des collaborateurs de BNP Paribas dans le monde, ce fonds est un outil pionnier en matière de solidarité. Chaque don d'un collaborateur est doublé par BNP Paribas et versé aux trois ONG partenaires : CARE, Croix-Rouge Française et Médecins Sans Frontières.

Ce dispositif a très vite montré son efficacité. Ce sont ainsi plus d'1 million d'euros, dont plus de 290 000 euros en 2014, qui ont été réunis depuis la création du fonds. En 2014, BNP Paribas et ses collaborateurs se sont mobilisés au profit de trois crises majeures : en juin, suite aux inondations qui ont touché les Balkans, en novembre pour venir en aide aux victimes des inondations qui ont dévasté la province indienne du Jammu-et-Cachemire, et en décembre pour soutenir les réfugiés en détresse dans le monde.

#### Proposer aux collaborateurs des missions de bénévolat ou de mécénat de compétences

BNP Paribas met en place de nombreuses actions pour favoriser l'engagement de ses collaborateurs, en France comme à l'international.

#### Favoriser le bénévolat grâce à des structures dédiées

Depuis des années, deux associations proposent des missions de bénévolat de compétences aux actifs et retraités du Groupe. En 2013, une plate-forme dédiée au bénévolat conçue par le pôle Investment Solutions (IS), Benev'all, proposant plus de 2 000 missions de bénévolat à pourvoir, a complété ce dispositif.

#### MicroFinance Sans Frontières (MFSF)

MFSF offre aux acteurs de l'économie sociale et solidaire les compétences de collaborateurs actifs et retraités du Groupe. En 2014, 109 bénévoles ont pu réaliser 66 missions couvrant 27 pays et induisant notamment 213 jours de déplacements. En Belgique, MFSF et MicroStart forment, à présent, une plate-forme unique regroupant 200 bénévoles. En Suisse,

une antenne MFSF a également été créée en 2014. Le dispositif est désormais décliné dans 8 pays. [www.microfinancesansfrontieres.org](http://www.microfinancesansfrontieres.org)

### **Bénévolat de Compétences et Solidarité (BCS)**

BCS vise à promouvoir le bénévolat de compétences en France. Son rôle est d'orienter les futurs bénévoles vers une trentaine d'associations réparties entre trois pôles : « Finance solidaire », « Insertion jeunesse » et « Solidarités Nouvelles ». En 2014, 760 bénévoles ont pu réaliser des missions de bénévolat par l'intermédiaire de BCS, tant au service des associations partenaires que de leurs bénéficiaires.

En 2014, au total, plus de 55 000 heures de bénévolat ont été coordonnées par BCS et MFSF.

### **Faciliter l'engagement dans des activités solidaires pendant le temps de travail**

En France, comme à l'international, BNP Paribas déploie de nombreuses initiatives afin d'encourager les collaborateurs à s'engager dans des activités de solidarité pendant leur temps de travail. En 2014, ce sont plus de 75 000 heures qui ont ainsi été offertes par la Banque à des actions solidaires.

Un vaste programme vient, par exemple, d'être lancé dans ce but en Asie-Pacifique. Tous les collaborateurs de la région peuvent désormais bénéficier d'une journée par an afin de se consacrer à des actions solidaires, telles que le soutien scolaire ou encore la protection de l'environnement. Pour sa 1<sup>re</sup> année en 2014, 244 collaborateurs ont utilisé cette possibilité et consacré 1 740 heures de leur temps à ce dispositif.

L'année 2014 a également été marquée par le lancement du programme de bénévolat de la BICIS au Sénégal, afin de favoriser l'engagement auprès des acteurs issus des secteurs de l'éducation financière ou de l'économie sociale et solidaire. Désormais, les collaborateurs de la BICIS peuvent utiliser jusqu'à 5 journées par an pour réaliser des missions solidaires.

Enfin, dans le cadre du programme BenevALL, 15 événements solidaires ont été organisés par les métiers d'Investment Solutions permettant à 1 250 collaborateurs de consacrer 4 000 heures au profit des associations. Cette démarche a été très appréciée des associations comme des participants, qui sont plus de 95 % à être prêts à renouveler l'expérience.

## 7.5 Responsabilité environnementale : agir contre le changement climatique

Dans sa démarche en faveur de l'environnement, formalisée en 2011 par son « Engagement pour l'environnement », BNP Paribas a choisi de contribuer en priorité à la lutte contre le changement climatique. Celui-ci constitue en effet un véritable défi car il risque de bouleverser l'environnement à plus ou moins brève échéance avec un impact potentiel durable sur le tissu social et économique des communautés à travers le monde.

Le Groupe veille donc à limiter l'impact environnemental pouvant découler indirectement de son activité bancaire et directement de son

fonctionnement propre. En synergie, la Fondation BNP Paribas apporte son soutien à la recherche scientifique sur le changement climatique.

Ainsi, BNP Paribas travaille concrètement au respect de ses trois engagements :

- engagement 10 : définir des politiques de financement engagées dans les secteurs sensibles ;
- engagement 11 : diminuer l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement propre ;
- engagement 12 : soutenir la recherche contre le changement climatique.

### DES POLITIQUES DE FINANCEMENT ENGAGÉES DANS LES SECTEURS SENSIBLES

Le Groupe s'engage à prendre en compte dans son processus de décision ses impacts environnementaux indirects, liés aux activités de financement ou d'investissement de ses clients. En plus de la signature et de l'application des Principes de l'Équateur, il a publié des politiques de financement et d'investissement encadrant ses activités dans les secteurs les plus sensibles. Enfin, il accompagne ses clients dans leurs efforts de production d'une énergie verte et d'optimisation de leur consommation d'énergie.

#### L'ACTION DU GROUPE AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

##### Le respect des Principes de l'Équateur dans les financements de projets

Les grands projets industriels et d'infrastructures peuvent avoir des impacts négatifs sur les populations et l'environnement. En tant que

financier et conseiller, BNP Paribas travaille en partenariat avec ses clients afin d'identifier, d'évaluer et de gérer leurs risques et impacts environnementaux et sociaux. BNP Paribas est signataire des Principes de l'Équateur (« PE »), une série de principes conçus pour assurer que les projets financés ou conseillés soient développés de manière responsable. D'après ces principes, les impacts négatifs sur les communautés, les écosystèmes ou le climat doivent être évités ou a minima minimisés, atténués et/ou compensés.

Cette initiative volontaire regroupe 80 institutions financières à travers le monde.

Les projets classés A présentent des risques significatifs, où la mise en place de mesures d'atténuation et d'actions correctives est nécessaire ; ceux classés B présentent des risques plus limités ; ceux classés C présentent des risques minimes voire nuls.

	2011	2012	2013	2014
Nombre de transactions concernées dans l'année	30	13	21	26
Nombre de transactions classées A dans l'année	5	2	3	6
Nombre de transactions classées B dans l'année	20	10	13	18
Nombre de transactions classées C dans l'année	5	1	5	2

En 2014, en plus de ses attributions de membre du Comité de pilotage des PE, BNP Paribas a co-piloté le groupe de travail « Assurance » réunissant 18 banques et 3 grandes sociétés de conseil. Son objectif est de réaliser un guide visant à s'assurer que les PE sont appliqués correctement par les institutions signataires.

Enfin, de nombreuses sessions de formation aux PE ont été proposées aux collaborateurs de BNP Paribas à travers le monde (France, Suisse, Royaume-Uni, États-Unis).

## Des politiques de financement et d'investissement dans des secteurs à fort impact environnemental

Depuis 2010, Le Groupe BNP Paribas a élaboré des politiques de financement et d'investissement dans des secteurs particulièrement sensibles sur le plan environnemental : l'énergie nucléaire, la production d'électricité à partir du charbon, la pâte à papier, l'huile de palme, l'industrie minière et les sables bitumineux. Ces politiques sectorielles fixent des conditions indispensables et des critères d'évaluation précis pour encadrer ses financements et ses investissements dans ces secteurs. Ces critères permettent de mieux appréhender l'ensemble des risques liés à certaines transactions pour ne sélectionner que les projets les plus responsables. Ces politiques, validées et suivies au plus haut niveau du Groupe, s'appliquent à toutes ses activités, entités et filiales dans le monde. Publiques, elles sont disponibles sur son site internet<sup>(1)</sup>.

En 2014, BNP Paribas a renforcé ses actions de lutte contre la déforestation avec la signature du « Soft Commodities Compact ». Cette initiative conjointe de la Banking Environment Initiative (BEI) – groupement de banques internationales qui œuvre pour orienter les capitaux vers des initiatives économiquement et socialement responsables – et du « Consumer Goods Forum » (CGF), réunit plus de 400 producteurs et distributeurs dans le monde autour d'engagements communs dans le domaine du développement durable. BNP Paribas s'engage ainsi dans la lutte contre la déforestation en travaillant avec les entreprises du CGF sur l'ensemble de leur chaîne de valeur pour financer la croissance des marchés de l'huile de palme, des produits de bois, du soja et du bœuf, sans générer de déforestation nette à l'horizon 2020. Au-delà de leur propre processus de due diligence, les banques signataires s'assurent que leurs clients ont aussi mis en place des moyens de vérification adaptés, reconnus internationalement, comme ceux préconisés par le CGF.

Le Groupe a également mis à jour sa politique de financement et d'investissement du secteur de l'huile de palme.

Cette politique a été revue en 2014 afin de prendre en compte les avancées récentes et significatives de ce secteur en termes de responsabilité environnementale et sociétale, sous l'impulsion des nouveaux engagements « Non-Déforestation » de certains producteurs et donneurs d'ordre emblématiques. Elle met notamment l'accent sur les politiques de non-déforestation en lien avec l'analyse des forêts « High Carbon Stock », engage le client à ne pas développer de plantations sur des tourbières, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à limiter ses recours aux pesticides et notamment au Paraquat. Dans le domaine sociétal, elle engage le client au bon respect du processus « Free Prior and Informed Consent » visant à recueillir le consentement libre, préalable et informé des populations potentiellement impactées par de nouvelles plantations, tel que décrit par la RSPO. Elle invite aussi les négociants en huile de palme à assurer la traçabilité de leurs approvisionnements et à vérifier que celle qu'ils achètent a été produite en bonne conformité avec les exigences obligatoires de cette politique.

### Formation à la mise en application des politiques sectorielles

Les politiques sectorielles concernent tous les collaborateurs du Groupe. Dès leur publication, elles ont fait l'objet de nombreuses formations. Depuis décembre 2012, 10 476 collaborateurs ont été formés en ligne à

au moins l'une d'entre elles. L'objectif est d'avoir formé en 2015 12 500 collaborateurs concernés par l'application de ces politiques (plus d'informations dans la section 7.1 du Document de référence : *Le tableau de bord de pilotage de la politique RSE*).

### Impact des politiques sectorielles

#### Nucléaire

Dans le cadre de l'application de sa politique, BNP Paribas n'a pas financé de centrale nucléaire depuis 2006.

#### Industrie minière

Cette politique, publiée en 2013, a conduit à l'exclusion de sociétés qui ne respectaient pas les critères obligatoires, notamment celui sur la production de charbon issu de la technique du Mountain Top Removal (MTR) dans les Appalaches.

### Une liste d'exclusion de certains biens

En complément des politiques sectorielles, BNP Paribas a décidé de ne pas s'engager dans les financements, investissements ou opérations qui présentent les risques les plus élevés d'impacts sur la santé et la sécurité des populations, sur les espèces protégées ou sur l'environnement en général. Figurent sur cette liste d'exclusion la production, le commerce ou l'utilisation de filets dérivants ; la production de fibres d'amiante ; la production ou le commerce de produits contenant du PCB ; et enfin le commerce de toute espèce ou produit animal ou végétal régulé par la convention CITES et qui ne serait pas autorisé par un permis CITES.

### Mise à jour des listes RSE de surveillance et d'exclusion

L'application des politiques de financement et d'investissement sur les secteurs à fort impact environnemental et de la liste d'exclusion de certains biens permet l'identification d'entreprises qui ne respectent pas les exigences du Groupe en matière de protection de l'environnement ou dont les activités ont des impacts sociaux négatifs.

Les entreprises avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas être engagé commercialement sont ajoutées à la liste d'exclusion, celles avec lesquelles le Groupe ne souhaite pas réaliser certaines opérations sont ajoutées à la liste de surveillance. À fin 2014, les listes comprenaient 220 sociétés : 156 exclues et 64 sous surveillance (dont respectivement 35 et 31 dans des secteurs à fort impact environnemental).

#### Nombre de transactions analysées dans le cadre de l'application des politiques de financement et d'investissement dans des secteurs à fort impact environnemental

En 2014, la filière RSE du Groupe a revu 481 transactions (financements, entrées en relation, accompagnements d'exportations, etc.) dont 240 sur des secteurs particulièrement sensibles d'un point de vue environnemental.

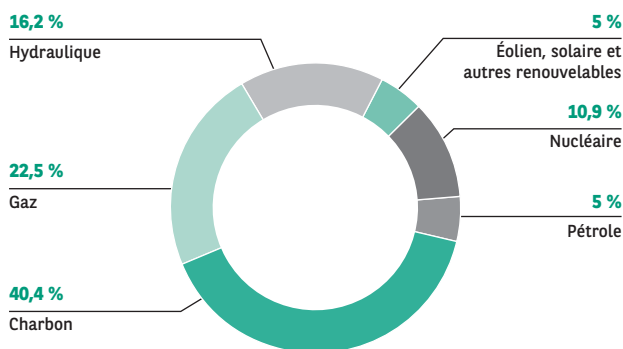
### Financer la transition énergétique

En 2014, dans le cadre de la mesure de ses émissions indirectes (scope 3), le Groupe a calculé le mix électrique des entreprises productrices

(1) <http://www.bnpparibas.com/banque-responsable/rse/responsabilite-economique/politiques-financement>.

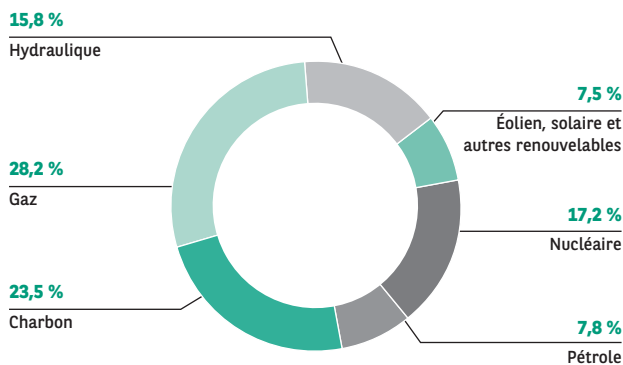
d'électricité qu'il finance : avec 59,5 % de sources fossiles (gaz, charbon, pétrole) et 23,3 % de sources renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien), le mix électrique financé par BNP Paribas est « en avance » sur le mix mondial qui reposait, en 2012 selon l'IEA, sur 68 % de fossiles et 21 % de renouvelables. Ce calcul a été fait sur les clients les plus importants dans le secteur de la production d'électricité, représentant au 31 décembre 2014 les 2/3 de l'exposition du Groupe sur ce secteur, en effectuant une pondération des mix de chaque entreprise par l'exposition du Groupe.

### ► MIX ÉLECTRIQUE MONDIAL



Source : AIE 2012.

### ► MIX ÉLECTRIQUE FINANCÉ PAR BNP PARIBAS



Source : moyenne des mix, pondérés par l'exposition du Groupe, des clients représentant à fin 2014 les 2/3 de l'exposition du Groupe sur le secteur de la production d'électricité.

### BNP Paribas dispose de deux leviers principaux pour piloter son mix énergétique vers une réduction de son empreinte carbone :

#### La maîtrise des financements et investissements dans les énergies fossiles :

Depuis l'entrée en vigueur de la politique **Production d'électricité à partir du charbon** en septembre 2011, le Groupe a refusé de participer au financement de plus de vingt centrales électriques dans le monde représentant une émission annuelle de plus de 138 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent, principalement en application des critères d'efficacité énergétique de la politique. Cela représente 30 % des émissions annuelles de la France (données 2012) et 260 fois les émissions annuelles du Groupe BNP Paribas (données 2014).

### Le financement des énergies renouvelables et des infrastructures vertes

Avec des autorisations totales de crédits de près de 6,9 milliards d'euros au 31 décembre 2014 dont plus de 2,4 milliards d'euros en financement de projets, le Groupe BNP Paribas est un acteur majeur dans le soutien au secteur des énergies renouvelables.

Le Groupe a financé ou conseillé plus de 106 projets dans le monde totalisant plus de 12 500 MW de capacité installée à fin 2014, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 13 millions de ménages français.

Outre la taille de son engagement, les deux éléments à retenir de ce bilan sont la part importante de clients implantés dans les marchés domestiques du Groupe (France, Italie, Belgique et Luxembourg) et en Europe du Sud, ainsi que la prédominance des secteurs de l'éolien, de l'hydraulique et du solaire.

Parmi les projets phares financés en 2014, celui de Gemini, une ferme d'éoliennes de 600 MW située en mer du Nord, à 85 km au large des Pays-Bas. BNP Paribas a agi en tant que chef de file, coordinateur des opérations de couverture et chargé de la documentation pour son financement d'un montant de 2,1 milliards d'euros. Il s'agit du plus important projet de ferme d'éoliennes jamais financé dans le monde. Une fois achevé en 2017, il fournira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 785 000 foyers et permettra d'économiser 1,25 million de tonnes de CO<sub>2</sub> chaque année.

### Développer l'offre d'obligations vertes

Début 2014, BNP Paribas a constitué une équipe **Sustainable Capital Markets** pour conseiller ses clients et répondre à l'intérêt croissant pour les obligations destinées à financer des projets durables, verts et/ou socialement responsables.

Quatre transactions majeures ont été clôturées en 2014 :

- l'obligation verte de l'Agence Française de Développement (AFD), d'un montant de 1 milliard d'euros sur 10 ans. Pour cette obligation « climatique », destinée à financer des projets de réduction de l'empreinte carbone (énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports urbains), BNP Paribas a assuré la fonction de teneur de livre associé ;
- l'obligation verte GDF Suez -2,5 milliards d'euros pour une durée de 6,5 ans - est destinée à financer des projets visant à lutter contre le changement climatique. BNP Paribas était l'une des 7 banques du consortium à accompagner GDF Suez dans cette transaction historique ;
- l'obligation verte Hera, première émission obligataire verte italienne : BNP Paribas a joué un rôle de coordinateur global et de conseiller en structuration pour cette émission de 500 millions d'euros sur 10 ans ;
- BNP Paribas a développé un type d'obligation verte structurée inédit et permis à la Banque Mondiale d'émettre une série de ce nouveau type d'instrument et de rallier ainsi de nouveaux investisseurs. La performance de l'obligation est liée à celle de l'indice Ethical Europe composé d'actions sélectionnées par l'agence de notation extra-financière Vigeo, selon les principes de l'investissement socialement responsable. Les fonds sont utilisés par la Banque Mondiale pour financer des projets qui favorisent l'adaptation au changement climatique ou contribuent à le limiter. Cette opération est la première de son genre sur le marché.



## LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE

La réduction de l'empreinte environnementale liée à notre fonctionnement propre concerne principalement les émissions de gaz à effet de serre (GES), la consommation responsable de papier, et la gestion des déchets.

Afin de suivre la bonne réalisation des démarches engagées sur ces trois enjeux avec des objectifs précis, la Délégation à la RSE pilote un reporting environnemental dans 18 pays représentant 86,6 % des effectifs Équivalents Temps Plein (ETP) gérés par le Groupe au 31 décembre 2014. Une quarantaine d'indicateurs sont reportés : kWh, m<sup>3</sup> de gaz, km parcourus, litres d'eau, tonnes de papier, tonnes de déchets, etc. Les résultats permettent ensuite de calculer, par extrapolation, des données pour l'ensemble du Groupe et qui sont ici reportées.

En 2014, près de 25 836 collaborateurs du Groupe ont travaillé dans une entité dont le système de management environnemental est certifié ISO 14001. Ce chiffre est en progression de plus de 17 % par rapport à 2013. De plus, suite à la campagne de reporting 2013, 70 entités ont bénéficié de retours chiffrés sur leurs consommations et leurs objectifs par rapport à ceux du Groupe. La campagne de sensibilisation aux écogestes, initiée fin 2013, a été prolongée. Elle se focalise sur 4 thèmes : consommations énergétiques, déplacements professionnels, papier, déchets. De nombreuses initiatives afin de sensibiliser à ces bonnes pratiques ont été mises en place impliquant l'ensemble des collaborateurs, en Espagne, au Portugal, à Hong Kong, au Japon.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement est de 2,6 millions de dollars US. Il s'agit d'une provision pour litige de nature privée et non d'une provision destinée à couvrir un risque de condamnation pour non-respect de la réglementation.

De par ses activités, le Groupe n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre forme de pollution spécifique.

### RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

**L'objectif du Groupe est de réduire de 10 % les émissions de GES/collaborateur en 2015 par rapport à 2012** : c'est-à-dire passer de 3,21 à 2,89 tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>/collaborateur d'ici à 2015. Les émissions de GES sont mesurées en convertissant en tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>, prenant en compte les 6 GES du protocole de Kyoto) les énergies consommées dans les bâtiments et dans les moyens de transport utilisés par les collaborateurs pour des déplacements professionnels. Le Groupe a en 2014 émis 547 230 teqCO<sub>2</sub> au total, soit 2,91 teqCO<sub>2</sub>/ETP en 2014. **L'objectif de 2015 est donc près d'être atteint avec un an d'avance.**

Les émissions par collaborateur ont donc été réduites de 4,9 % en un an (3,06 teqCO<sub>2</sub>/ETP en 2013). 75,1 % de ces émissions émanent de la consommation d'énergie des bâtiments et 24,9 % des déplacements professionnels. Trois leviers sont activés pour les réduire : l'efficacité énergétique des bâtiments, celle des équipements informatiques, et l'optimisation des déplacements professionnels. En France, un programme GES est piloté par la branche de gestion du patrimoine ITP et assure un suivi trimestriel du plan d'actions suivant ces trois axes.

La consommation énergétique du Groupe a été de 1 513 GWh en 2014 avec une moyenne de 210 kWh/m<sup>2</sup> contre 226 kWh/m<sup>2</sup> en 2013. Cette réduction est la résultante de nombreuses initiatives prises afin d'optimiser les surfaces et leur efficacité énergétique, conjuguées

à des conditions climatiques favorables en 2014 dans la plupart des pays où le Groupe est présent. Quelques exemples : la climatisation est remplacée par des ventilateurs chez Cardif au Japon en dessous de 28 °C ; en Turquie, BNP Paribas Lease Group a reçu le diplôme de Green Office de la part du WWF ; la First Hawaiian Bank a automatisé la gestion énergétique des bâtiments et le mobilier a été repensé afin de mieux gérer l'espace. En France, BNP Paribas Immobilier a participé à la réhabilitation d'un bâtiment parisien emblématique dont la longueur dépasse deux fois la hauteur de la tour Eiffel : l'entrepôt Macdonald dans le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ce projet comporte 27 600 m<sup>2</sup> de bureaux sur 5 niveaux et proposera jusqu'à 1 800 postes de travail. Le programme vise une labellisation Bâtiment Basse Consommation, soit une consommation d'énergie primaire inférieure à 50 kWh/m<sup>2</sup> et une certification Haute Qualité Environnementale (HQE Passeport Excellent). Les énergies renouvelables ont représenté 18,6 % de la consommation d'énergie des bâtiments, contre 18,2 % en 2013. Elles proviennent soit d'achat de certificats d'énergies renouvelables, soit de consommation directe d'énergie renouvelable produite par les bâtiments du Groupe : dans le cadre du plan d'actions ISO 14001 d'Arval au Royaume-Uni, un nouveau contrat a été passé avec un fournisseur d'énergie renouvelable et en Italie le nouveau bâtiment de Scandicci intègre de la géothermie et des panneaux photovoltaïques. En Belgique, chez Fortis Factor, le bâtiment est refroidi l'été grâce à un système de ventilation naturelle durant la nuit.

En matière de Green IT, le Groupe cherche à virtualiser les serveurs et les postes de travail afin de mutualiser les ressources et réduire la consommation afférente d'électricité et de froid. En France, plus de 85 % des serveurs sont mutualisés, la gestion du flux d'air a été optimisée dans les data centers et de nombreux équipements redondants supprimés. En Espagne, chez BNP Paribas Personal Finance, 600 postes dits en clients légers (moins consommateurs grâce à une unité centrale à distance et mutualisée) ont remplacé les anciens postes de travail sur les plateaux téléphoniques.

Les déplacements professionnels par les collaborateurs du Groupe constituent l'autre source d'émission de GES. En 2014, 863 millions de km ont été parcourus, soit 4 591 km/ETP (dont 59,9 % en avion, 13,5 % en train, 26,6 % en voiture), contre 4 431 km/ETP en 2013 ; soit une augmentation en un an de 3,6 % des km/ETP. Cette hausse, corrélée à l'activité économique de l'entreprise, a été maîtrisée par le recours généralisé à la webconférence, la visioconférence voire la téléprésence. De plus de nouvelles politiques voyages plus restrictives ont été mises en place pour inviter les collaborateurs à utiliser les transports en commun plutôt que leurs véhicules de fonction ou à préférer la classe économique à la classe affaires en avion. En Turquie, TEBA a ainsi fixé aux collaborateurs une consommation maximale de carburant.

L'adaptation au changement climatique est un enjeu pris en compte par le Groupe notamment au travers de son Plan de Continuité d'Activité qui intègre la gestion d'événements climatiques extrêmes et leurs conséquences sur les infrastructures sensibles du Groupe, notamment ses data centers. Il l'est aussi dans les travaux de recherche scientifique financés par le Groupe dans le cadre de son programme de mécénat « Climate Initiative » (voir engagement n° 12), pour lequel la Fondation a sélectionné en 2014 cinq nouveaux projets, dotés, comme les précédents, d'une enveloppe de 3 millions d'euros sur 3 ans.

La performance de la gestion carbone de BNP Paribas a été évaluée par le CDP en 2014 avec la note A- et la qualité de son reporting carbone avec la note de 95/100 (contre A et 93 en 2013). La progression sur son reporting carbone a permis au Groupe d'intégrer le Carbon Performance Leadership Index France.

## CONSOMMER MOINS DE PAPIER ET AVOIR RECOURS AU PAPIER RESPONSABLE

**Le Groupe s'est engagé à réduire de 15 % la consommation de papier/ collaborateur en 2015 par rapport à 2012** : passer de 165 à 140 kg/ETP. La consommation de papier a atteint 27 076 tonnes en 2014, soit 144 kg/ETP contre 154 kg/ETP en 2013, soit une réduction de 6,5 % par rapport à 2013 et de 12,7 % par rapport à 2012. La réduction des consommations s'appuie souvent sur le remplacement des équipements individuels par des équipements mutualisés où l'utilisateur doit venir confirmer sur place l'impression qu'il a lancée depuis son poste de travail, afin d'éviter les impressions non utilisées. Près de 50 initiatives ont été recensées dans le monde avec des diminutions significatives : 27 % au Portugal, 21 % au Maroc, 18 % en Suisse. Ainsi, en Italie BNL a mis en place la signature électronique, réduit sa communication commerciale, et déploie un outil de reporting pour suivre la consommation de chaque agence.

**De plus, la politique papier vise à porter à 60 % la part de papier responsable** (issu du recyclage ou de forêts gérées durablement, c'est-à-dire recyclé à plus de 50 % ou labellisé PEFC ou FSC) parmi celui consommé en interne. Le taux de papier responsable est passé de 48,4 % à 53,7 % entre 2013 et 2014. Plus largement, les fournitures de bureau éco-conçues ont représenté 21,7 % des achats totaux de fournitures de bureau en 2014, stable par rapport à 2013 (21,7 %).

## RÉDUIRE LES DÉCHETS ET ASSURER LEUR RECYCLAGE PARTOUT OÙ C'EST POSSIBLE

**Le Groupe s'est engagé à atteindre 55 % de papier collecté pour recyclage en 2015.** En 2014, le Groupe a généré 32 524 tonnes de déchets soit 173 kg/ETP (contre 198 kg/ETP en 2013). 38,9 % de ce tonnage a fait par la suite l'objet d'un recyclage, contre 39,9 % en 2013. Une partie

significative de ces déchets est constituée de papier. En Île-de-France, les papiers essuie-mains sont issus de la transformation, par un prestataire spécialisé, du papier usagé du Groupe.

**Enfin, le Groupe s'est doté depuis 2011 d'une politique de traitement des équipements informatiques** (PC, serveurs, écrans...) permettant de maîtriser les risques environnementaux et sociaux associés. Elle vise à leur offrir une seconde vie (don ou revente) chaque fois que possible, tout en assurant leur traçabilité. Le démantèlement n'est envisagé qu'en dernier recours, et vise alors à maximiser le taux de recyclage.

## LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ ET MAÎTRISER LA CONSOMMATION D'EAU

BNP Paribas contribue à la lutte contre l'érosion de la biodiversité selon deux axes :

- le premier porte sur le renforcement de la biodiversité du parc du Domaine des Voisins à Louveciennes (France) de 23 ha. En 2014, ses actions ont été renforcées : continuité écologique du territoire, prairies fleuries, choix des végétaux non invasifs et locaux, entretien des nichoirs naturels, maintien au sol des arbres morts pour servir de refuges à la biodiversité, etc. ;
- le second porte sur les achats de papier ; en favorisant le recours au papier responsable (fabriqué à partir de pâte issue soit de papiers recyclés soit de bois de forêts gérées durablement – écolabels PEFC ou FSC), BNP Paribas contribue à protéger les écosystèmes forestiers et leur biodiversité.

La maîtrise des impacts sur les écosystèmes passe aussi par la réduction de la consommation d'eau qui a été de 22,58 m<sup>3</sup>/ETP en 2014, contre 22,9 m<sup>3</sup>/ETP en 2013. Cette réduction s'appuie sur la mise en place de compteurs pour repérer les fuites, d'équipements optimisant les débits dans les espaces sanitaires, ou l'arrêt automatique des robinets par détection de présence. En 2014, le Campus de Louveciennes a installé une cuve de 30 000 litres afin de récupérer l'eau d'une source, d'un puits et de ruissellement et peut désormais arroser son stade de football à partir de ressources naturelles.

## LE SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La Fondation BNP Paribas a renouvelé en 2014 son programme de mécénat « Climate Initiative », doté d'un budget global (3 millions d'euros sur 3 ans) identique à celui du premier appel à projets lancé en 2010. 5 nouveaux projets scientifiques ont été sélectionnés par des personnalités externes scientifiques de renom :

- Philippe Gillet, Vice-Président de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. Membre du Comité Exécutif de la Fondation BNP Paribas, il anime le Comité scientifique ;

- Joanna Haigh, professeur de physique atmosphérique, Directrice du département Physique à la Faculté des Sciences Naturelles à l'Imperial College de Londres ;
- Jean-Pascal Van Ypersele, Docteur en sciences physiques, climatologue, professeur à l'Université Catholique de Louvain où il co-dirige le Master en Sciences et Gestion de l'Environnement. Il a été élu Vice-Président du GIEC en 2008 ;
- Thomas Stocker, professeur de physique du climat et de l'environnement à l'Université de Berne ;



- Riccardo Valentini, professeur d'écologie forestière à l'Université de Tuscia en Italie ;
- Corinne Le Quéré, professeur à l'Université East Anglia (Climate Change Science and Policy), Directrice du Tyndall Centre for Climate Change Research.

Les 5 projets retenus étudient les mécanismes fondamentaux du climat mais aussi les impacts de son dérèglement actuel sous l'influence de l'activité humaine :

- **INVACOST** : Invasive Insects and Their Cost Following Climate Change  
L'élévation de température a des répercussions sur le comportement et la répartition géographique de nombreux organismes. Ce projet, mené par une équipe de l'Université Paris Sud et du CNRS, étudie la réaction au changement climatique d'une vingtaine d'espèces d'insectes, dont l'irruption massive dans des régions dont ils sont aujourd'hui absents aurait de lourdes conséquences sur la biodiversité, l'agriculture, la santé publique et l'économie.
- **CPATEMP** : Continental PAST TEMPERATURES SINCE THE LAST GLACIAL CYCLE AND RECENTLY DEVELOPED ORGANIC BIOMARKERS  
L'étude des évolutions passées du climat, parfois brutales, apporte un éclairage sur son fonctionnement actuel et l'articulation entre variation naturelle et perturbation humaine. En collaboration avec des équipes de recherche en Europe et en Afrique, le Centre européen de recherche et d'enseignement des géosciences de l'environnement (CEREGE) va contribuer à enrichir la connaissance de notre passé climatique au travers de « marqueurs » récemment découverts : les Glycerol Dialkyl Glycerol Tetraethers (GDGTs), présents dans les sédiments de certains lacs, permettent de reconstituer les conditions climatiques lors de la dépose de ces sédiments.
- **APT** : Acceleration of Permafrost Thaw by Snow-Vegetation Interactions  
Le réchauffement du climat entraîne la fonte du pergélisol, le sol de la planète gelé en permanence, et le relargage d'une partie du carbone qu'il contient, ce qui pourrait libérer jusqu'à deux fois plus de CO<sub>2</sub> que l'atmosphère n'en contient aujourd'hui. L'équipe franco-canadienne du laboratoire Takuvik, unité mixte internationale entre le CNRS et l'Université Laval à Québec, va mener une étude sur plusieurs années pour mieux comprendre ce processus, en informant la communauté Inuit de ses travaux et impliquant ses écoles dans la collecte de températures du sol.

- **SOCLIM** : Southern Ocean and Climate

L'océan Austral a un rôle primordial sur le climat de la planète : lien entre les océans Atlantique, Pacifique, Indien, il en refroidit d'environ 2 °C plus de la moitié du volume ; et ses eaux froides et pauvres absorbent une grande partie des émissions humaines de CO<sub>2</sub>. Son éloignement et ses conditions météorologiques ont limité les expéditions et nos connaissances sur son fonctionnement. Une équipe issue de plusieurs laboratoires d'océanographie (Laboratoire d'océanographie microbienne, Laboratoire d'océanographie de Villefranche et Laboratoire de météorologie dynamique) va y déployer une nouvelle génération d'instruments pour mieux comprendre les processus qui s'y déroulent comme l'échange et le stockage de chaleur et de carbone entre l'atmosphère et l'océan. Au travers du site <http://www.monoceanetmoi.com>, l'équipe scientifique partagera ses travaux avec le grand public ; notamment auprès des écoles qui se verront proposer d'adopter un flotteur et de suivre son parcours dans l'océan.

- **FATES** : Fast Climate Changes, New Tools To Understand And Simulate The Evolution of The Earth System

Le projet FATES a pour ambition d'étudier précisément le réchauffement climatique naturel observé à la fin de la dernière période glaciaire (20 000 à 10 000 ans), associé à une augmentation de la concentration atmosphérique en gaz à effet de serre et à une montée des niveaux des mers. Ces changements passés vont être finement datés et caractérisés, grâce à l'analyse d'archives naturelles du climat (glaces polaires, sédiments marins et continentaux...). Cette période sera alors utilisée comme « banc d'essai » pour tester la fiabilité des modèles numériques dont dispose aujourd'hui la communauté scientifique pour prévoir l'évolution future de notre climat et le rôle que jouent les émissions humaines de gaz à effet de serre dans son dérèglement. Le projet FATES est coordonné par le Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement ; il réunira pendant trois ans des équipes pluridisciplinaires de recherche de l'Université Paris-Saclay.

En parallèle de ces projets de recherche scientifique, la Fondation BNP Paribas a également soutenu en 2014 le Shift Project, un think-tank sur la meilleure façon de découpler la croissance économique de celle des émissions humaines de carbone. Le soutien vise notamment le lien entre l'évolution du PIB et celle de la consommation d'énergie : les travaux menés soulignent que la seconde conditionne la première, contrairement à ce qui a historiquement été accepté par la majorité des économistes.

## 7.6 Table de concordance avec la liste des informations sociales, environnementales et sociétales demandées par l'article 225 de la loi Grenelle II

Informations demandées par l'article 225 de la loi française Grenelle II, Article R. 225-105-1 du Code du commerce, Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

	Pages correspondantes
<b>1° INFORMATIONS SOCIALES</b>	
<b>a) Emploi</b>	
■ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	441 - 442
■ les embauches et les licenciements	442 - 443
■ les rémunérations et leur évolution	452 - 453
<b>b) Organisation du travail</b>	
■ l'organisation du temps de travail	444
■ l'absentéisme	444
<b>c) Relations sociales</b>	
■ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	451 - 452
■ le bilan des accords collectifs	451
<b>d) Santé et sécurité</b>	
■ les conditions de santé et de sécurité au travail	453 - 454
■ le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	454
■ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	453
<b>e) Formation</b>	
■ les politiques mises en œuvre en matière de formation	445 - 447
■ le nombre total d'heures de formation	446
<b>f) Égalité de traitement</b>	
■ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	448 - 450
■ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	449
■ la politique de lutte contre les discriminations	458 - 450
<b>g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives</b>	
■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	454
■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	454
■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	454
■ à l'abolition effective du travail des enfants	454
<b>2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES</b>	
<b>a) Politique générale en matière environnementale</b>	
■ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	424 - 429 ; 434 - 439 ; 464 - 468
■ les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	465 (impacts indirects) ; 467 (impacts directs)
	464 - 466 (impacts indirects) ;
■ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	467 - 468 (impacts directs)

	Pages correspondantes
■ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	467
<b>b) Pollution et gestion des déchets</b>	
■ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	464 - 466 (impacts indirects) ; 467 - 468 (impacts directs)
■ les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	468 (impacts directs)
■ la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent, cf. page 467
<b>c) Utilisation durable des ressources</b>	
■ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	464 - 466 (impacts indirects) ; 468 (impacts directs)
■ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	464 - 466 (impacts indirects) ; 468 (impacts directs)
■ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	464 - 466 (impacts indirects) ; 467 - 468 (impacts directs)
■ l'utilisation des sols	464 - 466 (impacts indirects)
<b>d) Changement climatique</b>	
■ les rejets de gaz à effet de serre	464 - 466 (impacts indirects) ; 467 - 468 (impacts directs) ; 468 - 469 (mécénat)
■ l'adaptation aux conséquences du changement climatique	467 (impacts directs) ; 468 - 469 (mécénat)
<b>e) Protection de la biodiversité</b>	
■ les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	464 - 466 (impacts indirects) ; 468 (impacts directs)
<b>3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>	
<b>a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>	
■ en matière d'emploi et de développement régional	424 - 427 ; 430 - 432 ; 438 ; 441 - 444 ; 455 - 459
■ sur les populations riveraines ou locales	424 - 427 ; 430 - 432 ; 438 ; 455 - 459
<b>b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines</b>	
■ les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	428 - 429 ; 432 - 434
■ les actions de partenariat ou de mécénat	455 - 463 ; 468 - 469
<b>c) Sous-traitance et fournisseurs</b>	
■ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	429 ; 467 - 468
■ l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	429 ; 467 - 468
<b>d) Loyauté des pratiques</b>	
■ les actions engagées pour prévenir la corruption	425 ; 428 ; 435 ; 460
■ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	438 ; 457 ; 465
<b>e) Autres actions engagées, au titre du présent 3°, en faveur des Droits de l'Homme</b>	
	459

## 7.7 Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires  
BNP Paribas SA  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060<sup>(1)</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

### RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient à votre Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément à l'ensemble des protocoles de reporting social, environnemental et sociétal utilisés par

le Groupe BNP Paribas (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et qui sont disponibles sur demande auprès de la Délégation à la Responsabilité Sociale et Environnementale de BNP Paribas.

### INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques

et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

(1) Dont la portée est disponible sur le site du COFRAC.

## RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 6 personnes entre le 3 novembre 2014 et le 6 mars 2015 pour une durée d'environ 6 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la norme d'exercice professionnel portant sur les prestations relatives aux informations sociales et environnementales entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de commissaire aux comptes (NEP 9090) et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>(1)</sup>.

### ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et à ses engagements sociétaux et, le cas échéant, aux actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites indiquées en introduction du chapitre 7 du Document de référence.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées comme les plus importantes, identifiées en annexe du présent rapport :

- au niveau de l'entité consolidante BNP Paribas SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données, et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>(2)</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 29% des effectifs et de 51% à 86% de la contribution aux informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

(2) Les entités sélectionnées sont les suivantes :

- BNP Paribas SA pour les indicateurs sociaux ; ITP IMEX pour les données de consommation d'énergie des bâtiments en France ; ITP ARF pour les données relatives aux déplacements professionnels et aux achats de papier en France et dans d'autres pays utilisant les fournisseurs Groupe ;
- BNP Paribas Hong Kong, BNP Paribas Singapour, BNL (Italie) et BNP Paribas London Branch (Royaume-Uni) pour tous les indicateurs sociaux et environnementaux.

## UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 6 mars 2015

L'un des Commissaires aux comptes de BNP Paribas SA  
PricewaterhouseCoopers Audit

Étienne Boris  
Associé

Sylvain Lambert  
Associé du Département Développement Durable

## **ANNEXE : LISTE DES INFORMATIONS QUE NOUS AVONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES**

### **Informations sociales quantitatives**

- Effectif global au 31 décembre 2014, répartition par âge et par sexe, taux de CDD sur l'effectif total et part des effectifs en CDI ;
- Entrées en CDI (et répartition géographique) et motifs de départ des CDI ;
- Taux d'absentéisme et taux d'absentéisme hors maternité ;
- Nombre d'accords collectifs signés dans l'année ;
- Égalité hommes-femmes – taux de femmes SMP ;
- Nombre de collaborateurs handicapés ;
- Nombre d'heures de formation et nombre de connexions à la plate-forme e-learning.

### **Informations sociales qualitatives**

- Organisation du dialogue social ;
- Conditions de santé et de sécurité au travail ;
- Politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Politique de lutte contre les discriminations.

### **Informations environnementales quantitatives**

- Consommation d'énergie par source (électricité, gaz naturel, fuel domestique, chaleur et froid urbain) ;
- Déplacements professionnels en train, en avion et en voiture ;
- Émissions de gaz à effet de serre (scopes I, II et III) ;
- Consommation de papier et part de papier responsable ;
- Adaptation aux conséquences du changement climatique.

### **Informations environnementales qualitatives**

- Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales ;
- Politique générale en matière environnementale et conséquences environnementales des investissements ;
- Prévention, recyclage et élimination des déchets.

### **Informations sociétales qualitatives**

- Impact territorial, économique et social de l'activité de la société et financement durable de l'économie ;
- Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société ;
- Actions de partenariat et de mécénat ;
- Sous-traitance et fournisseurs, notamment l'évaluation de la performance RSE de ceux-ci ;
- Produits et services adaptés en faveur de la santé et de la sécurité des clients ;
- Actions engagées en faveur des droits de l'homme.



## **UNE BANQUE RESPONSABLE : INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE, SOCIALE, CIVIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE BNP PARIBAS**

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion de BNP Paribas

# 8

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>8.1</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	<b>478</b>
<b>8.2</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>478</b>
<b>8.3</b>	<b>Situation de dépendance</b>	<b>478</b>
<b>8.4</b>	<b>Changement significatif</b>	<b>479</b>
<b>8.5</b>	<b>Investissements</b>	<b>479</b>
<b>8.6</b>	<b>Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2014</b>	<b>480</b>
<b>8.7</b>	<b>Actes constitutifs et statuts</b>	<b>487</b>
<b>8.8</b>	<b>Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés</b>	<b>492</b>

## 8.1 Documents accessibles au public

Ce document est disponible sur le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) ou sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le Groupe BNP Paribas peut, sans engagement, demander les documents :

■ par courrier :

BNP Paribas – Finance Groupe  
Relations Investisseurs et Information Financière  
3, rue d'Antin – CAA01B1  
75002 Paris

■ par téléphone : 01 40 14 63 58

L'information réglementée est accessible sur le site : <https://invest.bnpparibas.com/information-reglementee>.

## 8.2 Contrats importants

À ce jour, BNP Paribas n'a pas conclu de contrat important, autre que ceux conclus dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement dirimant pour l'ensemble du Groupe.

## 8.3 Situation de dépendance

En avril 2004 est entrée en fonctionnement la co-entreprise « BNP Paribas Partners for Innovation » (BP<sup>2</sup>I) qui, constituée avec IBM France fin 2003, délivre des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas SA et plusieurs de ses filiales françaises (BNP Paribas Personal Finance, BP2S, BNP Paribas Cardif...) ou européennes (Suisse, Italie). Mi-décembre 2011, le dispositif contractuel avec IBM France a été renouvelé et prorogé jusqu'à fin 2017. Fin 2012, un accord a été conclu en étendant ce dispositif à BNP Paribas Fortis en 2013.

BP<sup>2</sup>I est placée sous le contrôle opérationnel d'IBM France ; BNP Paribas exerce une forte influence sur cette entité qu'elle détient à parts égales avec IBM France : les personnels de BNP Paribas mis à disposition de BP<sup>2</sup>I

composent la moitié de son effectif permanent, les bâtiments et centres de traitement sont la propriété du Groupe, la gouvernance mise en œuvre garantit contractuellement à BNP Paribas une surveillance du dispositif et sa réintégration au sein du Groupe si nécessaire.

ISFS, société détenue à 100 % par le groupe IBM, assure également des services d'infrastructure de production informatique pour BNP Paribas Luxembourg.

La production informatique de BancWest est assurée par un fournisseur externe : Fidelity Information Services. La production informatique de Cofinoga France est assurée par SDDC, société détenue à 100 % par IBM.

## 8.4 Changement significatif

À l'exception de ce qui est indiqué dans la note 3.g des États financiers consolidés au 31 décembre 2014, portant sur l'accord global avec les autorités des États-Unis relatif à la revue de certaines transactions en dollars US, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des États financiers vérifiés ont été publiés et en particulier depuis la signature du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en date du 6 mars 2015.

## 8.5 Investissements

Les investissements d'un montant unitaire supérieur à 500 millions d'euros, considéré comme significatif à l'échelle du Groupe, sont les suivants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

Pays	Date de l'annonce	Transaction	Montant de la transaction	Commentaires
Belgique	13 novembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de la SFPI(*) de sa participation de 25 % du capital de BNP Paribas Fortis	3 250 M€ (pour 25 %)	À l'issue de cette opération, BNP Paribas détient 99,93 % de BNP Paribas Fortis
Pologne	3 décembre 2013	Acquisition par BNP Paribas auprès de Rabobank de sa participation de 88,98 % du capital de Bank Gospodarki Żywnościowej S.A. (BGZ)	961 M€ (pour 88,98 %)	Prise de contrôle de 88,98 % du capital de BGZ par BNP Paribas. À la suite de l'annonce de la procédure de squeeze out, en concert avec Rabobank, sur le flottant de BGZ le 23 décembre 2014, BNP Paribas détient 90 % du capital de BGZ

(\*) Société Fédérale de Participations et d'Investissement : société anonyme d'intérêt public agissant pour le compte de l'État belge.

## 8.6 Informations sur les implantations et les activités relatives à l'exercice 2014

Conformément à l'article L.511-45 du Code monétaire et au décret n°2014-1657 du 29 décembre 2014, les établissements de crédit, compagnies financières holding (mixtes) et entreprises d'investissement

doivent publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

### ► I. IMPLANTATIONS PAR PAYS

Implantations	Métier
<b>États membres de l'Union européenne</b>	
<b>Allemagne</b>	
All In One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH	Leasing Solutions
Anval Deutschland GmbH	Arval
BGL BNP Paribas (succ. Allemagne)	Banque de détail
BNP Paribas Beteiligungsholding AG	Personal Investors
BNP Paribas Emission-und Handel. GmbH	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Factor GmbH	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Allemagne)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners Belgium (succ. Allemagne)	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Germany GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Allemagne)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Allemagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Allemagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Allemagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Commerz Finanz	Personal Finance
Cortal Consors (succ. Allemagne)	Personal Investors
DAB Bank AG	Personal Investors
Fortis Lease Deutschland GmbH	Leasing Solutions
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH (GCV)	Personal Finance
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Personal Finance
JCB Finance (succ. Allemagne)	Leasing Solutions
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Personal Finance
<b>Autriche</b>	
All In One Vermietung GmbH	Leasing Solutions
Anval Austria GmbH	Arval
BNP Paribas Asset Management SAS (succ. Autriche)	Investment Partners
BNP Paribas Fortis (succ. Autriche)	Corporate and Investment Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Autriche)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Autriche)	Assurance
CNH Industrial Capital Europe GmbH (ex CNH Capital Europe GmbH)	Leasing Solutions
Direktanlage AT AG	Personal Investors
<b>Belgique</b>	
Ace Equipment Leasing	Leasing Solutions
Ace Leasing	Leasing Solutions
AG Insurance (Groupe)	Assurance
Alpha Card SCRL (Groupe)	Banque de détail
Alpha Crédit SA	Personal Finance
Anval Belgium SA	Arval
BASS Master Issuer NV	Banque de détail
Belgian Mobile Wallet	Banque de détail
BNP Paribas Fortis	Banque de détail
BNP Paribas Fortis Factor NV	Banque de détail
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Belgique)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Belgique)	Securities Services
Bpost banque	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Belgique)	Assurance
Cardif Leven	Assurance
CNH Industrial Capital Europe (succ. Belgique)	Leasing Solutions

Implantations	Métier
Cobema	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Demetris NV	Banque de détail
Eos Aremas Belgium SA	Personal Finance
ES-Finance	Leasing Solutions
Esmée Master Issuer	Banque de détail
F&B Insurance Holdings SA (Groupe)	Assurance
Fortis Lease Belgium	Leasing Solutions
Fortis Lease Car & Truck	Leasing Solutions
Fortis Private Equity Belgium NV	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Fortis Private Equity Expansion Belgium NV	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Fortis Private Equity Management Belgium	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Fortis Private Equity Venture Belgium SA	Private Equity (BNP Paribas Capital)
FScholen	Corporate and Investment Banking
Gepeco	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Immobilière Sauvenière SA	Banque de détail
Nissan Finance Belgium NV	Personal Finance
Sagip	Sociétés de portefeuille et autres filiales
<b>Bulgarie</b>	
BNP Paribas SA (succ. Bulgarie)	Corporate and Investment Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Bulgarie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Bulgarie)	Assurance
Direct Services	Personal Finance
BNP Paribas Personal Finance EAD	Personal Finance
<b>Danemark</b>	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Danemark)	Investment Partners
Anval A/S	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Danemark)	Corporate and Investment Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Danemark)	Assurance
EkspresBank	Personal Finance
<b>Espagne</b>	
Anval Service Lease SA	Arval
Banco Cetelem SA	Personal Finance
BNP Paribas Espana SA	Wealth Management
BNP Paribas factor (succ. Espagne)	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Espagne)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Espagne)	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Espagne)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Espagne)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Espagne)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Espagne)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Espagne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Espagne)	Leasing Solutions
Cortal Consors (succ. Espagne)	Personal Investors
Ejico Iberia SA	Personal Finance
Ejesur SA	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Eurocredit EFC SA	Personal Finance
FCC U.C.I. 5-18	Personal Finance
Fimestic Expansion SA	Personal Finance
Fortis Lease Iberia SA	Leasing Solutions
JCB Finance (succ. Espagne)	Leasing Solutions
Meunier Hispania	Services Immobiliers
Ribera del Loira Arbitrage	Corporate and Investment Banking
SC Nueva Condo Murcia SL	Corporate and Investment Banking
Servicios Financieros Carrefour EFC	Personal Finance
Tasaciones Hipotecarias SA	Services Immobiliers
Union de Creditos Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Personal Finance
<b>Finlande</b>	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Finlande)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning Finland AB	Investment Partners
Alfred Berg Rahastoyhtio Oy	Investment Partners

Implantations	Métier
Arval Dy	Arval
BNP Paribas Fortis (succ. Finlande)	Corporate and Investment Banking
<b>France</b>	
Antin Participation 5	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Antin Participation 8	Corporate and Investment Banking
Aprolis Finance	Leasing Solutions
Arius	Leasing Solutions
Artegy	Leasing Solutions
Arval ECL	Arval
Arval Service Lease	Arval
Arval Trading	Arval
Asset Partners	Services Immobiliers
Atargatis	Corporate and Investment Banking
Auguste Thouard Expertise	Services Immobiliers
Austin Finance	Corporate and Investment Banking
Autonomia 2012 - 1 et 2	Personal Finance
Autonomia 2014	Personal Finance
Autovalley	Arval
Ava Banque Financement	Personal Finance
B'Capital	Personal Investors
Banque de Wallis et Futuna	Banque de détail
Banque Sofjéa	Personal Finance
BNP Intercontinentale - BNPI	Europe Méditerranée
BNP Paribas Aqua	Assurance
BNP Paribas Arbitrage	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Asset Management SAS	Investment Partners
BNP Paribas BDDI Participations	Europe Méditerranée
BNP Paribas Capital Partners (ex- BNP Paribas Private Equity)	Investment Partners
BNP Paribas Cardif	Assurance
BNP Paribas Dealing Services	Securities Services
BNP Paribas Développement	Banque de détail
BNP Paribas Equities France	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Factor	Banque de détail
BNP Paribas Flexi III Deposit Euro	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Fund Services France	Securities Services
BNP Paribas Global Senior Corporate Loans	Assurance
BNP Paribas Guadeloupe	Banque de détail
BNP Paribas Guyane	Banque de détail
BNP Paribas Home Loan SFH	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Promotion Ile de France	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Residences Services BSA	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Service Clients	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel Transaction & Conseil	Services Immobiliers
BNP Paribas Immobilier Résidentiel V2i	Services Immobiliers
BNP Paribas Investment Partners	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group BPLG	Leasing Solutions
BNP Paribas Martinique	Banque de détail
BNP Paribas Money 3M	Assurance
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	Banque de détail
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Public Sector SCF	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Real Estate	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Consult France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Hotels France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Services	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Transaction France	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Valuation France	Services Immobiliers
BNP Paribas Réunion	Banque de détail
BNP Paribas SA	Banque
BNP Paribas Securities Services - BP2S	Securities Services
BNP Paribas Wealth Management	Wealth Management
BNP Paribas-SME-1 (ex- Euro Secured Notes Issuer)	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Cafineo	Personal Finance
CamGestion	Investment Partners
Cardif Assurance Vie	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers	Assurance
Cardif Services	Assurance
Cardimmo	Assurance
Carrefour Banque	Personal Finance
Claas Financial Services	Leasing Solutions
CMV Médiforce	Personal Finance
CNH Industrial Capital Europe (ex- CNH Capital Europe)	Leasing Solutions
Cofica Bail	Personal Finance
Cofiparc	Arval
Cofiplan	Personal Finance
Communication Marketing Services - CMS	Personal Finance
Compagnie de Gestion et de Prêts	Personal Finance

Implantations	Métier
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Compagnie Investissement Italiens SNC	Corporate and Investment Banking
Compagnie Investissement Opéra SNC	Corporate and Investment Banking
Conseil Investissement SNC	Wealth Management
Cortal Consors	Personal Investors
Crédit Moderne Antilles Guyane	Personal Finance
Crédit Moderne Océan Indien	Personal Finance
Domofinance	Personal Finance
Domos 2011 - A et B	Personal Finance
Ejico	Personal Finance
Esomet	Corporate and Investment Banking
Facet	Personal Finance
FCC Domos 2008	Personal Finance
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	Personal Finance
FCT Opéra	Sociétés de portefeuille et autres filiales
FG Ingénierie et Promotion Immobilière	Services Immobiliers
Fidecom	Personal Finance
Fidem	Personal Finance
Financière BNP Paribas	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Financière des Italiens	Corporate and Investment Banking
Financière du Marché Saint Honoré	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Financière Paris Haussmann	Corporate and Investment Banking
Financière Taïbout	Corporate and Investment Banking
Fortis Lease (France)	Leasing Solutions
FundQuest Advisor	Investment Partners
Gestion et Services Groupe Cofinoga GIE	Personal Finance
GIE BNP Paribas Cardif	Assurance
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Icare	Assurance
Icare Assurance	Assurance
Immobilier des Bergues	Services Immobiliers
JCB Finance	Leasing Solutions
Klépierre SA (Groupe)	Klépierre
Laffitte Participation 22	Corporate and Investment Banking
LaSer Cofinoga	Personal Finance
LaSer Loyalty	Personal Finance
LaSer SA	Personal Finance
LaSer Symag	Personal Finance
Level 20	Personal Finance
Loisirs Finance	Personal Finance
Méditerranée	Corporate and Investment Banking
MF	Leasing Solutions
Natio Assurance	Assurance
Natio Fonds Ampère 1	Assurance
Naticredibail	Leasing Solutions
Naticredimurs	Leasing Solutions
Natioénergie 2	Leasing Solutions
Norskens Finance	Personal Finance
Odysée SCI	Assurance
Omnium de Gestion et de Développement Immobilier - OGDI	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Optichamps	Corporate and Investment Banking
Pariferjege	Corporate and Investment Banking
Parilease	Corporate and Investment Banking
Participations Opéra	Corporate and Investment Banking
Partner's & Services	Services Immobiliers
BNP Paribas Personal Finance	Personal Finance
Portes de Claye SCI	Assurance
Portzamparc Gestion	Personal Investors
Portzamparc société de Bourse	Personal Investors
Prêts et Services SAS	Personal Finance
Projlea Monde Equilibre	Assurance
Projeo	Personal Finance
Public Location Longue Durée	Arval
Retail Mobile Wallet	Personal Finance
Same Deutz-fahr Finance	Leasing Solutions
Scao SCI	Assurance
Siège Issy	Services Immobiliers
Société Alsacienne de développement et d'expansion	Banque de détail
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Société Immobilière Marché Saint-Honoré	Sociétés Immobilières d'Exploitation
Société Urbainienne de Participations	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Sociétés de Construction de Vente	Services Immobiliers
Sigma Banque	Personal Finance
Taïbout Participation 3 SNC	Corporate and Investment Banking
THEAM	Investment Partners
UCB Bail 2	Sociétés de portefeuille et autres filiales
UCB Entreprises	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Verner Investissements (Groupe)	Corporate and Investment Banking
<b>Grèce</b>	
Arval Hellas Car Rental SA	Arval
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Grèce)	Securities Services
<b>Hongrie</b>	

Implantations	Métier
Arval Magyarország KFT	Arval
BNP Paribas Lease Group KFT	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Leasing Solutions
BNP Paribas SA (succ. Hongrie)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hongrie)	Securities Services
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd.	Services Immobiliers
Cardif Biztosito Magyarország Zrt	Assurance
Fortis Lease Operativ Lizing Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Leasing Solutions
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Personal Finance
Oney Magyarország Zrt	Personal Finance
UCB Ingatlanhitel RT	Personal Finance
<b>Irlande</b>	
Alectra Finance PLC	Corporate and Investment Banking
Aquarius + Investments PLC	Corporate and Investment Banking
Aquarius Capital Investments Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Securities Services
BNP Paribas International Finance Dublin	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Ireland	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Irlande)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Irlande)	Securities Services
BNP Paribas Vartry Reinsurance Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Services Immobiliers
Darnell Ltd.	Assurance
Greenval Insurance Company Ltd.	Arval
Madison Arbor Ltd.	Corporate and Investment Banking
Matchpoint Finance Public Limited Company	Corporate and Investment Banking
Omega Capital Funding Ltd.	Corporate and Investment Banking
Omega Capital Investments PLC	Corporate and Investment Banking
Scaldis Capital (Ireland) Ltd.	Corporate and Investment Banking
Utexam Logistics Ltd.	Corporate and Investment Banking
Utexam Solutions Ltd.	Corporate and Investment Banking
<b>Italie</b>	
Artigiancassa SPA	Banque de détail
Arval Service Lease Italia SPA	Arval
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Banque de détail
Bieffe 5 SPA	Personal Finance
BNL Finance SPA	Banque de détail
BNL Positivity SRL	Banque de détail
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione S.P.A. (ex- Cardif Assicurazioni SPA)	Assurance
BNP Paribas Investment Partners Societa di Gestione del Risparmio SPA	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Italie)	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Italy SRL	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy SRL	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Italie)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Italie)	Securities Services
Business Partners Italia SCPA	Banque de détail
Cardif Assurance Vie (succ. Italie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Italie)	Assurance
Claas Financial Services (succ. Italie)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Italie)	Leasing Solutions
EMF IT-2008-1 SRL	Banque de détail
Findomestic Banca SPA	Personal Finance
Florence 1 SRL	Personal Finance
Florence SPV SRL	Personal Finance
International Factors Italia SPA - Ifitalia	Banque de détail
JCB Finance (succ. Italie)	Leasing Solutions
Locatrice Italiana SPA	Leasing Solutions
San Basilio 45 SRL	Services Immobiliers
Sviluppo HQ Tiburtina SRL	Services Immobiliers
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Services Immobiliers
UBI Assicurazioni Spa	Assurance
Vela ABS SRL	Banque de détail
Vela Home SRL	Banque de détail
Vela Lease SRL	Leasing Solutions
Vela Mortgages SRL	Banque de détail
Vela OBG SRL	Banque de détail
Vela Public Sector SRL	Banque de détail
Vela RMBS SRL	Banque de détail
Via Crespi 26 SRL	Services Immobiliers
<b>Luxembourg</b>	
Alleray SARL	Corporate and Investment Banking
Arval Luxembourg SA	Arval
BGL BNP Paribas	Banque de détail
BGL BNP Paribas Factor SA	Banque de détail
BNL International Investment SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Fortis Funding SA	Banque de détail

Implantations	Métier
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Investment Partners
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Banque de détail
BNP Paribas Leasing Solutions	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Luxembourg)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SB Re	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Luxembourg)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Luxembourg)	Assurance
Cardif Lux Vie	Assurance
Cofnylux SA	Banque de détail
Compagnie Financière Ottomane SA	Private Equity (BNP Paribas Capital)
Crossen SARL	Corporate and Investment Banking
European Direct Property Management SA	Services Immobiliers
Fund Channel	Investment Partners
GreenStars BNP Paribas	Corporate and Investment Banking
Grenache et Cie SNC	Corporate and Investment Banking
Hime Holding 1 SA	Corporate and Investment Banking
Hime Holding 2 SA	Corporate and Investment Banking
Hime Holding 3 SA	Corporate and Investment Banking
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Sociétés de portefeuille et autres filiales
Plagefin SA (ex- Paribas Trust Luxembourg SA)	Corporate and Investment Banking
Pyrotex GB 1 SA	Services Immobiliers
Pyrotex SARL	Services Immobiliers
Royale Neuve I Sarl	Corporate and Investment Banking
Royale Neuve VI Sarl	Corporate and Investment Banking
Société Immobilière de Monterey SA	Banque de détail
Société Immobilière du Royal Building SA	Banque de détail
<b>Pays-Bas</b>	
Agrilease BV	Leasing Solutions
Alpha Murcia Holding BV	Corporate and Investment Banking
Arval Benelux BV	Arval
Arval BV	Arval
Astir BV	Corporate and Investment Banking
Atisreal Netherlands BV	Services Immobiliers
Bank Insinger de Beaufort NV	Wealth Management
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Bank NV	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Cardif BV	Assurance
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV	Assurance
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV	Assurance
BNP Paribas Factor Deutschland BV	Banque de détail
BNP Paribas factoring Coverage Europe Holding NV	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Pays-Bas)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Investment Partners
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Pays-Bas)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pays-Bas)	Securities Services
Bouq BV	Corporate and Investment Banking
CNH Industrial Capital Europe BV (ex- CNH Capital Europe BV)	Leasing Solutions
European Index Assets BV	Corporate and Investment Banking
Fortis Vastgoedlease BV	Leasing Solutions
Heffju Hefftruck Verhuur BV (ex- Barloworld Hefftruck BV)	Leasing Solutions
Kronenburg Vastgoed BV	Europe Méditerranée
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Personal Finance BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2010 BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2011-BV	Personal Finance
Phedina Hypotheken 2013-1 BV	Personal Finance
Stichting Ejecten BV	Europe Méditerranée
The Economy Bank NV	Europe Méditerranée
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Investment Partners
<b>Pologne</b>	
Arval Service Lease Polska SP.z.o.o	Arval
BGZ SA	Europe Méditerranée
BNP Paribas Bank Polska SA	Europe Méditerranée
BNP Paribas Lease Group Polska SP.z.o.o	Leasing Solutions
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SP.ZOO	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Pologne)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Pologne)	Securities Services
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Pologne)	Assurance
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Assurance
Claas Financial Services (succ. Pologne)	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe (succ. Pologne)	Leasing Solutions
Dominet SA	Europe Méditerranée
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o	Leasing Solutions
Pocztylfin Arka Powszechnie Towarzystwo Emerytalne SA	Assurance



Implantations	Métier
Syigma Banque (succ. Pologne)	Personal Finance
<b>Portugal</b>	
Anval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Anval
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Personal Finance
BNP Paribas Factor Portugal	Banque de détail
BNP Paribas Lease Group BPLG (succ. Portugal)	Leasing Solutions
BNP Paribas SA (succ. Portugal)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Portugal)	Securities Services
Cardif Assurance Vie (succ. Portugal)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Portugal)	Assurance
Fortis Lease Portugal	Leasing Solutions
<b>République Tchèque</b>	
Anval CZ SRO	Anval
BNP Paribas Cardif Pojistovna AS	Assurance
BNP Paribas Fortis (succ. République Tchèque)	Corporate and Investment Banking
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Services Immobiliers
Cetelem CR AS	Personal Finance
<b>Roumanie</b>	
Aprolis Finance (succ. Roumanie)	Leasing Solutions
Anval Service Lease Romania SRL	Anval
BNP Paribas Fortis (succ. Roumanie)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Leasing Solutions
Cardif Assurance Vie (succ. Roumanie)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Roumanie)	Assurance
Cetelem IFN	Personal Finance
Fortis Lease Romania IFN SA	Leasing Solutions
S.C BNP Paribas Real Estate Advisory SA	Services Immobiliers
<b>Royaume-Uni</b>	
54 Lombard Street Investments Ltd.	Corporate and Investment Banking
Albury Asset Rentals Ltd.	Leasing Solutions
Artegy Ltd.	Leasing Solutions
Anval UK Group Ltd.	Anval
Anval UK Ltd.	Anval
Bank Insinger de Beaufort NV (succ. Royaume-Uni)	Wealth Management
BNP Paribas Arbitrage (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Cardif PSC Ltd.	Assurance
BNP Paribas Commercial Finance Ltd.	Banque de détail
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Dealing Services (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Anval
BNP Paribas Fortis (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners UK Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas Investments N°1 Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investments N°2 Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Leasing Solutions
BNP Paribas Lease Group PLC	Leasing Solutions
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd.	Leasing Solutions
BNP Paribas Net Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Royaume-Uni)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Royaume-Uni)	Securities Services
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas UK Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP PUK Holding Ltd.	Corporate and Investment Banking
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Assurance
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Assurance
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Assurance
Claas Financial Services Ltd.	Leasing Solutions
CNH Industrial Capital Europe Ltd. (ex- CNH Capital Europe Ltd.)	Leasing Solutions
Cofinoga Funding Two LP.	Personal Finance
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Leasing Solutions
Creation Consumer Finance Ltd.	Personal Finance
Creation Financial Services Ltd.	Personal Finance
Creation Marketing Services Ltd.	Personal Finance
Financial Telemarketing Services Ltd.	Assurance
Fischer Francis Trees & Watts UK Ltd.	Investment Partners
Fortis Lease UK Ltd.	Leasing Solutions
Fortis Lease UK Retail Ltd.	Leasing Solutions
FundQuest Advisor (succ. Royaume-Uni)	Investment Partners
FundQuest UK Ltd.	Investment Partners
H.F.G.L Ltd.	Leasing Solutions
Harewood Financing Limited	Corporate and Investment Banking
Harewood Holdings Ltd.	Corporate and Investment Banking
Humberclyde Commercial Investments Ltd.	Leasing Solutions
Humberclyde Commercial Investments N°1 Ltd.	Leasing Solutions
JCB Finance Holdings Ltd.	Leasing Solutions
Landspire Ltd.	Corporate and Investment Banking
Manitou Finance Ltd.	Leasing Solutions

Implantations	Métier
Pinnacle Insurance PLC	Assurance
Same Deutz Fahr Finance Ltd.	Leasing Solutions
Syigma Banque (succ. Royaume-Uni)	Personal Finance
Syigma Funding Two Ltd.	Personal Finance
<b>Slovaquie</b>	
Anval Slovakia	Anval
Cetelem Slovensko AS	Personal Finance
Poistovna Cardif Slovakia AS	Assurance
<b>Suède</b>	
Alfred Berg Asset Management AB	Investment Partners
Alfred Berg Fonder AB	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalförvaltning AB	Investment Partners
BNP Paribas Fortis (succ. Suède)	Corporate and Investment Banking
Cardif Forsakring AB	Assurance
Cardif Livforsakring AB	Assurance
Cardif Nordic AB	Assurance
<b>Autres pays d'Europe</b>	
<b>Guernesey</b>	
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Guernesey)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA (succ. Guernesey)	Banque
<b>Jersey</b>	
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Jersey)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Jersey)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA (succ. Jersey)	Banque
Scaldis Capital Ltd.	Corporate and Investment Banking
<b>Ile de Man<sup>(1)</sup></b>	
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Ile de Man)	Securities Services
<b>Monaco</b>	
BNP Paribas SA (succ. Monaco)	Banque de détail
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Wealth Management
<b>Norvège</b>	
Alfred Berg Asset Management AB (succ. Norvège)	Investment Partners
Alfred Berg Kapitalforvaltning AS	Investment Partners
BNP Paribas Fortis (succ. Norvège)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Norvège)	Corporate and Investment Banking
Cardif Forsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
Cardif Livforsakring AB (succ. Norvège)	Assurance
EkspresBank (succ. Norvège)	Personal Finance
<b>Russie</b>	
Anval OOO	Anval
BNP Paribas ZAO	Corporate and Investment Banking
Cardif Insurance Company LLC	Assurance
Cetelem Bank LLC	Personal Finance
<b>Serbie</b>	
Findomestic Banka AD	Personal Finance
TEB SH A	Europe Méditerranée
<b>Suisse</b>	
Anval Schweiz AG	Anval
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Leasing Solutions
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Leasing Solutions
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Suisse)	Securities Services
BNP Paribas Suisse SA	Banque
Cardif Assurance Vie (succ. Suisse)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Suisse)	Assurance
<b>Ukraine</b>	
JSC IC Ava Insurance	Europe Méditerranée
UkrSibbank	Europe Méditerranée
<b>Afrique et bassin méditerranéen</b>	
<b>Afrique du Sud</b>	
BNP Paribas Cadiz Securities	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Cadiz Stockbroking	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Afrique du Sud)	Corporate and Investment Banking
RCS Cards Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Collections Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Home Loans Proprietary Ltd.	Personal Finance
RCS Investment Holdings Ltd.	Personal Finance
<b>Algérie</b>	
BNP Paribas El Djazair	Europe Méditerranée
Cetelem Algérie	Personal Finance
<b>Arabie Saoudite</b>	
BNP Paribas Investment Company KSA	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Arabie Saoudite)	Corporate and Investment Banking
<b>Bahrein</b>	
BNP Paribas SA (succ. Bahrein)	Corporate and Investment Banking
Türk Ekonomi Bankasi AS (succ. Bahrein)	Europe Méditerranée

(1) La succursale implantée sur l'île de Man a été liquidée en 2014.

Implantations	Métier
<b>Botswana<sup>(1)</sup></b>	
RCS Botswana Proprietary Ltd.	Personal Finance
<b>Burkina Faso</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Europe Méditerranée
<b>Côte d'Ivoire</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Europe Méditerranée
<b>Emirats Arabes Unis</b>	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Services Immobiliers
BNP Paribas SA (succ. Emirats Arabes Unis)	Corporate and Investment Banking
<b>Gabon</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Europe Méditerranée
<b>Guinée</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Europe Méditerranée
<b>Koweït</b>	
BNP Paribas SA (succ. Koweït)	Corporate and Investment Banking
<b>Mali</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Europe Méditerranée
<b>Maroc</b>	
Arval Maroc SA	Arval
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion Asset Management (ex- Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing)	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Europe Méditerranée
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Europe Méditerranée
BNP Paribas Méditerranée Innovation & Technologies	Sociétés de portefeuille et autres filiales
<b>Namibie</b>	
RCS Investment Holdings Namibia Proprietary Ltd.	Personal Finance
<b>Qatar</b>	
BNP Paribas SA (succ. Qatar)	Corporate and Investment Banking
<b>Sénégal</b>	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Senegal	Europe Méditerranée
<b>Tunisie</b>	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Europe Méditerranée
<b>Turquie</b>	
BNP Paribas Cardif Emeklilik Anonim Sirketi	Assurance
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Leasing Solutions
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Europe Méditerranée
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Europe Méditerranée
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Assurance
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Arval
TEB Faktoring AS	Europe Méditerranée
TEB Holding AS	Europe Méditerranée
TEB Portföy Yönetimi AS	Europe Méditerranée
TEB Tüketici Finansman AS	Personal Finance
TEB Yatirim Menkul Değerler AS	Europe Méditerranée
Türk Ekonomi Bankası AS	Europe Méditerranée
<b>Amériques</b>	
<b>Argentine</b>	
Banco Cetelem Argentina SA	Personal Finance
Banco de Servicios Financieros SA	Personal Finance
BNP Paribas Investment Partners Argentina SA	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Argentine)	Corporate and Investment Banking
Cardif Seguros SA	Assurance
Fideicomiso Financiero Cetelem II, III et IV	Personal Finance
<b>Bermudes</b>	
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Corporate and Investment Banking
<b>Brésil</b>	
Arval Brasil Limitada	Arval
Banco BNP Paribas Brasil SA	Corporate and Investment Banking
Banco Cetelem SA (ex- Banco BGN SA)	Personal Finance
BGN Mercantil E Servicos Ltda	Personal Finance
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Investment Partners
BNP Paribas EQD Brazil Fundo Invest Multimercado	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Corporate and Investment Banking
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Assurance
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Assurance
Cetelem America Ltda	Personal Finance
Cetelem Brasil SA	Personal Finance
Cetelem Serviços Ltda	Personal Finance
Luizaseg	Assurance
NCVP Participacoes Societarias SA	Assurance
<b>Iles Cayman</b>	
Bank of the West (succ. Iles Cayman)	Banque de détail
BNP Paribas Fortis (succ. Iles Cayman)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Iles Cayman)	Corporate and Investment Banking
First Hawaiian Bank (succ. Iles Cayman)	Banque de détail

(1) La filiale au Botswana a été consolidée du fait de l'acquisition en 2014 par BNP Paribas Personal Finance de RCS Group en Afrique du Sud.

Implantations	Métier
Marc Finance Ltd.	Corporate and Investment Banking
TCG Fund I LP	Corporate and Investment Banking
<b>Canada</b>	
BNP Paribas (Canada) Valeurs Mobilières	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Canada	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Canada)	Corporate and Investment Banking
<b>Chili</b>	
Banco Estado Administradora General de Fondos	Investment Partners
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA	Assurance
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA	Assurance
Cardif Extension De Garantía y Asistencia Limitada	Assurance
<b>Colombie</b>	
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Corporate and Investment Banking
Cardif Colombia Seguros Generales	Assurance
<b>États-Unis</b>	
1897 Services Corporation	Banque de détail
Alamo Funding II Inc.	Corporate and Investment Banking
BancWest Corporation	Banque de détail
Bancwest Investment Services, Inc.	Banque de détail
Banexi Holding Corporation	Corporate and Investment Banking
Bank of the West	Banque de détail
Bank of the West Business Park Association LLC	Banque de détail
Bishop Street Capital Management Corporation	Banque de détail
BNP Paribas Arbitrage (succ. Etats-Unis)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Asset Management Inc.	Investment Partners
BNP Paribas Capital Services Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas CC Inc. (ex- BNP Paribas Capital Corporation Inc.)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Energy Trading GP	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Energy Trading LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Finance Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Fortis (succ. Etats-Unis)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas FS LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners USA Holdings Inc.	Investment Partners
BNP Paribas Leasing Corporation	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Mortgage Corporation	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas North America Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas RCC Inc.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Etats-Unis)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Corporation	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Sociétés de portefeuille et autres filiales
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG BMC Select LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Brookfin LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Brookline Cre LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG CB LLC (ex- BNP Paribas VPG CB Lender LLC)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG EDMC Holdings LLC (ex- BNP Paribas VPG RHI Holdings LLC)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Lake Butler LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Master LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG MGM LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG PPMC LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG SDI Media Holdings LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Semgroup LLC	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Corporate and Investment Banking
BOW Auto Receivables LLC	Banque de détail
BOW Auto Trust LLC	Banque de détail
BW Insurance Agency, Inc.	Banque de détail
Center Club, Inc.	Banque de détail
CFB Community Development Corporation	Banque de détail
Claas Financial Services Inc.	Leasing Solutions
Claas Financial Services LLC	Banque de détail
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Banque de détail
Commercial Federal Community Development Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Insurance Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Investment Service Inc.	Banque de détail
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Banque de détail
Commercial Federal Service Corporation	Banque de détail
Community Service, Inc.	Banque de détail
Equipment Lot FH	Banque de détail
Equipment Lot Siemens 1998A-FH	Banque de détail
Equity Lending Inc.	Banque de détail

Implantations	Métier
Essex Credit Corporation	Banque de détail
FB Transportation Capital LLC	Corporate and Investment Banking
FHB Guam Trust Co.	Banque de détail
FHL SPC One, Inc.	Banque de détail
First Bancorp	Banque de détail
First Hawaiian Bank	Banque de détail
First Hawaiian Capital I	Banque de détail
First Hawaiian Leasing, Inc.	Banque de détail
First National Bancorporation	Banque de détail
First Santa Clara Corporation	Banque de détail
Fischer Francis Trees & Watts Inc.	Investment Partners
Fortis Funding LLC	Corporate and Investment Banking
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Corporate and Investment Banking
FSI Holdings Inc.	Corporate and Investment Banking
Glendale Corporate Center Acquisition LLC	Banque de détail
LACMTA Rail Statutory Trust (FHI)	Banque de détail
Lexington Blue LLC	Banque de détail
Liberty Leasing Company	Banque de détail
Madison Arbor LLC	Corporate and Investment Banking
Matchpoint Master Trust	Corporate and Investment Banking
MNCRC Equipment Lot	Banque de détail
Mountain Falls Acquisition Corporation	Banque de détail
Paribas North America Inc.	Corporate and Investment Banking
Real Estate Delivery 2 Inc.	Banque de détail
Riverwalk Village Three Holdings LLC	Banque de détail
Santa Rita Townhomes Acquisition LLC	Banque de détail
Scaelis Capital LLC	Corporate and Investment Banking
Southwest Airlines 1993 Trust N363SW	Banque de détail
ST 2001 FH-1	Banque de détail
Starbird Funding Corporation	Corporate and Investment Banking
SWB 99-1	Banque de détail
Tender Option Bond Municipal program	Corporate and Investment Banking
The Bankers Club, Inc.	Banque de détail
Ursus Real estate, Inc.	Banque de détail
Via North America, Inc.	Corporate and Investment Banking
VPS SDI Media LLC	Corporate and Investment Banking
VIA 1998-FH	Banque de détail
<b>Mexique</b>	
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Investment Partners
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Assurance
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Assurance
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Personal Finance
<b>Panama<sup>(1)</sup></b>	
BNP Paribas SA (succ. Panama)	Corporate and Investment Banking
<b>Pérou</b>	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Assurance
<b>Asie et Pacifique</b>	
<b>Australie</b>	
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Securities Services
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Australie)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Australie)	Securities Services
<b>Chine</b>	
Arval China Co Ltd	Arval
Banque de Nankin	Europe Méditerranée
BNP Paribas (China) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Commodities Trading (Shanghai) Co Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Chine)	Corporate and Investment Banking
BOB-Cardif Life Insurance Company Ltd.	Assurance
Haitong - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Investment Partners
HFT Investment Management Co Ltd. (Groupe)	Investment Partners

(1) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

Implantations	Métier
<b>République de Corée</b>	
BNP Paribas General Insurance Co. Ltd.	Assurance
BNP Paribas SA (succ. République de Corée)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corporate and Investment Banking
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Assurance
Shinhan BNP Paribas Asset Management Co Ltd.	Investment Partners
<b>Hong Kong</b>	
BNP Paribas Arbitrage (Hong Kong) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd.	Securities Services
BNP Paribas Finance (Hong Kong) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Hong Kong)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Hong Kong)	Securities Services
BNP Paribas SI Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Wealth Management (succ. Hong Kong)	Wealth Management
<b>Inde</b>	
Arval India Private Ltd.	Arval
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Inde)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Sundaram GSD Private Ltd.	Securities Services
Geojit BNP Paribas Financial Services Ltd (Groupe)	Personal Investors
Geojit Technologies Private Ltd.	Personal Investors
SREI Equipement Finance Ltd. (ex- SREI Equipement Finance Private Ltd.)	Leasing Solutions
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Assurance
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd.	Personal Finance
<b>Indonésie</b>	
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Corporate and Investment Banking
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Corporate and Investment Banking
PT. BNP Paribas Investment Partners	Investment Partners
<b>Japon</b>	
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas Japan Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Japon)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SI Ltd. (succ. Japon)	Corporate and Investment Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Japon)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Japon)	Assurance
<b>Malaisie</b>	
BNP Paribas Malaysia Berhad	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas SA (succ. Malaisie)	Corporate and Investment Banking
<b>Nouvelle-Zélande</b>	
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd. (succ. Nouvelle-Zélande)	Securities Services
<b>Philippines</b>	
BNP Paribas SA (succ. Philippines)	Corporate and Investment Banking
Singapour	
ACS Capital Partners Singapore Pte. Ltd	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd.	Investment Partners
BNP Paribas SA (succ. Singapour)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte. Ltd.	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities Services - BP2S (succ. Singapour)	Securities Services
BNP Paribas Wealth Management (succ. Singapour)	Wealth Management
BPP Holdings Pte. Ltd.	Corporate and Investment Banking
<b>Taiwan</b>	
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd.	Assurance
BNP Paribas SA (succ. Taiwan)	Corporate and Investment Banking
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Corporate and Investment Banking
Cardif Assurance Vie (succ. Taiwan)	Assurance
Cardif Assurances Risques Divers (succ. Taiwan)	Assurance
<b>Thaïlande</b>	
BNP Paribas SA (succ. Thaïlande)	Corporate and Investment Banking
<b>Viet Nam</b>	
BNP Paribas SA (succ. Viet Nam)	Corporate and Investment Banking
Orient Commercial Bank	Europe Méditerranée

## II. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET EFFECTIFS PAR PAYS

	Exercice 2014 (*) (en millions d'euros)						Effectif financier(**) au 31 décembre 2014
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt(1)	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
<b>États membres de l'Union européenne</b>							
Allemagne	1 114	0	297	(91)	(19)	(110)	4 163
Autriche	14	0	5	(1)	0	(1)	170
Belgique	4 514	0	1 393	(31)	(44)	(472)	16 383
Bulgarie	54	0	17	(1)	0	(1)	1 055
Danemark	23	0	6	(2)	(6)	(9)	141
Espagne	763	0	406	(152)	29	(123)	2 390
Finlande	5	0	(2)	0	0	0	32
France	13 497	0	(1 296)	(921)	37	(884)	56 953
Grèce	2	0	0	0	0	0	23
Hongrie	80	0	23	(9)	6	(3)	503
Irlande	179	0	147	(16)	(2)	(18)	174
Italie	4 883	0	494	(399)	196	(203)	18 056
Luxembourg	1 186	0	566	(98)	(32)	(130)	3 664
Pays-Bas	371	0	139	(40)	6	(34)	967
Pologne	377	0	95	(25)	(1)	(26)	9 372
Portugal	157	0	93	(30)	1	(29)	1 586
République tchèque	131	0	69	(14)	(2)	(16)	610
Roumanie	50	0	12	(2)	0	(2)	814
Royaume-Uni	2 368	0	717	(59)	(72)	(131)	6 505
Slovaquie	27	0	12	(3)	0	(3)	162
Suède	24	0	1	0	0	0	154
<b>Autres pays d'Europe</b>							
Guernesey	7	0	1	0	0	0	19
Jersey	61	0	39	0	0	0	212
Île de Man(1)	1	0	0	0	0	0	0
Monaco	62	0	22	0	0	0	212
Norvège	32	0	2	(4)	2	(2)	100
Russie	108	0	46	(13)	(5)	(18)	437
Serbie	46	0	11	(1)	0	(1)	869
Suisse	411	0	(2 900)	(49)	247	198	1 500
Ukraine	120	0	(112)	0	0	0	5 900
<b>Afrique et bassin méditerranéen</b>							
Afrique du Sud	55	0	3	(3)	(1)	(4)	1 258
Algérie	120	0	61	(19)	3	(16)	1 287
Arabie Saoudite	14	0	5	(1)	0	(1)	35
Bahreïn	54	0	(31)	0	0	0	360
Botswana(2)	0	0	0	0	0	0	9
Burkina Faso	22	0	5	(1)	0	(1)	295
Côte d'Ivoire	58	0	18	(3)	0	(3)	568
Émirats Arabes Unis	31	0	16	(7)	1	(6)	100
Koweït	7	0	3	0	0	0	27
Mali	14	0	4	(1)	0	(1)	102
Maroc	303	0	68	(34)	(2)	(36)	3 630
Namibie	0	0	0	0	0	0	9
Qatar	15	0	3	0	0	0	37
Sénégal	48	0	13	(2)	0	(2)	440
Tunisie	69	0	28	(7)	(1)	(8)	1 229
Turquie	1 159	0	372	(89)	13	(76)	10 766

	Exercice 2014 (*) (en millions d'euros)						Effectif financier(**) au 31 décembre 2014
	Produit Net Bancaire	Subventions publiques reçues	Résultat courant avant impôt(1)	Impôt courant	Impôt différé	Impôt sur les bénéfices	
<b>Amériques</b>							
Argentine	101	0	63	(18)	(5)	(23)	223
Bésil	625	0	214	(87)	10	(77)	1 280
Îles Cayman(3)	3	0	4	0	0	0	0
Canada	53	0	28	(7)	(2)	(9)	279
Chili	54	0	32	(1)	(7)	(8)	318
Colombie	23	0	1	(2)	(1)	(3)	241
États-Unis	3 452	0	724	(215)	50	(165)	14 622
Mexique	14	0	1	0	0	0	181
Panama(4)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Asie et Pacifique</b>							
Australie	146	0	58	(5)	(14)	(19)	458
Chine	258	0	180	(37)	(6)	(43)	388
République de Corée	87	0	16	(2)	(3)	(5)	343
Hong Kong	554	0	31	0	16	16	2 164
Inde	138	0	96	(43)	(3)	(46)	2 467
Indonésie	50	0	32	(11)	2	(9)	126
Japon	351	0	145	(44)	1	(43)	710
Malaisie	21	0	10	(3)	0	(3)	63
Nouvelle-Zélande	5	0	1	0	0	0	36
Philippines	1	0	0	0	0	0	12
Singapour	417	0	122	(19)	0	(19)	1 861
Taiwan	135	0	80	(6)	(2)	(8)	441
Thaïlande	24	0	14	(3)	0	(3)	63
Viet Nam	22	0	18	(3)	(1)	(4)	50
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>39 168</b>	<b>0</b>	<b>2 741</b>	<b>(2 634)</b>	<b>(8)</b>	<b>(2 642)</b>	<b>179 603</b>

(\*) Les données financières correspondent à la contribution au résultat consolidé des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(\*\*) Effectif financier : effectif en Equivalent Temps Plein (ETP) au 31 décembre 2014 des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

(1) La succursale implantée sur l'île de Man a été liquidée en 2014.

(2) La filiale au Botswana a été consolidée du fait de l'acquisition en 2014 par BNP Paribas Personal Finance de RCS Group en Afrique du Sud.

(3) Le résultat des entités implantées aux Îles Cayman est taxé aux États-Unis et leurs effectifs sont situés également aux États-Unis.

(4) Le processus de liquidation de l'entité située au Panama, initié depuis juillet 2010, est en attente de l'aval du régulateur local.

## 8.7 Actes constitutifs et statuts

Les statuts de BNP PARIBAS peuvent être consultés sur le site internet [www.invest.bnpparibas.com](http://www.invest.bnpparibas.com) et sont disponibles sur simple demande à l'adresse indiquée au point 8.1.

Les statuts mis à jour au 12 janvier 2015 sont reproduits ci-après dans leur intégralité :

### TITRE I

#### FORME – DÉNOMINATION – SIÈGE SOCIAL – OBJET

##### Article 1

La Société dénommée BNP PARIBAS est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code Monétaire et Financier (Livre V, Titre 1<sup>er</sup>) relatives aux établissements du secteur bancaire.

La Société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966, sa durée est portée à quatre-vingt dix neuf années à compter du 17 septembre 1993.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire (Livre V, Titre 1<sup>er</sup> du Code Monétaire et Financier), BNP PARIBAS est régie par les dispositions du Code de Commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par les présents Statuts.

##### Article 2

Le siège de BNP PARIBAS est établi à PARIS (9<sup>ème</sup> arrondissement) 16, Boulevard des Italiens.

##### Article 3

BNP PARIBAS a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux Etablissements de Crédit ayant reçu l'agrément du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement en tant qu'Etablissement de Crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement,
- tous services connexes aux services d'investissement,
- toutes opérations de banque,
- toutes opérations connexes aux opérations de banque,
- toutes prises de participations,

au sens du Livre III, Titre 1<sup>er</sup> relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code Monétaire et Financier.

BNP PARIBAS peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP PARIBAS peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières

pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

### TITRE II

#### CAPITAL SOCIAL – ACTIONS

##### Article 4

Le capital social est fixé à 2.491.915.350 euros ; il est divisé en 1.245.957.675 actions de 2 euros nominal chacune entièrement libérées.

##### Article 5

Les actions entièrement libérées sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et se transmettent par virement de compte à compte.

La Société peut demander communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de Commerce.

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils visés à l'article L. 233-7, alinéa 1, du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la Société dans le délai prévu à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions du capital ou des droits de vote de 1 %.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote dans les conditions prévues à l'article L. 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la Société.

##### Article 6

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou à la suite d'une augmentation ou d'une réduction de capital, qu'elles qu'en soient les modalités, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres ou de droits formant rompus nécessaire.

## TITRE III

### ADMINISTRATION

#### Article 7

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé :

##### 1/ D'administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Leur nombre est de neuf au moins et de dix-huit au plus. Les administrateurs élus par les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et maximal d'administrateurs.

La durée de leurs fonctions est de trois années.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

Chaque administrateur, y compris les administrateurs élus par les salariés, doit être propriétaire de 10 actions au moins.

##### 2/ D'administrateurs élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de Commerce, ainsi que par les présents Statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et l'autre les techniciens des Métiers de la banque.

Ils sont élus par le personnel salarié de BNP PARIBAS SA.

La durée de leurs mandats est de trois années.

Les élections sont organisées par la Direction Générale. Le calendrier et les modalités des opérations électorales sont établis par elle en concertation avec les organisations syndicales représentatives sur le plan national dans l'entreprise de telle manière que le second tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant la fin du mandat des administrateurs sortants.

L'élection a lieu dans chacun des collèges au scrutin majoritaire à deux tours.

Chaque candidature présentée lors du premier tour des élections doit comporter outre le nom du candidat celui de son remplaçant éventuel.

Aucune modification des candidatures ne peut intervenir à l'occasion du second tour.

Les candidats doivent appartenir au collège dans lequel ils sont présentés.

Les candidatures autres que celles présentées par une organisation syndicale représentative au niveau de l'entreprise doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures de cent électeurs appartenant au collège dont elles dépendent.

#### Article 8

Le Président du Conseil d'administration est nommé parmi les membres du Conseil d'administration.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou plusieurs vice-Présidents.

#### Article 9

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il se réunit sur convocation de son Président. Le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, même si la dernière réunion date de moins de deux mois. Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'administration ont lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement.

Le Conseil peut toujours valablement délibérer, même en l'absence de convocation, si tous ses membres sont présents ou représentés.

#### Article 10

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président, un administrateur proposé par le Président pour ce faire, ou à défaut par l'administrateur le plus âgé.

Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Tout administrateur empêché d'assister à une réunion du Conseil peut mandater, par écrit, un de ses collègues à l'effet de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de vacance pour quelque raison que ce soit d'un ou des sièges d'administrateurs élus par les salariés, ne pouvant donner lieu au remplacement prévu à l'article L. 225-34 du Code de Commerce, le Conseil d'administration est régulièrement composé des administrateurs élus par l'Assemblée générale des actionnaires et peut se réunir et délibérer valablement.

Des membres de la direction peuvent assister, avec voix consultative, aux réunions du Conseil à la demande du Président.

Un membre titulaire du comité central d'entreprise, désigné par ce dernier, assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante, sauf lorsqu'il s'agit de la proposition de la nomination du Président du Conseil d'administration.



Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, établi conformément à la législation en vigueur et signés par le Président de séance, ainsi que par l'un des membres du Conseil ayant pris part à la délibération.

Le Président désigne le secrétaire du Conseil qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement signés par le Président, le Directeur Général, les Directeurs Généraux délégués ou l'un des fondés de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

#### Article 11

L'Assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration répartit cette rémunération entre ses membres comme il l'entend.

Le Conseil peut allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs dans les conditions applicables aux conventions sujettes à autorisation, conformément aux dispositions des articles L. 225-38 à L. 225-43 du Code de Commerce. Il peut aussi autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les administrateurs dans l'intérêt de la Société.

### TITRE IV

## ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DU PRÉSIDENT, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DES CENSEURS

#### Article 12

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP PARIBAS et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de BNP PARIBAS et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration reçoit du Président ou du Directeur Général de la Société tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les décisions du Conseil d'administration sont exécutées, soit par le Président, le Directeur Général ou les Directeurs Généraux délégués, soit par tout délégué spécial que le Conseil désigne.

Sur proposition de son Président, le Conseil d'administration peut décider la création de comités chargés de missions spécifiques.

#### Article 13

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de BNP PARIBAS et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée librement par le Conseil d'administration.

#### Article 14

Au choix du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur Général.

Ce choix est porté à la connaissance des actionnaires et des tiers conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration aura la faculté de décider que ce choix est à durée déterminée.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait que la Direction Générale est assurée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions des présents Statuts relatives au Directeur Général s'appliquent au Président du Conseil d'administration qui prendra dans ce cas le titre de Président Directeur Général. Il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Dans l'hypothèse où le Conseil déciderait de la dissociation des fonctions, le Président est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Président jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 69 ans. Le Directeur Général est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans ; toutefois, le Conseil peut décider de prolonger les fonctions du Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 64 ans.

#### Article 15

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de BNP PARIBAS. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente BNP PARIBAS dans ses rapports avec les tiers. BNP PARIBAS est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs, de façon temporaire ou permanente, autant de mandataires qu'il avisera, avec ou sans la faculté de substituer.

La rémunération du Directeur Général est fixée librement par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions du Président du Conseil d'administration.

Lorsque le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

#### Article 16

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, dans les limites légales, une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.



En accord avec le Directeur Général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux délégués. Ces derniers disposent toutefois à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Les rémunérations des Directeurs Généraux délégués sont fixées librement par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Les Directeurs Généraux délégués sont révocables à tout moment, sur proposition du Directeur Général, par le Conseil. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les fonctions des Directeurs Généraux délégués prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans.

### Article 17

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour six ans et peuvent être renouvelés dans leurs fonctions, de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci dans les mêmes conditions.

Ils sont choisis parmi les actionnaires et peuvent recevoir une rémunération déterminée par le Conseil d'administration.

## TITRE V

### ASSEMBLÉES DES ACTIONNAIRES

#### Article 18

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par le Code de Commerce.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par l'Assemblée.

Tout actionnaire a le droit, sur justification de son identité, de participer aux Assemblées générales, en y assistant personnellement, en retournant un bulletin de vote par correspondance ou en désignant un mandataire.

Cette participation est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société

soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les délais et conditions prévus par la réglementation en vigueur. Dans le cas des titres au porteur, l'enregistrement comptable des titres est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer au vote par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. En cas d'utilisation d'un formulaire électronique, la signature de l'actionnaire pourra prendre la forme soit d'une signature sécurisée soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

## TITRE VI

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

#### Article 19

Au moins deux commissaires aux comptes titulaires et au moins deux commissaires aux comptes suppléants sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour six exercices, leurs fonctions expirant après approbation des comptes du sixième exercice.

## TITRE VII

### COMPTES ANNUELS

#### Article 20

L'exercice commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'administration établit les comptes annuels, ainsi qu'un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

### **Article 21**

Les produits de l'exercice, déduction faite des charges, amortissements et provisions constituent le résultat.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice distribuable, l'Assemblée générale a la faculté de prélever toutes sommes pour les affecter à la dotation de toutes réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

Toutefois, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée générale peut, conformément aux dispositions de l'article L. 232-18 du Code de Commerce, proposer aux actionnaires une option du paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en tout ou partie par remise d'actions nouvelles de la Société.

## **TITRE VIII**

### **DISSOLUTION**

#### **Article 22**

En cas de dissolution de BNP PARIBAS, les actionnaires déterminent le mode de liquidation, nomment les liquidateurs sur la proposition du Conseil d'administration et, généralement, assument toutes les fonctions dévolues à l'Assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

## **TITRE IX**

### **CONTESTATIONS**

#### **Article 23**

Toutes les contestations qui peuvent s'élever au cours de l'existence de BNP PARIBAS ou lors de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre eux et BNP PARIBAS, à raison des présents Statuts, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

## 8.8 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Mazars

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

Aux Actionnaires  
BNP Paribas SA  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention et de l'engagement suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Baudouin Prot relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Baudouin Prot (autorisée par le Conseil d'administration du 3 mai 2011)

*Administrateur concerné :*

Monsieur Baudouin Prot, Administrateur,

Président du Conseil d'administration de BNP Paribas (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2014).

Dans le respect du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, BNP Paribas et Monsieur Baudouin Prot ont décidé par convention en date du 6 mai 2011 de mettre fin au contrat de travail de celui-ci.

Cette rupture entraînant la perte du bénéfice de l'indemnité de fin de carrière due au titre des accords d'entreprise en vigueur, BNP Paribas aux termes de cette convention s'engage, à la condition que Monsieur Baudouin Prot quitte BNP Paribas pour prendre sa retraite, à lui verser à la date de son départ une compensation d'un montant de 150 000 euros correspondant à la prime de fin de carrière qu'il aurait reçue, en application des accords précités, s'il était resté salarié de BNP Paribas jusqu'à son départ à la retraite.

Cette convention a pris fin par le versement de la somme de 150 000 euros à Monsieur Baudouin Prot intervenu le 27 novembre 2014 à l'occasion de son départ à la retraite.

- Engagement conclu entre BNP Paribas et Monsieur Michel Pébereau relatif aux moyens mis à sa disposition dans le cadre de ses nouvelles fonctions de Président d'Honneur (autorisé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2011)

*Administrateur concerné :*

Monsieur Michel Pébereau, Administrateur,

Président d'Honneur – Administrateur de BNP Paribas.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2011, a autorisé la société à mettre à disposition de Monsieur Michel Pébereau, nommé Président d'Honneur, un bureau, une voiture avec chauffeur et des moyens de secrétariat, pour lui permettre de réaliser les missions qu'il accomplira à la demande de la Direction Générale dans l'intérêt du Groupe BNP Paribas.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée Générale au cours d'un exercice antérieur, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue entre BNP Paribas et Monsieur Jean-Laurent Bonnafé relative à la rupture du contrat de travail de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé (autorisée par le Conseil d'administration du 14 décembre 2012)

*Administrateur concerné :*

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, Administrateur,  
Directeur Général de BNP Paribas.

Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a accepté de mettre fin à son contrat de travail par convention signée avec BNP Paribas en date du 25 janvier 2013.

Cette convention prévoit, en cas de cessation des fonctions de Directeur Général de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé, les dispositions suivantes :

1. Aucune indemnité de départ ne sera due à Monsieur Jean-Laurent Bonnafé :
  - en cas d'une faute grave ou d'une faute lourde,
  - en cas de non-satisfaction des conditions de performance énoncées au paragraphe 2,
  - ou dans le cas où il déciderait de mettre fin volontairement à ses fonctions de Directeur Général.
2. Si la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Laurent Bonnafé devait intervenir en dehors des cas énumérés au paragraphe 1, il lui serait versé une indemnité conditionnelle calculée comme suit :
  - (a) si, sur au moins deux des trois années précédant la cessation de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé a rempli à hauteur d'au moins 80 % les objectifs quantitatifs fixés par le Conseil d'administration pour la détermination de sa rémunération variable, la référence pour le calcul de son indemnité serait égale à deux années de sa dernière rémunération fixe et variable-cible précédant la cessation d'activité ;
  - (b) dans l'hypothèse où le taux de réussite indiqué au paragraphe 2 (a) n'est pas atteint mais où l'entreprise dégage un résultat net part du Groupe positif lors de deux des trois années précédant la cessation de son activité, Monsieur Jean-Laurent Bonnafé percevrait une indemnité égale à deux années de sa rémunération au titre de l'année 2011.
3. En cas de cessation des fonctions au cours de l'année précédant la date à compter de laquelle Monsieur Jean-Laurent Bonnafé aurait la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite, l'indemnité versée :
  - sera limitée à la moitié de celle déterminée ci-dessus,
  - et sera soumise aux mêmes conditions.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 6 mars 2015

Les Commissaires aux comptes

**Deloitte & Associés**

Damien Leurent

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Étienne Boris

**Mazars**

Hervé Hélias

# 9

## RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 9.1 Commissaires aux comptes

---

496

## 9.1 Commissaires aux comptes

### Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

### PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

### Mazars

61, rue Henri-Regnault  
92400 Courbevoie

- Deloitte & Associés a été renouvelé Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2006.

Deloitte & Associés est représenté par M. Damien Leurent.

Suppléant :

Société BEAS, 195, avenue Charles-de-Gaulle, Neuilly-sur-Seine (92), identifiée au SIREN sous le numéro 315 172 445 RCS Nanterre.

- PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par M. Étienne Boris.

Suppléant :

Anik Chaumartin, 63, rue de Villiers, Neuilly-sur-Seine (92).

- Mazars a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2012 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2018 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. Son premier mandat lui a été confié par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000.

Mazars est représenté par M. Hervé Hélias.

Suppléant :

Michel Barbet-Massin, 61, rue Henri-Regnault, Courbevoie (92).

Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars sont enregistrés comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et placés sous l'autorité du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.



# 10

## RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

<b>10.1</b>	<b>Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel</b>	<b>498</b>
<b>10.2</b>	<b>Attestation du responsable</b>	<b>498</b>

## 10.1 Personne responsable du Document de référence et du rapport financier annuel

M. Jean-Laurent BONNAFÉ, Directeur Général de BNP Paribas

## 10.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont une table de correspondance indique le contenu en page 499, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés, PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 241 à 242, qui contient un paragraphe d'observations.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés dans ce Document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 421 à 422, qui contient un paragraphe d'observations.

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.14-0123 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 222 à 223, qui contient un paragraphe d'observations.

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 présentés dans le Document de référence déposé à l'AMF sous le numéro de visa D.14-0123 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en pages 387 à 388, qui contient un paragraphe d'observations.

Fait à Paris, le 6 mars 2015

Le Directeur Général

Jean-Laurent BONNAFÉ

# 11 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de référence, la table de concordance suivante renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « Prospectus ».

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>	498
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	496
<b>3.</b>	<b>Informations financières sélectionnées</b>	
3.1.	Informations historiques	4
3.2.	Informations intermédiaires	NA
<b>4.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	245-364
<b>5.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1.	Histoire et évolution de la société	5
5.2.	Investissements	129 ; 220-221 ; 420 ; 479
<b>6.</b>	<b>Aperçu des activités</b>	
6.1.	Principales activités	6-15 ; 168-171 ; 480-486
6.2.	Principaux marchés	6-15 ; 168-171 ; 480-486
6.3.	Événements exceptionnels	107 ; 118 ; 128 ; 167-168 ; 395
6.4.	Dépendance éventuelle	478
6.5.	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	6-15
<b>7.</b>	<b>Organigramme</b>	
7.1.	Description sommaire	4
7.2.	Liste des filiales importantes	231-239 ; 417-419
<b>8.</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
8.1.	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	196 ; 401
8.2.	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	467-468
<b>9.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1.	Situation financière	138-140 ; 384-385
9.2.	Résultat d'exploitation	138-139 ; 384
<b>10.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	142-143
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	141
10.3.	Conditions d'emprunt et structure financière	133 ; 228-229 ; 339-342 ; 345-352
10.4.	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	NA
10.5.	Sources de financement attendues	NA

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004		N° de page
<b>11.</b>	<b>Recherche et développement, brevets et licences</b>	<b>NA</b>
<b>12.</b>	<b>Information sur les tendances</b>	130-132
<b>13.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	130-132
<b>14.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>	
14.1.	Organes d'administration et de direction	30-45 ; 104
14.2.	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	77 ; 45-73
<b>15.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	45-73
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	45-73
<b>16.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels	30-45
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	83-86 ; 89-91
16.4.	Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	74
<b>17.</b>	<b>Salariés</b>	
17.1.	Nombre de salariés	441-442 ; 444
17.2.	Participation et stock-options	157 ; 45-73 ; 454
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	411
<b>18.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>	
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	16-17
18.2.	Existence de droits de vote différents	16
18.3.	Contrôle de l'émetteur	16-17
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	17
<b>19.</b>	<b>Opérations avec des apparentés</b>	45-73 ; 226-228 ; 492-494
<b>20.</b>	<b>Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1.	Informations financières historiques	4 ; 138-240 ; 384-420
20.2.	Informations financières pro forma	120 ; 160-163
20.3.	États financiers	138-240 ; 384-415
20.4.	Vérification des informations historiques annuelles	241-242 ; 421-422
20.5.	Date des dernières informations financières	138 ; 383
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7.	Politique de distribution des dividendes	25 ; 131
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	167-168 ; 219-220 ; 395
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	479
<b>21.</b>	<b>Informations complémentaires</b>	
21.1.	Capital social	16 ; 217-219 ; 403-405 ; 409-412 ; 487
21.2.	Actes constitutifs et statuts	16 ; 25 ; 217-219 ; 409-412 ; 487-491
<b>22.</b>	<b>Contrats importants</b>	478
<b>23.</b>	<b>Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	<b>NA</b>
<b>24.</b>	<b>Documents accessibles au public</b>	478
<b>25.</b>	<b>Informations sur les participations</b>	195 ; 231-239 ; 417-419 ; 480-485

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier.

<i>Rapport financier annuel</i>	N° de page
<b>Attestation du responsable du document</b>	498
<b>Rapport de gestion</b>	
■ Indicateurs clés de performance financiers, analyse des résultats, de la situation financière, des risques et tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG aux organes de gestion en matière d'augmentation de capital et l'utilisation de ces délégations faites en cours d'exercice (art. L225-100 et L225-100-2 du Code de commerce)	4 ; 106-128 ; 217-219 ; 243-381 ; 400 ; 409-412
■ Informations (art. L225-100-3 du Code de commerce) relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	NA
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L225-211, al. 2, du Code de commerce)	217 ; 412
■ Informations sociales, environnementales et sociétales (art. L225-102-1 du Code de commerce)	423-475
■ Informations sur les implantations et les activités (art. 511-45 du Code monétaire et financier)	480-486
<b>États financiers</b>	
■ Comptes annuels	383-415
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	421-422
■ Comptes consolidés	135-240
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	241-242

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2013, présentés respectivement aux pages 121 à 221 et 222 à 223 du Document de référence n° D14-0123 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 mars 2014 ;

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2012, présentés respectivement aux pages 101 à 213 et 214 à 215 du Document de référence n° D13-0115 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 mars 2013.

Les chapitres des Documents de référence n° D14-0123 et n° D13-0115 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.











## **SIÈGE SOCIAL**

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris (France)

Tél : +33 (0)1 40 14 45 46

---

RCS Paris 662 042 449

Société anonyme au capital de 2 491 915 350 euros

---

## **RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES**

Tél : +33 (0)1 40 14 63 58

---

[www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)



**BNP PARIBAS** | La banque d'un monde qui change